



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Inspection Générale des Affaires Culturelles

N° 2016-35

**Évaluation de la politique publique
de
démocratisation culturelle**

Rapport au Premier ministre
Secrétariat général de la modernisation de l'action publique

Rapport de diagnostic et plan d'action

Mars 2017

Ministères de la culture et de la communication, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; de la ville, de la jeunesse et des sports ; du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ; des affaires sociales, de la santé, de la famille de l'enfance et des droits des femmes ; de l'agriculture et de la forêt ; de la justice ; de la défense

Anne-Marie Le Guével
Inspectrice générale des affaires culturelles

Yvan Navarro
Laura Truffier
Gayané Rast-Klan
Département de la stratégie et de la modernisation
Secrétariat général du ministère de la culture et de la communication

Anne-Christine Micheu
Expert de haut niveau sur la démocratisation culturelle (Partie Diagnostic)

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE	
PREAMBULE	1
INTRODUCTION	2
I - LES POLITIQUES DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE : TEXTES, ENJEUX ET FREQUENTATIONS	3
I-1 LES TEXTES DE RÉFÉRENCE : DE L'ACCES A LA CULTURE A LA PARTICIPATION DE TOUS3	
<i>I-1-1 Les bases constitutionnelles, législatives et réglementaires comprennent la double ambition de l'accès et de l'inclusion des pratiques.....</i>	<i>3</i>
<i>I-1-2 Les politiques européennes et en Europe : une appropriation progressive du champ culturel</i>	<i>5</i>
<i>1-1-3 La notion de démocratisation culturelle évolue et questionne le rapport de l'institution culturelle à sa proximité.....</i>	<i>6</i>
A- Démocratie culturelle et droits culturels	6
B- Les actions de démocratisation culturelle s'étendent des publics-cibles au « grand public »	7
C- La démocratisation culturelle : un enjeu du dialogue entre responsables culturels et politiques, un gage de visibilité et de légitimité	8
<i>I-1-4 Un « échec relatif » de la démocratisation culturelle dans les enquêtes et études ...</i>	<i>8</i>
I-2 LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE : ACCÈS À LA CULTURE, ÉMANCIPATION, COHÉSION SOCIALE	10
<i>I-2-1 L'accès à la culture tout au long de la vie : une politique de l'offre appuyée sur des équipements, bouleversée et stimulée par internet.....</i>	<i>10</i>
A- Un enjeu servi par une politique de l'offre	10
B- Taux d'équipement : densité mais disparités au détriment des zones les plus peuplées11	
C- Internet et le numérique ont-ils bouleversé la notion d'accès à la culture ?.....	13
D- Le rôle des industries culturelles : librairies, cinémas, musiques actuelles	16
<i>I-2-2 L'Émancipation des citoyens, enjeu de la démocratisation culturelle.....</i>	<i>17</i>
A- Les principes et les enjeux : mixité sociale et de genre	17
B- Un enjeu fort, difficile à mesurer, mais des études existent.....	18
<i>I-2-3 Le renforcement de la cohésion sociale par la culture : un impact avéré</i>	<i>19</i>
A- Des principes partagés par tous sur le Vivre ensemble, mais une césure perceptible entre culture « populaire » et culture « de référence »	19
B- Un enjeu collectif pour combattre l'exclusion sociale	20
I-3 LES POLITIQUES DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE EN FRANCE ET EN EUROPE : DEVELOPPEMENT, IMPACT ET DECLINAISON TERRITORIALE	20
<i>I-3-1 Les opérations européennes et en Europe : un impact public qui s'accroît</i>	<i>21</i>
A- L'Italie : la gratuité augmente la fréquentation des lieux patrimoniaux.....	22
B- La Grande-Bretagne : une priorité nouvelle vers les publics des quartiers	22
<i>I-3-2 Les opérations nationales : un impact populaire, un croisement des publics et des disciplines.....</i>	<i>23</i>
<i>I-3-3 Des fréquentations en hausse, des publics plus populaires dans le patrimoine et dans les structures des territoires prioritaires.....</i>	<i>24</i>
A- La hausse des fréquentations entre 2010 et 2015	24
B- Un public plus populaire dans le champ patrimonial.....	28
C- Les structures des territoires prioritaires ont un public de proximité	31
<i>I-3-4 Les réseaux d'éducation populaire, les associations de solidarité, et les amateurs : le partenariat avec l'Etat</i>	<i>32</i>
A- Les réseaux d'éducation populaire	32
B- Associations de solidarité	33
C- Le réseau Vivre Ensemble	34

D- Les amateurs et les réseaux de promotion de la culture.....	34
1-4 DES OUTILS A ADAPTER A CES ENJEUX : POLITIQUE TARIFAIRE, CONVENTIONS	
D'OBJECTIFS, APPELS A PROJETS.....	36
<i>1-4-1 Les politiques tarifaires : outil traditionnel de la démocratisation culturelle, optimisé s'il est accompagné socialement</i>	<i>36</i>
A- Le coût est un déterminant majeur de la sortie culturelle	36
B- Augmentation des entrées gratuites, progression du public jeune	36
C- Innovations dans les outils tarifaires, appui sur les partenaires sociaux	37
<i>1-4-2 L'outil « convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) » peut être optimisé.....</i>	<i>38</i>
<i>1-4-3 Les appels à projets : souplesse et réactivité mais morcellement des procédures, fragilisation des acteurs et lourdeur de gestion.....</i>	<i>39</i>
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	41

II- STRATEGIE, DISPOSITIFS ET MOYENS DES INSTITUTIONS CULTURELLES EN FAVEUR DE LA DEMOCRATISATION CULTURELLE : ANALYSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE..... 42

II-1- TRADUCTION DES OBJECTIFS DE DEMOCRATISATION CULTURELLE DANS LA STRATEGIE ET LES OUTILS DE GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	42
<i>II 1-1 Les textes et outils de gouvernance des institutions culturelles : la démocratisation culturelle constitue un objectif formalisé dans la majorité des structures.....</i>	<i>42</i>
<i>II-1-2 Pilotage de cette politique auprès des institutions culturelles : une coordination à renforcer</i>	<i>44</i>
<i>II-1-3 Communication interne et externe sur ces actions, études de publics et évaluation.....</i>	<i>45</i>
<i>II-1-4 Exigence artistique et scientifique et enjeu de démocratisation de la culture : une double exigence à placer au même niveau de priorité</i>	<i>46</i>
II-2- IMPACT DES STRATEGIES INNOVANTES SUR LE RENOUVELLEMENT DES PUBLICS, NOTAMMENT PRIORITAIRES	47
<i>II-2-1 Stratégie et méthode adoptées pour élargir et renouveler les publics.....</i>	<i>47</i>
<i>II-2-2 Des démarches et outils innovants dans 40 % des structures</i>	<i>48</i>
<i>II-2-3 Hausse des publics prioritaires et explosion de la fréquentation numérique</i>	<i>49</i>
A- La part des publics prioritaires dans les institutions augmente de 6,4 points.....	49
B- L'explosion de la fréquentation numérique	50
II-3 PARTENARIATS ET PARTICIPATION AUX POLITIQUES TRANSVERSALES.....	51
<i>II-3-1 Les partenariats des institutions culturelles : des liens variés, progressant en direction des publics prioritaires.....</i>	<i>51</i>
<i>II-3-2 Des partenariats nombreux, en progression avec les réseaux de solidarité et l'éducation populaire.....</i>	<i>53</i>
<i>II-3-3 La politique d'accessibilité : réalisations et impacts</i>	<i>54</i>
<i>II-3-4 Politique de la ville : plus de la moitié des équipes agissent dans les QPV, et 29 % sont signataires d'un contrat de ville.....</i>	<i>55</i>
<i>II-3-5 Milieu rural : les équipes des institutions diversifient leurs actions.....</i>	<i>57</i>
<i>II-3-6 Education artistique et culturelle</i>	<i>57</i>
II-4 MOYENS DES INSTITUTIONS CULTURELLES AFFECTÉS AUX ACTIONS DE DEMOCRATISATION CULTURELLE : UNE MOBILISATION CROISSANTE	58
<i>II-4-1 Une mobilisation croissante des moyens financiers et humains des EP au profit de ces actions</i>	<i>58</i>
A- Le budget des actions culturelles : une mobilisation croissante dans le budget total et une augmentation des moyens, y compris en personnel.....	58
B- Hausse des moyens en personnel dans les établissements publics : plus 42 %	60
C- Sources de financement de ces actions : le mécénat compenser un fléchissement des autres recettes	61
D- Répartition des moyens par dispositif : l'action culturelle et éducative majoritaire..	62
<i>II-4-2 Les moyens mobilisés par les structures culturelles en région pour les actions de démocratisation culturelle</i>	<i>63</i>

A- Part des actions culturelles dans le budget des institutions en région : une mobilisation forte en proportion du budget, corroborée par certaines statistiques nationales (DGCA/MCC).....	63
B- Les moyens humains dédiés à ces actions : en consolidation.....	65
C- Les dispositifs des institutions en région : l'accent mis sur la politique de la ville et le rural	65
II-5 LIMITES ET PRECONISATIONS RELEVÉES PAR LES INSTITUTIONS CULTURELLES CONCERNANT L'ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS PRIORITAIRES.....	66
<i>II-5-1 Les limites évoquées à ces actions.....</i>	<i>66</i>
<i>II-5-2 Les recommandations faites par les institutions culturelles.....</i>	<i>66</i>
CONCLUSION DE LA PARTIE II	67
 III- LE CARACTERE INTERMINISTERIEL ET PARTENARIAL DE CETTE POLITIQUE EST UN ATOUT : MOYENS REMOBILISÉS ET IMPLICATION CROISSANTE	68
III-1 LE CARACTERE INTERMINISTERIEL DE CETTE POLITIQUE ET LE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SONT DES ATOUTS MAIS APPELLENT UNE COORDINATION RENFORCÉE	68
<i>III-1-1 Une priorité : rééquilibrer les interventions au profit des territoires prioritaires..</i>	<i>68</i>
<i>III-1-2 L'interministériel : les protocoles MCC avec les autres ministères.....</i>	<i>69</i>
<i>III-1-3 La nécessité d'établir un diagnostic et une stratégie partagés au niveau territorial</i>	<i>70</i>
A- Le besoin de coordination est accentué par la réforme territoriale	70
B- Les « pactes culturels » conclus par le MCC et les collectivités territoriales.....	71
C- La politique en direction de la jeunesse : concertation, action localisée et durée sont des atouts	72
D- Les territoires ruraux : la démocratisation de la culture suppose une coordination renforcée et de la souplesse dans les outils.....	75
<i>III-1-4 Les indicateurs du Rapport annuel de performance (RAP) renseignent le volet quantitatif de cette politique mais le suivi qualitatif des actions appelle une évaluation plus sophistiquée</i>	<i>80</i>
A- Les indicateurs quantitatifs du RAP constituent une base de données solide	80
B- Le suivi des actions vers les publics prioritaires devrait être qualitatif	81
C- Lourdeur de gestion et pluralité des demandes : un effet inverse à l'autonomie initiale des opérateurs voulue par la LOLF.....	82
D- Le double sens des indicateurs : des ambiguïtés en termes d'exigence et d'interprétation des objectifs	83
E- Des dispositifs trop séquencés contrarient l'objectif de cohésion sociale	83
III- 2 L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE DE L'ÉTAT DE 2011 A 2016 : UN PÉRIMÈTRE À PRÉCISER	85
<i>III-2-1 Identifier les programmes et les actions à destination de la démocratisation culturelle (2011-2016)</i>	<i>85</i>
<i>III-2-2 Identifier les ministères contribuant à la politique de démocratisation culturelle .</i>	<i>86</i>
A- Les dépenses de l'État en faveur de la démocratisation culturelle concernent d'autres ministères que ceux mentionnés au « Jaune Culture »	86
B- Des dépenses de démocratisation culturelle sont mentionnées par d'autres ministères, dans le Jaune, hors périmètre de l'évaluation	86
<i>III-2-3 Évolution des crédits des ministères évalués sur la période 2011-2016 en faveur de la démocratisation culturelle : affiner l'analyse pour identifier les moyens</i>	<i>87</i>
A- Une augmentation significative des crédits des ministères affichée dans le Jaune budgétaire (17,16 %) entre 2011 et 2016	87
B- Elargissement du périmètre aux ministères et aux crédits effectivement destinés à la démocratisation culturelle : donner plus de visibilité à cette politique	89
<i>III-2-4 Les moyens affectés à la culture dans les Contrats de plan État-Régions (CPER) : baisse de moitié entre deux cycles.....</i>	<i>90</i>

III-3 ANALYSE DES MOYENS AFFECTÉS À LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE PAR MINISTÈRE

.....	90
<i>III-3-1 Le ministère de la culture et de la communication : regroupement des crédits, hausse des moyens de personnel.....</i>	<i>90</i>
A- Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » : une progression sur la période (5 %), mais des changements de méthode.....	91
B- Résultats : une progression des indicateurs très nette	99
C- Répartition des crédits de l'action 2 du Pr.224 dans les DRAC en 2014 et régions évaluées	100
D- Participation du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » à la démocratisation culturelle jusqu'en 2013 : un effet de périmètre	103
E- Méthodologie pour estimer la contribution budgétaire des autres programmes du MCC au soutien de la démocratisation culturelle	103
F- Le pilotage de la politique de démocratisation culturelle au MCC	105
<i>III-3-2 Objectifs et moyens du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>	<i>108</i>
A- Enseignement scolaire.....	108
B- L'enseignement supérieur et la recherche.....	110
C- L'éducation artistique et culturelle : un rôle majeur et consensuel dans la démocratisation de la culture, mais une gouvernance à redéfinir, surtout à l'issue de la réforme territoriale	114
<i>III-3-3 Objectifs et moyens du ministère de la Justice</i>	<i>121</i>
A- Programmes et moyens.....	121
B- Les actions Culture-Justice	122
<i>III-3-4 Objectifs et moyens du ministère de la Défense</i>	<i>125</i>
<i>III-3-5 Objectifs et moyens du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt</i>	<i>127</i>
A-Moyens humains et budgétaires.....	127
B- Les actions Culture-Agriculture : une relation suivie, un rôle d'animation du territoire des EPL agricoles	128
<i>III-3-6 Objectifs et moyens du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes</i>	<i>129</i>
A- Programmes et moyens.....	129
B- Les actions Culture-Affaires sociales.....	131
<i>III-3-7 Objectifs et moyens du ministère chargé de la ville, de la jeunesse et des sports</i>	<i>133</i>
A- Programmes et moyens.....	133
B- Jeunesse et sports.....	134
C- Politique de la ville	135
C1- Éléments budgétaires	135
C2- La politique de la ville réaffirme la priorité sur la culture : des résultats visibles, mais une gestion à optimiser entre partenaires	136
III-4 LES DEPENSES CULTURELLES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : UN ROLE MAJEUR DANS LES ACTIONS DE DEMOCRATISATION CULTURELLE.....	137
<i>III-4-1 Une prépondérance budgétaire et fonctionnelle</i>	<i>138</i>
<i>III-4-2 Le soutien des collectivités territoriales aux structures de la création dans les régions étudiées</i>	<i>139</i>
III-5 LES FONDATIONS ET MÉCÈNES : UN ENGAGEMENT CROISSANT DANS LE SOUTIEN A LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE	140
<i>III-5-1 Un appui plus marqué dans les établissements publics qu'au niveau des structures en région</i>	<i>140</i>
<i>III-5-2 Soutien des actions populaires ou ciblées en termes de publics</i>	<i>141</i>
<i>III-5-3 Développement et financement des projets destinés au champ social ou aux jeunes : une stabilisation en cas de succès, une fragilisation autrement</i>	<i>141</i>
CONCLUSION DE LA PARTIE III.....	143

IV- UNE DISTANCE A LA CULTURE CLASSIQUE MAIS DES STRUCTURES DE PLUS EN PLUS INVESTIES SUR LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE	144
IV-1 L'ENQUETE BVA : DES POPULATIONS DETACHEES MAIS PAS REFRACTAIRES.....	144
IV-2 LES ENJEUX ET LES BONNES PRATIQUES IDENTIFIES DANS LES TERRITOIRES	147
<i>IV-2-1 La démocratisation culturelle mise en question dans le discours dominant, des réussites dans la réalité observée.....</i>	<i>147</i>
<i>IV-2-2 Insertion dans la proximité et impact sur le territoire : les écueils et bonnes pratiques observées.....</i>	<i>148</i>
A- Une insertion limitée dans la proximité : éléments d'explication.....	148
B- Les bonnes pratiques observées pour une politique dynamique de territoire : décloisonner les outils et les publics	149
C- Des projets en direction des plus fragilisés.....	156
D- Focus sur la lecture publique : des innovations nombreuses dans les outils.....	157
<i>IV-2-3 Horaires, transports et services : transformer les contraintes en atouts</i>	<i>159</i>
A- L'offre trop rigide en termes d'ouverture et d'horaires : des bonnes pratiques et innovations relevées.....	159
B- La problématique des transports : innover et associer	161
C- Les services annexes à l'offre culturelle : des innovations	161
<i>IV-2-4 Déjouer l'indifférence : élargir l'offre, associer les habitants et prévoir une médiation adaptée</i>	<i>162</i>
A- Une offre pluridisciplinaire et l'impact des programmations pour la petite enfance	162
B- La culture dans l'espace public : gratuité, facilité d'accès, association des habitants	163
C- La relation du public à l'œuvre évolue : un travail sur la durée, préparé en amont, restitué publiquement	164
D- Le projet participatif dans les outils de démocratisation, ses succès et ses limites .	164
E- Une médiation devenue « interactive », des outils co-construits qui font une place croissante au numérique.....	166
<i>IV-2-5 Diversification des pratiques, clivage avec les institutions</i>	<i>168</i>
A- Diversification des pratiques, soutien à la création émergente et relation aux institutions	168
B- Le numérique, générateur de nouvelles formes de démocratie culturelle	169
C- Une prise en compte croissante de la diversité.....	170
<i>IV-2-6 La communication, un enjeu en termes de visibilité et d'inscription dans la proximité </i>	<i>172</i>
A- Un lien fort au projet, à la volonté de diversifier le public	172
B- Numérique et réseaux sociaux : un apport devenu indispensable mais qui n'est pas la seule clé de la démocratisation de la culture	173
C- La presse grand public, la PQR : des partenaires clés	174
IV-3 LE ROLE MAJEUR DES PROPOSITIONS DESTINEES A LA PETITE ENFANCE DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES	175
IV-4 DECLOISONNER LA FORMATION DES PERSONNELS DES SECTEURS CONCERNES ET UTILISER LES METIERS COMME VECTEUR D'INSERTION	176
<i>IV-3-1 Décloisonner et croiser les formations des personnels de terrain</i>	<i>176</i>
<i>IV-3-2 Les métiers et l'apprentissage comme moyen d'insertion</i>	<i>180</i>
CONCLUSION DE LA PARTIE IV.....	181
 V- PLAN D'ACTION : AXES STRATEGIQUES, ORIENTATIONS ET MESURES	182
CONCLUSION	194
REMERCIEMENTS	197
LISTE DES ANNEXES	198

Synthèse

La démocratisation culturelle a longtemps été entendue comme l'accès de tous les citoyens à la culture et figure dans les textes de référence de la République ainsi que, plus tardivement, dans ceux de l'Union européenne. Des lois récentes en France ont étendu cet objectif en y ajoutant la reconnaissance des droits culturels, issue de la démocratie culturelle : participation des habitants à des projets artistiques et culturels, émancipation individuelle par la pratique et la connaissance, cohésion sociale et vivre ensemble, au-delà de l'accès de tous aux œuvres et à l'art. Cette évolution témoigne d'une volonté de décloisonnement entre les institutions culturelles et la société civile. Elle n'est cependant pas générale, même si elle s'inscrit dans les stratégies de nombreuses structures, en particulier celles des territoires en difficulté économique et sociale.

La mission a donc ciblé les publics et territoires prioritaires, notamment ceux de la politique de la ville, du monde rural et périurbain, en accentuant l'évaluation sur huit anciennes régions, soit quatre nouvelles¹. Elle a étudié les mesures et les moyens destinés aux publics définis par les politiques publiques (scolaires en réseaux d'éducation prioritaire, quartiers en politique de la ville, publics empêchés...). Sur un plan qualitatif, toutes les démarches visant à l'élargissement des publics et à la diversification des actions, sans cibler des quartiers ou populations définis, ont été étudiées. Les enjeux de cette politique ont guidé notre analyse : l'accès à la culture pour tous tout au long de la vie ; l'émancipation individuelle ; le renforcement de la citoyenneté et de la cohésion sociale.

La démarche a été participative, des thématiques ont été approfondies en groupes de travail², un questionnaire a été adressé à 102 structures et plus de 340 personnes ont été entendues, dont 134 à l'occasion de six groupes de travail. S'agissant des usagers, une enquête a été menée par BVA avec l'appui du SGMAP pour apprécier leur perception et pratique des structures culturelles de leur environnement, dans quatre territoires (périurbain, rural et deux villes moyennes).

L'engagement et la mobilisation de tous les participants à cette évaluation sont à relever, même si la difficulté de synthétiser les informations doit être signalée, en particulier sur le plan budgétaire.

La présentation de cette évaluation a suivi les étapes suivantes :

- Une approche de cette politique par les textes et les enjeux pour en apprécier l'adéquation aux objectifs et l'impact, notamment en termes de fréquentation (1) ;
- l'examen des dispositifs et moyens mis en œuvre par les institutions culturelles dans le cadre du questionnaire qui leur a été adressé (2) ;
- le caractère interministériel et partenarial de cette politique ainsi que ses moyens et outils, par ministère, en mentionnant également les collectivités territoriales et les mécènes (3) ;
- les stratégies de la démocratisation de la culture dans les territoires évalués, les écueils et les bonnes pratiques observés (4) ;

¹ Hauts de France, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire.

² Elargissement des publics et diversification des actions, numérique, indicateurs, petite enfance et jeunesse, métiers et compétences, diversité.

- le plan d'action : axes stratégiques, orientations et mesures (5).

Les constats et évolutions marquants sont les suivants :

1- Le sens donné à la notion de démocratisation culturelle évolue vers une reconnaissance des pratiques et des usages

Les textes et les enjeux de la démocratisation culturelle ont évolué vers un élargissement de la notion qui a dépassé l'ambition de favoriser l'accès de tous à la culture pour inclure la reconnaissance des usages et des pratiques des publics. Son champ n'est plus limité aux actions d'éducation artistique et culturelle des publics scolaires, qui en ont longtemps formé le socle, mais a été étendu aux publics «spécifiques» ou «empêchés», pour intégrer de manière générale toutes les **démarches** en direction du «grand public», dans un **processus volontariste** qui comprend à la fois une diffusion active des diverses formes culturelles et une la reconnaissance des pratiques et des usages.

À l'exigence initiale de qualité professionnelle s'est donc progressivement ajoutée la demande d'ouverture aux habitants, qui vient modifier les rapports entre l'institution culturelle et son environnement, notamment administratif et politique. Cette évolution vers une plus grande ouverture s'observe également dans d'autres pays d'Europe ainsi que dans le programme culturel de l'Union européenne. Un double risque est cependant à relever : celui de la démagogie et celui du recul de la qualité artistique et culturelle. Mais les professionnels rencontrés et les témoignages recueillis permettent d'affirmer qu'il est possible de satisfaire à la double exigence de qualité et d'ouverture à la fois.

Les actions et les chiffres recueillis par la mission démontrent une mobilisation croissante des institutions culturelles, sur des dispositifs et outils innovants et de plus en plus ouverts sur la société, mais ce constat positif n'est pas général. Les textes et les outils de gouvernance incluent dans l'ensemble ce changement de paradigme, y compris dans le secteur audiovisuel. La communication interne et externe sur ces actions n'est toutefois pas assez valorisée.

La politique de l'offre s'est longtemps appuyée sur des équipements et des réseaux professionnels assez denses, puis a diversifié les lieux de culture pour s'étendre aux espaces et services publics de proximité. Le réseau éducatif, celui de la lecture publique, des centres sociaux, des conservatoires, des foyers ruraux et maisons de quartier... permettent d'accéder à la culture dans le quotidien, de même que l'espace public, de plus en plus investi par des manifestations artistiques. Des territoires restent cependant peu équipés (aires péri-urbaines et peuplées, milieu rural) ou présentent des caractéristiques particulières (distances, horaires, transports publics...) qui ne favorisent pas la sortie et la pratique. La révolution numérique est enfin venue bouleverser la notion d'accès à la culture, sans pour autant que l'on puisse affirmer que cela concerne les plus éloignés socialement.

Le discours d'un échec relatif de la démocratisation culturelle se base sur les écarts persistants issus d'études régulières, que confirme en partie l'étude BVA menée dans le cadre de cette évaluation, entre des populations aisées adeptes des sorties culturelles et des populations en difficulté économique ou sociale, peu diplômées, plus indifférentes à ces loisirs.

Le constat d'une distance à la culture classique peut être nuancé par l'observation de fréquentations plus populaires lors des grandes manifestations nationales, dans les lieux patrimoniaux et les musées et enfin au sein des territoires prioritaires.

Des fréquentations en progression sont observées dans de nombreux secteurs : les manifestations nationales (Fête de la musique, des jardins, des patrimoines...) sont devenues européennes voire internationales, avec un impact fort en termes de

fréquentation, par des publics qui déjouent à cette occasion les marqueurs traditionnellement bloquants de la sortie culturelle (niveau de diplôme, de revenu, de milieu social...). Les statistiques témoignent de cet impact croissant³ :

- entre 2010 et 2014, la fréquentation augmente globalement (arts plastiques +42 %, patrimoines +20 %, EAC + 74 %, spectacle vivant + 12%), des baisses affectant les bibliothèques et la danse.
- dans les musées et monuments nationaux, la part des touristes nationaux issus des classes populaires passe de 13,9 % du public en 2010 à 16,8 % en 2015 (DDP/DGP), celle des étudiants passe de 21,9 % à 23,1 %, les jeunes d'origine sociale modeste étant aussi nombreux que ceux issus des classes moyennes supérieures.
- la fréquentation numérique augmente partout, dans les établissements publics, les radios et télévisions publiques, doublant entre 2010 et 2014, mais la composition sociale n'en est pas connue.
- les entrées gratuites progressent au plan national et dans la majorité des régions évaluées, en volume et en proportion, reflétant notamment un public plus populaire et plus jeune ;
- des opérations nationales rassemblent un public croissant, non seulement en France mais en Europe : Journées européennes du patrimoine 12 M de visiteurs (20 M en Europe), Portes du temps, Nuit des musées...
- plus de la moitié des structures labellisées sont situées dans les quartiers en politique de la ville et touchent un public de proximité par des actions de plus en plus diversifiées. Les structures confirment une demande d'actions soutenue.

Enfin, des études qualitatives, études de publics, et des évaluations sont venues témoigner de l'impact positif de la sortie et de la pratique culturelle sur les personnes.

Au-delà des réseaux professionnels (de la création, des patrimoines, de l'enseignement..) l'Etat a diversifié ses partenaires en nouant avec les réseaux d'éducation populaire, les associations de solidarité et les fédérations amateurs des liens destinés à soutenir les actions au profit des plus éloignés de la culture.

Les outils traditionnels de la démocratisation de la culture ont longtemps été les équipements, qui ne suffisent à provoquer la pratique culturelle en soi : les politiques tarifaires et de fidélisation qui les accompagnent non plus, sauf si elles sont soutenues par un travail avec les réseaux des champs éducatif, social, associatif qui permettent de toucher les personnes les plus éloignées de la culture.

Des procédures nouvelles ont apporté une souplesse d'intervention, en particulier les appels à projets, mais induisent une lourdeur de gestion, pour des montants moyens très modestes qui fragilisent les petites équipes. Les intervenants les plus actifs pourraient porter cet enjeu de manière plus pérenne, au moyen de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sur deux ou trois ans, allégeant ainsi la charge de gestion de part et d'autre.

2- Les institutions culturelles (établissements publics et associations en région) ont mobilisé des moyens en tension et diversifié leurs actions, entraînant une hausse de la fréquentation des publics prioritaires.

La stratégie de démocratisation culturelle est présente dans la majorité des institutions culturelles, mais pas toujours au même niveau que l'exigence artistique et scientifique. Les contreparties de la subvention sont la qualité professionnelle, des tarifs adaptés et une démarche spécifique en direction des publics : ces exigences, qui fondent la légitimité

³ Les hausses sont supérieures à l'augmentation de la population (l'INSEE indique + 1,9 % de la population).

des structures, deviennent majeures dans les territoires prioritaires et les QPV, où le « *public naturel* » est une notion abstraite. Une majorité des institutions y développe des actions, mais seule 29 % est signataire d'un contrat de ville. Elles appellent une coordination renforcée de la part des services de l'Etat, pour se concerter et identifier les priorités d'actions avec les autres intervenants, publics ou privés. En interne, les équipes chargées de ces dispositifs souhaiteraient plus de visibilité et de moyens et une organisation en « mode projet », territorialisée, pour plus d'efficacité.

La mobilisation sur ces enjeux est visible dans les chiffres observés :

- Globalement, selon les réponses au questionnaire adressé par la mission aux institutions culturelles, les moyens affectés aux actions de démocratisation culturelle des EP progressent de 11 points de plus que leur budget entre 2010 et 2014, démontrant un engagement croissant sur ces enjeux. La part de ces actions se situe autour de 2 % des budgets des EP en 2014, avec des écarts importants, en légère progression par rapport à 2010 de 0,2 point dans les EP. En région, cette part atteint en moyenne 18 % des budgets, en léger fléchissement sur la période.
- Les publics des actions prioritaires passent de 13,6 % de la fréquentation totale des établissements publics en 2010 à 20 % en 2014, et augmentent de 3,7 % dans les structures en région, surtout les jeunes. Les publics scolaires en REP ne représentent que 3,3 % des budgets dans les EP mais sont en progression nette.
- Les indicateurs du RAP affichent des hausses, en particulier dans l'éducation artistique et culturelle (EAC) : + 77 % d'enfants concernés entre 2010 et 2014 (passant de 2,2 M à 3,9 M d'enfants). Le nombre de conventions de développement culturel avec les collectivités territoriales en faveur des territoires ruraux et périurbains initiées en 2011 est passé d'une soixantaine en 2011 à 351 en 2014.
- Le nombre des publics concernés par des actions d'EAC dépasse certainement les chiffres connus, dans la mesure où les élèves des écoles participent à des actions organisées avec les communes dans une proportion qui n'est pas toujours connue des services.

Le recours au mécénat, marqué pour les établissements publics, est un soutien d'appoint en progression, mais n'est pas à la portée de toutes les équipes, en particulier les plus modestes. Les fondations sont de plus en plus investies sur des projets variés liant enjeux sociaux et culturels, avec une liberté d'action pour les équipes que les cadres parfois trop stricts de l'action publique ne permettent pas.

3- Le caractère interministériel de cette politique est un atout, la coordination est un enjeu, les moyens des ministères sont remobilisés

Un partenariat qui est un atout mais appelle une coordination renforcée

Le caractère interministériel de cette politique et le partenariat avec les collectivités constituent des atouts, qui appellent cependant d'en améliorer la coordination, notamment entre les champs social, éducatif et culturel, car si tous ne partagent pas les mêmes objectifs, ils se retrouvent sur des dispositifs communs. La réforme territoriale dans les collectivités comme dans les services de l'Etat rend cette mise à plat urgente et nécessaire.

Les politiques interministérielles (égalité des territoires, politique de la ville, prévention et insertion, éducation artistique et culturelle...) se traduisent par des dispositifs qui rassemblent les administrations, les services déconcentrés et les collectivités territoriales. Les actions servies par des protocoles bilatéraux entre le MCC et un autre

ministère s'avèrent bien suivies et diversifiées (justice, éducation nationale, santé/hôpitaux, agriculture, défense ...). Avec d'autres départements, les collaborations de terrain sont riches, quoique diffuses ; certaines sont en redéfinition. La perspective de délégation ou de transfert de compétences à des collectivités territoriales devrait être approfondie sur des champs comme l'EAC ou plus généralement l'action culturelle.

Dans le champ de l'EAC, de loin la politique la plus soutenue, l'écart entre d'une part l'échelle du réseau des établissements scolaires⁴ et l'objectif de généralisation porté par l'Education nationale et d'autre part les objectifs et moyens du ministère de la culture, appelle une optimisation des dispositifs de l'EAC *par territoire* avec les collectivités territoriales, financeur majoritaire de la culture.

Les procédures de gestion ont cependant tendance à être séquencées, en termes de publics comme de financements, et impliquent un effort de *mélange* des publics, dans un souci de cohésion sociale. Les personnels des secteurs culturel d'une part, et éducatif et social d'autre part, ne travaillent pas toujours ensemble, par méconnaissance parfois.

Les constats plaident pour une approche territorialisée et pour le renforcement de la coordination des parties, entre tous les secteurs, au plus près des territoires, de manière souple et à partir d'un **diagnostic partagé**, pour optimiser les moyens, simplifier et rationaliser les outils. Le champ de l'EAC en donne de bons exemples. Les réseaux communs à ces partenaires, qu'ils soient patrimoniaux (archives, bibliothèques, musées...) ou de création (centres d'art, labels et réseaux...) peuvent être remobilisés sur ces enjeux.

Les partenaires anciens de ces politiques dans les territoires, notamment l'éducation populaire et les bénévoles, sont en recomposition de leur mode d'action, et justifient une attention des acteurs publics en raison de leur rôle d'appui aux actions menées, notamment en milieu rural. De la nostalgie des années militantes qui mêlaient action culturelle et politique, les « passeurs de culture » utilisent aujourd'hui d'autres réseaux, d'autres vecteurs, et des ressorts plus sensibles et individuels, quoique participatifs, comme le *crowdfunding* ou le bénévolat ponctuel « au projet ».

Des moyens budgétaires en tension, mais des actions préservées presque partout

Les moyens budgétaires sont en hausse globale, notamment les crédits de personnels (MENESR et MCC) et les budgets ciblés (Fonds de soutien aux rythmes scolaires au MEN et Fonds d'encouragement à la jeunesse au MVJS par exemple). Cependant, les modifications de périmètre et de mode de remontée des données budgétaires rendent difficile l'analyse des moyens précisément disponibles par académie ou par dispositif, et partant, par région. Une lecture rapide du Jaune Culture, qui ne renseigne que de manière incomplète la totalité des crédits investis sur ces enjeux, et les témoignages quant au fléchissement de certains dispositifs, reflètent certaines tensions exprimées par les opérateurs chargés de la mise en œuvre de ces types d'actions sur le terrain. De fait, le Jaune budgétaire devrait mentionner les autres entités publiques qui contribuent à cette politique comme le ministère de l'agriculture et le commissariat général à l'égalité des territoires, qui n'y figurent pas, ainsi que le secteur social et de santé : Caisse nationale des allocations familiales et agences régionales de santé, qui soutiennent des actions culturelles auprès des familles et des publics les plus fragiles.

Les institutions culturelles ont cependant préservé voire développé leurs actions dans ce champ sur la période étudiée, dans un contexte de tensions budgétaires.

La comparaison entre des moyens stables ou en fléchissement et des actions plus diversifiées avec des fréquentations en hausse s'agissant des publics cibles, invite à porter une appréciation positive en termes d'efficience de cette politique.

⁴ Environ 63 000 structures.

La mesure des impacts sur les publics appelle une évaluation plus qualitative, la mission a toutefois relevé des témoignages et études positifs.

Les collectivités territoriales, premiers financeurs de la culture à hauteur environ de 70 % des crédits, se trouvent parfois en position de réduire leurs soutiens, par choix ou obligation. Le basculement de missions aux agglomérations et métropoles peut permettre d'effectuer des mises en commun de moyens. Les agences territoriales sont enfin un vivier de compétences et d'expertise à mettre au profit de la politique de démocratisation, dans le cadre des réorganisations en cours suite à la réforme territoriale.

Les outils budgétaires et de gestion sont à rationaliser, entre ministères et au sein du MCC entre les programmes. Le conventionnement est recommandé pour les structures qui interviennent de manière récurrentes sur ces actions, par les CPO.

Les indicateurs du RAP renseignent efficacement sur la quantité et les actions cibles (jeunes, éducation artistique dans les réseaux d'éducation et quartiers prioritaires) mais ne donnent pas la mesure des actions conduites avec les publics prioritaires, de leur qualité, ni des moyens humains déployés.

4- Des structures de plus en plus investies, des actions qui déjouent l'indifférence

Les nombreux exemples de terrain au cœur des territoires prioritaires illustrent la diversification des actions et des outils de fidélisation, dans les territoires où la demande s'accroît, sauf écueil particulier de la part de projets déconnectés de leur environnement.

Les équipes culturelles se partagent entre celles qui ont pris de longue date la mesure de cet enjeu surtout quand elles se situent au cœur des quartiers prioritaires, et d'autres pour lesquelles la diversification des publics est seconde dans leur stratégie. Les acteurs publics peuvent inviter les équipes à redessiner leurs actions vers un modèle plus actif et plus inclusif, qui tisse davantage de liens avec sa proximité.

Les structures au cœur des quartiers prioritaires font la preuve de leur efficacité dès lors qu'elles peuvent s'inscrire dans la durée, en s'appuyant sur des partenariats ouverts à l'ensemble des acteurs du champ social et local, de l'école aux amateurs, des bénévoles aux professionnels de la prévention et de l'insertion. Les résultats sont alors très positifs en termes de fréquentation et d'image, de ressenti et de cohésion sociale. La nécessité de la durée plaide pour une stabilisation d'une partie des moyens attribués, et d'une simplification des procédures de gestion et de suivi.

Les innovations se caractérisent par un décloisonnement des disciplines et des outils, des partenariats variés qui les amènent au-delà de leur cœur de métier, que ce soit dans la lecture publique ou le spectacle vivant, les parcs naturels ou les monuments : le croisement des publics s'opère grâce à des contenus de plus en plus variés.

La médiation s'avère un outil clé dans ce travail de lien entre des populations fragilisées et les équipes culturelles : elle suppose la formation des personnels, et une co-construction avec tous les acteurs concernés par les projets.

Le numérique constitue un enjeu majeur en termes de périmètre, tant il a pénétré les usages, notamment chez les jeunes ; mais il peut constituer une barrière pour les plus exclus. Les équipes innovantes ont investi sur ce support, mais une partie des personnels ne s'en est pas emparée, dans le champ éducatif ou conceptuel. Les plus petites équipes et les territoires les plus éloignés de la culture sont souvent démunis sur ce terrain, alors même que le numérique pourrait démultiplier les possibles : les lieux pluridisciplinaires qui naissent dans les territoires témoignent de la vitalité des initiatives en l'espèce et du

rôle du numérique dans les échanges et les apprentissages entre habitants, notamment mais pas seulement dans le domaine culturel.

5 - Axes stratégiques, orientations et mesures du plan d'action

Résumé des constats

Les actions de démocratisation culturelle développées par les institutions culturelles sont nombreuses et parfois méconnues : les plus efficaces sont conçues de manière partenariale, à partir de diagnostics de terrain. Décloisonner et optimiser les actions suppose la définition d'objectifs partagés, évalués de manière plus souple qu'aujourd'hui, où les procédures séquentient les moyens et les dispositifs, fragilisant des acteurs parmi les plus modestes. L'objectif de développer des actions en direction des publics les plus éloignés de la culture doit être réaffirmé et soutenu dans la durée, avec un accompagnement adapté.

Trois axes stratégiques, déclinés en 9 orientations et 41 mesures

En préambule, il convient de préciser la notion de la démocratisation culturelle, dont les objectifs sont plus larges que l'accès à la culture : ils comprennent en effet non seulement les actions d'éducation artistique et culturelle, mais également toutes les *démarches* destinées à élargir et renouveler le public, en particulier celui qui est éloigné de la culture, dans un processus actif qui inclut une diffusion active des différentes formes de culture (hors les murs, résidences, tournées, art et culture dans l'espace public...), et les notions de *durée* et de *processus*.

Axe stratégique 1 : intensifier la démocratisation culturelle dans les missions des institutions culturelles

Orientation 1 : développer les actions de démocratisation culturelle dans les missions des institutions culturelles

- Mesure A : formaliser une stratégie et un suivi de cette politique, dans les documents et instances de gouvernance
- Mesure B : diversifier les partenariats pour élargir le champ d'action de cette politique
- Mesure C : decloisonner l'approche des publics et des partenaires, en réduisant le séquençage des actions et en privilégiant une démarche territoriale
- Mesure D : élargir les publics, densifier le rapport à la proximité et partager les bonnes pratiques (extension de l'ouverture - période et horaires -, transports innovants, services annexes à la sortie, communication vers le grand public, appui sur les outils numériques, dans les contenus comme en communication)
- Mesure E : mobiliser des ressources complémentaires aux actions de démocratisation culturelle (crédits européens et mécénat notamment).

Orientation 2 : développer les actions en faveur des jeunes, de la petite enfance et de la parentalité

- Mesure A : appliquer cette orientation en particulier dans les territoires prioritaires
- Mesure B : développer les propositions culturelles en direction des adolescents.

Axe stratégique 2 : améliorer le pilotage et le suivi de la politique de démocratisation culturelle : optimiser la gestion

Orientation 1 : renforcer la visibilité de cette politique

- Mesure A : finaliser les liens interministériels sur ces enjeux, notamment en renouant avec le ministère des affaires sociales (familles et enfance), compléter les protocoles bilatéraux (notamment défense, jeunesse et sports, éducation nationale)
- Mesure B : privilégier l'affectation des crédits dans les territoires prioritaires
- Mesure C : améliorer la communication et l'information gouvernementales (ajouter dans le Jaune budgétaire les ministères de l'agriculture et des affaires sociales (familles et enfance) et le CGET, approfondir l'analyse concernant les autres programmes budgétaires du MCC sur cette politique)
- Mesure D : optimiser les outils « opérations nationales » et « politiques tarifaires » en ciblant la communication et les publics visés.

Orientation 2 : encourager les formations et l'insertion par les métiers et l'apprentissage

- Mesure A : croiser les formations des personnels des ministères et des structures, ainsi que la sensibilisation des futurs artistes et professionnels à la médiation
- Mesure B : favoriser l'insertion des jeunes par les métiers et l'apprentissage, qui sont un vecteur d'accès et de participation à la culture.

Orientation 3 : rationaliser une partie des procédures et des moyens des actions de démocratisation culturelle (modalités/durée/crédits/gestion)

- Mesure A : optimiser l'usage des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), en donnant de la stabilité aux structures les plus régulièrement investies sur ces actions, en particulier dans les territoires prioritaires (MCC : bilan par région)
- Mesure B : rationaliser les appels à projets, outils adaptés à la déclinaison d'une politique nationale au niveau déconcentré, au plus près des territoires, en identifiant la part de ceux qui peuvent être déconcentrés en début de gestion, en allégeant les critères des cahiers des charges, en renforçant la coordination des acteurs opérant sur ces mêmes champs, en étudiant soit une délégation ou transfert de compétences, en recherchant une interface commune de gestion pour les structures. Un Plan pluriannuel d'appels à projets permettrait de donner une visibilité politique aux services déconcentrés et aux partenaires.

Orientation 4 : optimiser l'évaluation et le suivi de cette politique

- Mesure : rationaliser les indicateurs et les dispositifs de suivi et d'évaluation, en conservant les indicateurs du RAP (fréquentation, élèves de REP en EAC) et en ajustant à la structure et au territoire les autres indicateurs, allégés en fonction d'objectifs issus du dialogue avec la structure, et combinant indicateurs de résultats et de moyens, avec des études qualitatives ciblées. L'harmonisation de ces indicateurs entre tutelles est un objectif.

Axe stratégique 3 : généraliser le diagnostic territorial partagé et la gouvernance en commun

Orientation 1 : clarifier les compétences entre les acteurs publics à partir d'un diagnostic partagé

- Mesure : partager le diagnostic culturel par territoire, entre tous les acteurs (services de l'Etat, collectivités et agences territoriales...) en identifiant les pôles d'expertise, en adaptant la stratégie aux territoires et aux moyens.

Orientation 2 : territoires prioritaires (QPV, milieu rural) : équilibrer les interventions en fonction des priorités

- Mesure : optimiser les moyens par type de territoire prioritaire (QPV, milieu rural) en définissant des projets culturels de territoire, avec l'ensemble des acteurs et en s'appuyant sur la trame culturelle de proximité (tous secteurs culturel -création, patrimoine, médias, lecture-, éducatif, social, associatif...). Adapter les dispositifs et les missions des structures au territoire en fonction du diagnostic et des besoins identifiés avec les acteurs locaux : statut, nature du label ou d'un autre type de soutien (appel à projet, résidences, soutien à l'itinérance...).

Orientation 3 : renforcer le diagnostic territorial en Education artistique et culturelle (EAC/ Parcours)

- Mesure : PEAC : gouvernance et modalités d'action avec les partenaires : la grande variété des solutions de pilotage en raison des différences de découpage administratif (circonscriptions) qui diffèrent des autres partenaires (Etat et collectivités territoriales) invite à élaborer un outil par territoire (académie, ou région), en mobilisant les instances existantes pour optimiser la cohérence du parcours.

Préambule

Les évaluations de politique publique ont pour objectifs d'apprécier la cohérence et l'efficacité des actions, d'en améliorer la performance et de répondre à l'évolution des usages et des besoins des bénéficiaires. Elles ont également la double ambition de construire une vision collective des enjeux et des modalités de mise en œuvre, et de simplifier et rendre plus cohérentes les actions des différents acteurs.

La lettre de mission signée le 27 août 2015 par le Premier ministre à la ministre de la culture et de la communication, ainsi qu'à la cheffe de l'Inspection générale des affaires culturelles et au Secrétaire général du ministère, concerne l'évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle dans toutes ses composantes : actions des services de l'État, des collectivités territoriales, des institutions et partenaires culturels.

Le discours dominant est celui d'un échec « relatif » de cette politique au sein du monde culturel, les résultats observés par des chercheurs en matière de fréquentation des œuvres et des lieux de culture traditionnels (ou « légitimes », musées, théâtres, opéras) par les populations qui en sont les plus éloignées n'étant pas satisfaisants au regard des enjeux en termes d'émancipation individuelle et de cohésion sociale. Ce constat, établi de manière récurrente quoique nuancé par d'autres études, questionne la méthode et les moyens des politiques culturelles qui associent l'État et les collectivités territoriales auprès des publics cibles de ces actions, ainsi que leurs partenaires artistiques et culturels.

La lettre de mission associe à l'évaluation de la politique de démocratisation culturelle sept ministères qui développent des actions en ce sens au sein de leurs propres politiques, généralement en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication :

- Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
- Ville, jeunesse et sports
- Logement, égalité des territoires et de la ruralité
- Affaires sociales, santé et droits des femmes
- Agriculture, agroalimentaire et forêt
- Justice
- Défense

La politique de démocratisation culturelle a pour ambition de garantir à tous un égal accès à la culture tout au long de la vie, en particulier parmi les populations et les territoires qui en sont les plus éloignés pour des raisons géographiques, économiques ou sociales. Cette politique porte également des objectifs de diversité culturelle, d'émancipation et de cohésion sociale.

Améliorer l'articulation des différents acteurs autour de ces enjeux figure parmi les points saillants de l'évaluation, d'une part en raison de la nécessaire coordination de tous par territoire ou par discipline, dans un périmètre territorial modifié par les réformes intervenues au niveau des collectivités et de l'État, d'autre part en raison des contraintes budgétaires qui imposent une optimisation des moyens et des énergies de tous, responsables publics, artistes, usagers, bénéficiaires ou intervenants.

Evoluer de l'accès à la culture vers une reconnaissance des pratiques et une meilleure insertion des institutions culturelles dans la proximité est l'autre enjeu fort des responsables culturels, par un décroisement des horizons et des disciplines et un basculement des démarches, observés dans plusieurs territoires et structures.

Introduction

L'objectif de rendre accessible la culture au plus grand nombre est inscrit parmi les priorités de l'action publique mais la distance observée en matière de fréquentation des œuvres et de la culture par les populations qui en sont les plus éloignées demeure, résultat insatisfaisant au regard des enjeux en termes d'émancipation individuelle et de cohésion sociale et des moyens mis en œuvre par l'État et les collectivités territoriales.

La notion de démocratisation culturelle s'est enrichie depuis la création du ministère de la culture ; au-delà de l'accès aux œuvres pour tous, à la reconnaissance des pratiques de chacun, la notion a évolué vers la démocratie culturelle, inscrite dans plusieurs textes de lois récents. Cette réaffirmation introduit un changement de paradigme dans les relations entre les acteurs de cette politique, élus, professionnels, fonctionnaires de tous horizons, ainsi que dans les outils et démarches des politiques culturelles.

Le discours d'un échec de la démocratisation culturelle doit être nuancé par des réussites évidentes au plan national comme au cœur des territoires, même si les constats appellent à s'interroger sur les objectifs poursuivis (souvent mesurés par l'indicateur de la fréquentation) et sur les dispositifs de cette politique.

Les textes de référence et les objectifs sont-ils bien intégrés dans les directives des opérateurs culturels ? La politique de l'offre culturelle, classiquement développée par les collectivités publiques, évolue-t-elle dans ses démarches ? Comment les dispositifs et les projets sont-ils déployés, quels en sont les méthodes ? les impacts ?

La lettre de mission et la note de cadrage de l'évaluation figurent en annexe 1. La méthodologie est détaillée en annexe 2 : l'étude des usagers s'est appuyée sur une enquête BVA / SGMAP sur quatre territoires (annexe 3 et synthèse dans le rapport⁵), un questionnaire adressé à 102 institutions culturelles (liste des 71 participants et éléments de synthèse en annexe 4), sur six groupes de travail (liste des participants et éléments de synthèse de trois groupes en annexe 5), des déplacements dans huit anciennes régions/quatre nouvelles (liste des personnes rencontrées en annexe 6). Un glossaire des sigles figure en annexe 24.

Huit régions ont été sélectionnées en raison de leur typologie (revenus, diplômes, activité culturelle, taux d'équipement, dispositifs et démarches) : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Pays de la Loire ; Nord-Pas-de-Calais-Picardie (cf. annexe 7).

La première partie I s'attache aux textes, aux enjeux de la démocratisation culturelle et à l'évolution de la fréquentation, suivie en partie II de l'analyse des résultats du questionnaire adressé aux institutions culturelles, puis en partie III de la mise en évidence du caractère interministériel et partenarial de cette politique. La partie IV expose les stratégies de la démocratisation culturelle dans les territoires évalués, les écueils et les bonnes pratiques observées. La partie V présente la synthèse des constats et le plan d'action retenu par les ministères concernés au terme de l'évaluation.

⁵ L'étude BVA sera publiée sur le site du SGMAP, Performance publique.

I - LES POLITIQUES DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE : TEXTES, ENJEUX ET FREQUENTATIONS

La notion de démocratisation culturelle trouve appui dans nombre de textes fondateurs de notre République, par une référence générale à *l'accès de tous à la culture*, puis dans des textes plus récents, où son sens évolue progressivement vers la démocratie culturelle, accordant une place plus affirmée aux droits culturels.

L'évaluation de la politique de démocratisation culturelle est conduite dans la perspective d'apprécier la traduction de ses objectifs dans les textes qui animent le travail des services et des opérateurs culturels, mais aussi d'en examiner la pertinence au regard de trois enjeux : l'égal accès à la culture de tous tout au long de la vie ; l'émancipation des citoyens ; le renforcement de la cohésion sociale.

Les politiques et dispositifs nationaux sont déclinés au niveau déconcentré, relayés par de multiples opérateurs de différents statuts ; ils s'associent ou complètent les initiatives territoriales en faveur de l'accès du grand public aux œuvres et aux pratiques.

Les fréquentations observées sur les manifestations nationales par réseau et ainsi que dans certains champs comme le patrimoine sont en hausse sur la période 2010-2015, confortant les initiatives notamment tarifaires et sociales encourageant la sortie culturelle.

I-1 LES TEXTES DE RÉFÉRENCE : DE L'ACCES A LA CULTURE A LA PARTICIPATION DE TOUS

I-1-1 Les bases constitutionnelles, législatives et réglementaires comprennent la double ambition de l'accès et de l'inclusion des pratiques

Le sens donné par les textes à la notion de démocratisation culturelle s'appuie sur la notion d'*accès à la culture*, entendue comme l'accès au savoir et la connaissance. Le décret de 1959 créant le ministère de la culture décrit son ambition de « *rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité (...) »*⁶, tandis que celui de 1982⁷ en élargit le sens, intégrant la capacité de chacun à participer à la politique culturelle.

Les références internationales comprenaient cette double ambition dès l'après-guerre, la Constitution de 1958 inclut le préambule de la Constitution de 1946, confiant à la Nation la garantie de « *l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture (...) »*⁸, et la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1948, notamment l'article 22 (qui évoque les droits culturels), l'article 26 (relatif à l'éducation) et l'article 27 (sur la participation de chacun à la vie culturelle).

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ratifiée le 20 octobre 2005 par l'Unesco énonce les droits culturels, de même

⁶ Décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant sur l'organisation du ministère chargé des affaires culturelles, article 1 : « rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres de l'art et l'esprit qui l'enrichissent. »

⁷ Décret n° 82-394 du 10 mai 1982, article 1 : « Le ministère chargé de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents (...) de préserver le patrimoine culturel national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière, de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience (...) »

⁸ Article 13.

que la Déclaration de Fribourg de 2007⁹. L'ambition d'élargir la notion de démocratisation culturelle et d'introduire les droits culturels dans les politiques publiques a trouvé une traduction dans des textes de lois récents adoptés en France et en Europe.

La référence aux droits culturels apparue progressivement étend le champ de la politique culturelle au-delà d'une offre de services permettant l'accès à la culture, en direction d'actions incluant les pratiques des habitants.

Plusieurs textes évoquant la notion *d'accès du public le plus large à la culture* ont été adoptés en France depuis la création du ministère de la culture. Les textes qui énoncent ces objectifs sont évoqués en annexe 8 : ils concernent les archives (circulaire de 1951) ; l'éducation socioculturelle dans les établissements d'enseignement public agricoles (circulaire de 1965), les musées (loi de 2002), les prisons (loi de 2009)...

L'objectif de démocratisation culturelle est développé dans la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, qui évoque le socle commun de connaissances, de compétences, de culture et le parcours d'éducation artistique et culturelle, l'EAC étant évoquée pour la première fois dans une loi. L'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et la circulaire du 9 mai 2013 éponyme en étendent l'application à d'autres ministères (agriculture, enseignement supérieur et recherche, jeunesse et sport) ainsi qu'aux collectivités territoriales¹⁰.

Dans le cadre des possibilités ouvertes par la loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM), la délégation de compétences du MCC à la Région Bretagne depuis le 1^{er} janvier 2016 couvre plusieurs domaines¹¹, les partenaires ayant cependant choisi de maintenir l'action culturelle et l'EAC aux services de l'Etat, pour en « préserver une approche globale ».

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine recentre la politique de la ville sur la réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et les autres¹² : la convention triennale d'objectifs 2014-2016 signée entre le MCC et MVJS a pour but de mener une politique engagée dans les quartiers prioritaires pour favoriser l'accès de tous à la culture. La circulaire relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville du 21 mai 2015, prévoit que chacun comporte un volet culturel.

La loi du 26 octobre 2012 vise la création d'emplois aidés¹³ à destination des jeunes (16-25 ans) comprenant le champ culturel. Enfin, le lancement en mai 2015 du programme de service civique « Citoyens de la culture » prévoyait 16 000 missions de service civique d'ici la fin de 2016 : au 1^{er} juillet 2016, 8 000 volontaires avaient été comptabilisés pour

⁹ La liste des personnes et institutions parrainant cette déclaration figure sur le site de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels : www.unifr.ch/iiedh

¹⁰ Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 et arrêté du 7 juillet 2015.

¹¹ Domaines du livre et de la lecture (aides aux librairies, à l'édition et aux manifestations littéraires), du cinéma et de l'audiovisuel (soutien aux festivals, salles de cinéma et à la diffusion), et du patrimoine (immatériel) ; cf. décret n°2015-1918 du 30 décembre 2015.

¹² Décret n°2014-394 du 31 mars 2014 portant sur la création du Commissariat général à l'égalité des territoires.

¹³ Mise en œuvre dans le secteur culturel par la circulaire n° 2012-2015 du 7 décembre 2012. Fin 2014, on dénombrait près de 410 000 contrats aidés, 60 % de plus qu'en 2012, dont une partie dans le secteur culturel. À titre d'exemple (faute de synthèse disponible ce cette date) dans la Loire, les emplois d'avenir dans le secteur culturel représentaient un emploi en 2012 et atteignent 150 emplois en 2013.

l'année 2015. Les institutions culturelles et les DRAC ont été invitées à se mobiliser sur cet objectif¹⁴.

L'accès à la culture figure également dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, l'article 28 A et 103 précisant que : « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* ». Cette responsabilité culturelle partagée conjuguée à une nouvelle configuration des circonscriptions des collectivités et des services de l'Etat dessine une cartographie en pleine mutation : fusion de régions, agences départementales et régionales qui se rassemblent ou disparaissent, fusion de plusieurs DRAC... Les possibilités de délégation ou transfert de compétences de l'Etat à des collectivités ouvrent également des possibilités dans ce champ.

Enfin, la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine réaffirme la référence aux droits culturels et à la diversité des expressions, en détaille le champ en direction de tous les publics et d'un ensemble de pratiques (article 3) et y inscrit les pratiques artistiques amateurs (article 32). Elle fait également référence au code de l'éducation.

Constat n° 1

- Les textes de loi récents (2012 à 2016) évoquent la notion de démocratisation culturelle et les droits culturels, ajoutant à l'accès à la culture la reconnaissance des pratiques des habitants.
- La réforme territoriale dessine une cartographie en pleine mutation qui appelle une coordination des acteurs sur ces enjeux.

I-1-2 Les politiques européennes et en Europe : une appropriation progressive du champ culturel

L'Union européenne n'a que progressivement introduit la culture : en 1977, elle adopte un *plan d'action culturelle* et lance en 1985 le programme *Capitale européenne de la culture*. Absentes du traité de Rome, les compétences de l'Union européenne en matière culturelle sont inscrites dans le traité de Maastricht en 1992¹⁵.

Le programme *Culture 2000* est le premier projet européen décidé par le Conseil et le Parlement Européen, suivi par *Culture 2007-2013*¹⁶, puis par *Europe Créative* de 2014 à 2020¹⁷. Le but de ces programmes-cadres est la « *valorisation de l'espace culturel commun et la promotion de la diversité culturelle européenne, en favorisant la coopération entre les acteurs culturels des États, ainsi que le renforcement de leur compétitivité dans ces domaines* ». Les moyens mobilisés sont de l'ordre de 0,2 % du budget de l'UE. Les subventions d'*Europe Créative* sont comprises entre 0,2 M€ et 2 M€¹⁸. En 2016, sur 529 dossiers déposés pour les appels à projet de coopération, 66 ont été financés et seuls 28,3 % des crédits de ce programme ont été consommés depuis 2014,

¹⁴ Note de la ministre aux établissements publics du MCC en date du 1^{er} juillet 2016 et aux DRAC en septembre 2016.

¹⁵ Article 128 du traité de Maastricht ; article 151 du traité d'Amsterdam ; article 167 du traité de Lisbonne.

¹⁶ Décision n° 1855/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 établissant le programme Culture (2007-2013).

¹⁷ Établi par le règlement de l'UE n° 1295/2013 du Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013, avec un budget de 1,46 M€ dédié aux secteurs culturels et créatifs.

¹⁸ Source : site internet europcreativefrance.eu. En 2015, le festival *Europavox* organisé à Clermont-Ferrand, orienté sur la diversité de la production musicale européenne, a reçu 2 M€ (source : Relais culture Europe).

soit 128,4 M€. La lourdeur de cette gestion européenne est souvent évoquée, la méconnaissance des possibilités offertes également : les structures qui développent un savoir-faire en l'espèce ont un atout en termes de financement et de visibilité (agences régionales ou départementales, équipes en région, ...).

Comment les textes nationaux et européens et les décisions des assemblées territoriales concernant les politiques culturelles à destination des publics éloignés se traduisent-elles dans les objectifs donnés aux structures soutenues par les crédits publics ? Ces dispositifs, longtemps centrés sur des publics cibles (scolaires, en situation de handicap, sous-main de justice, du champ social, etc..) évoluent-ils actuellement en fonction des infléchissements récemment apportés aux politiques culturelles, vers un élargissement des démarches culturelles en direction de la population au sens large ?

Constat n°2

- Le programme Europe Créative est relativement peu mobilisé en pourcentage des crédits votés par l'UE.
- Le relatif manque d'appropriation des mécanismes européens de soutien aux projets culturels par les services administratifs et les équipes culturelles est relevé par la mission, sauf exceptions.

1-1-3 La notion de démocratisation culturelle évolue et questionne le rapport de l'institution culturelle à sa proximité

A- Démocratie culturelle et droits culturels

Deux notions sont étudiées par les professionnels et chercheurs : d'une part des dispositifs de *démocratisation culturelle* souvent compris comme « descendants », issus d'une politique de l'offre, et d'autre part des démarches de *démocratie culturelle* présentées comme procédant du chemin inverse, depuis les pratiques et usages des habitants. L'un des motifs du désintérêt des publics pour la culture dite « classique » serait qu'elle ne correspond pas à leurs aspirations ni attentes, au-delà de l'effet générationnel habituellement constaté.

Les missions confiées au ministère de la culture en 1959 ont connu une évolution notable dans l'arrêté¹⁹ de 1982, qui prévoit que tous les Français puissent : « (...) *cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents*, plaçant la capacité de chacun à participer à la vie culturelle avant l'accès à la culture et le soutien à la création. Cet esprit irrigue les textes de lois votés ces dernières années, notamment la référence aux droits culturels, introduisant un tournant dans les politiques culturelles construites jusqu'alors entre responsables publics et professionnels de la culture.

La place accordée aux pratiques artistiques des habitants, comme à leur capacité d'initiative, suppose un dialogue avec les responsables politiques et les professionnels. Les démarches participatives, emblématiques de cette approche permettant au public d'être « partie au projet » existent depuis des décennies, dans le spectacle vivant, les arts plastiques ou encore le logement social et la commande publique : les projets d'artistes faisant appel à la mémoire et aux savoir-faire des habitants sont croissants²⁰. Enfin, des démarches de « démocratie interne » apparaissent ; certaines équipes valorisant les initiatives de leur personnel en recueillant, en débattant et en votant sur

¹⁹ Le décret d'attribution du MCC de 2014 reste cependant fidèle à la rédaction de 1959, et non à celle de 1982.

²⁰ Cf. en partie IV.

des fiches-projets proposées mensuellement²¹ ou construisant une programmation avec les habitants et les usagers²².

B- Les actions de démocratisation culturelle s'étendent des publics-cibles au « grand public »

La compréhension du terme de démocratisation culturelle est variable selon les interlocuteurs, qui l'associent spontanément à l'éducation artistique et culturelle (EAC) en milieu scolaire, en particulier dans les réseaux d'éducation prioritaire. Puis sont mentionnées les actions en direction des publics dits « spécifiques » : habitants des quartiers en politique de la ville (QPV) ou des territoires ruraux, nouvellement ciblés, et les publics dits « empêchés » (publics en situation de handicap, personnes dans les établissements de santé ou de retraite, personnes sous-main de justice dans les établissements de prévention, d'insertion ou de détention).

L'expression a progressivement inclus tous les *processus de sensibilisation du public le plus large à la culture*, la notion de durée étant constitutive de ces démarches, de même que le rapport à l'œuvre ou au projet. De fait, une part croissante de responsables d'institutions culturelles de toutes disciplines ne se limite plus aux dispositifs classiques en direction des publics cibles et se préoccupe d'élargir le public. Cette ambition caractérise surtout les structures situées dans les territoires en difficulté.

Les établissements scolaires (environ 63 000) concernaient en 2015 un total de 12,775 millions d'élèves et apprentis²³ : la mise en œuvre de la politique de démocratisation culturelle s'appuie, par la volonté des ministères concernés, en premier lieu sur le réseau scolaire, au-delà des seuls enseignements artistiques : il constitue souvent le premier point d'accès à la culture pour l'enfant et sa famille. S'y ajoute le cercle des 22 000 structures d'accueil du tout jeune enfant²⁴, qui se présentent comme d'autres lieux possibles d'accès à la culture pour les familles, et qui sont parfois des partenaires d'actions culturelles. Le réseau de la lecture publique (bibliothèques et points de lecture) représente le premier réseau dédié uniquement à la culture, avec 16 300 lieux. Les quelques 2 200 centres sociaux, souvent dénommés centres sociaux et culturels, s'affirment souvent comme des points clés pour des actions culturelles de proximité. Enfin, les réseaux musicaux, avec environ 2 000 conservatoires et écoles de musique, tous statuts confondus²⁵, constituent un maillon très actif associant amateurs et professionnels dans des territoires très variés.

Ces établissements dessinent **une trame culturelle de proximité**, évoquée dans la suite du rapport comme particulièrement importante pour la démocratisation de la culture.

²¹ Initiative de la directrice de l'Odyssée, médiathèque de Lomme (59).

²² Exemple du Centre culturel de Séné, Morbihan, ou encore dans la ville de Rodez, associant de multiples structures et des usagers et services.

²³ Source : Chiffres clés du MEN (2015).

²⁴ Hôpitaux pour enfants, crèches, haltes garderies, centres de PMI, etc.

²⁵ Soit 459 conservatoires classés : 308 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC/CRI), 109 conservatoires à rayonnement départemental (CRD), et 43 conservatoires à rayonnement régional (CRR), ainsi qu'environ 1 500 écoles de musique non classées.

C- La démocratisation culturelle : un enjeu du dialogue entre responsables culturels et politiques, un gage de visibilité et de légitimité

La bonne insertion d'une structure culturelle dans le territoire est non seulement une condition de visibilité mais aussi un gage de légitimité professionnelle artistique et culturelle : il faut être partie prenante de la vie locale et développer une démarche d'élargissement et d'inclusion des publics. Cette évolution constitue un changement de paradigme apparu progressivement dans le dialogue entre les responsables du champ culturel et les institutions, dans la définition des objectifs et des outils, se traduisant par une inclusion plus effective des publics et des acteurs locaux.

Cet enjeu de légitimité de proximité induit des projets qui s'appuient davantage sur la population (participatifs, pratiques amateurs, démarches intergénérationnelles et interdisciplinaires...). Les porteurs de projets, institutionnels ou pas, ont innové dans les actions d'élargissement des publics et la communication avant et pendant le projet et accordé une place croissante aux habitants et aux jeunes²⁶.

Deux risques inhérents à ces démarches doivent être relevés à ce stade, l'un étant l'instrumentalisation de la vie culturelle par le politique, l'autre étant celui d'une forme de démagogie et d'une moindre exigence en termes de contenu artistique ou scientifique.

Constat n° 3

- La notion de démocratisation culturelle s'est enrichie pour dépasser l'éducation artistique et culturelle, premier vecteur en termes d'échelle, et englober, au-delà des publics spécifiques, le « grand public » : elle s'entend comme un *processus* d'élargissement et de conquête *de tous les publics*, en particulier de proximité.
- Un changement de paradigme apparaît dans le dialogue des structures avec leurs mandants et dans les outils utilisés : la démocratisation culturelle évolue vers la démocratie culturelle, en termes de projets, de contenus et de démarches (participation des habitants aux projets).
- La démocratisation culturelle est devenue un enjeu du dialogue entre responsables culturels et politiques et un gage de visibilité et de légitimité de la politique culturelle.

I-1-4 Un « échec relatif » de la démocratisation culturelle dans les enquêtes et études

Le constat qui sous-tend les motifs de l'évaluation de cette politique est que l'objectif resterait « *difficile à atteindre* »²⁷. En effet, des études de publics régulières, en particulier l'enquête relative aux pratiques culturelles des Français du MCC/DEPS²⁸, ont démontré qu'un quart des Français n'ont fréquenté dans l'année aucun équipement culturel²⁹, ce qui traduit inversement que les trois quarts y ont accédé. La hausse de la

²⁶ Exemples : le MUCEM, à Marseille, avec *Le banquet des quartiers*, dans le cadre de l'exposition Food, et les interventions artistiques sur la rocade L2, ou les projets de commande publique associant les habitants (tramways, arts plastiques, procédure des *Nouveaux commanditaires*, projets de rénovation urbaine en politique de la ville, etc...).

²⁷ Cf. annexe n° 1, note de cadrage de l'évaluation.

²⁸ Étude sur les pratiques culturelles des Français : 1973, 1981, 1988, 1997, 2008. 51 % des Français n'ont assisté en 2008 à aucun spectacle vivant dans un établissement culturel au cours des douze derniers mois, 58 % n'ont pas visité de lieux d'exposition et 62 % de lieu de patrimoine et enfin 72 % des Français ne sont jamais allés dans une bibliothèque ou une médiathèque.

²⁹ Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, enquête PCF, DEPS, 2008.

fréquentation des équipements culturels « classiques » (opéras, théâtres, musées ...) aurait davantage bénéficié aux catégories professionnelles à fort capital culturel, sachant que 70 % des Français ont peu ou pas de diplômes, cet élément étant le premier discriminant de la sortie culturelle. Les publics pas ou peu concernés par ces pratiques sont surtout des ruraux, des personnes âgées, des inactifs, des ouvriers et des agriculteurs. Les inégalités dans l'accès à la culture n'auraient pas diminué, notamment en raison d'une forme de reproduction sociale qui en dicte les codes.

L'étude sur les pratiques culturelles en France et aux Etats-Unis³⁰ montre que le profil des publics en termes de sexe, d'âge, de niveau d'études et de revenu est relativement proche entre les deux pays, la seule divergence concernant les sorties au cinéma, au théâtre et aux spectacles de danse, dont la fréquentation a progressé en France³¹, contrairement à un recul marqué aux États-Unis. Les évolutions relatives au profil des publics sont souvent similaires : féminisation, vieillissement des publics, recul de la participation des plus diplômés avec une accentuation des écarts entre les plus riches et les plus pauvres observé de manière plus marquée outre-Atlantique qu'en France.

L'Observatoire des politiques culturelles a également produit un rapport³² indiquant la persistance des inégalités sociales dans l'accès à la culture et insistant sur les limites des effets induits par la proximité géographique, les politiques tarifaires et une politique basée sur l'équipement, quand ils ne s'accompagnent pas d'actions culturelles ambitieuses. Ces constats ont été repris en 2016 par un rapport³³ de la fondation Jean-Jaurès, qui analyse et commente ces données.

Les résultats d'une enquête d'Eurobaromètre portant sur l'accès et la participation à la culture³⁴ montrent également un fléchissement de la participation culturelle en Europe en 2013 ; seulement 38 % des Européens ont pris part à une activité culturelle³⁵. Les facteurs sociodémographiques continuent d'influencer la participation culturelle : les personnes les plus instruites, de statut social élevé, sont les plus susceptibles de participer à des activités culturelles.

Cependant, les plus jeunes (de 15 à 24 ans) affichent des taux de participation élevés et en progression dans plusieurs secteurs culturels. Les principales raisons invoquées par les personnes interrogées dans le cadre de cette étude européenne quant à leur non-participation sont : le manque de temps (44 %, pour ne pas avoir lu de livre), le manque d'intérêt (50 %, pour ne pas avoir assisté à un ballet, un spectacle de danse ou un opéra), le manque d'argent (25 %, pour ne pas avoir assisté à un concert) ou enfin le manque de choix (10 % en moyenne).

En termes de perception, une étude sur les inégalités culturelles de 2015 conduite par le DEPS³⁶ mentionne que : « *Les Français sont partagés à propos de la réalité des inégalités culturelles : 53 % d'entre eux considèrent qu'elles sont très ou assez fortes,*

³⁰ Angèle Christin, Olivier Donnat, *Etude sur les pratiques culturelles en France et aux Etats-Unis. Elément de comparaison 1981-2008*, DEPS, mars 2014.

³¹ Depuis les années 2000.

³² Observatoire des politiques culturelles, Rapport d'étude « Elargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères », mars 2014, pour le Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

³³ Jean-Michel Tobelem, *La culture pour tous*, Fondation Jean Jaurès, janvier 2016.

³⁴ Rapport Eurobaromètre n° 399, « Accès et participation à la culture », Commission européenne, 2013.

³⁵ L'enquête de l'Eurobaromètre a été menée entre avril et mai 2013 auprès de 27 000 personnes résidents de l'Union européenne.

³⁶ Olivier Donnat, *Les inégalités culturelles. Qu'en pensent les Français ?*, DEPS, MCC, 2015.

et ils sont presque aussi nombreux à juger qu'elles ont augmenté au cours des trente dernières années (14 % fortement et 34 % un peu) ».

Constat n° 4

- Les enquêtes et études (DEPS, Eurobaromètre, Observatoire des politiques culturelles notamment) montrent que les pratiques culturelles (notamment savantes) sont majoritairement le fait des catégories sociales aisées ou diplômées.

I-2 LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE : ACCÈS À LA CULTURE, ÉMANCIPATION, COHÉSION SOCIALE

Les textes qui définissent les ambitions exprimées en faveur de la démocratisation culturelle en donnent une définition extensive en termes de publics, de pratiques, de connaissance, d'approche, de disciplines... Les débats sur la notion de culture (savante ou populaire), ou sur la distinction à opérer avec le champ des loisirs, ne sont pas approfondis dans cette étude et ne sont évoqués qu'à l'occasion des constats sur la distance d'une partie du public à l'offre culturelle traditionnelle³⁷. Quel sens donner à la notion de démocratisation culturelle à l'heure des films accessibles sur les tablettes, de la musique et des séries en *streaming* et sur les chaînes spécialisées ?

Une étude du DEPS de janvier 2016 sur les représentations de la culture³⁸ dans la population française met en évidence le fait que pour 41 % des personnes, la culture évoque spontanément le savoir et la connaissance, tandis qu'une majorité considère que les séries télévisées, le hip-hop, le rap, les graffitis et les tags ne rentrent pas dans ce champ.

D'après l'étude BVA menée pour la présente évaluation, c'est *l'objectif* de la sortie qui opère le « tri » entre d'une part le fait de passer un moment agréable sans but, sans enrichir réellement ses connaissances, qui n'est pas considéré comme culturel, et d'autre part le fait d'aller au concert ou au musée, qui inversement ont un propos d'enrichissement qui en font une sortie culturelle.

L'accès à la culture de tous tout au long de la vie constitue le premier enjeu de la politique culturelle, longtemps servi par une politique de l'offre s'appuyant sur des équipements, qui se voit depuis plusieurs années à la fois bouleversé et stimulé par l'arrivée d'internet et du numérique, dans le champ des institutions culturelles les plus anciennes (musique, théâtre, lecture publique...) comme dans celui de la communication (radios et télévisions publiques).

I-2-1 L'accès à la culture tout au long de la vie : une politique de l'offre appuyée sur des équipements, bouleversée et stimulée par internet

A- Un enjeu servi par une politique de l'offre

La politique d'accès à la culture du plus grand nombre constitue le socle de l'action publique et s'appuie essentiellement sur une **politique de l'offre** associant l'État et les collectivités territoriales, en premier lieu les communes, qui avaient de longue date

³⁷ Etude BVA annexe 3.

³⁸ Etude de Jean-Michel Guy, *Les représentations de la culture dans la population française*, DEPS/MCC, sept.2016-1.

investi dans les bibliothèques, musées des beaux-arts, écoles d'art, théâtres, opéras et conservatoires, dessinant un réseau d'équipements très dense. Si certaines aires rurales et péri-urbaines échappent à cette couverture culturelle, le patrimoine et l'architecture, les sites et parcs nationaux, offrent d'autres possibilités d'action.

Même si de nombreuses études démontrent que la barrière sociale et culturelle constitue un frein invisible qui déjoue la notion même de proximité, la présence d'un équipement culturel proche du domicile n'induit pas forcément sa fréquentation mais constitue cependant l'une des conditions de la sortie ou de la pratique culturelle.

Le territoire ressort comme l'un des marqueurs clés de la sortie et de la pratique culturelles, comme le souligne l'étude BVA lancée à l'occasion de cette évaluation. Le développement d'internet apporte à la notion d'accès à la culture une dimension résolument nouvelle, mais pas disruptive pour les populations très éloignées de la culture.

Il convient d'apprécier la réalité de l'équipement culturel au plan national, particulièrement dans les régions de l'évaluation.

B- Taux d'équipement : densité mais disparités au détriment des zones les plus peuplées

Plusieurs synthèses existent sur les équipements culturels, que le ministère de la culture traite à partir de ses données, de celles du CNC, de l'Observatoire de la lecture publique et du Centre national du théâtre. La mission a également pris appui sur les travaux du CGET³⁹ et les données d'Eurobaromètre⁴⁰. Cependant, si ces études renseignent sur la capacité des équipements à répondre à la demande potentielle des habitants en termes de proximité, elles ne fournissent pas les éléments périphériques de l'offre : périodes d'ouverture, horaires, services annexes, éléments qui seront abordés en partie IV.

Une diversification des lieux de la culture qui élargit la notion d'accès

L'objectif d'accès de tous à la culture *tout au long de la vie* inclut les lieux de vie liés soit à l'âge des publics (crèches, centres de PMI, établissements scolaires, universitaires, établissements pour personnes âgées dépendantes...), soit à leur état de santé (hôpitaux) soit encore à l'exécution d'une peine privative de liberté (personnes sous-main de justice) ou une situation subie (SDF, migrants...). S'y ajoutent les lieux de sociabilité : maisons de quartiers, foyers ruraux et centres sociaux, ainsi que les espaces qui accueillent des festivals. Enfin, des projets se développent dans l'espace public, pour des œuvres et spectacles éphémères (arts de la rue, cirque...) ou pérennes.

En milieu rural, les écoles et les points de lecture offrent un premier accès à la culture, en particulier si des espaces ont été aménagés à cet effet, comme les EROA⁴¹ dans l'académie de Lille ou les médiathèques en Lorraine, conçues pour accueillir des petites formes artistiques. Ces lieux conçus initialement pour d'autres fonctions deviennent des lieux de culture, élargissant la notion d'accès entendue par le seul biais de l'équipement spécialisé.

³⁹ Une note du CGET du 23/11/15 établie à partir des données des entités suivantes : DEPS, CNT/CNC/DGP/DGCA/DGMIC-SLL/Eurobaromètre, INSEE et ses propres données.

⁴⁰ Secteur Analyse de l'opinion publique de la Commission européenne.

⁴¹ Établissement (scolaire) recevant des œuvres d'art (EROA) : initiative du MEN avec les collectivités territoriales et la DRAC (académie de Lille, Nord-Pas de Calais).

Les disparités d'équipement affectent surtout les agglomérations péri-urbaines

Le CGET⁴² relève en 2015, des disparités d'équipement en défaveur des régions les plus peuplées, en particulier en péri-urbain, tandis que les régions rurales offrent proportionnellement plus d'équipements par habitant. Selon l'Eurobaromètre, la France se place parmi les pays d'Europe du Nord les mieux équipés au plan culturel, s'agissant des équipements culturels majeurs (lieux d'exposition, théâtres, cinémas, lieux de lecture publique, équipements de musique et de danse) avec une **moyenne nationale (hors DROM) de 3,12 équipements pour 10 000 habitants.**

Le CGET pointe des écarts d'équipements allant de 1 à 5 entre les régions, souligne la corrélation entre la superficie de la région et le nombre d'équipements ainsi que le fait que **les régions les plus densément peuplées sont celles où le nombre d'équipements par habitant est le plus faible, en particulier l'Île-de-France**, avec un taux de 1,68/10 000 habitants (à l'exception de Paris).

La faiblesse démographique de certaines régions corrélée à des équipements relativement nombreux produit des ratios élevés : parmi les régions étudiées, l'Auvergne ressort comme la mieux équipée (8,5 équipements pour 10 000 habitants), et l'Alsace comme la moins équipée (après l'Île-de-France) avec un ratio de 1,69.

Ces disparités avaient été évoquées par un rapport sur *Les failles dans l'aménagement culturel du territoire* qui identifiait comme particulièrement dépourvus d'équipements « (...) *des quartiers défavorisés de certaines agglomérations ainsi que des zones rurales isolées.* »⁴³

L'évaluation de politique publique (MAP) sur la politique en faveur du spectacle vivant comportait un volet sur « *le service rendu à la population : équité territoriale, critères de ciblage des zones géographiques, et démocratisation culturelle* », et relevait notamment qu'« *une dizaine de départements ne disposait d'aucune structure labellisée* »⁴⁴.

Un rapport de l'Inspection générale des bibliothèques⁴⁵ a souligné le sous-équipement en matière de lecture publique de deux régions urbanisées et peuplées : l'Alsace et l'Île-de-France, sans établir de typologie pour le reste du territoire. Il relève que 55 % des communes soit 11 millions de personnes, n'ont pas de lieu de lecture à proximité. Une étude est lancée en novembre 2016 sur le rôle des bibliothèques dans les QPV, pilotée par la Bibliothèque publique d'information⁴⁶ (CNAC-GP) avec le MCC et le CGET, comportant trois axes de travail : description de l'offre des bibliothèques dans les QPV, notamment les annexes ; étude de leurs publics ; étude des effets des bibliothèques sur les populations en situation de précarité des QPV.

Le CGET et le ministère de la culture (DEPS/SG et DGCA) ont rapproché leurs données pour apprécier la présence d'équipements relevant de la création dans les « territoires à enjeux » : zones rurales, certaines zones péri-urbaines, quartiers en politique de la ville (QPV) et départements et régions d'outre-mer (DROM).

⁴² *La culture et l'égalité des territoires*, note pour le directeur des stratégies territoriales, CGET, novembre 2015.

⁴³ Rapport n° 2010-30, M. Bertin, N. Engel, F. Rodriguez-Loubet, J-M. Lauret, M-C Wiener, IGAC, MCC.

⁴⁴ Etude réalisée en 2013, rapport paru en avril 2014 et piloté par l'Inspection de la création avec l'IGAS et l'IGF.

⁴⁵ Rapport n° 2015-033 de décembre 2015, L'équipement des communes (...) : lacunes et inégalités territoriales, IGB, MENESR et MCC.

⁴⁶ Du Service études et recherche de la BPI, sur une proposition et avec le soutien du MCC/DGMIC-SLL/ Observatoire de la lecture publique.

Les **disparités suivantes** ont été relevées dans la note du CGET s'agissant des territoires à enjeux :

1- Dans les zones rurales et péri-urbaines : les lieux de lecture publique augmentent la moyenne et placent **les aires rurales au premier rang en termes d'équipement/habitant, reléguant les zones urbaines en dernier**. Sans la lecture publique, les chiffres maintiennent les aires rurales en tête mais **les zones périurbaines sont près de quatre fois moins équipées, avec un taux de 0,32**. Le CGET indique que la présence d'un EPCI doté d'un équipement culturel (cinéma ou médiathèque) augmente significativement l'accès à la culture, surtout en aire urbaine.

2- Dans les QPV, la difficulté d'accès concerne moins ceux qui sont en zone urbaine, dotés généralement de cinéma et de théâtre, que **les quartiers des petites agglomérations, en périphérie des villes ou en outre-mer**. Sur 1 294 quartiers classés QPV par le CGET, une majorité de 720 sont à moins d'un km de l'un de ces équipements, et 574 se trouvent à plus d'un km. La DGCA et le CGET ont mis en évidence le fait que **plus de la moitié des structures labellisées et des conservatoires se trouvent à moins d'un km des QPV**, donc d'un accès relativement commode.

3- Les DROM ont en revanche un **taux d'équipement 2 à 3 fois inférieur** à celui de la moyenne française, particulièrement en Martinique et en Guyane.

Les élus et responsables territoriaux des affaires culturelles rencontrés ont souligné le rôle très significatif des équipements de premier niveau comme les écoles ou les bibliothèques, dans les territoires « *de relégation* » qui comptent, pour la Lorraine par exemple, 100 habitants/km² (la moyenne nationale étant de 118⁴⁷) et comptant très peu de salles de spectacles ou d'exposition. En Lorraine, les médiathèques furent conçues dès le programme architectural avec un auditorium, dans le cadre du dispositif des Ruches (accompagné par le MCC/direction du livre et de la lecture), pour des actions culturelles au sein des espaces de lecture, en élargissant leurs missions (lectures, mime, musique...).

C- Internet et le numérique ont-ils bouleversé la notion d'accès à la culture ?

L'outil numérique est apparu comme capable de bouleverser la notion physique d'accès à la culture, mais est-il pour autant le moyen de l'élargissement de la connaissance et de la pratique ? En mars 2010, le ministère de la culture et de la communication a publié « *Culture et média 2030 : prospective des politiques culturelles* »⁴⁸ dans lequel il tente de répondre aux questions stratégiques concernant l'avenir des politiques culturelles de l'État, au moment de l'impact de la révolution numérique sur l'offre et les pratiques culturelles. L'impact du numérique sur la démocratisation culturelle a fait l'objet d'un groupe de travail (dont le compte-rendu figure en annexe n°5-1) qui fait état d'un séminaire du DEPS : « *La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine* »⁴⁹ : la similitude des profils des internautes culturels avec les consommateurs de sorties culturelles a été soulignée, nuanciant l'impression qu'une consommation massive de culture par internet pourrait compenser les freins à la sortie physique, ou même ceux d'un autre ordre (inhibition par rapport au lieu et à la sortie elle-même, coût, méconnaissance, distance). L'usage culturel d'internet serait le fait de personnes déjà sensibles à la culture, mais n'en élargirait pas le champ social. Les

⁴⁷ Source : INSEE.

⁴⁸ Sous la direction de Philippe Chantepie, MCC.

⁴⁹ « *Internet et la question de la démocratisation* », Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, Centre d'histoire de Sciences-Po Paris, La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine, Paris, 2012-2014.

nouvelles technologies pourraient produire une forme de césure et de sélection au niveau des pratiques et des usages de la société.

Dans un rapport de 2013, Eurobaromètre indique que plus de la moitié des Européens utilisent les réseaux à des fins culturelles⁵⁰. En 2015, selon le CREDOC, 83 % des personnes interrogées de plus de 12 ans disposent d'une connexion internet à domicile⁵¹ et que pour la première fois, le taux d'accès à internet à domicile dépasse le taux d'équipement en ordinateur, lequel n'est plus le seul moyen d'accéder au web puisqu'aujourd'hui, 58 % des Français possèdent un smartphone et 35 % une tablette. Le *streaming*, composé majoritairement de musique, de séries, de films, de livres et de BD, affiche en France une forte progression, surtout pour la musique (7,5 milliards de titres téléchargés sur les six premiers mois de l'année 2015, en hausse de 36 % par rapport à la même période en 2014⁵²). L'effet générationnel de cette consommation est mis en avant dans une étude⁵³ du DEPS de 2010 et par des travaux de l'inspection de la création à la DGCA⁵⁴.

Le numérique n'a pas été pleinement intégré dans les outils de création ou de transmission des artistes ou des professionnels de l'enseignement : au-delà des questions d'équipement et de réseau, les **habitudes pédagogiques** des enseignants évolueraient assez peu et les professeurs des écoles n'auraient pas souvent l'idée de se référer à ces outils, par méconnaissance ou manque d'habitude⁵⁵.

Le numérique est cependant très présent dans la pratique d'une majorité de jeunes pour partager et créer des contenus culturels. Cependant, dans l'enquête BVA⁵⁶ menée pour cette évaluation, on relève que si internet permet dans de rares cas à des personnes d'aller au spectacle⁵⁷, ou d'approfondir un sujet⁵⁸, **aucune des personnes rencontrées ne se sert d'outils numériques pour visiter un musée ou une exposition en ligne**, ou pour créer un contenu culturel créatif.

L'outil numérique ne suffit pas à étendre la pratique aux populations les plus éloignées de la culture, lesquelles ne disposent pas toujours des équipements et connexions nécessaires⁵⁹. En termes d'équipement, la **faible couverture en haut débit** caractérise les communes rurales où se situent la majorité des classes élémentaires, limitant l'accès aux ressources numériques : le portail Eduthèque n'est ainsi pas accessible sur tout le territoire et le Plan numérique de 2015 reste à finaliser dans sa mise en œuvre. Un rapport de l'IGAEN⁶⁰ sur la dotation des écoles en numérique fait un état des lieux de ces usages, tant en termes d'équipements (un ordinateur en moyenne pour 17 élèves en élémentaire) que d'usage (progression du numérique dans la pédagogie, davantage au stade de la préparation par l'enseignant qu'en classe). L'usage du numérique se

⁵⁰ Rapport Eurobaromètre n° 399, « Accès et participation à la culture », Commission européenne, 2013.

⁵¹ Ils étaient 40 % en 2005. Source : CREDOC / ARCEP, Baromètre du numérique, *Enquêtes sur les conditions de vie et les aspirations des Français*, juin 2015.

⁵² Source : site internet du SNEP (Syndicat National de l'Édition Phonographique).

⁵³ Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles à l'ère du numérique*, DEPS, MCC, 2008.

⁵⁴ Cf. intervention d'Annie Chèvrefils-Desbiolles, inspectrice de la création, DGCA, sur *La nouvelle place des publics à l'ère du web 2.0 : diagnostic et enjeux dans le domaine de la création artistique*, intervention à la MCM, Courants du Monde, septembre 2014.

⁵⁵ L'Institut Montaigne et le Boston Consulting Group ont produit un rapport « *Quel numérique pour la réussite scolaire ?* » en mars 2016 qui approfondit cette question.

⁵⁶ L'intégralité de l'étude sera proposée sur le site du SGMAP à l'issue de cette évaluation.

⁵⁷ (En l'espèce : à l'opéra de Reims).

⁵⁸ « *En savoir plus sur le personnage de Tosca* ».

⁵⁹ Le baromètre du numérique du CREDOC 2015 indique que « c'est surtout l'absence de disponibilité de la fibre optique qui explique le fait de ne pas y être abonné. », ce qui caractérise notamment les zones rurales.

⁶⁰ Rapport de juillet 2015, coordonné par Jean-Pierre Delaubier, IGAEN sur *L'utilisation pédagogique des dotations en numérique (équipements et ressources) dans les écoles*.

révélerait particulièrement moteur dans la réduction des inégalités⁶¹, permettant aux élèves de « se mettre plus facilement en activité (...) », même si l'équipement des familles est très inégal. De nombreuses collectivités auraient, procédé à l'achat de tablettes pour les élèves, collégiens notamment.

Concernant les établissements d'enseignement, en particulier agricole, il est relevé que les collectivités territoriales divergent quant à la possibilité pour les collégiens ou lycéens d'y accéder au Wi-Fi, ce qui pose question en termes d'accès à la connaissance et à la culture. La couverture en 4G devrait rendre ce débat obsolète pour une majorité des jeunes, posant d'autres enjeux, que certains dispositifs s'efforcent de couvrir⁶².

La télévision et la radio publiques sur le net et les réseaux sociaux

Le vecteur numérique représente un mode d'accès possible à la culture, tout du moins au sens le plus large, puisqu'aux diffusions TV et radio s'ajoutent les offres numériques qui en démultiplient l'impact et qui ont très fortement progressé, de même que l'écho de leur programmation, au moyen des réseaux sociaux.

Télévision publique et ARTE : forte progression des audiences numériques

Les Français consacrent à peu près autant de temps au média télévisuel depuis 2011⁶³, mais les sites internet de France télévision attirent en moyenne 60 millions de personnes en 2014, **en hausse de 58 % par rapport à 2011** : en 2015, un total de 2,3 milliards de vidéos ont été vues en délinéarisé, en augmentation de 66 % en un an.

Les offres numériques de la chaîne ARTE (web et mobile) enregistrent un total de 158 millions de visites en 2014, **en progression de + 6 % sur 2013**, la moyenne d'âge des internautes/mobinautes étant de 45 ans. La hausse de l'audience numérique se confirme début 2015 avec une moyenne de 15 millions de visites web/mois⁶⁴, deux fois plus qu'en 2011. En outre, l'audience des programmes d'ARTE sur les réseaux sociaux augmente de 46 % par rapport à 2013, avec 2,34 millions de fans Facebook fin 2014 et 672 000 « *followers* » sur Twitter (+ 90 % par rapport à 2013), d'une moyenne d'âge de 35 ans.

Si ces chiffres ne disent rien des catégories sociales des internautes, ils traduisent cependant une tendance qui renseigne sur le mode de consommation par le grand public d'une chaîne à dominante culturelle.

Radio France et le net : forte progression des audiences différées

Le caractère éphémère de la radio a pu être corrigé grâce aux applications sur smartphone et aux podcasts des émissions ; l'accès au différé et sur différents supports est désormais courant. Plus d'un million de podcasts sont téléchargés par jour en France dont plus d'un tiers directement liés à la culture⁶⁵.

⁶¹ Extrait du Rapport de l'IGEN, Jean-Paul Delahaye, *Grande pauvreté et réussite scolaire*, mai 2015, qui évoque en l'espèce l'étude de la DEPP *Le numérique au service des apprentissages des élèves, premières observations du dispositif « collèges connectés »*, note d'information de janvier 2015.

⁶² Les dispositifs d'éducation à l'image (en EAC) et les « éducateurs de rue numérique » (CNAF/centres sociaux).

⁶³ 3h44 par jour en moyenne en 2015, soit 3 minutes de plus qu'en 2014, mais 6 minutes de moins qu'en 2012. Source : Rap Culture.

⁶⁴ 12,4 millions sur le fixe et 2,6 millions sur les applications mobiles.

⁶⁵ Source : *Les chiffres clés de l'audiovisuel Français*, Édition du second semestre 2015, publié par le CSA.

- Radio France demeure le premier groupe français en matière d'écoute différée avec environ 13 millions de podcasts téléchargés par mois en 2016, presque deux fois plus qu'en 2010.

- France Culture est la station dont la contribution des supports numériques à l'audience est la plus élevée avec près de 13 % de son audience issue du multimédia et un record de 11,4 millions de podcasts téléchargés dans le monde⁶⁶ en janvier 2016, soit 220 % de plus qu'en 2013.

Si l'accès à la culture est potentiellement stimulé par le numérique des radios et télévisions publiques qui s'adressent à tous et en tous lieux du pays, il ne corrige qu'en partie les inégalités d'accès culturelles et sociales, sans étude à ce stade qui puisse nous renseigner sur la typologie des publics, si ce n'est la relative jeunesse des internautes, à comparer à l'âge moyen élevé de certains auditeurs.

D- Le rôle des industries culturelles : librairies, cinémas, musiques actuelles

Les librairies et les cinémas constituent des points d'accès essentiels à la culture, soutenus par des politiques publiques nationales, relayées par des établissements publics (CNC, CNV et le CNL) via des aides à l'équipement, à l'investissement⁶⁷, ainsi qu'à l'action culturelle. Les librairies participent aux opérations nationales sur la lecture et le livre. La mission sur l'avenir de la librairie⁶⁸ a souligné l'intérêt du rôle des collectivités territoriales dans le cadre d'un contrat de filière⁶⁹ avec l'Etat, rôle clé en termes d'accès de proximité à la lecture, complémentaire de celui du réseau de la lecture publique.

Par ailleurs, les initiatives prises par l'industrie du cinéma en matière de diffusion de l'opéra auprès du grand public sont à souligner : le partenariat conclu pour *Viva l'opéra* entre UGC et l'Opéra national de Paris, celui de Pathé (*Pathé live*) avec le MET de New-York, et en 2016 avec la Comédie Française : la communication et les actions de promotion de ces diffusions sont l'occasion d'élargir le cercle des amateurs traditionnels de l'opéra, des témoignages ayant été recueillis de spectateurs appréciant l'opéra en région, ravis de ce nouveau moyen d'accéder à ces spectacles.

Le cinéma itinérant est également un vecteur important d'accès à la culture dans les zones dépourvues de salles : une étude conjointe de l'ANCI⁷⁰, du CNC et du MCC (SG) conduite en 2015 a permis de mesurer l'impact de ce réseau, appuyé par l'Etat (CNC) et les Régions et communes s'agissant de l'équipement. L'étude comptabilise 1 748 communes concernées par les projections, dont 90 % ont moins de 5 000 habitants, et 70 % ont moins de 2 000 habitants, sur des données de 2014. La répartition des 102 circuits de projection fait cependant apparaître que parmi les régions de l'étude, la Champagne-Ardenne était dépourvue à la fois de salles fixes et de circuits itinérants, situation comparable dans les autres départements de la région Grand Est ou en Auvergne.

⁶⁶ Dont plus de la moitié en France.

⁶⁷ Aide au réseau des cinémas d'art et d'essai ou aide à la librairie indépendante par exemple.

⁶⁸ Confiée en 2012 par le ministre chargé de la culture à Mmes Cremisi, Kerber, et MM. Jardin, de Montchalin, coordonnée par MM. Parent et Sanson : *Soutenir la librairie pour consolider l'ensemble de la chaîne du livre : une exigence et une responsabilité partagée*.

⁶⁹ Intégrant éditeurs, distributeurs et libraires.

⁷⁰ Association nationale des cinémas itinérants, qui a notamment accompagné la numérisation des salles, la formation des projectionnistes, l'animation du réseau.

Par ailleurs, le Centre national des variétés (CNV) suit le programme des salles de spectacle *Zénith* pour le MCC, équipements facilitant l'accès aux musiques les plus populaires : le cahier des charges de ce réseau est en cours de refonte au MCC. Le souhait d'accompagner son activité de manière plus qualitative se traduit dans les liens que le CNV commence à nouer avec des régions, parmi lesquelles Pays de la Loire⁷¹.

L'enjeu de l'accès matériel de tous à la culture est tout autant une question d'équipements que de capacité à accéder au numérique ou aux propositions audiovisuelles. Il est l'une des conditions de l'émancipation individuelle de la personne, mais aussi du citoyen, inscrite comme un objectif de cette politique : comment est-elle prise en compte dans les actions mises en œuvre ?

Constat n°5

- Densité des équipements en France mais disparités notamment dans les zones les plus peuplées (agglomérations péri-urbaines notamment).
- Les DROM sont deux à trois fois moins équipés que la moyenne nationale (3,12 équipements / habitant - CGET).
- En lecture publique, 55 % des communes soit 11 M de personnes n'auraient pas d'accès à la lecture à proximité (IGB).
- Internet et le numérique bouleversent la notion d'accès à la culture mais le haut débit n'est pas généralisé (en milieu rural) et l'élargissement de l'accès via le numérique ne concerne pas forcément les populations les plus défavorisées.
- L'audiovisuel public (TV et radio) affiche une très forte hausse de leurs audiences numériques.

I-2-2 L'Émancipation des citoyens, enjeu de la démocratisation culturelle

A- Les principes et les enjeux : mixité sociale et de genre

Un des enjeux des politiques de démocratisation culturelle est celui de l'émancipation des citoyens, la confrontation avec l'art et la culture étant de nature à enrichir la construction de soi et l'insertion dans la société : il concerne particulièrement les publics prioritaires qui estiment ne pas disposer des codes pour accéder à la culture : l'enrichissement personnel par la culture est clairement compris par les parents, pour le bénéfice de leurs enfants⁷².

Les politiques développées en faveur de la **mixité sociale**⁷³ comportent également un enjeu en termes de **mixité des genres**, entre jeunes filles et jeunes hommes, avec un objectif d'émancipation évoqué de manière récurrente par les professionnels au contact des jeunes (enseignants, éducateurs, médiateurs, responsables de centres sociaux...).

A ces enjeux s'ajoutent les questions de l'**émancipation individuelle et sexuelle**. La nécessité de conduire cette approche de manière fine, « *par étapes, sans brusquer les jeunes ou les parents* » parfois réticents, est évoquée par tous les professionnels au contact de ces publics. Plusieurs témoignages de familles quittant un spectacle en raison

⁷¹ Sur la base d'un diagnostic partagé, une déclaration commune d'intention pour le développement des musiques actuelles a été signée en 2016 avec le CNV pour favoriser l'essor économique de ce réseau et sa professionnalisation.

⁷² Etude BVA pour la présente évaluation : ces blocages vont de l'appréhension des contenus (trop savants) au comportement voire aux vêtements que certains estiment liés à la sortie culturelle, tandis que les parents misent sur la culture pour que leur enfant accède à ce qu'ils n'ont pas ou ne peuvent plus fréquenter, pour des raisons de temps et de moyens financiers.

⁷³ La mixité sociale et la lutte contre les discriminations figurent au mandat du Comité interministériel des villes (CIV) piloté par le MVJS.

d'une semi-nudité ou de scènes jugées inappropriées, ont été évoqués, de même que les équipes et enseignants de QPV se heurtent à des réactions qui peuvent aller jusqu'à un refus parental d'autoriser une sortie culturelle scolaire. Cependant, une décrispation progressive sur ces questions est rapportée par des animateurs, au fil des sorties culturelles ; la préparation en amont, le lien noué entre les programmeurs et les relais comme les éducateurs de services jeunesse des villes, ou des associations de spectateurs⁷⁴ ou de parents d'élève, permettent d'anticiper les réactions, en présentant la teneur et les contours du spectacle ou de l'exposition *avant* la sortie.

Ces enjeux rejoignent les questions de religions et de laïcité qui traversent l'art et la culture et trouvent, dans bien des propositions de terrain, des exemples de mise en pratique adaptés aux populations (en partie IV).

B- Un enjeu fort, difficile à mesurer, mais des études existent

Mesurer l'impact en termes d'émancipation ne peut s'appuyer sur un indicateur : l'effet d'une exposition, d'une rencontre avec un artiste, ou d'une visite patrimoniale est délicat à apprécier car d'une part la notion même d'émancipation est relative, et d'autre part la perception est personnelle. Les experts ont témoigné de la difficulté de ce type d'évaluation, qui doit être contextualisée pour en mesurer la pertinence. Des recherches ont été conduites en France et à l'étranger, en matière d'éducation artistique et culturelle⁷⁵ en particulier : les constats témoignent de l'apport positif de ces actions sur la construction de la personne, qu'il s'agisse du jeune enfant ou de l'adulte.

L'étude effectuée par le festival d'Aix-en-Provence⁷⁶ sur des publics scolaires témoigne que 58 % d'entre eux changent de regard sur l'art lyrique après avoir assisté à une représentation. Dans l'académie de Grenoble, un débat sur le thème : « *Comment mesurer l'impact d'un projet sur les élèves ?* »⁷⁷ a permis de témoigner que la pratique artistique permet une amélioration de l'estime de soi, une plus grande ouverture aux autres, du plaisir à s'investir et une meilleure réussite scolaire.

L'étude⁷⁸ BVA révèle que la sortie ou la pratique culturelle est presque toujours vécue positivement, dès lors que le « saut » est effectué, même dans le cas de sorties scolaires, plus « didactiques » : la culture est associée à la notion d'enrichissement personnel, elle est vécue comme quelque chose d'indispensable dans la vie de tous, chacun reconnaissant ses apports au plan individuel et collectif.

⁷⁴ Exemple dans l'Essonne (ville des Ulis) avec les médiateurs du parc de Chamarande, ou au Théâtre Louis Aragon de Tremblay-en-France (93) avec une association de parents d'élèves qui vient régulièrement avec des spectateurs des environs.

⁷⁵ On se référera à l'ouvrage de Jean-Marc Lauret, *L'art fait-il grandir l'enfant*, essai sur l'évaluation de l'éducation artistique et culturelle (éd. De l'attribut, 2015), qui mentionne un grand nombre d'évaluations menées notamment dans les pays anglo-saxons, mais également en France. Par ailleurs, l'impact social a été évalué à l'occasion d'un festival de musiques actuelles : cf. *Ce que les sociabilités font à l'écoute musicale. Le cas des Eurokénnes de Belfort*, Aurélien Djakouane, dans *Culture&musées* n°25, Actes sud, juin 2015.

⁷⁶ Étude des publics et des retombées économiques, Festival d'Aix-en-Provence, novembre 2012, p. 9.

⁷⁷ Conduites avec l'appui du CNRS et des professionnels de l'Opéra national de Paris, de l'ENS de Lyon, du London Symphony Orchestra et du festival d'Aix en Provence.

⁷⁸ « *La culture est importante pour la découverte de soi et des autres. Elle permet aux individus de se forger une identité propre, de les aider à la réflexion, à grandir, en leur permettant de mieux connaître le monde. Elle est aussi un vecteur de socialisation et d'intégration dans la société. Elle permet aux individus de se rattacher à un groupe (avec lequel on partage des particularités).* » Extrait de l'étude BVA pour la mission d'après les focus group et entretiens.

L'Observatoire des politiques culturelles et l'EHESS suivent, enfin, le projet DEMOS⁷⁹ de la Cité de la musique/Philharmonie depuis le début pour en étudier l'impact auprès des jeunes bénéficiaires sur les différents territoires concernés (Isère, Soissonnais, Ile-de-France) avec l'aide du MCC, des collectivités territoriales, des CAF, des agences départementales et de mécènes.

Même si les témoignages recueillis ponctuellement par une enquête sont toujours intéressants, seules des études suivant une cohorte de spectateurs non familiers de la culture sur une période conséquente peuvent en donner la mesure en termes d'émancipation personnelle⁸⁰.

Constat n° 6

- Les démarches de démocratisation culturelle incluent l'enjeu de l'émancipation des citoyens, car elles convoquent la mixité sociale, la mixité des genres, l'émancipation individuelle, voire sexuelle.
- Des études en France et à l'étranger constatent l'apport positif des actions culturelles et artistiques sur la construction de la personne, jeune enfant ou adulte.

I-2-3 Le renforcement de la cohésion sociale par la culture : un impact avéré

A- Des principes partagés par tous sur le *Vivre ensemble*, mais une césure perceptible entre culture « populaire » et culture « de référence »

L'enjeu de la cohésion sociale est commun à tous les acteurs publics actifs dans le champ culturel, se traduisant par le « Vivre ensemble » inhérent aux projets les plus divers. Les objectifs de cet enjeu figurent notamment dans les protocoles signés entre le MCC et les autres ministères⁸¹, ou au sein de dispositifs tels le FONJEP ou le service civique, ainsi que dans les conventions signées par le MCC avec les collectivités territoriales, de développement culturel (CDC) ou les Pactes culturels signés avec des villes.

En matière d'EAC, qui constitue l'un des vecteurs de cet enjeu, le ministère de l'éducation nationale a pour ambition qu'elle « *contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques* »⁸². Elle peut donc conduire à faire l'expérience de la diversité mais vise à l'acquisition d'une véritable culture artistique (l'éducation à l'art) et contribue la formation de la personne et du citoyen, le sens de l'autonomie et de l'initiative (l'éducation par l'art).

En termes de perception, il a été cependant souligné combien la culture constituait un « marqueur » dont les valeurs et les objets sont souvent *liés aux élites*, y compris pour certains enseignants : une culture « populaire » et une culture « de référence » seraient en conflit. L'étude BVA confirme cette forme de césure ; la culture y est spontanément associée à des lieux spécifiques : le musée, le conservatoire, le théâtre municipal...et non pas, chez soi, la salle des fêtes locale, la rue, etc. Si « *ce qui se fait dans la rue* »

⁷⁹ Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale, pour la découverte de la pratique instrumentale par la pratique collective pour des enfants de 7 à 13 ans ne pratiquant pas la musique pour des raisons sociales, économiques, culturelles ou géographiques. Publication de l'étude par l'OPC *Evaluation d'un projet d'éducation artistique innovant*, 2016.

⁸⁰ Projet de la DGCA/bureau de l'observation sur un suivi de cohortes avec des chercheurs.

⁸¹ Justice, Santé, Handicap, Politique de la Ville, Éducation nationale, Universités.

⁸² Loi du 8 juillet 2013.

(expression utilisée par les participants) peut être considéré comme de la culture, le graph, le slam, le cirque... ne sont pas de la culture : il y a comme une forme d'irrévérence associée à ces pratiques qui les rendraient en quelque sorte moins légitimes que ce qui est proposé dans des lieux dédiés.

Tout l'enjeu des politiques publiques consiste d'une certaine manière à désacraliser la culture pour la rendre plus familière, plus accessible et moins clivante.

B- Un enjeu collectif pour combattre l'exclusion sociale

Cet enjeu collectif et sociétal apparaît prioritaire au regard de la situation économique d'une partie croissante de la population. Le rapport de 2015 du Centre national de lutte contre l'exclusion (CNLE) établissait que, **en 2012** :

- 8,5 millions de Français vivaient en dessous du seuil de pauvreté monétaire à 60 % (987 € par mois pour une personne seule) ;
- 2,4 millions de personnes étaient en situation de grande pauvreté, en augmentation ;
- la précarité touchait toutes les catégories : chômeurs (37,2 %), familles monoparentales (36 %), enfants (19,6 %), étudiants (19,1 %) et retraités (8,4 %) ;
- 3,5 millions de personnes étaient concernées par le mal logement (dont 700 000 sans logement personnel et 141 500 en situation de sans-abrisme) ;
- Les allocataires des minima sociaux (RSA, AAH...) constituaient 10 % de la population, soit 6,8 millions de personnes.

La situation économique et sociale des régions ciblées par l'évaluation fait ressortir des indicateurs sociaux préoccupants, en matière de pauvreté, de chômage, de concentration des territoires et dispositifs prioritaires : ils sont détaillés en annexe 7.

Les collectivités territoriales, les services déconcentrés et les structures culturelles de ces régions sont directement mobilisés par des actions en faveur de ces publics, évoquant un enjeu prioritaire. De leur côté, les équipes culturelles de ces territoires en font un axe spécifique de leur travail et confortent ainsi leur place au sein de la vie locale. Des actions en direction des plus démunis ou des personnes très isolées (appelées « *dispositifs solidaires* ») sont souvent évoquées dans les réponses et entretiens.

Constat n°7

- Consensus sur l'ambition de la culture pour le « Vivre ensemble », notamment en direction des personnes fragilisées (8,5 M de personnes en France).
- La culture est un marqueur social, ses valeurs étant souvent liées aux élites.
- Une distinction persiste entre culture « populaire » et culture « de référence » mais les nouvelles pratiques et des actions culturelles et artistiques ciblées s'efforcent de déjouer cet écart, en alliant qualité et ouverture.

I-3 LES POLITIQUES DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE EN FRANCE ET EN EUROPE : DEVELOPPEMENT, IMPACT ET DECLINAISON TERRITORIALE

La démocratisation culturelle s'inscrit comme l'une des priorités des politiques culturelles en Europe, avec le soutien à la création et à la diversité, la France se distinguant, au début des années quatre-vingt, par une ambition particulière à cet égard et le lancement de manifestations nationales dont certaines ont été étendues à l'échelle

européenne. L'État et les collectivités ont développé également des politiques tarifaires accordant une place de choix à la gratuité, ainsi que des dispositifs ciblés par catégories de publics. La progression des manifestations culturelles et leur envergure européenne et nationale est générale, les fréquentations sont croissantes.

Quels résultats ces événements ont-ils en termes de fréquentation, notamment des jeunes ? La hausse de la fréquentation a-t-elle eu pour effet d'en élargir la base sociale et géographique ? Les impacts qualitatifs de ces manifestations sont délicats à mesurer et hors de portée de cette évaluation, mais certaines études de publics disponibles ont été exploitées.

Le rappel des principales mesures est établi, avec leurs résultats quand ils étaient disponibles, sinon leur impact, plus délicat à mesurer.

I-3-1 Les opérations européennes et en Europe : un impact public qui s'accroît

La *nuît des musées*⁸³ a permis de sensibiliser un nouveau public : plus noctambule, plus festif et plus jeune. Le dispositif a mobilisé 3 200 musées⁸⁴ en Europe, dont 1 200 en France en 2016, en forte augmentation. La fréquentation en 2016 dépasse **deux millions de visiteurs en France, soit deux fois plus qu'en 2005**, témoignant d'un ancrage auprès du grand public, notamment des jeunes.

Lancées en France en 1984, les *Portes ouvertes dans les monuments historiques* deviennent en 1991 les *Journées européennes du patrimoine*, passant de onze pays participants à cinquante et rassemblant plus de 20 millions de personnes en 2015. En France, le public passe de six millions en 1994 à plus de douze millions de visiteurs par an depuis 2004, dans les 17 000 sites ouverts, outre-mer inclus. La gratuité est un élément déterminant dans l'afflux de visiteurs, comme plusieurs études l'ont démontré⁸⁵.

De même, la *Fête de la musique*, lancée le 21 juin 1982 pour permettre aux amateurs de se produire dans la rue (ces musiciens étant alors estimés à cinq millions) a été adoptée par les pays européens en 1985 et s'étend depuis au reste du monde.

Au-delà d'opérations nationales devenues européennes, le programme *Europe Créative*⁸⁶ géré par la Commission Européenne via l'EACEA⁸⁷, dispose sur la période 2014-2020 d'un budget de 1,46 milliards d'euros, près de 30 % de plus que sur 2007-2013⁸⁸. Dédié à la diversité culturelle et artistique européenne et à la compétitivité des secteurs concernés, il vise à financer 250 000 artistes et professionnels, 2 000 salles de cinémas, 800 films⁸⁹ et 4 500 traductions de livres. Le programme soutient également, avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'institut Français et la SACEM, le forum *European Lab*⁹⁰, qui rassemble des acteurs culturels autour d'une culture démocratique, outil d'émancipation des publics.

⁸³ Initiative européenne depuis 2005.

⁸⁴ Près de quatre fois plus qu'en 2005.

⁸⁵ Publics et usages des journées européennes du patrimoine, MCC, DGP, DRAC Rhône-Alpes - Mars 2000.

⁸⁶ Règlement (UE) n° 1295/2013 du parlement européen et conseil le 11 décembre 2013.

⁸⁷ Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel, Culture.

⁸⁸ Aucun bilan détaillé n'a pu être recueilli sur les deux premières années.

⁸⁹ Exemple : au festival de Cannes 2016, 22 films étaient soutenus par *Europe Créative*, pour 2,1 M d'euros.

⁹⁰ Fondé en 2011 par Arty Farty, association à but non lucratif fondée à Lyon en 1999. *European Lab* est né du constat d'une crise démocratique se traduisant par une défiance des citoyens vis-à-vis des formats politiques traditionnels et des institutions républicaines, y compris les institutions culturelles.

Les critiques de la société civile et du Parlement Européen reprochent à ce programme une orientation trop économique, tournée vers des industries « compétitives et porteuses de croissance », marginalisant de fait les associations des territoires défavorisés où le volet marchand est mineur : or, l'aspect non lucratif de la culture n'est pas abordé dans ce programme européen.

On observe par ailleurs un renouveau des politiques de démocratisation culturelle dans certains pays d'Europe qui réintroduisent la dimension sociale de la culture, comme en Grande-Bretagne et en Italie.

A- L'Italie : la gratuité augmente la fréquentation des lieux patrimoniaux

En Italie, le budget de la culture a été établi à 2,3 milliards d'euros en 2016 (+ 27 % comparé à 2015). Suite aux attentats de Paris en novembre 2015, le gouvernement a décidé d'investir dans la culture, avec une « carte culture » de 500 euros donnant aux jeunes dès 18 ans l'accès gratuit aux musées, salles de spectacles, livres, etc.

D'autres programmes y existent comme « *Domenicalmuseo* » (2014), qui donne un accès libre aux musées et sites patrimoniaux chaque premier dimanche du mois, engendrant une augmentation de 12 % de la fréquentation (+ 4,5 M de visiteurs en deux ans). Dans les quartiers, avec une médiation, le programme « *Io sono Cultura* » a été lancé en 2014 dans le but de « reconnaître la légitimité de l'art contemporain et de l'architecture pour revitaliser les périphéries urbaines », ainsi qu'un programme culturel *Migrarte* destiné aux migrants. Les professionnels italiens⁹¹ ont évoqué la nécessité de ces outils après des années de diète en matière culturelle, notamment pour le grand public et les quartiers.

B- La Grande-Bretagne : une priorité nouvelle vers les publics des quartiers

En Grande-Bretagne, le cursus scolaire comprend une pratique artistique intégrée au sein des enseignements, mais des diminutions budgétaires ont été opérées. L'*Art Council England* a vu ses subventions diminuer de 15 % entre 2011 et 2015, et le ministère de la culture a observé une baisse de ses moyens de 25 % en 2013 et de 24 % en 2014-2015. Le *British Museum* et la *National Gallery* ont enregistré une baisse de près de 15 % de leurs subventions.

En dépit de ces restrictions, le ministre britannique de la culture avait annoncé en mars 2016 un **Livre blanc de la culture**⁹², avec le projet d'y affecter 5,4 milliards d'euros, dont un programme du *Art Council England* afin que les jeunes des quartiers défavorisés accèdent à l'art, ciblant 70 territoires et 14 000 jeunes chaque année. De même, le ministre avait réaffirmé le soutien aux centres musicaux du pays, pour que « *toutes les écoles dispensent une éducation musicale de qualité* », avec des soutiens publics et privés et l'engagement de grandes formations comme le programme *Discovery* du *London Symphony Orchestra* qui implique ses musiciens dans des actions éducatives. Si une évaluation conduite en 2013 nuance l'ambition de généralisation, constatant la place décroissante de la musique au fil des années et du cursus⁹³, elle pointe le rôle fondamental de l'école dans l'accès à la musique, comme celui des relais extérieurs.

⁹¹ Séminaire IGAC (MCC), mars 2016, *La politique culturelle italienne*, intervention de Rossana Rummo, Directrice générale des bibliothèques et instituts culturels, ministère des Biens culturels, Italie.

⁹² Pour « déterminer comment le gouvernement soutiendra les secteurs culturels dans les prochaines années et comment la culture jouera un rôle actif dans la construction d'une nation plus juste et plus prospère ».

⁹³ Rapport de l'*Office for Standards in Education*, cité par France musique.fr, Susanna Kubilk, 26/08/16.

Ces deux pays européens ont souhaité relancer ces politiques après avoir constaté que des déserts culturels s'étaient développés dans les territoires défavorisés, et que la culture constituait, en dépit ou en raison de la crise, un socle de valeurs consensuelles capable de rassembler des individus et des collectifs.

Les politiques publiques ont, en France, accompagné la politique d'équipement par des dispositifs nationaux et locaux incitant à la pratique culturelle par des opérations nationales, des politiques tarifaires, des actions partenariales.

I-3-2 Les opérations nationales : un impact populaire, un croisement des publics et des disciplines

Les opérations nationales ont pour vertu d'offrir des événements au contenu accessible, qui se vivent de manière partagée, festive et gratuite, permettant d'échapper aux différences de statut social, d'âge et d'origine. Certaines se déroulent dans l'espace public, comme la fête de la musique ou les opérations en faveur de la lecture publique sur les plages, l'été, et l'accès à la culture y est moins solennel qu'au sein d'une institution. Ces opérations nationales affichent une réussite croissante en termes de participation⁹⁴. De la même manière, les manifestations initiées par des collectivités comme Lille 3000 ou *La folle journée* de Nantes, conjuguent réel succès public et exigence artistique.

Un tableau en annexe 9 retrace les opérations nationales, déclinées par ministères. Ces dispositifs mobilisent des structures⁹⁵ sur crédits centraux, ainsi que de nombreux partenaires publics (communes, etc.) et privés, avec un rôle croissant des collectivités locales et de la société civile, des industries culturelles, entreprises et associations.

En outre, les institutions participantes sortent de leur champ disciplinaire pour croiser les publics : le spectacle vivant s'inscrit dans les Journées du patrimoine ou des Jardins, occasion pour les publics de découvrir de la danse contemporaine ou du chant lyrique; les musées et monuments s'emparent de la Fête de la musique ou du Livre, et des opérations festives organisées par les collectivités dans l'espace public sont aussi l'occasion pour des institutions⁹⁶ de communiquer auprès des publics populaires.

Exemples de fréquentation des dispositifs nationaux :

- Pour sa première édition en 2015, *Lire en short* a mobilisé sur 45 événements des acteurs culturels variés : quatre scènes nationales, 150 auteurs et illustrateurs jeunesse, 137 associations, 200 bibliothèques, 165 médiathèques, 82 librairies, 39 collectivités territoriales, cinq offices de tourisme, une fondation, 31 éditeurs et entreprises et 28 partenaires (médias, soutiens privés, professionnels, associations). Renommée *Partir en livre* en 2016, l'opération a vu le nombre de participants augmenter fortement en 2016, passant de 300 000 enfants et adolescents à 500 000.
- En 2014, 2 311 jardins participants ont accueilli plus d'1,8 million de visiteurs à l'occasion de l'opération *Rendez-vous aux jardins*. En 2010, 2 000 jardins y avaient participé pour autant de visiteurs.

⁹⁴ Hausse des institutions, des collectivités participantes et du public.

⁹⁵ Par exemple, les Journées européennes du patrimoine mobilisent 114 structures : 98 monuments du CMN, le domaine national de Chambord, la Cité de l'architecture et du patrimoine (EP), 38 musées nationaux (EP et services à compétence nationale, comme Ecouen ou la Malmaison-) et les services à compétence nationale des archives (ex : Archives du Monde du Travail à Roubaix, SAN à Paris...).

⁹⁶ Exemples du Louvre ou du musée de la Marine à l'occasion de l'opération Paris-Plages, durant l'été, auprès des familles.

- En 2014-2015, *Des cinés, la vie*, action menée par le CNC et la PJJ, a concerné 239 services ou unités inscrits à l'opération et 1 230 jeunes participants (dont 87 % de 14-18 ans), en progression puisqu'ils étaient 800 participants pour l'édition 2009-2010.
- *Les Portes du temps* : entre 2010 et 2014, la fréquentation a augmenté de 78 %⁹⁷ (depuis le lancement en 2005, plus de 350 000 jeunes accueillis).
- *La Nuit des musées* : de 700 musées participants en 2005 à 1 200 musées en 2016, la fréquentation a doublé (1 M en 2005 à 2 M en 2016⁹⁸).

Un impact local effectif et valorisant

Ces opérations nationales inspirent de nombreuses initiatives locales : la *Fête de la musique* ou *Dis-moi dix mots* sont déclinées dans des bibliothèques, des centres sociaux ou des écoles, par les animateurs et constituent autant d'occasions évoquées par ces professionnels de participer ensemble à des créations partagées, jugées très utiles pour leur activité⁹⁹.

L'opération *Dis-moi dix mots* permet de mettre en valeur la capacité d'une langue à accueillir et intégrer des mots venus d'ailleurs : cette opération est déclinée de multiples façons, comme par exemple l'exposition « *Créations artistiques autour de Dis-moi dix mots* » par les jeunes de la ville des Ulis, qui a donné lieu à un travail collectif suivi d'une restitution publique valorisée par la commune (service jeunesse). D'autres exemples nous ont été relatés sur le territoire lors de nos déplacements.

Constat n°8

- Le succès des opérations nationales repose sur des contenus forts et consensuels (patrimoine, jardins, musique, lecture...) des événements festifs et gratuits, qui brassent des publics de tous horizons. Les chiffres de participation prouvent l'impact croissant de ces actions.
- Les structures et les équipes territoriales d'animateurs et de médiateurs se sont approprié les opérations nationales qui décloisonnent la pratique et l'inscrivent dans un dispositif d'envergure nationale vécu comme très valorisant par les publics, accentuant l'inscription dans une démarche collective.

I-3-3 Des fréquentations en hausse, des publics plus populaires dans le patrimoine et dans les structures des territoires prioritaires

La mission a travaillé sur les chiffres clos 2010-2014, en intégrant lorsque cela était possible les données 2015 : l'impact des attentats de janvier 2015 et de novembre 2015 en Ile-de-France a affecté l'exercice 2016.

A- La hausse des fréquentations entre 2010 et 2015

L'analyse des indicateurs de fréquentation du rapport annuel de performance du MCC entre 2010 et 2014 permet de mesurer l'objectif d'accès à la culture, sur tous les

⁹⁷ Les Portes du temps ont accueilli en 2010 un total de 16 880 personnes (source : Patrimostat, 2010) et environ 30 000 personnes en 2014 (source : MCC/DGP/présentation Les Portes du temps, 2015).

⁹⁸ Source : comptage ministère de la culture et de la communication, 22 mai 2016.

⁹⁹ Des DRAC soulignent la difficulté de solliciter la participation des collectivités sur les opérations nationales sans financement de l'Etat, ce qui soulève parfois des difficultés de mise en œuvre.

secteurs (cinéma, bibliothèques, musées, création), rassemblés par les différents ministères et directions générales ainsi que par les professionnels : ils sont presque tous en augmentation¹⁰⁰. La fréquentation patrimoniale (archives, musées de France, monuments nationaux) est en nette hausse, comme dans les arts plastiques, le spectacle vivant et la variété, certains secteurs du spectacle vivant fléchissant ou stagnant en termes de public (opéras et ballets des opéras, centres chorégraphiques et dramatiques).

Patrimoines : + 20 %

En 2014, la fréquentation¹⁰¹ physique payante et gratuite des institutions nationales patrimoniales (musées, expositions et monuments) est évaluée à 43,2 M de visiteurs, en augmentation de 20 % depuis 2010¹⁰², les moins de 18 ans représentant 15,38 % des visiteurs en 2014, en diminution¹⁰³ de 7 %, mais la part des 18-25 ans résidents de l'Union européenne est de 11 % en 2014, en augmentation de 23 % depuis 2010¹⁰⁴.

En 2014, les musées situés en Île-de-France réalisent 59 %¹⁰⁵ de la fréquentation (339 000 visiteurs par musée en moyenne), le Nord-Pas-de-Calais étant la deuxième région en termes de fréquentation moyenne (50 000 visiteurs/musée), l'Auvergne et la Champagne-Ardenne étant des régions où la fréquentation moyenne par musée est la plus faible (entre 12 000 et 16 500 visiteurs par musée en moyenne). Les Archives affichent également une hausse de fréquentation (cf. tableau ci-dessous).

Spectacle vivant : + 12 %

La fréquentation payante des lieux subventionnés en 2010 pour le spectacle vivant est de 4,9 M de spectateurs (dont 17 % de scolaires) et de 5,5 M de spectateurs en 2014, en augmentation de 12,2 % entre 2010 et 2014. Le public de la danse est particulièrement jeune, les 15-24 ans constituant le quart du public et la fréquentation des centres chorégraphiques a progressé en 2013-2014 de 5 % par rapport à la saison précédente, mais en fléchissement par rapport à 2010. Toutefois, la fréquentation des ballets des opéras diminue de même que celle des centres dramatiques.

En revanche, la fréquentation des spectacles de variétés et de musiques actuelles a augmenté de 24 % entre 2010 et 2014¹⁰⁶, les plus élevées concernant les concerts de pop rock (20 %) et les spectacles d'humour (17 %) en 2014, témoignant de l'évolution des goûts du public. Dans le secteur privé, la fréquentation des théâtres privés parisiens s'élève à 4,3 millions d'entrées payantes¹⁰⁷ en 2015 (hors tournées) contre 4,2 M de spectateurs en 2014 pour les théâtres privés, après une chute de fréquentation observée en 2012.

Arts plastiques : + 42 %

Pour les arts plastiques, la fréquentation payante des lieux subventionnés augmente de 42 %, de 2,55 M de visiteurs en 2010 à 3,63 M de visiteurs en 2014. Les scolaires

¹⁰⁰ Entre 2010 et 2014, l'INSEE indique que la population française a augmenté de 1,9 % ; ce chiffre impactant à due concurrence les hausses de fréquentation observées.

¹⁰¹ Source : *Patrimostat*, DDP/DGP/MCC.

¹⁰² (35,94 M de visiteurs en 2010).

¹⁰³ (16,53 % en 2010).

¹⁰⁴ (8,96 % de visiteurs).

¹⁰⁵ « Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication », Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), Ministère de la Culture et de la Communication, La documentation française, Paris, 2016.

¹⁰⁶ Le CNV indique 25,3 M d'entrées payantes en 2014 contre 20,4 M en 2010.

¹⁰⁷ « Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication », Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), Ministère de la Culture et de la Communication, La documentation française, Paris, 2016.

progressent de 21 %. Celle des FRAC a fléchi en 2014 mais celle des centres d'art a augmenté.

Éducation artistique et culturelle : + 74 %

L'objectif d'un accès équitable à la culture au moyen des dispositifs de l'éducation artistique et culturelle (EAC) est évalué sur la part « d'enfants et jeunes d'âge scolaire ayant bénéficié d'une action éducative d'une structure subventionnée par le MCC » à 34,30 % des élèves scolarisés en 2014 contre 19,7 % en 2010, soit une augmentation de 74 %.

Bibliothèques : fléchissement de 4,6 % pour les bibliothèques municipales, mais hausse de la fréquentation numérique

En 2010, la fréquentation des bibliothèques dépassait 10,9 M de lecteurs pour les bibliothèques municipales contre 10,4 M en 2014, en diminution de 4,6 % ; en 2010, la Bibliothèque Publique d'Information (Centre Georges Pompidou) comptait 1,5 M de lecteurs contre 1,4 M en 2014, en diminution de 6,7 % ; la Bibliothèque Nationale de France avait accueilli en 2010 plus de 945 000 lecteurs contre 810 000 en 2014, en baisse de 14,3 %.

Ces données figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 1 - Chiffres de fréquentations 2010-2014 -Patrimoines et spectacle vivant

Champ culturel (fr. en millions de visiteurs)	Nb de structures	Entrées 2010	Entrées 2014	Evolution 2010-2014
Patrimoines				
Institutions nationales patrimoniales	147 ¹⁰⁸	37,5	43,2	+ 15 %
dont Archives-fréquentation totale des services		1,95	2,28	+17 %
Monuments historiques nationaux	98	8,6	9,8	+ 14 %
Musées de France (dont les 38 musées nationaux)	1 200	57,44	64,88	+13 %
Spectacle vivant et arts plastiques				
Structures d'art contemporain soutenues par le MCC		2,55	3,6	+42 %
Dont FRAC	8	1,23	1,68	+ 37 %
Centres chorégraphiques nationaux	19	0,66	0,65	-2 %
Opéras membres de la Réunion des opéras de France	25	0,541 (2011)	0,511	-6 %
Spectacles lyriques et musicaux par Réunion des opéras de France	nc	1,453	1,476	+2%
Spectacles payants de variétés et musiques actuelles	39 000 (2010) 62 000 (2014) représentations	20,40	25,30	+24 %
Festivals (musicaux)	échantillon : 7	0,849	1,032	+22 %
Théâtres nationaux (hors Chaillot)	4	0,588	0,625	+6 %
Centres dramatiques nationaux et régionaux	39 (2010) 37 (2014)	1,195	1,194	-

Sources : RAP Culture 2012 et 2014 et Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication », département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), Ministère de la culture et de la communication, La documentation française, Paris, 2012 et 2016 (pour les chiffres 2010 et 2014).

¹⁰⁸ Soit : 98 monuments du CMN, Chambord, Cité de l'architecture et du patrimoine, 38 musées nationaux (dont des SCN comme le musée des Eyzies, les domaines et musées archéologique de Saint-Germain-en-Laye et celui de Compiègne, pour ne citer que les plus importants), et 3 sites d'archives nationales (service à compétence nationale/SCN).

En revanche, les fréquentations numériques augmentent tant dans les bibliothèques territoriales que nationales : l'Observatoire de la lecture publique relève qu'entre 2010 et 2014 les connexions aux sites des bibliothèques ont presque doublé, passant de 11 200 à 20 400. Il commente que « *même si les facteurs d'explication sont certainement multiples, on peut supposer un lien de causalité avec la diversification de l'offre en ligne des bibliothèques (...) qui semble intéresser un nombre croissant d'utilisateurs, que ceux-ci fréquentent ou non la bibliothèque physique.* »¹⁰⁹

Enfin, on trouvera en partie II l'analyse des fréquentations numériques dans les institutions culturelles (à partir du questionnaire adressé aux EP et aux structures en région).

Fréquentations cinéma et audiovisuel : des progressions dans le secteur public¹¹⁰

La fréquentation des salles de cinéma en France demeurait en 2015 la plus élevée d'Europe : stable sur 2010-2015, elle se redresse à la fin de 2015¹¹¹.

Dans les dispositifs EAC conduits par le CNC et les DRAC, le nombre de lycéens et apprentis inscrits au dispositif « Lycées au cinéma » augmente légèrement au niveau national (+ 0,44 %) de 2012 à 2014, et progresse nettement dans les régions cibles de l'évaluation (+ 10 %) avec plus de 2,75 millions de lycéens et apprentis scolarisés. La fréquentation des collégiens de « collège au cinéma » diminue cependant entre 2009-2010 et 2012-2013 (-7 %) pour des raisons que les DRAC rencontrées estiment en partie liées au désengagement budgétaire de certains départements.

La diffusion de la culture au moyen de la télévision a été analysée¹¹² et constitue, même si les audiences sont faibles, un réel moyen d'accès à des contenus exigeants ou grand public selon les programmes (opéra, variété, patrimoine...).

Le groupe France télévision reste le premier groupe d'audiovisuel français et attire en moyenne 29,2 % des téléspectateurs en 2015 ; son audience internet est en très forte croissance.

La chaîne ARTE a progressé de près de 50 % en quatre ans pour se situer en 2015 à 2,2 % de part d'audience : l'audience cumulée d'ARTE en France et en Allemagne progresse de façon constante de 2011 à 2014, passant de 18,6 millions de téléspectateurs en 2011 à 20,8 millions en 2014.

Si ces chiffres ne témoignent pas d'un accès élargi des populations les plus défavorisées à la culture, ils reflètent une tendance nette de progression générale de l'audience.

Dans le champ **radiophonique**, malgré une diminution des auditeurs (de 83,8 % en 2005 à 81,2 % en 2015), leur nombre augmente (43,6 millions en janvier 2016) en lien avec l'augmentation de la population. L'audience de **Radio France** est stable depuis une dizaine d'années (25 %), mais elle reste la première radio publique de France¹¹³. La

¹⁰⁹ Soit : « *catalogues, services de référence, bibliothèques numériques patrimoniales et documentation électronique, mais également contenus produits par les bibliothèques comme des ressources pédagogiques ou des captations (...)* » in Synthèse 2014, Observatoire de la lecture publique.

¹¹⁰ Sources RAP Culture.

¹¹¹ 208,97 M d'entrées en 2014 et 206,06 M en 2015, source CNC.

¹¹² Rapport de Catherine Clément *La nuit et l'été*, sur l'évaluation, l'analyse et les propositions concernant l'offre culturelle à France Télévision, 2002.

¹¹³ La première station de Radio France, France inter, est la troisième radio en termes de part d'audience avec 10,3 % en 2016, derrière NRJ et RTL.

tendance est au **vieillessement de l'audience**, en particulier pour France Musique où l'âge médian est de 68 ans. En comparaison avec nos voisins européens, la part d'audience de la radio publique en France est inférieure à celle du Danemark (70 %) ou du Royaume-Uni (55 %) mais supérieure à celle de la radio publique espagnole (8 %).

Ces vecteurs (radio et TV) constituent autant de moyens de proposer et de faire connaître des actions culturelles dans les territoires ; ils ont été cités par de nombreuses structures comme des partenaires souvent déterminants, notamment les TV et radios locales.

Enfin, la hausse très importante des fréquentations numériques est une tendance de fond (évoquée en partie I dans l'accès à la culture et internet), observée tant dans le champ des médias privés en général, qu'au niveau des institutions culturelles qui observent une progression de leurs visiteurs numériques : ce point sera évoqué en partie II analysant les réponses au questionnaire.

Constat n°9

- Les fréquentations ont progressé dans presque tous les champs disciplinaires des institutions, en particulier les arts plastiques, le patrimoine et l'éducation artistique, y compris sur les supports numériques.

B- Un public plus populaire dans le champ patrimonial

Progression des fréquentations et des entrées gratuites

Une synthèse¹¹⁴ du CREDOC indique que la part des Français ayant visité un monument, un site ou une exposition dans un musée sur les douze derniers mois est de 64 %, soit les deux tiers, augmentant de manière sensible chez les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat, chez les ouvriers et les employés.

Les musées de France enregistraient en 2013 une fréquentation¹¹⁵ de 64,41 millions d'entrées¹¹⁶ (payantes et gratuites confondues), en hausse de 10,8 % par rapport à 2010. **Les entrées gratuites progressaient de 13,8 % sur la même période**, passant de 24,5 à 27,8 M d'entrées, constituant en 2013 près de 14 % des entrées, mettant en évidence l'augmentation du nombre de personnes entrant dans ces catégories (jeunes de moins de 26 ans, allocataires des minima sociaux, chômeurs...).

La gratuité est réputée produire, à la marge, un effet d'aubaine pour les habitués, mais elle a surtout un effet levier auprès des publics sujets à des arbitrages financiers dans leurs pratiques de loisirs (18-25 ans, classes populaires...). Le CREDOC reporte aussi que 55 % des Français connaissent la mesure de gratuité du premier dimanche du mois. Dans les musées nationaux¹¹⁷, un tiers des entrées sont gratuites, en très forte augmentation depuis 2005 (+87 %), représentant la moitié de la progression de la fréquentation des musées. Dans les régions de l'évaluation, en décalage avec la moyenne nationale, la fréquentation fléchit dans cinq régions, tandis que les entrées gratuites progressent dans

¹¹⁴ Note CREDOC Pôle ES et DDP/DGP, de novembre 2015 sur des données de juin 2014.

¹¹⁵ Source DDP/DGP/MCC.

¹¹⁶ 63,53 M d'entrées : il s'agit d'entrées (payantes et gratuites confondues), excluant la fréquentation du Louvre Lens et de Pompidou Metz. Avec ces deux établissements, la fréquentation en 2013 atteint 64,41 M d'entrées.

¹¹⁷ « Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication », Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), Ministère de la Culture et de la Communication, La documentation française, Paris, 2016

cinq régions également. Les entrées gratuites représentent entre 47 % et 60 % du total des entrées, soit plus de la moitié des entrées dans la majorité des régions étudiées.

Synthèse de l'enquête « A l'écoute des visiteurs » (DGP/MCC)

Depuis 2010, le Département de la politique des publics de la Direction générale des Patrimoines pilote le programme d'enquêtes « A l'écoute des visiteurs » (2010, 2012, 2015). Les résultats de l'enquête de 2015, portant sur 93 établissements¹¹⁸, ont été restitués début 2016.

Le public des musées est composé d'employés et d'ouvriers (11,6 %), d'agriculteurs (0,2 %) et d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise (2,4 %), soit 14,2 %¹¹⁹ du total. Les élèves et étudiants en représentent 22 %, les cadres et professions intellectuelles supérieures 34,9 % et les professions intermédiaires 26,6 %. Les femmes y sont majoritaires, et les deux tiers possèdent un diplôme égal ou supérieur à bac +3.

Dans les monuments, les chiffres indiquent un public plus populaire, par la présence des employés et ouvriers (20,2 %), d'agriculteurs (0,4 %), et d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise (2,4 %), soit un ensemble de 23 %. Les jeunes sont moins nombreux (11,5 %) que dans les musées. Le niveau de diplôme à bac +3 ne concerne que la moitié du public, ce qui témoigne d'un accès moins clivé que dans les musées en termes de sociologie des visiteurs. Sur une série plus longue et un périmètre constant de 27 musées ayant participé à cette enquête en 2010, 2012 et 2015, la répartition des visiteurs ayant renseigné leur positionnement social, traduit une progression des classes moyennes inférieures et des classes populaires parmi les visiteurs de musées, ces catégories ayant été reconstituées par le DDP à partir de trois variables (PCS, diplôme et âge).

Tableau 2 - Synthèse des données A l'écoute des visiteurs 2010/2015

	2010	2012	2015	Évolution en points
Classe moyenne inférieure	14,20%	19,60%	22,00%	+ 7,8
Classe populaire	11,9 %	11,90%	12,70%	+ 0,8
Ensemble	26,10%	31,50%	34,70%	8,6

Source : DDP/DGP.

Par ailleurs, toujours d'après l'enquête de 2012, les musées parisiens reçoivent 1,5 fois moins de public populaire que les musées en région (respectivement 12 % et 18 %)¹²⁰. Selon les musées, la stratification sociale des publics n'est pas identique : les classes populaires sont plus présentes dans les musées d'histoire, de sciences et techniques, tandis que les musées d'art moderne et contemporain et les musées de civilisation attirent des visiteurs issus des classes supérieure et moyenne supérieure.

¹¹⁸ 51 musées nationaux, 30 musées de France, 11 monuments, les Galeries nationales du Grand Palais et 10 308 questionnaires.

¹¹⁹ Six études des publics menées en 2013, 2014, 2015 fournies par le musée de l'Armée, donnent une même proportion des données socio-professionnelles. Les 16 musées d'armes du territoire révèlent également un public très hétérogène.

¹²⁰ « A l'écoute des visiteurs 2012 » : résultats de l'enquête nationale sur la satisfaction des publics des musées nationaux, Jacqueline Eidelman et Anne Jonchery.

Le public du Centre des monuments nationaux (CMN) : près de 69 % des visiteurs ont un diplôme entre le CAP et BAC + 2

Ce constat d'un public plus populaire est attesté par des études¹²¹ de publics menées par le Centre des monuments nationaux de 2005 à 2015 dans une trentaine de monuments de son réseau, répartis sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones rurales éloignées des grands centres urbains. Elles révèlent que les publics aux revenus modestes représentent la majorité de la fréquentation : sur 31 224 personnes interrogées dans les monuments sur cette période, 6 299 visiteurs sont employés ou ouvriers, soit 20,2 % des visiteurs interrogés, et 6 820 visiteurs sont titulaires d'un diplôme inférieur ou équivalent à bac+2, soit 21,8 % des visiteurs interrogés. **La majorité des visiteurs (68,7 %), ont un niveau CAP/BEP et bac +2, les publics diplômés (bac+5) ne représentant que 9,5 % des visiteurs.**

La présence des visiteurs de CSP modestes ou peu diplômés est par ailleurs plus importante en période estivale, de congés, accueillant une forte part de visiteurs touristiques parmi ces publics.

Une progression des touristes nationaux des classes populaires et des jeunes dans le secteur patrimonial

Cette enquête relève également, dans les établissements ayant participé aux vagues d'enquête, que la **part des touristes nationaux** appartenant aux classes populaires est passée de 13,9 % en 2010 à 16,8 % en 2015, et que celle des élèves et étudiants est passée de 21,9 % à 23,1 % sur la même période, démontrant ainsi une présence accrue des publics cibles de la démocratisation culturelle. La gratuité chez les jeunes est un levier pour développer la familiarité muséale et un facteur de fidélisation. Il est également souligné, dans une autre enquête menée par le DDP (DGP/MCC) en 2014, que les jeunes originaires des classes moyennes inférieures et populaires sont aussi nombreux que les jeunes issus des classes moyennes supérieures et supérieures ; **les jeunes issus de milieux populaires seraient donc encore plus mobilisés par la gratuité que les autres.**

Le public de proximité se montre plus sensible aux campagnes d'affichages, aux articles dans la presse et aux reportages dans les médias. Lors d'opérations nationales comme la *Nuit des musées*, **le public qui vient spontanément notamment en raison de la gratuité est essentiellement local.**

L'INSEE relève de son côté¹²² que le tourisme est un moyen d'accès à la culture en progression : la part des Français ayant visité un monument, site historique ou un musée passe de 11,9 % en 2010 à 13,8 % en 2014.

¹²¹ Source : études des publics conduites par le Centre des monuments nationaux (CMN) de 2005 à 2015.

¹²² INSEE, rapport sur les conditions de vie, Culture, loisirs, sport, 2015.

Constat n° 10

- Les musées et monuments affichent une hausse de leurs publics populaires entre 2010 et 2015 qui constituent 34,7 % de la fréquentation, en hausse de 8,6 point sur la période ;
- La part des touristes nationaux issus des classes populaires est passée de 13,9 % en 2010 à 16,8 % en 2015, celle des élèves étudiants passant de 21,9 % à 16,8 % sur la même période ;
- Le tourisme est un moyen d'accès à la culture en progression : la part des Français ayant visité un monument, site historique ou un musée passe de 11,9 % en 2010 à 13,8 % en 2014.

C- Les structures des territoires prioritaires ont un public de proximité

La politique culturelle s'est construite dans un double mouvement de déconcentration et de décentralisation¹²³ en développant la politique de l'offre artistique et culturelle en direction des publics éloignés de l'art et de la culture pour des raisons territoriales ou sociales : aux implantations en cœur de ville ont succédé des équipements en périphérie et dans des territoires économiquement défavorisés, l'État accompagnant des volontés politiques locales. En termes de localisation, environ la moitié de ces équipements est implantée à un kilomètre des quartiers en politique de la ville¹²⁴. Ces différences d'implantations dessinent forcément des publics distincts, car la distance à l'équipement reste un déterminant de la sortie culturelle : les équipes travaillant dans des quartiers prioritaires n'œuvrent pas à destination des publics privilégiés, qu'elles ont d'ailleurs du mal à attirer.

Ces équipes agissent directement et dialoguent avec les publics des quartiers prioritaires, associations, centres sociaux, classes, élèves, parents, chômeurs, etc, parfois regroupés de leur propre initiative¹²⁵.

En règle générale, la forte majorité du public de ces structures vient de la commune ou des environs. De fait, l'enquête menée en 2014 par le département de la politique des publics de la DGPAT (MCC) citée ci-dessus révèle que **deux jeunes sur trois visitent le musée qui se trouve à proximité de leur domicile**. Les structures implantées dans ces territoires ont souligné la fréquentation soutenue de leur équipement par un public de proximité bien supérieur en nombre et en pourcentage à celui des catégories favorisées socialement décrites en général comme « leur » public, qu'elles peinent d'ailleurs à faire venir.

Les structures culturelles entrent en contact avec les habitants à l'occasion d'événements du quotidien : marchés et foires, fêtes de quartier, journées agricoles, ou manifestations nationales comme la *Fête des jardins* ou *Fête de la musique*, les *Journées européennes du patrimoine*.

¹²³ Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, qui constitue, avec la quarantaine de lois d'accompagnement, l'« acte I » de la décentralisation ; Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, renforçant la décentralisation, la déconcentration et la coopération locale. Loi constitutionnelle du 28 mars 2003, dite « acte II » de la décentralisation, et lois d'application ; Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

¹²⁴ Sources : CGET et MCC (DEPS, DGCA).

¹²⁵ Exemple d'un club d'usagers, le Club des Théâtrophiles, qui rassemble des spectateurs de tous horizons dans les communes de Sevrans et de Tremblay-en-France, autour du Théâtre Louis Aragon : ils viennent huit fois par an et le théâtre doit parfois refuser les demandes de places, trop nombreuses.

Constat n° 11

- Le discours d'un échec de la démocratisation culturelle est invalidé par certaines réalités observées, en particulier les hausses de fréquentation, qui concernent un public populaire notamment dans les structures patrimoniales et les structures de proximité d'une majorité de territoires prioritaires.
- Les équipes au cœur des projets et territoires témoignent cependant d'une réalité de la rencontre entre l'art et les habitants à l'occasion de projets ciblés.

I-3-4 Les réseaux d'éducation populaire, les associations de solidarité, et les amateurs : le partenariat avec l'Etat

A- Les réseaux d'éducation populaire

Ces réseaux sont anciens et soutenus par l'Etat, notamment le MENESR, le MVJS et le MCC. Les relations entre le MCC et les différents réseaux d'éducation populaire (REP) sont régulières depuis la charte culture signée entre le ministère et huit fédérations d'éducation populaire en 1999, qui avait posé les bases de liens privilégiés avec les signataires¹²⁶; les conventions pluriannuelles se succèdent désormais.

Les REP ne sont pas présents de la même manière sur le territoire et sont diversement associés par les structures culturelles, en particulier celles de la création. Les raisons avancées par les opérateurs sont que le réseau d'éducation populaire « *n'a pas le même rapport à la création* », reprenant un clivage ancien entre l'action socioculturelle et les démarches artistiques. Ce clivage demeure en partie seulement, car certaines structures culturelles choisissant de s'adresser directement aux publics, sans intermédiaire, pour des projets comme pour nouer des liens de fidélisation. La « *distance* » liée à l'histoire entre les réseaux de la culture et ceux de l'éducation populaire tendrait toutefois à s'estomper « *à l'occasion de projets communs* », et surtout « *dès lors que chacun accepte la compétence de l'autre pour ce qu'elle est* ». Mais les exemples recueillis démontrent la grande variété des réseaux de solidarité partenaires des institutions culturelles (cf. en II-4-2 C).

L'éducation populaire est régulièrement associée par les structures culturelles, surtout les musées, monuments et médiathèques, à des opérations comme *Les Portes du Temps* qui s'adressent, l'été, à des publics prioritaires. Elle constitue également un appui régulier aux actions des ministères de la justice, de l'agriculture, de la jeunesse et des sports, en politique de la ville, de l'éducation nationale¹²⁷ et de l'Outre-mer¹²⁸ ainsi qu'auprès de nombreuses collectivités territoriales.

Si le rôle clé des bénévoles des REP est souligné par de nombreux partenaires, la préoccupation du renouvellement des équipes est croissante. D'autres types d'action comme le *crowdfunding* prennent le relais mais le travail et les méthodes ne sont pas les mêmes et ne mobilisent pas de la même manière. Ce souci mobilise les fédérations pour renouveler leurs membres.

Les réseaux d'éducation populaire sont actifs en direction de la jeunesse ; la fédération des Francas et Léo Lagrange organisent par exemple un travail avec le **Forum des**

¹²⁶ CEMEA, CIRASTI, CMJCF, FCSF, FFMJC, CNFR, FRANCAS, Fédération Léo Lagrange, la Ligue de l'enseignement, Peuple et culture, UFCV.

¹²⁷ Notamment sur les contrats d'EAC en milieu rural (par exemple en Pays-de-la-Loire).

¹²⁸ Signature d'une convention récente entre le MOM et les CEMEA sur « Éducation et jeunesse » (2015-2017).

enfants citoyens, qui permet à des enfants et préadolescents de centres de loisirs et d'autres structures de loisirs collectives en dehors du temps scolaire, de débattre sur des sujets variés, avec l'aide d'adultes (médiateurs de musée...) dans un lieu emblématique du sujet retenu. Un tiers des établissements publics et labels et réseaux interrogés par questionnaire ont un partenariat avec les REP (la Ligue de l'enseignement, fédération Léo Lagrange, les CEMEA) pour des parcours de spectateurs, ou des ateliers de sensibilisation.

B- Associations de solidarité

En 2010, pour la première fois, le ministère de la culture et de la communication a signé des conventions pluriannuelles d'objectifs avec sept associations nationales de solidarité : le Secours populaire, le Secours catholique, AT Quart Monde, Emmaüs France, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), la Cimade et la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tziganes et les Gens du voyage (Fnasat-Gens du voyage¹²⁹). L'ambition est de développer une politique à destination des personnes en situation de précarité ou d'exclusion (populations en situation de pauvreté, minorités, migrants¹³⁰, réfugiés et demandeurs d'asile).

Des subventions sont attribuées par le MCC à ces associations, pour la plupart également soutenues par d'autres ministères. La mission relève, pour de petites associations, des montants croisés parfois très faibles¹³¹, qui posent la question d'une centralisation du soutien financier auprès d'une seule entité, pour optimiser la gestion.

Les établissements publics sont 47 % à avoir noué un partenariat avec des associations du champ social, et 37 % pour les équipes en région. Culture du cœur est la plus présente parmi eux (entrées gratuites aux publics prioritaires) avec CANOPé (établissement public de l'Éducation nationale) ainsi que les CEMEA, les CCAS des communes. Dans les structures interrogées, quelques-unes ont développé des projets avec des chômeurs (théâtre) ou des migrants (arts plastiques, récit, lecture).

Constat n° 12

- Les réseaux d'éducation populaire sont mobilisés sur les actions de tous secteurs avec des spécialisations (EAC, patrimoine, actions dans les prisons...), ou à l'occasion des opérations nationales : ils sont particulièrement actifs dans certains territoires ruraux.
- Relations suivies entre les administrations centrales et les établissements publics avec les REP, mais moins avec les DRAC.

¹²⁹ Signature de la Charte le 22/09/16, certains EP comme la Cité de l'architecture et du patrimoine par exemple, ayant conventionné avec la CASNAV - centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, pour la formation des enseignants s'occupant de ces élèves.

¹³⁰ Le FRAC Lorraine a par exemple sollicité un metteur en scène pour un travail sur le corps, avec des jeunes migrants en foyer. Le projet en centre d'hébergement ou accueil de jour mené par Enfance et Musique fait bénéficier aux familles d'atelier musical afin de promouvoir la culture dans des actions valorisant la parentalité au sein de projets personnalisés d'insertion (financé en grande partie par REEAP 93). En 2014, 37 parents et 55 enfants y ont participé à Bagnolet, Montreuil et Pantin.

¹³¹ « Concert de poche » par exemple, subventionné par le MEN (20 000 €); le MCC (64 000 €) et le MVJS (1 000 €).

C- Le réseau Vivre Ensemble

Le ministère de la culture et de la communication a impulsé en 2003 la mission Vivre ensemble¹³² pour mobiliser les opérateurs culturels sur le champ social et les publics peu familiers des institutions culturelles, objectifs et moyens figurant dans une Charte. Composé d'une dizaine d'établissements au début, ce réseau rassemble aujourd'hui 34 établissements de tous domaines : musées, monuments, scènes de spectacle vivant, bibliothèques, centres d'archives, etc. Par la mutualisation des ressources, les établissements travaillent avec des personnes-relais intervenant dans le champ social (bénévoles, travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs, formateurs). Le forum annuel réunit environ 500 relais du champ social et les équipes des établissements. Chaque membre nomme un correspondant auprès d'un relais, qui bénéficie de séances gratuites de découverte, de sensibilisation, de formation, des médiations adaptées, des documents de préparation et d'aide à la visite.

La progression de ce réseau, rassemblant des structures de tous horizons, témoigne d'une **mobilisation croissante sur ces sujets**, sous la pression des politiques publiques mais aussi dans le souci de mettre en commun une méthodologie et des outils d'action. Les retours sont très positifs, au point que l'animation de ce grand réseau devient assez conséquente, puisqu'il s'agrandit au fil des années par de nouveaux établissements membres¹³³.

Les musées dépendant des autres ministères (défense, éducation nationale ou jeunesse et sports) ne sont pas encore membres du réseau Vivre ensemble, parfois en raison des modalités de prise en compte des critères de la Charte d'accueil des relais du champ social¹³⁴. A titre d'exemple, le musée national de la Marine envisage d'intégrer ce réseau et étudie les modalités de mise en œuvre des critères¹³⁵ de la Charte : cette adhésion concernera également tous ses sites en région.

Constat n° 13

- Le réseau *Vivre ensemble* est passé de 10 à 34 structures de tous horizons entre 2003 et 2016. Piloté par Universcience et le MCC/SG/DEDAC, il permet de mutualiser des savoir-faire et des ressources.

D- Les amateurs et les réseaux de promotion de la culture

Le ministère de la culture soutient la structuration du secteur amateurs, présenté comme essentiel pour la revitalisation culturelle dans les territoires, aux côtés du MVJS. Le MCC subventionne depuis 1999¹³⁶ les grandes fédérations (danse, musique, théâtre, fanfares...) et un fonds de soutien aux pratiques amateurs a été créé en 2015 (doté de 0,2 M€¹³⁷). Au-delà des conservatoires dont la mission première est la formation des

¹³² Copilotage : président de la Cité des sciences et de l'industrie (devenue Universcience) et SG du MCC.

¹³³ En 2015, Radio France a rejoint le réseau Vivre ensemble.

¹³⁴ Dont gratuité d'entrée aux bénéficiaires d'une visite organisée par une structure du champ social et aux accompagnateurs (animateurs sociaux culturels, bénévoles), accueil des relais en visite de découverte ou de formation avec prise de parole pour une visite autonome...

¹³⁵ Des dispositions sur les tarifs, la gratuité et les visites guidées sont en cours d'examen, pour voir selon quelles modalités ce musée rejoindrait la mission, y compris dans la perspective de sa future fermeture pour travaux, en délocalisant des actions dans les quartiers prioritaires.

¹³⁶ La circulaire du 15 juin 1999 adressée aux DRAC prévoit les modalités du soutien aux amateurs.

¹³⁷ Une commission nationale répartit les soutiens aux projets après avis des DRAC, sur toutes les disciplines, avec un volet réservé aux projets Jeunesse en 2013, dont les critères sont aménagés (souplesse) et l'accompagnement et l'autonomisation différents, pour tenir compte de leur âge.

amateurs¹³⁸, les fédérations des pratiques de la création proposent des dispositifs intergénérationnels : la DGCA a développé ce soutien depuis 2015-2016 autour de trois axes : observation, structuration et soutien direct aux fédérations (enveloppe d'environ 650 000€/an). Un réseau de bénévoles comme Rempart¹³⁹ qui regroupe 170 associations au bénéfice de la valorisation et de la restauration du patrimoine local est soutenu par le MCC, d'autres ministères comme le MVJS et les collectivités territoriales, avec l'appui de fondations¹⁴⁰ et de très nombreux bénévoles.

Les institutions culturelles accordent une place croissante mais inégale aux amateurs, des établissements jouant cependant un rôle emblématique comme le dispositif *Danse en amateur et répertoire*¹⁴¹ coordonné par le Centre national de la danse avec des structures en région, dispositif déconcentré par le MCC/DGCA au CND en 2010, et qui a fêté ses dix ans en 2016.

Le soutien à la pratique amateur par les services culturels des universités doit être également relevé, qu'il s'agisse de celui apporté aux associations étudiantes ou des personnels, puisque sur 71 universités interrogées, 64 mettent en place des ateliers qui se traduisent par des spectacles et productions ouverts non seulement à la communauté universitaire mais également à la proximité.

La fragilisation de réseaux comme les associations départementales et régionales d'information et d'actions musicales¹⁴² constitue un affaiblissement pour la démocratisation culturelle, en particulier dans les territoires ruraux : les ADIAM de ces départements ont des objectifs tournés vers l'EAC et le soutien aux amateurs, ainsi qu'en matière de formation des encadrants et des relais.

Le comité de pilotage de la consultation nationale sur l'EAC¹⁴³ avait souligné les exigences parfois trop lourdes des DRAC à l'égard des amateurs, dont le rôle est cependant très important au sein de la vie locale, dans certaines zones urbaines et dans les campagnes. Leur apport dans les projets des professionnels est jugé pertinent en termes de cohésion sociale et de développement individuel.

Constat n° 14

- Les MCC, au MEN et le MVJS entretiennent des liens avec les fédérations d'amateurs, diversement actives, mais très présentes en milieu rural ou en EAC ainsi qu'en prévention et en prison. Certains de ces réseaux sont en restructuration.
- La relance de cette politique est estimée très importante pour la vitalité culturelle dans les territoires, notamment ruraux ou périurbains : le MCC reformule sa politique en direction des amateurs, dont l'apport à la démocratie de la culture est déterminant en termes de cohésion sociale et de proximité. Un volet de soutien aux projets amateurs en direction de la jeunesse a été lancé en 2013, doté de crédits.

¹³⁸ Les amateurs constituent environ 98 % des effectifs des conservatoires, seuls 2 % des élèves se destinant à une carrière musicale professionnelle.

¹³⁹ Le réseau Rempart fête ses 50 ans en 2016.

¹⁴⁰ Par exemple la fondation TOTAL pour un projet concernant des jeunes, entre 2011 et 2013.

¹⁴¹ Le dispositif *Danse en amateur et répertoire* sélectionne des groupes d'amateurs travaillant aux côtés de professionnels (chorégraphes, danseurs...) sur un projet d'extraits de pièces, développé sur un an : parmi les critères de sélection figurent les actions entourant la production. Le bilan moyen et annuel est le suivant (source : CND) : 175 danseurs répartis en une quinzaine de groupes (dont huit groupes « multi-générationnels » et dix groupes « primo-bénéficiaires »), venant d'une dizaine de régions (20 régions concernées depuis 2006) pour un montant moyen de 7 000 €. En 2015, 70 % des projets ont été présentés à La Villette.

¹⁴² Les ADIAM se portent vers le soutien à l'artistique et à la diffusion, les ADIAM étant davantage tournées vers l'action culturelle en direction des territoires.

¹⁴³ Le comité de pilotage de la consultation nationale sur l'EAC, présidé par Marie Desplechin, a été installé le 21 novembre 2012 par la ministre de la culture, dans le cadre de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle «*Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture*». Composé d'élus et de personnalités du monde de la culture, de la recherche et de l'éducation, il a auditionné des organismes invités et des experts.

Au-delà des orientations législatives, des dispositifs interministériels et des politiques partenariales, les politiques tarifaires continuent de constituer l'un des outils privilégiés de la démocratisation de la culture, comme cela fut le cas en 1999¹⁴⁴ avec l'annonce de mesures tarifaires destinée aux publics populaires, sur un temps donné, pour expérimenter et initier ces outils, qui furent ensuite généralisés.

1-4 DES OUTILS A ADAPTER A CES ENJEUX : POLITIQUE TARIFAIRE, CONVENTIONS D'OBJECTIFS, APPELS A PROJETS

I-4-1 Les politiques tarifaires : outil traditionnel de la démocratisation culturelle, optimisé s'il est accompagné socialement

A- Le coût est un déterminant majeur de la sortie culturelle

L'étude sur les pratiques culturelles des Français menée par le Département des études de la prospective et des statistiques (MCC) a montré qu'après le niveau de diplôme, le revenu constitue le second déterminant clé de la sortie culturelle. Le prix reste un obstacle s'il est jugé trop élevé¹⁴⁵, essentiellement chez les publics cibles (champ social, bénéficiaires des *minima* sociaux et jeunes). L'importance du coût ressort aussi de l'étude BVA auprès des jeunes ou des adultes disposant d'un faible niveau de revenu.

Parmi les dispositions pour démocratiser l'accès à la culture, il convient de distinguer les gratuités catégorielles (mesure pour les moins de 18 ans, 18-25 ans, enseignants, minima sociaux, personnes en situation de handicap, etc.), des gratuités événementielles (1^{er} dimanche du mois, *Journées Européennes du Patrimoine*, *Nuit des musées*, etc.) qui sont très motrices en termes de fréquentation.

La gratuité apparaît comme un levier auprès de ces catégories de publics sujettes à des arbitrages financiers dans leurs pratiques de loisirs, comme le démontre une étude menée sur la gratuité des 18-25 ans¹⁴⁶ : la gratuité constitue bien un élément déterminant de la décision de visite chez deux jeunes sur trois.

B- Augmentation des entrées gratuites, progression du public jeune

Les entrées gratuites progressent de manière générale : l'évaluation de la politique publique sur le développement des ressources propres des organismes culturels de l'État¹⁴⁷ note que le total des entrées dans les musées et monuments a augmenté de 28,9 % entre 2004 et 2013, la hausse étant particulièrement importante pour les entrées gratuites (+ 56,7 %) tandis que les entrées payantes sur la période n'augmentent que de 12,8 %.

¹⁴⁴ Communication en Conseil des ministres de Catherine Trautmann, 23 juin 1999, sur *Les mesures nouvelles en faveur de la démocratisation de la culture* : gratuité le premier dimanche du mois, étendue à l'âge de 18 ans contre 12 auparavant, extension des musées la proposant, et tarif unique chaque jeudi dans les théâtres nationaux. Un bilan avait été effectué, ne conservant pas cette dernière mesure.

¹⁴⁵ Voir synthèse de l'étude BVA (annexe 3).

¹⁴⁶ « Les 18-25 ans, les musées nationaux, la gratuité », Jacqueline Eidelman, Anne Jonchery, enquête 2014, DDP/DGP.

¹⁴⁷ *Evaluation de la politique de développement des ressources propres des organismes culturels de l'Etat*, Frédéric Baudoin, Camille Herody, Serge Kancel, Claire Lamboley, (IGF, IGAC, SG-MCC), pour le SGMAP, mars 2015.

La gratuité dans les musées et monuments nationaux relève d'une décision présidentielle en 2007, avec une phase d'expérimentation en indiquant la portée¹⁴⁸. Elle a été étendue en janvier 2009 à trois ministères et 22 établissements culturels¹⁴⁹. Elle est également appliquée par une partie des musées territoriaux.

Par ailleurs, d'après l'enquête menée par le département de la politique des publics (DGP/MCC) sur la gratuité d'accès pour les 18-25 ans, **le public jeune représente en 2013 et 2014 près de 15 % des visiteurs des collections permanentes des musées nationaux au lieu de 5 % au premier trimestre de la mise en place de la mesure de gratuité.**

L'estimation du coût budgétaire en année pleine de la mesure de gratuité sur la base de la fréquentation avant la mise en œuvre de la mesure¹⁵⁰ est de 30,05 millions d'euros, dont 7,99 M€ pour les enseignants (7,13 M€ pour le MCC) et 23,05 M€ pour les 18-25 ans (20,22 M€ pour le MCC). Les modalités de financement de la mesure au moment de son lancement ont assurées par un mécanisme de compensation versée sous forme de subventions aux établissements publics, ainsi que par le dégel des crédits intervenu en 2009. Le MEN a supporté l'intégralité du coût de la gratuité à l'égard du personnel enseignants, et chaque ministère chargé de la tutelle des EP a financé la perte estimée de recettes de billetterie pour la gratuité consentie aux 18-25 ans. Les deux ministères et la RMN-GP ont signé une convention en mai 2014 pour la mise en place du Pass Education qui accorde la gratuité aux enseignants dans 160 musées et prévoit notamment une coopération en matière de formation, dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

C- Innovations dans les outils tarifaires, appui sur les partenaires sociaux

La politique tarifaire représente l'un des principaux outils utilisé par les structures culturelles dans leur très grande majorité pour toucher ces publics, par la gratuité, des tarifs réduits ou de groupes, ou pour les scolaires et le champ social. La fidélisation du public est également un outil classique, par le système de l'abonnement ou de l'adhésion, de rares équipes y renonçant toutefois, au profit de tarifs plus bas¹⁵¹, d'autres opérant une gestion « malthusienne » des places abonnées, en limitant délibérément leur part dans la jauge, afin de rendre disponible un accès pour tous les autres publics. Un outil comme la **Carte buissonnière**, mise en place par la Ferme du Buisson¹⁵² s'appuie sur un réseau d'une trentaine de partenaires sociaux permettant aux publics des centres sociaux d'avoir des entrées au spectacle à 2 € et au cinéma à 1 €. Le fait de payer est un élément de ce dispositif, car la gratuité « visible » est parfois vécue de manière stigmatisante par les bénéficiaires.

L'outil tarifaire est optimisé s'il est accompagné socialement

Ces mesures tarifaires n'ont pas toujours d'effet direct sur ces publics prioritaires si elles ne sont pas accompagnées d'une communication spécifique et d'une médiation conséquente, incluant les transports. Sans démarche adaptée et « pro-active » de l'établissement, les mesures tarifaires peuvent se trouver sans impact sur les publics cibles et produire en revanche un effet d'aubaine pour les habitués, comme l'indiquait

¹⁴⁸ Le personnel enseignant en activité et les jeunes de 18 à 25 ans nationaux et ressortissants de l'UE, dans les expositions permanentes et non les expositions temporaires.

¹⁴⁹ Seize EP de la Culture, trois de l'Enseignement supérieur et trois de la Défense.

¹⁵⁰ Source : Secrétariat général du MCC (service des affaires financières) sur la base de données MCC et MEN.

¹⁵¹ Les scènes nationales le Channel (Calais) et le Bateau-feu (Dunkerque).

¹⁵² Scène nationale de Noisiel (Seine-et-Marne).

le bilan de l'opération tarifaire sur « la place à 50 francs dans les théâtres nationaux ». Il est nécessaire de préparer et accompagner globalement la sortie : ainsi, les concerts « flash » du midi de l'Orchestre national de Lille au tarif de 5 euros sont-ils présentés aux lecteurs de l'Odyssée, médiathèque de Lomme (59), par l'équipe avec une présentation et un accompagnement de la visite incluant le transport en commun. Ces lecteurs sont des femmes et des jeunes des quartiers environnants qui n'y seraient pas allés autrement.

Mais si la gratuité d'un événement, ponctuelle ou lors des spectacles de rue par exemple, est une opportunité de toucher le plus grand nombre, elle peut aussi être perçue par les gens comme le signe d'une offre de moindre qualité : les spectateurs estiment que : « si c'est gratuit, ce n'est pas bien ». Pour éviter cet effet, certaines équipes proposent des tarifs très bas (place à 1 ou 2 €).

D'autres dispositifs pâtiennent d'un déficit de communication ou d'animation. Dans les exemples récents, le Conseil régional PACA a estimé en septembre 2016 que le Pass culture offert aux lycéens, apprentis et étudiants leur octroyant 50 € à dépenser en achat de livres, places de cinéma ou de spectacle, n'avait pas donné sa pleine mesure entre 2010 et 2015, avec un coût de 1,2 M€/an et des bénéficiaires divisés par deux.

Dans l'étude BVA, le déficit de connaissance des aides et dispositifs visant à favoriser l'accès à la culture est patent : les CSP - ont le sentiment qu'ils ne sont pas destinataires de ces offres, et de manière générale, tous redoutent la complexité administrative de ces dispositifs.

Nous verrons en partie IV les moyens qui accompagnent ces politiques tarifaires.

Constat n° 15

- Le coût est le second déterminant de la sortie culturelle, essentiellement chez les publics cibles de l'étude ; la gratuité est un levier auprès des publics prioritaires, surtout pour des primo-spectateurs ou des personnes très démunies, mais elle peut aussi être « dévalorisante » dans certains cas.
Le tarif bas évite aussi la gratuité totale parfois vécue de manière stigmatisante.
Des innovations tarifaires apparaissent : disparition de l'abonnement, « carte buissonnière » appuyée sur des relais sociaux, spectateurs amis et des professionnels des centres sociaux (tarifs de 2€, 1€).
- La progression des entrées gratuites est observée dans les organismes culturels (+56,7 %).

1-4-2 L'outil « convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) » peut être optimisé

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) signées entre les partenaires institutionnels¹⁵³ est jugé efficace et considéré comme « un bon outil » de dialogue.

Néanmoins, **la simplification des démarches et des procédures administratives est souhaitée**, la multiplicité des interlocuteurs étant inefficace. Le cadre administratif trop contraignant est évoqué : trop d'interlocuteurs institutionnels, éloignés des réalités de terrain, avec des demandes distinctes. Des temps « d'évaluation intermédiaire », afin d'ajuster les objectifs à mi-parcours sont cependant suggérés.

L'absence de convention pluriannuelle sur le financement de projets d'action culturelle ne permet pas à certaines structures de s'inscrire dans la durée, alors même qu'elles

¹⁵³ DRAC, conseil régional, conseil départemental, communes et communauté de communes.

sont actives dans le champ évalué. Les moyens limités réduisent les projets et engagements.

Pour avancer au moyen des CPO, il est recommandé de **dépasser les frontières disciplinaires et professionnelles ou entre niveaux de collectivités**, et d'en désigner une comme « chef de file ». Certaines se limitent à leurs strictes compétences, du fait de tensions budgétaires. L'une des conséquences du manque de concertation est le morcellement des procédures et des modes de gestion des actions menées en direction des territoires prioritaires.

Plusieurs recommandations se rejoignent pour suggérer la mutualisation de moyens entre services publics (qu'ils soient Etat ou territoriaux) ou une procédure de délégation de compétence à l'une d'entre elles, pour optimiser la chaîne de traitement.

Constat n° 16

- Les Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sont un outil très utilisé qui ne porte pas systématiquement les objectifs de la démocratisation de la culture.

1-4-3 Les appels à projets : souplesse et réactivité mais morcellement des procédures, fragilisation des acteurs et lourdeur de gestion

Les appels à projets se sont généralisés dans les procédures de subventionnement, pour mettre fin à une captation automatique des crédits par les institutions et diversifier les actions au sein des territoires prioritaires, dépourvus d'offre culturelle.

Néanmoins, ces appels à projets introduisent un **séquençage de l'activité** et une fragilisation financière des associations, alors même que cette politique suppose de s'inscrire sur le temps long, en raison des relations de confiance et de travail à nouer entre des acteurs d'horizons très différents.

Si le souci de ne pas entrer dans une forme de monotonie des actions pour créer de la diversité et de l'innovation se comprend, la forme prise par l'appel à projets, en EAC ou dans le champ de l'action culturelle (politique de la ville...), introduit cependant une rupture qui casse la dynamique des équipes et installe une insécurité fonctionnelle. Le poids de la procédure peut amener à se désinvestir du champ des contenus au profit des démarches administratives, constat récurrent des entretiens et visites.

Au MCC, la partition entre les programmes 131 et 224 induit un manque de lisibilité entre les activités financées au titre du fonctionnement et de la création de celles qui relèvent de l'action culturelle et artistique¹⁵⁴. La DNO recommande une partition des soutiens, pas toujours observée. Certaines DRAC pratiquent ce qu'elles appellent des « vrai-faux » appels à projets pour des institutions conventionnées, pour lesquelles ces crédits sont indispensables¹⁵⁵. Une réflexion doit être poursuivie sur la gestion combinée de ces crédits.

Les DRAC Nord-Pas-de-Calais et Île-de-France fonctionnent par appels à projets dans le champ de l'action culturelle (224 AP/an en DRAC IDF), avançant la souplesse d'action, la capacité de mobiliser des artistes et des équipes qui se dédient à un quartier et à un projet. Or ces structures modestes répondent, les grands établissements publics et les

¹⁵⁴ Pour les Labels et réseaux notamment.

¹⁵⁵ Ce point est repris en partie III, sur le MCC.

institutions s'en détournant, en raison de crédits estimés trop faibles, et parce que leur mode de fonctionnement leur permet de solliciter des mécènes plus aisément.

En matière d'EAC, les appels à projets attirent en majorité des petites et moyennes structures qui remplissent jusqu'à 38 dossiers par an, pour des actions de 500 € voire de 300 €. Le rapport « subvention/coût de gestion » est très défavorable¹⁵⁶. La moyenne estimée se situe autour de 25 dossiers par an, que les équipes jugent complexes à monter, avec des critères d'entrée trop exigeants et trop nombreux dans le cahier des charges, et à la sortie, des évaluations et bilans détaillés qui diffèrent d'un financeur à l'autre.

Les structures interrogées témoignent toutes d'une baisse du montant moyen alloué pour certaines actions, passé sur certains dispositifs de 900 € à 300 € en quelques années. La pertinence de la procédure d'appel à projets est à questionner en termes de coût administratif, au regard de son poids budgétaire et de la prestation proposée, pour en alléger la charge de part et d'autre. La complexité des procédures, qu'elles soient lancées par les rectorats, les communes, les EPCI ou les DRAC, a pour conséquence d'en détourner des équipes¹⁵⁷ qui choisissent d'agir **en dehors** de ces cadres, en associant d'autres partenaires (souvent des mécènes), plus souples et réactifs.

Constat n° 17

- Les appels à projets privilégiés par de nombreuses structures, de l'État déconcentré ou central, des collectivités également, ont été lancés pour diversifier les actions au sein des territoires prioritaires. Cependant, le morcellement des financements et des procédures fragilisent les petites équipes qui gèrent jusqu'à 30 dossiers de candidature par an, au détriment des contenus et des actions. Or la politique de démocratisation de la culture requiert des actions dans la durée et de points d'ancrage...
- L'efficacité de ce mode d'action par appels à projets est questionnée (rapport gestion/subvention/résultats), de même que la proportion de ces financements et leur récurrence dans le budget, posant la question d'une stabilisation de tout ou partie de ces crédits d'action culturelle.
- Au MCC, les modalités de gestion entre les programmes 224 et les autres (131 notamment) appellent des clarifications, la pratique différant d'une région (DRAC) à une autre.

¹⁵⁶ (Pour trois jours, 1 000 €, estimés insuffisants, ou 500 € pour une matinée à Roubaix, ou 300 € dans l'une des académies d'Île-de-France).

¹⁵⁷ Nombreux témoignages en Lorraine, Champagne-Ardenne, Île-de-France ...

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Les textes relatifs à la démocratisation de la culture évoquent, en France et en Europe, une notion qui a évolué : de l'accès de tous à l'offre culturelle, et des outils destinés aux publics scolaires et spécifiques, elle s'étend à la reconnaissance des usages et des pratiques des habitants, dans une double exigence de qualité et d'ouverture à la proximité qui modifie les rapports entre l'institution culturelle et son environnement. Le consensus sur les enjeux de cette politique est réel entre tous les partenaires, et sa traduction dans des outils des institutions chargées de leur mise en œuvre s'accroît, quoiqu'à des degrés divers et en fonction d'objectifs à préciser : la fréquentation a longtemps été la seule unité de mesure de l'accès à la culture, mais les actions dans les territoires appellent une évaluation plus qualitative.

Les dispositifs populaires, comme les manifestations culturelles nationales (Fête de la musique, des jardins, du livre, des patrimoines...) sont devenues européennes voire internationales et ont un impact fort en termes de fréquentation, par des personnes qui déjouent à cette occasion les marqueurs les plus forts de la sortie culturelle (niveau de diplôme, de revenu, de milieu social...).

En plus des réseaux interministériels et professionnels, l'Etat a diversifié ses partenaires en nouant avec les réseaux d'éducation populaire, les associations de solidarité et les fédérations amateurs des liens destinés à soutenir les actions au profit des plus éloignés de la culture, avec le soutien croissant de partenaires et de mécènes.

Ni les équipements, outils traditionnels de l'accès à la culture, ni les politiques tarifaires et de fidélisation qui les accompagnent ne suffisent à susciter la pratique culturelle en soi ; ils requièrent l'appui d'une médiation adaptée avec les réseaux de proximité, pour approcher les personnes les plus éloignées de la culture.

S'agissant du lien aux institutions culturelles, des procédures nouvelles ont apporté une souplesse d'intervention, en particulier les appels à projets, mais les impacts en termes d'efficacité pèsent sur les candidats (nombre de dossiers élevé par an, exigence des cahiers des charges, lourdeur de gestion et de suivi, pour des montants moyens très modestes). Le fléchissement des budgets d'intervention de manière générale fragilise encore plus les petits acteurs culturels impliqués au plus près des territoires.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec les intervenants les plus actifs pourraient porter cet enjeu de manière plus pérenne, allégeant ainsi la charge de gestion de part et d'autre.

Les pistes d'amélioration restent à évoquer : optimisation de l'emploi des crédits, rationalisation et simplification des procédures, sur le modèle « *Dites-le nous une fois*¹⁵⁸ » du pacte de simplification.

Les réponses apportées par les institutions culturelles au questionnaire adressé par la mission donnent des éléments d'analyse sur la manière dont cette politique est mise en œuvre.

¹⁵⁸ Prévoyant « l'échange de données entre administrations, la réingénierie des formulaires, la dématérialisation des procédures, la confiance a priori ».

II- STRATEGIE, DISPOSITIFS ET MOYENS DES INSTITUTIONS CULTURELLES EN FAVEUR DE LA DEMOCRATISATION CULTURELLE : ANALYSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Les institutions culturelles regroupent d'une part les établissements publics relevant des ministères, d'autre part les associations et autres structures culturelles locales, destinataires du questionnaire adressé à l'occasion de l'évaluation¹⁵⁹. Sont ici présentés : la traduction des objectifs de cette politique dans la stratégie et les outils de gouvernance (1) ; l'impact des dispositifs innovants sur le renouvellement des publics, notamment prioritaires (2) ; les partenariats et la participation aux politiques transversales (3) ; les moyens financiers et humains dédiés à ces actions (4) ; les remarques sur les freins et préconisations (5). La synthèse d'une partie de ces réponses (quantitative) figure en annexe 4-2.

II-1- TRADUCTION DES OBJECTIFS DE DEMOCRATISATION CULTURELLE DANS LA STRATEGIE ET LES OUTILS DE GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS CULTURELLES

La place de la démocratisation culturelle dans la stratégie générale de la structure culturelle, dans les textes et les outils de gouvernance, de même que dans sa communication interne et externe, sont successivement évoqués.

II 1-1 Les textes et outils de gouvernance des institutions culturelles : la démocratisation culturelle constitue un objectif formalisé dans la majorité des structures

La mission a adressé un questionnaire à 102 structures (55 établissements publics et 47 structures culturelles de tous statuts en région¹⁶⁰), auxquelles 69 % des équipes (de tous les ministères) ont répondu (80 % des EP et 57,4 % des équipes en région).

Questionnaire adressé à	55 établissements publics	47 structures en région (associations, epcc, SARL ¹⁶¹)
Réponses reçues	44 EP soit 80 %	27 structures soit 57,4 %

Si les actions ciblées et identifiables en fonction de politiques publiques¹⁶² portées par l'Etat faisaient l'objet du récolement *quantitatif* des données (en budget et en emplois -ETP-) et en termes d'évaluation (gouvernance et efficience), le volet *qualitatif* de la réponse devait comprendre *toutes* les initiatives en direction du « grand public », dans les contenus culturels, l'organisation, la communication et les partenariats.

L'appréciation de la manière dont les établissements publics (EP) et les structures partenaires sont mobilisés sur les enjeux de la démocratisation culturelle dans la définition de leur stratégie constituait le premier volet de l'enquête.

¹⁵⁹ La liste des institutions ayant répondu figure en annexe 4, avec des éléments de synthèse des réponses.

¹⁶⁰ Les équipes sont de taille plus modeste, ce qui peut expliquer le taux de retour inférieur aux EP.

¹⁶¹ Les Centres dramatiques nationaux (CDN) sont en grande partie des SARL.

¹⁶² Politique de la ville, EAC (en REP ou non), public en situation de handicap, public du champ social, politiques de soutien à la mixité sociale, lutte contre les discriminations...

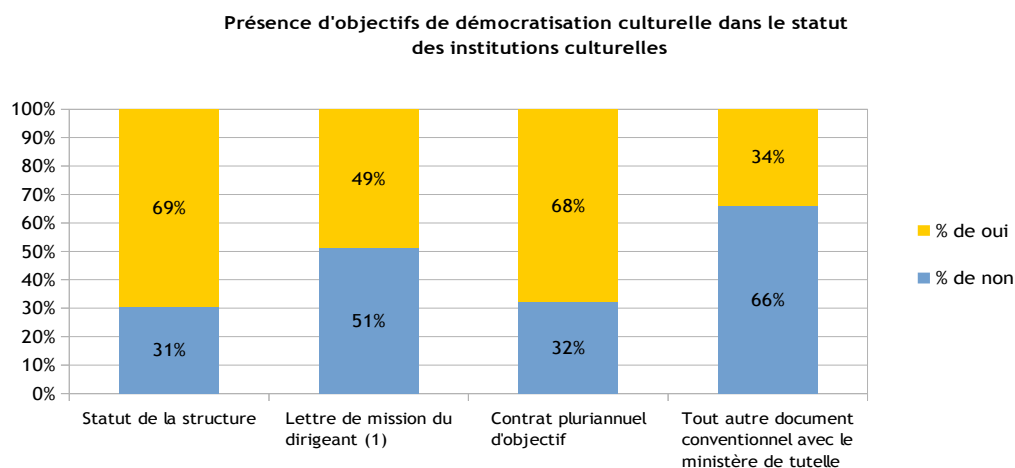
Plus de 69 % des structures culturelles répondent par l'affirmative à la question de savoir si elles ont des objectifs en matière de démocratisation culturelle, tous **supports** confondus (décrets, contrats d'objectifs, lettre de mission...). La circulaire de 2010 sur ces réseaux du spectacle vivant, qui concerne une majorité de l'échantillon en région, détaille le socle des missions communes, qui doivent participer : « (...) *au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire*¹⁶³ ».

- a- **Le statut** : 69 % des statuts des institutions culturelles incluent la mission d'élargissement des publics dans un article enjoignant de : « *favoriser l'accès du public le plus large* », sauf dans quelques décrets¹⁶⁴, anciens ou concernant des établissements dont la mission première ne comporte pas l'accueil de public, même s'ils le font, en particulier pour les scolaires.
- b- **La lettre de mission du dirigeant de l'établissement public** comprend cet objectif pour 49 % d'entre eux. Certains statuts ne prévoient pas cet objectif, qui figure toutefois dans la lettre de mission et inversement, des dirigeants n'ont pas cet objectif dans leur lettre de mission, tandis qu'il figure dans leur statut. Depuis le lancement de l'évaluation, les lettres de mission des dirigeants de musées et de domaines nationaux¹⁶⁵, aux ministères de la culture et de la défense devraient *a priori* toutes inclure cet objectif. Dans les lettres de mission des dirigeants figurent des indicateurs pris en compte, le cas échéant, pour fixer la part variable de leur rémunération. La question n'était pas posée aux structures en région, la présence d'une lettre de mission du dirigeant y étant rare.
- c- **Le contrat d'objectifs, ou de performance** inclut l'objectif de démocratisation culturelle pour 68 % des institutions culturelles : les contrats en cours de rédaction prévoient désormais de l'inclure de manière systématique dans les EP. En région, le contrat de performance comporte cet objectif pour 58 % des équipes, qui s'appuient aussi sur d'autres **documents conventionnels** avec l'État, les collectivités, ou organismes publics.
- d- **Cohérence des documents de gouvernance** : seuls un quart des institutions culturelles conjuguent la présence de l'objectif de démocratisation culturelle dans **tous** les textes de gouvernance (décret, statut, lettre de mission).

¹⁶³ Circulaire du 31 août 2010 relative aux labels et réseaux du spectacle vivant : centres dramatiques, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, scènes de musiques actuelles, centres nationaux de création musicale, pôles nationaux des arts du cirque, centres nationaux des arts de la rue, réseaux d'orchestres, réseau d'opéras en région, centres de développement chorégraphique. Y figurent les « *missions territoriales et en direction des publics* », après les missions artistiques. Ces structures « *assument une responsabilité vis-à-vis de la population de leur territoire, en portant une égale attention à ceux qui pour des raisons géographiques, culturelles ou économiques, se sentent éloignés de l'offre artistique, comme aux publics déjà constitués.* »

¹⁶⁴ Comédie française, musée de l'Air et de l'Espace, Opéra de Paris, Centre national des arts plastiques, Ina, BPI, ECPAD, théâtre national de Chaillot, Centre des monuments nationaux, musée du Quai Branly.

¹⁶⁵ Indépendamment du statut, établissement public ou service à compétence nationale (musées et domaines, au nombre de trente).



Source : questionnaire aux EP et institutions culturelles en région, évaluation de la politique de démocratisation culturelle, 2016
 (1) : les dirigeants d'établissement public reçoivent une lettre de mission, ce qui est rarement le cas dans les autres structures.

II-1-2 Pilotage de cette politique auprès des institutions culturelles : une coordination à renforcer

La démocratisation culturelle est abordée de manière transversale (patrimoines, création, médias...) au MCC, le pilotage en étant confié au secrétariat général,¹⁶⁶ le suivi des établissements publics ressortant des directions générales. Au secrétariat du MCC, le département de l'éducation et du développement artistique et culturel (DEDAC) pilote ces politiques au sein du SCPCI (politique de la ville, EAC, justice, et thématiques transversales : réseaux accessibilité, solidarité et champ social¹⁶⁷). Il n'est toutefois pas consulté sur le volet « action culturelle et démocratisation » du contrat de performance des établissements publics ou des grands opérateurs.

En service déconcentré (DRAC), le préfet de région est souvent représenté au conseil d'administration des institutions culturelles par le directeur régional des affaires culturelles ou par un conseiller. La consultation des conseillers « action culturelle » est cependant rare, sur la définition des objectifs et la rédaction du volet « action culturelle » ou « éducative » des contrats d'objectifs ou des conventions pluriannuelles d'objectifs, documents gérés par les conseillers sectoriels (théâtre, musique, danse, arts plastiques...). Un paragraphe type sur ces enjeux existe dans certaines DRAC, sans que la participation des conseillers « action culturelle » à la définition des objectifs des structures dans ce champ soit formalisée.

Le récolement des indicateurs s'effectue nationalement sur des données quantitatives (fréquentation, enfants en EAC dans les REP et REP +). Les DRAC ont un recueil de données territoriales plus dense, avec ponctuellement un suivi qualitatif. L'exploitation de ces données est jugée inégale par les services interrogés.

¹⁶⁶ Service de la coordination des politiques de démocratisation culturelle et de l'innovation (SCPCI), arrêté du 17/11/09.

¹⁶⁷ Sans toutefois en assurer la conduite, qui est confiée à un établissement public (Universcience pour la mission Vivre ensemble).

Constat n° 18

- Une majorité (69 %) de documents de gouvernance comprend l'enjeu de l'élargissement des publics, inscrit formellement de manière croissante dans les outils de gouvernance, y compris les lettres de mission des dirigeants.
- Le suivi des actions de démocratisation culturelle n'est pas toujours coordonné, même si le pilotage s'améliore. La consultation des conseillers « action culturelle » est rare sur ce volet dans les conventions d'objectifs ou les contrats de performance.
- Les objectifs de démocratisation culturelle, les moyens et le suivi, gagneraient à être fixés de manière mieux concertée au sein des administrations concernées.
- Les indicateurs de suivi (RAP) restent surtout quantitatifs et peu exploités (cf. en partie III la synthèse du groupe de travail sur les indicateurs).

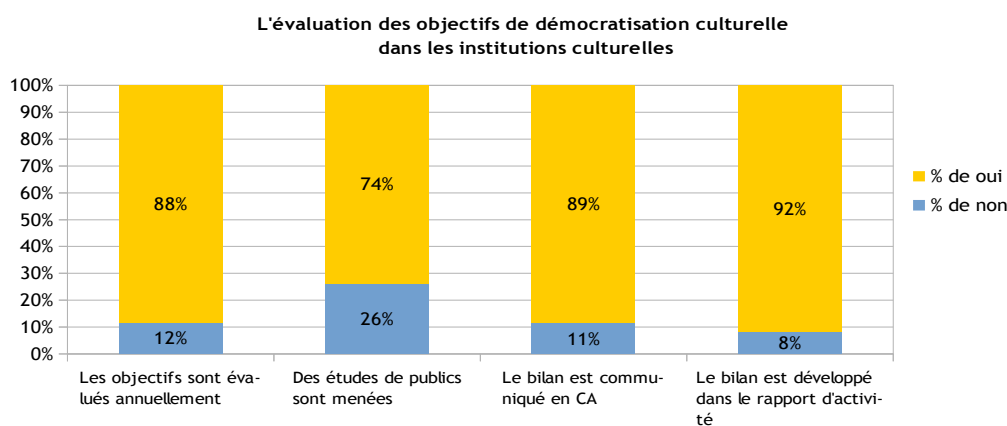
II-1-3 Communication interne et externe sur ces actions, études de publics et évaluation

L'évaluation de ces objectifs est opérée dans une large majorité (88 %) des institutions culturelles interrogées, le bilan en est communiqué en conseil d'administration (89 %) et figure dans le rapport d'activité (92 %). Dans les établissements publics du MCC, une demande ministérielle a été faite en 2012 concernant **un point annuel obligatoire sur l'EAC en conseil d'administration**.

Des études de publics sont conduites dans 78 % des EP ayant répondu, et dans 65 % des associations en région : certaines de ces études ont été exploitées par la mission. Des dispositifs sont également évalués par des laboratoires universitaires.

Cependant, en dépit de ces réponses positives, les équipes chargées des publics estiment que les conseils d'administration des EP sont diversement renseignés sur ces actions, sauf pour des projets d'envergure : elles émettent le vœu que ces sujets fassent l'objet de présentations en conseil d'administration et que des priorisations soient énoncées en termes de moyens sur une base pluriannuelle, pour en stabiliser l'activité.

Les actions de démocratisation culturelle reçoivent des financements modestes et ne sont guère à l'origine de recettes, mais constituent cependant un moyen de solliciter du mécénat. La valorisation du bilan de ces actions est surtout faite par les mécènes auprès de leurs mandants, même si certains établissements mettent progressivement ce type d'action en lumière, surtout si elles entrent dans le cadre d'un projet particulier.



Constat n° 19

- Si 90 % des instances de gouvernance ont des éléments d'informations sur les actions de démocratisation de la culture, qui figurent aussi dans les rapports d'activité, les équipes chargées de leur mise en œuvre regrettent le manque de communication interne et externe en termes qualitatifs sur ces actions jugées peu rentables et parfois mal assurées des moyens nécessaires à leur poursuite d'une année sur l'autre.
- Les conseils d'administration sont tenus informés à 89 %, l'évaluation est conduite dans 88 % des cas et enfin 74 % lancent des études de publics. Ces bilans sont bien suivis par les mécènes pour leurs mandants.

II-1-4 Exigence artistique et scientifique et enjeu de démocratisation de la culture : une double exigence à placer au même niveau de priorité

En matière de démocratisation culturelle, une majorité de professionnels évoquent spontanément les actions éducatives, parmi divers volets de leur projet, dont l'exigence première est la visibilité artistique, scientifique ou médiatique. Les enjeux de démocratisation de la culture, quoique admis par tous, se trouvent la plupart du temps placés au second plan, que ce soit en termes de stratégie, de budget ou d'organisation.

L'évolution du contexte économique et social et les critiques à l'encontre de structures parfois considérées comme déconnectées de la population ont contribué à déplacer le centre de gravité du projet culturel vers les actions en direction de tous les publics, mouvement qui était à l'œuvre dans un certain nombre de structures, en particulier dans les régions où la crise économique sévissait bien avant 2008.

L'insertion de cette exigence au sein des mandats donnés aux dirigeants des institutions culturelles n'est pas générale, certains indiquant même qu'ils ne "*font rien dans les quartiers prioritaires*". Sa place au sein des outils de gouvernance a vocation à être réaffirmée au sein des contrats d'objectifs au même niveau que l'exigence artistique ou scientifique : **une telle symétrie positionnerait cet objectif au plan politique.**

Des artistes et responsables insistent sur la nécessité de *ne pas mettre en balance l'exigence de qualité artistique ou scientifique et l'action artistique et culturelle* ; il est « **légitime d'être également ambitieux sur les deux fronts** ». Les résultats prouvent que cette double exigence fonctionne, que les publics et les participants sont touchés par des projets adaptés et de qualité.

Le positionnement de l'objectif de démocratisation culturelle dans la formulation du projet artistique et culturel, qui est moteur, se décline en termes organisationnels. Dans les structures qui en ont fait une priorité, le service des publics est resitué dans la hiérarchie, l'effectif augmenté, les moyens attribués. Ces modifications sont des signes clés donnés tant à l'extérieur qu'en interne, où elles ont un impact certain sur le fonctionnement.

Constat n° 20

- L'exigence culturelle (scientifique, artistique) est l'objectif prioritaire des institutions culturelles, celle de la démocratisation culturelle étant toujours présente, quoique moins mise en visibilité, même si une mobilisation croissante des équipes le prouve (hausse des moyens).
- Certaines équipes font de cette double exigence artistique et d'élargissement des publics un élément moteur et structurant de leur projet et de leurs actions.

Au-delà du secteur « culture », l'obligation de diversité et d'élargissement des publics concerne également le secteur de la communication.

Les obligations du secteur audiovisuel en matière de démocratisation de la culture : l'exemple du COM de Radio-France

Les contrats d'objectifs des radios et des télévisions publiques incluent un axe stratégique sur les publics : celui de Radio France a particulièrement évolué en ce sens, suite au constat d'une certaine distance aux médias et d'un vieillissement de l'audience. Son cahier des missions et des charges¹⁶⁸ fixe ses obligations éducatives, culturelles et sociales par le biais d'une programmation reflétant la diversité de la société française.

Le contrat pour la période 2015-2019 comporte comme principal objectif **d'élargir l'audience à des publics plus jeunes et plus populaires**, d'accentuer le **numérique** et de garantir la **diversité, la singularité et la richesse** des programmes. En 2015, plus de 55 000 jeunes ont été accueillis dans le cadre de 500 activités pédagogiques et de médiation, impliquant activement les enfants et adolescents dans des projets qu'ils ont conçus et nourris avec une grande autonomie.

Une première étape de la politique d'élargissement des publics a été l'obtention du *label diversité* (2013), puis l'installation d'un *comité diversité* (2015) afin de la promouvoir à l'antenne, recueillant des propositions grâce à un réseau de « *correspondants diversité* », notamment au sein de France Bleu et de ses 44 stations locales. En 2014, Radio France a signé une convention d'EAC avec les ministères de l'éducation nationale et de la culture et de la communication et les académies de Paris, Créteil et Versailles, avec une attention particulière aux établissements en REP et en milieu rural.

Au-delà des obligations fixées par les textes, quels sont les enjeux de société qui s'y ajoutent ? Comment l'évolution de la société est-elle prise en compte par les institutions culturelles ? Quels sont les stratégies mises en place pour développer et diversifier le public dans les territoires ?

II-2- IMPACT DES STRATEGIES INNOVANTES SUR LE RENOUVELLEMENT DES PUBLICS, NOTAMMENT PRIORITAIRES

II-2-1 Stratégie et méthode adoptées pour élargir et renouveler les publics

Les réponses reçues soulignent la nécessité de connaître le public de l'institution, afin de savoir « *qui ne vient pas* ». et de cibler les publics prioritaires. Ceux-ci peuvent aller au-delà des quartiers en politique de la ville (QPV) et concerner les cadres de centre-ville ou de périphérie, les employés des quartiers d'affaires, les populations des aires périurbaines ... en fonction du territoire.

Le repérage des associations relais qui permettront de prendre appui sur un territoire ou d'accéder à des populations plus familières des services sociaux que des structures culturelles est l'étape clé mentionnée dans les réponses, afin de concevoir les projets

¹⁶⁸ Décret du 2 juin 2006, article 5-1.

les plus adaptés. Certaines équipes ayant récemment intégré le réseau *Vivre ensemble* se sont inspirées de ses préconisations (éditées dans une Charte) pour développer leur public en direction des plus démunis.

Le fait de s'appuyer sur les **chartes des villes**¹⁶⁹ est également un moyen de bénéficier d'une stratégie commune, d'une visibilité et surtout d'une mutualisation des actions.

Les institutions constatent qu'une diversification de la programmation s'adressant à tous les profils et à tous les âges (y compris à la petite enfance), est un atout pour la diversification des publics. Elles organisent aussi des projets participatifs afin de favoriser l'exercice de la citoyenneté dans une démarche plus active que passive, proposent des ateliers amateurs qui drainent un public complice, et les associent à la vie de la structure (répétitions, montages d'expositions, etc). Une communication grand public, privilégiant les démarches personnalisées et les supports numériques, sans pour autant abandonner les supports traditionnels, est enfin l'outil clé de ces démarches.

Le lien avec les mécènes est également un moyen de s'adresser aux personnels des entreprises qui ne sont pas toujours familiers de la culture : les contreparties (invitations, tarifs privilégiés, propositions ciblées, activités en famille) prévoient la médiation nécessaire. Le renforcement des actions dans les zones rurales et industrielles est retenu comme axe de travail par plusieurs équipes ayant répondu au questionnaire. La politique tarifaire et la diversification des partenariats sont aussi évoqués par les structures interrogées, avec une communication « accompagnée » et ciblée. Ces constats sont développés en partie IV sur les bonnes pratiques dans les territoires.

Constat n° 21

- Les partenariats entre les EP et les acteurs publics et privés augmentent et se diversifient sur la période, prouvant une ouverture croissante au grand public et à l'enjeu d'une visibilité culturelle.

II-2-2 Des démarches et outils innovants dans 40 % des structures

L'analyse qualitative des réponses reçues permet de tracer quatre types de politique en direction des publics, de la part des institutions culturelles :

- **10 % des structures pratiquent une politique des publics "basique"** s'appuyant uniquement sur une politique tarifaire, ne font pas ou peu d'éducation artistique et culturelle ni d'actions vers des publics cibles (ville, prisons, santé), ni vers les territoires prioritaires ;

- **la moitié propose des actions traditionnelles** : politique tarifaire adaptée, actions d'EAC, quelques actions vers les publics dits « empêchés » ;

- **un quart y ajoutent des actions innovantes** et cherchent à toucher de nouveaux publics (croisement de publics avec d'autres disciplines, actions hors les murs, partenariats) mais pas de manière systématique ni par une communication particulièrement renouvelée ;

¹⁶⁹ Exemples dans les régions évaluées : charte culturelle de la ville de Lyon, charte Culture et solidarité de la ville d'Angers...

- **15 % sont véritablement tournées de manière innovante** vers les enjeux de diversification de leurs publics et de leurs actions, inscrits au sein de leur stratégie comme une priorité portée au même degré d'exigence que la qualité artistique et culturelle.

Ces réponses illustrent le fait que 90 % des institutions développent des actions en direction des populations et des quartiers prioritaires, et que **40 % ont construit des stratégies innovantes en termes d'outils** : communication adaptée et numérique, optimisation des réseaux sociaux, contenus culturels ciblés et novateurs, projets dédiés à la petite enfance et à la parentalité ou aux adolescents, liens avec d'autres champs disciplinaires, recherche pédagogique, supports pour les enseignants, les médiateurs, ouverture des répétitions au public, etc.

Conception d'outils destinés aux publics spécifiques

La majorité des établissements (69 %) a développé des outils destinés aux usagers, davantage dans les grands établissements publics que dans les associations, qui sont 52 % à le proposer. Les supports destinés aux enseignants affichent à peu près les mêmes ratios (67 % ensemble), tandis que ceux destinés aux médiateurs sont un peu moins répandus (55 % des EP et 35 % des associations). Enfin, les institutions culturelles sont 45 % à proposer des contenus et outils destinés aux *publics cibles* de l'enquête (public du champ social et publics empêchés).

L'analyse des réponses en termes budgétaires traduit une mobilisation affirmée de leur part sur ces actions, qui progressent de plus de 10 points de plus que leur budget sur la période : en effet, les établissements publics ont augmenté leurs budgets de démocratisation culturelle de 4,6 % en moyenne tandis que leurs budgets progressaient de 4,8 % entre 2010 et 2014. Ils enregistrent aussi une progression de près de 60 % des publics prioritaires de ces dispositifs.

Constat n° 22

- 90 % des institutions culturelles développent des actions qui mettent en œuvre les politiques publiques en direction des publics prioritaires.
- 40 % ont, en outre, construit une stratégie pour élargir ces actions au grand public avec des outils innovants en termes de supports et de contenus.
- 45 % proposent des outils adaptés aux publics prioritaires.

II-2-3 Hausse des publics prioritaires et explosion de la fréquentation numérique

Les données témoignent d'une meilleure adaptation des actions aux publics cibles, démontrant que l'impact des stratégies et outils dédiés a un effet en termes de public.

A- La part des publics prioritaires dans les institutions augmente de 6,4 points

La fréquentation globale des EP ayant répondu à ce volet du questionnaire (un tiers) progresse de 2,5 %. La hausse est plus importante s'agissant des publics des dispositifs de démocratisation culturelle, qui constituent en moyenne **20 %** de la fréquentation totale des EP en 2014, contre 13,6 % en 2010.

Pour les onze équipes en région ayant rempli ce volet, la hausse de fréquentation sur la période est de **3,72 %**, une fois les données corrigées de l'effet « post-ouverture » du

centre Pompidou Metz, qui perd près de 300 000 visiteurs¹⁷⁰ entre 2010 et 2014. Le tableau ci-dessous en donne une illustration.

Tableau 3 - Hausse des publics prioritaires dans les structures en région entre 2010 et 2015

Scolaires en REP (nombre de visiteurs)	24,36%
Jeunes de moins de 26 ans	11,32%
Secteur santé (nombre de patients)	100,16%
Public sous main de justice (nombre de personnes)	42,59%
Public handicapés (nombre de personnes)	76,32%
Nombre de quartiers prioritaires touchés	3,80%
Nombre d'actions hors les murs (politique de la ville)	18,42%
Nombre d'actions hors les murs (rural)	121,05%

Source : réponses au questionnaire de la mission de onze structures : Le Phénix à Valenciennes, le centre Pompidou-Metz, le centre national du costume de scène à Moulins, l'Athénor à Nantes-St Nazaire, l'Aéronef à Lille, le cirque Jules Vernes à Amiens, le Vents des forêts (Fresnes au Mont), le Fresnoy école d'art et centre de création à Tourcoing, l'opéra de Lille, le FRAC Auvergne, la Kunsthalle à Mulhouse.

On relève une augmentation de la fréquentation des publics jeunes (EAC au sens large, en REP et moins de 26 ans : + 25 %) ainsi que de ceux du champ social (+ 32 %), du public sous main de justice¹⁷¹ (+ 42,6 %), du public du secteur santé/hôpitaux (qui double), des publics handicapés (+ 76 %). Sept équipes renseignent les actions développées dans le monde rural, où le public augmente sur la période de 25 %. Cependant, celui des quartiers en politique de la ville diminue (-17 %), tandis que le nombre de quartiers concernés augmente de 3,8 % : la limite des chiffres est ici perceptible, car ils ne traduisent pas la qualité et la portée des actions entreprises par ces équipes dans les QPV.

A titre d'exemple en matière d'étude des publics, l'Aéronef à Lille a mené une étude entre 2001 et 2014¹⁷² : sa fréquentation progresse de 56 % entre 2010 et 2014 avec une stabilité des proportions entre les catégories de publics, composés en majorité d'employés et d'ouvriers.

B- L'explosion de la fréquentation numérique

Le nombre de visiteurs des sites internet des vingt-quatre EP et des cinq structures en région ayant répondu au questionnaire sur ce volet augmente respectivement de 43 % et de 127 % entre 2010 et 2014. Les EP pour lesquels cet outil est le moyen principal de

¹⁷⁰ De 615 880 visiteurs en 2010 à 350 000 en 2014, effet « post-ouverture » habituellement observé.

¹⁷¹ Mais qui ne concerne cependant que quatre réponses reçues sur ce champ.

¹⁷² Etude de publics menées par l'Aéronef entre 2011 et 2014 : public composé à 37 % d'employés-ouvriers-agents de maîtrise, à 32 % de cadres-commerçants-enseignants, à 25 % d'étudiants, et à 6 % de sans emploi.

contact avec le public comme l'Ina, affichent une progression considérable, passant de 16,5 millions de vidéos vues en 2010 sur le site (la partie en accès libre) à 113,7 millions en 2014. Ces hausses de fréquentation des sites concernent en particulier les grands musées¹⁷³ et le secteur du spectacle vivant, du pluridisciplinaire¹⁷⁴ et de la lecture publique ainsi que des lieux ressources (Ina, BnF...). De nombreux EP ont amélioré les conditions d'accès à leur site depuis les téléphones portables et les tablettes, ceux qui n'ont pas procédé à cette mutation n'enregistrant que de faibles hausses de visiteurs numériques. Des structures disposent d'une traçabilité des consultations leur permettant de savoir quels internautes viennent ensuite physiquement au théâtre¹⁷⁵. La bibliothèque numérique Gallica enregistre une hausse de fréquentation de 6,75 % entre 2010 et 2014. Le MCC¹⁷⁶ avait, par ailleurs, lancé des appels à projets numériques innovants évoqués par plusieurs établissements, pour lancer de nouvelles fonctionnalités. Ces éléments de modernisation participent indirectement, mais de manière certaine, à l'élargissement des publics, en particulier des jeunes.

Les chiffres concernant les réseaux sociaux augmentent encore plus nettement du fait même de la naissance de nouveaux canaux de communication, en hausse de 270 % dans les EP et de +162 % dans les structures en région, notamment labels et réseaux. La mission a tenu compte du fait que de nombreux chiffres n'ont pu être renseignés pour 2010 car ils étaient quasiment nuls.

Constat n° 23

- La part des publics prioritaires passe de 13,6 % à 20 % de la fréquentation entre 2010 et 2014 dans les EP (+ 6,4 points), en région la hausse est de 3,7 %.
- Les scolaires et les jeunes augmentent de 24,4 % et de 11,3 %.
- Les actions en QPV progressent de 18,4 % et les actions hors les murs de 121 %.
- La fréquentation numérique explose dans toutes les institutions, en particulier celles dont les sites sont très riches en contenus (BnF, Ina...).

II-3 PARTENARIATS ET PARTICIPATION AUX POLITIQUES TRANSVERSALES

Comment les organismes culturels participent-ils aux politiques publiques, notamment au niveau local ? En plus des positions de principe provenant des fédérations et organisations professionnelles¹⁷⁷ du champ culturel, les réponses au questionnaire nous permettent d'apprécier leur degré de mobilisation et leurs liens avec les administrations partenaires.

II-3-1 Les partenariats des institutions culturelles : des liens variés, progressant en direction des publics prioritaires

La construction d'une stratégie en direction des publics prioritaires est élaborée avec des partenaires dans un tiers des cas, mais de manière autonome s'agissant de la plupart

¹⁷³ Entre 2010 et 2014, le Louvre passe de 9,63 M de visiteurs à 14,3 M de visiteurs numériques, et le château de Versailles passe de 19 M à 52,3 M de visiteurs.

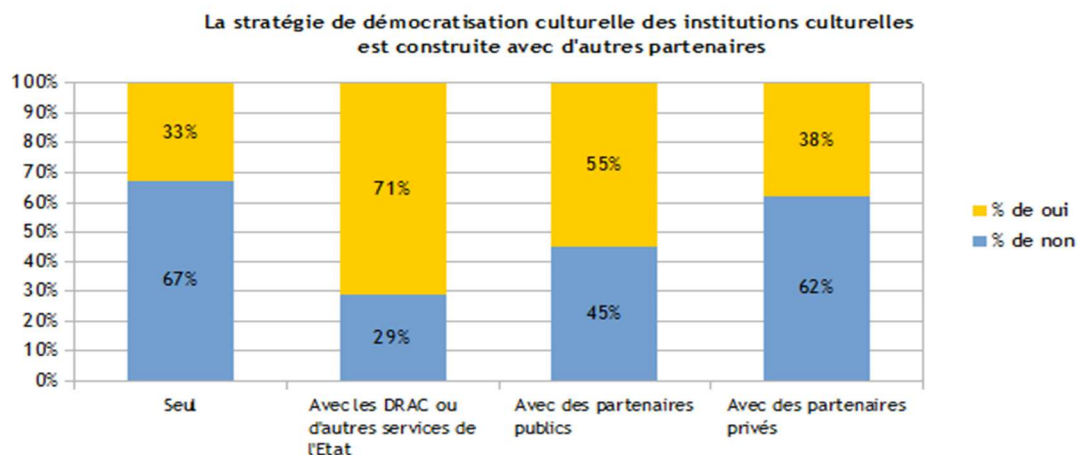
¹⁷⁴ La Villette passe de 3,1 M de visiteurs numériques en 2010 à 27 M en 2014.

¹⁷⁵ Théâtre de l'Odéon.

¹⁷⁶ Le département numérique, SCPCI, SG.

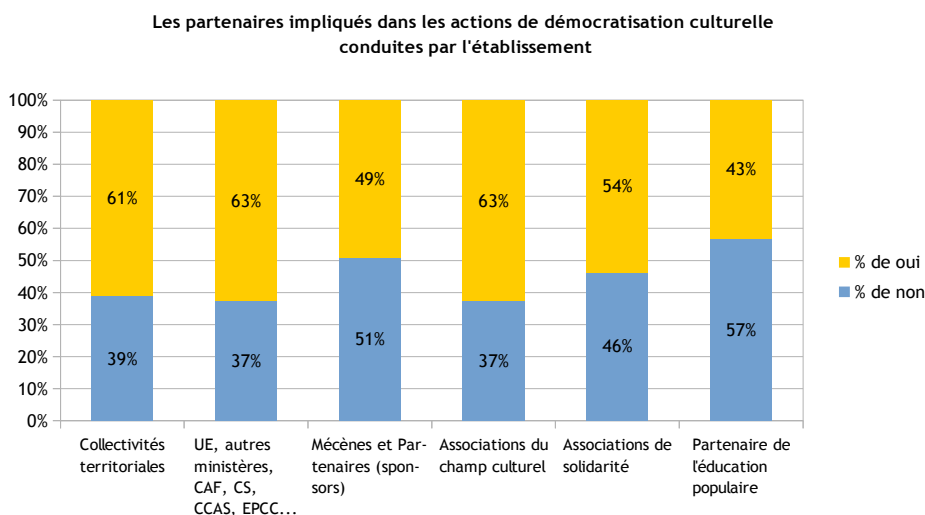
¹⁷⁷ Par exemple, la note du SYNDEAC sur l'EAC « Pour une politique d'EAC généralisée et continue », document de travail, juillet 2015, ou la contribution de la FNCC, qui figure en annexe 23.

des EP. Elle s'appuie sur les orientations de la DRAC ou d'autres services de l'Etat (préfecture, rectorat, etc..) ou encore sur des projets menés avec les collectivités territoriales dans des proportions variables : la majorité entretient des relations régulières avec des services de l'Etat (éducation nationale en premier, mais aussi PJJ, agriculture...) et développe des liens avec les collectivités territoriales.



Source : questionnaire aux EP et institutions culturelles en région, évaluation de la politique de démocratisation culturelle, 2016

Cette stratégie a été construite avec l'appui de la DRAC pour huit établissements publics¹⁷⁸, contre dix-sept associations en région : les DRAC et les EP ont des liens de travail à l'occasion d'opérations nationales, mais moins pour les dispositifs conduits dans les zones prioritaires, élément qui ressort aussi des comptes rendus des groupes de travail.



Source : questionnaire aux EP et institutions culturelles en régions, évaluation de la politique de démocratisation culturelle, 2016

En Alsace par exemple, le Centre des monuments nationaux (CMN) et le Théâtre national de Strasbourg (TNS) s'associent à la DRAC pour des opérations nationales ou

¹⁷⁸ Pour les EP nationaux, seuls le CMN, le MUCEM, les ENSA et le TNS sont situés hors de Paris en termes de sièges ou de sites, ainsi que l'INRAP.

européennes (Journées européennes du patrimoine, Portes du temps, Ville européenne de la culture...), mais pas sur l'EAC ou la politique de la ville.

La coordination est plus effective entre les services déconcentrés de tous ministères et les équipes, notamment des labels et réseaux, conformément à la circulaire de 2010. Les structures conventionnées de la région Pays de Loire évoquent toutes le développement d'une stratégie de démocratisation culturelle sous la coordination de la DRAC. Enfin, 70 % des EP et 63 % des structures en région ont des relations régulières avec les autres services de l'État (éducation, justice (33 %), jeunesse et sports, santé, aménagement du territoire) ou encore avec l'Union européenne ponctuellement.

Les collectivités territoriales ressortent en tant que partenaires d'une stratégie de démocratisation culturelle auprès de 67 % des structures en région, cette proportion étant de 55 % dans les EP. Dans le champ de la création, les soutiens financiers des collectivités¹⁷⁹ représentent en moyenne 75 % des ressources. Les agences culturelles territoriales, les offices de tourisme, les chambres de commerce et d'industrie, les services scolaires ou de la vie étudiante... : tous les réseaux organisés constituent des points d'appui pour se faire connaître et nouer des projets. Cette diversité de partenariat n'est cependant pas générale, certaines structures se limitant au minimum.

Constat n° 24

- Les EP développent de plus en plus des actions avec les collectivités territoriales, dépassant une habitude ancienne d'autonomie d'action liée à leur statut juridique. Les interlocuteurs territoriaux (collectivités et DRAC notamment) deviennent des acteurs avec lesquels les projets sont évoqués, même en l'absence de financement, pour 55 % d'entre eux sur ces actions, essentiellement sur les manifestations nationales.
- Les structures en région ont un partenariat avec les collectivités territoriales sur les actions de démocratisation de la culture pour 67 % d'entre elles.

II-3-2 Des partenariats nombreux, en progression avec les réseaux de solidarité et l'éducation populaire

D'après les réponses du questionnaire des EP et associations, en moyenne 53 % des EP et des structures en région ont des partenariats avec d'autres associations culturelles dont 47 % avec des réseaux de solidarité et 35 % avec l'éducation populaire¹⁸⁰. Inversement, près de la moitié n'ont pas de lien formel, comme on le constate pour les associations de solidarité ou l'éducation populaire, dont les réseaux se recomposent par ailleurs. Cet axe pourrait être relancé dans les territoires où des relais manquent.

Les collectivités sont mentionnées à hauteur de 56 % des actions dans les deux réseaux, de même que l'Union européenne¹⁸¹ et d'autres services de l'État (éducation nationale, justice, agriculture, jeunesse et sports (avec le FEJ) et enfin des associations culturelles partenaires (52 %). La BnF a plus de 900 contacts en partie bénévoles dans le champ social¹⁸². A l'inverse, les fédérations d'éducation populaire sont moins présentes dans les actions de démocratisation culturelle des EP (30 %) qu'auprès des associations en région (37 %), constat confirmé par les entretiens.

¹⁷⁹ Source : DGCA/SAFIF/Bureau de l'observation, sur chiffres 2013.

¹⁸⁰ Ligue de l'enseignement, les CEMEA.

¹⁸¹ Avec le Fonds européen d'intervention devenu le FAMI.

¹⁸² Associations caritatives, d'éducation populaire et de lutte contre l'illettrisme.

Les équipes comme l'Aéronef à Lille, mentionnent les politiques territoriales¹⁸³ en faveur des bénéficiaires des minima sociaux¹⁸⁴, s'appuyant sur un chéquier de 8€ et quatre coupons, soit 2€/place, proposé par les structures relais : centres sociaux, maisons de quartier, foyer d'accueil, organismes sociaux.

Les mécènes sont davantage présents dans les EP qu'auprès des structures en région, quoique cette présence augmente, de même que les associations de solidarité (47 % contre 37 %).

D'autres équipes comme le centre national du costume de scène (CNCS) à Moulins s'appuient sur le Secours populaire et un mécène (la MAIF) pour proposer des actions à des enfants en situation de précarité, qui sont devenus un public prioritaire pour eux.

Constat n° 25

- Les institutions culturelles affichent des partenariats en croissance (collectivités territoriales et services de l'État) mais le dialogue n'est pas systématique pour les EP avec les collectivités territoriales, en dépit d'évolutions positives en ce sens.
- Les liens avec le champ social et l'éducation populaire progressent, surtout en région.

II-3-3 La politique d'accessibilité : réalisations et impacts

Les deux réseaux professionnels *Vivre ensemble* et RECA¹⁸⁵ sont cités par les deux tiers des EP et un tiers des associations ayant répondu au questionnaire, dans une double direction : l'accès à l'offre et la participation au projet.

Toutes les structures interrogées prennent en compte le public en situation de handicap. Les actions sont portées par des contenus et une médiation spécifiques : ateliers et visites, malle pédagogique, séance d'audio description ou boucles magnétiques pour les publics malvoyants ou malentendants, éditions en braille, maquettes, sous-titrages, etc.

L'apport des experts et associations en amont de la conception d'une offre propre aux différents handicaps est un préalable précieux, comme avec le Centre de recherche théâtre handicap (CRTH) ou le centre Valentin Haüy (pour les mal ou non-voyants). L'embauche de personnes en situation de handicap, prévue par la loi en pourcentage de l'effectif, constitue enfin une expertise interne sur les projets.

Plusieurs EP font état de leurs actions hors les murs avec des établissements hospitaliers en direction de publics en situation de handicap mental, de déficience psychique ou de troubles du comportement¹⁸⁶, toujours menées avec des équipements sociaux sanitaires ou des hôpitaux. Des projets participatifs¹⁸⁷ incluent ces personnes au cœur du processus de création. Le Ballet de Lorraine propose au Centre psychothérapique de Nancy et à l'unité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de Brabois des ateliers animés par un danseur, pour favoriser l'épanouissement du jeune dans un cadre collectif.

¹⁸³ Métropole et Ville de Lille, CD du Nord, Mission locale de Lille, Villeneuve d'Asq, Roubaix.

¹⁸⁴ En partenariat avec le dispositif Crédit Loisirs, qui s'adresse aux personnes dont la situation financière est un obstacle à la participation aux événements culturels de la Métropole lilloise : personnes sans ressources, demandeurs d'emplois, en formation, en contrat CAE, allocataires du RSA et/ou bénéficiaires de la CMU.

¹⁸⁵ Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité (RECA), pilotée par Universcience depuis 2003.

¹⁸⁶ Exemple : le Château de Versailles avec l'école Ulysse à l'hôpital Charcot, ou le Museum d'histoire naturelle/ménagerie du jardin des Plantes, à destination d'enfants en unité de psychiatrie avec l'AP-HP.

¹⁸⁷ Le programme de la scène nationale l'Aéronef (Lille), « l'Apéro Easy Tour », permet à des groupes émergents et à des personnes souffrant de handicap de monter des projets : enregistrement d'un morceau et concert.

Le coût direct des dispositifs destinés au public en situation de handicap ressort en moyenne, par établissement public, à 33 463 € en 2014, sur les seize EP ayant répondu. Les réponses quantitatives des institutions culturelles en région sont trop peu nombreuses pour être exploitées, mais toutes sont concernées par ces actions dont elles ont en revanche renseigné le volet en termes de fréquentation : leur progression des publics handicapés et du champ social figure dans le tableau ci-dessus (en A).

La fréquentation des établissements publics par les publics en situation de handicap est moins aisée à établir : la comptabilisation de ces chiffres n'est pas effective en 2010, que seuls dix EP renseignent, mais **elle s'inscrit progressivement dans les indicateurs** puisqu'ils sont 17 à le faire pour l'année 2014. Elle s'établit à 90 395 personnes, dont 24 450 visiteurs à ce titre dans les expositions de la RMN-Grand-Palais. Il n'est pas possible tracer une évolution mais la prise en compte de ces publics dans le décompte des fréquentations par les EP s'est grandement améliorée.

Constat n° 26

- L'implication des institutions culturelles dans l'accessibilité et la participation des personnes en situation de handicap concernent toutes les structures, de manière croissante sur la période. Cette politique transversale animée par un réseau professionnel apparaît comme exemplaire et l'impact en matière de fréquentation est notable.
- De nombreux projets sont également proposés par les établissements dans le champ médico-social, en psychiatrie ou psychothérapie, avec des équipes adaptées.

II-3-4 Politique de la ville : plus de la moitié des équipes agissent dans les QPV, et 29 % sont signataires d'un contrat de ville

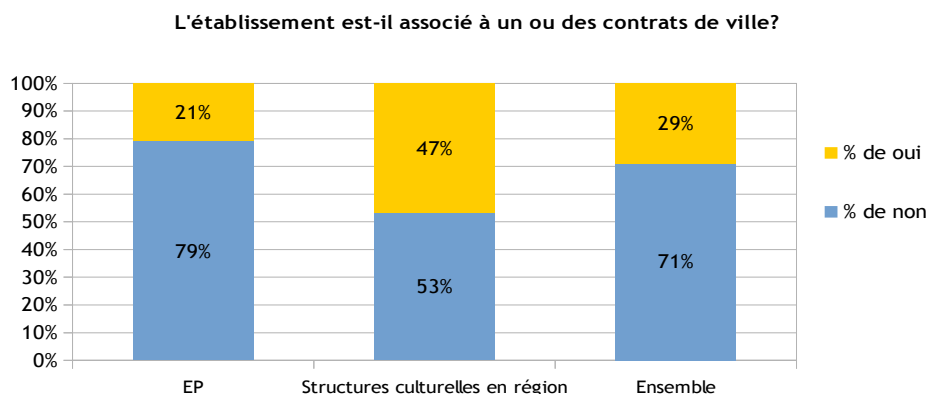
Le questionnaire adressé aux institutions culturelles posait la question de leur participation à des actions dans les zones prioritaires, avec ou sans signature d'un contrat de ville (CV). Une majorité de ces structures participent à des opérations menées dans les quartiers prioritaires, mais seules 29 % sont signataires d'un contrat de ville, notamment les structures en région, signataires de ces contrats à 47 %, reflétant les échanges conduits en entretien. Les EP, plus autonomes, étaient peu sollicités sur ces actions jusque récemment. La plupart de ces actions associent d'autres partenaires comme le CGET et la DRAC¹⁸⁸.

Le secteur de la création (spectacle vivant, arts plastiques) est davantage évoqué par les pouvoirs publics comme partenaire de la politique de la ville que celui de la lecture publique ou des patrimoines, une explication avancée étant due au fait que les conseillers théâtre en DRAC étaient historiquement les premiers référents pour la politique de la ville.

Certaines de ces structures du patrimoine, de la lecture publique ou des médias très actives dans des projets de quartier souhaiteraient être mieux identifiées par les services compétents comme pouvant être mobilisées en politique de la ville, pour gagner

¹⁸⁸ Projet *Fineoreille* (œuvre de Janacek) mené par l'Opéra de Lille à destination des jeunes en QPV pour initier des enfants de 8 à 12 ans à la pratique du chant et y associer des familles qui ne seraient jamais venues à l'opéra autrement : soutien DRAC, CGET et ville de Lille. Le projet est aussi décliné au Grand bleu, CDN de Lille.

en visibilité et partage d'expérience, voire pour participer à des projets susceptibles de bénéficier de financements spécifiques (nationaux ou européens notamment).



Source : questionnaire aux EP et institutions culturelles en région, évaluation de la politique de démocratisation culturelle, 2016

Seule une analyse détaillée des contrats de ville permettraient de donner la mesure de la répartition des secteurs au sein des contrats de ville, ce qu'il n'a pas été possible d'effectuer dans le cadre de cette évaluation. Une étude de ces contrats afin d'identifier celles qui participent aux CV est à prévoir.

Par ailleurs, des équipes répondent à des appels à projets avec des actions que certaines DRAC estiment limitées et répétitives (trop ciblées dans le quartier, jamais ou rarement vers le centre-ville, alors que le besoin de *sortir du quartier* est jugé important par les professionnels). Les EP comme les DRAC souhaitent une concertation renforcée en la matière, afin d'équilibrer les actions (ne pas se retrouver à plusieurs EP sur une même commune) et cibler les zones particulièrement dépourvues d'équipements culturels, notamment dans les régions denses avec une population jeune. Ces réussites et ces écueils appellent une évaluation concertée (par les communes, services de l'État et autres collectivités).

Parmi les opérations nationales repérées en QPV, *Les Portes des temps*, organisées par le MCC et le CGET, invite chaque été environ 30 000 jeunes à une découverte ludique du patrimoine durant les congés scolaires : son impact est jugé très positif. De même, les opérations liées à la maîtrise de la langue (comme *Dis-moi dix mots*) y sont déclinées par les services éducatifs des villes et les centres sociaux. Parmi les **contenus des volets culturels des contrats-ville dans les régions étudiées**, des thèmes nouveaux ont été introduits, comme les arts de la rue, la gastronomie, thème accrocheur et fédérateur, ainsi que les médias¹⁸⁹. Le spectacle vivant serait moins sollicité aujourd'hui par les élus que les arts plastiques, l'architecture ou le design, qui progressent.

La convention Culture/Ville 2016-2020 signée entre le MCC et le MVJS prévoit notamment des jumelages entre équipements culturels et QPV dans les contrats de ville ; en Ile-de-France ces jumelages avec des établissements publics franciliens ont été ciblés dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP) qui sont souvent en politique de la ville.

¹⁸⁹ Le projet de journalisme avec des jeunes entre la Voix du Nord, FR3 Lille et le Centre de formation des journalistes de Lille.

Constat n° 27

- Une majorité d'institutions culturelles déclare développer des actions dans les QPV hors contrats de ville, dont elles sont toutefois signataires à hauteur de 29 % d'entre elles (47 % pour celles situées en région).
- Les établissements publics appellent une coordination renforcée de la part des services de l'Etat, dont les DRAC et la politique de la ville, pour optimiser leur stratégie et leurs collaborations.

II-3-5 Milieu rural : les équipes des institutions diversifient leurs actions

Si les EP sont majoritairement franciliens, certains sont implantés en région et d'autres comptent de nombreux sites en milieu rural, comme le Centre des monuments nationaux (CMN) ; ces implantations les conduisent à participer aux dispositifs en direction des territoires ruraux. Des partenariats avec les collectivités territoriales, souvent pilotes de ces actions, sur les projets culturels de territoire ou les chartes culturelles locales. Les actions hors les murs sont prépondérantes, de même que les résidences d'artistes ou d'auteurs. La participation à des opérations nationales comme les *Portes du Temps* sont aussi des vecteurs clés de ces actions. Ces aspects sont développés dans les développements sur le milieu rural (parties III et IV).

II-3-6 Education artistique et culturelle

L'EAC constitue le premier champ des actions en direction des publics cibles dans les institutions culturelles, sans surprise compte tenu de leurs missions, de leurs moyens et de l'impact sur le territoire : toutes les structures consultées y participent. Un volet sur l'EAC figure en partie III (au chapitre : MENESR) ainsi qu'en partie IV. Les réponses recueillies témoignent d'une diversité croissante de partenariats, par des conventions signées avec l'académie, les établissements agricoles, professionnels ou supérieurs¹⁹⁰ ou enfin les formations en apprentissage (CFA)¹⁹¹, qui sont en progression.

Les projets s'inscrivant dans la durée sont plébiscités, les réponses des équipes en région citant de nombreux exemples de même que certains EP qui programment ces actions de manière récurrente, leur donnant stabilité et visibilité¹⁹². Par ailleurs, les collaborations entre les deux ministères (culture/éducation) sont nombreuses dans des projets de fond, comme celui de la BNF et du MEN sur le portail de ressources pédagogiques « Eduthèque », dont la fréquentation numérique progresse¹⁹³.

¹⁹⁰ En Auvergne, le FRAC conventionne avec les lycées professionnels sur le projet Workshop et a des jumelages avec des lycées, et des conventions avec les écoles supérieures d'art et de design de Saint-Etienne et de Clermont-Ferrand. A Paris, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse s'associe au lycée polyvalent de Sartrouville spécialisé dans les métiers de l'artisanat d'art dans les professions du spectacle, pour l'élaboration des costumes, décors et accessoires de ses spectacles, de même qu'avec l'Institut des techniques de maquillage.

¹⁹¹ BNF ou des établissements d'enseignement horticole (école du Breuil, avec la Villette).

¹⁹² Projet *Adolescence et territoires*, mené dans les départements du 92 et du 93, sur deux ans par le théâtre national de l'Odéon avec les théâtres de trois communes : Théâtre Rutebeuf à Clichy-la-Garenne, Théâtre Gérard Philipe de St-Denis, Espace 1989 à St-Ouen. Des jeunes migrants ont participé à ces actions qui leur ont donné, selon les metteurs en scène, une appropriation de la langue et une assurance personnelle nouvelle. La sélection concernant 18 adolescents scolarisés ou non/an se fait après des auditions, les candidatures sont libres.

¹⁹³ *L'Aventure des écritures* (258 000 visites en 2014), *L'Aventure du livre* (65 000 visites), dossier pédagogique sur l'histoire de la presse (85 000 visites, élaboré avec le Clemi - Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information) qui a associé des professionnels des deux ministères et des chercheurs.

II-4 MOYENS DES INSTITUTIONS CULTURELLES AFFECTÉS AUX ACTIONS DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE : UNE MOBILISATION CROISSANTE

Les établissements publics et les structures partenaires en région essentiellement des Labels et réseaux, musées territoriaux et autres associations, ont répondu au questionnaire sur les moyens affectés aux actions de démocratisation culturelle (EAC, publics spécifiques, actions hors les murs et dispositifs partenariaux les plus innovants en termes d'ouverture au plus large public). Compte tenu des échelles et des écarts de budgets, l'analyse des réponses distingue les deux secteurs (EP et structures en région).

II-4-1 Une mobilisation croissante des moyens financiers et humains des EP au profit de ces actions

Sur 55 établissements publics interrogés, 33 (avec le CNC) ont répondu aux questions sur le budget et les moyens affectés aux actions en direction des publics prioritaires et de l'innovation dans les outils dédiés.

A- Le budget des actions culturelles : une mobilisation croissante dans le budget total et une augmentation des moyens, y compris en personnel

Les données ont été retraitées hors CNC, en raison du poids très important des crédits qu'il redistribue en soutiens et interventions¹⁹⁴, comparés aux autres budgets.

Seuls 38 % des EP disposent d'une comptabilité analytique, tous ministères de rattachement confondus. Les budgets sont entendus hors investissement et hors personnels payés par l'État (en T2), à la différence de ceux qui rémunèrent leurs agents (en T3). La mission a pu valoriser la masse salariale¹⁹⁵ pour estimer les moyens affectés par les établissements et les associations : les données sont donc constituées des budgets directs déclarés par les structures sur les actions et dispositifs ciblés, augmentés des personnels spécifiquement dédiés à ces actions dans l'organigramme, également déclarés dans les réponses au questionnaire¹⁹⁶.

Les EP mobilisent leurs moyens (budgets et personnels) au profit des actions de démocratisation culturelle

Les budgets des EP augmentent en moyenne de 4,9 %, tous secteurs confondus tandis que les enveloppes dédiées aux actions de démocratisation culturelle progressent de 16 %, soit environ 11 points d'écart en faveur de cette politique (cf. tableau ci-dessous) :

¹⁹⁴ Le CNC consacre 7,6 M€ à ces actions, destinés aux dispositifs d'EAC pour le cinéma et aux actions *Passeurs d'images* qui comportent notamment les dispositifs *Des cinés la vie* avec la PJJ, ainsi que des actions avec les hôpitaux ou les personnes isolées, avec l'aide de partenaires comme la SACEM ou les ayant-droits s'agissant de la gratuité de la diffusion. Ce budget représente 0,56 % de ses moyens, en augmentation de 2,60 % sur la période 2010-14.

¹⁹⁵ Un ETP est estimé à 60,28 k€ en moyenne au MCC, source DSM/SG/2014. Ce montant a été retenu également, par commodité de calcul, pour valoriser les ETP déclarés par les ministères relevant de la Défense ou de l'Education nationale.

¹⁹⁶ Certains ont répondu que « toute leur activité » se destinait au grand public et n'ont pas détaillé ces données.

- Ce constat concerne presque tous les secteurs, en particulier l'enseignement supérieur¹⁹⁷, le spectacle vivant et les établissements pluridisciplinaires¹⁹⁸, sachant que les dépenses de production des contenus ont progressé de 34,5 %, et celles de fonctionnement augmentant de 10,4 % ;
- la part des actions de démocratisation culturelle dans le budget global passe de 1,81 % en 2010 à 2,0 % en 2014. Elle peut sembler modeste comparée à l'ensemble de leurs moyens, mais certains EP ont des charges fixes importantes (entretien, personnels, réserves, bâtiments et sites)... L'évolution de ces moyens sur la période plutôt que leur poids relatif dans le budget de chaque établissement a semblé plus significative de la tendance à observer.

Tableau 4. Evolution et part moyenne des budgets d'action culturelle des EP par catégories entre 2010 et 2014 (avec les emplois T2 valorisés)

Montant moyen et évolution entre 2010 et 2014 *	Budget global moyen 2014 et évolution	Budget moyen des actions de démocratisation culturelle et évolution	Part du budget DC sur le budget total (en 2014)
Musées et monuments (15)	45,3 M€ + 10,8 %	677 k€ +10,5 %	1,5 %
Spectacle vivant (6)	44,5 M€ + 5,5 %	489 k€ + 31,5 %	1,10 %
Lecture publique/ lieux ressources (4)	106,2 M€ + 1 %	1,2 M€ + 0,92 %	1,15 %
Redistributeurs** (2) (hors CNC)	79,5 M€ -2,45 %	0,647 M€ -56 %	0,81 %
Enseignement supérieur (3)	12,75 M€ - 3 %	1,31 M€ + 83 %	10,31 %
EP pluridisciplinaires (3)	66,2 M€ + 0,8 %	2,96 M€ + 55,2 %	4,47 %
Moyenne et Total	11,08 M€ + 4,9	221 k€ + 16 %	2,0 %

*Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de réponses reçues par secteur. ** Redistributeurs : INRAP et Centre national des variétés. Source : réponses au questionnaire.

Par grand secteur, les évolutions sont les suivantes :

Musées et monuments

En 2014, le budget moyen des actions de démocratisation culturelle dans les musées et monuments est de 677 k€, soit 1,49 % du budget total avec les emplois directement affectés. Les grands musées franciliens sont autour de 3 %, certains même à 5,5 % s'expliquant par de moindres charges fixes. Des musées relevant du ministère de la défense y consacrent une part prépondérante de leur budget d'activité, en raison du fait que leurs moyens sont modestes comparés à ceux d'autres musées, certains estimant impossible de dégager un budget spécifique pour ces actions, préférant se tourner vers le grand public de manière globale.

¹⁹⁷ Ecole du Louvre, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et Centre national des arts du cirque.

¹⁹⁸ Cité de la musique/Philharmonie (spectacle vivant + musée + médiathèque), EP du Parc et de la Grande Halle de la Villette, Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Spectacle vivant

Le budget moyen de ces actions est de 489 k€, soit 1,10 % de leur budget en moyenne en 2014, en progression très forte sur la période (+31,46 %), bien davantage que la progression de leurs moyens (+ 5,5%), dénotant un engagement significatif sur ces enjeux. Certaines structures y consacrent en 2014 jusqu'à 9 % de leurs moyens¹⁹⁹, d'autres se situent à 0,45 %. La disparité des charges fixes de ces EP par rapport à leurs missions (présence d'une école d'enseignement supérieur, de plusieurs salles de spectacle sur des sites différents, de réserves etc.) ne permet pas de comparaison en termes de pourcentage, même si les budgets affectés à ces actions reflètent l'engagement de leur direction sur cet enjeu.

Lieux ressources et lecture publique : La moyenne des budgets affectés à ces actions est élevée compte tenu de la taille de ces structures²⁰⁰, avec un budget moyen de 1,216 k€, soit 1,15 % des ressources, allant de 7,24 % à moins de 0,05 %. Les évolutions respectives du budget et de la part de ces actions sont similaires.

Les établissements publics « redistributeurs », comme le Centre national des variétés et l'Institut national de la recherche en archéologie préventive, soutiennent des festivals et actions éducatives sur le territoire, et y consacrent en moyenne 647 k€/an, en fléchissement sur la période (cela constitue près de 0,9 % du budget).

Sur les sept établissements d'enseignement supérieur interrogés, trois²⁰¹ ont répondu sur les moyens ; ils ont particulièrement accentué leur effort sur les publics prioritaires (+ 83 %) dans une période de tension sur leurs budgets (- 3 %). Ils y consacrent en moyenne une part significative de leur budget (10,31 %, 1,3 M€ en moyenne en 2014).

Cette même mobilisation caractérise les trois établissements dits pluridisciplinaires²⁰², dont deux sont situés proches de quartiers en politique de la ville : ils consacrent en moyenne 4,47 % de leur budget à ces actions (moyenne de 2,96 M€), en hausse de 55,16 % sur la période, alors même que leur budget stagne (+0,80 %), témoignant de leur engagement croissant sur ces enjeux.

En revanche, la faible implication de certains EP en termes de moyens, même en pondérant l'analyse par les coûts fixes de l'établissement, permet de penser que les tutelles pourraient questionner leur stratégie à cet égard.

B- Hausse des moyens en personnel dans les établissements publics : plus 42 %

La hausse des moyens en personnels, dont on sait qu'ils constituent l'essentiel de la manière dont un établissement se mobilise pour des actions diversifiées en direction des publics, est significative sur la période, puisque les ETP affectés aux actions de démocratisation culturelle progressent tous secteurs confondus de 91 ETP, en particulier dans les structures pluridisciplinaires et les musées et monuments.

¹⁹⁹ Il s'agit d'un EP localisé en QPV.

²⁰⁰ Quatre sur quatre ont répondu : BPI (Centre Pompidou), Bibliothèque nationale de France, Institut national de l'audiovisuel, ECPAD (Défense).

²⁰¹ Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris/CNSMDP, école du Louvre et Centre national des arts du cirque/CNAC.

²⁰² Cité de la musique-Philharmonie, EPPGH de la Villette, Centre Pompidou.

Tableau 6 - Nombre d'ETP affectés aux actions prioritaires dans les EP : évolution entre 2010 et 2014

En nombre d'ETP	2010	2014
Etablissements publics	216	303
CNC	0	4
Total	216	307

Source : questionnaire.

La progression du nombre de CDI est de 9,75 %, et celle des CDD de 32,2 %, qui constitue l'essentiel de la progression, induisant une forme de fragilité de ces actions : de fait, l'enveloppe réservée aux CDD et vacations de ces actions augmente de 18,3 % sur la période, tous secteurs confondus.

Les compétences et profils des personnels

La plupart des institutions ont un personnel dédié à ces enjeux, sauf dans les plus modestes où la polyvalence caractérise les profils. Les jeunes en service civique complètent souvent des équipes réduites. Des médiateurs y contribuent mais pas partout, les autres profils étant « chargé des publics », sans préciser si la compétence est celle de l'animation ou de la gestion ou en double compétence (architecte et animateur d'ateliers par exemple). La césure entre les personnels de conception (ou scientifique) et de médiation/animation est fréquente dans le champ patrimonial, tandis que dans la création, les artistes sont davantage impliqués auprès des publics. Au-delà de la nature des projets, certains regrettent cette coupure.

C- Sources de financement de ces actions : le mécénat compenser un fléchissement des autres recettes

Les recettes directement liées aux activités de démocratisation culturelle progressent de 44 % sur la période, selon les 18 EP ayant répondu sur ce point. Les sources de financement de ces actions sont en premier lieu les subventions, à plus de 60 %, qui fléchissent sur la période (-2 %).

Les ressources propres en constituent près de 19 % en 2014, contre 25 % en 2010, la capacité d'autofinancement (en général assurée par la billetterie, les recettes directes...) étant en baisse de plus de 18 % sur ces actions.

Tableau 5. Evolution et part des sources de financements des actions de démocratisation culturelle dans les EP

Budget actions de DC	autofinancement	mécénat	subventions
Part en 2014	18,8 %	20,7 %	60,5 %
Évolution 2010/2014	-18,4 %	+ 143 %	-2 %

Source : questionnaire.

Les établissements ont donc fortement sollicité le soutien de mécènes, dont la part dans le financement de ces actions passe de 9 % en 2010 à plus de 20 % en 2014, en hausse de 143 %, des secteurs comme le spectacle vivant (opéra, théâtres) multipliant par

quatre l'apport du mécénat. Le montant moyen du mécénat s'établit à 330 k€/EP, tous types d'EP confondus²⁰³.

D- Répartition des moyens par dispositif : l'action culturelle et éducative majoritaire

En 2014, les actions éducatives, artistiques et culturelles « tous publics » absorbent la majorité des budgets (81%, dont seules 3,3 % concernent les scolaires en REP et REP+), suivies des actions en direction du champ social (6%) et vers les publics en situation de handicap (6%), puis des actions de la politique de la ville (4%) et vers les autres publics « empêchés » (prisons, hôpitaux.. 2%).

Les actions éducatives concernant des jeunes de moins de 26 ans représentent 38 % des actions culturelles éducatives et 62 % de ces budgets sont affectés à des dispositifs d'actions éducatives en direction de publics nouveaux (hors QPV, hors REP, hors champ social ou publics spécifiques).

Les actions hors les murs constituent 85 % des actions en politique de la ville, ce qui traduit une double tendance : « sortir des murs » pour aller au plus près des quartiers, délocaliser l'activité, de manière de rendre visible l'action, porter le savoir-faire au plus près des besoins. La facilité est de maintenir ces projets au sein même du quartier, près du centre social ou des partenaires de proximité : les intervenants des groupes de travail ont cependant tous insisté sur la nécessité de pouvoir « *sortir du quartier* ».

Ces actions, qui restent modestes, correspondent de plus en plus à des projets construits ensemble et ne se résument pas à des interventions hors les murs « parachutées ».

Constat n° 28

- Les EP mobilisent fortement leurs moyens au profit des actions de démocratisation culturelle qui progressent en moyenne de 16 % soit 11 points de plus que la progression de leur budget sur la période 2010-2014.
- Leurs moyens en personnel dédié à ces actions augmentent de plus de 42 %.
- La part de ces actions dans le budget des EP passe de 1,8% à 2 % sur la période, emplois compris.
- Le mécénat est venu compenser le fléchissement des recettes propres et des subventions et progresse de 143 % sur la période.
- L'action culturelle et éducative est prépondérante dans les budgets (81%) mais les actions en REP ne représentent que 3,3 % des moyens.
- Les actions Hors les murs sont prépondérantes en politique de la ville, mais les groupes de travail ont cependant insisté sur la nécessité de « *sortir du quartier* ».

²⁰³ Un point sur le mécénat des actions de démocratisation culturelle figure en partie III.

II-4-2 Les moyens mobilisés par les structures culturelles en région pour les actions de démocratisation culturelle

Sur les 47 institutions culturelles en région destinataires du questionnaire, 14 ont répondu sur la partie quantitative²⁰⁴, situés dans les huit régions de l'étude.

A- Part des actions culturelles dans le budget des institutions en région : une mobilisation forte en proportion du budget, corroborée par certaines statistiques nationales (DGCA/MCC)

Le budget moyen des actions fléchit sensiblement sur la période, dans un contexte de progression des budgets, tandis les moyens en personnel n'augmentent que très modestement dans ce secteur. Les évolutions sont contrastées selon les secteurs et les régions, les plus petites structures étant celles qui affichent les plus fortes baisses.

Tableau 7 - Budget global et enveloppe des actions de démocratisation culturelles : montant moyens et évolution entre 2010 et 2014

Montant moyen et évolution 2010 / 2014	budget global moyen 2014 et évolution	budget moyen des actions de démocratisation culturelle et évolution	Part du budget DC sur le budget total (en 2014)
Structures culturelles en région (14 réponses)	3,58M€ +3,87 %	670 k€ -4,6%	18,7 % en légère diminution (20,35 % en 2010)

Source : réponses au questionnaire.

Néanmoins, des réponses obtenues, on note que la part des moyens consacrés à ces actions constitue une part significative de leur budget global (18,7%), supérieure à celle observée pour les EP, pour des raisons très diverses mais traduisant cependant une implication forte dans les actions culturelles et artistiques de proximité.

Les budgets de ces associations augmentent en moyenne de 3,9 % entre 2010 et 2014, avec un fléchissement observé en 2012, tandis que les budgets affectés aux actions de démocratisation culturelle diminuent de 4,6 % en moyenne, de manière contrastée selon les secteurs. Deux exemples sont commentés ci-après :

- Le secteur de l'art contemporain s'est particulièrement mobilisé sur la période : les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et un espace d'art rural d'art contemporain affichent des progressions entre 27 % et 45 % des budgets dédiés aux actions en direction des publics, dans un contexte de hausse de leurs moyens, mais bien moindre (environ 25%). Le budget moyen se situe à 398 k€ en 2014, soit près de la moitié de leurs moyens financiers.
- Les scènes de musiques actuelles sont en revanche moins favorisées par un contexte de baisse de leurs budgets, qui entraîne une diminution plus sensible des budgets qu'elles dédient aux actions en direction des publics prioritaires : le montant moyen est parfois divisé par quatre. Ces structures sont souvent soumises à la procédure des appels à projets pour les actions en QPV ou en EAC : il n'est pas

²⁰⁴Trois scènes nationales, trois centres d'art, trois structures consacrées à la danse (un ballet, une maison de la danse, un centre chorégraphique national), trois opéras, deux musées, un centre dramatique, un pôle national du cirque et des arts de la rue, deux Fonds régionaux d'art contemporain (Auvergne et Pays de la Loire), deux Scènes de musiques actuelles et une école supérieure/centre d'art - cf. annexe 4.

possible de donner la raison précise de cette baisse, mais les réponses qualitatives au questionnaire et les entretiens en région avec certaines de ces équipes ont permis de mesurer la baisse significative des crédits alloués aux actions soumises à ces procédures de consultation.

Données macroéconomiques sur des réseaux de la création
(source : données du Bureau de l'observation/DGCA, retraitées par la mission)

Les synthèses opérées par la mission sur certains réseaux de la création, à partir du traitement de données de la DGCA (bases UNIDO et OMEGA renseignées par les équipes), qui indiquent globalement un **maintien de ces budgets dans un contexte de tension sur les ressources** :

- dans les **CDN**, les *dépenses de formation et de sensibilisation* progressent de **4,8 % entre 2010 et 2014**, tandis que les subventions fléchissent de **0,35 %**, pour une dépense moyenne de 110 k€ par théâtre. Les moyens affectés à ces projets augmentent de 0,8 point au sein des charges d'activité. De même, la part de ces dépenses passe de 2,6 % à 2,9 % dans le budget global, dénotant un *maintien volontaire des actions de démocratisation culturelle* ;
- dans les **scènes nationales**, la part des dépenses affectées aux *activités artistiques complémentaires*²⁰⁷ s'établit en moyenne à 85 k€ en 2013 et représente en moyenne **3 %** du budget.
- dans les **FRAC**, les *activités artistiques et culturelles* constituent en moyenne 3,3 % des ressources et 11 % des budgets d'activité, **en hausse de 5,4 % entre 2012 et 2014**, en dépit d'une diminution de leurs recettes, attestant là aussi d'un maintien volontaire de ces actions. Le montant moyen annuel de ces budgets d'activités est de 39 000 €.

Cependant, certaines structures accusant des baisses de subventions sévères de toutes provenances (une SMAC, un centre de danse...) arrivent cependant à maintenir un **pourcentage significatif** de leurs moyens sur ces actions, de 8,7 % ou de 2,7 % de leur budget, traduisant leur implication dans cette démarche.

Le même maintien de cet effort en direction des actions culturelles et artistiques est observé à partir des données macro-économiques recueillies par la DGCA²⁰⁵/bureau de l'observation, entre 2010 et 2014 (cf. encadré ci-dessous).

Enfin, une enquête sur les scènes publiques permanentes, membres du Syndicat national des Scènes publiques (SNSP) de janvier 2016²⁰⁶ indique que l'action culturelle et les activités périphériques sont devenues pour les 9/10^{ème} des théâtres une part importante de leur activité : rencontres avec les artistes ou les auteurs, ateliers de pratique artistique pour le public jeune ou adulte. Le SNSP évoque une : « *action d'enracinement dans la vie de la cité, de conquête de nouveaux publics, de sa participation aux enjeux sociaux du territoire* ».

²⁰⁵ Le secteur du patrimoine n'a pu procéder à cette analyse au plan budgétaire mais les études de publics et d'utilisateurs démontrent un engagement et des chiffres en progression.

²⁰⁶ Source : SNSP, Bénédicte Dumeige.

²⁰⁷ Formation professionnelle ; ateliers et sensibilisation ; enseignements artistiques, autres activités.

Financement de ces actions

Une analyse à partir de données hétérogènes dans les réponses au questionnaire est tentée, faisant apparaître un autofinancement en hausse de 31 % sur la période, tandis que le mécénat affiche une progression de 110 % dans les projets étudiés. Les subventions affectées doubleraient, mais une trop grande divergence de données entre de très petites subventions et des soutiens plus nets fait prendre cette dernière mesure avec précaution à ce stade.

B- Les moyens humains dédiés à ces actions : en consolidation

Quatorze équipes ont renseigné ces données : les moyens en personnels consacrés à ces actions progressent de 1,2 point entre 2010 et 2014, les CDI gagnant 4,5 points, tandis que les CDD diminuent de 3,4 points, signalant, outre l'augmentation des effectifs, la stabilisation des équipes affectées à ces missions.

C- Les dispositifs des institutions en région : l'accent mis sur la politique de la ville et le rural

Les huit structures qui ont renseigné ces lignes, soit 17 %, nous permettent d'observer que ces dispositifs sont constitués à 70 % d'actions EAC tous publics, puis à 11 % d'actions en direction du champ social, à 10 % d'actions développées dans les zones rurales, à 5 % d'actions dans des quartiers en politique de la ville et à 2 % respectivement à des projets menés en direction des handicapés et des publics empêchés (prisons, hôpitaux). On relève à titre d'exemple pour appuyer une politique de diffusion au public le plus large, les partenariats très variés du Centre national de danse contemporaine d'Angers (Pays de la Loire) : outre les partenaires institutionnels²⁰⁸ y figurent toutes les associations signataires de la charte *Culture et solidarité* de la ville d'Angers (associations de solidarité, d'éducation populaire, d'insertion et de consommateurs²⁰⁹).

Constat n° 29

- Fléchissement de 4,6% des moyens affectés par les structures en région aux actions de démocratisation culturelle, mais plusieurs secteurs maintiennent cet effort dans des budgets en tension.
- Leur part dans le budget reste en moyenne significative, à 18,7 %.
- Les personnels affectés à ces actions sont stabilisés (CDI + 4,5 points et baisse des CDD de 3,4 %).
- Le mécénat de ces actions augmente de 110 % et l'autofinancement de 31 %.
- L'EAC constitue 70 % des actions, le champ social 11 % et les zones rurales 10 %, tandis que la politique de la ville est à 5 %.

²⁰⁸ DRAC, Rectorat et DASEN, Région et département, université d'Angers, université catholique de l'Ouest, Pays des vallées d'Anjou, Pays Anjou bleu, CHU et centre de santé mentale.

²⁰⁹ Associations signataires de la Charte Culture et solidarité de la ville d'Angers : Aide accueil, Angers centre d'animation, Aptira, L'Archipel, ATD Quart Monde, Atlas, CADA Adoma (demandeurs d'asile), CCAS, centre Jacques tati, Léo Lagrange (2), centre Marcelle Menet, CSC Le Trois Mâts, CLCV (quatre centre), CMP Buttes de pigeon, Filalinge, Fondacio, France terre d'Asile, Habitants du Haut des Banchais, de Montplaisir, habitat et humanisme, Lire écrire compter, maison de quartier le Quart'Ney, MPT Montplaisir, Passerelle, Petits frères des pauvres, REDA, Restos du cœur, Restotroc, Retravailler dans l'ouest, Secours catholique, Secours populaire, Solidarités nouvelles face au chômage.

II-5 LIMITES ET PRECONISATIONS RELEVÉES PAR LES INSTITUTIONS CULTURELLES CONCERNANT L'ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS PRIORITAIRES

Le questionnaire comprenait une partie ouverte sur les « freins et limites » au développement de ces actions, ainsi qu'une partie « recommandations ».

II-5-1 Les limites évoquées à ces actions

Les freins et limites au développement des actions de démocratisation culturelle évoquées dans les réponses tiennent en plusieurs points :

- Importance de la priorité affichée ou non par la direction ou les tutelles sur cet enjeu, qui a des conséquences directes sur les moyens (personnel, budget) ;
- Nécessité fréquemment évoquée de rechercher chaque année les financements de ces actions, même pour des opérations nationales récurrentes : la difficulté de sécuriser ces budgets fragilise les projets qui ont besoin d'une certaine durée ;
- Appels à projets : souplesse mais lourdeur du cahier des charges et de la gestion ;
- Risque d'un manque de savoir-faire de leur part dans certains cas, en raison de personnels insuffisamment formés, pour travailler avec des publics auxquels la culture « *ne dit rien* ». Les outils pédagogiques et de sensibilisation ne sont pas assez connus, réfléchis, développés, et les équipes métiers s'en désintéressent parfois, en particulier dans certains champs (musées notamment) ;
- Rareté des formations et des occasions d'échanges de savoir-faire sur ces questions entre partenaires culturels, éducatifs et sociaux ;
- Manque de coordination des opérateurs et des acteurs de ces champs, culturels, sociaux, administratifs, voire politiques, et manque de visibilité.

II-5-2 Les recommandations faites par les institutions culturelles

Ces recommandations concernent le positionnement de ces actions au cœur de la stratégie de la structure, à placer parmi les priorités afin de sécuriser des moyens budgétaires et humains.

Les axes d'amélioration recommandés sont les suivants :

- L'organisation en « mode-projet » associant les équipes dédiées à ces actions aux autres professionnels en amont du projet, dans tous les secteurs ;
- La stabilisation des financements de ces actions, pour travailler sur la durée ;
- La formation des personnels, les occasions d'échanger avec d'autres structures similaires ou des partenaires de champs différents ;
- La formation des futurs artistes et professionnels de la culture à la médiation et à l'action en direction des publics jeunes notamment en milieu scolaire prioritaire (conservatoires dramatiques, de musique et de danse, écoles supérieures d'art, d'architecture et du patrimoine).
- Le besoin de coordination avec les services territoriaux des collectivités, ceux de l'Etat, et les partenaires privés et associatifs qui s'investissent de manière croissante sur la démocratisation de la culture.

Comment cette politique est-elle mise en œuvre par les services de l'Etat et les partenaires territoriaux, qui en sont les premiers financeurs ? Les moyens affectés par l'Etat à ces enjeux sont-ils clairement mis en évidence ? de même que le caractère interministériel et partenarial de cette politique ?

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Les institutions culturelles participent à des actions de démocratisation culturelle dominées par l'éducation artistique et culturelle, tant dans les établissements publics que dans les institutions culturelles en région. Cependant, les actions se diversifient, notamment en direction du champ social et de la politique de la ville.

La mobilisation des moyens dédiés à ces actions est forte dans les EP (+ 11 points que la croissance de leur budget). La part est de 2 % des budgets des EP, en progression de 0,2 points, sur des charges fixes importantes, mais elle atteint 18 % des moyens des structures en région (où une part des frais fixes est prise en charge par les collectivités).

Le mécénat soutient de manière croissante ces actions (+ 143 % dans les EP et + 110 % des recettes dans les structures en région).

Les recommandations portent sur une meilleure coordination de ces politiques.

III- LE CARACTERE INTERMINISTERIEL ET PARTENARIAL DE CETTE POLITIQUE EST UN ATOUT : MOYENS REMOBILISES ET IMPLICATION CROISSANTE

Le caractère interministériel de la politique de démocratisation culturelle est un atout, porté par le consensus sur les enjeux et sur la diversité des actions et des opérateurs. Le partenariat avec les collectivités territoriales, dont le financement est prépondérant en la matière, est également un élément structurant de cette politique, la réforme territoriale intervenue appelant une coordination renforcée des acteurs par territoire.

L'évaluation des dispositifs et des moyens mis en œuvre à destination des actions de démocratisation culturelle s'est appuyée sur les documents budgétaires du Jaune ainsi que sur des données des directions générales des ministères : le récolement auprès des différents interlocuteurs a été long, expliquant le délai de traitement nécessaire à l'analyse.

La mesure des moyens alloués par le secteur social (Caisse nationale des allocations familiales, agences régionales de santé) est également un enjeu, pour faire apparaître leur contribution à la démocratisation de la culture, via des dispositifs ou des soutiens à des structures intervenant dans ce domaine, comme les centres sociaux et les CAF.

L'apport des collectivités territoriales, majoritaires dans le soutien au financement de la culture, est relevé en particulier dans les régions de l'étude.

Enfin, le soutien des mécènes et fondations à des projets de démocratisation de la culture est évoqué, en raison de sa place croissante dans les projets culturels et sociaux.

Si des réserves peuvent être émises quant à l'exactitude des données recueillies, déclaratives pour l'essentiel s'agissant des institutions culturelles, la mission estime qu'elles constituent néanmoins une base solide et suffisamment rigoureuse pour assurer la crédibilité de l'évaluation.

III-1 LE CARACTERE INTERMINISTERIEL DE CETTE POLITIQUE ET LE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES SONT DES ATOUTS MAIS APPELLENT UNE COORDINATION RENFORCEE

La mise en cohérence et en lisibilité des dispositifs est optimale quand elle s'appuie sur une coordination renforcée et territorialisée, pour identifier les publics prioritaires et optimiser l'emploi des moyens dégagés pour les politiques prioritaires. Les protocoles bilatéraux MCC/autres ministères constituent l'un des outils bilatéraux de cette coordination. La nécessité d'établir, par territoire, un diagnostic partagé préalablement à la définition des objectifs est un enjeu fort en termes de rationalisation des actions et des moyens.

III-1-1 Une priorité : rééquilibrer les interventions au profit des territoires prioritaires

Les comités interministériels soulignent régulièrement la priorité donnée aux publics et territoires cibles, dont on ne citera que des étapes récentes dans le champ culturel :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, base des contrats de ville, prévoit la mobilisation des acteurs des différentes politiques en matière culturelle notamment ;

- le Comité interministériel aux ruralités de mars 2016 a placé « *les pratiques culturelles diversifiées au cœur des ruralités* » parmi ses priorités²¹⁰, pour remettre l'accent sur des actions et dispositifs destinés à ces publics isolés, notamment les jeunes ;

- le Comité interministériel de lutte contre les exclusions de janvier 2013 a intégré, dans la thématique « Famille et enfance », des actions favorisant l'accès à l'EAC, ciblant les zones prioritaires avec des outils existants (contrats territoire-lecture, plan conservatoires, dispositifs patrimoniaux, et outils spécifiques comme DEMOS).

L'Etat s'efforce d'opérer un rééquilibrage territorial, sur la base de cartographies (CGET, MCC-DEPS) et de données (INSEE, professionnels) déclinées en service déconcentré, comme par exemple en préfecture Rhône-Alpes²¹¹. Le MCC et le CGET ont mis en œuvre ce rééquilibrage depuis plusieurs années au bénéfice des zones rurales et péri-urbaines particulièrement dépourvues d'équipements culturels.

La réforme territoriale invite également les collectivités territoriales à réexaminer leur organisation pour optimiser leur politique et leurs moyens. La perspective de délégation ou de transfert de compétences à des collectivités territoriales devrait être approfondie sur des champs comme l'EAC ou plus généralement l'action culturelle.

Constat n° 30

- Les politiques publiques culturelles de l'Etat se sont efforcées d'opérer un rééquilibrage territorial au profit des territoires défavorisés ou dépourvus d'équipements culturels. Des délégations ou transferts de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales devraient être étudiés sur ces enjeux.

III-1-2 L'interministériel : les protocoles MCC avec les autres ministères

Cinq ministères²¹² ont noué un partenariat avec le ministère de la culture et de la communication, dans le cadre de conventions bilatérales qui ont été renouvelées (cf. annexe 10 un tableau des politiques nationales avec leur déclinaison déconcentrée).

Les développements les plus récents concernent l'éducation nationale, notamment l'éducation artistique et culturelle (EAC), généralisée au sein des établissements : la circulaire du 3 mai 2013, l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 et la feuille de route 2015-2017 entre le MCC et le MENESR présentée le 11 février 2015 ont précisé les grandes orientations et ouvert de nouvelles perspectives, les DRAC ayant la possibilité de définir des dispositifs académiques ou départementaux en dehors des cadres définis pour les « dispositifs partenariaux » nationaux, permettant le développement de projets novateurs dans certaines régions²¹³.

²¹⁰ Il s'agit de l'action 12.

²¹¹ Avec un cartographe en DRAC.

²¹² Éducation nationale et enseignement supérieur, Justice, Santé, Ville et Agriculture, Défense.

²¹³ Exemple : dispositif « *Lire la ville* » initié avec le Crédit Mutuel. Source : DEDAC/SCPCI/SG/MCC.

Le ministère des affaires sociales n'a plus de convention nationale avec la culture depuis juin 1989, date de signature d'un protocole sur l'éveil artistique du jeune enfant,²¹⁴ non reconduit depuis. Ce protocole avait été à l'origine de démarches dans les collectivités territoriales et soutenu des actions artistiques pionnières dans le champ de l'art et de la petite enfance. Plusieurs interlocuteurs ont regretté l'absence de suivi, bien que des actions de terrain rassemblent les participants, en particulier les CAF, les centres sociaux et des équipes artistiques. De même, dans le domaine de la santé, les Agences régionales de santé (ARS) soutiennent des projets culturels, mais n'en suivent pas les crédits de manière spécifique²¹⁵. Le ministère de la défense est signataire d'un protocole avec le MCC sur l'EPIDE et a signé en 2010 une convention avec le ministère de l'éducation nationale, sur la transmission de la mémoire et les valeurs liées à la citoyenneté : soutien de projets pédagogiques tels que ceux portés par l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC)²¹⁶.

Constat n° 31

- Les protocoles interministériels permettent d'établir un diagnostic partagé et des objectifs communs : ces outils sont appréciés, *pour autant qu'ils soient suivis* dans la durée et qu'ils donnent lieu à des bilans et évaluations.
- La relance de liens entre le MCC et d'autres départements est préconisée (affaires sociales en particulier le ministère chargé de la famille, ainsi qu'avec le ministère chargé de la jeunesse et des sports...).

III-1-3 La nécessité d'établir un diagnostic et une stratégie partagés au niveau territorial

A- Le besoin de coordination est accentué par la réforme territoriale

La diversité des acteurs et des outils tant au niveau État que des collectivités, si elle est un signe de consensus, peut parfois pénaliser l'efficacité des actions menées. Si certains domaines réunissent les protagonistes de manière régulière, l'absence relative de coordination est regrettée par les personnes entendues, de même que la lourdeur des procédures de gestion, pour des crédits modestes.

Les collectivités territoriales ont acquis, directement ou au moyen d'agences régionales ou départementales de la culture²¹⁷, des compétences et une expertise qui servent d'appui non seulement au diagnostic mais également à la mise en œuvre des politiques territoriales en matière de démocratisation de la culture.

L'établissement d'un diagnostic partagé à toutes les échelles administratives des services de l'État et des collectivités, sur des objectifs clarifiés en matière d'EAC, de petite enfance ou de politique de la ville, est un objectif que tous les participants

²¹⁴ Protocole Lang-Dorlhac de 1989, signé avec le ministère chargé de la Famille.

²¹⁵ Les Affaires sociales ont affecté un agent (chargé de mission) à ce travail concernant la part culturelle de l'activité des ARS, chiffres évoqués en partie III et en annexe 19, mais ce suivi ne serait pas systématique.

²¹⁶ Qui reçoit 225 K€ de subventions pour la participation à l'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation, actions de mémoire, colloques et élaboration de documents pédagogiques et le concours *Les petits artistes de la mémoire*.

²¹⁷ La première rencontre nationale des agences culturelles s'est tenue à Strasbourg les 12 et 13 octobre 2016.

aux groupes de travail et entretiens ont exprimé. Il permet une mise à plat préalable à la définition d'une stratégie (objectifs, moyens, évaluation).

La demande de coordination concerne le diagnostic territorial (communes, actions, partenaires) et une aide à la stratégie. À titre d'exemple, les établissements du ministère de la défense développent des actions d'EAC, dans le champ social et vers des publics spécifiques mais en revanche, leurs liens sur la politique de la ville sont rares (avec les DRAC ou les préfets ville). En Ile-de-France, les EP souhaitent plus de visibilité sur les priorités du territoire et leur coordination par les services de l'Etat.

L'organisation territoriale est recommandée : au MCC, la DRAC Rhône-Alpes s'est organisée pour que chaque conseiller soit le référent d'un territoire. La cartographie du DEPS a été mise en commun avec les autres services de l'Etat pour servir de base à la définition des aires prioritaires sur les critères suivants : jeunesse, revenu des collectivités, revenu des habitants, péri-urbain et rural.

La difficulté de convaincre certains élus et cadres territoriaux de l'intérêt des actions de démocratisation culturelle a été parfois évoquée par nos interlocuteurs.

Les institutions culturelles soulignent le besoin de coordination, de définition d'une stratégie partagée par les acteurs dans les réponses au questionnaire adressé par la mission (cf. partie II). Outre la **coordination des parties en amont**, le **dialogue durant le projet** est aussi un élément clé de la réussite du projet. Certains exemples étudiés en témoignent, comme par exemple l'étude effectuée par l'OPC sur le projet DEMOS, qui relève « *l'importance d'une équipe de coordination centrale à l'origine d'un récit fédérateur* » mais aussi « *relations difficiles entre la Cité de la musique et les professionnels locaux* ». Parmi les recommandations des chercheurs figurent : « *l'amélioration des conventionnements et de la gouvernance locale du projet* » et « *le développement de l'ancrage territorial* »²¹⁸.

Le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), initié par la loi MAPTAM, peut constituer un cadre adapté à la coordination régionale : présidée par l'exécutif, elle a vocation à favoriser l'exercice concerté des compétences des collectivités. Les CTAP en matière culturelle s'organisent de manière inégale selon les régions, la loi NOTRe ne les ayant pas rendu obligatoires²¹⁹. Elles pourraient constituer un cadre propice à la concertation et à la coordination des actions culturelles de tous les acteurs, en direction des populations et territoires prioritaires.

B- Les « pactes culturels » conclus par le MCC et les collectivités territoriales

Le MCC a lancé en janvier 2015 les pactes culturels, conclus avec des collectivités locales sur la base d'un engagement réciproque ; l'Etat s'engageant à maintenir pour trois ans, à partir de 2015, le niveau de ses financements culturels en faveur des collectivités, celles-ci s'engageant à faire de même. Le premier a été conclu en janvier 2015 avec la ville de Clermont-Ferrand : il y a en 2016 plus d'une soixantaine de pactes culturels triennaux conclus entre le MCC et des collectivités. Les crédits recouvrent des actions dans le champ de la démocratisation culturelle.

²¹⁸ *Evaluation d'un projet d'éducation artistique innovant*, OPC sept. 2016, in *Pratiquer la musique dans DEMOS : un projet éducatif global ?* étude pilotée par l'OPC en 2014-15.

²¹⁹ Cf. art.4 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et l'instruction gouvernementale du 10 février 2016 sur les CTAP, qui évoqueront les sujets dont la compétence est partagée entre plusieurs niveaux de collectivités, comme la culture.

Constat n° 32

- Le caractère interministériel de cette politique et le rôle majeur et souvent pilote des collectivités territoriales sont des atouts de la politique de démocratisation culturelle, mais la multiplicité des acteurs, des structures et des dispositifs nuit à la lisibilité de l'ensemble et appelle une plus forte coordination de tous.
- La déclinaison des outils de la démocratisation culturelle au niveau déconcentré est bonne, et optimisée si elle s'appuie sur un diagnostic territorial partagé, préalable à la définition d'une stratégie coordonnée.

Un focus sur des politiques partagées est proposé ci-après, en direction de la jeunesse d'une part (prévention et EAC), et en milieu rural d'autre part.

C- La politique en direction de la jeunesse : concertation, action localisée et durée sont des atouts**Décloisonner pour mieux connaître les missions et moyens de chacun**

Les professionnels qui s'adressent aux jeunes sont nombreux, mais la faible connaissance réciproque qui peut exister entre les champs de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la culture, du social et de la santé peut nuire à une bonne coopération. Mieux informer chacun des missions et des moyens des autres partenaires part du constat, dans le champ des politiques de la jeunesse, que « *les freins à lever sont parfois plus significatifs du côté des adultes que des adolescents* », sur la « culture », au sein de professionnels de la PJJ, d'animateurs des centres sociaux, le secteur culturel étant parfois considéré comme élitiste. Enfin certains enseignants seraient moins attirés par la culture que dans le passé, et moins enclins à proposer des actions.

Le besoin a été évoqué de consolider les partenariats entre ces acteurs des politiques en direction des jeunes, en leur proposant des temps de formation en commun, des ateliers et rencontres, afin qu'ils s'approprient les contenus artistiques et culturels et les transmettent à leur tour.

Le groupe de travail qui a approfondi les actions culturelles en direction des adolescents a mis en évidence plusieurs axes de travail :

- la nécessaire coordination des acteurs au plan territorial (éducation, prévention, culturel, social...) ;
- la sensibilisation des professionnels concernés aux possibilités offertes par le champ culturel (des chantiers de bénévoles dans le patrimoine aux stages de montage pour une exposition, à la participation à des journaux ou blogs ...) ;
- la préparation des projets en amont et leur restitution (en y mêlant la mixité des provenances, la mixité des genres aussi, et le fait de leur donner un rôle actif) ;
- une communication adaptée et réactive, qui donne aux réseaux sociaux une place de choix ;
- pour les lieux, la nécessité de proposer un contenu attractif et souple (en termes d'accès notamment), misant sur la confiance²²⁰.

Plusieurs équipes culturelles citent des témoignages venant du public jeune, confirmant que le lien noué avec une institution ou lors d'une sortie culturelle n'a pas vocation à

²²⁰ Exemples de dispositifs attractifs : la ludothèque de Montreuil, ou le *Studio 13-16* du CNAC-GP à Paris et à Metz (projet conçu avec des professionnels de la psychologie et de la culture) ; *Adolescences et territoire(s)* proposé par l'Odéon ; l'association de jeunes au montage d'exposition et à la médiation auprès de leurs camarades au FRAC Ile-de-France ; *Cité danse connexion* au TJV de Suresnes ou les ateliers de Nanterre-Amandiers et un grand nombre de compagnies du spectacle vivant, très inventives, qui répondent aux appels à projets en EAC, en EPM, en prévention....

disparaître dans l'esprit du jeune visiteur venu en individuel ou en tant que collégien ou lycéen : il reviendra s'il en a gardé un « *bon souvenir* »²²¹. Les sorties mal préparées, le professeur ou l'animateur détaché, le réalisateur de cinéma ou l'artiste trop distant ou méprisant, ou un programme trop didactique, peuvent les détourner de la culture. Des exemples de ces sorties « ratées » nous ont été relatés.

Le fait de confier l'animation à des artistes, auteur, architecte, intéressés par une certaine forme de transmission, est primordial, mais nécessite, de l'avis général, une formation ou une adaptation *en amont*.

Les projets plébiscités sont larges : des arts visuels au spectacle vivant, ils concernent en majorité le champ de la création, qui attire les jeunes si le contenu est de qualité, et leur permet un champ d'expression vaste pour peu qu'ils soient autorisés à s'y exprimer et à intervenir directement dans le processus.

Le cas de la politique de prévention

La nécessité d'une coordination des acteurs concernés par les actions en direction de la jeunesse est apparue, en particulier dans les territoires prioritaires, avec un pilotage situé en préfecture/DRAC ou en collectivité le cas échéant (EPCI, agglomération, conseil départemental ou Région). Des structures culturelles variées travaillent sur la citoyenneté, non seulement en lecture publique ou théâtre, mais aussi des musées comme le musée de l'Armée ou encore les services d'archives... Or certaines équipes culturelles méconnaissent les acteurs sociaux et éducatifs de leur environnement²²², et inversement.

Par exemple l'entrée « judiciaire », dans les actions de la PJJ, via les travaux d'intérêt général, les mesures de réparation, ou encore les stages de citoyenneté, suppose de connaître les possibilités d'introduire une dimension culturelle dans ces mesures et de solliciter les institutions culturelles, ce qui n'est pas toujours le cas. L'implication des référents et responsables est d'autant plus importante qu'il n'est pas envisageable de faire intervenir des artistes dans des structures spécifiques ou des centres sans que les éducateurs de la PJJ ou des centres sociaux n'y aient été associés *en amont*, pour définir de manière collaborative le projet. La conviction des adultes est jugée déterminante par rapport à l'effet d'entraînement induit chez les adolescents : « *s'il n'y a ni envie ni rêve du côté des adultes, il n'y en aura pas côté ados* ».

La PJJ de Marseille s'appuie sur un pilotage départemental et interdépartemental ainsi que sur deux conventions, l'une associant la PJJ et l'administration pénitentiaire à la DRAC, et l'autre avec la Région PACA. L'objectif à moyen terme serait d'y associer les autres acteurs : éducation nationale, Conseil départemental ou agences départementales, CAF, centres sociaux, etc. Des exemples originaux et constructifs de collaboration entre des équipes culturelles et des agences de prévention sont évoqués en partie IV.

En revanche, la prévention spécialisée, compétence non obligatoire des conseils départementaux, afficherait des budgets en baisse, plaçant les éducateurs de rue en situation délicate en termes d'effectifs. Or leur présence constitue l'un des maillons/relais des actions possibles en matière culturelle.

²²¹ Des adolescents venus dans le cadre de dispositifs reviennent ensuite comme spectateurs « jeunes adultes », comme en témoignent les participants au groupe de travail.

²²² Un pourcentage de 47 % des EP et de 37 % des associations en région déclarent un partenaire du champ social.

EAC en direction de la jeunesse, lutte contre le décrochage : le diagnostic partagé et l'action localisée, éléments clés des actions en territoire prioritaire

Dans les territoires prioritaires ou ceux définis comme tels en raison non d'une cartographie mais de besoins repérés par les services, le diagnostic partagé permet l'élaboration d'un cahier des charges unique, **porté par un des pilotes** (service de l'Etat ou d'une collectivité, EPCI par exemple). Les appels à projets correspondent à des activités identifiées par les enseignants, les équipes territoriales et les conseillers sectoriels de la DRAC : ils sont lancés par la DRAC ou la collectivité pilote, sur un champ (musiques actuelles, arts du cirque, théâtre...). Un même projet peut faire l'objet de plusieurs procédures :

- un appel d'offres lancé par la DRAC pour une résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire, auquel une compagnie et un lycée répondent ensemble sur un projet destiné à des adolescents ciblés, par exemple des « primo-arrivants » de Seconde et de Première ;
- le lycée répond par ailleurs à un appel à projet de la région sur un autre dispositif ;
- le lycée sollicite les familles pour 1 050 € (pour les billets de spectacles extérieurs, soit 10 €/élève) pour boucler un budget qui se situe en moyenne²²³ à 15 000 € ;
- les adolescents participent à l'élaboration du projet avec les artistes²²⁴.

Sur la lutte contre le décrochage scolaire des jeunes, enjeu fort en termes de société et d'émancipation individuelle, les équipes éducatives des collèges et lycées construisent leur cahier des charges et lancent l'appel à projet de manière ciblée : des collèges ou des lycées agricoles s'appuient pour cela sur des équipes extérieures, centres sociaux ou associations, et parfois les grands réseaux comme la Ligue de l'enseignement, les Francas ou l'AFEV²²⁵. **La lutte contre le décrochage se gère surtout localement, avec les partenaires de proximité** et les petites structures se sont montrées plus innovantes que les grands réseaux sur ce terrain ; le levier culturel est l'un des premiers outils utilisé avec succès dans le cadre des projets de lutte contre le décrochage. Les supports vidéo, smartphones et internet, permettent des réalisations concrètes et de qualité²²⁶.

Des évaluations ont été conduites par des chercheurs sur ces actions, par exemple à Montpellier, dans un collège prioritaire, sur une durée de quatre ans : *« Les effets positifs constatés en classe de 6^{ème} s'affirment en classe de 5^{ème} aussi bien au niveau collectif qu'individuel. Les pratiques artistiques créent une alchimie positive dans ce groupe : les élèves n'ont plus d'inhibition, ne sont pas dans le jugement et le lien entre eux est très fort. »*²²⁷.

Par ailleurs, les acteurs de la politique en direction des jeunes ont évoqué l'utilité d'avoir une **approche thématique** pour mobiliser les bons réseaux. Par exemple,

²²³ En général, un montant de 100 € correspond à 1h de travail avec le public. La DRAC alloue environ 5 000 €, le lycée rétribue la compagnie 835 € et l'établissement sollicite la Région pour un complément de budget estimé à 2 800 €.

²²⁴ L'URSSAF considère que les « ateliers » ne sont pas éligibles au régime des intermittents (travail non assimilé à de la création), tandis que l'appel à projets de la DRAC pose l'exigence d'un travail artistique : les équipes qualifient donc leur travail d'*artistique* et non pas d'*atelier*. Les interprétations divergentes sur ce point sont invoquées dans les réponses au questionnaire comme un *frein à l'action artistique et culturelle*, et justifieraient une mise au point entre les partenaires.

²²⁵ Association pour la fondation des étudiants de la ville : des étudiants des grandes écoles accompagnent 2h/semaine des jeunes scolarisés en QPV.

²²⁶ Exemple d'action numérique : création d'un MOOC conçu par de jeunes décrocheurs à l'occasion de l'exposition Picasso produite par la RMN-GP (Paris, 2015).

²²⁷ Alain Kerlan, *Un collège saisi par les arts*, avec l'université de Lyon II, l'ENS USM et Hérault Musique Danse, juillet 2015. Source : Eduthèque, MEN.

comment travailler la musique dans les quartiers difficiles avec les jeunes ? La bonne pratique consiste à réunir tous les acteurs : conservatoires, SMAC, INECC, écoles de musique, centres de formation des musiciens intervenants (CFMI), pôles d'enseignement supérieur de la musique²²⁸...

Enfin, les nombreuses actions développées par les enseignants des lycées agricoles s'opèrent dans une bonne coordination avec les services culturels des collectivités et de la DRAC. Les lycéens sont, de manière générale, intéressés par les sujets « égalité filles-garçons » et « environnement », ainsi que « géopolitique ».

Parmi de nombreux **exemples** dans les régions : la déclinaison régionale du protocole MCC/agriculture en Haute Saône, avec l'ADDM 51 et l'appui bénévole de jeunes retraités pour former les agents de développement territorial ; l'association des lycéens des lycées agricoles de montagne les responsabilise sur la conduite de leurs projets culturels ; le plan EAC de Mayenne Culture, construit en coordination, permet d'atteindre 15 000 collégiens. De même l'opération *La classe, l'œuvre !* invite des scolaires à devenir des « passeurs de culture » lors de la Nuit des musées. De manière générale, les projets qui associent les adolescents à la conception et à la réalisation de leur travail sont les plus appréciés²²⁹.

Constat n° 33

- L'approche coordonnée des différents services responsables de la jeunesse sur un territoire est un gage de réussite prouvé par de nombreux exemples de terrain.
- Les professionnels des actions en direction de la jeunesse n'ont pas tous une bonne connaissance réciproque les uns des autres secteurs (culturel, social, prévention, éducation, enseignement).
- Des exemples de coopération efficace existent cependant comme en prévention, mais le nombre d'éducateurs de rue est en diminution. Tous ces relais comptent dans le diagnostic des besoins et le portage de projets culturels auprès de la jeunesse.
- Les actions localisées sont les plus efficaces dans la lutte contre le décrochage scolaire.
- Les projets qui associent les adolescents à la conception et à la réalisation de leur travail sont les plus appréciés.

D- Les territoires ruraux : la démocratisation de la culture suppose une coordination renforcée et de la souplesse dans les outils

Le Comité interministériel aux ruralités de mai 2016 a rappelé les enjeux culturels et artistiques de ces territoires : renforcer la présence artistique, favoriser l'accès au cinéma. De manière générale, le déploiement d'actions dans les territoires ruraux suppose une stratégie coordonnée des acteurs pour optimiser des moyens en équipes et en crédits, souvent limités. Une approche dynamique de territoire et un investissement des structures sur le plan local est donc un impératif à toute stratégie de démocratisation culturelle en tissant des partenariats avec les villes environnantes et les acteurs locaux, tous réseaux de la culture, patrimoine et création, les associatifs, bénévoles, fédérations d'éducation populaire... Le monde rural n'est pas le moins bien doté en termes de ratio « équipement/habitant », mais se caractérise par des difficultés d'accès et de mouvement : distances importantes aux structures, question des transports, du climat, de l'accès.

²²⁸ Dont les trois CEFEDM (Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes et Lorraine) qui forment à la pédagogie, tandis que les pôles forment également des interprètes et des professeurs.

²²⁹ Des événements impliquant directement les publics cibles, comme les groupes d'adolescents invités à se produire sur scène lors de la fête de la musique sur la Piazza de Beaubourg par exemple, fonctionnent très bien.

Les ministères chargés de la culture, de l'agriculture et de l'écologie, ont soutenu depuis 1996 un réseau particulièrement implanté dans les aires rurales, les centres culturels de rencontres (CCR) qui ont pour mission d'y apporter une dynamique et une présence culturelle ; ils accueillent des résidences d'artistes, d'auteurs et d'intervenants de tous horizons.

Deux outils privilégiés en milieu rural : les résidences et le mode itinérant

La nécessité d'ancrer le projet artistique sur le territoire pour établir une stratégie de démocratisation de la culture est efficace : les résidences d'artistes ont été évoquées comme permettant de provoquer de l'action et un échange direct entre les populations et les artistes, sur des temps longs²³⁰. En Lorraine, l'association *Le Vent des forêts* étend ses actions sur 22 villages en aire rurale, depuis 1997, dans un périmètre de 45 km de sentiers. Les habitants de ces villages, agriculteurs, forestiers, garagistes, enseignants ou retraités, hébergent un artiste en résidence (français ou étranger) et partagent des moments du quotidien en plus du projet. Ce type de dispositif permet à des gens qui n'ont pas l'habitude de fréquenter des lieux culturels, de rencontrer des artistes et d'avoir avec eux un échange. *Le Vent des forêts* organise également des résidences de création associant les publics au territoire ; le projet « Maisons Sylvestres » dans la Meuse est une commande publique passée à un designer pour valoriser l'espace rural et permettre à quatre personnes de passer une nuit au cœur de la forêt dans une structure unique. De nombreuses entreprises de la région ont été associées aux constructions, de même que les élèves d'un lycée professionnel et des artisans locaux.

En Rhône-Alpes, la Maison de la danse organise des résidences chorégraphiques en milieu rural, avec l'appui de partenaires. Les *Concerts de poche* proposent conjointement des ateliers et des concerts de musique itinérants, permettant d'approcher la musique de manière qualitative et de la pratiquer, dans des territoires éloignés de l'offre.

Le mode itinérant constitue un autre outil bien adapté aux zones rurales, déployé notamment pour de l'action éducative et culturelle en matière de cinéma, de théâtre ou de musique avec l'appui des collectivités, d'associations relais et de bénévoles. Les bibliothèques avaient depuis longtemps adopté ce format (bibliobus). Dans les régions étudiées, les « Contrats territoire lecture » sont souvent cités, avec le soutien de la Bibliothèque départementale de prêt (BDP ²³¹). Les bibliothèques de campagne constituent des mini-centres culturels relais pour de nombreuses actions comme l'éducation à l'image et au cinéma « itinérant », au cœur de territoires très ruraux²³².

Le rôle des BDP doit être ici relevé comme particulièrement structurant dans les territoires ruraux, non seulement pour la mise en réseau des bibliothèques (renouvellement d'une offre documentaire adaptée (numérique...), formation, actions culturelles, prévention de l'illettrisme, professionnalisation des bénévoles...), mais également le partenariat de Premières pages avec le MCC. Les médiathèques jouent souvent un rôle d'opérateur de l'itinérance, avec les DRAC, soutenant l'émergence et

²³⁰ Exemple du centre d'art en milieu rural *Le vent des forêts* (Meuse) associant syndicat mixte, population, patrimoine, designers ... Ce projet associe les soutiens du FNADT, du MCC, du Conseil départemental de la Meuse, du Conseil régional de Lorraine, de la Communauté de communes (Codecom) *Entre aire et Meuse*, de l'Europe (FEADER) et de la fondation RTE.

²³¹ (Bibliothèques départementales de prêt de la Sarthe, de l'Hérault, du Bas-Rhin et du Cantal évoquées pour leur rôle moteur dans de nombreuses actions culturelles dans les documents recueillis).

²³² Cf. l'activité de la Pellicule ensorcelée, en Champagne-Ardenne, dans les zones rurales (aide DRAC et Région) avec leur *caravane de cinéma*, qui se produit dans les quartiers, les écoles voire dans des granges, composé d'un catalogue de 200 films.

le maintien de bibliothèques et de lieux culturels de proximité capables d'accueillir des actions variées.

Une étude²³³ du secteur cinématographique souligne que dans le cadre de l'itinérance, les partenaires des projections sont parfois difficiles à trouver. Un directeur d'association rencontré en Lorraine en témoigne ; il s'efforce d'associer les bailleurs sociaux, les commerçants, les associations de tous champs, pour proposer des actions avec un angle « grand public » comme les ciné-goûters. Au plan budgétaire, les collectivités territoriales seraient le premier financeur de ces projections, en particulier les communes et communautés de communes, suivies des conseils départementaux et des Régions, appuyées par les DRAC et les DDCS (MVJS), mais certains circuits ne reçoivent aucune subvention, en particulier ceux qui sont animés par des bénévoles. Le soutien européen est presque inexistant, alors que des aides existent pour les zones rurales dépourvues d'équipements. Pour l'action culturelle qui accompagne ces projections, les conseils départementaux et la DRAC sont en première ligne. Les soutiens privés sont quasiment inexistant.

Parmi les exemples relevés dans les régions étudiées, la déclinaison du protocole MCC/Jeunesse et sports et le réseau MAEL dans le Grand Est sont caractéristiques de ces partenariats : circuit de formation des amateurs, associant six lieux en Lorraine, autour de la SMAC *L'autre canal*. Le projet renoue le lien avec l'éducation populaire, qui se renouvelle dans cette région (fédération des MJC) et l'association Scènes et territoires²³⁴ (FEP) qui s'appuie sur de nombreuses œuvres laïques, des foyers ruraux, des MJC, avec l'appui de la DRAC, de la Région Champagne-Ardenne et des départements²³⁵. Des petites formes tournent, avec des chansons, du théâtre. Les témoignages apprécient le côté très opérationnel de ce projet sur les territoires ruraux et les publics isolés. Dans les Vosges, la convention de développement culturel des Vosges (actions coordonnées et simplifiées²³⁶) et le Projet éducatif de territoire (PEDT) ont permis de rassembler des acteurs divers (collectivités, enseignants, associations, institutions et DRAC) sur les rythmes scolaires, l'optimisation des temps éducatifs et artistiques et les compétences de chacun. Dans la Meuse, le travail de la compagnie Azimuths avec des bénévoles locaux est aussi à relever ainsi qu'en Champagne Ardenne, « les chemins artistiques » du Pays Santerre en Haute Somme²³⁷.

Les programmations « hors les murs » pour aller en milieu rural sont enfin un excellent moyen de donner une visibilité maximale à un art et, partant, une légitimité à la structure, comme le démontre l'Orchestre national de Lille en déplaçant la *totalité* de l'orchestre symphonique dans des petites communes rurales, comme le font également les centres dramatiques avec des tournées en région figurant dans leur cahier des charges.

Les entretiens en région auprès des acteurs de terrain permettent cependant de relever *un angle mort en matière de suivi des fréquentations* des associations itinérantes de

²³³ L'étude de l'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI) avec le CNC et le MCC classe, en 2015, les collectivités territoriales comme le premier partenaire (la salle polyvalente est le premier lieu), suivi des associations culturelles (salles de spectacles et médiathèques). Des lieux divers sont utilisés : édifices religieux, cafés, château...

²³⁴ *Scènes et territoires* assure la logistique au service de projets culturels ruraux (soutiens de la DRAC, de la DRDJS, de la Région, des départements de Meurthe et Moselle, Meuse, Vosges, de la SACEM et de la Caisse d'Épargne).

²³⁵ Certains financent et d'autres non, mais l'association agit cependant dans tous les départements.

²³⁶ Le département a basculé des moyens à la communauté de communes pour la mise en place d'une programmation adaptée au territoire et aux habitants.

²³⁷ Comité de pilotage : DRAC, DRJSCS, DRAAF, Education nationale, Conseil régional de Picardie, Conseil départemental de la Somme, Pays Santerre Haute Somme.

cinéma, ou encore les festivals : leurs entrées ne sont pas comptabilisées, ni au CNC, ni en DRAC ni par la DGMIC.

Besoin d'appui et d'expertise

Ces équipes ont cependant besoin de savoir-faire local, de relais de communication et d'appui logistique, toutes compétences qu'elles trouvent souvent auprès des agences territoriales (départementales ou régionales), qui ont développé avec les années une expertise dans la conception et le suivi de ces opérations. Une enquête récente²³⁸ sur les agences culturelles territoriales a mis en évidence le rôle qu'ont les agences notamment départementales dans le soutien au grand public et aux amateurs, ainsi qu'aux actions éducatives et spécifiques (prisons, ...). La recomposition territoriale invite ces agences à se rapprocher des instances territoriales en premier lieu, mais également des services communaux et intercommunaux, pour la prise en compte des besoins du milieu rural : ces derniers n'ont pas la même expertise que les agences en matière d'action culturelle dans les zones rurales.

Les DRAC seraient, toujours selon cette étude, des interlocuteurs de second plan pour ce qui concerne la réflexion sur l'avenir des agences, ce qui traduit une relation marquée par les incertitudes qui pèsent sur les recompositions administratives en cours. Des regroupements ou des suppressions de structures pourraient s'effectuer au détriment de la connaissance de terrain et des liens noués entre les acteurs culturels du monde rural, effaçant des années de partenariat²³⁹ : il est à espérer que les nouvelles structures conserveront ces compétences et ces liens.

L'EAC dans le monde rural : plusieurs stratégies possibles

Les dispositifs de l'EAC dans des territoires ruraux s'appuient sur des contrats locaux d'éducation artistique, quand il existe assez de partenaires pour les porter : dans le Nord-Pas-de-Calais, cet outil a été privilégié pour accompagner de très nombreuses écoles maternelles et primaires²⁴⁰.

En Bretagne, les partenaires²⁴¹ ont adopté une stratégie différente, faisant le choix de ne pas s'appuyer sur des CLEA²⁴² mais sur un plan à deux niveaux : d'une part le renforcement des services éducatifs des institutions et petites équipes artistiques au sein des territoires ruraux, comme dans les centres d'art et petits théâtres²⁴³ ; d'autre part l'identification des territoires situés hors de la géographie prioritaire « de référence », où des déficiences et des besoins sont cependant constatés. Le choix, comme dans d'autres régions, est de ne pas contractualiser, car cela est jugé trop contraignant, mais de lancer un seul et unique appel à projet généralement porté par la DRAC. Les résidences d'artistes sont privilégiées. Un groupe des partenaires est organisé par département, pour un bilan à mi-parcours afin d'adapter le dispositif en

²³⁸ *Les agences culturelles territoriales : état des lieux*, Observatoire des politiques culturelles et Agence culturelle d'Alsace, octobre 2016, à l'occasion de la 1^{ère} rencontre nationale des agences culturelles à Strasbourg les 12 et 13 oct. 2016.

²³⁹ Cf. les suppressions et regroupements des agences départementales et régionales pour le développement de la musique, ADIAM et ARIAM.

²⁴⁰ Ainsi qu'en Alsace qui s'appuie également une politique de jumelage en matière d'EAC.

²⁴¹ DRAC Bretagne, rectorat et DASEN, établissements, collectivités.

²⁴² La Champagne-Ardenne ne favorise pas non plus les CLEA, mais s'appuie sur une convention départementale pour le parcours d'EAC signée entre la DRAC, le rectorat, et AV52 (l'agence départementale culturelle) ainsi que sur une convention au plan régional (signée entre la Région, la DRAC et le rectorat).

²⁴³ Centres d'art de territoire et Scènes de territoires.

fonction des résultats. La DRAC Bretagne constate que le nombre d'élèves touchés par un dispositif d'EAC est ainsi de 51 % contre environ 38 % estimés au niveau national. La DRAC Bretagne s'appuie aussi sur des conventions avec les Labels et réseaux pour leur affecter, sur trois ans, des crédits EAC sur le Pr. 224 dans ce cadre.

Institutions culturelles et monde rural : des projets en direction des petites et moyennes communes, mais des outils à ajuster en termes de critères

En 1895, l'initiative de Maurice Pottecher avec la création du théâtre du peuple à Bussang (Alsace), associait déjà les professionnels et les habitants à la réalisation des spectacles, dans une forme qui préfigurait ce qui relèverait aujourd'hui de la démocratisation culturelle, tout comme les tournées de Firmin Gémier dans les campagnes ... La « décentralisation dramatique » initiée par Jacques Copeau puis Jeanne Laurent a donné naissance au réseau des centres dramatiques, suivi par de nombreux autres, en particuliers les maisons de la culture créées par André Malraux en 1964. Si la ruralité n'était pas l'élément clé de ces implantations, elle n'en constituait pas moins l'un des objectifs majeurs, les tournées « *dans la région* » figurant dans leurs missions.

Depuis, certains établissements publics nationaux ont développé des partenariats et des opérations hors les murs dans le territoire, avec un inégal succès. L'expérience du *Centre Pompidou mobile*, n'a pas été jugée pleinement convaincante, d'une part en raison du coût pour les collectivités accueillantes, d'autre part en raison d'actions insuffisamment préparées sur le terrain en amont. Le même Centre Pompidou développe toutefois d'autres projets avec des partenaires en région, ou des formations de professionnels ; ils donnent lieu à des restitutions, parfois dans les zones rurales. Enfin, les sites ruraux de certains EP comme ceux du Centre des monuments nationaux ont développé des actions ouvrant largement leurs portes à la vie sociale.

Les structures des labels et réseaux et patrimoniales travaillent sur des actions hors les murs : FRAC Champagne-Ardenne, CDN d'Alsace..., quoique de manière inégale. Y sont associés les monuments, les sites et les parcs naturels régionaux²⁴⁴ qui ont diversifié leurs actions vers les publics.

L'Aéronef et l'Opéra de Lille participent au dispositif « *Les Belles sorties* » qui propose chaque année, aux petites et moyennes communes du territoire rural des spectacles de haute qualité artistique faisant événement sur le plan local et favorisant la circulation des publics sur tout le territoire. Ce dispositif s'appuie sur les grandes structures de référence de la métropole, contribuant ainsi à leur décroisement et à leur appropriation par tous les habitants en région Nord-Pas-de-Calais.

Certains outils de politique culturelle ne sont pas adaptés au milieu rural, selon plusieurs témoignages : le cahier des charges de CDN ou de scène conventionnée sont cités comme trop contraignants, trop axés sur la création. Les directeurs des affaires culturelles des DOM-TOM se félicitent de la souplesse de leurs crédits et de l'absence de cahier des charges qui leur permet de répondre aux sollicitations du terrain (jeunes, musique, festivals, etc.).

Ce sont surtout les artistes des compagnies théâtrales et ensembles musicaux, ou des plasticiens, des auteurs, qui répondent aux appels à projets des collectivités dans le monde rural, avec l'appui indispensable des bénévoles et des amateurs.

²⁴⁴ Convention MCC-PNR de 2015, associant patrimoine et création, ainsi qu'industries culturelles, langues de France, ...

Constat n° 34

- Les politiques de démocratisation de la culture sont partenariales : la réforme territoriale et les enjeux d'optimisation des moyens humains et financiers redessinent les liens entre les secteurs administratif et culturel, social et associatif. Ces mouvements vont conduire à une redéfinition des dispositifs, même si le consensus existe sur les objectifs. Certains outils et procédures sont amenés, par conséquent, à évoluer. La préservation des savoir-faire et des compétences acquises en la matière se présente comme un enjeu majeur (services, agences territoriales).
- Le rôle des amateurs et des bénévoles est important pour la diffusion et la pratique de la culture en milieu rural ; il est à encourager.

Ces politiques partenariales sont suivies et évaluées au moyen d'indicateurs et parfois d'études. Sont-ils adaptés aux enjeux de la démocratisation de la culture ?

III-1-4 Les indicateurs du Rapport annuel de performance (RAP) renseignent le volet quantitatif de cette politique mais le suivi qualitatif des actions appelle une évaluation plus sophistiquée

Cette partie expose la synthèse du groupe de travail sur les indicateurs et reprend les remarques tirées des réponses au questionnaire.

A- Les indicateurs quantitatifs du RAP constituent une base de données solide

La politique publique de démocratisation culturelle figure au sein de chaque programme du MCC et sa mise en œuvre est évaluée à l'aide des indicateurs suivis dans les RAP, qui renvoient à des objectifs de démocratisation culturelle en termes de **fréquentation, de diffusion territoriale, de part des élèves scolarisés dans les réseaux prioritaires et d'accessibilité**. Ces indicateurs de performance sont majoritairement **quantitatifs**, à l'exception de l'indicateur 2.3 du programme 175 qui mesure le taux de satisfaction du public, et le 2.1 relatif à l'accessibilité physique. On trouvera en annexe 11 un tableau sur les indicateurs du RAP.

Des indicateurs de quantité utiles, mais des demandes hétérogènes et diversement interprétables

La fréquentation est la première mesure de l'activité et constitue une référence de base, y compris pour les équipes, les ministères, les services.

L'indicateur de fréquentation pour les publics prioritaires est la « part des publics scolaires sur le public total (qui doit être en « cible » d'au moins 10 %) ainsi que la part du nombre de spectateurs de moins de 30 ans sur le total (cible « au moins de 15 % »). Ils conduisent la structure à développer une **activité de masse**, à multiplier les groupes et les conventions avec les établissements scolaires, au détriment en partie des actions en direction du public peu ou mal identifié, individuel, difficile à capter. En outre, les outils de remontée d'information des DRAC et des opérateurs (Lime Survey, Chorus, Arpège...), sont inadaptés au traitement de ces données, et source de perte de temps²⁴⁵.

Les indicateurs de fréquentation, de production (de spectacles, d'expositions, de sorties, etc.) et de diffusion actuellement requis témoignent de l'activité. **Deux indicateurs**

²⁴⁵ L'appel à projets du Fonds de soutien aux initiatives amateurs lancé en 2012 sur Lime Survey n'a toujours pas pu être matérialisé donc exploité de manière optimale par la DGCA.

concernent spécifiquement les publics cibles : celui de la part des enfants bénéficiant d'EAC dans les REP, et celui concernant la part des contrats de ville comportant un volet culturel. Ces indicateurs sont utiles, mais impropres à renseigner sur les actions et leurs résultats.

L'hétérogénéité des données demandées aux structures par les différents financeurs a été soulignée ; la fiabilité de leurs sources aussi, la source « tarifaire » étant souvent la seule référence disponible, mais ne fournissant pas de données assez fines²⁴⁶ sur les publics et les quartiers prioritaires.

L'absence de comptabilité analytique est relevée dans bien des cas ; les coûts directs étant cependant disponibles.

Les indicateurs constituent certes des éléments de référence pour la mesure de l'activité mais ils traduisent aussi l'ambivalence des objectifs. Outre le dilemme quantité *versus* qualité des actions, en particulier vers les publics prioritaires, le risque de double interprétation existe, par exemple sur les scolaires, valorisés ou pas selon les tutelles.

Enfin, les opérateurs du spectacle vivant pointent la situation paradoxale des artistes qui interviennent dans le cadre des actions menées dans les quartiers prioritaires et qui se heurtent, pour celles d'EAC notamment (ateliers de pratique artistique par exemple) au plafond de 70 heures²⁴⁷ d'enseignement du régime des intermittents du spectacle, maximum prévu hors cadre artistique pour ces types d'action. Plusieurs équipes intègrent dès lors ces actions dans le cadre des projets artistiques.

B- Le suivi des actions vers les publics prioritaires devrait être qualitatif

Le groupe de travail²⁴⁸ de la mission sur les indicateurs et la mesure de la performance a constaté que si les indicateurs de fréquentation représentent un outil important pour l'évaluation des politiques publiques, ils ne donnent pas toute la mesure des actions de diversification des publics notamment dans les territoires prioritaires, où le travail de terrain est très important et se conduit sur la durée : sensibilisation et formation des formateurs, des médiateurs et des professionnels.

Les publics des QPV et des REP et REP +, ou ceux du champ social, ou les jeunes en prévention avec la PJJ, qui touchent des groupes plus réduits en nombre, réclament des moyens au plan humain et en temps²⁴⁹, qui ne sont pas traduits dans les indicateurs recueillis. Cette absence de mesure induit une **frustration des équipes** car la qualité des actions et l'investissement humain, en heures, journées, voire en mois, ne trouvent pas de traduction dans les bilans : ils ne sont pas suivis en tant que tels.

Les participants ont estimé nécessaire et possible de **combiner la logique de « masse » et la logique de « niche »**, qui se complètent et doivent trouver chacune leur place,

²⁴⁶ Au Louvre, les indicateurs du contrat de performance (taux de fréquentation des moins de 18 ans (scolaires) et taux de fréquentation des enfants (hors scolaire) via une enquête annuelle auprès des accompagnants, ne rendent pas compte de l'impact des actions d'élargissement des publics. Le logiciel de billetterie ne donne pas la commune de provenance des groupes scolaires, ni la catégorie socio-professionnelle des visiteurs. Le Louvre conduit une réflexion sur ce plan.

²⁴⁷ Pouvant aller jusqu'à 120 heures pour les intervenants de plus de 50 ans, dispensés dans un établissement agréé et dans le domaine de compétence de l'artiste.

²⁴⁸ Rassemblant les représentants de trois EP (théâtre, musée, monuments), de deux CDN, des ministères de la justice et de la culture.

²⁴⁹ La mesure du nombre d'heures de travail des intermittents du spectacle a été évoquée, s'agissant du plafond des 70 heures dédiées à l'enseignement, volume estimé trop faible par les responsables des structures au regard des besoins vers les publics prioritaires, qui se conjuguent avec une exigence de qualité soulignée par tous.

dans le dialogue de gestion avec les différentes tutelles, pour retenir quelques indicateurs clés et faire du suivi qualitatif ponctuel sur certaines actions. Des opérateurs²⁵⁰ et ministères procèdent à de l'autoévaluation qualitative, qui vient affiner l'analyse de certaines actions. Un exemple en est donné pour la PJJ en annexe 12.

C- Lourdeur de gestion et pluralité des demandes : un effet inverse à l'autonomie initiale des opérateurs voulue par la LOLF

Le caractère hétérogène des demandes depuis les multiples tutelles et les incertitudes quant à l'exploitation des données ont été soulevées ; l'administration de la culture **regrettant elle-même la sous-exploitation de cette richesse**, et s'orientant vers une réduction des demandes, avec **des indicateurs de moyens plus que de résultats**.

- les administrations centrale et déconcentrée demandent parfois deux types de données différentes et aucun retour n'en est fait ni en DRAC (pas de synthèse nationale) ni au niveau des structures interrogées ;
- les collectivités ajoutent des indicateurs distincts qui induisent un suivi spécifique²⁵¹ sans retour systématique non plus ;
- en EAC, les indicateurs diffèrent d'une académie à l'autre et il n'y en a pas sur l'EAC dans le PAP de la mission enseignement scolaire.

Une harmonisation de ces indicateurs est souhaitée, tant entre l'administration centrale et les DRAC (MCC) qu'avec les collectivités territoriales, dans toute la mesure du possible, les objectifs de proximité étant prioritaires pour les structures, mais devant se combiner avec des objectifs nationaux des politiques comme l'EAC ou l'accessibilité.

Une simplification est aussi souhaitable, car la distorsion entre les montants en jeu (faibles) et le temps de travail très conséquent en amont de l'action, pour répondre au cahier des charges et après, pour en effectuer le bilan, n'ont pas forcément de traduction ensuite : qu'est-il fait de ces chiffres ? Permettent-ils de porter un jugement vraiment objectif sur l'intérêt de l'action ? Sur son efficacité ? Son impact ? Seules les évaluations ciblées permettent de le faire.

Un effet observé *inverse* à la responsabilisation des acteurs prônée par la LOLF

Le dialogue entre les équipes culturelles et les administrations prend une tournure technocratique qui mine la relation de confiance qui devrait exister entre eux. En outre, elle est inverse à la responsabilisation des acteurs recherchée lors de la mise en place de la LOLF.

Des interlocuteurs, notamment dans les administrations, ont attribué cette situation à un effet *induit* suite à la mise en place des indicateurs de la LOLF, introduits parfois de manière excessive au sein des services avec une **conséquence produisant un effet inverse à son ambition initiale**. La déconcentration des crédits devait se traduire par un contrôle *ex post* du réalisé, mais cette démarche n'a jamais été mise en place.

De ce fait, **les appels à projets reconstituent une forme de contrôle *a priori* extrêmement exigeant qui ne laisse aucune marge aux opérateurs et aboutissent à**

²⁵⁰ Exemple : grille d'auto-évaluation croisée menée par le théâtre national de la Colline et la PJJ sur une action pour évaluer l'impact au moyen d'indicateurs qualitatifs (comment les jeunes en ont-ils tiré profit ?) et améliorer le dispositif.

²⁵¹ Périmètre différent sur le terme de « jeunes », qui concerne les moins de 26 ans mais parfois les moins de 30 ans, selon les secteurs (spectacle vivant ou patrimoine) ou encore en fonction des tutelles (Etat, commune, Région...).

une forme de « corsetage » de l'action, là où devrait régner la confiance, en particulier avec celles qui sont connues de longue date et dirigées par des professionnels.

Cette conséquence est quasiment **contradictoire avec l'esprit de la LOLF**, qui accordait une confiance aux opérateurs contre un bilan des actions *ex post*. De fait, le contrôle s'effectue *ex ante* et fige l'action, sans souplesse, sans marge. Le coût de gestion pour chaque partie est en outre très élevé. Ces constats caractérisent tous les ministères et services interrogés sur ces dispositifs.

D- Le double sens des indicateurs : des ambiguïtés en termes d'exigence et d'interprétation des objectifs

- **L'injonction contradictoire en termes de recettes doit être prise en compte**

Au paradoxe en termes de stratégie (diffusion de masse contre action ciblée) s'ajoute une autre contradiction : l'enjeu social d'aller vers des publics en difficulté ne peut s'accompagner simultanément d'un objectif d'augmentation forte des recettes propres, si ce n'est en faisant appel au mécénat, solution adoptée par de nombreuses structures mais qui ne disposent pas toutes des mêmes atouts pour intéresser le secteur privé à leurs actions. Cette remarque vaut pour les petits établissements et les structures les plus modestes, l'impact sur les grands EP (opéras, musées, théâtres) étant moindre en termes de volume car la fréquentation de masse le minore.

- **Des indicateurs « à double tranchant » : les « scolaires », les touristes, la « diversité »**

Certains indicateurs peuvent être diversement interprétés : ainsi l'indicateur de fréquentation par des publics *scolaires* peut être analysé de manière négative, certains représentants des administrations jugeant que les structures qui « *remplissent la salle avec des scolaires* » sont dans une forme de « facilité », alors même que c'est l'un des objectifs qui leur est assigné. Ces critiques demeurent même lorsque la gestion de ces publics est anticipée et fixée au tiers de la jauge par exemple, dans le spectacle.

Enfin, la notion même de *diversité* est toute relative, et dépend de l'endroit où se situe l'équipement : les structures situées en périphérie des grandes villes estiment qu'elles n'ont presque pas de public de CSP+, même issu de leur voisinage proche ou moyennement proche. Pour elles, la « diversité » supposerait d'intéresser ce public.

E- Des dispositifs trop séquencés contrarient l'objectif de cohésion sociale

Le séquençage des dispositifs peut induire une forme de segmentation des publics, susceptible de produire un effet inverse à l'un des enjeux recherchés, à savoir la cohésion sociale. Cloisonner les actions pour des raisons de projet et de suivi n'est pas la solution idoine en termes de démocratisation de la culture ;

La DRAC Nord-Pas-de-Calais a insisté sur son souci de ne pas « découper » les publics²⁵² dans les appels à projets, car elle considère qu'ils doivent se mêler. Le seul dont elle considère la spécificité est la petite enfance, qui permet un lien fort à la parentalité auprès de publics de tous ordres. Cette particularité de la petite enfance a été soulignée dans le groupe de travail de l'évaluation.

²⁵² En fonction des politiques cibles : prisons, scolaires, champ social, santé...

Tous les EP et labels ont de fait souligné l'effort de mixité²⁵³ qu'ils opèrent en direction de leurs différents publics, les mélangeant dans les salles et au sein des dispositifs, tout comme l'éducation nationale qui applique ce principe de mixité sociale dans ses établissements. Le groupe a regretté l'absence d'indicateur traduisant cet « **effort de brassage** » des différents publics, la succession des différentes données pouvant donner l'impression inverse.

Une piste d'amélioration évoquée consisterait à pondérer l'évaluation par une « note de réciprocité », indiquant l'effort de chaque partie en fonction de ses moyens et de ses contraintes, la CPO (convention pluriannuelle d'objectifs) des structures partenaires et le contrat de performance constituant le cadre adapté du dialogue entre opérateurs et tutelles, autour de quelques indicateurs et objectifs, pour un dialogue plus riche, d'échanges d'expériences et de bilans.

Constat n° 35

- Les indicateurs clés du RAP sont des repères importants (fréquentation, scolaires en REP) renseignés par toutes les structures du MCC ;
- le nombre d'indicateurs est jugé élevé dans certains ministères avec des problèmes de cohérence entre niveaux administratifs et de couverture (pas de données sur l'EAC dans les petites communes par exemple, pas de synthèse) ;
- l'exploitation des données par les administrations n'est pas avérée : les bilans sont peu ou pas exploités, avec un rapport crédits attribués/charge de travail très dégradé ;
- ces indicateurs sont quantitatifs, mais pas assez qualitatifs, donc pas adaptés au suivi de la politique de démocratisation culturelle : l'impact des dispositifs se mesure sur le long terme, impliquant un « suivi de cohortes », déjà à l'étude au MCC (DGCA et DEPS) ;
- les indicateurs de résultats pourraient être complétés par des indicateurs de moyens, pour tenir compte, par exemple, des efforts de formation à la culture des partenaires (animateurs, médiateurs, éducateurs, enseignants...) menés par les équipes (ou inversement de leur formation à la politique de la ville et à l'action sociale) ;
- les indicateurs sont hétérogènes, entre administration centrale, déconcentrée et collectivités, appelant une **harmonisation** (sur les données, les périmètres) ;
- la lourdeur du cahier des charges des appels à projets contredit l'objectif initial de la LOLF qui visait une responsabilisation et une évaluation *ex-post* : or le contrôle *ex-ante* est très lourd ;
- les mêmes données peuvent être interprétées positivement ou négativement selon les objectifs recherchés : sur les scolaires, la diversité ou les touristes. Les objectifs doivent être clarifiés pour tout le monde (administrations et structures) ;
- le séquençage des dispositifs répond au suivi demandé mais peut contrarier l'enjeu de mixité sociale ou intergénérationnelle : ce risque de séquençage appelle une démarche particulière de la structure pour mélanger les dispositifs et les publics ;
- l'auto-évaluation est expérimentée avec efficacité notamment par le ministère de la justice (PJJ) et ses partenaires du MCC (théâtres nationaux), sur des effectifs réduits ;
- le cadre de suivi et d'adaptation des indicateurs à chaque établissement est le contrat d'objectifs ou la CPO, qui, au-delà des quelques indicateurs clés, doit établir une « note de réciprocité » sur les efforts de chaque partie en fonction des moyens et des contraintes, et adapter le suivi sur des actions sélectionnées, en particulier dans les QPV et zones rurales, qui sollicitent temps et moyens humains.

²⁵³ Cf. position du Louvre qui n'a pas souhaité réserver les visites des publics du champ social au mardi (jour de fermeture) mais aux autres jours pour le mêler au grand public.

III- 2 L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE DE L'ÉTAT DE 2011 A 2016 : UN PÉRIMÈTRE A PRECISER

L'identification du périmètre de la politique à évaluer et des ministères qui y contribuent a conduit à étudier les programmes et actions concernés (1), ainsi que la liste des ministères développant cette politique (2) pour ensuite affiner l'évolution de ces crédits (3).

III-2-1 Identifier les programmes et les actions à destination de la démocratisation culturelle (2011-2016)

La présentation du budget de l'État identifie les crédits des actions de démocratisation culturelle dans le programme 224 « *Transmission des savoirs et de démocratisation de la culture* ». Les données proviennent essentiellement des RAP et du Jaune budgétaire « *Effort financier de l'État en faveur du domaine culturel* », établi par le MCC à partir des données des ministères identifiés comme participant à la politique culturelle de l'État ; le renseignement du Jaune budgétaire par les ministères ne fixe pas de méthodologie partagée sur chaque politique culturelle.

Ces crédits sont ventilés par chaque ministère selon les programmes budgétaires du MCC : Patrimoine, Création, Transmission des savoirs et démocratisation de la culture, Presse, livre et industries culturelles²⁵⁴, Contribution à l'audiovisuel public et à la diversité radiophonique et Recherche culturelle et culture scientifique à partir de 2014²⁵⁵.

Le programme 224 « *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* » a été analysé par action, en retenant les seuls crédits directement liés à la politique évaluée, car certaines dépenses du programme ne la concernent pas, en particulier les crédits d'enseignement, d'insertion professionnelle, de fonctionnement et de personnel ainsi que ceux des actions internationales.

Au-delà des moyens figurant au Jaune budgétaire au titre de cette politique (limités aux programmes 224 et 186), la participation du MCC comprend une partie des crédits des programmes 131 (création), 175 (patrimoines) et 334 (livres et industries culturelles). Les dispositifs de sensibilisation des publics les plus larges, tout au long de la vie, à partir du référentiel par activité (RPA) du MCC, y ont été identifiés selon des clés de répartition proposées à chaque direction générale. Le secrétariat général du MCC a en outre recensé les moyens humains affectés à cet enjeu.

La mission a choisi de **ne pas retenir les dépenses d'investissement**, mais les seuls crédits de fonctionnement, même si les réhabilitations ou constructions neuves contribuent à l'élargissement de l'accès et de l'accessibilité des publics à la culture.

Les crédits inscrits au Jaune budgétaire « *Effort financier de l'État en faveur du domaine culturel* » annexé au PLF sont présentés en crédits de paiement soit en crédits ouverts (en LFI et en PLF), soit en crédits exécutés, selon les années. Il convient de

²⁵⁴ À compter de 2011, la politique « presse, livre et industries culturelles » est scindée en deux politiques conformément à la redéfinition des programmes du MCC : d'une part, une politique relative à la presse, et d'autre part, une politique « livre et industries culturelles ».

²⁵⁵ Ces effets de périmètre seront détaillés plus loin.

relever que les données budgétaires ne sont donc pas totalement comparables, mais elles permettent néanmoins de tracer une évolution :

- crédits ouverts en loi de finance initiale (LFI) pour les années 2011 et 2015 ;
- crédits exécutés pour les années 2012, 2013 et 2014 ;
- crédits ouverts en projet de loi de finance (PLF) pour 2016.

Par ailleurs, des établissements publics recensés dans le Jaune *Opérateurs de l'État* affectent des crédits à des actions de démocratisation de la culture, sans que la part des moyens dédiés à ces actions n'y soit précisément valorisée.

Enfin, le ministère de la santé et des affaires sociales (chargé de l'enfance et des familles notamment) contribue à cette politique par les agences régionales de santé (ARS) et la Caisse nationale des allocations familiales (programmes spécifiques, centres sociaux, CAF).

III-2-2 Identifier les ministères contribuant à la politique de démocratisation culturelle

A- Les dépenses de l'État en faveur de la démocratisation culturelle concernent d'autres ministères que ceux mentionnés au « Jaune Culture »

Le Jaune budgétaire Effort financier de l'État en faveur du domaine culturel ne comprend pas la totalité des dépenses culturelles de l'État : certains ministères participant à cette politique n'y figurent pas : **agriculture, politique de la ville, logement et égalité des territoires (CGET)**. Ils sont cependant dans la fiche de cadrage de l'évaluation, car ils développent des actions culturelles et éducatives en direction de publics éloignés de la culture.

De même, le Jaune ne permet pas de connaître les dépenses culturelles du secteur de la santé et du social, comme celles des agences régionales de santé (ARS), de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF et les CAF). Elles sont évoquées plus loin dans le cadre de leur contribution à la démocratisation de la culture.

Constat n° 36

- Des ministères participant à la politique de démocratisation culturelle ne figurent pas dans le Jaune budgétaire « Effort financier de l'État en faveur de la culture » : agriculture, égalité des territoires (politique de la ville, ruralité), de même que le secteur social (santé, affaires sociales/Familles).

B- Des dépenses de démocratisation culturelle sont mentionnées par d'autres ministères, dans le Jaune, hors périmètre de l'évaluation

Cinq services et ministères²⁵⁶ autres que ceux de l'évaluation participent à la démocratisation culturelle, sur dix programmes budgétaires (cf. annexe 13). Ils

²⁵⁶ Services du Premier ministre, ministère des affaires étrangères et du développement international, ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, ministère de l'intérieur (dont ministère chargé de l'immigration), et ministère du travail.

soutiennent des actions de promotion, d'enseignement et de valorisation de la culture, hors du champ de notre évaluation, mais leur mention les met en cohérence avec celles du Jaune budgétaire au titre du programme 224.

III-2-3 Évolution des crédits des ministères évalués sur la période 2011-2016 en faveur de la démocratisation culturelle : affiner l'analyse pour identifier les moyens

A- Une augmentation significative des crédits des ministères affichée dans le Jaune budgétaire (17,16 %) entre 2011 et 2016

Sur la période 2011-2016, les évolutions des crédits inscrits par les ministères renseignant le Jaune budgétaire et participant à l'évaluation sont les suivantes :

- ces crédits augmentent globalement de 17,16 % avec les dépenses de personnels, soit 571,65 M€ ;
- les crédits de personnel (sur le budget de l'État, en T2) progressent de 6,59 % essentiellement au MENESR (près de + 7 %) mais aussi au MCC (+ 5,33 %) ;
- hors crédits de personnels, l'augmentation atteint 66,62 % soit 390,68 M€, essentiellement en raison de la progression des crédits du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche²⁵⁷ (+ 550,35 M€, due à un effet de périmètre sur l'enseignement supérieur, à l'origine dans le programme Livre et industries culturelles), du ministère de la jeunesse et des sports²⁵⁸ (+ 93,38 M€) et également du ministère de la justice (+ 0,45 M€).

Le MCC affiche une baisse sur la période (- 72,24 M€) due à un effet de périmètre sur la recherche culturelle et culture scientifique, laquelle se voit créer une ligne dans le Jaune budgétaire à partir de 2014 : hors effet de périmètre, les dépenses du MCC augmentent de 52,79 M€, sur le programme 224 (33,78 M€ de crédits de personnel et 19,01 M€ de crédits d'intervention, soit + 4,90 %).

Ces crédits comprennent en majorité (75 %) des dépenses liées aux charges d'enseignement («Transmission des savoirs») et dans une moindre mesure des dépenses directement liées à la démocratisation culturelle, dans des proportions que la mission s'est efforcée d'affiner (Cf. tableau 1).

La synthèse des crédits des ministères évalués a été consolidée par la mission depuis le Jaune budgétaire, de 2011 à 2016.

Les personnels des ministères de la culture et de l'éducation nationale représentent la majorité des moyens humains (respectivement 22,7 % et 77,3 % du total T2 en 2015), qui constituent une part majoritaire de leur effort en faveur de la transmission des savoirs et de la démocratisation culturelle (59,7 % au MCC et 84,6 % au MENESR en 2015).

²⁵⁷ En raison d'une présentation de crédits du MESR au titre du Pr. 224 à partir de 2014 alors qu'ils étaient auparavant affectés au Pr. Livre et industries culturelles et hors Fonds de soutien aux rythmes scolaires à cette date, car non réparti entre sport, culture, éducation.

²⁵⁸ En raison de l'inclusion du Fonds d'encouragement à la jeunesse en 2013 (mais hors dispositif *La France s'engage*).

Tableau 1. Crédits inscrits dans le Jaune budgétaire au titre de la « Transmission des savoirs et de la démocratisation de la culture » par les ministères de l'évaluation entre 2011 et 2016

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2011-2016
Ministère de la culture et de la communication Pr. 224 et 186 (1)	1 201,48	1 179,70	1 173,09	1 061,87	1 107,81	1 129,24	-6,01%
Pr. 224	1076,45	1060,90	1058,58	1 061,87	1 107,81	1 129,24	4,90%
dont T2	634,20	630,88	642,35	653,06	662,09	667,98	5,33%
dont HT2	442,25	430,02	416,23	408,81	445,72	461,26	4,30%
Pr. 186	125,03	118,8	114,51	-	-	-	
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2)	2 120,84	2 141,72	2 184,33	2 692,33	2 664,36	2 671,19	25,95%
dont T2	2 111,10	2 134,45	2 177,33	2 281,66	2 255,28	2 258,70	6,99%
dont HT2	9,74	7,27	7,00	410,67	409,08	412,49	ns
Ministère de la justice	2,56	3,54	3,01	2,91	3,01	3,01	17,58%
Ministère de la défense (3)	0,91	0,85	0,65	0,59	0,64	0,62	-31,87%
dont T2	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%
dont HT2	0,50	0,85	0,65	0,59	0,64	0,62	24,00%
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes	0,000	0,020	0,010	0,002	0,005	-	-
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports (4)	6,32	7,03	37,11	54,73	65,24	99,70	1477,53%
TOTAL	3 332,11	3 332,86	3 398,20	3 812,43	3 841,07	3 903,76	17,16%
dont T2	2 745,71	2 765,33	2 819,68	2 934,72	2 917,37	2 926,68	6,59%
hors T2	586,40	567,53	578,52	877,71	923,70	977,08	66,62%

Sources : Jaunes budgétaires Effort financier de l'Etat en faveur du domaine culturel, 2010 à 2016, annexés aux PLF.

1) Crédits du MCC figurant au jaune budgétaire, dont programme 186 jusqu'en 2013 inclus

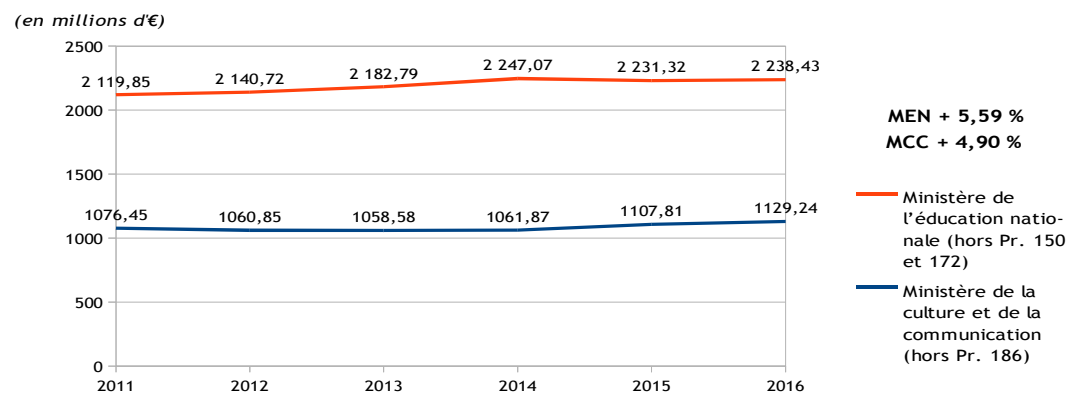
2) Effet de périmètre : intégration à partir de 2014 des programmes 150 et 172 dans la politique de « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Montants ne prenant pas en compte les crédits des établissements publics et les crédits culture du fond de soutien aux activités périscolaires du Pr 230

3) Montants inscrits ne prenant pas en compte les crédits des établissements publics

4) Montants prenant en compte le financement du service civique à partir de 2013

Hors programmes 186 (au MCC) et programmes 150 et 172 (au MENESR), les évolutions sont positives entre 2011 et 2016 s'agissant de l'ensemble des crédits (T2 et hors T2, cf. graphique ci-après).

Graphique 1 - Evolution des crédits affectés par le MCC et le MEN à la politique « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » entre 2011 à 201



Source : Jaunes budgétaires "Effort financier de l'Etat en faveur du domaine culturel" 2011-2016, annexés au PLF (hors programmes 150, 172 et 186)

B- Elargissement du périmètre aux ministères et aux crédits effectivement destinés à la démocratisation culturelle : donner plus de visibilité à cette politique

L'analyse qui suit propose un ajustement de la présentation des moyens effectivement affectés à la politique évaluée, en élargissant le périmètre du champ de l'évaluation aux ministères qui ne figurent pas dans le Jaune (agriculture, CGET) et au secteur social et de santé. La méthode adoptée est la suivante :

1/ D'une part l'ajout des crédits participant à cette politique, pour obtenir une estimation globale, même imparfaite, de l'ensemble des crédits redistribués en direction de la démocratisation culturelle :

- d'ajouter au Jaune budgétaire (Pr. 224) les crédits des ministères de l'**agriculture**²⁵⁹ et du **Commissariat général à l'égalité des territoires**²⁶⁰ (CGET) ;
- de mentionner forfaitairement **une part à préciser ultérieurement des subventions attribuées par chaque ministère à ses établissements publics culturels**²⁶¹, que ce soit le MCC (quatre-vingt-deux EP²⁶²), le MENESR (quatre musées²⁶³), le MVJS (un musée) ou la Défense (trois EPA et dix-sept musées relevant des armées et services dont trois musées de France), moyens actuellement inscrits au titre du Pr. 175 (patrimoines) ;
- d'y ajouter les **subventions du MENESR** attribuées aux EP hors musées²⁶⁴ ainsi qu'à d'autres associations du champ Arts et culture et Langue française, qui ne sont pas toutes comptabilisées dans le Jaune (19 associations le sont seulement²⁶⁵) ;
- de comptabiliser de manière analytique une partie des crédits des **autres programmes du MCC** sur la base du référentiel par activité (les Pr.131, 175, 186 et 334) ;
- d'y ajouter les moyens attribués par les **agences régionales de santé (ARS)** à des programmes culturels, ce qu'il a été possible à la mission d'obtenir²⁶⁶ uniquement sur les exercices 2011, 2012 et 2013 ;
- d'y intégrer les crédits que le ministère chargé de la Famille, ainsi que ceux que la **Caisse nationale d'allocations familiales** affectent à la culture au titre de la branche famille : part des actions culturelles des centres sociaux, actions culturelles au bénéfice des familles ou des jeunes travailleurs, contributions des CAF²⁶⁷ à des actions culturelles vers les quartiers prioritaires, contribution des centres sociaux, et de manière générale toutes actions entrant dans le champ de la politique évaluée.

²⁵⁹ Le ministère de l'agriculture les a estimés, notamment s'agissant des personnels enseignants des lycées agricoles.

²⁶⁰ Le CGET a fourni le décompte de ses crédits culture en politique de la ville (17,35 M€ en 2015).

²⁶¹ Hors T2 toutefois, ces ministères (MVJS, MENESR et Défense) rémunérant les personnels de ces établissements.

²⁶³ Pour le MENESR (avec les seuls exercices 2011 et 2015, faute de détails dans le Jaune sur les autres années) les EP présentés au titre du programme « patrimoines » sont : CNAM, MUSEUM NHN, Quai Branly et CNHI, sachant que la mission n'a pu ajouter la part des moyens d'opérateurs tels que CANOPé ou le CNED, qui contribuent aussi à cette politique.

²⁶⁴ Comme Canopé (ex CNDP) par exemple.

²⁶⁵ Cf. précisions sur le budget du MENESR ci-après.

²⁶⁶ Grâce à un décompte effectué par le ministère de la santé sur les actions *Culture Santé* sur cette période seulement.

²⁶⁷ Les CAF sont des partenaires réguliers des actions artistiques et culturelles en particulier celles destinées à la petite enfance dans les territoires prioritaires.

2/ D'autre part, la soustraction d'une partie des crédits du Pr.224 du MCC correspondant aux actions 1 (enseignement supérieur²⁶⁸, à l'exception des bourses²⁶⁹ et des aides individuelles dans les conservatoires régionaux et départementaux), à l'action 6 (internationale) et à l'action 7 (moyens de fonctionnement, essentiellement du T2).

Dans la mesure où il n'a pas été possible de synthétiser des crédits homogènes, la mission fait la recommandation de prolonger la réflexion pour présenter ces crédits dans une synthèse sur la démocratisation culturelle au sein du Jaune Culture, **sans pour autant privilégier à ce stade un mode de présentation**. L'objectif est la mise en visibilité de la totalité des moyens publics affectés à cette politique.

III-2-4 Les moyens affectés à la culture dans les Contrats de plan État-Régions (CPER) : baisse de moitié entre deux cycles

La période étudiée couvre deux générations de CPER, dont le volet Culture diminue, passant de 1,2 Mds€ en 2007/2014, à moins de 0,6 Md€ sur le contrat 2015/2020, traduisant un moindre investissement dans les équipements. Dans le CPER clos en 2014, le MCC a affecté 500 M€ et le FNADT, géré par le CGET, autour de 100 M€, pour environ 1 500 projets.²⁷⁰

Un infléchissement des objectifs communs vers des actions culturelles est cependant prévu pour les CPER en cours, en moyens de fonctionnement.

III-3 ANALYSE DES MOYENS AFFECTÉS À LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE PAR MINISTÈRE

III-3-1 Le ministère de la culture et de la communication : regroupement des crédits, hausse des moyens de personnel

Le MCC relève de trois missions déclinées en huit programmes, au sens de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

- Mission « Culture » : Pr. 131 - Création ; Pr. 175 - Patrimoines ; Pr. 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ;
- Mission « Recherche et enseignement supérieur » : Pr. 186 - Recherche culturelle et culture scientifique
- Mission « Médias et industries culturelles » : Pr. 180 - Presse ; Pr. 334 - Livre et industries culturelles ; Pr. 313 - Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique ; Pr. 115 - Action audiovisuelle extérieure

Les crédits consacrés à la politique « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » additionnent jusqu'en 2014 les programmes 224 et 186. Après cette date, le Pr. 186 ne ventile plus ses moyens au sein du Pr. 224 au sens du Jaune. La mission a

²⁶⁸ En accord méthodologique avec le secrétariat général (pour le décompte budgétaire), cependant que trois établissements d'enseignement supérieur ont toutefois été compris dans le panel des EP auxquels le questionnaire a été adressé.

²⁶⁹ Enseignement supérieur, bourses sur critères sociaux et aides associées, allocations formation-recherche

²⁷⁰ Sources : MCC et CGET.

tâché d'y identifier les crédits destinés spécifiquement à la démocratisation de la culture.

Les autres programmes du ministère de la culture et de la communication ne répartissent pas leurs crédits en fonction de la politique de démocratisation de la culture, à laquelle ils participent néanmoins par la mise en œuvre des actions par leurs opérateurs et partenaires.

La méthodologie suivie a consisté à identifier les crédits qui relèvent spécifiquement de la démocratisation de la culture : au sein du Pr. 224 ; au sein du Pr. 186 qui observe un effet de périmètre ; au sein des autres programmes du MCC (131, 175, 334).

A- Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » : une progression sur la période (5 %), mais des changements de méthode

Le programme 224 assure le pilotage des politiques culturelles en matière de transmission des savoirs et de démocratisation de la culture ; il affiche une augmentation globale de 5,22 % sur la période, soit 6,72 M€. Ce programme a été affecté par des changements de périmètre et de présentation des crédits entre les actions. Une de ses priorités est de favoriser l'accès de chacun à la culture, notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle, à tous les âges de la vie ; l'examen détaillé des actions conduit à écarter de l'évaluation financière celles qui ne sont pas destinées à financer directement les actions de démocratisation de la culture.

a1- Les actions contribuant indirectement aux actions de démocratisation culturelle

Considérées globalement, les actions 1, 6 et 7 ne participent pas directement à la mise en œuvre de la politique de démocratisation culturelle, sauf partiellement.

- action 1 : soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle

Ces crédits financent les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture qui proposent des actions de sensibilisation en direction du public de manière ponctuelle, lors des Portes ouvertes ou d'expositions, mais sans crédits véritablement ciblés, sauf exceptions. Cette action 1 comprend toutefois le volet « Bourses sur critères sociaux » des étudiants, dont le montant s'élève à **33,41 M€** en 2016, en progression de 19,71 % depuis 2011 : cette ligne est comptabilisée dans les crédits de démocratisation culturelle.

- action 6 : action culturelle internationale

La mission ne retient pas ces crédits, en dépit de leur impact en termes de sensibilisation à la culture : cette action comprend notamment la subvention de fonctionnement de l'association « Maison des Cultures du Monde » pour un montant de 620 K€ en 2014 au titre de la diffusion des cultures étrangères et d'accueil des professionnels et des artistes étrangers, dont une partie forfaitaire pourrait être retenue.

- action 7 : fonctions de soutien du ministère

Le ministère considère, dans le cadre de la LOLF, que la totalité de ses moyens de fonctionnement sont affectés à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la

culture. Ces crédits sont notamment constitués des dépenses de personnel, d'intervention, d'investissement et de fonctionnement²⁷¹.

Deux hypothèses s'offrent pour affiner l'analyse :

- **soit retenir, par convention, la moitié des crédits de fonctionnement du MCC** comme participant directement et indirectement à la politique de démocratisation culturelle, en faisant l'hypothèse qu'une grande partie de ses personnels y contribue : enseignants (des écoles d'art, d'architecture, de spectacle vivant et des conservatoires nationaux), scientifiques (conservateurs, architectes, métiers d'art, etc.), de même qu'une partie des personnels de la filière administrative en administration centrale ou en service déconcentré²⁷² qui pilotent et animent ces politiques, ou encore en établissement public, en lien direct avec la conception des outils et des actions en direction de tous les publics. Ce raisonnement inclut aussi la moitié des crédits de fonctionnement ;
- **Soit de ne retenir qu'une fraction identifiée de ces dépenses, en fonction d'une analyse par structure et par poste pour cibler les dépenses participant directement** : par exemple, certaines dépenses sont indirectement liées à la politique du développement de l'accès à la culture : les dépenses de communication relative aux opérations nationales (sous-action « Communication et événementiel » : 1,65 M€ en 2015) ou encore les dépenses de formation aux métiers du livre et des médias (77 K€ en 2014). Le Secrétariat général estime de ce fait que la part de l'action 7 contribuant à ces enjeux, représenterait près de 73,5 M€ pour les crédits de personnel, en décomptant la part des effectifs liés à cette politique en administration centrale, dans les 31 SCN, dans les DRAC et auprès des opérateurs, soit 11% des dépenses de personnel du ministère. L'estimation de cette contribution figure en annexe 14-3.

a2- Les actions du Pr. 224 contribuant directement aux objectifs de la démocratisation culturelle

Les actions 2, 3 et 4 du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » participent directement à la politique de démocratisation culturelle.

- **action 2** : soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle. L'action 2 est centrale par rapport à notre sujet et progresse sur la période (+ 223 %), du fait d'effets de périmètre (cette action est détaillée plus loin).

- **action 3** : soutien aux établissements d'enseignement spécialisé (conservatoires). L'action 3 a connu des mouvements sur la période à partir de 2013, la DNO²⁷³ enclenchant une baisse des crédits de fonctionnement des conservatoires à hauteur de 25 %. En 2014, la baisse des moyens de l'action 3 est en partie compensée par la mise en place de 2,2 M€ au profit d'actions d'EAC dans les conservatoires au sein de l'action 2. En 2015, l'action 3 disparaît au profit des actions 1 et 2, une partie de ses crédits (5,5 M€) étant basculés à l'action 1 « *Soutien aux établissements d'enseignement supérieur* »²⁷⁴. Le total des crédits de 5,5 M€ attribués aux conservatoires en action 1 et

²⁷¹ Subventions pour charge de service public, logistique, systèmes d'information, etc.

²⁷² Les crédits de personnel des DRAC s'agissant des conseillers ICCEAC qui suivent directement les actions de démocratisation culturelle, sont présentés ci-après (évolution observée en ETP).

²⁷³ Directive nationale d'orientation.

²⁷⁴ Crédits attribués aux seuls CRR et CRD adossés à des pôles d'enseignement supérieur.

de 2,2 M€ en action 2, soit 7,7 M€ au total, ne rejoignent pas le montant de 28,46 M€ destinés aux conservatoires entre 2011 et 2012 (CRR et CRD), la baisse affectant ce secteur s'élevant donc à 15,04 M€ jusqu'en 2016.

Le secrétariat général a opéré une **reconstitution** de ces crédits de l'action 3 en distinguant les crédits de fonctionnement (qu'il estime à 4,40 M€/an) et dont il considère qu'ils ne participent pas directement aux actions de démocratisation culturelle, au contraire des crédits « aides individuelles » aux CRD et CRRR (estimés à 1,10 M€/an), et des subventions fléchées sur les actions de démocratisation culturelle dans les conservatoires, estimés à 7,92 M€/an. On trouvera en annexe 14 les tableaux correspondant à cette présentation.

- action 4 : actions en faveur de l'accès à la culture

Cette action finançait les politiques territoriales (compensation des inégalités géographiques d'accès à la culture, cohésion sociale, attractivité des territoires), notamment dans les politiques interministérielles et conventionnelles. En 2013, l'action 4 est entièrement reversée dans l'action 2, expliquant le passage de cette dernière de 29,33 M€ à 76,90 M€.

Selon la présentation du RAP sur la période 2011-2016, il convient cependant de noter que les crédits des actions 1 (bourses sur critères sociaux), 2,3 et 4, fléchissent de 8,83 M€, soit une baisse de 5,98 %, l'action 1 progressant de 19,71 %, l'action 2 augmentant de 247 %, tandis que les actions 3 et 4 étant reversés dans l'action 1 et 2 et dans d'autres programmes.

Constat n° 37

- Au cours de la période 2011-2016, des changements de périmètre sont intervenus sur le PR.224, qui brouillent la lisibilité des actions : seule une partie des crédits de ce programme est directement destinée au soutien d'actions de démocratisation culturelle. Les crédits de ces actions ont connu des évolutions contrastées avec un fléchissement, notamment sur l'action 3. Corrigé des effets de périmètre, ces crédits augmentent de plus de 5,2 % sur la période.
- Les montants attribués aux bourses sur critères sociaux et aux aides individuelles aux CRD et CRR (assimilables à des bourses) au sein de l'action 1 augmentent de plus de 24 % entre 2011 et 2016.

a3- Les crédits de l'action 2 « Soutien à la démocratisation culturelle et à l'éducation artistique et culturelle » du programme 224 en 2014 : un total de dix-neuf dispositifs, peu de lisibilité par secteur

L'action 2 du programme 224 se décline, sur la période étudiée, en sous-actions correspondant à dix-neuf dispositifs. Les documents budgétaires²⁷⁵ fournis par le secrétariat général du programme 224 ont permis d'identifier la répartition des crédits exécutés en 2014 entre l'administration centrale (SG/ SCPCI/ DEDAC) et les services déconcentrés (DRAC). L'outil d'analyse budgétaire n'était cependant pas disponible pour les exercices antérieurs ; la mission s'est donc appuyée sur une note du DEDAC pour compléter son analyse. Sur un total de 63,498 M€, 57,413 M€ ont été consommés par les DRAC (90,4 % des crédits) et 6,085 M€ par l'administration centrale²⁷⁶ (9,58 % des

²⁷⁵ InfBud 53.

²⁷⁶ Les crédits centraux sont gérés essentiellement par le DEDAC, mais une fraction est gérée par la DGCA et la DGP.

crédits). S'y ajoutent 7,6 M€ de crédits de réserve parlementaire, non répartis par dispositif et non compris dans les présentations budgétaires.

Répartition territoriale des crédits : des remarques à nuancer

Si les DRAC attribuent la majorité des crédits, plusieurs remarques récurrentes dont celles de la Cour des comptes, reprises par le CGET, avaient pointé la proportion relativement importante des moyens restant affectés en administration centrale au MCC, ainsi que l'écart entre les crédits de l'Île-de-France par rapport aux autres régions.

Cette remarque est à nuancer dans le cadre de cette évaluation du fait des éléments relevés par le CGET s'agissant du relatif sous-équipement de la région francilienne (cf partie I) compte tenu de sa démographie (12 M hab.). Pour notre analyse, compte tenu des caractéristiques de l'Île-de-France en termes de quartiers prioritaires, cette remarque n'est pas totalement opportune sur le plan des crédits, mais elle l'est en revanche s'agissant de la pleine mobilisation des moyens budgétaires et humains des institutions culturelles de cette région par rapport aux enjeux de démocratisation culturelle.

A compter du 1^{er} janvier 2017, le Secrétariat général présentera de nouvelles sous-actions et activités de programmation sur l'action 2 du Pr. 224 pour davantage de cohérence avec les orientations souhaitées par la ministre en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC) et d'accès à la culture. Ces nouveaux référentiels ont été élaborés en lien avec le service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI/SG) et les Directions générales ainsi qu'avec les directeurs de pôles démocratisation en DRAC.

Les nouvelles sous-actions de l'action 2 seront les suivantes :

- politiques d'EAC (à dominante jeunes) ;
- politiques en faveur des publics en situation spécifique (à dominante adultes) ;
- politiques Territoires et Cohésion sociale (à dominante adultes) ;
- soutien aux pratiques amateurs ;
- soutien à la transition et à l'innovation numériques.

L'objectif premier de ce changement de référentiels est de donner une meilleure visibilité à la programmation des crédits de l'action 2, notamment pour identifier le type de structures et d'opérations ainsi que les publics touchés et permettre, par l'utilisation de l'outil de programmation ARPEGE, de disposer d'une ressource complète et partagée d'informations permettant de diminuer significativement les demandes de *reporting*. La mission a opéré son analyse à partir des données complètes de l'année 2014, qui comprenait un total de 19 dispositifs.

Prédominance de l'EAC dans les dispositifs du MCC (près de 54 %)

Les dix-neuf dispositifs ci-après détaillés couvrent des politiques menées en partenariat avec d'autres ministères, des collectivités territoriales et des artistes ou des structures culturelles. Parmi ces dispositifs, quinze sont également financés par l'administration centrale dans des proportions allant de 0,64 % à 76,5 %. Avant d'entrer dans le détail de ces dispositifs, il est à noter que **l'éducation artistique et culturelle, qui sous-tend cinq d'entre eux, recouvre plus de 53,8 % des crédits de l'action 2**. Le montant moyen de chaque dispositif s'établit à 3,342 M€ en 2014. La moyenne des crédits du 224/action 2 par DRAC²⁷⁷, est de 2,050 M€.

²⁷⁷ Pour les 28 directions régionales y compris les départements et territoires d'outre-mer.

Tableau 2. Crédits des dispositifs de l'action 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » du programme 224, en 2014 (hors réserve parlementaire)

Dispositifs	Total DRAC (en €)	Total AC (en €)	% AC /Total	Total (en €)	Part de chaque dispositif	Montant moyen versé par DRAC
Projets fédérateurs	15 724 813	101 933	0,64%	15 826 746	24,92%	626 677
Autres soutiens aux politiques territoriales	7 200 259	785 155	9,83%	7 985 414	12,58%	310 206
Dispositifs partenariaux	6 799 267	1 279 267	15,84%	8 078 534	12,72%	266 347
ADDM/ARDM	4 494 445	0	0,00%	4 494 445	7,08%	264 379
Actions formation et documentation	3 512 661	1 140 516	24,51%	4 653 177	7,33%	149 651
Actions politique de la ville et monde rural	3 045 231	0	0,00%	3 045 231	4,80%	126 780
Actions cinéma	3 019 381	0	0,00%	3 019 381	4,76%	120 295
Autres actions pratiques amateurs	2 808 440	1 086 940	27,90%	3 895 380	6,13%	111 560
Programmes de sensibilisation	2 466 411	120 000	4,64%	2 586 411	4,07%	111 882
Conventions territoriales	2 151 311	130 200	5,71%	2 281 511	3,59%	126 548
Culture/ justice	1 194 979	16 500	1,36%	1 211 479	1,91%	48 701
Culture/ Santé	1 167 455	30 000	2,51%	1 197 455	1,89%	50 172
Autres actions nouvelles technologies	1 162 416	216 740	15,72%	1 379 156	2,17%	77 494
Publics spécifiques	916 353	161 263	14,96%	1 077 617	1,70%	61 090
Culture/ handicap	770 333	183 622	19,25%	953 955	1,50%	33 210
Exclusion hors politique de la ville	630 615	250 000	28,39%	880 615	1,39%	35 034
Autres actions numérisation	172 464	563 000	76,55%	735 464	1,16%	28 744
Numérisation, programme numérique & appels à projets HCPER	145 895	20 000	12,06%	165 895	0,26%	14 590
Numérisation, programme numérique & appels à projets CPER	30 362	0	0,00%	30 362	0,05%	30 362
TOTAL	57 413 090	6 085 137	9,58%	63 498 227	100,00%	2 050 468

Source : MCC, InfBud 53, SG, 2014, hors réserve parlementaire

a4- Le 224 Programme « Variable d'ajustement » ?

La rigidité des autres programmes, notamment le 131 qui assure le soutien des structures de création, conduit souvent le ministère à ajuster le besoin de crédits en recourant au Pr.224. La rigidité des BOP 131 dans les DRAC de l'étude a permis d'observer que cela était fréquemment le cas, avec des positions divergentes selon les DRAC, soit en respect de la DNO qui préconise de ne pas soutenir les associations subventionnées par les autres programmes, notamment le Pr.131, soit en marge de la DNO, en procédant par « appel à projet » auquel ces structures labellisées répondent chaque année avec succès, de manière quasiment « automatique ».

Parmi les DRAC des régions étudiées, celle de Rhône-Alpes-Auvergne estime que les actions d'EAC doivent s'inscrire au sein des budgets de fonctionnement des labels et réseaux, seuls les dispositifs spécifiques (prévention, prisons, handicap, ville...) relevant de financements sur le Pr. 224.

a5- Les dispositifs dédiés aux actions de démocratisation culturelle²⁷⁸

1- Les « **projets fédérateurs** » constituent avec près de 25 % des crédits le premier dispositif en termes de moyens (15,7 M€) dans les DRAC, pour un outil de partenariat pluriannuel entre une structure culturelle ou un artiste et des établissements scolaires et collectivités territoriales (villes, EPCI ou départements). Ces dispositifs se traduisent par des jumelages, résidences d'artistes, projets de territoires, conventions locales et plans locaux d'éducation artistique et culturelle (CLEAC et PLEAC). Ils concernent très majoritairement l'éducation nationale mais également le ministère de l'agriculture pour les lycées agricoles. Une DRAC dispose en moyenne pour ces projets d'environ 626 K€. Les crédits de l'administration centrale en faveur de ce dispositif s'élèvent à 102 K€ et ne représentent que 0,7 % du financement des projets fédérateurs. Les crédits affectés à ce dispositif ont presque doublé entre 2010 et 2015. Cette augmentation s'inscrit dans le Plan national d'éducation artistique et culturelle de 2014 : + 7,5 M€ en 2014, et + 10 M€ en 2015, correspondant au financement de 1 000 nouveaux projets par an, notamment dans les quartiers prioritaires²⁷⁹.

2- Les « **autres soutiens aux politiques territoriales** » s'élèvent à 7,985 M€ soit près de 12,6 % des crédits dont 90 % sont affectés dans les services déconcentrés. La moyenne de ces soutiens dépasse 310 K€ par DRAC. Ces crédits sont destinés à l'aménagement du territoire et au rééquilibrage de l'action du ministère au profit de publics socialement et géographiquement éloignés de la culture, autour de deux dispositifs : des conventions avec les collectivités territoriales (contrat de pays, convention de développement culturel, etc.) et des soutiens aux organismes départementaux pour le développement des arts vivants (AD) et aux agences régionales pour le développement des arts vivants (AR). Les crédits de l'administration centrale en faveur de ce dispositif s'élèvent à 785 K€ et financent des fédérations nationales : Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), fédérations nationales des structures départementales de développement des arts vivants ...

3- Les « **dispositifs partenariaux** » constituent 12,72 % de ces crédits, dont 84 % sont affectés en DRAC. Ils correspondent également à des **actions d'éducation artistique et culturelle** pour, d'une part, les enseignements artistiques (théâtre, arts de la rue, cirque, danse et cinéma) et, dans une moindre mesure, les enseignements d'exploration et les options facultatives et obligatoires. La DRAC détermine la structure culturelle partenaire de l'établissement scolaire avec le MEN et prend en charge la rémunération des intervenants. Ils financent aussi les dispositifs d'EAC menés dans les classes sur une durée maximale d'un an : classe à projet artistique et culturelle (PAC) ; atelier artistique (hors temps scolaire, financement MEN très majoritaire) ; classe d'initiation artistique ; classe du patrimoine ; dispositifs académiques ou départements (projets novateurs²⁸⁰ dans certaines régions). Ces dispositifs s'élèvent en moyenne à plus de 266 K€ par DRAC. L'administration centrale y participe à hauteur de 16 % soit 1,3 M€, à destination d'associations nationales qui œuvrent pour le développement des programmes de sensibilisation et des dispositifs partenariaux de l'EAC²⁸¹, mais également pour le financement d'opérations transversales telles que l'organisation de colloques.

²⁷⁸ Sources : MCC et Rapport Annuel de Performance, annexé au PLR 2014.

²⁷⁹ Les indicateurs de résultats n'étaient pas disponibles au moment de l'évaluation.

²⁸⁰ Exemple : *Lire la Ville*, financé avec le Crédit Mutuel.

²⁸¹ Union nationale des jeunes musicales de France (JMF), l'association nationale de recherche et d'action théâtrale, Enfance et musique, l'association des rencontres internationales artistiques, l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire.

4- **ADDM/ARDM** : ces crédits sont entièrement affectés par les DRAC aux agences départementales et régionales de développement de la musique (« AD/ARDM »). En 2014, les services déconcentrés totalisent 4,5 M€ soit 267 K€ en moyenne par DRAC.

5- Les « **actions de formation et de documentation** » totalisent 3,5 M€. Les DRAC disposent en moyenne d'environ 149 K€. S'y ajoutent plus de 1 M€ gérés en administration centrale (0,6 M€ à la DGCA et 0,48 M€ au SG) soit plus de 24,5 % des crédits de ce dispositif. Ces dépenses financent des stages destinés aux enseignants, à des professionnels de la culture, dans le cadre des Plans académiques de formation avec les rectorats, ainsi que des aides à la réalisation d'outils pédagogiques, à la conception de ressources numériques susceptibles d'intégrer le site internet « Histoire des arts », à l'achat de droits permettant la diffusion d'œuvres en milieu éducatif ainsi que des pôles ressources en faveur de l'EAC (PREAC) ou encore des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Cette ligne finance aussi les universités pour les centres de formation des musiciens intervenants (CFMI) qui délivrent le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI), permettant de postuler à des emplois créés par les collectivités locales²⁸².

6- Les actions en faveur de la « **politique de la ville et du monde rural** » représentent 4,80 % des dispositifs, pour un peu plus de 3 M€, soit en moyenne près de 127 K€ par DRAC. Ces crédits sont répartis avec les préfets délégués auprès des collectivités territoriales concernées.

7- Les actions « **cinéma** » dépassent 3 M€ dans les services déconcentrés soit en moyenne plus de 120 K€ par DRAC. Cette ligne soutient les pôles régionaux à l'image (coordination des dispositifs nationaux ...) et les dispositifs pilotés par le CNC : école, collège, lycéens et apprentis au cinéma. Les crédits augmentent de + 75 % sur la période, témoignant de la prise en compte croissante de l'éducation à l'image dans la politique d'EAC. Ils s'ajoutent à ceux du CNC.

8- Les « **autres actions de soutien aux pratiques amateurs** » représentent 6 % des crédits, dévolus à hauteur de 2,8 M€ en DRAC (moyenne : 111,5 K€). L'administration centrale finance directement ce dispositif à hauteur de 1,1 M€ soit près de 28 % des crédits, pour le soutien aux structures accompagnant les pratiques amateurs (théâtres, associations de proximité, antennes locales des fédérations nationales de pratiques en amateurs et d'éducation populaire²⁸³, fédérations nationales de praticiens amateurs en musique, danse ou théâtre²⁸⁴, fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs) ainsi que des aides aux actions des fédérations des organismes de développement culturel territorial (fédération des Arts vivants et départements, plate-forme interrégionale de coopération culturelle).

9- Les « **programmes de sensibilisation** » s'élèvent à 2,47 M€ dans les services déconcentrés soit une moyenne d'environ 112 K€ par DRAC. Ils accompagnent l'EAC dans et hors du temps scolaire. L'administration centrale finance ce dispositif à hauteur de 120 K€ soit près de 5 %. Ils soutiennent des champs patrimoniaux peu abordés dans le

²⁸² Diplôme d'assistant spécialisé d'enseignement artistique agréé par le ministère de l'éducation nationale.

²⁸³ La ligue de l'enseignement, les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), la fédération nationale des foyers ruraux, la fédération Léo Lagrange, Peuple et culture, la fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), la fédération des centres sociaux, l'union française des centres de vacances, la confédération des MJC de France...

²⁸⁴ Confédération musicale de France (CMF), confédération française des batteries fanfares (CFBF), union des fanfares de France (UFF), recherche et pédagogie musicale (RPM), fédération française de danse (FFD), fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation (FNCTA), réseau de recherche et de pédagogie musicale (RPM), institut français d'art choral, associations spécifiques comme la fédération des associations de musique et danse traditionnelles (FAMDT)...

cadre des dispositifs partenariaux : le dispositif « *Architecture au collège* » qui sensibilise les élèves au cadre urbain et « *Adoptez un jardin* » conçu pour sensibiliser les élèves au patrimoine vivant des parcs et jardins, ainsi que des interventions d'artistes dans le secteur patrimonial et des actions en direction de la toute petite enfance, ou avec des enfants en situation de handicap et des étudiants.

10- Les « **conventions territoriales** » s'élèvent dans les services déconcentrés à plus 2,15 M€ soit en moyenne plus de 126 K€ par DRAC : elles financent les actions conventionnées avec des collectivités (conventions de développement culturel, de coopération, d'expérimentation, dans le cadre du plan rural ...). L'administration centrale participe au financement de ce dispositif à hauteur de 130 K€ soit 6 %.

11- Les actions conjointes **Culture/Justice** s'élèvent à près de 1,2 M€ dans les services déconcentrés soit en moyenne 48,7 k€ par DRAC, avec 16,5 k€ en administration centrale, pour des opérations nationales²⁸⁵.

12- Les actions conjointes **Culture/Santé** totalisent plus de 1,197 M€ soit en moyenne 50 172 € par DRAC, et 30 k€ en administration centrale. On relève qu'une DRAC n'a aucun crédit dans CHORUS au titre de ces deux sous-actions (Justice et Santé) mais elle inscrit en revanche 136 500 € au titre des « publics spécifiques », ce qui pose la question des règles de répartition de ces crédits dans les dispositifs et actions et de leur bilan.

13 et 17 - Les « **autres actions nouvelles technologies** » et les « **autres actions numérisation** » s'élèvent respectivement à 1,16 M€ et 0,17 M€. Les DRAC disposent en moyenne de 77,5 K€ pour les premières et 28,7 K€ pour les autres. Ces actions financent des espaces *culture multimédias*, mais également des médiathèques, des résidences d'artistes ou des friches industrielles reconverties en lieux de création culturelle. L'administration centrale finance les « Autres actions nouvelles technologies » à hauteur de 216 K€, soit 18 % du financement total et le dispositif « Autres actions de numérisation » majoritairement (563 K€, soit 76 %) pour des projets de modernisation comme le portail Internet *Histoire des arts*.

14- Les actions « **publics spécifiques** » totalisent plus d'un M€ (soit 1,70 % des crédits), et sont financées à hauteur de 916 K€ par les services déconcentrés, avec une moyenne de 61 K€ par DRAC. Ces dispositifs s'adressent aux publics éloignés de la culture mais également à des publics entrant dans le champ des conventions interministérielles (Culture/Santé, Culture/Justice) avec des actions qui comptabilisent d'une part celles destinées aux publics en situation de grande précarité ou d'illettrisme mais également celles menées en direction des publics des zones rurales et des zones urbaines sensibles, où la culture est peu présente voire absente. L'administration centrale finance ces actions à hauteur de 161 K€, soit 17,6 % du financement total de ces actions, pour un soutien aux projets menés par des opérateurs comme ATD Quart-Monde, le Secours populaire ou la Fondation Abbé Pierre.

15 - Les actions « **Culture/handicap** » sont financées à hauteur de 770 K€ par les DRAC. Au niveau central, 183 K€ sont dépensés au titre de ce dispositif, soit 24 % des financements du MCC. Ces crédits soutiennent des partenariats avec le ministère de la santé dans le domaine du handicap : « MESH, réseau musique handicap », « Regard'en France », « Cemaforre », « Cultures, publics et territoires ».

16- Les actions « **exclusion, hors politique de la ville** » (1,39 % des moyens) sont financées à hauteur de 630 K€ par les services déconcentrés, soit une moyenne de 35 K€

²⁸⁵ En 2015 ils augmentent et financent pour 39 K€ pour l'opération nationale « Rencontres scènes jeunesse », en Languedoc Roussillon (crédits versés en DRAC) et 16,5 K€ pour « Des cinés la vie ! ».

par DRAC, pour des actions dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires, menées en partenariat avec les collectivités et les structures locales. L'administration centrale finance ces actions à hauteur de 250 K€ soit près de 28 %.

18 et 19 - Les « actions de numérisation, programme numérique et appels à projets HCPER » sont financées par les services déconcentrés à hauteur de 145 K€ soit une moyenne de 15 K€ par DRAC. L'administration centrale affecte 20 K€ à ces actions, soit 12 %.

Constat n° 38

- Le nombre des dispositifs ne permet pas une bonne visibilité des champs prioritaires, en particulier pour l'EAC (qui concentre les 1, 3, 5, 7 et 9), le monde rural ou la politique de la ville, ni même pour les actions ciblées (justice, santé) qui figurent dans plusieurs dispositifs (les 11 et 12 mais aussi le 14). Même constat pour ce qui relève des nouvelles technologies et de la numérisation.
- La rationalisation de la présentation prévue pour janvier 2017 devrait permettre une meilleure lisibilité, afin d'identifier et de rassembler les crédits destinés aux mêmes priorités. Ce travail a été effectué durant le temps de l'évaluation.
- Hormis les indicateurs du RAP, il n'existe pas de données consolidées sur les résultats de ces dispositifs pour évaluer l'impact de ces politiques.

B- Résultats : une progression des indicateurs très nette

Le MCC a fait de l'éducation artistique et culturelle sa priorité de manière récurrente, surtout depuis 2012 où il s'est fixé pour objectif de la renforcer dans les territoires prioritaires (ZUS, milieu rural isolé) afin de généraliser l'accès à la culture de tous les jeunes et de développer une offre audiovisuelle et numérique en leur faveur. Le RAP²⁸⁶ en permet une mesure sur la période mais ne donne pas de résultats détaillés par dispositif, uniquement en EAC.

Dans les territoires prioritaires, le nombre de conventions de développement culturel avec les collectivités territoriales en faveur des territoires ruraux et périurbains initiées en 2011 est passé **d'une soixantaine en 2011 à 351 en 2014** (dont 45 % implique un EPCI), en nette progression.

En 2014, 3,9 millions d'enfants ont bénéficié d'actions d'EAC contre 2,2 millions en 2010, en progression de plus de 77 %. Le montant moyen par enfant ayant bénéficié de cette action est de 8 €, en progression de 20 % par rapport à 2013.

En 2014, les crédits alloués à l'EAC ont permis de financer près de 300 projets, dont la plupart dans le cadre de conventions locales d'EAC signées avec les collectivités territoriales, contre 200 projets en 2012, enregistrant également une nette progression.

L'analyse des crédits mobilisés pour ces projets spécifiques d'EAC combine *a priori* cinq des dispositifs évoqués ci-dessus²⁸⁷, sans qu'il soit possible de tracer pour le MCC le ratio €/enfant ou €/projet ou €/convention.

²⁸⁶ Source : Rapport annuel de performance, annexé au PLR 2011 à 2014.

²⁸⁷ Les dispositifs Projets fédérateurs, Dispositifs partenariaux, Actions cinéma, Formation-documentation, Programme de sensibilisation.

Les indicateurs du RAP affichent des résultats positifs : + 77 % d'enfants concernés par l'EAC²⁸⁸, + 50 % de CLEAC, et une très forte augmentation des conventions EAC avec les territoires prioritaires (x 5,8), témoignant de la mobilisation sur cet enjeu.

Tableau 3 - Indicateurs du RAP Culture sur l'EAC - 2010/2014

Dispositifs	Année de référence	2014	Evolution
EAC Nombre d'enfants concernés	2,2 M (en 2010)	3,9 M	+ 77 %
Nombre de CLEAC	200 (en 2012)	300	+ 50 %
Conventions d'EAC dans les territoires prioritaires	60 (en 2011)	351	x 5,8

On trouvera en annexe 11 un détail des indicateurs du RAP MCC par programme.

Constat n° 39

- La progression des indicateurs du RAP sur l'EAC est forte : +77 % d'enfants concernés, multiplication par cinq des conventions dans les territoires prioritaires.

C- Répartition des crédits de l'action 2 du Pr.224 dans les DRAC en 2014 et régions évaluées

Dans les DRAC

Les 57,41 M€ répartis en DRAC correspondent à une moyenne de **2,05 M€** par DRAC (cf. tableau 4 ci-dessus), douze directions régionales se situant au-dessus de la moyenne nationale et seize en dessous.

La moyenne nationale des crédits de l'action 2 du Pr. 224 est de **1,29 €/habitant en 2014**, hors réserve parlementaire, non répartie.

- hors DOM-TOM, la moyenne par DRAC est de 2,55 M€ soit 1,01 €/habitant dans les 21 DRAC en 2014.

- dans les DOM-TOM, cette moyenne par DRAC est de 549 k€, soit 2,13 €/habitant.

Tableau 4 - Budget moyen des DRAC et euros/habitants au titre du Pr.224 action 2

2014	Budget moyen Pr 224/action 2 en M€	Soit, en €/habitant
DRAC hors Dom Tom	2,55	1,01
DRAC Dom Tom	0,55	2,13
Moyenne nationale	2,05	1,29

Source : SG, Inf.bud. 53

²⁸⁸ Le chiffre réel se situe vraisemblablement bien au-dessus, dans la mesure où le MENESR estime que de nombreuses actions conduites localement avec les communes ne sont pas connues des rectorats, donc répertoriées.

Ces données permettent de considérer que les crédits de l'action 2 du Pr. 224 viendraient compenser d'une certaine manière la sous dotation des DOM-TOM en termes d'équipements culturels, soulignée en partie 1. Les directeurs régionaux de ces départements et territoires, entendus par la mission, ont indiqué la nécessité de répondre à de nombreuses demandes en termes de culture populaire, musicale, théâtrale, patrimoniale, avec une souplesse d'intervention effective.

Les crédits du Pr.224 action 2 dans les régions du périmètre de l'évaluation (2014) : une forte mobilisation

Les crédits de l'action 2 du programme 224 dans les huit régions évaluées indiquent une **moyenne de 2,475 M€, supérieure à la moyenne des crédits en DRAC (2,050 M€)**. Toutefois, en termes d'euros par habitant, **aucune des régions étudiées ne se situe au-dessus de la moyenne nationale (1,29 €/habitant)**. Une majorité de ces crédits est affectée au dispositif « Projets fédérateurs » (EAC).

La région Pays de Loire affiche le ratio le plus faible avec 0,57 €/hab., suivie par Nord-Pas-de-Calais, contre 1,14 €/hab. en Alsace, laquelle est par ailleurs l'une des régions les moins bien dotées en termes d'équipements, comme indiqué en partie I.

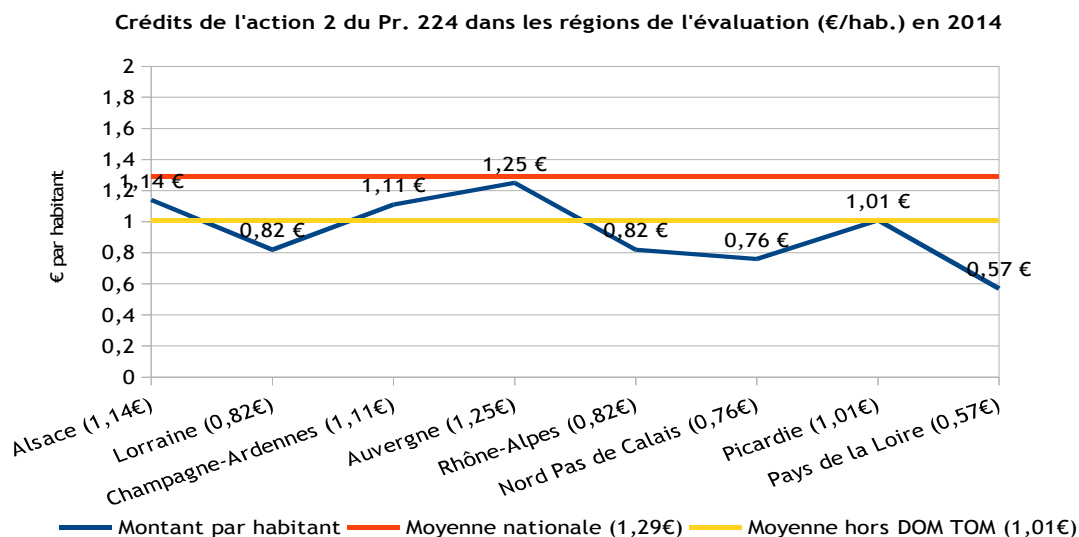
L'Auvergne cumule un taux d'équipement maximum (moyenne de 8,50/hab.) et une dotation du 224/2 de 1,25 €/habitant, proche de la moyenne nationale.

Tableau 5. Crédits de l'action 2 du programme 224 dans les régions (en M€) du périmètre de l'évaluation - Année 2014

(en €)	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne	Auvergne	Rhône-Alpes	Nord Pas de Calais	Picardie	Pays de la Loire
Total Pr. 224 - 2 en €	2 139 956	1 928 685	1 486 824	1 710 226	5 366 590	3 087 535	1 957 560	2 129 840
Montants par habitant	1,14 €	0,82 €	1,11 €	1,25 €	0,82 €	0,76 €	1,01 €	0,57 €
Taux d'équipement	1,69	2,35	5,53	8,5	3,88	2,18	4,08	3,43

Sources : INFBUD 53, Programme 224, action 2, année 2014 et CGET - DEPS pour taux d'équipement

Un graphique permet de faire ressortir les écarts à la moyenne, avec et sans les DOM-TOM : en 2014, *dans les DRAC des régions de l'évaluation*, les crédits de l'action 2 du programme 224 se situaient *autour de la moyenne nationale hors DOM-TOM (1,01 €/hab.)*, mais *en dessous* de la moyenne nationale globale (1,29 €/hab.).



Source : INFBUD 53n Pr. 224, action 2, année 2014

Moyens en personnels dans les DRAC : en progression de 35 % sur la période

Dans les DRAC, les personnels directement affectés au suivi des actions de démocratisation culturelle sont constitués très majoritairement par des agents du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAC)²⁸⁹, qui se répartissent entre conseillers pour l'action culturelle, la création (théâtre, musique, danse, arts plastiques), le cinéma et l'audiovisuel, le livre et la lecture, l'architecture et l'ethnologie.

Les effectifs dédiés à la démocratisation culturelle sont en augmentation sur la période, passant de 163 ETP en 2011 à 185 ETP en 2015 (+ 13,50 %), soit en moyenne 6,6 ETP par DRAC, outre-mer compris.

L'augmentation la plus forte concerne précisément les **conseillers à l'action culturelle** qui suivent également d'autres secteurs (par exemple l'audiovisuel), et celle des **conseillers exclusivement « action culturelle »** (+ 22 %).

La réorganisation territoriale de 2016 accentue cette tendance, avec la création de conseillers territoriaux pour le développement culturel, et les pôles dédiés à la démocratisation culturelle, parfois associée aux industries culturelles, comme dans le Grand Est.

²⁸⁹ Relevant du décret n° 2002-1318 du 31 octobre 2002.

Tableau 6. ETP conseillers action culturelle et autres secteurs dans les DRAC entre 2011 et 2015 pour l'ensemble des régions

(En ETP)	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2011-2015
Action culturelle	45	55	52	57	55	22,22%
Action culturelle + autres secteurs	5	4	4	6	5	0,00%
Autres secteurs (création, cinéma-audiovisuel, livre et lecture, ethnologie)	113	125	126	124	125	10,62%
TOTAL	163	184	182	187	185	13,50%
Variation d'une année sur l'autre	-	12,88%	-1,09%	2,75%	-1,07%	-

Source : département de l'action territoriale, MCC

Constat n° 40

- La progression des moyens en personnel dans les DRAC (postes de conseillers ICCEAC) atteint 35 % sur la période, les conseillers à l'action culturelle augmentant de 22,2 %.

D- Participation du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » à la démocratisation culturelle jusqu'en 2013 : un effet de périmètre

Jusqu'en 2013, dans le Jaune budgétaire, les crédits du programme 186 « *recherche culturelle et culture scientifique* » étaient affectés au Pr.224. À partir de 2014, le programme 186 devient une politique à part entière et ne ventile plus ses crédits dans le Pr.224 (Cf. annexe 15). La quasi-totalité des crédits du programme 186 correspond à la subvention versée à l'établissement public Universcience²⁹⁰, le reste contribuant au financement de la recherche.

L'examen des crédits du programme 186 permet d'estimer sa participation à la démocratisation culturelle autour de 51 M€ par an sur la période évaluée. Corrigé des effets de périmètre du programme 186, le MCC afficherait une hausse de **10,35 M€ soit +0,94 %, toutes actions comprises**. (Cf. graphique ci-dessous).

E- Méthodologie pour estimer la contribution budgétaire des autres programmes du MCC au soutien de la démocratisation culturelle

a - Quels programmes du MCC contribuent à la démocratisation culturelle ?

Le MCC ne ventile pas les crédits de ses autres programmes par grandes politiques culturelles, comme les autres ministères le font dans le Jaune budgétaire : aucun crédit des programmes 131 « Création », 175 « Patrimoines » et 334 « Livre et industries culturelles » n'est affecté au programme 224.

²⁹⁰ En 2011, le programme 186 affecte une grande partie de ses crédits à la politique de transmission des savoirs et démocratisation de la culture à hauteur de 114,51 M€ dont 112,2 sont versés à Universcience.

Or, ces programmes renseignent dans le RAP des indicateurs qui répondent clairement à des objectifs de démocratisation culturelle²⁹¹ :

- un des objectifs du programme 175 est l'accroissement de l'accès du public au patrimoine national. L'indicateur correspondant est : « *l'accessibilité des collections au public et la fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales* » ;
- un des objectifs du programme 131 est l'augmentation de la diffusion des œuvres et des productions culturelles en France et à l'étranger. L'indicateur correspondant est : « *l'effort de diffusion territoriale et l'intensité de diffusion des productions* » ;
- un des objectifs du programme 186 est la promotion auprès du public le plus large de la recherche culturelle et la culture scientifique et technique. Les indicateurs correspondants sont : « *évolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels d'Universcience* » et « *taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience* » ;
- un des objectifs du programme 334 est de favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture. L'indicateur correspondant est : « *la fréquentation des bibliothèques* ».

Ces contributions respectives s'expliquent notamment par l'importance du nombre des établissements publics du champ de la création et des patrimoines, participant à la démocratisation culturelle au titre de leurs missions, par leurs programmes, dispositifs et moyens humains. Les objectifs d'accessibilité et de diffusion de la culture participent aussi à la politique de démocratisation culturelle.

La participation financière de ces programmes à l'effort financier du MCC en faveur de la démocratisation de la culture **a pu être estimée par la mission à partir du référentiel par activité (RPA) du MCC** : chaque action a été analysée pour approcher la part des moyens destinés à promouvoir auprès du grand public des savoirs, actions, opérations culturelles et artistiques, dans une démarche dynamique et active, ou à soutenir des initiatives et projets qui portent la culture au plus près des usagers.

En revanche, certains programmes sont difficilement ventilables en fonction de notre étude, même si leurs actions et les aides distribuées contribuent à la diversité culturelle au plus près des territoires :

- le **programme 180 « Presse »** (crédits à l'Agence France-Presse et aides directes à la presse écrite) ;
- le **programme 313 « Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique »**, qui finance les radios de proximité (fonds de soutien à l'expression radiophonique locale - FSER) ;
- la dotation budgétaire accordée à **France Télévisions** en compensation de la suppression de la publicité après 20 heures sur les chaînes du groupe audiovisuel public ;
- le **programme 115 « Action audiovisuelle extérieure »**, qui retrace également les ressources dédiées à la radio franco-marocaine Médi 1.

²⁹¹ Il n'y a pas d'indicateurs liés à la démocratisation culturelle dans le programme 313 « Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique », ce qui est un constat et pourrait servir à une recommandation.

b- Estimation de la participation des programmes du MCC et des autres ministères hors 224 à la politique de démocratisation culturelle

L'analyse s'appuie sur les libellés en actions/sous-actions/activités de chaque programme (Cf. annexe 16-1, où l'on trouvera des exemples d'actions retenues, par programme, ainsi que le total estimé, hors établissements publics toutefois).

Dans les programmes sélectionnés, certaines actions sont retenues à 100 % dans le calcul, d'autres le sont à 50 %, certaines n'étant pas retenues²⁹². Ces pourcentages, soumis avec le RPA aux DG concernées, ont entraîné des observations notamment du SG qui nous conduisent à limiter cette identification aux lignes du RPA.

Une prolongation de ce raisonnement consisterait à retenir pour les EP et institutions culturelles qui ont répondu au questionnaire²⁹³ les montants indiqués par les équipes et à appliquer à ceux qui n'ont pas répondu les parts moyennes observées par secteur (musées, spectacle vivant, etc).

Une autre présentation consisterait à retenir *la moitié* des subventions attribuées aux EP et aux réseaux : elle valoriserait de manière forfaitaire leur contribution à la démocratisation de la culture. Ce travail pourrait être finalisé dans une phase ultérieure de mise en place des recommandations, après discussion sur la méthode à retenir, afin que les ministères valorisent les moyens de leurs différents réseaux en faveur de cet enjeu.

Le tableau qui figure à l'annexe 16-2 en donne pour le MCC et par programme la répartition *hors EP* estimée sur la période 2011-15.

Constat n° 41

- La lisibilité des moyens affectés par le ministère aux actions de démocratisation culturelle n'est pas donnée par la lecture du seul programme 224 qui comprend d'autres types de dépenses, de même que d'autres programmes du MCC contribuent à cette politique.
- La répartition des crédits entre ceux attribués aux services déconcentrés et en administration centrale n'apparaît pas dans le Jaune budgétaire.
- Une présentation analytique des moyens consacrés à cette politique permettrait d'identifier cette priorité transversale au sein des programmes du ministère, de même que l'adjonction des crédits des autres ministères à leurs opérations culturelles.
- Les débats sur la contribution respective de chaque programme du MCC à cette politique, ainsi que dans les autres ministères, invitent à poursuivre l'analyse au-delà de la présente évaluation, afin de mieux valoriser dans le Jaune budgétaire les actions et les crédits soutenant la politique de démocratisation culturelle.

F- Le pilotage de la politique de démocratisation culturelle au MCC

Le pilotage de cette politique : interministériel par le Comité interministériel à l'égalité des chances (CIEC), partenarial via le CCTDC et bilatéral

Au niveau interministériel, le CIEC définit la stratégie des pouvoirs publics s'agissant de l'égalité des territoires et de la cohésion sociale ; ses orientations guident les priorités d'action. Le MCC joue un rôle de coordination de la politique de démocratisation

²⁹² Commandes publiques, investissement, fonctionnement des écoles...

²⁹³ Dans la pratique, selon les réponses au questionnaire, ils affectent en coût direct une part résiduelle de leurs moyens à de telles actions : une analyse par coûts complets démontrerait une participation plus conséquente.

culturelle des services de l'État ; des conventions bilatérales constituant les instruments clés de ces échanges. Des comités de pilotage associant des représentants de l'administration, des collectivités territoriales, des syndicats, fédérations et associations ainsi que des personnalités qualifiées, se tiennent une fois par an. Le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) se réunit au moins une fois par an au MCC pour évoquer ces politiques.

S'agissant du suivi des objectifs et des actions, seule la convention « université, lieu de culture » prévoit une liste d'indicateurs formalisés. Les autres conventions renvoient aux comités de pilotage la faculté de mettre en place les indicateurs de suivi. Certains ministères comme la défense ont exprimé le souhait de partager davantage de savoir-faire avec leurs homologues de la culture, de l'éducation nationale et du sport, qui gèrent également des musées.

Constat n° 42

- Le pilotage de cette politique n'est pas formalisé par une instance interministérielle mais la démocratisation de la culture est présente au sein de plusieurs instances de gouvernance interministérielle, comme le CIEC. Un point annuel sur cette politique dans l'une de ces instances permettrait de lui donner de la visibilité.

Un pilotage stratégique centralisé au secrétariat général du MCC, en lien avec les directions générales et les opérateurs

Le caractère transversal de la démocratisation culturelle a motivé un pilotage centralisé de cette politique au sein du ministère, au secrétariat général, responsable notamment du programme 224. Chaque direction générale y consacre par ailleurs une partie de ses dépenses, par des opérations nationales ou au moyen de ses opérateurs et partenaires, et les directions régionales en assurent la coordination et la mise en œuvre au plan local. Les opérateurs sont suivis par chaque direction générale.

Une gouvernance au sein du secrétariat général qui pourrait gagner en transversalité

Le pilotage des DRAC s'effectue notamment au moyen de la Directive nationale d'orientation (DNO), « feuille de route » des DRAC, qui comporte un volet sur la politique de démocratisation culturelle. Elle prévoit en particulier l'utilisation des crédits du Pr.224. Deux départements sont concernés par cette politique :

- le DEDAC²⁹⁴ chargé de la conception et du suivi de cette politique au sein du SCPCI²⁹⁵, mise en œuvre par les opérateurs et les structures partenaires et plus par les DRAC, au sein desquelles les conseillers d'action culturelle suivent ces politiques transversales aux côtés des conseillers sectoriels (musique, danse, arts plastiques, théâtre..) et des conseillers des services patrimoniaux (musées, livre et lecture, ethnologie et architecture...) ;
- le département de l'action territoriale (DAT), rattaché directement au Secrétaire général du MCC, qui assure le pilotage et le suivi des DRAC, en termes de moyens et de stratégie.

²⁹⁴ Le département de l'éducation et du développement artistiques et culturels concourt à l'élaboration de la politique et coordonne les actions en matière de démocratisation culturelle et d'éducation artistique et culturelle, de développement des pratiques culturelles ainsi que celles qui visent à promouvoir l'accès à l'art et à la culture pour les différentes catégories de publics. Il assure le lien avec les réseaux associatifs concernés.

²⁹⁵ Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation.

Le dialogue de gestion entre ces deux départements et avec les DRAC²⁹⁶ a fait l'objet de remarques, notamment sur le besoin de synthèses permettant aux services déconcentrés de se situer ou de journées professionnelles. Le DEDAC a opéré le lancement d'opérations nationales s'appuyant sur les DRAC pour instruire des dossiers sélectionnés ensuite en centrale et déléguer des crédits en fin d'exercice. (cf. infra sur appels d'offres), dans un mode de gestion parfois tendu. Ce département entretient des relations de travail suivies avec des conseillers en DRAC ainsi qu'avec les autres ministères ayant des conventions avec le MCC et les fédérations et réseaux d'éducation populaire de son secteur.

Ce mode de pilotage a vocation à s'améliorer, par des moyens qui seront évoqués dans les pistes d'amélioration : sur la DNO, s'agissant des orientations en matière d'usage du Pr. 224 pour les structures conventionnées, au titre des programmes 131, 175 et 186 notamment. Des réunions de travail entre le DAT et le DEDAC, pour clarifier les rôles de chacun avec les DRAC, seraient utiles, ainsi qu'une coordination accrue avec les DG pilotant des établissements publics.

Ce pilotage et la stratégie pourrait également évoluer au regard de la règle de la gestion déconcentrée des crédits, avec un calendrier déléguant les moyens en début de gestion sur des objectifs nationaux déclinés au niveau régional ou interrégional par les services, pour mutualiser des procédures, si possible sur un programme pluriannuel.

Les contrats d'objectifs des opérateurs : l'enjeu de la démocratisation à la culture n'est pas toujours mis en avant

Le basculement du suivi des opérateurs au sein des DG en 2013 renforce la nécessité pour le secrétariat général de coordonner davantage cette politique transversale auprès des établissements publics et des structures en réseaux (spectacle vivant, arts plastiques, lecture publique, patrimoine...) dans un dialogue avec les directions générales.

Le SG coordonne les contrats d'objectifs et de moyens et les lettres de mission des dirigeants, mais le SCPCI, et notamment le DEDAC, ne sont pas consultés -sauf exception- sur les contrats de performance ; ces outils sont initiés dans les DG. Le SG formule cependant des exigences et siège dans tous les conseils d'administration : il a récemment rappelé la nécessité d'y faire un point EAC annuel.

Constat n° 43

- **Forte mobilisation sur les enjeux de démocratisation culturelle**, mais la gouvernance SG/DRAC sur ces enjeux est à reformuler, ainsi qu'avec les DG : la coordination du SG sur les contrats d'objectifs des EP ne fait pas intervenir le DEDAC.
- La coordination des DRAC sur les lignes de force de la démocratisation culturelle n'est plus opérée que par la DNO et le lancement d'appels à projets, dont les crédits sont souvent délégués en fin de gestion, rendant difficile leur gestion.
- Les services déconcentrés regrettent un manque de visibilité nationale des opérations, des actions et des crédits.

²⁹⁶ Surtout depuis la circulaire du Premier ministre en date du 28 novembre 2014 relative au protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés.

III-3-2 Objectifs et moyens du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Deux missions principales affectent des crédits dans le Jaune budgétaire au titre du programme 224 : l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur et la recherche, étudiées au titre de leur participation à la politique évaluée. Une répartition par programme figure en annexe 17. Les éléments de diagnostic sont issus de plusieurs DG et services du MENESR²⁹⁷ et du MCC, et reflètent également les entretiens avec des élus et responsables culturels locaux.

A- Enseignement scolaire

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a inscrit pour la première fois l'éducation artistique et culturelle dans les missions de l'École. L'article 10 modifie en effet l'article L. 121-6 du code de l'éducation²⁹⁸ qui reconnaît dorénavant l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. L'éducation artistique et culturelle *« contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques »*. Le même article institue un *« parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité »* qui est censé jouer un rôle décisif dans la lutte contre les inégalités en favorisant un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité voulue entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Un référentiel pour le parcours d'EAC est annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015, définissant les grands objectifs de formation ainsi que les repères de progression associés aux trois piliers de l'EAC (rencontres, pratiques, connaissances)²⁹⁹ : le parcours d'éducation artistique et culturelle est ainsi inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Son organisation et sa structuration doivent permettre d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.

Dans le dialogue stratégique entre administrations centrales ou les échanges opérationnels réguliers au niveau déconcentré, le MCC et le MENESR pilotent

²⁹⁷ Avec la DGESCO, la DGESIP et la DGRI, ainsi que l'Inspection générale.

²⁹⁸ L'article L-121-6 du Code de l'éducation dispose : *« L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. Elle comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. Ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés. »*

Les enseignements artistiques portent sur l'histoire de l'art et sur la théorie et la pratique des disciplines artistiques, en particulier de la musique instrumentale et vocale, des arts plastiques et visuels, de l'architecture, du théâtre, du cinéma, de l'expression audiovisuelle, des arts du cirque, des arts du spectacle, de la danse et des arts appliqués.

Les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. Ils font également l'objet d'enseignements spécialisés et d'un enseignement supérieur.»

²⁹⁹ Autrement évoqués sous les verbes : « fréquenter, pratiquer, s'approprier » Source : MEN, DGESCO, B3-4.

conjointement la politique nationale d'EAC en y associant les partenaires de référence dans le respect des prérogatives et initiatives de chacun (collectivités locales, associations...). Les modalités de cette coopération sont précisées dans le cadre de la circulaire n° 2013-073 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle du 5 mai 2013³⁰⁰, co-signée par les deux ministres en charge de l'éducation et en charge de la culture.

Les crédits affectés par le MENESR à l'effort en faveur de l'EAC relèvent de l'ensemble des programmes budgétaires³⁰¹ de la mission « enseignement scolaire ».

Les dépenses de personnel représentaient en 2012 la quasi-totalité (99,8 %) de la dépense culturelle de la mission « enseignement scolaire ». En 2016, si l'on intègre dans ce calcul les crédits mobilisés au titre du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) en faveur de l'EAC dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (cf. infra), ce pourcentage tombe à 94 % : cette implication du MENESR dans le soutien aux activités périscolaire vient infléchir cet équilibre en direction du Hors T2.

Les programmes 139, 140 et 141 couvrent plusieurs fonctions :

- l'enseignement des disciplines artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), soit 16 000 enseignants, ce qui en fait de loin la principale contribution budgétaire du ministère. Ce chiffrage peut être considéré comme minorant, car les autres enseignants peuvent également contribuer à la démocratisation culturelle. A titre d'exemple, à partir de la rentrée 2016, la réforme du collège systématise des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), mobilisant des enseignants de plusieurs disciplines sur des projets. Parmi les huit catégories d'EPI prévues, celui intitulé « Culture et création artistique » relève directement de la démocratisation culturelle.
- le soutien au développement des activités artistiques et culturelle, qui peut prendre plusieurs formes : missions d'enseignants au sein des services éducatifs des structures culturelles (plusieurs centaines de personnes, à temps partiel le plus souvent, sur les moyens propres des rectorats) ; heures supplémentaires attribuées aux enseignants dans le cadre de dispositifs particuliers (résidences d'artistes, classes à horaires aménagés...), de projets ponctuels ou de l'animation au niveau des territoires de bassin (en plus des moyens mobilisés par les services déconcentrés 11 000 heures sont attribuées chaque année par l'administration centrale au titre des actions à pilotage national) ; contribution financière dans le cadre de dispositifs interministériels ou de financements croisés avec les collectivités locales (CLEA par exemple) ;
- Une partie de ces crédits servait à financer la mesure de **compensation de la gratuité des musées pour les enseignants** (3,5 M€) mais cette mesure a donné lieu à un transfert de la mission enseignement scolaire vers le budget de la mission culture au PLF 2016.

Les crédits du programme 214 servent notamment au financement des délégués académiques aux arts et à la culture, à raison d'un délégué par académie, soit 30 personnes³⁰² souvent renforcés par un adjoint et/ou des enseignants bénéficiant de

³⁰⁰ BOEN du 9 mai 2013.

³⁰¹ Pr. 139 - Enseignement privé du premier et du second degré ; Pr. 140 - Enseignement scolaire public du premier degré ; Pr. 141 - Enseignement scolaire public du second degré ; Pr. 214 - Soutien de la politique d'éducation nationale ; Pr. 230 - Vie de l'élève, créé en 2013.

³⁰² Ces missions se traduisent par des décharges de service ou l'attribution d'heures supplémentaires pour les personnels concernés.

décharges à temps partiel accordées par le recteur. Ils sont également mobilisés en faveur des partenariats liés à l'EAC dans le cadre d'Éduthèque (0,85 M€/an) ou pour le développement du logiciel FOLIOS par l'ONISEP qui doit permettre notamment la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (logiciel dont le coût de développement total n'est pas pris en compte à l'heure actuelle).

Le programme 230 permet de :

- financer le Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (fsdap) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, qui n'apparaît toutefois pas à ce jour dans le Jaune budgétaire Culture. La mise en place de ces crédits suit la loi de refondation de l'école de 2013 : ils s'élèvent à 30 M€ en 2013, 124 M€ en 2014, 387 M€ en 2015 et à 319 M€ en 2016. Une part conséquente soutient des activités culturelles, dans une proportion que le MEN estime à 40 % pour l'année 2015 (soit 145 M€) et 42- % en 2016 (soit 158 M€).
- subventionner les associations éducatives complémentaires de l'école dans le champ artistique et culturel. Le MENESR a jusqu'ici fait le choix d'inscrire dans le jaune Culture dix-neuf associations de référence financées au niveau national dans le domaine de l'EAC (0,78 M€ en 2015). Ce chiffre ne couvre toutefois pas la totalité des subventions versées aux associations culturelles en faveur de l'EAC en 2015. Pourraient être ajoutés au titre de la démocratisation culturelle dans le jaune budgétaire Culture :
 - o >les crédits aux associations « Arts et culture » et « Langue française »;
 - o >les crédits aux associations complémentaires de l'école dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2014/2016, dont 10 % sont liés à l'EAC, selon une première estimation du MENESR qui reste à affiner ;
- ainsi, le montant total des subventions accordées par le MENESR au niveau national aux associations du domaine culturel, y compris pour le champ langue française, s'élevait à 6,59 M€ en 2015, contre 6,86 M€ en 2011 (-3,8%). On peut donc parler d'une très légère diminution au regard de l'évolution globale des crédits aux associations : en effet l'enveloppe globale dédiée aux subventions annuelles a connu une baisse de 22% sur cette même période. Le MENESR a plutôt préservé les associations œuvrant en matière d'EAC d'une réduction forte des moyens alloués aux associations, afin de maintenir ces partenariats. De nombreuses associations soutenues par le MENESR sont également cofinancées par le MCC et le MVJS.

B- L'enseignement supérieur et la recherche

L'action culturelle dans l'enseignement supérieur répond à plusieurs objectifs : favoriser la rencontre des étudiants avec les artistes et les œuvres ; leur donner la possibilité d'être acteur et initiateur de projets culturels, valoriser la diversité culturelle, et permettre la formation des publics, en encourageant la fréquentation de lieux culturels.

La question de savoir si ces objectifs sont atteints ne peut être évaluée précisément à ce stade, mais le succès des événements en milieu universitaire et les liens entre les étudiants et les artistes témoignent d'un impact positif de ces actions.

En 2014, le département de l'orientation et de la vie des campus a lancé une enquête auprès des universités pour mieux connaître les actions menées dans le champ culturel,

suite à la signature de la convention cadre "Université, lieu de culture"³⁰³. Cette enquête³⁰⁴ à laquelle 71 universités sur 87 ont répondu, démontre que 84 % d'entre elles ont un service culturel, ou un chargé de mission pour les autres. L'activité couvre tant l'offre culturelle que la pratique amateur (précitée), organisant des festivals, des projections, des rencontres...Des artistes participent à ces actions, par des résidences. La plupart promeuvent les sorties culturelles à tarif réduit (carte culture) auprès de structures partenaires (opéras, théâtres....). L'enquête relève enfin que si les universités participent de manière modeste aux opérations nationales du MCC, elles sont plus nombreuses à participer aux événements culturels locaux d'envergure.

Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes des universités, financé par une partie des droits de scolarité, permet d'accompagner financièrement plus de 2 000 projets étudiants culturels artistiques et scientifiques, ce qui représente un budget d'environ 3,75 M€ par an. Cette pratique amateur associative fait partie intégrante de l'action culturelle des établissements d'enseignement supérieur.

La DGRI a pu fournir des éléments financiers, mais il n'en a pas été de même pour la DGESIP. Les établissements d'enseignement supérieur, et en particulier les universités, développent des politiques culturelles et artistiques qui ont pour objectif, entre autres, la démocratisation de l'accès à la culture. Depuis la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités, dans le cadre des compétences élargies, les budgets des universités sont globalisés et ne permettent plus de connaître le financement des diverses actions et en l'espèce de l'action culturelle et artistique.

Les dépenses en faveur de la politique de démocratisation culturelle du MENESR sont prévues dans la mission « Enseignement supérieur et recherche » et relèvent de deux programmes (Pr. 172 - Recherche scientifique et technique pluridisciplinaire ; Pr. 150 - Formation supérieure et recherche universitaire).

À partir de 2014, le programme 150 affecte des crédits à la politique de démocratisation culturelle dont une partie en dépenses de personnel. Avant cette date, les crédits « culturels » de ce programme étaient valorisés dans la politique « presse, livre et industries culturelles ».

Dans le cadre du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », outre les subventions pour charge de service public attribuées aux établissements publics et aux musées, près de 2 M€ sont consacrés à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), pilotée par le Conseil national de la CSTI³⁰⁵. Les crédits consacrés aux opérations régionales³⁰⁶, gérés jusqu'en 2013 par Universcience, ont été transférés aux Régions dès 2014 conformément à l'article 19 de la loi sur l'enseignement supérieur du 22 juillet 2013, pour soutenir les pôles territoriaux de tous statuts qui animent cette politique dans les territoires.

Le MENESR coordonne les opérations nationales de la 25^{ème} édition de la Fête de la science. Il s'appuie sur des coordinateurs régionaux, via les Délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT). L'une des opérations nationales consacrée à la valorisation du livre de sciences est menée avec le soutien du MCC, permettant la

³⁰³ Signée en juillet 2013 par le MESR, le MCC et la conférence des présidents d'université.

³⁰⁴ Précitée, sur *l'action culturelle dans les EES*, année 2013-14, menée par le Département de l'orientation et de la vie des campus, DGESIP A2-2, M%ENESR, oct. 16.

³⁰⁵ Placé auprès du MENESR et du MCC et piloté par un élu du Sénat.

³⁰⁶ 3,6 M€ hors fête de la science.

diffusion à 40 000 exemplaires d'un livre présentant 25 découvertes marquantes de ces vingt-cinq dernières années³⁰⁷. Enfin, le MENESR soutient les principales associations nationales de CSTI ainsi que l'organisation de colloques « sciences et société ».

Le MENESR finance également des établissements publics tels que le musée des arts et métiers, le Muséum national d'histoire naturelle et le musée du Quai Branly-Jacques Chirac³⁰⁸ sur l'action 13 « Diffusion des savoirs et musées » du **programme 150** - « Formations supérieures et recherche universitaire ». Une partie des crédits alloués à ces établissements est consacrée à compenser les mesures de gratuité en faveur des enseignants et des jeunes de 18-25 ans aux expositions permanentes. Ces crédits aux musées totalisent 40,3 M€ en 2015, en baisse de 12,7 % entre 2011 et 2015.

Les crédits culturels du MENESR (cf. annexe 17 en donne la répartition par programme selon le Jaune) augmentent globalement sur la période (+ 24,14%) avec les nuances suivantes :

- Les crédits de personnel ont globalement augmenté sur la période : pour la branche enseignement scolaire, ils sont en hausse de 5,83 % (augmentation des crédits de personnel). Cette importance des crédits de T2 dans l'effort du ministère doit être mise en regard des missions fixées à l'École auxquelles elle fait écho : l'article L. 121-6 du Code de l'éducation précédemment cité, précise en effet que « L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques » ; il est dès lors logique que le financement des enseignants qui en ont la charge concentre l'effort du MENESR en la matière. La hausse de ces crédits sur la période traduit par ailleurs la programmation fixée par la loi de refondation en matière de recrutements de personnels enseignants.

- Les crédits de personnel de la branche enseignement supérieur sont en légère diminution entre 2014 et 2016.

- Globalement, les moyens affectés hors T2 par le MENSER ont augmenté sur la période, mais cette augmentation est liée à un effet de périmètre et concerne principalement les crédits du programme 150 « Formation supérieure et recherche universitaire ».

S'agissant des crédits HT2 de la mission enseignement scolaire, une première lecture du Jaune culture indique une baisse tendancielle de ces crédits entre 2011 et 2016 pour l'ensemble des programmes concernés (Pr.139, le Pr.140 et le Pr.141). On serait tenté de lire dans cette évolution une illustration des propos recueillis en entretiens et groupes de travail sur la baisse des moyens affectés aux actions d'EAC, les montants par dispositif étant de plus en plus réduits. Toutefois cette lecture se doit d'être nuancée, les chiffres du Jaune ne donnant pas la mesure de l'ensemble des moyens affectés à cette politique.

En effet :

- d'une part les montants Hors T2 du MEN pour le programme 141 correspondent à des crédits pédagogiques délégués par les rectorats³⁰⁹ aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et utilisés pour des dépenses liées à l'EAC. **Les crédits gérés et mis en œuvre directement par les rectorats et liés à des actions d'EAC ne sont pas inscrits dans le Jaune Culture à ce jour.** Le volume de ces crédits, et leur répartition

³⁰⁷ Diffusion dans les librairies participantes et dans les 16 000 médiathèques, bibliothèques et points de lecture du territoire.

³⁰⁸ Ce musée étant financé également à parité par le MCC, il est présenté dans la Jaune au titre du programme 175.

³⁰⁹ Crédits HT2 : délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), décharges de services ou vacations/ indemnisation pour mission particulière (IMP) d'enseignants au profit des services éducatifs des structures culturelles ou pour l'animation au niveau des bassins éducatifs...

entre T2 et HT2 sont disparates d'une académie à l'autre et le **MEN ne dispose pas sur ce point de vision agrégée au niveau national ni par académie** : il envisage de faire évoluer l'enquête annuelle menée auprès des académies pour parvenir à consolider ces données : cette enquête permet déjà de savoir par exemple qu'en moyenne 40 enseignants par académie sont missionnés dans les services des structures culturelles ou dans les services des musées³¹⁰.

-d'autre part la période considérée est marquée par un changement des modalités de remontée de l'information vers l'administration centrale. La mise en place du système d'information « COFI Pilotage », basé sur le compte financier des EPLE, à partir de 2012/2013 a permis de mieux établir le périmètre des dépenses liées à l'EAC, qui était mal défini et plus large jusque-là ;

Concernant le programme 214, les données présentées dans le Jaune semblent également parcellaires :

- les actions de l'opérateur de l'enseignement public CANOPé en faveur de l'EAC, par le biais notamment de la production de ressources pédagogiques, et dont la subvention s'élève à 92 M€ en 2015, n'est pas comptabilisé comme il se devrait dans le Jaune Culture. Une première estimation du MEN des moyens qu'il affecterait à l'EAC se situe à 2 M€, auxquels il conviendrait d'ajouter la subvention versée à l'ONISEP pour le développement du logiciel FOLIOS évoqué ci-dessus ;
- la prise en compte des activités liées à l'EAC financées par le fonds de soutien à la mise en place des rythmes scolaires (FSDAP) vient renverser la perspective avec un effort budgétaire d'une ampleur majeure du MENESR sur la période 2013/2016. Certes, ce sont les temps d'activité périscolaires qui sont-là concernés, mais la continuité et la cohérence des temps éducatifs est au cœur de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, et s'inscrit donc pleinement dans les priorités de la politique éducative nationale.
- enfin, dans le cadre de la feuille de route conjointe entre le MCC et le MENESR, ce dernier a prévu un soutien financier à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) sur trois ans, à hauteur de 8 M€ supplémentaires qui permettront le développement de projets collectifs par les élèves : 6 M€ seront dédiés à la mise en œuvre d'actions éducatives dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et 2 M€ à la mise en œuvre de la formation sur le PEAC. Ces crédits seront versés sur trois années scolaires consécutives : 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et répartis équitablement entre les académies, en fonction des effectifs et pondérés par le poids des zones rurales. L'utilisation de ces crédits par les académies fera l'objet d'un compte-rendu d'utilisation à l'administration centrale via le portail d'enquête Orquestra, ce qui devrait permettre de mieux suivre l'utilisation de ces crédits.

Au final, plus qu'une tendance délicate à interpréter réellement faute de données à la fois complètes et ciblées, l'évolution des crédits de HT2 vient signaler une difficulté réelle du MENESR à mesurer l'ensemble de l'effort déployé à ses différents échelons (administration centrale, services déconcentrés, EPLE, EP, universités) en faveur de l'EAC. Il apparaît encore plus difficile de mesurer la part des crédits qui peuvent être

³¹⁰ Un enseignant missionné dans les structures culturelles et les musées bénéficie en moyenne de 130 heures supplémentaires pour l'année scolaire.

mobilisés de façon croisée avec ceux du MCC, alors même qu'au niveau local la coopération interministérielle se traduit fréquemment dans des financements croisés. Ce n'est qu'en levant ces difficultés qu'une appréciation fiable de l'évolution du HT 2 pourra être conduite. Enfin, ces crédits, quoique significatifs, représentent moins de 1% de ceux mobilisés par le MEN, ceux-ci étant, conformément à ses missions, concentrés sur les dépenses de personnels.

Constat n° 44

- La prédominance des crédits de personnel dans les moyens du MENESR sur les actions de démocratisation culturelle donne la dimension de la capacité d'action en faveur de la démocratisation culturelle, de très loin la plus importante des services de l'État, concernant près de 63 600 établissements scolaires³¹¹. Ces moyens ont augmenté sur la période (+ 8 %) en lien notamment avec les orientations et la programmation fixées par la loi de refondation de l'École. Cette prédominance correspond aux missions fixées à l'École en matière d'EAC et à la place qu'y tiennent les enseignements artistiques.
- La présentation dans le Jaune culture et au titre du Pr. 224 ne permet pas d'identifier la globalité des crédits du MENESR soutenant cette politique en particulier les moyens répartis dans les académies (rectorats, DASEN..) ni ceux attribués à des établissements publics et associations intervenant sur des actions culturelles. Pour ce qui est du Hors T2, il est difficile, sur la base des données disponibles, de confirmer la diminution apparente de ces moyens dans le Jaune budgétaire, et il apparaît nécessaire de consolider la remontée et l'agrégation des données notamment depuis les académies pour pouvoir analyser une tendance véritable. Par ailleurs, depuis 2013, le Fonds de soutien aux rythmes scolaires a été créé et doté de moyens importants (319 M€ en 2016) : il est venu élargir le champ d'intervention du MEN dans l'EAC au périscolaire, dans des proportions très importantes, et qui s'inscrivent pleinement dans la logique de mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- **Indicateurs** : au-delà du manque de lisibilité des crédits spécifiquement dédiés à ces actions, les indicateurs collectés à différents stades administratifs ne seraient pas homogènes, rendant une véritable synthèse délicate voire impossible. Par ailleurs il n'existe pas de moyen de mesurer les financements croisés que peuvent mettre en place le MEN et le MENESR au niveau local sur des dispositifs interministériels, alors qu'il s'agit là d'une dynamique de coopération au cœur de l'action publique en faveur de la démocratisation culturelle.

C- L'éducation artistique et culturelle : un rôle majeur et consensuel dans la démocratisation de la culture, mais une gouvernance à redéfinir, surtout à l'issue de la réforme territoriale

Les ordres de grandeur de la politique d'EAC commune aux ministères de l'Education nationale et de la culture ne sont pas comparables en termes de réseaux, de volumes de crédits et d'ambition, mais les objectifs se rejoignent en particulier à l'occasion de la mise en œuvre du parcours d'EAC et sur les territoires prioritaires, aux côtés des partenaires territoriaux.

³¹¹ 63 600 écoles et établissements du second degré (public et privé) : 52 200 écoles, 7 100 collèges, 4 300 lycées. Source DGESCO, MENESR.

1- Le parcours d'EAC et les dispositifs : des ambitions communes à tous les partenaires mais des contenus en évolution

Les textes institutionnels de l'EAC utilisent une sémantique qui ne recoupe pas toujours celle relative aux enseignements, lesquels se situent en amont de la notion d'EAC : les programmes évoluent régulièrement, l'éducation aux médias et à l'information³¹² ayant, par exemple, été rajoutée en 2015.

Le parcours constitue un cadre qui sert d'appui au cheminement personnel de l'élève : il porte sur une mise en cohérence de l'offre scolaire et des dispositifs de l'EAC, qualifiés de « dispositifs de droit commun » et/ou d'origine territoriale, comme les CLEA ou ARTS. Il suppose une continuité entre les cycles de la scolarité, une progressivité et une diversification des domaines et des modalités éducatives. Plusieurs parcours coexistent au sein de l'école (santé, citoyen, culture...).

Les dispositifs structurels³¹³ de l'EAC qui nourrissent le parcours, avec les enseignements artistiques qui en constituent la base, sont d'une part les résidences d'artistes³¹⁴ et d'autre part les classes à projet artistique et culturel (PAC) et les ateliers artistiques. Les jumelages s'avèrent adaptés à certains territoires notamment ruraux ou péri-urbains. Les classes à horaires aménagés³¹⁵ ont fait l'objet d'une note de décembre 2017 de synthèse de la DGECSO qui observe que le nombre d'élèves bénéficiant de ce dispositif aurait augmenté de 71 % entre 2010 (12 435 élèves) et 2016 (21 300 élèves).

L'enrichissement du parcours repose sur la variété disciplinaire des dispositifs, ambition qui ne saurait s'appuyer que sur les seules résidences artistiques, même si le contact avec l'artiste est jugé essentiel. Pour avoir une vision d'ensemble, une charte commune par académie ou par région pourrait donner les ressources locales et celles hors de la circonscription, afin de les compléter.

L'érosion des options artistiques au lycée et des soutiens aux dispositifs pourraient concentrer le parcours sur les Premier et Second degrés

La réforme du lycée d'enseignement général et technologique de 2010 a cependant élargi la palette des enseignements artistiques pouvant être suivis par les élèves, notamment en classe de seconde générale et technologique : aux sept domaines précédemment existants (arts plastiques, arts du cirque, cinéma, danse, histoire des arts, musique, théâtre) se sont ajoutés les enseignements d'exploration « arts visuels », « arts du son », « arts du spectacle » et « patrimoines ». Selon les chiffres de la DGECSO, ces enseignements ont vu leurs effectifs augmenter de 30 % entre 2010 et 2015, avec près de 84 000 élèves qui suivent un enseignement artistique en seconde, soit 15 % des élèves de cette classe.

En classes de première et terminale, le statut des enseignements artistiques a été maintenu : enseignements facultatifs dans toutes les séries générales et technologiques

³¹² Le MEN, dans son Enquête sur le pilotage et la mise en œuvre du parcours d'EAC/ Bilan de l'année scolaire 2014-15, indique que 34 % des académies incluent l'éducation aux médias dans le périmètre d'action des DAAC et 31 % l'éducation à la citoyenneté.

³¹³ La DGECSO indique pour 2012-13 un total de 1 119 établissements scolaires accueillant une résidence (pour 82 788 élèves), dont 53 % d'écoles (mais 29 % d'élèves, en termes de bénéficiaires, ce qui laisse confirmer que cet outil est particulièrement appréciable en milieu rural - donc dans une majorité d'écoles qui ont relativement peu d'élèves). Les classes à PAC sont au nombre de 7 164 et concernent 148 935 élèves. Les ateliers artistiques sont au nombre de 4 333 pour 82 186 élèves, principalement collégiens (45%).

³¹⁴ Circulaire n° 2010-032 du 5 mars 2010 et charte interministérielle du 11 mars 2010.

³¹⁵ Classe à horaires aménagés (CHA, théâtre, musique, arts plastiques) : arrêté du 30 juillet 2002.

(dans les sept domaines précités), enseignements obligatoires au choix (classe de première) ou de spécialité (classe terminale) en série L.

S'il est vrai que l'on constate un certain tassement ou, dans certains cas, une diminution des effectifs des enseignements artistiques de série L, il convient cependant de noter que leur part reste à un niveau honorable puisqu'en classe terminale, près de 20 % des élèves de cette série choisissent « arts » comme enseignement de spécialité. Le phénomène de baisse s'explique, selon la DGESCO, principalement par l'élargissement de l'éventail de choix des enseignements de spécialité dans cette série et, dans un nombre limité de cas, par une restriction de l'offre.

S'agissant de l'option facultative dans toutes les séries, elle regroupe près de 100 000 élèves dans le cycle terminal, ce qui en fait l'option facultative la plus choisie par les élèves.

Au total, sur l'ensemble des années de lycée, ce sont près de 180 000 élèves qui suivent un enseignement artistique en LEGT. Ce socle d'élèves constitue une bonne base pour le développement de l'EAC à ce niveau d'enseignement. L'ensemble des élèves est par ailleurs sensibilisé à l'histoire des arts grâce à un enseignement s'appuyant sur des apports des autres disciplines.

Suivi et évaluation délicats

Cette difficulté à suivre l'évolution des actions tient également à la déconcentration des crédits qui ont été globalisés au MEN et sont gérés de manière autonome par le chef d'établissement, ainsi qu'au fait que toutes les actions ne sont pas répertoriées.

En outre, la nécessité pour évaluer est de disposer de données sur les dispositifs, par académie, ce qui n'a pas été possible dans le cadre de ce travail. Une telle évaluation associant les partenaires locaux, le MCC et le MENESR, sur des régions prioritaires (Grand Est et Hauts de France) pourrait permettre d'avoir une vision complète et suivie de l'ensemble des dispositifs et démarches existants.

Enfin, dans les faits, les chiffres d'élèves concernés par l'EAC dans sa dimension partenariale sont très certainement au-dessus de ce qui est présenté dans le RAP Culture ou par le MEN, dans une proportion délicate à évaluer.

Exemples dans l'une des régions évaluées, le Nord-Pas-de-Calais

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les outils des partenaires (collectivités territoriales³¹⁶ et services déconcentrés de l'Etat³¹⁷) sur l'année 2011-2012 étaient les appels à projets, les CLEA³¹⁸, les dispositifs ARTS (artiste-rencontre-territoire scolaire³¹⁹) et ART (artiste-rencontre territoire), comprenant plusieurs disciplines : les arts visuels, les champs création et patrimoines, des outils numériques.

Le CLEA de Roubaix³²⁰, s'adressant aux « 3-25 ans », avec une priorité sur les jeunes publics, s'appuie sur des artistes en « résidences-missions », qui leur sont destinées ainsi qu'à leurs encadrants (enseignants, professeurs, animateurs, travailleurs sociaux et médico-sociaux, professionnels de la culture...), dans et hors temps scolaire, dans les

³¹⁶ Conseil régional Nord Pas de Calais, conseil départemental du Nord et conseil départemental du Pas-de-Calais, les intercommunalités.

³¹⁷ Académie de Lille (rectorats et IA), DRAC, DRJSCS, DDJS, DRAAF, Politique de la ville.

³¹⁸ Les participations financières relevées pour un CLEA comme celui de Maubeuge-Val-de-Sambre sont les suivantes : 74 k€ de l'agglomération, 74 k€ de la DRAC et 15 k€ du rectorat (en HSE et formations).

³¹⁹ Résidence de quatre mois d'un artiste, dans et hors temps scolaire.

³²⁰ Regroupant Roubaix, Villeneuve d'Asq (jusqu'en 2012), Tourcoing, Wattrelos, signé avec la DRAC Nord-Pas-de-Calais, rectorat de l'académie de Lille, DASEN du Nord.

établissements scolaires ou d'autres structures spécialisées, avec l'appui des services de l'État. Les sites de résidence peuvent être diversifiés, un collectif d'artistes a par exemple résidé dans l'état-major inter-régional de la gendarmerie abritant 400 familles.

Le bilan³²¹ du CLEA intercommunal sur 2009-2015 évoque d'une part les disciplines des résidences (musiques actuelles et savantes, lecture, oralité, arts plastiques, audiovisuel, danse contemporaine et art du costume) et d'autre part les structures culturelles associées (médiathèques, conservatoires des quatre villes, et une vingtaine d'équipes, des Labels et réseaux et d'associations non labellisées ou non conventionnées). Le pilotage des résidences-missions a été assuré par les villes et leurs partenaires ; 209 structures ont bénéficié de ces résidences, ainsi qu'environ 40 000 jeunes publics et professionnels de l'éducation. L'évaluation s'est appuyée sur des retours de professeurs, sur le travail de l'Institut lillois d'éducation permanente et les avis des artistes.

Le CLEA d'Artois Com signé entre la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay-en-Artois, pour plus de 900 000 € en six ans, comporte une forte présence artistique coordonnée par le service d'action culturelle de l'EPCI.

L'objectif de la DRAC Nord-Pas-de-Calais était de limiter les outils de l'EAC jugés trop nombreux (comme les ateliers, les options...) et chers en gestion pour des crédits modiques (1 000 €) ou de les gérer sur deux ans au moins, pour en simplifier le suivi. La DRAC affectait en 2015 un budget de 70 K€ pour près de 70 actions, et suggère d'étudier l'hypothèse d'un portage par un opérateur unique comme CANOPé ou encore un EPCI pilote, qui permettrait d'en mutualiser la gestion.

Dans d'autres régions, des collectivités et partenaires de tous ordres font cependant le choix de ne pas recourir aux CLEA³²², au profit des appels à projets lancés au niveau des « pays », au sens de la loi Voynet. Le constat commun est toutefois la pertinence des CLEA, surtout dans le premier degré ; l'enjeu serait de les coordonner, sans forcément les multiplier.

2- Pilotage/gouvernance : impact des réformes administratives en cours, outils communs (COPREAC) et pôles de compétences et de moyens

La recomposition territoriale accentue le besoin de clarification et de coordination de circonscriptions actuellement hétérogènes

La superposition non symétrique des différentes circonscriptions « académies/régions/nouvelles régions/ regroupements des DRAC » impacte le pilotage de cette politique : les préfets de région et les DRAC accompagnent les collectivités territoriales et les EPCI tandis que le MENESR a conservé un découpage propre, par académie et circonscription où la mise en place d'instances de pilotage interne au niveau des différents échelons concernés est très variable selon les territoires.

Le pilotage conjoint du parcours d'EAC revêt donc des formats différents selon les régions pour donner de la **lisibilité aux différents dispositifs et permettre leur mise en cohérence**, surtout au niveau du Parcours pour en équilibrer les différentes étapes. Les comités territoriaux d'éducation artistique sont censés jouer ce rôle. Le constat est qu'il n'existe pas de procédure systématisée entre tous ces acteurs. Les groupes de

³²¹ Source : calameo.com.

³²² En Bretagne, notamment.

travail relevaient la nécessité de déterminer l'instance/entité ayant vocation à jouer le chef de file en précisant sur quel territoire. Ils pointaient aussi le besoin de clarifier les objectifs des agences départementales en termes de politique ou sur la manière d'assurer le lien entre le premier et le second degré, pour la cohérence du Parcours.

L'instance de coordination doit s'appuyer sur un diagnostic des compétences et des ressources artistiques et culturelles des réseaux (scolaire, lecture publique, champs de la création et des patrimoines), et proposer une coordination des projets en fonction des zones et des établissements scolaires, et enfin établir une répartition des crédits pour cibler les zones prioritaires mais aussi éviter les captations systématiques de moyens par certains établissements.

Dans la pratique, le premier degré est très territorialisé dans une circonscription, au plus près des élus et des projets des collectivités. Pour autant, si une vraie souplesse doit, selon le ministère, être conservée, une **articulation avec le second degré est nécessaire** et appelle une coordination plus large, pour assurer une certaine cohérence entre ce qui est proposé aux jeunes entre les degrés. Des cloisonnements existent entre les collectivités, chacune s'en tenant à sa compétence en termes d'éducation, de même qu'une césure entre les services « éducation » et « culture », ou encore « jeunesse » des collectivités. Le manque de fluidité et de coordination constituent des freins à une articulation optimale des dispositifs.

En Alsace, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Action Culturelle Milieu Scolaire d'Alsace (ACMISA) spécifiquement dédié à l'EAC, réunit les acteurs publics³²³ Etat, collectivités territoriales et mécène : il centralise les actions et formations de ce champ, son directeur est le DAC de l'académie de Strasbourg. Cet outil fonctionnant comme un pôle de compétences et de moyens est très apprécié des partenaires et donne une bonne lisibilité aux actions. Il opère aussi comme une « caisse commune » centralisant les crédits et la gestion : la DRAC fait un seul versement de 150 k€ au GIP qui paie directement les structures et les artistes.

Quartiers et zones prioritaires : accentuer la coordination des actions d'EAC

À la suite du rapport de Jean-Paul Delahaye (IGAEN) sur *Grande pauvreté et réussite scolaire*, de mai 2015, le MEN recommande aux recteurs de veiller à ce que la question financière ne soit pas un obstacle pour les enfants de familles démunies, dans la répartition des crédits³²⁴. Dans les points d'attention du rapport sur « la réussite de tous », outre la mise en place du parcours d'EAC, est mentionnée la réalisation d'un voyage culturel et/ou linguistique comme objectif.

L'intercommunalité apparaît comme le niveau adapté de partenariat culturel pour les communes rurales, mais une vision d'ensemble est nécessaire. Dans les REP, qui rassemblent écoles et collèges, des instances de concertation existent autour du principal du collège et de l'IEN de la circonscription, ainsi qu'un inspecteur pédagogique du second degré.

L'Auvergne fournit un exemple de coordination des actions dans les zones à risque d'échec scolaire identifiées par le rectorat de Clermont-Ferrand, recoupant les

³²³ Membres du GIP ACMISA : rectorat de l'académie de Strasbourg, DRAC Alsace (lesquels alternent à la présidence chaque année), CANOPé, les villes de Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Eurométropole de Strasbourg et le Crédit mutuel enseignants Alsace (mécène). La Région Alsace, conseils départementaux des Haut et Bas Rhin (lesquels ne financent plus le GIP).

³²⁴ Les crédits ne sont plus fléchés par académie, dispositif et département : depuis 2013, les recteurs ont des orientations par actions. Il n'a pas été possible de disposer de cette répartition par académie à ce stade.

territoires prioritaires non urbains du CGET. La DRAC a donc identifié les collectivités volontaires pour des « actions fédératrices », via un projet éducatif de territoire (PET), dans des zones à privilégier en raison de leur précarité économique et social³²⁵. D'autres actions hors de ces PET sont également soutenues dans des départements fragiles économiquement (Cantal, et Haute-Loire). En 2014, un comité territorial de pilotage de l'EAC en Auvergne associait les services de l'État aux conseils départementaux et régionaux ainsi que les maires des chefs-lieux des départements, l'association des maires de France et des maires ruraux : l'objectif étant de construire des parcours EAC durables sur les territoires ruraux.

La rencontre des recteurs et des directeurs régionaux des affaires culturelles animée par les ministres de l'éducation nationale et de la culture en juin 2015 a fixé le cadre du plan national pour l'EAC. Le Haut conseil de l'EAC, réuni à de nombreuses reprises depuis sa création en 2005, a repris ses auditions et activités sur ces bases et formulé une charte pour l'EAC, cosignée par les associations représentant les partenaires publics³²⁶.

La circulaire de 2013 sur les PEAC préconise la création de comités territoriaux, qui fonctionnent dans certaines académies, avec la DRAC et les collectivités ; la situation est encore inégale au plan national.

Les outils-cadres de ces dispositifs sont les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), les projets territoriaux d'éducation artistique (PTEA), l'instance de gouvernance souvent établie est le COPREAC³²⁷ (comité d'organisation et de pilotage régional de l'EAC) qui réunit annuellement les partenaires publics de l'EAC pour échanger sur les objectifs et les priorités. Il fonctionne dans certaines régions étudiées (Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire). D'autres modalités de coordination existaient, comme la Charte territoriale, en Nord-Pas-de-Calais, réunissant deux fois par an les services et les structures.

En Rhône-Alpes, sous la coordination du préfet de région, un comité de pilotage a été installé en 2013 avec tous les acteurs³²⁸, sur la base d'une cartographie du CGET, pour cibler les EPCI prioritaires, qui désignent un référent pour coordonner les dispositifs, avec la volonté d'y introduire plus de souplesse. La réforme des rythmes scolaires aurait permis d'ouvrir de nouvelles possibilités d'actions et de croisement des pratiques, plusieurs participants aux groupes de travail s'étant félicités de l'impact positif de cette réforme qui facilite les relations entre éducation et culture et « *permet de toucher des classes qui jusqu'alors étaient fermées* ». Dans la région Pays de la Loire, la DRAC a noué ces liens à l'échelle départementale, avec trois départements³²⁹ pour les CLEA.

Le pilotage de l'EAC avait été confié aux délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), qui suivent les dispositifs nationaux et académiques d'EAC dans les premier et second degrés, en lien avec les collectivités territoriales et les autres partenaires de l'État. Ils pilotent également la culture scientifique et technique et l'éducation à la citoyenneté. La DGESCO³³⁰ coordonne ce réseau, renforcé

³²⁵ Pays de Mauriac (Cantal) et pays de Salers.

³²⁶ Le HCEAC est composé de huit représentants de l'Etat, cinq représentants des collectivités territoriales, six experts, et deux représentants de parents d'élèves. La Charte pour l'EAC (juillet 2016) réunit les ministères et services concernés (MCC, MENESR, Ville-CGET, Agriculture) et les représentants des collectivités (AMF, ADF, ARF, FNCC, RFVE - réseau français des villes éducatrices).

³²⁷ Le COPREAC est co-animé par le Préfet (représenté par le DRAC) et le Recteur, il associe les autres services de l'État (jeunesse et sports, santé, agriculture, justice...) et la Région, ainsi que l'association des maires ou les grandes collectivités concernées par l'EAC.

³²⁸ Rectorats et DSDEN, DRAC, DRJS et DDJS, DRAAF, CAF.

³²⁹ Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée.

³³⁰ Bureau B3-4 du MENESR.

en termes de personnels par la création de postes de DAAC adjoints, et, budgétairement en 2015, par l'attribution de 8 M€ pour des projets collectifs dans les établissements (cf. infra).

En matière d'enseignements artistiques, l'expertise et le pilotage sont assurés par les inspecteurs territoriaux des disciplines artistiques dites « de recrutement »³³¹, et ceux chargés d'un enseignement artistique « non discipline de recrutement »³³². Les DAAC interviennent, dans ce cadre, sur les dimensions partenariales, sauf pour l'histoire des arts, les enseignements artistiques concernés étant conduits en partenariat avec la culture et intégrant des professionnels.

La présence du volet culturel dans le projet d'école est prévue par la circulaire du 22 janvier 2007, sans qu'un chiffre soit disponible sur cet état à la date de l'étude. Dans les lycées, la dernière enquête de la DGESCO indique que les référents culture ont été nommés dans 86,8 % des établissements.

3- Réforme des rythmes scolaires

La réorganisation du temps scolaire s'appuie sur deux décrets initiaux³³³ : le décret Peillon (2013) et le décret Hamon (2014), complétés par deux décrets parus en août 2016³³⁴. L'organisation de la semaine scolaire co-élaborée par les municipalités et les écoles et entérinée par les IA-DASEN a un impact sur les activités périscolaires proposées dans le cadre des PEDT (activités appelées TAP ou NAP pour « temps d'activités périscolaires » et « nouvelles activités périscolaires »). Le contenu et l'organisation de ces TAP sont extrêmement variables, comme l'expose un rapport³³⁵ de l'IGAENR ; les intervenants les plus fréquents étant des animateurs, les professionnels des arts et de la culture étant bien moins présents³³⁶.

La réforme des rythmes scolaires a eu des effets induits en EAC, par exemple, dans l'emploi des musiciens intervenants, dont certains sont passés du temps scolaire au temps périscolaire, mais le bilan effectué par les services est contrasté³³⁷. L'intervention sur le temps scolaire ou périscolaire engage des cadres de fonctionnement différents et des enjeux à la fois financiers, pédagogiques³³⁸, éducatifs (l'éducatif sur le temps scolaire et l'éducatif sur les temps périscolaires)³³⁹ qui ne sont pas comparables et n'ont pas les mêmes finalités.

Un comité de suivi a été mis en place avec le MVJS. Les PEDT peuvent s'appuyer sur les CLEA ou sur les PTEA ainsi que sur d'autres outils recommandés dans la circulaire du MEN comme les contrats Territoire-Lecture (CTL ou les contrats « enfance-jeunesse » (CEJ) signés entre les collectivités et les CAF).

³³¹ Professeurs spécialisés recrutés par Capes, Agrégation, Capet, Caplp, en arts plastiques, musique et arts appliqués).

³³² Théâtre, cinéma, danse...

³³³ Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et décret n° 2014-457 du 7 mai 2014.

³³⁴ Notamment le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 « relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ».

³³⁵ Rapport 2015-042 sur *L'efficacité pédagogique des rythmes scolaires* (juin 2015), Marie Mégard, IGAENR.

³³⁶ Des artistes indépendants témoignent du fait que cette réforme leur a permis de pénétrer « pour la première fois » dans les locaux des écoles, le plus souvent par le biais d'associations artistiques et culturelles qui les emploient, ponctuellement ou de manière pérenne.

³³⁷ « Une sortie du temps scolaire de certains partenaires culturels mais aussi des synergies nouvelles entre équipes pédagogiques et d'animation (ex. Pantin, Rouen) ». Source : SCPCL, oct.2016.

³³⁸ Dans le rapport aux enseignements et au temps d'apprentissage scolaire.

³³⁹ Temps d'activités - parfois sans finalités éducatives précises, qui sont appelées dans le décret du 1er août 2016 « *loisirs périscolaires* ».

La question du périmètre, de la coordination et de la compétence sont à préciser entre les acteurs, le risque étant les « zones grises » dépourvues d'activités ainsi que la qualité des interventions, jugée parfois inégale.

Les directeurs régionaux des affaires culturelles rencontrés ne peuvent, budgétairement, accompagner directement la mise en place de tous les PEDT, mais sont très sollicités par les préfets, en particulier dans les territoires relativement dépourvus d'offre culturelle (Lorraine, Champagne-Ardenne). Cependant, ils mettent en relation des collectivités avec des équipes artistiques. La mise en place des PEAC est trop récente pour en permettre une véritable évaluation.

Constat n° 45

- L'EAC est un champ privilégié de la politique de démocratisation culturelle en raison du nombre d'élèves et d'établissements concernés, même si les deux ministères mobilisent des réseaux et des crédits qui diffèrent en termes d'échelle : la *généralisation* du PEAC pour le MEN en faveur de *tous les enfants*, et, pour le MCC, la mobilisation maximale de ses réseaux et partenaires et de ses moyens sur des actions qualitatives.
- La conjugaison de ces deux ambitions se traduit par une gouvernance commune au niveau des ministres, ainsi que sur une gouvernance locale avec les collectivités territoriales (variable selon les régions) avec des priorités affirmées par zones ou « pays » (ruralité, QPV...), et des outils adaptés en conséquence.
- La gouvernance entre les administrations centrales, régulière, est cependant à préciser dans sa périodicité et ses modalités.
- Les instances de coordination territoriale associant le rectorat, la DRAC, les collectivités permettent de construire des parcours d'EAC durables et coordonnés : elles évoluent en termes de périmètre, suite aux réformes territoriales et regroupement de collectivités ou de services de l'État intervenues en 2016.
- Dans les REP, les services de l'État s'appuient sur la cartographie du CGET et du rectorat en matière de risque d'échec scolaire pour prioriser les soutiens. La coordination assurée par les IEN pourrait permettre au DAAC une visibilité d'ensemble.

III-3-3 Objectifs et moyens du ministère de la Justice

A- Programmes et moyens

Le ministère de la justice participe à la politique de démocratisation culturelle au moyen d'actions développées soit en prévention, soit en administration pénitentiaire. Le ministère affecte, selon le Jaune budgétaire, des crédits à la politique culturelle « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » relevant de deux des programmes de la mission « Justice » : Pr.182 - Protection judiciaire de la jeunesse et Pr.107 - Administration pénitentiaire. Le ministère de la Justice n'a cependant pas de visibilité sur les crédits dépensés par les directions inter-régionales en matière culturelle : les crédits inscrits dans le Jaune sont principalement ceux de l'administration centrale.

Les moyens s'élèvent à 3 M€ en 2016, en **augmentation de 17,62 %** avec une **progression de 20 %** pour la direction de l'administration pénitentiaire (DAP), contre une baisse de 84 % pour la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), dont les moyens au niveau national sont de 100 000 € pour l'ensemble du territoire en 2016. Il convient de mentionner des budgets supplémentaires intervenus dans le cadre de la lutte contre

la radicalisation : le Plan de lutte anti-terroriste (PLAT)³⁴⁰. Le premier plan date de 2014 et a été renforcé en 2016 suite aux attentats : cette augmentation de crédits comprend une part significative pour les actions de prévention (formation, accès à la culture, sport...) au moyen de crédits majoritairement déconcentrés, ainsi que pour la création de postes supplémentaires.

Les actions culturelles concernent un nombre de bénéficiaires plus élevé au niveau de la DAP, qui gère les politiques sociales, d'insertion et d'accès aux droits. Le nombre de mineurs bénéficiaires des actions de prévention en milieu fermé est constant depuis plus de dix ans (de l'ordre de 700 jeunes en moyenne par an).

Les crédits du programme 182, pilotés par la DPJJ, sont utilisés notamment pour le financement des manifestations nationales³⁴¹ en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication, le Centre national de la cinématographie et l'Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances dont le nombre de bénéficiaires est stable au cours de la période 2011-2016, de l'ordre de 3 600 jeunes, certains dispositifs en hausse.

Le financement des actions par les services déconcentrés se répartit entre les DRAC, les Directions interrégionales de protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ), les Directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP), les préfetures (cohésion sociale, FIDP...), les collectivités territoriales et des mécènes. Un tableau en annexe 18 en donne la répartition. Les DRAC financent à hauteur de 14 %³⁴² les activités culturelles des établissements pénitentiaires, à hauteur de 1,2 M€ par an environ.

B- Les actions Culture-Justice

À l'échelle nationale

Le partenariat entre le MCC et le ministère de la justice est formalisé par les protocoles de 1986, 1990 et du 30 mars 2009, avec pour objectif de « *réinsérer les citoyens en rupture avec la société* », s'appuyant sur l'article 27 de la loi du 24 novembre 2009 sur la réinsertion des majeurs placés sous-main de justice, et, s'agissant des mineurs, sur l'article 60³⁴³. La circulaire de mai 2012 relance la déclinaison du protocole au niveau territorial et mentionne la mise en place du plan national de l'EAC comme un vecteur supplémentaire d'insertion, de cohésion sociale et d'égalité des chances.

La nécessité de développer des projets culturels est réaffirmée par la circulaire, avec la possibilité d'ouvrir l'offre culturelle aux familles des détenus et au personnel pénitentiaire, notamment de surveillance. Les activités sont diversifiées (théâtre, cinéma, livre, arts, expositions patrimoniales ...), loin du tropisme « arts urbains » parfois avancé. Des mécènes³⁴⁴ accompagnent ces actions.

Une méthode d'évaluation³⁴⁵ des actions de prévention notamment est prévue, portant sur les effets des dispositifs sur le comportement du jeune.

³⁴⁰ Estimation de la part Culture des crédits PLAT : en 2015, 239 522 €, prévision 2016 : 187 360 € (source : DAP, ministère de la justice).

³⁴¹ *Rencontres scène jeunesse* depuis 2000, *Bulles en fureur* depuis 1992 ; *Les parcours du goût* depuis 1998 ; *Des cinés, la vie* depuis 2006.

³⁴² Source : Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la justice.

³⁴³ Article 60 qui précise que : « *lorsqu'ils ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, ils sont tenus de suivre une activité à caractère éducatif* ».

³⁴⁴ Bouygues immobilier, fondation M6, FDJ pour le sport, fondation EDF...

³⁴⁵ Par une grille d'analyse sur l'évolution du comportement du jeune à l'issue de l'action suivie par lui (PJJ).

Formations et métiers : un enjeu commun à tous les acteurs culture-justice

Des actions communes et des formations croisées des personnels pénitentiaires et des acteurs culturels aux spécificités du milieu pénitentiaire³⁴⁶ sont prévues : l'élaboration d'un partenariat avec l'ENPJJ est en cours. Les formations proposées concernent les métiers de la culture et l'offre de travail en prison (reliure, imprimerie, numérisation du son et de l'image, métiers d'art, restauration du patrimoine...). L'un des enjeux concerne les personnels de statut différents (éducateurs des secteurs État ou associatif). La place des collectivités territoriales en termes de prévention et notamment les échelons départemental et intercommunal, reste un enjeu en termes de partenariat, notamment au regard du rôle que peuvent jouer les médiateurs sociaux dans le lien avec les institutions culturelles.

À l'échelle régionale

L'accord-cadre est décliné en dix-neuf conventions tripartites entre les DISP, les DRAC et les DIRPJJ. L'absence de convention déconcentrée n'interdit pas le soutien croisé à des actions, dont la mise en œuvre échoit souvent, après consultation, à des **réseaux d'éducation populaire**³⁴⁷ ainsi qu'à des associations et artistes, dont des bénévoles³⁴⁸.

De nombreuses associations, en relation notamment avec le groupe d'appui *Justice* de la FNARS ou avec des fédérations d'éducation populaires, accompagnent les personnes placées sous-main de justice à l'aide de nombreux dispositifs.

Les institutions culturelles et les établissements relevant de la Justice

Le partenariat avec des institutions culturelles est supposé garantir la qualité et la variété des projets proposés, ainsi que leur pérennité, d'après les responsables interrogés. Des réponses au questionnaire, il ressort que 18 % des établissements publics ont des projets avec la justice, de même que 15 % des musées et labels et réseaux en région. Les projets sont financés sur les crédits déconcentrés des deux administrations et peuvent être abondés par d'autres crédits ministériels ou programmes européens. Ils sont parfois soutenus par les collectivités locales.

Parmi les exemples, on relève que le CNC a signé une convention avec le ministère de la justice pour l'accès au catalogue « images de la culture » et a développé un guide d'actions³⁴⁹. L'Ina et l'association Lieux fictifs agissent auprès de trois centres de PJJ et trois établissements pénitentiaires, ainsi que la fondation Abbé Pierre, sur des crédits du PLAT. Le Louvre-Lens a développé des projets dans les établissements de Valenciennes, Bapaume, Maubeuge et Longuenesse, animés par des artistes (photo, danse, théâtre, conte). Le château de Versailles, la PJJ et l'EPIDE³⁵⁰, s'associent pour l'accueil de détenus en fin de peine ou de jeunes placés, ainsi que pour des interventions dans les établissements pénitentiaires.

Dans les régions étudiées, notamment en Nord-Pas-de-Calais, la politique culture-justice offre un exemple en termes de gouvernance interministérielle, les partenaires ayant effectué un **état des lieux liminaire** en 2012, puis signé une convention et un avenant, lequel confie à l'association Hors cadre (Lille) un rôle de coordination et de proposition

³⁴⁶ Convention de 2006 entre le MCC et l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire.

³⁴⁷ Ligue de l'enseignement en Pays de la Loire.

³⁴⁸ Étudiants du GENEPI, etc.

³⁴⁹ Images à voir, images à faire avec l'association « Cultures, publics et territoires ».

³⁵⁰ EP d'insertion, soutenu par l'Union européenne, les collectivités territoriales, les missions locales, Pôle emploi et les Ecoles de la 2^{ème} chance.

sur ce terrain. L'association effectue un bilan de ses actions³⁵¹ dans le cadre d'un comité de pilotage annuel réunissant DRAC, DIRSP et DRPJJ³⁵² ainsi que la préfecture de région. L'association Hors-cadre bénéficie d'un soutien pour la mise en œuvre des actions et le rôle de coordination et fait appel également à des fondations³⁵³.

Les détenus commentent les activités culturelles réalisées, comme cela est prévu à l'article 29 de la loi de 2009, les modalités différant d'un établissement à l'autre ; ils sont suivis par les DISP. S'il n'est pas possible de « forcer » un détenu à suivre une activité, la réduction de peine supplémentaire (RPS) qui peut y être associée constitue certainement un élément de motivation pour y participer.

Lutte contre l'illettrisme et lecture publique en détention

Les enjeux sont forts en détention compte tenu du taux d'illettrisme estimé par l'administration (estimé à 10 % des détenus) des difficultés de lecture (22 %), du fait que 43 % sont sans diplôme, et enfin du niveau de français très bas pour environ 10 % d'entre eux.

Ce programme est une priorité de l'administration pénitentiaire qui a installé avec l'appui des collectivités locales et des réseaux de lecture publique (BDP et médiathèques) un total de 335 bibliothèques situées dans 190 établissements. Des études³⁵⁴ existent sur le fonctionnement de ces bibliothèques.

Un total de 700 enseignants de l'éducation nationale travaillent au sein de ces établissements, opèrent les bilans d'entrée pour repérer les cas d'illettrisme, suivent éventuellement les activités d'apprentissage. La fondation de l'université Paris-Diderot met à disposition deux enseignants et anime un jury littéraire pour le concours Transmuraillies (festival de la BD d'Angoulême). En Nord-Pas-de-Calais, l'association Hors cadre accompagne un grand nombre d'actions de lecture publique en prison³⁵⁵. La scène nationale de Chambéry organise des ateliers artistiques au centre de détention de la ville d'Aiton en Savoie³⁵⁶. En 2014, David Gauchard et LOS (*human beatbox*) ont sensibilisé des groupes de détenus à l'écriture dramatique, au jeu théâtral et à la pratique musicale à partir d'un travail de texte et de *beatbox* sur des œuvres de Shakespeare.

Cas particulier de l'Île-de-France

La Direction de l'Administration Pénitentiaire développe des partenariats avec des établissements publics culturels et les maisons d'arrêt et établissements pénitentiaires de la région francilienne. Cinq partenariats sont signés avec le Louvre (2011, renouvelé en 2014 afin de développer le travail avec des établissements d'Île-de-France et du Nord-Pas-de-Calais), avec l'Institut du monde arabe (2010), le domaine du château de

³⁵¹ Actions qui se développent dans quatre maisons d'arrêt, trois centres pénitentiaires et un établissement pour mineurs ainsi qu'une maison centrale : elle s'appuie sur un Contrat territoire lecture, sur le CLEA et sur des nombreux partenaires (communes, bibliothèques, écoles, écoles d'art, musées territoriaux.... CF. Bilan HC, Culture-Justice 2015).

³⁵² Depuis trois ans, date à laquelle la PJJ est devenue partie à la convention.

³⁵³ En particulier la fondation ANBER du groupe de distribution Auchan.

³⁵⁴ *État des lieux sur l'intervention des bibliothèques publiques dans les établissements pénitentiaires de Champagne-Ardenne et le développement de la lecture publique en prison en 2014 et 2015*, réalisé par Delphine Henry, remis à la DRAC Champagne-Ardenne (oct. 2015).

³⁵⁵ Hors cadre reçoit en 2016 pour l'animation des bibliothèques 10 k€ de la DISP et 20 k€ de la DRAC, ces crédits s'ajoutant aux 27 k€ de la DISP et 35 k€ de la DRAC pour la mission Culture Justice. Ces moyens sont venus en substitution (pas intégrale cependant) de la fin des crédits Acsé, du SGAR et de la préfecture du Nord *Egalité des chances* intervenue entre 2010 et 2011, avec toutefois deux établissements supplémentaires (+4, -2) sur la période. Les subventions au projet permettent de soutenir de manière très marginale le fonctionnement, complété par du mécénat.

³⁵⁶ En partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Versailles (2011), la BPI (2013) et avec le MCC/Direction générale des patrimoines et la RMN-Grand Palais (2014).

Evaluation

Outre l'auto-évaluation menée par un établissement public³⁵⁷ sur des actions avec la PJJ, deux associations³⁵⁸ ont initié une démarche d'évaluation sur une « recherche action », avec le soutien de partenaires publics³⁵⁹. La création de cet outil repose sur l'écoute d'entretiens de jeunes concernés par des actions de création collaborative ou formation, réalisés par les associations parfois accompagnées par des travailleurs sociaux. Dans une démarche inductive, les différents items de l'arborescence (jointe en annexe 12) ont été définis par les professionnels participant à la recherche action. Le groupe de participants comprenait des acteurs de terrain, des usagers (deux personnes sous main de justice, en contrat à Lieux fictifs, d'autres personnes sous main de justice rencontrées à l'occasion de visites), des institutionnels financeurs, avec un deuxième objectif de réfléchir à la nécessité et à la portée de l'évaluation à ces différents niveaux.

Constat n° 46

- Donner plus de visibilité aux actions culturelles dans le Jaune Culture s'agissant des crédits des autres programmes, notamment ceux des services déconcentrés.
- Les actions et partenariats sont nombreux et suivis entre les acteurs culturels et éducatifs et les établissements du ministère de la justice : le bilan partagé est que le partenariat fonctionne bien au niveau central et déconcentré, surtout avec la DAP mieux dotée budgétairement que la PJJ, y compris en moyens humains.
- Les associations partenaires sont cependant en « flux tendu » sur le plan budgétaire pour des projets qui requièrent la durée (entre acteurs de la prévention, centres sociaux, services des collectivités et de l'Etat, tous secteurs confondus). Elles s'appuient, quand elles le peuvent, sur des soutiens privés.
- La formation des personnels pénitentiaire aux projets culturels, prévu dans les textes, et leur inclusion avec leurs familles aux activités culturelles du territoire sont un enjeu.
- Le rôle des tous les personnels concernés, des collectivités et de l'Etat, importe dans le champ de la prévention notamment, qui appelle un tour d'horizon plus approfondi entre les partenaires en termes de moyens et d'outils.

III-3-4 Objectifs et moyens du ministère de la Défense

L'objectif du **ministère de la défense (MINDEF)** en matière de démocratisation culturelle est de donner accès au plus large public à la culture militaire en s'appuyant sur son patrimoine et de tisser des liens entre l'armée et la population, tout en la sensibilisant à l'esprit de défense.

Le ministère de la Défense a signé avec le MCC un protocole d'accord en 2005 concernant le patrimoine, la mémoire partagée et la professionnalisation des métiers culturels au sein du ministère de la défense. La participation aux manifestations nationales notamment les JEP y est prévue. Un autre protocole signé pour les années 2001 à 2013 entre le MCC et l'EPIDE³⁶⁰ concerne directement le sujet de la démocratisation de la culture dans ses références³⁶¹ et ses objectifs : l'article 1 de ce protocole fait de l'action

³⁵⁷ Théâtre de La Colline.

³⁵⁸ Lieux fictifs et Préface.

³⁵⁹ Région PACA, l'Europe et la DISP PACA et Corse.

³⁶⁰ Etablissement public d'insertion de la défense.

³⁶¹ Les missions du MCC et de la défense, l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 sur la lutte contre les exclusions qui fait de l'accès à la culture un objectif national.

culturelle un levier pour l'insertion sociale et professionnelle, mentionne les liens avec les fédérations signataires de la charte Culture-éducation populaire et s'engage à développer la pratique artistique dans son programme, en faisant appel à des artistes et professionnels de la culture. Le lien avec les DRAC y est mentionné. Une convention de cet établissement a été signée avec le château de Versailles, qui prévoit, outre les visites préparées en amont par des volontaires, une sensibilisation des jeunes aux métiers³⁶², ainsi que l'accueil en stage, en contrat de professionnalisation et d'apprentissage ou en *emploi d'avenir*.

Les dépenses en faveur de la politique de démocratisation culturelle du ministère sont inscrites dans les programmes : Pr. 212 : soutien de la politique de défense ; Pr. 178 : préparation et emploi des forces. Les crédits culturels du ministère de la défense s'élèvent à 78,69 M€ en 2014 et concernent surtout sa politique en faveur de la préservation du patrimoine : au sein de ce budget, 26,3 M€ de subventions soutiennent les musées, montant stable sur la période, et 620 k€ de crédits sont affectés directement à la politique de démocratisation culturelle, en 2014, auxquels s'ajoutent une partie des subventions de fonctionnement destinées aux musées du périmètre du ministère de la Défense, soit 26,02 M€/an en moyenne.

Par ailleurs, le MINDEF contribue à la démocratisation de l'accès des lieux de mémoire aux jeunes publics et aux publics scolaires à travers les actions d'enseignement de défense financées sur le Pr. 167 : Lien la Nation et son armée. Ces dernières favorisent l'accès des jeunes et des scolaires au patrimoine culturel mémoriel (visites de lieux de mémoire, de sites ou musées ayant un lien avec l'histoire des conflits contemporains ou avec le patrimoine du ministère de la défense), sans distinction de territoires ou de publics scolaires. Le MINDEF développe sur ce point un dispositif de soutien financier aux actions scolaires qui, dès lors que le projet est solide, renforce son soutien aux classes qui ont des problématiques spécifiques d'insertion des élèves (classes relevant de territoires sensibles ou accueillant des jeunes à problématique sociale spécifique).

La participation du ministère à la politique de démocratisation culturelle est stable entre 2011 et 2016 : ces crédits correspondent principalement à des subventions versées aux trois musées placés sous la tutelle de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) : le musée de l'Armée, le musée de la Marine et le musée de l'air et de l'espace, mais n'incluent pas les dépenses de personnels de ces établissements. Ces crédits permettent aussi la réalisation d'expositions par le service historique de la défense (SHD) implanté au château de Vincennes et la conduite d'actions culturelles dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et d'autres manifestations liées à la mémoire.

Le programme 212 n'affecte des crédits à cette politique qu'à partir de 2013, date à laquelle des actions de sensibilisation au patrimoine militaire sont réalisées auprès du grand public, notamment à travers la participation du ministère aux grandes manifestations nationales et aux grandes collectes (14-18 par exemple). De 2013 à 2016, ce programme finance des actions culturelles à hauteur de 1,48 M€.

Constat n° 47

- Les moyens du MINDEF affectés à la culture et en particulier à la politique de démocratisation culturelle ne mentionnent au Jaune budgétaire que ceux qui

³⁶² Jardinier, couvreur, ferronnier d'art...

contribuent au programme 224. Au-delà des moyens inscrits au programme 224 dans le Jaune budgétaire, le MINDEF soutient, au sein du programme *patrimoines*, des musées (EP et services en région, les musées d'armes) contribuant à la politique de démocratisation culturelle sur l'ensemble du territoire en direction de publics variés. Ces crédits pourraient être identifiés dans la participation du MINDEF à la politique « Transmission de savoirs et démocratisation de la culture ». Une partie des crédits du Pr.167 en direction des actions menées en direction des publics scolaires ou en insertion pourrait aussi y être mentionnée.

- Les échanges professionnels entre le MINDEF et le MCC dans le secteur des musées et de la mémoire existent et d'autres sont en cours de formalisation dans certains champs (réseau Vivre ensemble), ainsi qu'une convention EPIDE 2011-13 s'appuyant sur un EP.
- La participation des établissements de la Défense à la politique de la ville est parfois mineure en raison de la non inscription dans le périmètre des acteurs habituels de ces actions, que de nombreuses initiatives corrigent (service civique notamment), en précisant que les activités des musées d'armes sur le territoire ne sont pas évaluées à ce stade mais qu'ils estiment accueillir un public de proximité très diversifié.

III-3-5 Objectifs et moyens du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

A-Moyens humains et budgétaires

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) considère la culture comme un axe de la redynamisation des territoires ruraux qu'il développe au moyen de l'enseignement agricole et d'un corps de fonctionnaire dédié à ces actions³⁶³.

Un réseau régional d'action culturelle est animé par un agent situé en région³⁶⁴ rattaché au Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion : l'autorité académique est la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts (DRAAF) où se trouve le service régional de la formation et du développement (SRFD), en charge de l'enseignement agricole.

Bien qu'il ne figure pas dans le Jaune budgétaire sur *l'Effort financier de l'État en faveur du domaine culturel*, le ministère de l'agriculture participe directement à cette politique à travers les établissements d'enseignement agricole, pour un montant qu'il estime à 14,8 M€ répartis (sur le programme 143 Enseignement technique agricole) entre 14,4 M€ de dépenses de personnel (11 M€ pour l'enseignement public et 3,4 M€ vers l'enseignement privé) et 0,4 M€ de fonctionnement et d'intervention³⁶⁵. Ces crédits figurent dans le tableau 2 du rapport.

Dans l'enseignement agricole public, le corps des enseignants d'ESC représente un volume de 505 ETP : une enquête lancée par le ministère auprès de 78 enseignants d'ESC fait apparaître qu'ils estiment à 27,7 % de la durée totale de travail le temps consacré à des activités culturelles ou artistiques avec des élèves (temps de cours et temps d'animation).

³⁶³ Le corps des professeurs d'éducation socioculturelle, spécialisés dans une discipline (danse, théâtre, cinéma...).

³⁶⁴ Albi.

³⁶⁵ 60 % de l'enseignement agricole est privé (regroupé dans le Conseil national de l'enseignement agricole privé-Cneap, dans l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion-Unrep) et l'EAC fait également partie des programmes, en appui également sur les maisons familiales rurales (MFR) qui assurent la formation de jeunes en alternance, environ 93 000/an, ainsi que la formation permanente d'adultes et de la VAE.

La mission relève enfin que le ministère chargé de la mer coordonne 20 lycées maritimes gérés par les Régions, qui disposent de professeurs d'arts plastiques du ministère de l'Éducation nationale. À titre d'exemple, la Région Poitou-Charentes complète ces moyens par des animateurs qui assurent des activités auprès de ces lycéens, en EAC.

B- Les actions Culture-Agriculture : une relation suivie, un rôle d'animation du territoire des EPL agricoles

La première convention entre le MCC et le ministère de l'agriculture de 1990³⁶⁶ a été renouvelée en 2011 par la convention³⁶⁷ « Alimentation, Agri-Culture » donnant lieu à des déclinaisons régionales entre les DRAC et les DRAAF. La loi d'aménagement du territoire (MATPAM) invite les pouvoirs publics à l'équilibre de l'offre culturelle entre les « pôles métropolitains » et les « pôles d'équilibre territoriaux ruraux ».

La mise en œuvre se concrétise par des conventions avec les collectivités territoriales³⁶⁸. L'inscription de cette politique sur le territoire est formalisée des conventions de développement culturel, ou territorial, qui peuvent inclure des contrats éducatifs locaux, des contrats territoire lecture...

L'EAC³⁶⁹ au sein des 280 établissements agricoles publics et 583 établissements privés sous contrat est mise en œuvre dans le cadre de conventions cadres régionales associant la DRAC et /ou la DRAAF. Elle s'appuie sur une organisation régionale via des animateurs régionaux (en établissement et/ou en DRAAF), qui au niveau national représentent les personnes et les actions existantes en région au sein du réseau Animation et Développement Culturel (ADC). Cette organisation accompagne et valorise les actions d'EAC portées par le corps des professeurs d'éducation socioculturelle, d'environ 500 ETP³⁷⁰, spécialisés dans une discipline (danse, théâtre, cinéma...). Ils ont en charge la définition d'un Projet d'animation et de développement culturel ainsi que les sorties culturelles avec les élèves.

La diversité des EPL (lycées, CFA et CFPPA) permet aussi de s'adresser à des adultes qui viennent y chercher une qualification. Le code rural définit en effet un rôle d'animation des territoires conféré aux établissements relevant du MAAF, ce qui les légitime pour être des acteurs de projets, notamment culturels, au profit de leurs apprenants et de leur environnement.

L'appui des PREAC est jugé essentiel ; les projets sont portés par les enseignants d'éducation socioculturelle³⁷¹ des lycées et les associations, sur appels à projets, pour des jumelages ou résidences d'artistes (itinérance entre les sites et restitution dans une des structures partenaires). Des associations comme OLDEIS (Montpellier) proposent des approches transdisciplinaires et réinvestissent les campagnes de manière itinérante en apportant de la diversité au sein des activités. Dans une logique d'animation du territoire, les projets sont ouverts à l'ensemble de la population.

Les professionnels estiment que les jeunes ont développé une autonomie accrue dans le champ culturel au moyen d'associations comme l'ALESA (Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis), comme l'indique le ministère.

³⁶⁶ Redéfinissant le protocole d'accord du 25 juillet 1984.

³⁶⁷ Alliant le MCC, le ministère de l'agriculture, le CGET et le SG ainsi que deux DRAC et deux DRAAF n'a jamais été mis en place.

³⁶⁸ 351 conventions dont dix avec un conseil régional, 64 avec des conseils départementaux, 165 avec des intercommunalités et 157 avec des villes.

³⁶⁹ Convention Culture/Agriculture. L'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement agricole, mai 2008.

³⁷⁰ Soit environ 150 ETP.

³⁷¹ Circulaire n° 2013 du 26 janvier 1979, mission de l'enseignement agricole.

Par ailleurs, une dimension supra nationale a été donnée par la Communauté européenne a créé un « réseau rural » national. Décliné à l'échelon régional en 26 réseaux régionaux, il fédère tous les acteurs bénéficiaires du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), géré depuis 2015 par les conseils régionaux³⁷².

Constat n° 48

- Le comité national de suivi du protocole MCC-Agriculture de 2011 a été mis en place, mais il n'est pas suivi, les relations au niveau déconcentré étant toutefois régulières.
- La convention entre les deux ministères propose un cadre volontairement ouvert, qui permet des déclinaisons régionale adaptées au contexte et aux opportunités.
- Dans les EPLE agricoles, les indicateurs des « fiches actions » sont estimés trop nombreux par les enseignants, qui souhaitent une simplification.

III-3-6 Objectifs et moyens du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes

A- Programmes et moyens

Le ministère des affaires sociales et de la santé et le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes³⁷³ présentent trois volets en matière de démocratisation culturelle ; le volet « droits des femmes », le volet « petite enfance » et le volet « santé », reposant sur trois programmes (Pr. 137 « Égalité entre les hommes et les femmes et Pr. 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » et Pr. 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »).

La culture est envisagée comme un moyen de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, au moyen du Pr. 137 porté en 2011 par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale dans le cadre de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ; ces crédits sont alors affectés dans le Jaune à la politique culturelle « création ». De 2012 à 2015, le programme est rattaché au ministère des droits des femmes dans le cadre de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». Doté de 5 k€ en 2015, il est géré en 2016 par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et soutient notamment un festival³⁷⁴ ainsi que des associations proposant des actions sur le thème de l'égalité hommes-femmes³⁷⁵. Il n'y a pas de protocole entre le MCC et le ministère chargé des affaires sociales, en particulier chargé de la Famille.

Dans le volet petite enfance, l'éveil artistique et culturel du jeune enfant est considéré comme contribuant au développement du jeune enfant. L'action 17 du programme 304, dotée de 14,5 millions d'euros en 2015, contribue au financement de quelques associations proposant des formations aux actions culturelles³⁷⁶.

³⁷² Le Commissariat Général à l'égalité des Territoires (CGET), le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et l'Association des régions françaises (ARF) en assurent la tutelle.

³⁷³ Depuis le 11 février 2016.

³⁷⁴ Le Festival international de films de femmes de Créteil.

³⁷⁵ L'association Pandora dans le cadre du Festival International des *Très Courts* dont l'objectif est de promouvoir des films de courts métrages défendant les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes.

³⁷⁶ Enfance et musique, Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES).

La ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes a confié à Sylviane Giampino, psychanalyste et psychologue pour enfants, la mission de conduire un débat scientifique et public afin de dégager des consensus autour des grands principes qui doivent guider l'accueil des enfants de moins de trois ans et la formation des professionnels de la petite enfance. La socialisation du jeune enfant, qui intervient en particulier à travers l'art et la culture, a été reconnue par la mission comme l'une des cinq dimensions primordiales pour le développement et l'épanouissement des enfants avant trois ans.

Son rapport, remis en mai 2016, a nourri le plan d'action pour la petite enfance présenté par la ministre le 15 novembre dernier afin de donner une nouvelle impulsion à l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant, caractérisé par son extrême diversité, en refondant l'identité des professionnels autour de valeurs et d'actions communes. Ce plan d'action comporte seize axes, dont l'un concerne le soutien à des initiatives culturelles et artistiques dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Un nouveau protocole d'accord est en cours de discussion avec le ministère de la culture, sur le modèle du protocole du 28 décembre 1989 portant sur l'éveil culturel et artistique du jeune enfant, avec pour ambition de promouvoir le développement d'interventions culturelles et artistiques dans les différents modes d'accueil du jeune enfant.

Santé

La politique culture/santé est en vigueur depuis 1996 et la première convention date de 1999. Les crédits affectés à des actions en matière culturelle relevant de la branche santé de ce ministère sont recensés dans le Jaune *Opérateurs de l'État* (Pr. 204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins »). Les dépenses sont réalisées par les Agences régionales de santé.

Les dépenses culturelles des ARS, dont les montants sont disponibles pour la période 2011 à 2013, ont été collectées par un chargé de mission interministériel au ministère de la santé : elles ne sont toutefois pas disponibles après 2013, faute de récolement. Les dépenses culturelles des agences régionales de santé s'élèvent à environ 1,5 M€ par an.

Depuis sept ans, elles sont accompagnées par le MCC qui soutient trois associations (une par projet) financées au niveau central (DEDAC/SG) en moyenne à hauteur de 30 000 €, aux côtés des collectivités locales, des mécènes et des hôpitaux. Entre 2011 et 2013, les conventions sur l'ensemble des régions ont représenté en moyenne 2,7 M€ dont un peu plus de la moitié (56 %) à la charge du ministère de la santé (cf. annexe 19).

La CNAF et les CAF participent également à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs via un soutien financier au développement des accueils collectifs de mineurs déclarés (250 M€ consacré en 2015 à l'accueil périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs). Certaines structures culturelles accompagnent ces projets. Le rapport définitif tentera de présenter les crédits de la CNAF pour la culture, qu'il n'a pas été possible de récolement dans le délai imparti.

B- Les actions Culture-Affaires sociales

b1- Les actions en faveur des personnes en situation de handicap : la politique d'accessibilité à la culture des publics en situation de handicap

La loi sur l'accessibilité³⁷⁷ avait étendu la notion d'accès à la culture en direction des publics en situation de handicap, qui a doublement vocation à figurer dans cette évaluation, d'une part compte tenu de sa situation d'exclusion relative ou réelle en termes d'accès aux équipements culturels et d'autre part en raison du faible niveau moyen de ressources qui caractérise ces personnes³⁷⁸. La convention « Culture/handicap » signée en 2006 entre les deux ministères prévoit la mise en œuvre de jumelages entre les institutions médico-sociales et les équipements culturels³⁷⁹.

Le ministère de la culture avait dès 2003 incité les grands équipements à obtenir le label Tourisme et Handicap³⁸⁰ et a poursuivi cette politique en réunissant des structures culturelles au sein de la *Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité* (RECA), réseau professionnel piloté par Universcience, qui rassemble actuellement 23 structures³⁸¹. Le prix *Patrimoines pour tous* récompense les réalisations les plus innovantes pour l'accessibilité généralisée des lieux patrimoniaux pour les personnes en situation de handicap.

La participation des institutions culturelles à une meilleure accessibilité de la culture aux personnes en situation de handicap est croissante dans les institutions culturelles, comme cela a été exposé en partie II dans l'analyse des réponses au questionnaire.

Au-delà de la politique d'accessibilité, le MCC et le ministère des affaires sociales ont œuvré conjointement à élargir le champ des bénéficiaires de l'exception au droit d'auteur instauré par le décret du 19 décembre 2008, lequel édictait des conditions limitatives d'accès des personnes handicapées à des documents adaptés. Désormais, la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit à son article 33 que toute personne atteinte d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, et qui est empêchée du fait de ces dernières d'accéder à l'œuvre dans la forme sous laquelle l'auteur la rend disponible au public, peut bénéficier du régime de l'exception au droit d'auteur. La loi³⁸² permet notamment de prendre en compte les besoins des publics « dys », c'est-à-dire porteurs de troubles cognitifs et troubles des apprentissages tels que la dyslexie ou la dysphasie. Elle permettra également d'élargir l'offre de documents adaptés, notamment en autorisant la mutualisation des documents adaptés entre les organismes³⁸³ ayant reçu un agrément de la commission exception handicap et en imposant aux éditeurs de déposer sur la plateforme de la Bibliothèque Nationale de France, les fichiers numériques des livres scolaires, dès la date de parution des livres.

³⁷⁷ La politique d'accessibilité s'appuie sur la loi d'orientation en faveur des personnes en situation de handicap de 1975, réaffirmée par la loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

³⁷⁸ Sources : INSEE-ORS oct. 2014, et étude de Cadremploi, 2015.

³⁷⁹ Elle est déclinée entre les DRAC et les DRASS.

³⁸⁰ Label qui récompense les structures ayant mis en place des actions destinées à pallier les déficiences motrice, mentale et auditive.

³⁸¹ De différents ministères et de collectivités.

³⁸² Le décret en Conseil d'Etat relatif à cet article a été élaboré conjointement avec le ministère de la culture et sa publication est prévue pour le premier trimestre 2017.

³⁸³ Un guide d'accompagnement des organismes qui sont autorisés à réaliser des documents adaptés est également en cours d'élaboration. La direction générale de la cohésion sociale participe à la rédaction de ce guide.

Le ministère des affaires sociales³⁸⁴ soutient des associations qui répondent aux attentes du plan de lutte contre la pauvreté, notamment Cultures du cœur, Secours populaire et restos du cœur, qui soutiennent chacune des actions d'insertion par la culture ou d'accès à la culture et ont créé un Observatoire de la médiation culturelle dans le champ social³⁸⁵.

b2-La CNAF, les CAF et les centres sociaux

La politique Culture/Santé, en vigueur depuis 1996, est portée par la convention de 1999 et au niveau régional par les DRAC et les ARS³⁸⁶ : elles prévoient un comité de pilotage et un comité de choix des projets financés, géré par les conseillers des DRAC et des ARS.

La branche Famille de la sécurité sociale est composée du réseau des caisses d'Allocations familiales piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales. Elle a pour mission d'aider les familles dans leur vie quotidienne et de développer la solidarité envers les plus vulnérables : elle représentait 11,8 millions d'allocataires en 2014.

Le soutien de la CNAF à la politique de démocratisation culturelle se traduit par des financements et des dispositifs variés, s'appuyant sur les CAF et sur des programmes nationaux dont l'un est dédié aux centres sociaux. L'appui de la CNAF à cette politique manque d'une visibilité propre, mais s'avère cependant très effectif au sein de ses activités et de ses réseaux.

Les 103 CAF sont partenaires³⁸⁷ de nombreux projets culturels et artistiques, souvent destinés à la petite enfance ou à l'adolescence. Leur apport est souvent déterminant, la parentalité étant l'un des moyens de proposer aux enfants mais également aux parents des quartiers prioritaires des activités artistiques et culturelles qui sont parfois leur premier contact avec cet univers.

La CNAF soutient également 2 171 centres sociaux³⁸⁸ qui constituent des espaces d'accès à la culture sous diverses formes (connaissance, rencontre, pratique...), dans un lien de proximité au quartier et à la parentalité qui permet aux habitants de l'appréhender d'une manière proche et familière. Un observatoire de leurs activités a été mis en place³⁸⁹. Plus de trois quarts de ces centres sociaux sont en QPV et 93 % sont engagés dans l'accès à la culture notamment l'EAC, et 62 % proposent des actions d'apprentissage du français. En 2013, plus de 361 000 enfants entre 0 et 11 ans ont bénéficié d'activités sportives et culturelles.

Des dispositifs innovants sont développés dans certains centres sociaux, facilitant la parentalité, par exemple l'apprentissage de la langue avec « *Et si mon bébé était gardé...* », proposé en même temps que les ateliers linguistiques suivies par les parents, s'appuyant sur du personnel professionnel de la petite enfance et des bénévoles. Parmi les objectifs que se fixent certains centres sociaux³⁹⁰ figurent la sensibilisation à diverses

³⁸⁴ Direction générale de la cohésion sociale.

³⁸⁵ Projet 2016 de Cultures du cœur, *Cultive ton droit de cité*, et des Restos du cœur : création d'espaces livres et *Rendez-vous au cinéma*.

³⁸⁶ Le SG/DEDAC recense 24 conventions DRAC/ARS sur 26 anciennes régions, dont huit sont élargies aux départements.

³⁸⁷ Il n'existe pas de synthèse de leurs activités pour le moment permettant d'identifier le volet culturel de leurs actions au plan national, (18 % des institutions culturelles les citent comme partenaires dans le cadre de l'évaluation)

³⁸⁸ Source : Senacs, données 2014.

³⁸⁹ Le SENACS, géré par la CAF 69, qui recueille les données de plus de 1 400 centres sociaux de 15 territoires pilotes sur 60 départements.

³⁹⁰ CSM Guy Toffoletti à Bagnolet, mentionné par le Senacs.

orientations professionnelles, au sein desquelles des métiers de la culture et de la communication : édition, théâtre, journalisme, audiovisuel...

Au sein de ses programmes nationaux, la CNAF soutient les Scouts de France et les Foyers de jeunes travailleurs, lesquels organisent des sorties culturelles, notamment durant les vacances. Un prix de la culture en milieu rural est décerné en partenariat avec la Mutualité sociale agricole, sur des projets culturels dont la qualité est reconnue. De nouveaux dispositifs sont à relever, comme *les Promeneurs du Net*, qui décline la notion d'éducateur de rue mais sur la Toile, soit des « éducateurs de rue numérique »³⁹¹. Enfin, la CNAF finance la formation des jeunes qui se destinent à l'examen du BAFA, sous la responsabilité du MVJS, développées dans les fédérations partenaires.

Constat n° 49

- Les moyens du ministère des affaires sociales ne sont pas comptabilisés dans le Jaune Culture, mais dans le jaune Opérateurs figurent les crédits versés aux ARS qui ont des dépenses culturelles : une présentation élargie dans le Jaune donnerait une meilleure visibilité à ces actions.
- Les deux ministères ont porté une politique d'accessibilité et d'extension des outils permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à la culture, avec en 2016 un aménagement du droit d'auteur en ce sens.
- La CNAF et les CAF ainsi que les centres sociaux affectent une partie de leurs moyens aux actions culturelles, mais ces informations n'ont ni synthèse ni visibilité à l'échelle de leurs actions actuellement.

III-3-7 Objectifs et moyens du ministère chargé de la ville, de la jeunesse et des sports

A- Programmes et moyens

Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports (MVJS) comporte la branche « jeunesse et sports » et le secteur de « la politique de la ville » avec le commissariat à l'égalité des territoires (CGET) service du Premier ministre issu du rapprochement de l'Acsé, de la DATAR et du secrétariat général du comité interministériel des villes.

L'objectif du MVJS dans son volet jeunesse et sport, en matière culturelle vise à permettre à tous d'accéder à la connaissance et à la culture, en favorisant l'insertion et la mixité sociale, ainsi que la démocratisation des pratiques culturelles amateurs. L'objectif de démocratisation culturelle dans le cadre de la politique de la ville est de « *favoriser le partage d'un patrimoine culturel commun et d'éveiller le goût pour la création et valoriser l'expression de toutes les cultures* ». Cet objectif repose sur le constat que les habitants des quartiers de la politique de la ville fréquentent moins les équipements culturels et les spectacles et ont des pratiques culturelles ou artistiques plus réduites ou très rares.

Un tableau en annexe 20 en donne la répartition par programme sur la période. Les crédits augmentent globalement de 90, 68 M€, soit + 155 %, en raison de la progression des crédits Jeunesse et vie associative, surtout à partir de 2013, tandis que ceux de la politique de la ville sont en légère progression, passant de 16 M€ en 2011 à 16,9 M€ en 2015, après un fléchissement sensible en 2012 et 2013 autour de 13,5 M€.

³⁹¹ Initiative suédoise expérimentée dans le Morbihan puis reprise à la CNAF.

B- Jeunesse et sports

Le MVJS et le MCC s'étaient rapprochés en 2001 par une convention « culture-jeunesse-vie associative-sport » signée mais non activée. Un travail avait été initié en 2013 pour renouer ce lien, qui reste à finaliser. Les partenaires et actions communs sont pourtant nombreux dans le champ artistique et culturel en direction de la jeunesse, et concernent tant des EP Culture comme le centre national de la danse, que des associations (Rempart) ou des actions menées en péri-scolaire. Un rapprochement des services déconcentrés sur les zones prioritaires dépourvues d'équipements pourrait stimuler des projets. Même si plusieurs DRAC ont mentionné des liens avec les DRJSCS, ils ne sont pas systématiques.

Les crédits des programmes passent de 6,83 M€ en 2011 à 101,65 M€ en 2016 incluant pour l'analyse la moitié de la subvention de fonctionnement du Musée du sport, comme pour les autres musées. Les programmes sont le Pr. 163 - Jeunesse et vie associative et le Pr. 219 - Sport.

Les crédits du programme 163 sont passés de 6,32 M€ en 2011 à 37,11 M€ en 2013, pour atteindre 99,70 M€ en 2016 : ils ont augmenté fortement à partir de 2013 avec l'affectation de dépenses qui financent les missions de service civique sur la thématique « Culture et loisirs », représentant 20 % de la totalité des missions de service civique réalisées chaque année. En 2013, 3 564 volontaires ont réalisé une mission de service civique. Ce nombre augmente progressivement jusqu'en 2015 avec 6 000 bénéficiaires en 2014 (+ 40,6%) et 14 273 en 2015 (+ 57,96%).

Ce programme est rattaché successivement au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en 2011, au ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative de 2012 et 2015 dans le cadre de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » : sa visibilité est délicate.

Le ministère attribue sur le Pr. 219 une subvention au musée national du sport, situé à Nice, en augmentation jusqu'en 2013 sur la période jusqu'à 3,94 M€, mais en diminution depuis avec 2,84 M€ en 2016 (seul la moitié de ces montants sont comptabilisés dans l'évaluation). Le ministère ne mentionne pas les moyens en personnels participant à la politique « Transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture » dans le cadre du programme 163.

Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) soutient des expérimentations portées par des associations ou des collectivités territoriales dans le cadre de conventions avec ses partenaires³⁹² ou d'appels à projets lancé par le FEJ, dont une partie concerne activités culturelles. 24 coordinateurs FEJ sont présents dans les services déconcentrés auprès des porteurs de projets pour la mise en œuvre locale des expérimentations.

Au total, **le FEJ a financé 21 projets culture**, dont trois portés par des établissements publics pour un montant total de 600 K€ et dix-huit menés par des associations pour un montant total de 3,8 M€. Ces projets ont concerné **78 843 jeunes entre 2010 et 2016**³⁹³, soit plus de 3 750 jeunes par action. Dans le cadre du dispositif national « *La France s'engage* » initié par la Présidence de la République en 2014, le MVJS participe aussi au financement de projets culturels. Le label qui récompense les projets les plus innovants au service de la société comprend une catégorie « culture ». Depuis 2014, neuf projets

³⁹² En particulier le groupe et la Fondation TOTAL, financeur majoritaire voire exclusif de certaines actions.

³⁹³ Source : MVJS et Pôle évaluation et capitalisation des résultats du FEJ/ MAFEJ.

de la catégorie « Culture » ont été réalisés dans le cadre de l'appel à projet « La France s'engage » : six projets sont financés par le MVJS pour un montant de 2,85 M€ (Pr. 163). Le MVJS finance les projets à hauteur de 42 %, le reste étant financé par les partenaires.

Les crédits du programme 219 « Sport » destinés à la subvention du musée national du sport ne sont pas inscrits au titre du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » mais dans le cadre du programme « Patrimoines ». Ces crédits passent de 1,40 M€ en 2010 à 2,84 M€ en 2016 (+ 106 %).

C- Politique de la ville

C1- Eléments budgétaires

Le programme 147 relevant de la mission « ville et logement », n'est pas renseigné dans le Jaune budgétaire « *Effort financier de l'État en faveur du domaine culturel* ». Le CGET a fourni les données sur les crédits affectés à la culture.

Ces dépenses s'élèvent en moyenne à 16 M€ par an et sont stables entre 2011 et 2015, après avoir fléchi en 2012 (13,85 M€) et en 2013 (13,25 M€) : elles financent des actions de pratiques artistiques et culturelles, des manifestations culturelles et des festivals, des projets sur la conservation de l'histoire des quartiers et la mémoire des habitants, ainsi que des radios associatives, la presse écrite locale, l'accès à l'offre culturelle et aux équipements³⁹⁴ et le soutien à la création et au numérique.

La Cour des comptes souligne dans le rapport public annuel de février 2016, la difficulté à clarifier les moyens mobilisés pour cette politique, ainsi que « *l'incapacité technique des acteurs à déterminer de façon précise les bénéficiaires des dispositifs* » en raison de l'absence de quantification des résultats attendus dans les conventions d'objectifs interministérielles.

Si la visibilité a vocation à s'améliorer, la mission ne peut que souligner la difficulté d'une mesure exacte des objectifs comme des résultats des actions culturelles menées dans le cadre de la politique de la ville et des quartiers prioritaires, dont tous nos interlocuteurs ont souligné le caractère difficilement quantifiable, et qui gagneraient à être évaluées en termes qualitatifs sur des actions ciblées.

Constat n° 50

- **Jeunesse et sports** : les crédits ont fortement augmenté mais ne figurent pas tous au Jaune culture, notamment le FEJ et *La France s'engage*, dont une partie significative soutient des projets liés à la démocratisation de la culture, sans qu'il soit aisé d'identifier les actions sur la période. Une relance du lien partenarial MCC/MVJS serait l'occasion de redéfinir des priorités en commun et des actions complémentaires ;
- **Ville et égalité des territoires** : les crédits affectés de la politique de la ville soutenant des actions culturelles dans les quartiers prioritaires ne figurent pas dans le Jaune culture. Ils ont diminué sur la période étudiée.

³⁹⁴ Dispositifs « Les Portes du temps ».

C2- La politique de la ville réaffirme la priorité sur la culture : des résultats visibles, mais une gestion à optimiser entre partenaires

La politique interministérielle de la ville a fait l'objet d'une convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires entre le MCC et le ministère délégué à la ville le 5 mars 2014, suivie d'une instruction relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville du 21 mai 2015 et de la circulaire du Premier ministre du 12 janvier 2016 relative à l'élaboration des conventions interministérielles d'objectifs 2016-2020. Le CIEC a prévu que tous les contrats de ville devaient comporter un volet culturel. Le CGET en comptabilise, avec les DRAC, un total de 378 en avril 2016³⁹⁵, ce qui devrait permettre d'atteindre l'objectif en fin d'année 2016.

L'annexe 7 sur les régions de l'évaluation fournit la liste des quartiers en politique de la ville (QPV) et des REP dans ces régions. L'annexe 20 donne le détail des crédits affectés par la politique de la ville sur la période.

Dans les régions de l'étude, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, l'Auvergne et Rhône-Alpes affichaient 100 % de contrats de ville intégrant une dimension culturelle.

Le CGET affiche sur la période 2011/2014³⁹⁶, une dépense moyenne annuelle de 12,8 M€, pour un peu plus de 2 000 actions culturelles soutenues.

En 2015, à la suite du CIEC, le MCC a déconcentré des crédits supplémentaires en DRAC (6 M€), notamment pour la politique de la ville et les zones rurales : ces crédits ont appuyé les actions de 181 EPCI comportant des quartiers prioritaires dont 35 incluant des zones de sécurité prioritaires (ZSP).

Le jumelage entre les ZSP et les établissements culturels relevant du MCC a été lancé en décembre 2015 par le préfet de la région Ile-de-France, avec un soutien financier ciblé pour des actions organisées avec les structures. Une gouvernance a été organisée avec les préfets à la ville et la DRAC. En outre, deux appels à projets ont été lancés, concernant d'une part les médias de proximité, qui sont des lieux de vie culturelle et de diversité artistique très actifs au sein des quartiers et d'autre part la maîtrise de la langue française, mis en œuvre dans les quartiers prioritaires (cf. annexes 21 et 22).

Les commentaires des DRAC ont été positifs sur l'objet et la destination de ces crédits, des réserves ont été cependant émises quant aux modalités de gestion (l'appel à projets). Ces crédits auraient vocation à être déconcentrés à l'issue d'une évaluation sur leur impact. La convention MCC/Ville 2016/2020 prévoit en particulier des jumelages entre établissements publics et QPV.

Implantation des labels et réseaux³⁹⁷ et conservatoires en QPV et à proximité

Un travail mené entre la DGCA et le CGET sur l'implantation des structures des labels et réseaux ainsi que des conservatoires dans les quartiers en politique de la ville à 500 mètres ou à 1 km de distance, a permis d'établir le bilan suivant :

³⁹⁵ Source : DEDAC/SG/MCC, avril 2016.

³⁹⁶ Note CGET de novembre 2015.

³⁹⁷ Labels et réseaux : centres dramatiques, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, scènes de musiques actuelles, centres nationaux de création musicale, pôles nationaux des arts du cirque, centres nationaux des arts de la rue, orchestres, opéras en région, centres de développement chorégraphique.

Tableau 7- Implantation des structures des labels et réseaux et conservatoires par rapport aux QPV

2015	En QPV	À 500 m (*)	À 1 km (*)
Labels et réseaux (en % budget L&R)	38, soit 8 % = 15,5 M€ soit 7 %	173, soit 35 % = 78,5 M€ soit 36 %	285 soit 58 % = 132 M€ soit 61 %
Conservatoires	25 soit 6 %	153 soit 31 %	252 soit 50 %

(*) : Incluant les structures en QPV. Sources : DGCA et CGET.

Seules 8 % des structures des labels et réseaux sont dans des QPV, mais **58 % sont à 1 km de ces publics**. Ces éléments sont similaires pour les conservatoires (6 % et 50%).

L'implantation est particulièrement dense pour les L&R dans les Hauts de France, en Champagne-Ardenne et Lorraine, et pour les conservatoires, elle est importante en Rhône-Alpes.

Budgétairement, 61 % de l'enveloppe de crédits des Labels et réseaux s'applique aux 285 structures situées dans le périmètre de 1 km des QPV, et 12 des 252 conservatoires de ce même périmètre sont soutenus par les DRAC pour 2,9 M€, sur une enveloppe totale de 3,9 M€.

Constat n° 51

- En 2016, en application de la circulaire relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville, 100 % des contrats de ville de quatre des régions étudiées atteignaient pleinement l'objectif. Au plan national, 378 contrats de ville intégraient un volet culturel³⁹⁸, soit 26,4 % du total des contrats de ville, ce qui devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé en 2017.
- Plus de 58 % des labels et réseaux et 50 % des conservatoires seraient situés, selon le DEPS, la DGCA et le CGET, à distance d'un km des QPV.
- La coordination est meilleure dans les régions grâce aux modes de travail des équipes (DRAC et délégués des Préfets), même si les liens restent à affiner.
- Plus de la moitié des institutions culturelles développent des actions dans les QPV mais seules 29 % sont signataires de contrats de ville.

III-4 LES DEPENSES CULTURELLES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : UN ROLE MAJEUR DANS LES ACTIONS DE DEMOCRATISATION CULTURELLE

L'évaluation ne pouvait, dans le temps imparti, inclure l'exploitation de données provenant des collectivités territoriales autrement que par le biais des questionnaires adressés aux structures culturelles, et par des entretiens auprès d'élus.

Le développement ci-dessous s'enrichit toutefois des éléments fournis par le MCC/SG/DEPS sur les communes et les régions à partir des comptes de gestion de 2014³⁹⁹, ainsi que ceux de la DGCA/SAFIG/BO sur le financement des structures de la création⁴⁰⁰.

³⁹⁸ Source : DEDAC/SG/MCC auprès des DRAC, avril 2016.

³⁹⁹ Mémo relatif aux dépenses culturelles des communes et des régions entre 2010 et 2014, du 28/04/16, DEPS/SG/MCC, résultats provisoires fournis par les travaux de Jean Cédric Delvainquière et François Tugores.

⁴⁰⁰ Bureau de l'observation, classeurs DRAC, pour les régions étudiées.

III-4-1 Une prépondérance budgétaire et fonctionnelle

Les collectivités territoriales sont les premières collectivités publiques à soutenir la dépense culturelle⁴⁰¹ : sur 7,6 Mds € en 2010, les communes en constituaient plus de 60 % (autour de 8 % de leur budget, contre 2,7 % dans les régions et 2,1 % dans les départements).

Les dépenses culturelles des communes qui atteignent 4,86 Mds€ en 2010, fléchissent à partir de 2013 et en 2014, au moment où les dotations de l'État baissent de 1,5 milliards (dont 500 M€ en direction des communes), ce reflux se poursuivant les années suivantes : elles se situent à 5,34 Md€ en 2014.

Une nouveauté intervenue récemment permettra d'inclure les budgets culturels des communes de moins de 10 000 habitants dans le calcul effectué par le MCC. Leur implication dans les politiques de démocratisation de la culture est observée par tous, avec des moyens très inégaux cependant, que la mise en place des EPCI a permis de rassembler. Les régions totalisaient autour de 657 M€ en 2010 pour la dépense culturelle, et se situent à 775 M€ en 2014, en hausse de près de 18 %.

Il n'a pas été possible d'obtenir les données 2014 concernant les départements qui consacraient 1,375 Md€ aux dépenses culturelles en 2010⁴⁰². Cependant, les témoignages dans les groupes de travail évoquent un désengagement de nombreux conseils départementaux dans les actions culturelles, tout comme ils évoquent des évolutions similaires dans les communes et dans les régions.

Pour les régions étudiées, les budgets culturels de deux régions diminuent sur la période 2010-2014 (Hauts de France - 4,9 % ; Auvergne Rhône-Alpes -1,7%) entraînant des baisses en euros/habitant (-5 % et -3,8%). Le budget culturel reste stable en Pays de la Loire mais fléchit en €/habitant⁴⁰³ et augmente dans le Grand Est (+3,2% en montant et €/habitant).

En termes d' « euros culturels » investis par habitant, la région Auvergne-Rhône-Alpes se classe en dernière position avec 7,5 €/habitant en 2014. La région Nord-Pas-De-Calais-Picardie se place en deuxième position avec 15 €/habitant, en dépit d'une diminution de 30 % par rapport à 2012.

Tableau 8 - Le ratio €/habitant des dépenses culturelles des régions évaluées entre 2010 et 2014

En € / habitant	2010	2014	Evolution
Hauts de France	15,8	15,0	- 5 %
Pays de la Loire	10,1	9,7	- 3,9 %
Grand Est	9,4	9,7	+ 3,2 %
Auvergne-Rhône-Alpes	7,8	7,5	- 3,8 %

Source : SCPCI/DEPS, 2015.

⁴⁰¹ La démocratisation culturelle figure au budget « culture » ou parfois en budget « éducation ».

⁴⁰² Source : DEPS/MCC

⁴⁰³ En raison d'une augmentation de la population.

Les outils des collectivités territoriales sont aussi variés que les périmètres existants : charte culturelle, projet culturel de territoire, projet éducatif de territoire, etc.

III-4-2 Le soutien des collectivités territoriales aux structures de la création dans les régions étudiées

La part des différentes collectivités publiques aux activités des structures de création, en 2013 fait apparaître la part respective de l'État et des collectivités territoriales dans les subventions⁴⁰⁴ accordées aux structures de la création (spectacle vivant, arts plastiques, compagnies). Ce champ est élargi en 2014 aux résidences et au secteur de l'enseignement (conservatoires, enseignement supérieur spectacle vivant et arts plastiques), rendant la comparaison délicate.

Pour 2014, les chiffres sont indiqués dans le tableau ci-après qui permet de mettre en évidence ces contributions, distinguant celles des différentes collectivités, toujours sur les structures de la création (spectacle vivant, arts plastiques, création, diffusion, enseignement, dont les conservatoires). Le MCC se situe en moyenne à 27 % des soutiens, allant de 16 % à 34 %. Les régions apportent en moyenne 15 % de ces soutiens (minimum 7 % et maximum 27%), les départements 8 % (entre 4 % et 11%), les agglomérations à 15 % des soutiens et les villes à 35 % (entre 24 % et 53%).

La mise en évidence de la prépondérance des soutiens financiers issus des collectivités territoriales par rapport à l'État et la diversité des actions entreprises au bénéfice des publics et territoires prioritaires pose le cadre de la coordination des acteurs et des dispositifs, dans le respect des compétences de chacun, mais avec la préoccupation d'aboutir à une optimisation des interventions.

Tableau 9 - Part respective des soutiens publics aux structures de la création dans les régions de l'évaluation en 2014

		Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts de France	Pays de la Loire	Grand Est	Total / moyenne sur les régions de l'étude
Etat (MCC)*		50 442 929 34 %	31 004 145 26 %	17 277 034 16 %	34 990 375 28 %	133 714 483 27 %
Collectivités territoriales	Région	20 015 800 14 %	31 897 370 27 %	7 860 349 7 %	15 410 994 12 %	75 184 513 15 %
	Département	16 160 698 11 %	9 023 462 8 %	8 840 033 8 %	4 812 700 4 %	38 83 6893 8 %
	Agglomération	19 326 939 13 %	18 975 249 16 %	16 459 712 15 %	19 192 837 15 %	73 954 737 15 %
	Ville	40 830 009 28 %	28 550 235 24 %	56 873 469 53 %	49 977 431 40 %	176 231 144 35 %
Total		146 776 375	119 450 461	107 310 597	124 384 337	497 921 770

Source : à partir des Classeurs DRAC, DGCA/Bureau de l'observation.

⁴⁰⁴ Subventions des programmes 131 et 224, crédits DGCA/MCC et DRAC.

Les relations entre les services déconcentrés et ceux des collectivités permettent dans la majeure partie des cas de mener des actions sur un mode partenarial, mais les demandes d'une meilleure coordination existent, comme on l'a observé dans les réponses au questionnaire adressé aux établissements publics et aux structures culturelles partenaires. En période de pression budgétaire, les collectivités territoriales ont été contraintes de modifier leurs enveloppes pour la culture : une enquête menée par le Syndeac pointe qu'en 2016, les aides baissent de 0,3%, avec un fléchissement plus important dans les départements et les Régions (Auvergne-Rhône-Alpes), le soutien de l'Etat restant en moyenne stable.

D'autres collectivités développent en revanche des actions en direction des plus exclus de la culture (personnes en foyers d'hébergement, d'accueil, etc...), en lien avec les grandes associations de solidarité (FNARS, Emmaüs, ATD Quart monde...).

Constat n° 52

- Les collectivités territoriales sont majoritaires dans le financement de la culture.
- L'évolution conjuguée des dotations de l'État et des dépenses sociales conduisent à des choix stratégiques qui affectent en premier lieu les dépenses des conseils départementaux, avec une fragilisation des actions culturelles (EAC des collèges et activité d'agences départementales). Trois régions étudiées par la mission voient la dépense culturelle en €/habitant diminuer sur la période étudiée.
- Compte tenu de ces évolutions et de la réforme territoriale, la mise à plat des objectifs et des financements de l'action culturelle est indispensable au niveau local entre les partenaires, pour optimiser des moyens budgétaires et humains en tension chez tous les acteurs.
- La préoccupation d'une équité territoriale et sociale fait consensus et appelle des réorientations en termes de mission et d'objectifs dans les cahiers des charges.

III-5 LES FONDATIONS ET MÉCÈNES : UN ENGAGEMENT CROISSANT DANS LE SOUTIEN A LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

III-5-1 Un appui plus marqué dans les établissements publics qu'au niveau des structures en région

La loi du 1^{er} août 2003⁴⁰⁵ sur le mécénat et celle sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises de 2010 ont entraîné une progression des interventions privées dans le champ social et culturel. Le mécénat en France en 2015 s'élève à 3,5 milliards d'euros⁴⁰⁶ contre 2,8 milliards d'euros en 2013 contribuant à hauteur de 525 M€ à la culture⁴⁰⁷ en hausse par rapport à 2013 : la moitié environ serait dédiée à des actions de démocratisation culturelle, passées de 29 % en 2013 à 46 % en 2015. Depuis deux ans, d'après la mission mécénat du MCC, 45 EP du ministère observeraient cependant un fléchissement de ce type de recettes.

⁴⁰⁵ Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

⁴⁰⁶ « Le mécénat d'entreprise en France », résultats complets de l'enquête Admical - CSA, mai 2016.

⁴⁰⁷ Sur un montant en constante progression qui représente une dépense fiscale d'environ 2 Mds€/an.

Depuis la crise de 2008 et surtout la loi de 2010, la gouvernance des mécènes privilégie les actions culturelles en direction du champ social à celles qui relèvent d'un strict soutien à la création, comme en témoignent de nombreux interlocuteurs.

III-5-2 Soutien des actions populaires ou ciblées en termes de publics

Sur la période évaluée, les fondations et mécènes ont été associés aux politiques publiques, qu'il s'agisse de la *Culture pour chacun* en septembre 2010 ou de la mise en place d'un fonds de dotation *INPACT*⁴⁰⁸ en mars 2012, avec la mission mécénat du MCC pour rassembler les sphères publique et privée sur des projets destinés aux publics éloignés de la culture. Certains s'associent à des opérations nationales de grande envergure vers un public relativement populaire, d'autres soutiennent la formation et l'éducation à la culture⁴⁰⁹. Les PME sont davantage présentes comme mécènes dans les territoires. Le mécénat se présente aussi comme un moyen de familiarisation de la culture, auprès des personnels des entreprises.

L'expertise des services de l'État en matière culturelle est appréciée par les fondations et mécènes, pour leur connaissance du terrain et des projets : un correspondant mécénat a été désigné dans chaque DRAC. Des services déconcentrés ont cependant estimé que ce rôle a pu s'avérer lourd en termes de gestion, à l'occasion de l'instruction de dossiers dans le cadre de partenariats.

Pour les équipes culturelles, le mécénat constitue parfois le moyen de développer un projet atypique que la rigidité du cahier des charges des appels à projets (du MCC ou d'autres ministères) n'autoriserait pas : des structures⁴¹⁰ renoncent ainsi à candidater. Les actions croisant différentes disciplines (spectacle, design, architecture, musique...) voire plusieurs régions, se financent alors auprès de fondations privées.

III-5-3 Développement et financement des projets destinés au champ social ou aux jeunes : une stabilisation en cas de succès, une fragilisation autrement

Des projets nouveaux en direction de publics cibles, comme les jeunes, trouvent souvent un mécénat de départ, mais peinent à le stabiliser comme de nombreux témoignages en attestent. La capacité à mobiliser une équipe, des réseaux et des investigations sur ces projets est très variable, surtout dans les petites équipes.

Le Centre national du costume de scène (Moulins) a pu réaliser une malle pédagogique grâce au mécénat de la fondation EDF ou organiser des « anniversaires solidaires » grâce à celui de la MAIF ; la construction du Studio 13-16 de Beaubourg a également été financée par la fondation EDF, puis son fonctionnement assuré en totalité par un groupe de mécènes. De nombreux exemples de ce genre existent.

⁴⁰⁸ InPACT réunit des entreprises et fondations d'entreprise et des philanthropes autour d'un objectif (...) : « mettre l'art et la culture au service de personnes exclues, défavorisées ou éloignées et créer de nouvelles dynamiques de solidarité autour de la démocratisation culturelle. ». Le MCC en est partenaire et a des relations avec le SG/DEDAC et les DRAC, prévues dans son fonctionnement. Le MCC siège à son conseil d'orientation. Budget moyen 2,5M€/an.

⁴⁰⁹ Comme la Caisse des dépôts auprès de la scène nationale du Phénix « Ta+K v'nir » (Valenciennes), en partenariat avec sept structures socioculturelles, pour faciliter l'accès d'adolescents au spectacle vivant.

⁴¹⁰ En Ile de France, en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais...

La pérennité du projet en fonctionnement se pose ensuite. Le dispositif lancé doit souvent s'autofinancer par le mécénat (deux exemples sur des projets adolescents et enfants) et s'il démontre son succès, l'établissement peut prendre en charge les frais fixes de fonctionnement, témoignant d'une appropriation du projet au sein de son offre globale (cas de grands établissements publics).

Constat n° 53

- Le mécénat apporte des financements croissants dans les projets culturels du champ des politiques évaluées (actions culturelles et EAC dans le champ social, les QPV, les prisons, les hôpitaux...), notamment pour le lancement de projets innovants à destination de la jeunesse. Ces soutiens sont très notables dans les établissements publics.
- Les structures culturelles en région ont plus de difficulté à solliciter les mécènes, mais trouvent des partenariats locaux et des fondations pour leurs projets prioritaires.
- La pérennisation de certaines actions en direction des publics prioritaires est en jeu, posant la question de ce qui devrait ressortir de la subvention ou du soutien privé. Une coordination des actions entre l'Etat, les collectivités et les partenaires privés, pourrait donner de la visibilité dans le cadre de conventions sur plusieurs années.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

Le caractère interministériel et partenarial de la politique de démocratisation culturelle représente un atout pour les acteurs qui en partagent les enjeux et le soutien aux différents opérateurs. La réforme territoriale et la diversité des intervenants appellent une coordination renforcée, quoique souple, au plus près des territoires, à partir d'un diagnostic partagé. Le décloisonnement entre les différents champs concernés par ces enjeux est aussi un objectif, car si les relations bilatérales sont régulières, en particulier entre le MCC et les ministères avec lesquels un protocole existe, elles sont plus diffuses en l'absence de cadre.

Les moyens affectés par les ministères à cette politique sont en hausse en termes globaux et de personnel. Pour le MENESR, la difficulté de remontée des données venant des académies sur les crédits attribués par les établissements empêche une analyse précise ; les recommandations porteront sur la nécessité de compléter les informations relatives à la politique d'EAC dans le Jaune budgétaire. Pour le MCC, les évolutions de périmètre observées pour le programme 224 rendent aussi la comparaison délicate : l'observation d'une légère hausse sur la période (actions 2,3 et 4) est à rapprocher de la conjugaison de deux mouvements : sur les soutiens aux conservatoires - action 3 - et sur l'action 2 qui fusionne les actions 3 et 4. La rédaction simplifiée des intitulés des dispositifs est aussi en cours pour le 224. Enfin, les moyens de la politique jeunesse du MVJS augmentent de manière très conséquente sur la période.

La principale recommandation de la mission est de donner plus de visibilité aux différentes actions et dispositifs liés à la démocratisation culturelle, insuffisante dans les documents de synthèse actuels (Jaune).

Les collectivités territoriales sont majoritaires dans le financement de ces actions et auprès des structures des régions étudiées, quoiqu'en tension budgétaire. Les reconfigurations observées dans les équipes culturelles, dont les agences territoriales pourraient se traduire, comme cela est parfois observé, par des suppressions ou des baisses de moyens. Cependant, le consensus en direction des publics prioritaires est fort, et devrait permettre de rester confiant dans la reconfiguration des soutiens accordés à ces actions, pour plus de lisibilité et une valorisation des compétences de chacun.

Le soutien de fondations et de mécènes aux actions associant des enjeux culturels et sociaux dans les établissements publics comme dans les structures en région est croissant sur la période étudiée, pour des projets à la fois exigeants et pertinents.

La mission a choisi de donner en partie IV le panorama des pratiques et des usages au regard du champ évaluer, en présentant l'enquête auprès d'utilisateurs (BVA) effectuée en 2016. Elle s'efforce de nuancer le discours d'un échec de cette politique par la mise en lumière de résultats et d'opérations observés sur le terrain.

Les limites de cette politique sont soulignées, en termes d'insertion des institutions dans la proximité, de communication ou de mode opératoire, et les nombreuses bonnes pratiques sont évoquées, comme autant de pistes permettant de garder une mobilisation constante, même si des évolutions sont indispensables dans la manière de reconnaître la diversité des usages et des demandes et d'y répondre. Si la relation des structures culturelles à la proximité questionne leur capacité à attirer des publics nouveaux et diversifiés et, partant, interroge leur légitimité, les nombreuses réponses et projets observés qui réussissent une pleine insertion parmi la population avec des projets de qualité permet de formuler un avis positif sur l'ambition culturelle dans les territoires.

IV- UNE DISTANCE A LA CULTURE CLASSIQUE MAIS DES STRUCTURES DE PLUS EN PLUS INVESTIES SUR LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE

Les études citées en partie I sur la distance à l'art et la culture interrogent les politiques culturelles et les stratégies des professionnels, en direction du « grand public » comme des populations les plus éloignées de la culture. Ce constat est à rapprocher de l'enquête effectuée auprès d'utilisateurs par BVA avec l'appui du SGMAP, évoquée ci-dessous.

La mission propose cependant de nuancer le discours d'un échec de cette politique par l'observation de fréquentations en hausse (partie I-3-3), en particulier en direction des publics populaires dans le champ patrimonial et dans les territoires, où les structures de proximité accueillent des publics variés et s'efforcent de diversifier leurs actions.

Enfin, la mise en lumière de résultats et d'opérations observés sur le terrain vient confirmer que les stratégies construites, réfléchies et ciblées permettent de toucher un public *a priori* indifférent à la culture, qui revient s'il y a trouvé une satisfaction. Certaines démarches « *excluentes* » sont soulignées, en termes d'insertion dans la proximité, de communication ou de mode opératoire, et les bonnes pratiques sont évoquées, comme autant de pistes permettant de garder une mobilisation constante, même si des évolutions sont indispensables dans la manière de reconnaître la diversité des usages et des demandes.

IV-1 L'ENQUETE BVA : DES POPULATIONS DETACHEES MAIS PAS REFRACTAIRES

L'enquête BVA a permis de faire ressortir des éléments de contexte qui place le territoire comme marqueur premier de la sortie (la nature de l'offre et son attractivité, le prix et la proximité). Les éléments de synthèse de l'enquête sont en annexe 3 et la totalité de l'enquête sur le site du SGMAP.

Contexte et objectifs de l'enquête

La réalisation d'une étude qualitative sur « la représentation de la culture » concernant des publics et des territoires peu ou pas usagers de l'offre culturelle traditionnelle (théâtre, musées, médiathèques etc...) a été conduite en janvier 2016 par BVA dans le cadre de cette évaluation. Elle a ciblé des jeunes de 18 à 25 ans et des adultes à partir de 26 ans, au revenu inférieur ou égal au salaire médian et au diplôme inférieur à bac + 2.

Quatre types de territoires ont été définis :

- Rostrenen : territoire rural, transports publics rares, offre culturelle soutenue ;
- Vitry-sur-Seine : ville péri-urbaine de type banlieue mixte où il existe une offre culturelle en plus de l'offre du centre-ville ;
- Roanne : ville-agglomération moyenne (entre 30 000 et 50 000 hab.) avec une aire urbaine, une offre culturelle et des transports ;
- Troyes : ville péri-urbaine éloignée des grandes métropoles.

Les objectifs étaient d'une part de cerner les représentations de la culture des publics et territoires *a priori* éloignés de l'offre culturelle, d'évaluer leur perception de l'offre territoriale (en termes de connaissance, d'usage, d'adéquation aux besoins) et d'autre part de comprendre les freins à la pratique de l'offre culturelle classique et d'identifier

leurs pratiques, individuelles ou collectives, de repérer les équipements et dispositifs utilisés (téléphone portable, TV ...). L'objectif était de produire un diagnostic par type de territoire afin d'établir des constats, des pistes de recommandations et d'améliorer la portée des politiques culturelles conduites par l'État et les collectivités territoriales avec les acteurs associatifs et privés du secteur culturel.

Synthèse des constats de l'étude BVA

Les enquêteurs relèvent un rapport à la culture assez similaire entre jeunes et CSP- ; dans leur grande majorité, les personnes rencontrées expriment une forme de détachement à l'égard de la « culture classique », prisme principal par lequel ils abordent la culture⁴¹¹. Ces personnes ne sont pas réfractaires à la culture classique et estiment qu'il est important de se cultiver pour se forger une identité, un esprit critique ou se sociabiliser. Les sorties culturelles sont cependant jugées ennuyeuses et « pas faites pour eux ». En plus d'un sentiment d'illégitimité, ces personnes estiment « *ne pas avoir les codes* » pour appréhender un univers comme l'opéra par exemple. Les freins évoqués sont aussi liés à la question financière et à un « principe de réalité » reléguant la culture au second plan⁴¹², ainsi qu'un manque de temps, de connaissance ou d'attrait de l'offre.

Les jeunes pratiquent moins d'activités culturelles dites « classiques » que les adultes, alors qu'ils bénéficient de tarifs préférentiels. La problématique financière agit moins comme un frein à la pratique que le manque d'adéquation de l'offre, perçue comme tournée soit vers les « ados », soit vers les « vieux ». La question des transports est récurrente, car la majorité n'est pas véhiculée.

En termes de leviers à la pratique, le fait de pouvoir bénéficier de tarifs privilégiés joue un rôle positif, mais c'est l'influence des pairs qui stimule la pratique culturelle des jeunes, qui la perçoivent avant tout comme une activité de groupe. Une jeune femme de 22 ans (Vitry) résume ses critères de sortie « *dans l'ordre 1- ce qui me plaît, 2- le tarif, 3- la proximité, 4- la disponibilité des gens avec qui je veux y aller, 5- la météo.* »

Les différences de pratiques tiendraient moins aux caractéristiques sociodémographiques qu'aux histoires familiales et individuelles. Les personnes sensibilisées à la culture par héritage familial continuent ces pratiques si elles le peuvent financièrement, ou éprouvent un regret réel à ne pouvoir les poursuivre. D'autres sont plus sensibilisés à la culture classique parce qu'ils ont des enfants auxquels ils veulent inculquer des codes qui leur ont manqué (les mères étant les plus réceptives à la culture comme moyen d'épanouissement). Enfin, les « curieux par nature » s'ouvrent à la culture classique à l'occasion : places offertes, sorties entre amis, journées portes ouvertes, opérations nationales type Fête de la musique et JEP...).

Le territoire est un plus grand marqueur de différenciation en termes de pratiques : il conditionne de manière logique l'offre culturelle et donc en partie les pratiques. De fortes disparités s'observent entre les territoires :

- **Roanne et Troyes** sont proches en termes de perception de la culture : l'offre culturelle, jugée sans attrait, est peu connue et la pratique est faible. Le manque de convivialité annexe à la sortie (bars ou restaurants) est une limite auprès d'un public qui recherche plutôt l'animation des grandes villes des environs ;

⁴¹¹ En particulier théâtre et musées.

⁴¹² « Elle n'est pas prioritaire dans les dépenses du quotidien » étude BVA.

- **Vitry-sur-Seine** bénéficie autant qu'elle souffre du rayonnement de Paris. Les Vitriots sont les plus consommateurs d'activités culturelles, mais relativement peu dans leur ville, dont l'offre est jugée peu attirante et figée ;
- **Rostrenen** se distingue, les habitants appréciant l'offre à la forte identité bretonne et pratiquant des activités par goût et revendication, tout en regrettant son caractère monothématique qui les prive d'une ouverture aux autres cultures, d'autant qu'ils sont peu mobiles pour se rendre dans les grandes villes proches où ils estiment qu'ils pourraient trouver une offre plus diversifiée.

Synthèse des attentes exprimées par les personnes interrogées par BVA

Pour améliorer l'offre culturelle

Les personnes interrogées évoquent successivement : moderniser les infrastructures (cinéma, musée...), renouveler la programmation, élargir les créneaux horaires (en nocturne pour les musées et galeries d'art), rendre les lieux plus accueillants par des restaurants ou bars à proximité, organiser un « concours de jeunes talents » ou des moments de « scène ouverte » pour les amateurs, élargir les propositions culturelles (contenus des cours, des expositions et concert reflétant la diversité), prévoir des cours pour adultes et non seulement pour enfants, croiser les disciplines (classique/contemporain), inclure du participatif.

En matière de communication

Envoyer un livret spécial des activités culturelles en même temps que le mensuel de la ville, étendre l'affichage dans les quartiers, présenter l'offre culturelle dans les lieux clés (conservatoire, mairie, espace urbain, gare...) et enrichir le site internet de la ville. Utiliser les réseaux sociaux.

En matière de transports

Développer le covoiturage à partir d'une plateforme web dédiée, mettre en place une navette (surtout en milieu rural et péri-urbain), ou allonger les horaires des transports publics (péri-urbain).

En matière de tarifs

Revoir les prix à la baisse (le tarif chômeur n'existe pas partout). Appliquer aux mères célibataires avec un enfant le tarif réduit réservé aux « familles nombreuses ». Prévoir un *pass* culture.

Ces constats et l'analyse des équipements des territoires considérés (théâtres, médiathèques, musées, festivals...) a permis de mettre en évidence que le lien de ces structures avec les jeunes et les populations défavorisées n'était pas assez attractif pour susciter la sortie ou la pratique régulière. Les questions de coût, d'horaires, de priorité dans les activités, de goût aussi, dominant, ainsi que la question des transports et, en région parisienne, la peur des attentats. La barrière sociale est perceptible, mais la reconnaissance d'un intérêt de la culture pour s'améliorer au plan personnel et surtout pour enrichir l'éducation des enfants est réelle. Par ailleurs les pratiques personnelles liées à la culture sont certaines mais assimilées à des activités de loisirs.

Constat n° 54

- Les enquêtes et études évoquées ci-dessus soulignent un affaïssement des pratiques culturelles et un non élargissement des publics sur le plan social, basés sur un léger creusement des écarts observés entre les catégories socio-professionnelles les plus favorisées et les moins favorisées dans leur pratiques culturelles.
- L'étude de BVA confirme une forme de détachement à la culture, qui est cependant considérée comme permettant la valorisation de soi et un « moyen d'épanouissement » notamment pour les enfants.
- Les attentes des personnes interrogées sont une ouverture en termes d'offres (diversité des contenus) et de pratiques (amateurs notamment) ainsi qu'une plus grande facilité d'accès (tarifs, transports, horaires).

Ce constat peut cependant être nuancé si l'on observe une large diversité de pratiques non classiques ou non considérées comme telles, et une hausse de la fréquentation concernant le champ patrimonial et les pratiques culturelles plus populaires (partie I).

IV-2 LES ENJEUX ET LES BONNES PRATIQUES IDENTIFIES DANS LES TERRITOIRES

IV-2-1 La démocratisation culturelle mise en question dans le discours dominant, des réussites dans la réalité observée

La démocratisation culturelle a fondé politiquement l'intervention publique en matière culturelle notamment depuis 1959, le discours d'un échec de cette ambition étant aujourd'hui dominant : les enquêtes sur les pratiques culturelles soulignent les clivages sociaux et le creusement sensible des écarts entre les populations aisées et démunies dans les sorties culturelles. Pour reprendre les termes d'un universitaire⁴¹³, cet écart prend forme à la fois en termes de fréquence des pratiques culturelles (démocratisation quantitative), qu'en termes de contenu des pratiques (démocratisation qualitative).

Certains regrettent un passé où les références culturelles étaient celles des académies artistiques, tandis que d'autres ont la nostalgie des années militantes où, au sein des luttes sociales, la culture figurait comme un élément d'émancipation. Les évolutions sociétales, artistiques et économiques sont venues bouleverser ces repères.

Il semble juste de nuancer le discours dominant, le constat d'une distribution sociale des pratiques culturelles cédant parfois à la simple invalidation du projet même de démocratisation culturelle, qui semble un objectif irréalisable en raison des inégalités de niveau de vie entre classes sociales et des différences de modes de vie entre groupes sociaux. Le caractère inachevé voire inachevable d'un tel processus ne le condamne pas pour autant. En outre, résumer le résultat des politiques de démocratisation culturelle à un simple constat d'inefficacité ne prend pas en compte toutes les pratiques dans leur diversité, et pourrait conduire à la disparition d'innovations institutionnelles, provoquant dans ce cas une baisse des fréquentations, alors même qu'elles sont en hausse entre 2010 et 2015. Le projet de démocratisation culturelle s'est trouvé invalidé alors même qu'il fut l'objet de concrétisation au plus près des institutions culturelles.

Ces lieux de démocratisation risqueraient de rester invisibles si l'on n'étudie pas au plus près leur fonctionnement et les actions menées. Alors que certains individus sont avantagés et d'autres désavantagés dans l'accès à l'art et la culture, le projet de

⁴¹³ Laurent Fleury, *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, Armand Colin, Paris, 2011.

démocratisation de la culture vise à réduire cet écart ; or les structures culturelles s'attachent, pour une bonne partie, à élargir socialement leur public. Les équipes rencontrées dans les territoires indiquent qu'elles ne peuvent répondre à la pression de la demande ni à toutes les sollicitations, avec les moyens dont elles disposent.

Pour reprendre les termes de la directrice du théâtre Louis Aragon de Tremblay-en-France et de la fédération des Arts de la rue, « *le public naturel n'existe pas* », la démarche est d'aller vers le public et non de « *les faire venir* ». Pour la directrice de la Maison de la Danse de Lyon, c'est la rencontre avec le beau, l'émotion, le sensible, qui crée l'intérêt, « (...) *c'est en multipliant les expériences, ces moments décisifs où apparaît le goût de l'art, où l'individu est en prise avec l'œuvre et où il vit un moment esthétique fort, par le spectre de l'effraction* (...) ».

Des infléchissements sont observés pour relier l'offre et la demande potentielle, dans le sens d'une meilleure prise en compte de la proximité : des exemples de réussite, développés ci-après, permettent d'affirmer qu'il existe sur le territoire des expérimentations, des actions culturelles de qualité et des situations singulières qui viennent relativiser le discours d'un « échec » de la démocratisation culturelle, du fait de la consistance même des projets artistiques qui évoluent.

Des constats sont cependant établis concernant la relation limitée de certaines structures à leur proximité, qui ne font pas de la démocratisation culturelle une priorité, soit qu'elles bénéficient d'un public fidèle, nombreux et ne cherchent pas à l'élargir, soit qu'une telle stratégie leur semble hors de portée, en termes de moyens et de missions.

Le diagnostic expose ci-après les constats « d'échecs » : absence de mobilisation d'une équipe culturelle quant à la diversification du public ; insertion limitée dans la proximité ; inadéquation de l'offre par rapport au public ; médiation insuffisante ; communication mal adaptée. Plusieurs enjeux relatifs à ces constats ont été identifiés en termes de stratégie, et des bonnes pratiques sont présentées allant dans le sens d'une diversification des publics et des actions, plus à l'écoute des partenaires et des nouveaux usages.

IV-2-2 Insertion dans la proximité et impact sur le territoire : les écueils et bonnes pratiques observées

A- Une insertion limitée dans la proximité : éléments d'explication

La mauvaise insertion dans le quartier ou le territoire est souvent le fait d'une stratégie qui n'a pas fait du lien avec le public une priorité, provoquant une distance croissante entre le lieu et les habitants. Cet écueil a pu conduire à des remises en cause de directions, voire à des réductions ou, plus rarement, une cessation d'activité.

Elle peut également résulter d'une approche par catégorie de publics selon une typologie séquencée (scolaires, personnes en situation de handicap, public sous-main de justice, ainsi que comités d'entreprise, associations...) qui dicte souvent une organisation symétrique, ne permettant pas une approche globale du territoire.

Par ailleurs, le manque de liens partenariaux est un frein, en particulier pour les actions à mener dans les territoires ruraux et péri-urbains qui manquent de relais et de points d'appui.

Certains services et équipes culturels méconnaissent les structures du champ social (centres sociaux, crèches, foyers...), de la prévention ou de l'animation : or ces relais sont essentiels dans ces territoires et les structures qui s'en dispensent peuvent se trouver déconnectées de ces publics et des élus. Un musée a, par exemple, souligné ses difficultés à travailler avec les populations de proximité, avec le sentiment d'être « *seul sur une île* », alors que les équipes qui s'appuient sur ces réseaux en mesurent les bénéfices de manière immédiate.

B- Les bonnes pratiques observées pour une politique dynamique de territoire : décroiser les outils et les publics

B1- Une participation à la vie locale et une approche territorialisée des publics

Les participants ont souligné l'importance d'appréhender l'environnement de la structure de manière géographique et de s'organiser en structurant les équipes chargées des relations avec le public de manière territoriale, plutôt que par type de public : chaque membre de l'équipe est affecté à un territoire dont il est le « référent », pour tous les interlocuteurs et dispositifs. Cette organisation a été adoptée par de nombreuses structures, dont certaines actives dans l'évaluation : la Ferme du Buisson de Noisiel, le Théâtre national de Strasbourg, le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis et le Théâtre Louis Aragon de Tremblay-en-France... ainsi que les Bibliothèques départementales de prêt et le principe de réseaux de lecture publique en territoires urbains.

Les équipes s'appuient sur les communes, les maisons de quartier, les centres sociaux, les établissements scolaires et les associations locales, de manière à s'inscrire comme l'un des interlocuteurs de la vie locale, à faire de la communication directe, de la prospection et de participer aux événements publics, sans se limiter au champ culturel, mais en s'étendant sur le tourisme, la gastronomie et tout ce qui constitue l'ADN du territoire. Cette approche est souvent précédée d'une étude des publics permettant de cibler les attentes et les « vides » en s'appuyant sur un observatoire des publics (CNCS, Moulins). La participation à la vie locale se traduit aussi par des projets en lien avec l'activité agricole ou économique du territoire, comme le FRAC Alsace qui a produit une exposition avec des professionnels de la vigne et du vin de sa région.

Le directeur d'une scène nationale dans le Nord-Pas-de-Calais évoque une « conversation avec la population », avec une grammaire (la mise en contexte de spectacles) et un vocabulaire (les spectacles eux-mêmes). Ce lien passe par l'ouverture annuelle, la présence d'une activité économique permanente (librairie, café), qui donne une convivialité au lieu culturel.

B2- Croiser tous les publics, les générations et les disciplines

L'approche par type de territoire permet de s'adresser à tous les publics de proximité, l'objectif étant de ne pas se limiter aux publics cibles des politiques publiques ; d'inviter les habitants qui constituent le « grand public » et qui ne sont ni scolaires, ni exclus, ni « empêchés ».

Ne pas séquencer les publics, mais décroiser les actions pour les mélanger est un objectif partagé par les équipes, qui mêlent les scolaires des REP et des autres secteurs, ou les publics du champ social aux autres publics, sans leur réserver un jour ou un créneau particulier : la sortie dans un lieu de culture doit se dérouler de manière neutre,

non stigmatisante, et représente un moment de partage et d'ouverture⁴¹⁴. Le croisement des disciplines (entre patrimoine, musique, design, art contemporain, cirque...) au sein d'un même lieu ou événement induit un mélange des publics⁴¹⁵. Les rares exceptions à cette règle de brassage des publics concernent certaines actions de la PJJ, qui estime que le passage vers le « droit commun » demande parfois des étapes, tout en constituant un objectif.

Le parcours EAC et le mélange des publics sont au cœur des préoccupations d'un EPPC rhône-alpin d'une aire industrielle, qui avait mis en place en 2000 un jumelage avec le secteur scolaire, et a souhaité en 2012, dans le cadre du Parcours EAC, d'inclure tous les temps de l'enfance et de la jeunesse, de la maternelle au lycée, en comprenant également la formation de l'adulte (parents, enseignants, animateurs...). Ce parcours permet aux enfants et aux jeunes de rencontrer un artiste, d'assister à une répétition, de participer à un atelier de pratique artistique, de se confronter à une œuvre ou de voir un spectacle. Tous ces moments s'inscrivent dans une démarche cohérente de parcours à partir de projets artistiques et culturels en partenariat avec les acteurs éducatifs et culturels du territoire (écoles et centres sociaux).

Les bénévoles : un rôle important, mais leur renouvellement est un enjeu

Au cours de séances de groupes de travail, le fait que certaines structures culturelles dites de « second cercle » n'ont pas ou plus les moyens les conduit à s'appuyer essentiellement sur des bénévoles. Le bénévolat tient une place majeure en milieu rural⁴¹⁶, mais aussi en tissu urbain : la Cave aux poètes (SMAC, à Roubaix) est soutenu par ses bénévoles pour tenir la billetterie, assurer l'accueil des artistes et la restauration, soit sept bénévoles par concert (souvent des étudiants) ; le Festival à vocation sociale « le Père Noël est-il un rocker ? »⁴¹⁷, accueilli notamment par l'Aéronef, mobilise chaque année 90 bénévoles ; le Festival de la marionnette (Charleville-Mézières) repose sur 500 bénévoles, mais l'équipe est âgée et la question de son renouvellement se pose.

Quand les moyens le permettent, des formations sont proposées aux bénévoles de certains secteurs (champ social, médiateur, etc.) comme le fait l'association *Quand les livres relient*, sur la thématique du livre et de la petite enfance, très active en QPV. Les BDP jouent également un rôle important en termes de professionnalisation de bénévoles.

⁴¹⁴ Le Théâtre national de Strasbourg associe sur un même atelier des lycéens d'établissements scolaires généraux (dont un lycée international) et professionnels ainsi que la compagnie Nova Villa (Reims) avec le festival *Méli'Môme* qui veille à mélanger le jeune public ; le Louvre a choisi de ne pas recevoir les publics dits « spécifiques » le mardi, jour de fermeture, mais tous les autres jours ; au Louvre Lens, dans le cadre de la convention avec la DISP, des détenus viennent au musée au moment de l'ouverture et sont alors mélangés avec le grand public.

⁴¹⁵ L'action « 15 minutes chrono » proposée par le CNAC-Georges Pompidou aux lecteurs de la BPI leur permet de visiter les collections du musée. L'Institut national de recherches archéologiques préventives s'efforce de décroquer sa discipline en la mêlant aux arts et à des questions de société. Les lecteurs de l'Odyssée (médiathèque de Lomme) assistent aux répétitions d'un spectacle de Carolyn Carlson grâce au partenariat noué par la médiathèque avec le Colisée, théâtre de Roubaix. Les visiteurs du FRAC participent à des ateliers d'écriture en Lorraine (Metz)...

⁴¹⁶ Les Jeunesses musicales de France en soulignent le rôle d'appui sur le territoire, dans la constitution de relais et l'animation d'association d'appui.

⁴¹⁷ En 2015, 500 jouets ont été récoltés et redistribués à plus de 1500 enfants des centres sociaux de la métropole lilloise.

Constat n°55

- L'insertion d'un projet culturel dans son environnement rencontre parfois des limites, souvent en raison d'une stratégie qui n'a pas fait de la démocratisation culturelle sa priorité, provoquant une distance entre le lieu et les habitants.
- Elle peut aussi résulter d'une approche trop séquencée des publics, et non d'une approche par territoire, qui permet une stratégie d'ensemble.
- Une approche territorialisée, la participation à la vie locale, le mélange des publics, l'appui sur des partenariats et bénévoles, facilitent l'insertion de la structure culturelle.

B3 - Les résidences d'artistes, « résidences-missions », actions hors les murs

Évoquées dans le cadre des territoires ruraux, les résidences constituent un outil apprécié dans les aires périurbaines et urbaines démunies en termes d'offre culturelle (banlieues des métropoles, villes moyennes...). L'insertion d'un projet dans un quartier se fait plus facilement s'il est porté par des artistes en résidences, par un collectif ou une direction très investie.

En région Nord-Pas-de-Calais, les collectivités territoriales et leurs partenaires dont la DRAC s'appuient depuis plus de dix ans sur des « résidences-missions », reprises dans d'autres régions (Rhône-Alpes). Les avantages pour les financeurs sont l'adaptation de l'offre à un **cadre global**, la capacité de faire appel à des artistes pour des projets spécifiques et variés : scolaire, hospitalier, politique de la ville, vie des quartiers, ruralité, permettant de répondre à plusieurs enjeux à la fois. Des projets originaux et de qualité ont donné lieu à des rencontres artistiques et humaines riches de part et d'autre, selon plusieurs témoignages (Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Auvergne et Pays de la Loire).

Les actions **hors les murs** se sont développées dans les aires rurales au cours des dernières années. Elles requièrent une préparation des équipes culturelles avec les habitants. La Comédie de Béthune (CDN) propose ainsi des petites formes dramatiques appelées « Itinéraire bis » dans des endroits « près de chez vous »⁴¹⁸, en y associant un travail de sensibilisation. Des petites compagnies de théâtre proposent des spectacles dans les QPV et endroits isolés dépourvus de structures fixes, comme le *Camion à histoires*⁴¹⁹, avec du théâtre pour le jeune public en région Auvergne-Rhône-Alpes notamment.

En termes d'impact, le témoignage d'un usager du théâtre Louis Aragon de Tremblay-en-France, qui développe des résidences de chorégraphes, est éclairant : « *Je suis Tremblaysien depuis toujours et je n'ai connu le théâtre qu'en 2008, au changement de direction ; jusque-là je passais devant le théâtre sans entrer. J'ai entendu plein de termes, on parle de « zones dangereuses » (...) Je n'avais pas du tout accès à la culture. Il existait des gens qui fréquentaient le théâtre depuis longtemps. Aujourd'hui les publics du théâtre sont différents. Les personnes qui n'y allaient pas du tout étaient les pauvres et ... j'étais un pauvre. Je fais partie de la partie HLM de la ville qui regroupe toutes les difficultés et qui a d'autres préoccupations que d'aller au théâtre (...) En 2008, une troupe est arrivée dans la ville, avant tout se passait à l'intérieur du*

⁴¹⁸ Douze communes sont partenaires : Annequin, Auchy-les-Mines, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Divion, Lillers, Maisnil-les-Ruitz, Marles-les-Mines, Norrent-Fontes, Richebourg et Ruitz.

⁴¹⁹ Le camion à histoires est un théâtre en itinérance, en coproduction avec des structures labellisées (scène nationale d'Albi, scène conventionnée de Privas), soutenu par les collectivités territoriales (région Auvergne Rhône-Alpes, département de l'Ardèche) et la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

théâtre.... On a vu des artistes s'intéresser à nous : Guy Alloucherie a fait un portrait de nous et nous a mis en scène. (...) Quand ces artistes ont commencé en 2008 on était juste trois ans après les émeutes de 2005 et les quartiers n'étaient pas apaisés du tout. Ces voix ont été très utiles pour créer du lien.»⁴²⁰

Un certain nombre d'actions innovantes ont prouvé leur pertinence pour attirer de nouveaux publics : durant une semaine d'actions « hors les murs » vers les lieux de vie, le Louvre-Lens a investi la galerie d'Auchan à Noyelles-Godault pour séduire un public familial, sans présenter d'œuvres, mais avec un programme d'animations en lien avec l'exposition sur l'Égypte, « Des animaux et des pharaons ». Au sein des galeries marchandes, des ateliers arts plastiques ont aussi été proposés aux familles. La volonté de ces équipes n'est pas uniquement de proposer de l'art pour la rencontre fortuite avec la culture, que de les amener à s'intéresser aux projets proposés sur le long terme. De même, des opérations attirant un public très diversifié de tous âges, en plein air pour une grande partie, rencontrent un succès auprès de publics de tous âges, comme les Flâneries sonores au Channel.

Constat n° 56

- Les résidences-missions et les actions hors les murs sont des outils permettant à des artistes ou porteurs de projets de répondre à plusieurs enjeux à la fois : mémoire, pratique artistique, insertion dans la ville, rénovation urbaine, animation des territoires ruraux... Les actions Hors les murs permettent souplesse et décroissent l'art et la culture au plus près des habitants.

B4 - Travailler sur l'histoire nationale et locale avec les populations

La valorisation du passé d'une ville ou d'un lieu constitue une étape facilitant le contact avec la population et sa mémoire.

L'histoire nationale et les commémorations ont donné lieu à des collectes de documents qui créent un mouvement de réappropriation de la mémoire familiale et collective des habitants. Doivent être particulièrement citées : « La grande collecte 14-18 », associant la Mission du centenaire de 14-18, plusieurs ministères⁴²¹ et leurs établissements publics ainsi que Radio-France et France Télévisions. Plus récemment, une collecte pilotée par le musée national du sport a concerné l'Euro de football (2016) en France autour d'objets de supporters dont les plus significatifs, exposés dans les musées participants⁴²², rejoindront à terme ses collections.

Plus localement, la valorisation de l'histoire économique, industrielle et sociale d'un territoire représente un enjeu en termes d'identité et de cohésion sociale. Donner une réalité humaine à une histoire industrielle locale fait partie des projets de structures de proximité, qui associent enfants et adultes.

⁴²⁰ Rencontre avec les usagers du Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France), 12 mai 2016.

⁴²¹ Défense, Culture, Enseignement supérieur, et l'ECPAD, CANOPé, la BnF, les Archives...

⁴²² Opération MCC-MVJS : musées MUSEM (Marseille), d'Aquitaine (Bordeaux), des Augustins (Toulouse) Gadagne (Lyon), la Piscine (Roubaix), Archives du monde du Travail (Roubaix), Louvre-Lens, musée des Verts et musée d'art et d'industrie (Saint-Etienne).

L'exemple d'un projet conduit dans les zones nucléaires, en Rhône-Alpes, de restitution d'un travail mené sur l'histoire locale, celle de Rhône-Poulenc et de son contexte humain : la population étrangère, les cantonnements militaires derrière l'usine, les rabatteurs, la discrimination sociale liée à l'habitat etc., dans une œuvre mêlant musique, danse, arts plastiques, vidéo, arts culinaires, écriture et slam. Le projet « *participatif solidaire* » a été initié par TEC Culture⁴²³ qui s'est appuyé sur la résidence d'un artiste de jazz au conservatoire⁴²⁴ et dans un collège, dans le cadre d'un contrat éducatif. Le projet « *mon Orient, mon Occident* » mêle à la fois les adultes et des scolaires, du conservatoire, d'une classe de cycle normal et d'une classe SEGPA : à la fin de l'année, les 120 jeunes se sont produits sur scène.

Le réseau TRACES⁴²⁵ s'est donné pour mission de valoriser l'histoire et la mémoire de l'immigration, en s'appuyant sur un réseau de foyers de travailleurs, de MJC, de centres sociaux et d'acteurs de terrain : 70 événements ont rassemblé 15 000 visiteurs lors de la dernière biennale. Il a été rappelé l'importance d'être attentif à l'émergence de toutes les cultures qui contribuent à former et constituer la culture française, ainsi que son histoire.

Des projets artistiques s'appuient pleinement sur les mémoires de travailleurs, comme celles d'ex-ouvrières de l'industrie du textile dans l'Ardèche, auxquelles le projet⁴²⁶ d'une plasticienne et d'une musicienne ont donné corps, sur une voie ferrée désaffectée, en face du bâtiment de leur ancienne usine, dans le cadre d'une commande publique. Dans cet esprit, le FRAC Lorraine a travaillé avec les Archives départementales et une association de Tziganes, sur leur présence depuis le XV^{ème} siècle, dans la région, à partir des « carnets de circulation », et en ont exposé les recherches.

Enfin, Culture commune, scène nationale du Bassin-minier (Loos-en-Gohelle) a développé un projet « *Ici et Là dans la Cité* » qui valorise cet ancien territoire minier. Dans un contexte social et économique difficile, l'équipe construit des projets avec les habitants, en partenariat avec le bailleur social de la Cité des Provinces et des partenaires locaux, pour les amener d'une part au processus artistique (créer un « récit de rencontres », avec la compagnie HVDZ) et d'autre part, leur révéler différemment leur quartier. Une programmation de cinq « Temps forts » est organisée sur la saison pour travailler à l'échelle du territoire, dans la cité des Provinces de Lens et Liévin. La compagnie effectue des résidences, propose des petites formes et des « spectacles-rencontres » chez l'habitant, ainsi qu'un parcours artistique et patrimonial et un « film spectacle » (portrait de la Cité avec les habitants lors de la semaine de résidence).

B5 - Des projets artistiques qui associent les réseaux de proximité et les habitants

Par motivation et intérêt, nombreux sont les professionnels, artistes et responsables, qui ont inclut l'enjeu de la proximité dans leur travail depuis de longues années dans l'esprit de la « *considération de l'autre* », que mettaient en avant de nombreux architectes, plasticiens, designers et commanditaires, accompagnés par le groupe Oulipo dans les années 90. Cette ligne de force traverse de nombreux projets de

⁴²³ L'EPCC Travail et Culture (TEC) investit le champ de l'EAC en Isère. TEC est né d'un comité d'entreprise (Rhône-Poulenc) associatif intercommunal de quatre communes : Péage de Roussillon, Roussillon, St Maurice l'Exil, Salaise sur-Sanne.

⁴²⁴ Le Conservatoire à rayonnement communal de Roussillon.

⁴²⁵ Association TRACES, Histoires, mémoires et actualité des migrations en Rhône-Alpes, cf. leur Charte.

⁴²⁶ Commande publique de la plasticienne Elisabeth Ballet avec Cécile Chagnaud, *Vous me direz*, 2014, le Moulinon, vallée de l'Eyrieux, parc de l'Ardèche, avec les Nouveaux commanditaires (Fondation de France).

compagnies et d'institutions, centres dramatiques, centres chorégraphiques, etc... qui placent le spectateur dans une position réceptive et non passive, le sollicitant, voire lui laissant une part active lors des représentations. Les exemples sont trop nombreux pour être cités, les grands festivals de spectacle vivant ont accordé ces dernières années une place croissante à ces projets.

De nombreuses commandes publiques en arts plastiques placent les habitants au cœur du projet, donnant voix à la parole des habitants (Tramway de Strasbourg)⁴²⁷, ou enfin tissent des liens avec les quartiers, comme le FRAC Lorraine à Metz, avec les centres sociaux (femmes⁴²⁸, jeunes), les foyers de migrants, ou encore l'association Hors cadre à Lille, avec le projet *Mémoire des habitants, mutation des quartiers* réunissant deux agglomérations et six communes de la région Nord-Pas-de-Calais⁴²⁹.

Dans le spectacle vivant, on relève de nombreux exemples similaires, où un auteur donne vie à l'histoire d'anciens mineurs d'origine maghrébine en Lorraine⁴³⁰. La scène nationale du Bassin minier prend appui sur l'environnement proche ; l'ancien vestiaire des mineurs est devenu une fabrique théâtrale à Loos-en-Gohelle, et accompagne des projets avec les habitants, en partenariat avec les bailleurs sociaux⁴³¹, les communes ... L'opéra Angers-Nantes-Opéra (ANO) s'appuie sur les centres sociaux, des maisons de quartier, et des amateurs pour développer des actions dans les quartiers prioritaires⁴³². Ces démarches animent certaines équipes de scènes nationales, de scènes conventionnées ou de SMAC, tandis que d'autres labels et réseaux sont moins investis dans ces types de réalisation.

L'exemple du « grand banquet des quartiers » organisé par le MUCEM à l'occasion de l'exposition *Food*⁴³³ en 2014 illustre cette volonté. Durant quelques mois, en préfiguration de l'exposition, les équipes ont travaillé avec des associations et centres sociaux de quatre quartiers de Marseille pour proposer des repas valorisant les savoir-faire des habitants, invités à découvrir les collections du musée et la démarche créative d'artistes contemporains pour concevoir ces banquets participatifs, théâtre de collectes de recettes et d'objets. Des équipes des théâtres de centre-ville ou une SMAC réinvestissent leur proximité après avoir constaté une distance des habitants, orientant désormais leur travail en direction du centre social voisin et vers les structures des quartiers populaires.

Les médiathèques de quartier sont en général très investies dans de nombreux partenariats et pratiquent de nombreuses actions hors les murs (petite enfance, maisons de quartier, MJC, parfois équipements sportifs...).

Dans les aires rurales, les centres culturels de rencontres développent des projets en lien avec le territoire, à l'instar du projet d'installation sonore de Cécile Le Prado au

⁴²⁷ *Le Gazebo* de l'Elsau, Siah Armajani, lieu de rencontre pour les habitants (kiosque, 7 tables, 4 bancs, 4 barbecues, et piste de danse), avec le Tramway de Strasbourg, la DRAC (2001).

⁴²⁸ Résidence et ateliers d'écriture de Peggy Pierrot, avec des femmes de ménage des immeubles voisins, FRAC Lorraine, 2015. Objectif : « décomplexer les gens par rapport à l'écriture ».

⁴²⁹ Bilan 2015 publié par l'association Hors cadre (Lille).

⁴³⁰ Livre et spectacle de Jean-Paul Wenzel, auteur et metteur en scène, suite à un rapport du Fasild (2005) et à une résidence à Forbach (financée par le CNL et la DRAC de Lorraine) auprès de l'Association sociale et sportive du bassin houiller, avec l'appui de chercheurs de l'université de Metz, du laboratoire ERASE. Diffusion (18) : médiathèques, maison d'arrêt, centres sociaux, salle des ventes Emmaüs, archives départementales, musée territorial, et Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Partenariat avec la DRJCS

⁴³¹ Avec la Cité des Brebis et la Cité des Provinces, avec les bailleurs sociaux, la DRAC, les agglomérations. Projets sur trois années.

⁴³² Dans le cadre de la charte Culture-Solidarité de la ville d'Angers qui relie dix structures.

⁴³³ Avant l'exposition, en septembre, chaque samedi midi dans un quartier différent de Marseille, les habitants ont travaillé et partagé des repas du Maghreb, d'Italie, d'Espagne ou d'ailleurs.

Prieuré de la Charité sur Loire, en 2015. Un collectif d'écriture et de lecture organisé autour d'une plateforme informatique collaborative a permis de recueillir des témoignages sur le rapport au pays (textes, photos, croquis, citations...), avec des rendez-vous animés par un géographe, constituant une partie de l'œuvre⁴³⁴. Le réseau des CCR a fortement diversifié ses actions en ce sens.

Constat n° 57

- Les structures situées dans les quartiers et territoires prioritaires développent, avec les équipes territoriales, des projets en lien avec leurs partenaires de proximité (associations, centres sociaux, bailleurs...) avec des artistes et des auteurs qui souhaitent investir ce type de projet. Le travail sur la mémoire des territoires permet de donner visibilité à des entités économiques et humaines et d'en garder une trace.
- Des réseaux implantés au cœur des territoires comme les Centres culturels de rencontres diversifient leurs actions vers les populations en les associant.

B6 - Une démarche partenariale adaptée au projet et au territoire

L'importance d'une démarche commune avec les acteurs sociaux et partenaires culturels a été évoquée comme incontournable pour s'adapter au contexte territorial et à la population locale. Les territoires prioritaires (QPV, aires péri-urbaines ou rurales, REP...) appellent chacun une approche appropriée. Toutes associent les collectivités territoriales, comités de quartier, associations, relais sociaux (CCAS, Maison pour tous, centres sociaux, PMI, CAF, foyers de travailleurs, etc.), ainsi que les entreprises, les structures de santé et celles pour les personnes en situation de handicap, et bien entendu les établissements éducatifs et culturels. Plusieurs équipes témoignent que c'est uniquement en s'appuyant sur des conventions⁴³⁵ qu'elles ont pu toucher un public adolescent très difficile à approcher. En région, l'outil plébiscité est le *Projet culturel de territoire*, évoqué dans de nombreuses réponses aux questionnaires des institutions culturelles. L'appui sur les établissements scolaires permet de faire jouer la parentalité.

Les équipes culturelles, situées ou non en QPV, nouent en priorité des partenariats avec les acteurs du champ social : le musée de la Marine⁴³⁶, ou de théâtres nationaux comme le TNS ou La Colline⁴³⁷. Ils sont appuyés l'un sur des universités populaires ou des éducateurs de rue, l'autre sur les relais sociaux du quartier, pour renouveler leur public. Les structures de banlieue et des aires péri-urbaines mentionnent toutes des liens avec les centres sociaux, les CCAS, les maisons de quartiers, la CAF...

Dans les quartiers en politique de la ville, péri-urbains ou ruraux, les centres sociaux et les MJC sont des partenaires incontournables : dans les Ardennes, à Manchester, à

⁴³⁴ Les habitants ont aussi bénéficié de séances de formation à l'utilisation de la plateforme collaborative, de la présentation de la démarche de l'artiste, d'ateliers voix, de séances d'écritures, dans des lieux de la ville, produisant des enregistrements qui constituent une autre partie du matériau de l'œuvre, ainsi qu'autour de nouveaux textes écrits par les participants avec des rencontres/lectures publiques à la Bibliothèque municipale de La Charité et à la Médiathèque de Cosne-sur-Loire. Un développement informatique a été conçu pour cette œuvre.

⁴³⁵ Le Phénix (scène nationale, Valenciennes) et de la Maison de la danse (Lyon) ont des conventions culture-santé et culture-justice.

⁴³⁶ Le musée de la Marine a signé une convention avec le CCAS de la ville de Paris en faveur de l'accès gratuit et avec une médiation adaptée aux familles défavorisées et aux retraités parisiens

⁴³⁷ Le théâtre national de la Colline a développé le projet Education et proximité, suite au constat que les habitants de sa proximité le fréquentaient peu. Depuis deux ans, ils s'appuient sur les collèges et lycées professionnels proches, en construisant des projets en commun, en mélangeant des associations au sein d'un même atelier, en organisant des événements et la rencontre d'acteurs qui travaillent sur les mêmes problématiques : ces actions ont modifié la composition de leur public.

Charleville ou MJC Calonne, en Rhône-Alpes, avec les travailleurs de rue et les relais sociaux. A Lomme, en Nord-Pas-de-Calais, la médiathèque travaille avec le Secours populaire et les Restos du cœur⁴³⁸. Dans les régions qui disposent de structures associatives et « d'amicales » avec une forte implantation locale, comme dans l'Est de la France, ces relais sont activés, de même que ceux de l'éducation populaire.

Les partenariats avec des comités entreprises pour les sorties culturelles sont moins aisés que par le passé, mais en revanche, celles-ci participent à un projet ensemble, avec des jeunes, un CFA, une école d'art... comme au TGP de Saint-Denis sur le sujet de la signalétique de la ville.

Des partenaires très divers sont aussi sollicités à l'occasion de projets, comme le FRAC Lorraine l'a mis en place à l'occasion de ses expositions faites en co-programmation avec des associations locales, dont la particularité est de ne pas être en lien direct avec les arts. Leurs dernières expositions ont ainsi réuni une fédération nationale pharmaceutique (sur les plantes guérisseuses), des associations féministes (pour remettre en avant les femmes), des associations de savoir médical et psychiatrique, une association axée sur les familles (*PEPS 57*), une association de prévention et d'insertion (*Bouche à oreille*), dans l'objectif de connecter différentes formes de savoir et de croiser les publics.

Constat n° 58

- Les liens partenariaux diversifiés sont un outil clé de l'élargissement des publics, en particulier pour les actions à mener dans les quartiers prioritaires, mais aussi en direction de la société civile et du monde professionnel.

C- Des projets en direction des plus fragilisés

Dans le cadre de la lutte contre les exclusions, la FNARS mettait en évidence, dans un bilan 2015 (portant sur des actions de plusieurs années), la place de la culture dans les démarches de ses partenaires : ateliers de pratique artistique, découvertes culturelles, visites, animations de « mini comité d'entreprise » dans les foyers d'hébergement⁴³⁹... Des projets spécifiquement destinés aux personnes sans domicile fixe sont développés, par exemple par le SURSO à Mulhouse⁴⁴⁰, qui au-delà d'un lieu de « transit » pour ces personnes, recueille leurs envies en matière culturelle et organise des sorties (cinéma, théâtre, musées, zoo, concert...). Pour des salariés en recherche d'emploi, appuyés par la Ferme de Cocagne (Drôme), les ateliers théâtre sont proposés pour les aider à acquérir une aisance dans la prise de parole⁴⁴¹. A Metz, pour réconcilier des commerçants, des SDF, la police et les passants, un projet⁴⁴² porté par l'association L'Abri a permis, avec l'aide d'éducateurs, d'organiser des ateliers d'écriture, de musique, d'arts plastiques, de théâtre, de magie, destinés à une douzaine de personnes marginalisées.

⁴³⁸ Les Restos du Cœur distribuent des coupons repas le premier mercredi de chaque mois : un agent de la médiathèque les accompagne pour communiquer sur la bibliothèque et en décrire les services (ateliers numérique, aides à l'auto-formation...).

⁴³⁹ Projet découvrir le patrimoine, Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR, après une catastrophe naturelle par exemple) en foyer d'hébergement.

⁴⁴⁰ Le SUSO intervient sur Mulhouse sud et le haut Rhin, pour les bénéficiaires du 115. Partenaires : maison du Pont de l'association ACCES, centre socio-culturel papin, avec La Filature (SN de Mulhouse) et la fondation JM Bruneau.

⁴⁴¹ FNARS, en partenariat avec la région Rhône-Alpes, la fondation JM Bruneau, le théâtre de la sardine.

⁴⁴² FNARS et L'Abri, avec le soutien de la mairie de Metz, et l'association Bouche à oreille et la Fondation de France, ainsi que la fédération des commerçants de Metz.

Des équipes culturelles conçoivent des projets spécifiquement destinés aux personnes les plus fragiles socialement ou économiquement. La Chartreuse de Neuville sous Montreuil (Pas-de-Calais), centre culturel de rencontre, anime des ateliers jardins à destination d'un public en grande fragilité sociale et éloigné de l'emploi⁴⁴³ ou de personnes en placement psychiatrique et réinsertion⁴⁴⁴ ou en situation de handicap avec un projet de réinsertion⁴⁴⁵. Les objectifs sont larges (insertion, alimentation, travail en équipe, exercice physique et partage). La RMN-GP a développé plusieurs projets destinés à ces publics (centre d'hébergement Péreire) en partenariat avec Emmaüs Solidarité⁴⁴⁶.

D- Focus sur la lecture publique : des innovations nombreuses dans les outils

Premier réseau culturel de proximité⁴⁴⁷, les médiathèques sont au cœur des territoires et ont pour première caractéristique un accès libre, qui ne requiert aucune formalité particulière. Elles tissent pour la majorité des partenariats avec leur environnement : centres sociaux, écoles et collèges, structures du spectacle vivant et du patrimoine ... Les bibliothèques départementales de prêt ont un rôle de pivots, appuyant les communes rurales et péri-urbaines par des plans de développement de la lecture publique à l'échelle d'un territoire en direction des publics les plus isolés. La dimension «réseau» est importante, depuis une bibliothèque centrale vers des annexes plus modestes mais parfois mieux inscrites dans la vie quotidienne d'un quartier. Les structures régionales du livre sont nombreuses, avec des rôles distincts selon les régions, en appui de ces réseaux de terrain.

Le champ de la lecture publique a évolué puisqu'elle inclut la musique, les films (y compris les séries télévisées), les ateliers numériques, etc. Par l'ampleur de ses propositions, la bibliothèque se présente comme un **service public intergénérationnel** dans le rapport de la famille et de chaque personne à la **société et au lien social** : les responsables des médiathèques situées dans les quartiers ont inclus l'enjeu de la démocratisation culturelle de longue date comme une priorité de leur stratégie de conquête des publics. Leurs propositions ont évolué, la plupart⁴⁴⁸ proposant des services et activités⁴⁴⁹ : moments culturels, ateliers de recherche d'emploi sur internet, atelier numérique, *do-it-yourself*, jeux vidéos⁴⁵⁰, films et musique ... Certaines nouent des liens avec des associations de lecteurs et des amateurs autour de passions communes : le jardin, la lecture, la solidarité...

Ainsi, la médiathèque de Lomme (59) propose-t-elle un *Repair café* en ses murs, qui valorise les compétences de chacun dans une perspective d'échange : la couture pour les mères de famille, la réparation d'électroménager et de meubles, la création d'objets de jardin, etc., pour intéresser des gens qui ne fréquentent pas habituellement la médiathèque. Elle s'appuie également sur les « ambassadrices » des groupes d'alphabétisation, ainsi que sur les établissements scolaires de la proximité : lycée professionnel couture, lycée technique du bâtiment, lycée horticoles... Enfin, des espaces

⁴⁴³ FNARS, en partenariat avec le CCAS de Berck.

⁴⁴⁴ FNARS, en lien avec le foyer du CHAM.

⁴⁴⁵ FNARS, avec le SAMSAH de Berck.

⁴⁴⁶ Portage association Studio Public, mécénat de la Macif.

⁴⁴⁷ Le « second » si l'on considère les établissements scolaires, de loin les plus nombreux, comme le premier accès à la culture.

⁴⁴⁸ Toutes celles qui ont répondu au questionnaire, dont la BPI, etc...

⁴⁴⁹ Exemple des Idea Stores en Grande-Bretagne, lieu ouvert, café, etc...

⁴⁵⁰ Certains responsables de bibliothèques ont mis l'accent sur les actions destinés aux jeunes (jeux vidéo "intelligents" interactifs, BD, musique électronique...).

« bulles » ont été aménagées, qui permettent aux usagers de s'isoler grâce à des cloisons en papier : l'objectif est de proposer un espace d'intimité au cœur de la cité. D'autres, comme à Montreuil, organisent des discussions qui, à moyen terme, prouvent leur efficacité. Après les attentats de novembre 2015, l'équipe de la médiathèque a été invitée par un café associatif en QPV à venir dialoguer et « *aider à poser les termes d'un débat* », prouvant la relation de confiance nouée par les équipes, du siège comme de l'annexe de quartier.

Des progrès restent à faire en termes d'accessibilité au niveau des horaires et de l'ouverture, en dépit des mesures récentes prises par le ministère de la culture à la suite de deux rapports : celui de la sénatrice Sylvie Robert sur *Les horaires d'ouverture des bibliothèques* (août 2015) et celui de l'Inspection générale des bibliothèques, sur *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*⁴⁵¹. Le décret⁴⁵² modifié en mai 2016 est en effet destiné à permettre le versement de « crédits de fonctionnement non pérennes » sur une durée de cinq ans, afin de mieux accompagner les collectivités dans l'ouverture des bibliothèques, en particulier le dimanche.

Les actions à destination des adolescents ont été diversifiées ces dernières années dans les bibliothèques, avec des actions innovantes sur le numérique, et une offre forte autour des jeux vidéo pensés de manière qualitative et interactive, avec une attention portée à la mixité, en dehors des clichés sexistes et de la violence caractérisant une grande partie de cette offre⁴⁵³. **L'aspect ludique** est un bon vecteur pour intéresser les adolescents : le jeu est alors vécu comme un outil de partage et de mixité familiale, au moyen de jeux de société, de jeux géants, sur le parvis de la bibliothèque par exemple. Ces jeux permettent aussi des actions favorisant la participation de personnes âgées, non francophones, handicapées, avec d'autres publics.

De même, le repli communautaire observé dans certains quartiers a conduit à des actions « hors les murs », là où les jeunes filles fréquentaient la bibliothèque il y a quelques années et s'en tiennent éloignées actuellement pour des raisons identitaires : les professionnels mènent alors des actions auprès de ces publics dans et hors des murs de la médiathèque, vers le champ social, de la santé, des loisirs, ou dans les collèges et lycées, innovant dans leurs propositions.

La petite enfance, l'opération « Premières pages »

Le MCC a lancé en 2009 l'opération Premières Pages⁴⁵⁴, dont l'objectif est de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à **l'importance de la lecture** dès le plus jeune âge. Le programme d'action vise à développer la présence du livre dans les familles et en direction des tout-petits, via entre autres le don d'un livre aux familles des nouveau-nés. La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a accompagné cette démarche durant son expérimentation, l'opération s'est déroulée dans sept départements volontaires⁴⁵⁵ et a concerné environ 60 000 naissances par an.

Le dynamisme de ce réseau reste constant et le développement se poursuit, avec des projets plus diversifiés, d'autres partenaires⁴⁵⁶ et une **inscription plus forte dans les**

⁴⁵¹ Jean-Luc Gautier-Gentès et Joëlle Claud, inspecteurs généraux des bibliothèques, déc. 2015.

⁴⁵² Décret n° 2016-423 du 8 avril 2016.

⁴⁵³ Nombreux exemples relevés par l'IGB.

⁴⁵⁴ Les premiers salons de « bébés-lecteurs » avaient été précurseurs dès 1989, date de la signature du protocole de MCC-Affaires sociales/ministère chargé de la Famille.

⁴⁵⁵ Ain, Lot, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Réunion, Savoie, Seine-et-Marne.

⁴⁵⁶ UNAF, BnF, Centre national de la littérature pour la jeunesse et agence Quand les livres relient.

territoires. Les médiathèques se sont organisées en un réseau, avec l'appui de l'association pour le développement de la lecture, la prévention de l'échec scolaire et la lutte contre les exclusions (ACCES) et le Syndicat national de l'édition (SNE), qui réunit les médiathèques de 28 territoires labellisés petite enfance en 2016 pour 200 000 nourrissons.

Le lien avec les structures qui s'occupent de la **petite enfance** est donc activement cultivé : PMI, crèches et personnel médical (pédopsychiatres, aides-soignants ...), pour partager sur les livres comme sur la culture orale, le son, la musique. L'attention aux tout-petits est majeure, y compris à l'occasion de la lutte contre l'illettrisme, permettant aux assistantes maternelles d'approcher à la fois les tout-petits et leurs parents lors de ces actions.

Les **partenariats des médiathèques avec les CCAS** des communes sont fréquents également pour le portage de livres à domicile, destiné aux personnes isolées, âgées, qui se déplacent peu ou pas. Des conventions existent aussi avec des **EHPAD**, des foyers de personnes âgées. Les prestations et services sont très variables selon les médiathèques ; des rencontres professionnelles sont l'occasion d'échanges sur les pratiques les plus innovantes.

Constat n° 59

- Les médiathèques ont évolué dans leurs propositions culturelles et se présentent pour la plupart désormais comme des petits « centres culturels » aisément accessibles, sans formalité, intergénérationnel, et sont partenaires de réseaux variés (social, culturel, éducatif...).

IV-2-3 Horaires, transports et services : transformer les contraintes en atouts

A- L'offre trop rigide en termes d'ouverture et d'horaires : des bonnes pratiques et innovations relevées

La question de l'ouverture des lieux, en termes d'horaires, a été souvent évoquée comme l'une des raisons d'une offre inadaptée aux besoins des publics ; horaires trop tardifs ou inversement, fermetures trop longues, le week-end et durant les vacances scolaires... Les fermetures de certains musées en région et de salles de spectacle vivant, le week-end et durant les vacances scolaires, notamment dans les régions de l'étude (Est de la France) ont également été citées comme des freins à la sortie. Les horaires des bibliothèques ont fait l'objet d'un rapport sénatorial (cité en partie *Lecture publique*), entraînant des mesures budgétaires de soutien prises par le MCC pour accompagner les collectivités dans l'extension de l'ouverture des bibliothèques le soir et le week-end.

En matière de cinéma, si certaines parties du territoire n'ont pas de cinéma, d'autres en sont équipées, mais le public regrette des horaires trop réduits : la dernière séance à 18h30 est relevée comme étant un obstacle à la sortie (« *on est encore au travail* »).

La **fermeture de structures (en particulier du spectacle vivant)** tout l'été a été regrettée par les animateurs qui programment des sorties culturelles pour les nombreux jeunes qui ne partent pas en vacances, limitant la diversification des activités. On relève des cas parfois extrêmes : un studio de répétition de musiques actuelles pour

adolescents qui ferme à 17 heures durant l'année, heure à laquelle les jeunes sortent du collège ou du lycée, ou encore des espaces de répétition fermés le mercredi et durant les vacances scolaires, raison pour laquelle les publics ciblés y vont peu.

De nombreuses équipes ont cependant modifié leurs modalités d'ouverture, avec succès : à l'année, en journée, le week-end, ce qui est courant dans les capitales mais beaucoup moins ailleurs.

Des équipements ont entrepris d'être ouverts *tout au long de la journée* pour s'inscrire dans la vie du quartier alors qu'ils étaient fermés dans la journée pour ouvrir le soir (lieux de spectacle). Le Centre Pompidou-Metz ouvre *La Capsule*, son espace destiné aux 13-16 ans, gratuitement tout le week-end, à l'instar de son modèle parisien le Studio 13-16, tout comme le Centre national du costume de scène de Moulins qui propose gratuitement le week-end de courtes animations ludiques de 45 mn pour les enfants, à 14h30 et 16h pour stimuler la venue en famille. Plus audacieuse, l'ouverture annuelle de la scène nationale du Channel à Calais (Nord-Pas-de-Calais) qui s'est ainsi organisée pour être ouverte douze mois sur douze. D'autres investissent les congés scolaires, comme les partenaires du projet *Vive les vacances*, un ensemble⁴⁵⁷ de salles de spectacle de Rhône-Alpes dans le cadre des propositions de *Scènes d'enfance et d'ailleurs* de l'opération *Génération Belle saison avec l'enfance et la jeunesse*, lancée par le MCC en 2015, à l'instar du Parvis à Tarbes (scène nationale⁴⁵⁸). Des institutions de centre-ville ont proposé des « nocturnes », correspondant aux besoins de leur public, en particulier pour les jeunes et les urbains⁴⁵⁹. Cette demande d'élargissement des horaires en nocturne fait partie notamment des attentes formulées par les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête BVA.

Les équipes ayant opéré ces ouvertures élargies et adaptations d'horaires en observent un **impact immédiat** en termes d'affluence : des horaires adaptés, qui offrent des spectacles une heure plus tôt en soirée ou en matinée ont eu un succès immédiat auprès des familles.

Pour rendre l'accueil moins « institutionnel » et moins « impressionnant » pour les publics n'ayant pas l'habitude de fréquenter ce genre d'institutions, certaines structures ont créé un véritable lieu de vie avec une cafétéria ou un accueil ouvert presque en continu, et emploient des médiateurs pour échanger avec ce public, sur les propositions culturelles⁴⁶⁰. D'autres⁴⁶¹ ont fait le choix d'une ouverture sur le quartier, presque « en continu », par exemple à l'occasion de l'Euro 2016, pour attirer un nouveau public. La présence de boutiques, de services, de librairies, entraîne des fréquentations occasionnelles qui « désacralisent » l'institution. Dans le champ de la lecture publique, des médiathèques ont ouvert des lieux de lecture situés dans des lieux non culturels (maisons de quartier notamment), adaptées aux horaires d'ouverture de la structure accueillante et donc aux temps de fréquentation par les habitants.

Si l'étude BVA relève que les jeunes de Vitry fréquentent parfois le musée d'art contemporain du MacVal l'hiver « *parce qu'il est chauffé* », c'est aussi le signe que le lieu est en partie *accessible sans ticket*, et qu'il est entré dans le périmètre de leurs lieux de vie quotidiens, à l'instar du hall de la Tate Modern à Londres, qui accueille ainsi un public « de passage » qui se familiarise peu à peu avec l'endroit.

⁴⁵⁷ L'espace 600, la Rampe, le CLC-L'autre rive, L'heure bleue, l'hexagone, la Bobine, le centre culturel JJ Rousseau, l'Amphithéâtre, la MC2 à Grenoble.

⁴⁵⁸ Spectacles pour les petits dès six mois durant les vacances scolaires, ateliers gratuits pour les accompagnateurs, tarifs bas : pass familles à 5€ et 3 €.

⁴⁵⁹ Les horaires du centre d'art visuels du Palais de Tokyo « Midi-Minuit » ont eu un impact fort sur l'âge du public.

⁴⁶⁰ Le Lieu Unique à Nantes, le Théâtre de la Commune à Aubervilliers...

⁴⁶¹ TGP St-Denis, CDN d'Aubervilliers, Philharmonie...

B- La problématique des transports : innover et associer

Les questions de transports constituent l'un des principaux freins physiques à l'accès, pour les publics éloignés géographiquement de l'offre culturelle, en zone rurale et périurbaine, où s'ajoutent des questions de sécurité le soir. Tous les EP franciliens soulignent le problème des transports pour les événements proposés en soirée comme étant un frein à l'élargissement de leur public.

Les professionnels ont souligné la nécessité d'élargir la médiation en y intégrant la sortie culturelle de manière plus globale, comprenant la question du transport : cet encadrement encourage le public non familier de la culture à participer : le partenariat de la médiathèque de Lomme⁴⁶² avec l'Opéra de Lille a instauré des « bus-opéras » partant de la Lomme, avec une médiation encadrée par l'opéra, l'équipe de la médiathèque organisant et encadrant la sortie.

Les structures de la banlieue parisienne opèrent ainsi en EAC notamment, pour raccompagner les jeunes dans les communes où les transports en commun sont rares. Le TNS expose que la navette a permis de toucher des habitants qui ne se seraient jamais déplacés au théâtre, de même que le TGP de Saint-Denis. Pour ces lieux de spectacle, des bus affrétés par les départements permettent aussi aux collégiens de circuler ensemble en soirée plus sûrement : si les collectivités territoriales partenaires ne s'engageaient pas à mettre en place des navettes, ce public ne serait pas venu.

Parmi les pratiques innovantes, on relève notamment le partenariat formé par le théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France) avec l'association de prévention Arrimages (soutenue par le département de Seine-Saint-Denis) pour la mise en place du dispositif des *Gentlemen* » : de jeunes Tremblaysiens accompagnent en voiture la sortie au théâtre des personnes qui le souhaitent (en général des personnes âgées). Ces jeunes valident ainsi les heures de conduite dans le cadre du passage de leur permis de conduire, les frais étant pris en charge par l'association et un partenariat privé. Les financeurs le présente comme un « chantier-mission citoyenne » sur la base du bénévolat, permettant à la fois une découverte culturelle (car les jeunes assistent au spectacle) mais aussi un cadre à respecter, des horaires, une tenue à revêtir, etc... L'ensemble constitue ainsi le cadre d'une mission d'insertion à caractère multiple : culturel, social et éducatif.

C- Les services annexes à l'offre culturelle : des innovations

Au-delà des horaires adaptés et des transports innovants pour accompagner la sortie, certaines structures innovent et proposent une séance de cinéma pour les enfants pendant le spectacle des parents⁴⁶³, de même que d'autres proposent des garderies payantes ou gratuites durant le spectacle⁴⁶⁴. Ces mêmes efforts se retrouvent dans des centres sociaux et culturels.

⁴⁶² Ces liens sont noués par la médiathèque avec d'autres structures de l'agglomération (Théâtre du nord, le Vivat, l'Orchestre national, le FRAC...).

⁴⁶³ Le dimanche après-midi (CDN d'Aubervilliers).

⁴⁶⁴ Comédie de Colmar, CDN (gratuit), ou Opéra de Lille (8€). Ailleurs, on observe des tarifs de garderie entre 4 et 10 € dans sept structures.

Constat n°60

- Les périodes d'ouverture et d'horaires sont des freins à la sortie culturelle fréquemment cités dans les enquêtes usagers. Les périodes de fermeture sont trop longues, notamment les week-ends et congés scolaires, durant lesquelles les habitants n'ont pas accès à l'équipement, tant pour les activités amateurs que pour des sorties culturelles. C'est particulièrement le cas dans les structures en région.
- Un nombre croissant de structures ont modifié leur offre pour s'adapter : ouverture le week-end et durant les vacances scolaires, ouverture toute l'année, nocturnes, séances adaptées aux familles (après-midi) ouverture sur le quartier y compris en journée, pour des équipements habituellement ouverts le soir....
- Les questions de transport sont une contrainte forte pour beaucoup de gens. Des solutions innovantes sont trouvées : voiturage personnalisé en auto-école avec le partenariat d'une agence de prévention départementale, navettes, et accompagnement en groupe dans les transports en commun avec les médiateurs.
- Des structures commencent à proposer des services annexes à l'offre culturelle : garderie (payante ou gratuite).

IV-2-4 Déjouer l'indifférence : élargir l'offre, associer les habitants et prévoir une médiation adaptée

D'après l'étude BVA, les personnes interrogées affirment se sentir exclue des programmations culturelles classiques : l'offre est jugée trop traditionnelle et pas adaptée à ses attentes, plus orientées vers le divertissement. Le but d'une politique culturelle n'est toutefois pas de soutenir la facilité au détriment de l'exigence artistique, associée à l'effort plus qu'à l'agrément, mais bien de favoriser une offre de qualité et diversifiée pour s'adresser au plus grand nombre, et de se donner les moyens d'accompagner cette offre d'une manière ou d'une autre.

A- Une offre pluridisciplinaire et l'impact des programmations pour la petite enfance

La majorité des structures soulignent l'importance d'offrir une programmation diversifiée, pluridisciplinaire, avec un spectre plus large pour s'adresser à des publics variés, tout en créant une synergie en termes de programmation. Si les scènes nationales ont par nature cette ambition, les lieux de création spécialisés et les institutions patrimoniales ont progressivement ouvert leurs portes à d'autres disciplines.

Dans le Lieu unique (LU) à Nantes, depuis 2015, 300 événements ont lieu par an, du spectacle vivant aux arts plastiques. Sur six semaines, un spectacle est proposé tous les jours en parallèle à la programmation, soit cinq à huit propositions par semaine : « *l'activité crée les besoins, plus la jauge est grande, plus les gens viennent* »... Le Lieu Unique a comptabilisé 15 000 visiteurs pour le festival, en parallèle de l'exposition sur le compositeur Pascal Dusapin, visitée à l'occasion par le public. L'accueil de projets populaires est aussi un moyen d'attirer de nouveaux publics : le Lieu unique a accueilli les auditions de la « Nouvelle star » et en a observé l'impact en termes de fréquentation auprès des jeunes.

Enfin, le rôle clé de propositions culturelles et artistiques destinées à la petite enfance doit être souligné : il est l'un des moyens de s'adresser non seulement aux tout-petits pour les sensibiliser dès le plus jeune âge, étape majeure des apprentissages de tous ordres, mais également de s'adresser à leurs parents. Si des liens sont noués avec des

structures sociales en parallèle, la démarche est doublement efficace. Ce volet « petite enfance » n'est pas toujours bien valorisé dans les programmations.

B- La culture dans l'espace public : gratuité, facilité d'accès, association des habitants

Enfin, les spectacles gratuits dans l'espace public permettent de toucher de nouveaux publics. Les arts de la rue jouent ainsi un rôle particulièrement efficace puisqu'ils offrent des propositions artistiques à des gens qui ne seraient pas forcément venus dans une institution culturelle. Ces professionnels disent combien ils sont au milieu du « grand public » et l'impact qu'ils constatent, l'émotion perceptible devant la danse, le jeu, les mouvements. Ils regrettent le faible nombre d'initiatives en direction de ces publics peu mobiles, à l'exception des zones festivières l'été, tandis que rien n'est proposé dans les quartiers durant cette période. De nombreuses villes ont cependant investi ce champ de l'art et de la culture dans l'espace public.

Les sites, parcs naturels et monuments patrimoniaux ainsi que l'architecture contemporaine constituent un réservoir permanent de projets culturels, accessibles gratuitement tout au long de l'année : les services d'action culturelle et sociale qui profitent des richesses patrimoniales naturelles ou construites sont nombreux à en tirer profit, en particulier l'été, du fait de cette ouverture 365 jours par an.

En art contemporain, la procédure du 1 % représente également des occasions de côtoyer l'art et son processus, en particulier celles qui sont placées au sein des établissements scolaires et universitaires, de loin les plus nombreuses sur les 12 600 œuvres comptabilisées depuis 1951, mais également dans les commissariats, les hôpitaux : c'est ainsi que des salles de recueillement ont été conçues car elles correspondaient à un besoin identifié auprès des usagers.

Des procédures participatives existent depuis de nombreuses années⁴⁶⁵ en matière artistique et urbaine, comme celle des Nouveaux commanditaires⁴⁶⁶ en arts plastiques, qui prévoit la participation des habitants en insistant sur le lien de l'œuvre à la proximité et sur la médiation. D'autres sont menées à l'occasion de rénovation ou d'aménagement urbains⁴⁶⁷, avec des projets liés au territoire, portés par des commanditaires publics ou privés et s'appuyant sur des démarches participatives et collaboratives. Ils associent urbanisme, arts de la rue, interventions plastiques et anthropologiques.

L'enquête BVA fait ressortir la demande d'étoffer l'offre actuelle en proposant des lieux ou événements culturels rassembleurs et fédérateurs, mettant en avant les talents locaux, et en « créant des opportunités de découverte, des animations avec une offre d'accompagnement. ».

⁴⁶⁵ L'Observatoire des politiques culturelles (n°48) évoque plusieurs exemples et donne des références notamment le n° 62 des cahiers du développement social, urbain, 2015, sur des démarches participatives dans l'une des régions évaluées, Rhône-Alpes, sur trente années. Également la note : *Quelles pistes pour stimuler la participation à la vie culturelle ?* 2015.

⁴⁶⁶ Fondation de France.

⁴⁶⁷ Réflexion commune MCC et le ministère chargé de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, avec des partenaires associatifs comme le POLAU qui a publié avec le MCC un *Plan-guide Arts & aménagement du territoire*. (mai 2015)

C- La relation du public à l'œuvre évolue : un travail sur la durée, préparé en amont, restitué publiquement

Les projets d'artistes conduits avec les habitants sont des exemples réussis de mixité et de diversité, tout en respectant une exigence culturelle et artistique.

Les projets sur la durée et dès l'amont permettent de nouer des relations de confiance, de voisinage, devenant régulières. Pour tous les professionnels consultés, « *interrompre un travail longuement mené sur un territoire oblige à repartir au point de départ, comme si les actions précédemment conduites n'avaient pas existé* ». Nouer et tisser, en amont, des liens étroits avec des partenaires et des relais associatifs pour bâtir une relation d'échange pérenne est un gage de réussite du projet. La préparation entre les partenaires s'opère parfois *dès le cahier des charges* si l'action s'y prête (avec la PJJ, en EAC, dans les projets de rénovation urbaine et en politique de la ville notamment...), en intégrant systématiquement un travail de médiation et de relation durable avec les publics. Lorsque le projet s'adresse au jeune public, le fait **d'associer les parents** dès l'amont, dans le portage et l'organisation des actions, est également utile, surtout à l'occasion de la restitution ou dans le suivi du dispositif⁴⁶⁸.

Restituer publiquement ou matériellement un projet scolaire ou de prévention est l'occasion d'associer et sensibiliser en plus des enfants, les familles et d'autres jeunes pas forcément concernés par le dispositif⁴⁶⁹, apportant de vrais résultats tant sur le plan individuel qu'en termes de sociabilité et de partage. La restitution publique devant toutefois entrer dans le processus de création, elle ne peut pas être considérée comme une finalité en soi.

La pérennité de certains dispositifs permet également une meilleure **formation des acteurs** (enseignants, relais associatifs...) et une évolution qualitative des partenariats, profitant donc à leurs actions de démocratisation culturelle.

Or, l'absence pour certaines structures de convention pluriannuelle sur le financement de projets d'action culturelle ne permet pas aujourd'hui d'inscrire les partenariats dans la durée⁴⁷⁰. Inversement, des opérations ponctuelles⁴⁷¹ qui ne s'appuient pas sur des relais, dans la durée, ont moins d'impact.

D- Le projet participatif dans les outils de démocratisation, ses succès et ses limites

Le **mode participatif** est un bon outil construit en amont et sur la durée, dans les territoires prioritaires. Un nombre important d'artistes ont choisi d'ancrer leur projet artistique dans une démarche collective, considérant qu'ils se nourrissent réciproquement. Les experts observent un « *déplacement de la forme de l'œuvre* » qui n'est plus forcément majeure : elle joue un rôle d'interface entre des personnes, et

⁴⁶⁸ Création d'une association de parents pour « porter » le dispositif *Orchestre à l'école*, financée par des « petits boulots » des jeunes musiciens, (Mayenne).

⁴⁶⁹ Le programme inter'class porté par France Inter dans lequel des collégiens d'Île-de-France sont sensibilisés au traitement de l'information et à la lutte contre la méfiance à l'égard des médias avec en point d'orgue la réalisation de reportages diffusés durant l'été 2016.

⁴⁷⁰ L'association Hors cadre (Lille) travaille sur les dispositifs Passeurs d'image, des actions en prison, en EAC, dans les quartiers. Ses soutiens de la DRAC et du département ne donnent pas lieu à une convention pluriannuelle d'objectif.

⁴⁷¹ Exemple de l'opération *L'entreprise à l'œuvre*, lancée en 2014 par le MCC avec des comités d'entreprises, dont les DRAC consultées ont souligné la disproportion entre le travail conduit et les résultats (sur le principe « une semaine, sur le lieu de travail, des œuvres des collections publiques »).

offre une possibilité de rencontre, car le plus important « *ce n'est pas le rapport à l'œuvre mais les conditions du rapport à l'œuvre* ». Les œuvres participatives existent depuis des décennies, mais reviennent de plus en plus, après des années de désintérêt, dans un contexte de crise qui valorise leur aspect convivial puisqu'elles permettent d'associer le public aux pratiques artistiques en lui offrant un rapport direct et privilégié à l'œuvre et en favorisant l'exercice de la citoyenneté dans une démarche plus active que passive.

La maison de la danse a présenté, en mai 2015, le projet Babel 8.3, un spectacle participatif interprété par 200 habitants des 3^e et 8^e arrondissements de Lyon, en partenariat avec l'orchestre national de Lyon (ONL), dont l'objectif était à la fois de rendre visible l'art citoyen et d'aller au-delà des clivages *tout artiste - tout public*. Le bilan est très positif avec par exemple un danseur hip-hop repéré dans la rue qui se produit avec un musicien de l'ONL aux Journées Européennes du Patrimoine et s'est poursuivi tout au long de l'année 2014-2015 avec les « Babel bulles » dans la ville, l'espace public, les écoles... Ce projet a mêlé des amateurs et des professionnels dans un partage d'expérience artistique et de dialogue des générations très apprécié, à l'instar de celui qui traverse la parade chorégraphique du *Défilé*, présentée tous les deux ans depuis 1996 dans le cadre de la Biennale de la danse à Lyon, associant 4 500 amateurs et 250 artistes professionnels en 2016 par exemple, sur la thématique « Ensemble ».

Les opérations de collecte nationale précitées⁴⁷² sont également un moyen de participation de chacun à un événement national valorisant et visible.

En matière de bibliothèques, l'association des usagers à la définition du projet progresse, comme des travaux de l'ENSSIB en attestent⁴⁷³.

Dans les régions évaluées, le projet des *ateliers nomades* organisé par la scène nationale Le Phénix (Valenciennes, Nord-Pas-de-Calais)⁴⁷⁴ se présente comme une expérience pilote sur le territoire national, elle implique en amont et dans la durée des publics de tous horizons, au sein de projets d'artistes travaillant sur des esthétiques relationnelles : « *L'objectif est de tenter de rendre la légitimité de regard à ceux qui l'ont perdue, en plaçant au premier plan la participation et la rencontre sensible avec un artiste* »⁴⁷⁵. Les ateliers nomades se construisent en dialogue avec les politiques sociales et éducatives du territoire pour que les habitants se retrouvent, favorisant la cohésion sociale.

Cependant, des **réserves** ont été émises sur certains types d'œuvres participatives, liées aux histoires et aux parcours de vie (témoignage d'habitants qui revivent des situations personnelles difficiles, mémoire de l'immigration), le risque étant de se retrouver « enfermé » avec un **effet de « miroir »** personnel et social, qui, au lieu d'ouvrir l'individu à l'autre, le replie sur sa propre identité, son histoire, de manière indirectement stigmatisante. Ce constat rejoint l'une des propositions du rapport *sur La grande nation Pour une société inclusive*⁴⁷⁶. Les questions d'identité et de mémoire peuvent intimement se croiser et participent de la construction d'une histoire partagée,

⁴⁷² Grande collecte 14-18, Euro de football.

⁴⁷³ *Comment construire des pratiques participatives dans les bibliothèques ?* 2015, cité par l'Observatoire des politiques culturelles.

⁴⁷⁴ En partenariat avec le service de la politique de la ville de Valenciennes, l'État et Valenciennes Métropole (Communauté d'agglomération).

⁴⁷⁵ Le Phénix, scène nationale de Valenciennes (réponses au questionnaire et site internet).

⁴⁷⁶ Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration, 1^{er} février 2013, Thierry Tuot, Conseiller d'Etat ; proposition n° 15 Culture.

notamment pour les jeunes générations, auprès desquels l'histoire et la mémoire de l'immigration et des territoires de la politique de la ville tente d'éclairer le passé, afin de l'inclure dans le récit national, en écho à la demande sociale.

Par ailleurs, un foisonnement de projets favorise la participation des habitants et permet de lutter contre les stéréotypes qui touchent les populations immigrées, issues de l'immigration et ultramarines. Comprendre la diversité des parcours représente un des leviers de l'intégration. Les projets de mémoires, qui contribuent à « ouvrir la société française », sont l'un des objectifs du CIEC.

La transmission de l'histoire et de la mémoire peuvent s'opérer de manière apaisée et riche dans un contexte de valorisation et de découverte en même temps que d'apprentissage, avec des modes de transmission appropriés, par le biais notamment des outils culturels : spectacles, expositions, concerts, débats-rencontres, colloques, etc., interventions soutenues au titre de la politique de la ville, en collaboration avec d'autres départements ministériels fortement impliqués : ministère de l'Éducation nationale et des organismes associatifs (Ligue de l'Enseignement, réseaux Histoire et Mémoires) ; ministère de la Défense (ONACVG) ; ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur (CNRS, Sciences-Po) ; ministère de l'Intérieur (formation des acteurs).

Par ailleurs la démarche participative peut entraîner d'autres réserves, telles que des frustrations liées au manque de prise en compte de la parole des habitants, premiers concernés dans le projet réalisé : en ce sens, s'il y a des débats ou colloques, des expositions, des spectacles, il n'est pas envisageable de les produire en ignorant le rôle actif qu'ils peuvent jouer dans la conception, la prise de parole, le récit sensible (vivant ou enregistré), la production et la représentation.

E- Une médiation devenue « interactive », des outils co-construits qui font une place croissante au numérique

Aux offres culturelles et aux politiques tarifaires adaptées s'ajoute souvent une médiation spécifique sans laquelle le rapport à la culture des populations qui en sont les plus éloignées resterait difficile ; si des personnes se passent de toute médiation, et si certains estiment que « *l'œuvre parle d'elle-même* », la majorité des publics cibles s'inscrit volontiers dans des démarches accompagnées, confirmé par l'étude BVA. Les services culturels et sociaux des mairies soulignent l'importance des *médiateurs venant avant la sortie* se familiariser avec les jeunes, pour ensuite les accompagner : se préparer à ce qui va être visité, nouer des liens de confiance avec les médiateurs, sont des points d'accroche pour les jeunes.

Les structures culturelles mènent toutes, sauf exception, des actions de médiation destinées à donner les clés de compréhension à ceux qui sont éloignés de cet univers. La médiation culturelle constitue un des outils essentiels de la politique de démocratisation culturelle, notamment à l'égard des publics les plus éloignés de l'offre pour des raisons sociales, économiques et géographiques⁴⁷⁷. Elle a été « généralisée » dans le champ culturel, les structures proposant au grand public des visites, conférences, ateliers etc. et des projets plus ciblés pour les milieux pénitentiaires, hospitaliers et scolaires. Mais elle a aussi pour ambition de donner au « grand public » des clés de

⁴⁷⁷ Depuis la loi du 4 janvier 2004 relative aux Musées de France, la médiation figure parmi les attributions des musées.

compréhension « à la demande », sans achat de « prestation » particulière, comme des structures ou événements⁴⁷⁸ l'ont beaucoup fait depuis plus de dix ans, notamment dans le champ de l'art contemporain, d'un abord parfois peu aisé. Des collectifs « informels » de médiateurs se sont développés, initié dans le champ du spectacle vivant de la région d'Angers puis élargi au champ de la lecture publique, s'appuyant sur un binôme « artiste-médiateur » ou « bibliothécaire-médiateur » pour partager les expériences.

En revanche, les sorties ou projets préparés dans lesquels les jeunes se sont investis (dans le cahier des charges, le programme, etc.) et sont **actifs**, au sein d'une démarche où la pédagogie est souple et point trop didactique, trouvent grâce à leurs yeux. Une médiation réalisée *en co-construction* est aussi évoquée comme efficace ; l'Orchestre de Chambre de Paris et l'ONDIF co-construisent leurs projets et supports de médiation directement avec les enseignants et partenaires concernés. Le Louvre propose des nocturnes de 19 à 21 heures durant lesquelles des étudiants de tous horizons font découvrir le musée dans une atmosphère conviviale, avec la collaboration d'écoles et d'universités partenaires.

Des outils de médiation innovants sont aussi proposés, avec le numérique essentiellement, comme la « minute du spectateur » mis en place par la Maison de la Danse : une minute de médiation accessible, rapide et pédagogique pour « tout le monde », sur le site internet, la télévision locale (TLM), et le site la région Rhône-Alpes, que les professeurs utilisent comme support de médiation. Toujours dans le champ numérique, la scène nationale d'Alençon propose des conversations par Skype avec des artistes en résidence dans un café rural. Les pratiques numériques « *nous déplacent presque toujours vers des positions nouvelles et donnent une place aux pratiques amateurs* » : les fans sont des experts avec lesquels les institutions culturelles apprennent à échanger, la médiation de contenus devenant contributive et la médiation *in situ* relevant désormais plus de l'innovation formelle, de la captation d'attention, et de l'accompagnement au cas par cas (publics spécifiques). Des outils numériques de médiation du patrimoine écrit ou graphique sont proposés par des médiathèques, comme le blog *Happy Apicius blog* du fonds gourmand à Dijon. A Valenciennes, la scène nationale du Phénix a mis en place un site participatif et une « *minute pédagogique* » dans l'idée de créer une communauté participative autour de sa structure (logiciel collaboratif *Rekall*, sur le processus de création).

L'interactivité et la participation à la programmation questionnent aussi le 7^{ème} art, dans la prolongation du partage de la salle de cinéma, par des discussions en ligne, voire en direct : « *Au-delà de l'évolution des techniques cinématographiques elles-mêmes, les salles de demain devraient permettre de l'interactivité...Le concept de « la 7ème salle » interroge les spectateurs pour savoir quels films ils souhaiteraient voir en salle afin d'en définir sa programmation : c'est un concept entre la VOD et le cinéclub.* »⁴⁷⁹

La création de communautés d'utilisateurs est en démarrage dans certains secteurs, mais en pointe dans de grands établissements comme le Louvre qui anime jusqu'à onze groupes d'internautes.

⁴⁷⁸ Notamment le Palais de Tokyo à son ouverture, mettant des médiateurs à la disposition du public pour répondre aux questions des visiteurs.

⁴⁷⁹ Intervention de la présidente du CNC, Frédérique Bredin, université Panthéon-Assas, 7 avril 2016, table ronde *Les jeunes, leurs loisirs, leurs usages numériques*.

Constat n° 61

- Une partie de la population se sent exclue de propositions culturelles et artistiques jugées trop traditionnelles. Pour déjouer l'indifférence, les structures misent sur une offre pluridisciplinaire qui accorde une place à la petite enfance, permettant de toucher les parents également.
- La culture dans l'espace public permet une facilité d'accès, la gratuité, et déjoue les codes habituels qui freine la sortie : revenu, diplôme, coût, catégorie sociale, âge...
- Les projets associant le public à l'œuvre, sur la durée, avec restitution publique, ont un impact en termes de cohésion sociale et d'émancipation des personnes.
- Les projets participatifs permettent de donner corps à une mémoire collective et dynamisent les territoires fragilisés par la rénovation ou la mutation urbaine.
- Les outils de médiation deviennent interactifs, grâce notamment au numérique que les structures culturelles investissent de plus en plus.

IV-2-5 Diversification des pratiques, clivage avec les institutions**A- Diversification des pratiques, soutien à la création émergente et relation aux institutions**

Les pratiques culturelles sont de plus en plus diversifiées et la plupart du temps non quantifiées, notamment des nouveaux champs artistiques (*street art*, *hip-hop*, *slam*, musiques du monde, etc.). La technologie numérique et les écrans connectés favorisent la diffusion de nouvelles formes d'expression dans tous les domaines artistiques (photographie, vidéo, musique, écriture, arts plastiques et graphiques...) ⁴⁸⁰ qui développent la pratique des jeunes créateurs comme celle des amateurs. Le MCC a organisé en avril 2015 les Assises de la Jeune Création, pour « *favoriser la reconnaissance et la valorisation des esthétiques dans toute la richesse de leur diversité et dans la vitalité de leur émergence* » afin d'échanger et de faire des propositions concernant le soutien aux artistes de demain ⁴⁸¹.

Ces pratiques qui échappent à l'action publique sont celles qui ont le plus fortement augmenté et si elles ne réclament pas pour autant de soutien public ni d'intégrer l'institution ⁴⁸², une partie d'entre elles souhaitent une reconnaissance et davantage de place pour se produire (salle de répétition, lieu de diffusion ...), voire des soutiens, logistiques ou financiers.

Plusieurs conservatoires ont ouvert depuis des années des classes d'enseignement de musiques actuelles ⁴⁸³ pour s'adapter à la demande, entraînant une diversification de leur public.

Le clivage entre « pros » et « amateurs » peut toutefois se creuser ⁴⁸⁴, les lieux de la culture étant parfois ressentis comme des « bastions » par les publics qui ne les fréquentent pas, tandis que les professionnels s'efforcent de moduler l'intervention des amateurs dans la vie culturelle, susceptible d'affecter leur emploi ou de nuire à l'image

⁴⁸⁰ « Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication », Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), Ministère de la Culture et de la Communication, La documentation française, Paris, 2016.

⁴⁸¹ Les axes de soutien étaient : diversités, formation, repérage, insertion, mobilités, solidarités et transversalités.

⁴⁸² Comme l'ont prouvé les débats sur le diplôme de professeur de danse hip-hop, récusé par une partie de ces danseurs.

⁴⁸³ Dans les régions étudiées, le conservatoire de Villeurbanne se distingue à cet endroit.

⁴⁸⁴ Comme lors des débats sur la loi LCAP récemment, sur la place des amateurs.

d'exigence artistique et professionnelle qu'ils revendiquent. Les textes en cours de rédaction⁴⁸⁵ tâchent d'intégrer les préoccupations des deux parties.

Les liens avec les institutions culturelles peuvent donc s'avérer sources de tensions dans certains quartiers, quant à la possibilité de pouvoir bénéficier des lieux (théâtres, salles) pour présenter les spectacles en amateurs (hip hop, slam), parfois acceptés par les responsables, souvent en fin d'année dans « l'action culturelle » tandis que les intéressés aimeraient « faire partie de la saison », ou tout au moins y être programmés en cours d'année. Le rôle des responsables de structures, des collectivités locales et des services déconcentrés est déterminant s'agissant du dialogue et des modalités de prise en compte de ces pratiques.

Des structures se situent davantage dans une attitude d'écoute des pratiques et des usages des habitants pour les intéresser et les impliquer, notamment dans le champ musical. Le Stéréolux⁴⁸⁶ a mis en place des ateliers amateurs de pratiques créatives du multimédia et le Prisme (scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines) avec l'opéra *L'Arche de Noé* de Benjamin Britten, associant la maîtrise et l'orchestre national de France, et des chanteurs et musiciens professionnels et amateurs de Trappes et de Guyancourt, les familles ont accompagné les répétitions et sont venues assister au spectacle jeune public mais aussi tous publics.

A Strasbourg, aux Docks, les collectivités territoriales et un mécène⁴⁸⁷ soutiennent AV Lab, un fab Lab, *laboratoire-fabrique* de partage d'outils numériques, d'expériences, permettant de monter des projets et de les partager.

De nombreuses équipes du spectacle vivant, des arts plastiques ou de lecture publique, témoignent de la possibilité de rester exigeants quant aux contenus et à la qualité des projets artistiques et culturels, car cette exigence est un enjeu pour les praticiens et elle trouve toujours un écho favorable auprès de la population qui s'en approprie les codes au cours d'un processus qualifié de « *toujours adapté, jamais bradé* » par les professionnels. Les exemples recueillis sont très nombreux en ce sens.

Constat n° 62

- Les pratiques émergentes ne seraient pas prises en compte et des projets de jeunes créateurs ou d'amateurs recherchent parfois une reconnaissance et un appui de la part des institutions et des pouvoirs publics.
- Des équipements ouvrent leur programmation pour intégrer ces pratiques, que ce soit dans l'enseignement (conservatoires) ou le spectacle vivant, ouvrent les répétitions, les montages, en « donnant à voir » les coulisses des lieux.
- Le dialogue peut se tendre pour l'utilisation des lieux et la place accordée à la représentation. La médiation des collectivités est importante à cet égard.
- Les professionnels soulignent que l'exigence de qualité ne fait pas obstacle au partage d'expériences très riches. La place accordée aux jeunes praticiens peut stimuler leur activité et permettre de nouer une relation d'échange et non de concurrence.

B- Le numérique, générateur de nouvelles formes de démocratie culturelle

Les structures ont également souligné les nouvelles pratiques alternatives qui émergent sur la toile : remix, diffusion des œuvres, éditorialisation, commentaire, écriture et art visuel... Internet peut être considéré comme un lieu de valorisation, de développement

⁴⁸⁵ Rédaction du décret sur les amateurs (DGCA), et intervention des syndicats de professionnels sur le projet de texte.

⁴⁸⁶ SMAC, Nantes.

⁴⁸⁷ Région Alsace, Communauté urbaine de Strasbourg, Fondation Orange et autres partenaires privés.

des pratiques amateurs, de création, de diffusion et de transmission de contenus, générateur de nouvelles formes de démocratie culturelle. L'effet facilitateur du numérique permet aux jeunes de créer des œuvres, de les mettre en ligne, de se faire connaître, se promouvoir et de leurs éviter de passer par des cadres administratifs contraignants, et de faire tomber les intermédiaires par des financements participatifs ; l'artiste est à la fois producteur et diffuseur.

Par ailleurs, outre la numérisation des œuvres du patrimoine et de la création, internet a aussi permis une accessibilité aux informations, parfois même, à des informations non recherchées au départ. Les gens s'informent non plus par une connexion directe à un média mais par un effet de rebond via les réseaux sociaux. La culture passe également par une forme de socialisation propre au numérique, vecteur de l'apprentissage et de l'appropriation artistique et culturelle permettant une construction des savoirs de pair à pair. Par ailleurs, une étude Médiamétrie et WSA Strategir montre que les jeunes jouant aux jeux vidéo sont plus susceptibles de prendre part à des sorties culturelles⁴⁸⁸. La Maison de la danse a recueilli 73 témoignages sur son projet participatif *Pourquoi je danse* via le numérique.

En revanche, des structures culturelles implantées au cœur des quartiers populaires soulignent qu'une part très significative des habitants n'a aucune pratique numérique : la mise à disposition d'espaces et d'équipements est dès lors un moyen d'attirer le public, notamment jeune. Le Zinc⁴⁸⁹ propose deux espaces, dont l'un, dédié au web et multimédia, s'inscrit dans une approche d'accompagnement des pratiques culturelles numériques qui vise le développement de la créativité par la pratique amateur des arts numériques (Transistor) et le second (LFO) propose des activités plus techniques : prototypage, bricolage, réparation...

L'annexe 5-1 donne la synthèse des échanges du groupe de travail sur le numérique.

Constat n° 63

- Le numérique bouscule et dynamise les institutions culturelles, tant au stade de l'offre, stimulée par les publics en particulier les jeunes, que de la médiation, qui devient parfois interactive.
- Cette évolution ne caractérise pas toutes les structures (habitudes, moyens) ni tous les publics (revenus, connexion).

C- Une prise en compte croissante de la diversité

Le constat d'un manque de diversité est établi de manière récurrente, celle-ci étant la plupart du temps entendue en termes ethnique ; les professionnels le regrettent régulièrement, en particulier ceux originaires de pays non-européens. Le même constat est effectué en Grande-Bretagne récemment⁴⁹⁰. Un collège de la diversité⁴⁹¹ a été créé auprès de la ministre chargée de la culture en 2015 pour mieux prendre en compte cet enjeu dans le monde de la culture, au sein des programmations comme dans les nominations. La plupart des structures subventionnées ayant répondu au questionnaire

⁴⁸⁸ Si 62 % des jeunes entre 15 et 24 ans se rendent au musée, ils sont 72 % des joueurs sur la même tranche d'âge à déclarer le faire, 44 % pour la musique (37 % en moyenne), 42 % pour le théâtre (32 % en moyenne).

⁴⁸⁹ Le Zinc, centre de ressources sur la culture numérique, Marseille.

⁴⁹⁰ Rapport *Analyse du théâtre en Angleterre*, BOP Consulting et Graham Devlin Associates pour ACE, 24/10/16, cité par *Newstank Culture*.

⁴⁹¹ Dont la responsabilité a été confiée à Karine Gloanec-Maurin, inspectrice générale des affaires culturelles, haute fonctionnaire en charge de la diversité.

affirment y être attentives. Les projets artistiques et culturels qui font de la diversité l'une des clés de leur programmation se sont multipliés, même si les constats sont toujours difficiles à établir, par manque de données statistiques. La diversité est également soutenue au niveau de l'accès aux formations artistiques (cf. partie sur l'insertion par les métiers, *in fine*), par un réseau d'institutions culturelles et avec l'appui de fondations.

L'un des points relevé par le collège Diversité réuni le 2 juin 2016 par la ministre rejoint les recommandations des professionnels rencontrés au fil de l'évaluation, à savoir qu'il n'est pas recommandé d'accentuer le clivage de la diversité par rapport à une « normalité », ce qui peut avoir pour effet de stigmatiser et d'enfermer les projets et les personnes issues de la diversité dans des formes trop ciblées. Cependant, en matière de mixité des genres comme de diversité, les conclusions des participants sont que les politiques des quotas constituent un ultime recours quand la réalité ne suit pas. Les normes Afnor sur la diversité en cours d'obtention par le MCC pour ses réseaux devraient permettre de mieux en apprécier la réalité.

Cette préoccupation dépasse le cadre national : afin d'améliorer la diversité dans les institutions culturelles, le département des Affaires culturelles de New York a créé un fonds de 1 M de dollars⁴⁹² pour financer les stages de 85 étudiants issus de minorités ou de l'immigration dans 32 organismes culturels.

Au niveau local, l'exemple donné par les partenaires locaux (collectivités territoriales, DRAC Nord-Pas-de-Calais...) dans la fixation des **objectifs de diversité** et de **parité** dans les critères de leurs **appels à projets** est évocateur en termes de résultats. Dans les bilans établis, la provenance des artistes est la suivante : 35 % sont originaires de la région, 50 % du reste de la France et 15 % viennent de l'étranger.

Une annexe 5-2 propose la synthèse des échanges du groupe de travail sur la diversité.

Constat n° 64

- La diversité fait partie des critères de l'offre et de la demande en matière de démocratisation de la culture, mais reste parfois peu visible. Elle est prise en compte de manière croissante dans les programmations et les modalités de recrutement, tant en formation qu'en programmation. Elle fait aussi partie des critères de sélection à l'occasion de consultations de partenaires pour des résidences ou des projets, sachant que l'exigence artistique et culturelle est toujours avancée comme restant le premier critère.
- Le MCC a entrepris une démarche d'obtention d'un label (normes AFNOR) en matière de diversité pour ses réseaux (certification prévue en 2017).

⁴⁹² Ce fonds est financé à hauteur de 50% par la Fondation Rockefeller.

IV-2-6 La communication, un enjeu en termes de visibilité et d'inscription dans la proximité

A- Un lien fort au projet, à la volonté de diversifier le public

L'un des enjeux de la démocratisation culturelle est de choisir une stratégie de communication adaptée au grand public, sauf à courir le risque de ne s'adresser qu'aux habitués. Les politiques tarifaires ne se suffisent pas à elles seules et appellent une communication innovante, adaptée aux publics ciblés, avec dans bien des cas un accompagnement personnalisé de la démarche de communication et d'échange.

Ce constat est souvent ressorti des entretiens, et tient tout autant au manque parfois observé de stratégie globale en termes de contenu (« *pourquoi s'adresser au grand public si on n'a pas besoin/envie de l'inviter à venir ?* ») qu'en termes d'outils (graphisme décalé⁴⁹³, trop pointu, diffusion confidentielle, uniquement dans la presse spécialisée...). L'étude confiée par la DGCA (MCC) au laboratoire Tram du CNRS sur les discours de la musique classique (janvier 2014) révèle, en ce sens, de nombreux exemples : discours excluant (directeurs de structures, collectivités territoriales) et un phénomène marquant d'« *entre soi* ». Inversement plusieurs structures proposent des « répétitions ouvertes » ou « générales », aux écoles, conservatoires, centres, instituts, maisons d'accueil..., comme l'Orchestre national de Lorraine par exemple.

Adapter la stratégie de communication au projet

Une communication accessible fait partie intégrante de la stratégie de démocratisation des structures culturelles, en s'adressant aux habitants, autant qu'aux professionnels et aux tutelles, afin de rendre le lieu ouvert et accessible à tous, en sollicitant le public éloigné de la culture « *de manière bienveillante et en évitant d'être stigmatisant* ». Les outils de communication traditionnels comme l'affiche ou le flyer restent nécessaires, mais doivent évoluer en termes de contenu, de format, de graphisme et de message.

Dans plusieurs structures, **chaque événement a son plan de communication et ses outils propres**, avec des relais associatifs choisis en fonction des projets (universités, entreprises, centres hospitaliers, associations LGBT, collectivités...). L'enjeu est que le support soit attractif, simple, faisant appel à l'émotion plus qu'à la connaissance.

Plusieurs opéras ont adapté leur communication, comme l'Opéra de Lille ou celui de Lyon, en direction du « grand public » avec une rubrique « première fois », un vocabulaire simple, loin de l'image imposante que peut représenter l'institution⁴⁹⁴. Des structures ont créé leur journal⁴⁹⁵, décliné sur le net et les réseaux sociaux, parlant d'une manière « simple et sincère » qui raconte « l'intérieur des choses », qui recueille l'adhésion des jeunes. En Grande-Bretagne, des efforts ont été faits en ce sens pour faciliter l'accès, et désacraliser la sortie, s'appuyant sur l'humour, l'émotion, la simplicité et la convivialité, tandis que les sites en France utilisent un vocabulaire souvent d'initiés, plus élitiste et excluant.

⁴⁹³ Exemple d'une campagne du Lieu unique à Nantes, où le public n'a pas su interpréter des affiches trop décalées et humoristiques.

⁴⁹⁴ Site internet de l'Opéra de Lille, rubrique « *Ma première fois à l'opéra de Lille* », qui aborde les tarifs (dès 5 €), la manière de s'habiller, la ponctualité ainsi que celui de l'Opéra de Lyon, « *un petit guide pratique et décomplexant pour en finir avec les idées reçues* ».

⁴⁹⁵ Revue de la scène nationale du Channel, site internet et sur Facebook.

Diversifier les lieux et les outils de communication

Les moyens de toucher de nouveaux publics s'appuient sur une diversité de partenaires de communication, afin de déjouer le reproche souvent fait d'un milieu qui ne communique que vers ses pairs et son public fidèle, sur des vecteurs limités. Les outils comme le *street marketing* dans les lieux de fréquentation des jeunes comme les centres commerciaux (souvent avec des partenaires)⁴⁹⁶, des supports comme les sacs en tissu, des vecteurs comme un camion stationné à la sortie des collèges et des lycées, le but est de s'adapter aux usages des publics souhaités.

S'appuyer sur des points relais fréquentés quotidiennement a également été évoqué : supermarché, pharmacie, tabac, grandes surfaces, etc. ainsi que les relais associatifs pour s'adresser aux publics prioritaires. L'Odyssée, médiathèque de Lomme (59), a mis en place des « paniers », dispersés dans cinq quartiers de la commune, chez le boulanger, le coiffeur, le médecin, etc. avec des livres approvisionnés régulièrement par deux agents de la médiathèque, expérience déjà lancée par la médiathèque du Havre avec succès. Ainsi, certaines personnes ont commencé à fréquenter la médiathèque parce qu'elles avaient découvert un ouvrage policier dans un café par exemple.

B- Numérique et réseaux sociaux : un apport devenu indispensable mais qui n'est pas la seule clé de la démocratisation de la culture

Le numérique, devenu indispensable dans nos sociétés hyper-connectées, n'est pas le moyen unique de rechercher de nouveaux publics ; même s'il est adapté aux jeunes. Mais il reste un vecteur majeur en direction du « grand public », tant en termes d'offres et de contenus que d'outil de dialogue et de communication.

Le musée de l'air et de l'espace au Bourget a utilisé avec succès un site de vente grand public sur internet⁴⁹⁷ pour proposer des entrées, démarche qui a amené un public nouveau : ils ont 90 % de primo-visiteurs. Les agents du musée diversifient à présent leurs supports en s'appuyant sur les relais de proximité et les partenaires territoriaux, pour des relations plus construites et diversifiées.

L'absolue nécessité de parler aux jeunes avec une communication qui est la leur impose aux institutions de s'adapter en continu à l'évolution des réseaux sociaux. Au Louvre Lens par exemple (tout comme au Louvre et dans grand nombre d'institutions), les personnels considèrent leur site internet comme leur premier outil de communication et sont très présents sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et de plus en plus Instagram ou PériScope) ainsi que sur une chaîne YouTube (vidéo sur les expositions). Certains comme le Phénix à Lille ont mis en place une « minute participative » sur les réseaux sociaux.

Ces supports évoluent très rapidement.

Les participants ont cependant souligné une relative sous-valorisation des activités numériques au sein des institutions culturelles ; considérées comme annexes, sans véritable budget. En plus de la difficulté à suivre le rythme des réseaux sociaux, les institutions sont lentes, mal équipées et l'organisation autour du numérique est

⁴⁹⁶ Unibail avec le centre commercial des Halles à Paris, pour toucher son public et l'amener au centre Pompidou.

⁴⁹⁷ Groupon.

hétérogène. Certaines structures emploient cependant des *community manager*⁴⁹⁸ mais cet investissement caractérise surtout les plus importantes, comme le Louvre qui anime plusieurs comptes (quinze) sur les réseaux sociaux. Toutes n'ont pas les ressources suffisantes.

La mission a cependant constaté, dans les régions ciblées par l'évaluation, que les sites internet des collectivités territoriales n'indiquaient pas toujours la présence des équipements de leur ville, scène nationale, SMAC ou centre d'art : des progrès sont à faire dans la mise en relations d'équipes de communication au plan local, parfois trop isolées les unes des autres.

S'agissant du public jeune, la question du statut de *mineur* et le contrôle de la CNIL à propos des fichiers ont été rappelés, la contrainte de l'interdiction de demander les coordonnées à des adolescents faisant de l'utilisation de Facebook la seule issue pour communiquer directement avec eux, car les *sms* ne sont pas autorisés par exemple. Entre jeunes, les bases fans et relais sociaux sont actives, comme le relate un adulte de 24 ans interrogé par BVA : « *Pour l'expo égyptienne au Louvre, j'ai partagé en disant 'je veux y retourner qui veut venir avec moi ?' et on a fait un petit groupe où on a échangé nos connaissances* ». L'exploitation des données issues des bases fan depuis les réseaux sociaux, si elle s'affranchit des contraintes de périmètre (mineurs) et déclaratives (CNIL), pourrait offrir des perspectives d'exploitation nouvelle notamment en termes d'études sociologiques, compte tenu de la nature des données (catégorie socio-professionnelle *a priori*).

C- La presse grand public, la PQR : des partenaires clés

Des partenariats média adaptés, ciblés sur le grand public ou les jeunes, sont un outil précieux : la presse quotidienne régionale reste un vecteur privilégié, notamment dans les régions rurales, pour atteindre un grand nombre de lecteurs⁴⁹⁹. À titre d'exemple, le journal La Montagne largement lu dans le Cantal, diffuse à grande échelle les informations culturelles du département, un seul exemplaire a en moyenne trois lecteurs par jour. Même constat pour la Voix du Nord, partenaire de nombreuses actions culturelles. Les structures moyennes ont cependant précisé qu'elles étaient totalement absentes de ces grands médias, sauf quand les « gratuits » ont été utilisés, avec un impact immédiat, sur certains projets en Île-de-France.

Ainsi, la gratuité, accompagnée d'une communication adaptée et de partenariats média grand public a un impact réel : de nombreux établissements ayant organisé des expositions gratuites avec une communication grand public ont constaté un effet immédiat d'affluence de primo-visiteurs.

⁴⁹⁸ La progression de la fréquentation sur les réseaux sociaux a nettement augmenté depuis que l'Opéra de Lille a un *community manager* ; pour autant l'étude de l'impact sur la fréquentation physique est à effectuer.

⁴⁹⁹ La télévision locale est également un partenaire potentiel pour atteindre un grand nombre d'auditeurs dans les territoires les plus isolés.

Constat n° 65

- La communication est un outil majeur pour s'adresser au grand public, mais doit adapter sa stratégie globale en termes de contenu et d'outils (graphisme accessible, diffusion qui dépasse la presse spécialisée pour s'appuyer sur les vecteurs grand public, et marketing adapté *au plus près* des publics cibles...). La PQR reste un vecteur clé de cette communication auprès du grand public.
- Les réseaux sociaux sont devenus un vecteur majeur pour animer des communautés et créer un lien d'échange, qui permet au public de se familiariser avec la culture.

IV-3 LE ROLE MAJEUR DES PROPOSITIONS DESTINEES A LA PETITE ENFANCE DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Dans les démarches de démocratisation de la culture, la position occupée par les contenus et actions destinés à la petite enfance ressortent comme des moyens essentiels de cette stratégie, comme le souligne l'étude BVA. Le groupe de travail sur ce sujet a fait ressortir le rôle clé de la parentalité non seulement pour amener les enfants à bénéficier d'un accès et d'une pratique culturelle dès le plus jeune âge, pour des tout-petits, mais également pour approcher des parents éloignés de la culture pour des raisons sociales et économiques, et parfois culturelles (non maîtrise de la langue par exemple). Le rapport de Sylviane Giampino⁵⁰⁰ sur le développement du jeune enfant émet également des recommandations en ce sens.

Les éléments du groupe de travail sur la petite enfance ont fait ressortir :

Le rôle clé des services publics de proximité a été rappelé par le groupe et par des acteurs comme Enfance et musique⁵⁰¹, association soutenue par plusieurs ministères⁵⁰² ; environ 22 000 structures de différents types concernent la petite enfance en France (crèches, centres de PMI, maternelles, services et centres sociaux....) liés à des partenaires publics multiples (communes et regroupements de communes, conseils départementaux, CAF, éducation nationale, culture et ministères sociaux, Aide sociale à l'enfance...).

La nécessité est de proposer des offres de qualité adaptées à ces publics, et de distinguer les activités d'éveil de celles relevant d'une programmation artistique complémentaire. Le groupe souligne la demande très forte des publics en ce sens, sur tout le territoire. Le MCC a lancé en 2015 La Belle saison pour soutenir les initiatives du réseau jeune public.

L'importance de la formation des personnels de ces structures, de la recherche et de la connaissance en la matière a été soulignée. Des travaux de recherche et d'évaluation concernant depuis plus de vingt ans les actions d'éducation artistique et culturelle sont à relever en la matière : universités de Lyon 1 (ESPE et IUFM), de Lyon 2 (MoDys), de Grenoble (GRESEC)... Au Royaume-Uni, la *National Foundation for Educational Research* a travaillé en 2013 sur l'évaluation d'un dispositif de musique dans les écoles (In Harmony), prouvant que l'objectif de « bien-être » et de développement personnel des enfants pouvait être considéré comme atteint, les objectifs liés à l'implication des

⁵⁰⁰ Remis à la ministre chargée de la famille en mai 2016.

⁵⁰¹ Territoires d'Eveil.

⁵⁰² Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et ministère de la culture et de la communication.

parents dans la communauté l'étant moins⁵⁰³. Des associations motrices dans le champ de la petite enfance comme Nova Villa ou Enfance et musique entretiennent des échanges nourris avec l'international (Finlande, Danemark, Italie, Hongrie, Norvège, Canada, Bulgarie...). En lecture publique, des ouvrages⁵⁰⁴ ont traité l'évolution des bibliothèques en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Constat n° 66

- Le rôle majeur que jouent les propositions destinées à la petite enfance dans les démarches de démocratisation de la culture en direction des territoires prioritaires doit être souligné, car il permet non seulement de sensibiliser les plus petits à l'art et à la culture, mais également d'intéresser les parents de ces jeunes enfants à une activité rarement présente dans leur quotidien. Le réseau concerné par la petite enfance regrouperait environ 22 000 structures de tous ordres.
- Ces actions demandent de l'exigence en termes de qualité et de la compétence en termes de personnel. Les témoignages venant de multiples régions insistent sur la forte demande de propositions culturelles en direction des plus jeunes. Le MCC a amorcé une mobilisation par l'opération La Belle saison (crédits, mesures) en faveur de ce réseau.
- Une mobilisation des partenaires de cette politique pourrait mettre en lumière les initiatives et les encourager, avec les ministères et collectivités concernés.

IV-4 DECLOISONNER LA FORMATION DES PERSONNELS DES SECTEURS CONCERNES ET UTILISER LES METIERS COMME VECTEUR D'INSERTION

IV-3-1 Décloisonner et croiser les formations des personnels de terrain

Les constats ressortis des groupes de travail et entretiens font ressortir la nécessité de s'appuyer sur des personnels motivés et compétents : or une inégale formation des personnels⁵⁰⁵ de tous statuts et de toutes provenances est observée au sein des structures, privées comme publiques, de l'Etat ou des collectivités territoriales. La méconnaissance des ressources culturelles a déjà été évoquée ci-dessus. Certaines structures ont cependant investi ce terrain, comme le FRAC qui a mis en place des actions de sensibilisation destinée aux personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) en région Pays de la Loire : elles ont abouti, en 2015, à un projet en milieu carcéral concernant cinq établissements pénitentiaires.

L'objectif serait de s'acheminer vers une forme de **porosité** entre les formations des différents secteurs ; monde de l'enseignement, secteurs culturel, social et administratif, afin d'inclure un volet sur l'apport de la culture aux parcours et aux outils métiers de chacun. Des conventions existent déjà, par exemple entre la culture et la justice, pour inclure ces volets dans les écoles nationales de formation des personnels, ou avec l'éducation nationale.

⁵⁰³ Evaluation of *In Harmony Year 1*, Interim Report, Pippa Lord, Carolina Sharp, Anneka Dawson, Richard White, Palak Mehta, Jennifer Jeffes, NFER, Dec.2013.

⁵⁰⁴ *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, sous la direction de Françoise Legendre, éditions du cercle de la librairie, 2015.

⁵⁰⁵ Enseignants, animateurs, travailleurs sociaux, éducateurs et médiateurs, relais,...

D'autre part, la diminution de ces personnels en raison des difficultés économiques rencontrées par de nombreuses structures publiques ou privées a un impact sur l'activité, et nombreux sont les établissements qui ont justifié des actions limitées par le manque de personnel adapté à ces missions. Par exemple, le secteur des bibliothèques adapte ses moyens en fonction des réductions budgétaires : les actions auprès des scolaires se concentrent sur les classes primaires, aux dépens des crèches, des maternelles, des centres de loisirs. Des exemples similaires sont évoqués par des musées de tous statuts qui ont des moyens très limités en personnel ayant ces qualifications, ou qui ne peuvent les rémunérer. Par ailleurs, la quasi-disparition des médiateurs de proximité et des éducateurs de rue est regrettée. Par exemple, des musiciens intervenants dans le cadre de la politique de la ville soulignent qu'il leur manque le relais des éducateurs spécialisés.

L'importance d'avoir des personnes formées au sein des équipes des structures culturelles est cependant capitale, en faisant suivre au personnel des formations spécifiques y compris en les amenant voir ce que font d'autres structures, en Europe par exemple⁵⁰⁶. L'essentiel du travail aujourd'hui porterait moins sur les collections que sur les usagers et la formation des équipes.

Cependant, l'optimisation des moyens est une issue à ce problème, qui suppose une bonne coordination des responsables : une expérimentation réussie entre Vosges Arts Vivants, une Maison familiale rurale et un lycée bac Pro Service d'aide aux personnes et aux territoires a permis de bâtir un module de sensibilisation aux activités artistiques et éducatives dans le cadre de la formation des lycéens, et pour leur futur métier, nouant un lien actif avec le territoire. Des exemples avec des centres de formation par l'apprentissage (CFA) ont aussi été cités. Enfin, de nombreuses équipes des labels et réseaux contribuent à des formations supérieures, en gestion ou en médiation notamment⁵⁰⁷. D'autres, comme Enfance et musique, ont créé deux certifications professionnelles validées⁵⁰⁸ par les branches professionnelles associées aux stages de son centre de formation.

Les médiateurs culturels

Malgré des besoins identifiés et un public croissant vers les formations à la médiation culturelle, la définition de ce métier reste à préciser : la dénomination « médiateur culturel », ne figure pas, notamment, au référentiel des métiers territoriaux⁵⁰⁹. Comme l'indique le DEPS⁵¹⁰, l'Etat a contribué à l'accroissement des actions de médiation dans les structures culturelles, par des financements ou des dispositifs en faveur des actions éducatives.

Les collectivités jouent de plus en plus un rôle central par la multiplication de dispositifs locaux d'incitation, de gestion des activités de médiation, et de nouvelles organisations des services culturels, mais les activités de médiation sont faiblement insérées au sein des institutions culturelles et sont portées par des médiateurs aux conditions d'emploi précaires et à une reconnaissance incertaine.

⁵⁰⁶ Visite des personnels de la médiathèque de Lomme (59) à une médiathèque de Bruxelles par exemple.

⁵⁰⁷ Exemple du FRAC d'Auvergne avec l'université/ IUP (métiers du livre).

⁵⁰⁸ Et pouvant être prises en compte au titre du Compte personnel de formation (CPF).

⁵⁰⁹ La réforme du diplôme des travailleurs sociaux intervenue en 2007 a supprimé le module "hors champ" de leur maquette d'enseignement.

⁵¹⁰ Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines, Nicolas Aubouin, Frédéric Kletz, Olivier Lenay, DEPS, MCC, mai 2010.

Les personnels enseignants

Mieux former à la connaissance de l'art et de la culture les personnels enseignants en particulier, qui sont les plus nombreux et en contact avec les jeunes et, d'une certaine manière, les familles, apparaît comme une nécessité⁵¹¹. Or les ESPE ont diminué le nombre d'heures dédié à la culture au sein de leur cursus⁵¹², même si ce champ peut aussi concerner le mémoire d'étude de l'étudiant, selon son choix, ou la pratique artistique et culturelle dans le cadre de la vie de l'ESPE. La formation de formateurs en ESPE est également présente dans certains établissements⁵¹³.

La connaissance par les jeunes enseignants et professeurs de la diversité des relais culturels possibles dans leur environnement proche est en effet l'une des clés de la démocratisation culturelle, la méthode et la manière de transmettre ces contenus étant des vecteurs de transmission essentiels, variables selon les classes, les domaines et le contexte⁵¹⁴.

La prise en charge de cette sensibilisation se fait parfois de manière informelle par les équipes artistiques mais pourrait être assurée de manière plus coordonnée. A la suite des recommandations du HCEAC, un référentiel de formation pour l'EAC dans les ESPE a été élaboré, en lien avec le MCC et le réseau national (R-ESPE). Le rôle des PREAC a été réactivé dans la formation continue des enseignants, regroupant tous les producteurs de ressources⁵¹⁵. Des accords ont été passés entre plusieurs ESPE, DRAC et structures culturelles, permettant de proposer des ateliers de pratique artistique, résidences d'artistes et manifestations culturelles dans et hors les murs.

Les personnels de la petite enfance

L'un des moyens d'accéder aux parents isolés ou fragiles passe par l'école et les relais sociaux, car les enfants sont un vecteur de socialisation et d'accès à l'éducation et à la culture. Cette qualité de repérage et transmission suppose une adaptation de la formation des assistantes maternelles et des puéricultrices (CAP petite enfance en général), afin d'accompagner au mieux les dispositifs. Une certification au registre des certifications professionnelles a été obtenue pour cette formation (Eveil).

Les écoles d'art et de culture

En groupes de travail et lors des déplacements en région, la formation des étudiants des écoles supérieures d'art a aussi été régulièrement évoquée. Afin de sensibiliser les jeunes plasticiens, le FRAC Lorraine a créé des liens privilégiés avec l'école d'art et design de Nancy ; les élèves ont travaillé conjointement avec des patients atteints de la maladie d'Huntington et l'équipe médicale afin de créer des verres et assiettes adaptés aux malades. Les directeurs d'écoles d'art ont cependant manifesté, à l'occasion des débats sur la loi LCAP, des réticences au fait de prévoir des modules pour sensibiliser

⁵¹¹ Sur le rôle de l'école dans le champ de la culture et plus précisément de l'histoire de l'art, on se référera à l'ouvrage d'Eric de Chassey, *Pour l'histoire de l'art*, Actes Sud 2011.

⁵¹² Les heures d'enseignement des arts dans les ESPE qui forment les professeurs des écoles ont diminué, passant de 48h à 12h/an.

⁵¹³ Sont cités les ESPE de Caen et de Versailles dans leur offre de master « pratiques et ingénieries de la formation », par un diplôme universitaire ou un master portant sur le pilotage ou l'accompagnement de projets éducatifs, artistiques et culturels en partenariat.

⁵¹⁴ Des partenariats existent entre des ESPE et des DRAC + structures culturelles pour proposer des ateliers de pratique artistique, des résidences et manifestations culturelles favorisant cette proximité.

⁵¹⁵ Le MCC (DRAC, et EP), le MENESR (rectorats, réseau Canopé, ESPE, collectivités territoriales, structures culturelles.

les étudiants à ces enjeux, qu'ils ont exprimées publiquement⁵¹⁶. Les CFMI ont, de leur côté, prouvé leur efficacité dans ces démarches en direction des publics de tous horizons.

Les éducateurs, animateurs et travailleurs sociaux

La question de la légitimité au sein des équipes est également signalée, notamment auprès des éducateurs PJJ qui ont parfois des difficultés à s'inscrire dans l'action culturelle en raison d'une barrière qui les touche parfois eux-mêmes. On peut aussi observer ce phénomène auprès des travailleurs sociaux dans les maisons de quartier qui sont dans certains cas peu familiers du monde culturel. A cet égard, la présence d'un volet culturel dans la formation BAFA a été fortement souhaitée dans plusieurs groupes de travail ; de fait, un tel module figure depuis plus de dix ans dans le cursus BAFA animé par la fédération Léo Lagrange. Ce point fera l'objet des préconisations.

Dans certains quartiers difficiles, le premier outil de médiation utilisé avec efficacité est de : « *parler de tout et de rien avant de parler de culture* », pour instaurer un contact, dédramatiser la sortie culturelle, la placer dans un contexte familier, en somme installer une confiance afin de les accompagner progressivement vers la pratique ou la sortie culturelle. Le rôle des services sociaux et des médiateurs est particulièrement important pour toucher les familles désignées comme prioritaires, mais requiert souvent une formation au préalable.

La question de la formation et de la médiation concerne aussi les personnels en contact direct avec les publics, notamment les animateurs socioculturels et les éducateurs PJJ. Par exemple, la scène nationale du Trident à Cherbourg forme des éducateurs PJJ par l'intermédiaire de Cultures du cœur⁵¹⁷, association qui favorise l'accès à la culture des plus isolés⁵¹⁸ par la formation notamment de leurs personnels : 12 000 travailleurs sociaux sont formés afin d'aller au mieux vers les publics éloignés. Les places gratuites ne sont qu'une partie du travail de leur action, la mission première étant de « libérer des blocages symboliques » par la formation et la sensibilisation : les retours recueillis sont positifs, la plupart des personnes invitées ayant effectué ainsi leur première sortie culturelle.

Si certaines structures préfèrent aller directement au contact des associations et publics plutôt que de s'appuyer sur ce dispositif considéré comme un « écran » en termes de médiation, on observe que dans des territoires éloignés, des démarches comme celles de Cultures du cœur semblent efficaces, et complètent de manière ciblée l'action des structures elles-mêmes, en particulier lorsqu'elles ne sont pas assez dotées en termes de personnel. Un diagnostic territorial commun permettrait d'optimiser ces démarches, afin qu'elles se combinent utilement.

Une annexe 5-3 donne la synthèse des échanges sur les métiers et compétences.

⁵¹⁶ La rédaction de l'article L.759-1-II - dans l'exercice de leur mission, les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques : 1° Peuvent former à la transmission, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle ; (...) ». Le terme de médiation a été supprimé de la rédaction proposée par des sénateurs, dans un amendement adopté puis supprimé. Source : site du Sénat.

⁵¹⁷ Cultures du Cœur est une association de solidarité en CPO avec le ministère de la culture (janvier 2016), en CPO avec Jeunesse et Sports (DJEPVA) ainsi qu'avec le CGET et sous convention (non CPO) avec la DGCS.

⁵¹⁸ Des places individuelles gratuites sont données par les travailleurs sociaux à des personnes en difficulté économique ; le travail de terrain consiste à inviter/inciter les gens à aller au spectacle ou voir une exposition par exemple.

Constat n° 67

- Le métier de médiateur n'est pas référencé dans les répertoires officiels.
- La formation des personnels accorde une place inégale à la culture : le décroisement et la porosité entre ces formations sont souhaités par les professionnels pour tous ces secteurs (monde de l'éducation, de la petite enfance, du champ social, de la prévention, de la médiation) ainsi que dans les établissements supérieurs d'enseignement de la culture (art, architecture, spectacle vivant, conservation...).

IV-3-2 Les métiers et l'apprentissage comme moyen d'insertion

L'accès aux métiers de la culture a enfin été évoqué comme un vecteur d'insertion sociale et culturelle particulièrement efficace, en particulier pour le public issu des quartiers prioritaires ; il s'effectue soit ponctuellement, soit par des contrats d'apprentissage, mais reste modeste. Des théâtres, opéras, FRAC ou centres d'art, participent à ces actions, de même que des domaines-musées-parc, comme le château de Versailles⁵¹⁹. Le fait d'avoir participé à un projet pour accompagner le montage de l'exposition ou du spectacle a constitué, selon plusieurs témoignages⁵²⁰, un motif pour revenir, en tant que visiteur ou spectateur, ou encore d'être embauché par la structure. Des associations du champ patrimonial sont particulièrement mobilisées sur l'enjeu de l'insertion professionnelle, comme Rempart et ses 170 associations sur le territoire, qui proposent des chantiers d'insertion sociale et professionnelle auprès de personnes en grande difficulté, en partenariat avec les collectivités territoriales. Cette association dispense également des formations d'animation et d'éducation au patrimoine, et s'appuie sur un important réseau de bénévoles.

Le MCC a mobilisé les EP sur le service civique en présentant ce dispositif comme un outil de démocratisation culturelle : il les invite à impliquer leurs services des publics ou du développement culturel et à s'appuyer sur des jumelages dans les ZSP⁵²¹. La distinction doit être faite avec l'emploi ainsi qu'avec l'insertion professionnelle, le MCC recommandant de recruter des volontaires « en binôme » avec des profils diversifiés⁵²² afin d'accentuer la mixité sociale et professionnelle de l'opération. Cet outil doit également comprendre un accès privilégié à l'offre culturelle et à la « *prise de conscience des valeurs républicaines que porte la culture* ». Les volontaires bénéficient, de fait, d'un droit à accéder aux tarifs étudiants⁵²³.

Enfin, des associations et des mécènes⁵²⁴ soutiennent particulièrement des jeunes dans les démarches de formation et de création, auprès des établissements d'enseignement artistique supérieurs du MCC notamment. Par ailleurs, des théâtres⁵²⁵ et centres dramatiques nationaux⁵²⁶ ont particulièrement mis l'accent depuis trois ans sur

⁵¹⁹ En partie III la convention avec l'EPIDE mentionnée au chapitre Ministère de la défense.

⁵²⁰ Maison de la danse, EPPGHV, Opéra de Paris en lien avec formation CAP, etc...

⁵²¹ Signature des treize premières conventions de jumelage entre grands établissements culturels et zones de sécurité prioritaires franciliennes (ZSP).

⁵²² C'est-à-dire constitué idéalement d'un volontaire diplômé et d'un volontaire peu ou pas diplômé.

⁵²³ La rémunération des volontaires se situe entre 573 et 680 euros mensuels (source : MVJS).

⁵²⁴ Les fondations : Culture et Diversité, Total, Carasso, Edmond de Rothschild ...

⁵²⁵ Le théâtre national de Strasbourg (Programme 1^{er} Acte, soutenu par la fondation Edmond de Rothschild, étendu du Grand Est aux régions Rhône-Alpes, et Île-de-France) et le théâtre national de la Colline.

⁵²⁶ La comédie de Saint-Etienne.

l'ouverture des formations préparatoires aux concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur dramatique⁵²⁷ aux jeunes de tous horizons.

Constat n° 68

- L'insertion de jeunes ou d'adultes en reconversion par les métiers dans le champ culturel est expérimentée par des collectivités et structures avec succès.

CONCLUSION DE LA PARTIE IV

L'enquête BVA a mis en lumière le fait que le territoire était le premier facteur de différenciation en termes de culture, où l'attractivité de l'offre et sa proximité sont déterminants, le coût demeurant un frein à la sortie. Les personnes interrogées ont un avis positif sur la culture, comprise comme un enrichissement de la connaissance, tandis que les pratiques nouvelles (musique, vidéo, cinéma, BD...) sont davantage assimilées aux loisirs. Les attentes exprimées concernent une offre plus attractive, des événements fédérateurs, des opportunités de découverte de lieux, et des animations, avec un accompagnement. Des horaires élargis, des transports adaptés, une communication plus explicative, sont, avec des tarifs abordables, les autres pistes d'amélioration proposées.

Pour déjouer cette indifférence, car « *il n'y a pas de public naturel* », les structures culturelles ont, dans l'ensemble, développé des démarches créant du lien avec le territoire, avec des actions innovantes (projets artistiques tournés vers la participation, tarifs très bas, combinaison de propositions culturelles de différentes disciplines, création de réseaux de spectateurs complices ou solidaires...) , avec des partenariats plus diversifiés vers autres champs : culturel, éducatif, social et privé. Ils multiplient les projets innovants, auxquels les cahiers des charges publics ne correspondent pas toujours, leurs cadres et critères en étant trop strictement définis.

Le rôle clé des propositions artistiques et culturelles destinées à la petite enfance dans les zones défavorisées a été souligné par les professionnels, la demande étant forte et les territoires inégalement dotés de ce point de vue.

L'importance d'une communication adaptée à la fois au grand public, donc lisible par tous, et aux jeunes (réseaux sociaux notamment) est soulignée. Enfin, le rôle des formations et de l'approche par les métiers dans la démocratisation de la culture est avéré, et se développe dans de nombreuses institutions, avec le soutien des collectivités, des pouvoirs publics, et de fondations.

Les scénarios de réforme et les leviers d'action ont été évoqués avec les acteurs de ces politiques dans la dernière phase de ce travail (partie V), auprès des acteurs concernés.

La partie V présente le plan d'action retenu à l'issue du dernier comité d'évaluation, conçu en trois axes stratégiques (les missions ; la gestion et l'évaluation ; le diagnostic territorial partagé) et neuf orientations détaillées en 41 mesures.

⁵²⁷ CNSAD et TNS, ainsi que dix écoles de théâtre (CDN de St-Etienne, ERAC à Cannes, etc...).

V- PLAN D'ACTION : AXES STRATEGIQUES, ORIENTATIONS ET MESURES

Le troisième comité d'évaluation du 2 décembre 2016 a permis d'examiner huit scénarios déclinés en 39 pistes d'amélioration. Les discussions ont permis de faire ressortir, pour le plan d'action, trois axes stratégiques comportant chacun de trois à quatre orientations, réparties en 41 mesures. Résumées en partie 5 de la synthèse figurant en début de rapport, elles sont précisées ci-après.

La politique de démocratisation culturelle : une ambition plus large que l'accès à la culture

Les textes et les enjeux de la démocratisation culturelle ont évolué vers un élargissement de la notion, dépassant l'ambition de favoriser l'accès de tous à la culture. Au-delà du socle constitué par les actions d'éducation artistique et culturelle, cette politique inclut aussi les publics « spécifiques » (champ social, publics « empêchés » (prisons, hôpitaux, personnes en situation de handicap), mais elle s'étend en outre à **toutes les démarches en direction du « grand public »**, dans un processus actif qui inclut la reconnaissance des pratiques et des usages, accordant une place croissante aux droits culturels présents dans plusieurs lois récentes.

Le champ de cette notion a vocation à figurer dans les textes et contrats d'objectifs et de gouvernance, de l'EAC aux démarches destinées à élargir et renouveler les publics, en particulier les plus éloignés de la culture.

Les notions de durée et de processus caractérisent les actions et dispositifs de la démocratisation de la culture : ils doivent être pris en compte.

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
AXE STRATEGIQUE 1 : INTENSIFIER LA DEMOCRATISATION CULTURELLE DANS LES MISSIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES			
ORIENTATION 1 : développer les actions de démocratisation culturelle dans les missions des institutions culturelles			
A- Formaliser une stratégie et un suivi de cette politique	1- Les tutelles publiques doivent formuler l'objectif de démocratisation culturelle de manière plus précise et adaptée au territoire et en suivre la mise en œuvre selon les spécificités de chaque structure.	1-1 Formaliser les objectifs et la stratégie dans les textes de gouvernance des institutions culturelles qui ne l'auraient pas encore développé : dans les statuts (EP), les contrats de performance, les conventions pluriannuelles d'objectifs, la lettre de mission du dirigeant (EP, voire labels et réseaux, services à compétence nationale, etc.). 1-2 Mentionner cet objectif dans la directive nationale d'orientation (DNO) opérateurs des établissements publics nationaux des ministères, ou dans tout autre document stratégique. Concerne le MCC, le MENESR, le M. Jeunesse et sports, le ministère de la Défense...) en insistant sur la priorité à donner aux publics cibles (QPV, REP, prévention, zones péri-urbaines et rurales...). MCC : enrichir « l'Annuaire de la tutelle » et le guide des Contrats d'objectifs et de performance. 1-3 Généraliser le volet « action culturelle et artistique » dans les CPO et allonger leur durée, les actions développées requérant du temps long. Pour les CPO de trois ou quatre ans, prévoir une évaluation à mi-parcours pour ajuster les objectifs le cas échéant. Le MCC peut se donner un rôle de pilote dans la	Tout ministère assurant la tutelle d'EP, et les partenaires culturels Au MCC : SAFIG et DAT (SG) et les DG Tous ministères MCC : SAFIG, SCPCI et DAT (SG), bureaux des tutelles des DG et DRAC Tous ministères MCC : SG pilote avec SCPCI et DAT et les DG

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
		rédaction d'un article type, cf. article 3 de la LCAP. 1-4 Associer systématiquement à la rédaction des documents de gouvernance (contrats de performance des EP, conventions d'objectifs (CPO) des structures) les services chargés des politiques interministérielles : le DEDAC/SG en administration centrale et les conseillers « action culturelle » en DRAC.	Tous ministères Coordination au MCC par le SAFIG (SG)
	2- Elargir l'information des instances de gouvernance sur les actions d'élargissement des publics menées par les opérateurs.	2-1 Au MCC , étendre le bilan EAC fait en conseil d'administration des EP à l'ensemble des actions de démocratisation culturelle, ainsi que dans les rapports d'activité. Donner accès à ces éléments aux différents services de chaque ministère, pour plus de transversalité (réseau intranet par ex.).	Tous ministères suivant des EP. Au MCC : DG et SAFIG (SG)
B-Diversifier les partenariats pour un élargir le champ d'action de cette politique	3- Encourager les opérateurs à diversifier leurs partenariats , en direction d'autres acteurs que ceux du champ culturel : secteur éducatif, secteur social, associations de solidarité, réseaux d'éducation populaire, amateurs et bénévoles, monde de l'entreprise et du tourisme...	3-1 Inciter, dans les contrats d'objectifs, les structures culturelles et services culturels, à varier leurs partenariats : avec les agences culturelles, le champ social, les autres collectivités, écoles, établissements, universités et centres d'apprentissage, CAF, centres sociaux, associations de solidarité, réseaux d'éducation populaire, ainsi que les entreprises, chambres consulaires et chambres d'agriculture, associations de loisirs et de tourisme, commerçants, bailleurs, aménageurs... Un <i>vade-mecum</i> sur les bonnes pratiques de diversification des partenariats pourrait être proposé.	Tous ministères Au MCC : SG (SAFIG, SCPCI, DAT), DG et services déconcentrés
C- Décloisonner l'approche des publics et des partenaires	4- Encourager une approche territoriale des projets , par les services déconcentrés comme par les structures culturelles, pour la stratégie et le suivi. Au lieu d'une personne représentant un type de politique ou de public (scolaires, champ social, relation avec les comités d'entreprises, etc...), la désignation d'un interlocuteur par territoire regroupant ces politiques peut simplifier les contacts et apporte une dynamique territoriale au projet.	4-1 Privilégier une organisation de l'équipe de manière territoriale (et non par type de publics ou de politique) : ce type d'organisation existe déjà dans des administrations (nombreuses DRAC, autres services déconcentrés) et des structures culturelles (cf. les BDP et certaines associations du spectacle vivant). Cela permet d'adapter les actions au territoire et de mieux anticiper les phases d'un projet (amont, déroulement, aval) en associant les différents acteurs. Au MCC : souligner le rôle des directeurs de pôle dans la nouvelle organisation des DRAC sur cette politique transversale. 4-2 Opérer en mode projet dans les équipes (scientifique, artistique, médiation, publics) des administrations comme des structures et associations de territoire, en impliquant dès l'amont les artistes, auteurs, commissaires d'exposition, etc., avec le service des publics et les médiateurs.	Tous ministères concernés Au MCC : DG, SG (DAT) services déconcentrés et réseaux professionnels MCC : DEDAC/SCPCI (SG) Tous ministères, collectivités et structures

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
D- Elargir les publics, densifier le rapport à la proximité et partager les bonnes pratiques	5- Réduire le séquençage des actions et la segmentation des publics. <i>Le séquençage des dispositifs répond au suivi demandé par les politiques mais peut contrarier l'enjeu de mixité sociale ou intergénérationnelle : ce risque appelle une démarche volontariste de la structure pour mélanger les dispositifs et les publics.</i>	5-1 Recommander de juxtaposer des actions dans un même projet ou dans un même temps, de manière à les mêler, et à mélanger les publics : actions scolaires avec des établissements en REP et hors REP, auprès de publics « empêchés » avec le grand public, au public jeune et adulte, etc., avec, dans certains cas, une préparation en amont des équipes et des différents publics.	Tous ministères, EP et structures culturelles Tous services déconcentrés
	6- Echanger sur les bonnes pratiques au niveau national et interprofessionnel (évolution des contenus artistique et culturel, adaptation des outils, en particulier numérique, anticipation et montage des projets, croisement des publics, actions participatives et hors les murs, médiation, place des jeunes créateurs et des amateurs, mais aussi ouvertures, horaires, transports, services ...).	6-1 Organiser des rencontres sur les bonnes pratiques en matière de diversification des actions et des publics (tous secteurs, et non par discipline). 6-2 Systématiser la médiation culturelle et former les personnels en ce sens. Ouvrir la possibilité de se former à cette compétence aux personnels d'accueil et de surveillance qui seraient volontaires. 6-3 Décliner et étendre le soutien aux pratiques amateurs, clé du lien culturel au sein des territoires, au niveau des services déconcentrés et dans toutes les disciplines : ce soutien peut s'appuyer sur les partenaires (institutions culturelles, agences territoriales, réseaux d'éducation populaire, associations, mécènes...)	Tous ministères et collectivités MCC : DEDAC (SG), sur un périmètre interministériel et interprofessionnel SG et DG et DRAC /MCC
	7- Encourager les initiatives d'extension de l'ouverture des lieux culturels (annuelle, durant les vacances scolaires, horaires modifiés, nocturnes, week-end, etc...).	7-1 Etudier les modalités d'encouragement de ces initiatives par les services de l'Etat, dans le dialogue avec les collectivités ainsi qu'avec les organisations professionnelles et des usagers et des bénévoles le cas échéant. 7-2 Rechercher, par ce dialogue, des expérimentations d'extension d'horaires et de périodes d'ouverture dans les régions évaluées sur certains secteurs (CDN, scène nationale, opéra, etc...) et étudier les modalités d'appui à ces initiatives (hausse de crédits, aide à l'investissement, etc...).	Structures, Services déconcentrés et collectivités territoriales MCC : SG (DAT, SCPCI) et DRAC
	8- Favoriser les transports innovants pour accompagner les sorties culturelles, et intégrer le transport dans la sortie.	8-1 Soutenir les partenariats innovants en matière de transports (type association de prévention, chambres consulaires ...) en inscrivant cet objectif dans le contrat d'objectif et en le soutenant le cas échéant (collège des tutelles, mécénat, partenariat...).	Structures, services déconcentrés et collectivités territoriales

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
E-Mobiliser des ressources complémentaires aux actions de démocratisation culturelle	9- Encourager la création de services annexes à la sortie culturelle (garderie, animation, ateliers...) pour favoriser la sortie des familles, avec des tarifs adaptés. 10- Encourager une communication grand public et ciblée sur le territoire : PQR, radios et TV locales, outils adaptés au public ciblé (supports, graphisme et contenu), actions de communication hors les murs (rue, centres commerciaux, etc.). Adapter la communication aux réseaux sociaux.	9-1 Développer, pour la mise en œuvre de ces services, des partenariats avec les acteurs relais du territoire : collectivités, lycées professionnels (bac pro sanitaire et social, CAP PE, BAFA...), formation en alternance (CFA), bénévoles, mécènes.... 10-1 Tester par une étude les modalités de communication auprès des publics cibles, au-delà du public captif, déjà acquis. 10-2 Diversifier la politique de partenariats média et valider le plan de communication avec le service des publics. 10-3 Animer les sites internet, les actualiser, avec des rubriques pour le grand public permettant de « désacraliser » le lieu de culture (ex : « <i>première fois</i> à l'opéra... » etc...). 10-4 Prévoir un poste de <i>community manager</i> dans les structures qui le peuvent ou en mettant en commun des moyens sur un équipement pilote sur un territoire. Prévoir le suivi.	Structures, services déconcentrés et collectivités territoriales Structures, services déconcentrés et collectivités territoriales
	11- Renforcer l'appropriation du numérique par les producteurs de contenu, les enseignants, éducateurs, etc., notamment pour la médiation et la transmission ; et donner plus de place au public dans la conception des outils numériques.	11-1 Diversifier les formations en lien avec le numérique (voir protocoles bilatéraux justice/culture, ou les accords BnF/MEN sur Eduthèque...) ainsi que par des ateliers de pratique, qui existent et méritent d'être élargis, <i>à partir de « pôle ressources » identifiés.</i>	Tous ministères dispensant des formations, ainsi que structures professionnelles
	12- Faciliter l'appropriation des mécanismes de soutien européen dont une partie croissante des actions et des crédits concernent les enjeux culturels dans les territoires, la diversité, la cohésion sociale.	12-1 Développer l'expertise européenne en administration centrale et en service déconcentré afin de mieux répondre aux programmes européens dans les DRAC, en lien avec les collectivités et les agences territoriales, en fonction des savoir-faire et expériences les plus structurés, pour accompagner les acteurs culturels. 12-2 Identifier un pôle d'expertise Europe par région, qu'il soit Etat ou territorial, qui serait le « pôle ressource » sur ce sujet.	Tous ministères MCC : DAT et SAJI (SG)
	13- Mécénat : accompagner les petites équipes dans la recherche de mécénat	13-1 Relancer la connaissance des mécanismes du « mécénat » notamment vers les DRAC, pour accompagner les structures dans leurs démarches vers les	Tous ministères (services déconcentrés) MCC : DAT (SG) et DICOM

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
	(modalités de recours, de délivrance du rescrit fiscal...).	mécènes, avec la mission mécénat, le site internet du MCC, et l'appui de l'Admical (qui a lancé une campagne).	
	14- Mécénat : sensibiliser les mécènes, de plus en plus impliqués dans cette politique, aux priorités des territoires, avec les collectivités territoriales et les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture.	14-1 Communiquer aux partenaires et mécènes les enjeux et priorités de chaque territoire, et les actions prévues, avec le soutien de l'Etat et des collectivités sur la même période. En indiquer la durée (deux ou trois ans...).	Tous ministères et Services déconcentrés Au MCC : DICOM (mécénat)
ORIENTATION 2 : développer les actions en faveur des jeunes, de la petite enfance et de la parentalité			
A- Développer les actions en faveur de la petite enfance dans les territoires prioritaires	15- Développer les actions destinées à la petite enfance, dans l'activité et la programmation, notamment dans les territoires prioritaires et /ou dépourvus d'équipements (QPV, zones très peuplées, aires rurales...).	15-1 Relancer la signature du protocole MCC/ministère chargé de la famille et de l'enfance, et étudier le lien MCC et CNAF. 15-2 Elaborer une stratégie locale en fonction des données territoriales (population, revenus, âge, taux d'alphabétisation, de scolarisation, etc., cf. données CGET et du MCC(DEPS)). 15-3 Prévoir la déclinaison territoriale de cette convention dans le cadre d'une stratégie locale en fonction des données territoriales, associant les collectivités territoriales, les partenaires du champ éducatif et social (CAF, centres sociaux, PMI,...), ceux de l'éducation populaire ainsi que les associations de solidarité. 15-4 Cibler les soutiens sur des équipes culturelles repérées pour leur savoir-faire, désigner éventuellement un « chef de file » par territoire, pour coordonner les actions/projets.	MCC et Affaires sociales (famille et enfance) Préfectures de région et collectivités, puis désignation d'une structure chef de file Tous ministères et services déconcentrés
B- Développer les propositions culturelles en direction des adolescents	16- Identifier les structures et projets de tous horizons pouvant être mobilisés en direction des jeunes (réseau lecture publique et médias, création, patrimoine,...) ;	16-1 Concevoir des projets exigeants et préparés en amont par les professionnels (artistes, auteurs, etc...) et les équipes pédagogiques et de médiation ; 16-2 Associer les jeunes dès l'établissement du cahier des charges , pour favoriser l'appropriation du projet ; associer leurs parents éventuellement au projet et prévoir si possible une restitution ; 16-3 Inclure souplesse et flexibilité dans le projet, tant en termes d'accès à l'équipement que de processus.	Services et structures

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORER LE PILOTAGE ET SUIVI DE LA POLITIQUE DE DEMOCRATISATION CULTURELLE : OPTIMISER LA GESTION			
ORIENTATION 1 : Renforcer la visibilité de la politique de démocratisation culturelle			
A- Finaliser les liens interministériels sur les enjeux de démocratisation culturelle	17- Relancer le conventionnement entre le MCC et le ministère des Affaires sociales, chargé de la Famille et/ou les organismes santé/champ social (CNAF, petite enfance) pour donner cohérence et visibilité aux actions, dans le prolongement du protocole de 1989. 18- Nourrir le dialogue MCC/MVJS pour redéfinir des priorités en commun, au plan national et local, en lien avec le MENESR. 19- Compléter les protocoles bilatéraux en cours en mettant l'accent sur les territoires et les publics prioritaires. Mieux diffuser les recommandations élaborées par les réseaux professionnels <i>Vivre ensemble</i> et <i>RECA</i> (accessibilité). Relancer le pilotage dans le champ des musées de France (MCC et autres ministères).	17-1 Signer une convention MCC/ministère des Affaires sociales-ministère chargé de la Famille, ou MCC/CNAF sur la petite enfance et la jeunesse. Prévoir la déclinaison territoriale de cette convention (DRAC/ CAF, centres sociaux) et les partenaires à mobiliser (conseils départementaux, éducation populaire, associations de solidarité). 18-2 Relancer le protocole entre MCC/MVJS sur le soutien aux fédérations amateurs et aux réseaux d'éducation populaire, en concertation avec le MENESR. 19-1 Réactiver les comités de pilotage des protocoles bilatéraux avec un bilan annuel effectif et des réunions de cadrage régulières. 19-2 Relancer les échanges professionnels dans le champ des musées (Défense, MVJS, MEN) et généraliser l'appui des DRAC notamment (conseillers musées) pour la déclinaison territoriale des opérations nationales.	MCC (en cours DEDAC/SCPCI/SG) et Ministère des affaires sociales, chargé de la famille (DGCS) MCC/MVJS/MENESR Tous ministères MCC : SMF/DGP et Défense, MVJS, MEN
B- Prioriser l'affectation des crédits dans les territoires prioritaires	20- Orienter les actions communes des ministères à partir d'un diagnostic national (INSEE, DEPS, CGET...) pour cibler des régions ou des dispositifs en fonction des manques et des besoins.	20-1 Relancer la communication gouvernementale soit à l'occasion d'un protocole particulier (MCC et ministère chargé de la petite enfance notamment) soit sur une thématique (amateurs, bénévoles, éducation populaire, numérique et jeunesse...).	CIEC, Préfectures de région et directions régionales MCC : SG, DAT
C- Améliorer la communication et l'information	21- Donner une visibilité budgétaire à cette politique dans le Jaune Culture, en identifiant les programmes et actions concernés pour chacun (Défense, MVJS); en	21-1 Inscrire au Jaune budgétaire au titre de la Politique de démocratisation culturelle les ministères chargés de l'agriculture, de la politique de la ville, du logement et de l'égalité des territoires et mentionner, pour information et autant que faire se peut, les actions culturelles des opérateurs de la santé et du	CIEC/ministères concernés et Budget (finances) Tous ministères concernés (CGET, agriculture) et au MCC :

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
gouvernementale	ajoutant les ministères et services manquants (CGET, Agriculture) ; et en mentionnant les dépenses culturelles dans le secteur social (ARS, CNAF...) Au sein des ministères, donner une meilleure visibilité budgétaire à cette politique. Exemple des actions du MENESR et du MCC : - Caractère hétérogène des données entre les différents niveaux administratifs rendant la synthèse difficile ; - Manque de visibilité sur les financements croisés entre MCC et MENESR : besoin de connaître les crédits et dispositifs par région pour chacun des ministères. 22- Approfondir l'analyse des crédits soutenant cette politique dans le Jaune Culture en établissant la part des crédits des autres programmes budgétaires, en particulier le Pr. 175 (patrimoines donc musées, qui concerne quatre ministères) et le Pr. 131 (création, MCC) soutenant la démocratisation culturelle. Préciser les pratiques surtout dans les DRAC fusionnées.	social (ARS, CNAF) au moyen d'une synthèse (au niveau CNAF et DGCS/Affaire sociales) si possible. 21-2 Mentionner dans le Jaune Culture une partie des crédits des ministères ayant des opérateurs culturels : ex : ministère de la Défense (Pr. 167) pour les actions vers les scolaires ou en insertion ; la participation à la « transmission de savoirs et démocratisation de la culture » ; les crédits du programme patrimoines (EP, musées d'armes en région) et associer les responsables de ces musées/sites aux comités de pilotage territoriaux (EAC, politique de la ville...) même s'ils le sont déjà pour les manifestations nationales (JEP, musique, livre...). Idem pour le MVJS (projet FEJ notamment) et le MENESR (EP type musées et Canopé notamment). 21-3 Poursuivre le travail analytique permettant de mieux quantifier la contribution des EP à ces enjeux par une approche forfaitaire ou analytique. Au MCC, poursuivre le suivi des « dépenses par destination » des opérateurs initié en 2015 qui isole notamment celles de l'EAC, et l'étendre aux actions vers les publics prioritaires si possible. 21-4 Optimiser la présentation du Jaune par la mention des crédits des autres actions de cette politique (format à définir avec le MCC pour harmonisation selon une méthodologie commune à tous les ministères. MCC : mieux intégrer les données budgétaires présentes dans l'enquête EAC réalisée tous les deux ans et permettre une synthèse des indicateurs. Elaborer des enquêtes conjointes avec les autres ministères afin d'évaluer précisément certains dispositifs (notamment en EAC). 22-1 Clarifier la répartition des moyens et la gestion entre le programme 224 et les autres (Pr. 175, 131, 334) pour identifier les crédits relevant directement de cette politique, dans un premier temps en vue de leur présentation au sein du Jaune. Poursuivre le dialogue de gestion au MCC entre SG et DG et avec les DRAC (entre services) sur ces enjeux, ainsi qu'au sein du SG (entre DAT et DEDAC, et SAFIG). Préciser le mode de répartition de ces crédits (224 et autres programmes) en DRAC, en se donnant un temps de gestion pluriannuel pour harmoniser les pratiques entre programmes, notamment dans les DRAC fusionnées.	SAFIG (SG) Tous ministères développant ces actions (MVJS, MENESR, MINDEF...) et collectivités et Budget Préfectures de région Tous ministères concernés par des EP MCC : SAFIG (SG) et DG MCC : SAFIG, DAT et DEPS (SG) et DG Et autres ministères, notamment MENESR MCC : SG (DAT et DEDAC/SCPCI et SAFIG), DG et DRAC

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
D- Optimiser les outils « opérations nationales » et « politiques tarifaires »	23- Accompagner les mesures tarifaires (gratuité, réductions..) et les opérations nationales par une communication ciblée et une médiation adaptée aux publics éloignés de la culture.	23-1 Développer les partenariats avec les réseaux éducatifs, culturels et sociaux nationaux et territoriaux sur ces opérations nationales, les accompagner par des actions ciblées par région si possible.	Tous ministères MCC : coordination DICOM et services des DG
ORIENTATION 2 : Encourager les formations et l'insertion par les métiers et l'apprentissage			
A- Croiser les formations des personnels des ministères et des structures	24- Développer ou inclure le volet Culture dans la formation des professionnels des différents secteurs concernés par la politique de démocratisation culturelle (éducation, justice, culture, animation...) ainsi que des bénévoles et partenaires. <i>Cette recommandation concerne la formation initiale, continue et la prise de poste, afin que les futurs professionnels prennent connaissance des acteurs et problématiques propres au territoire.</i>	24-1 Etablir des conventions bilatérales entre le MCC et les autres ministères et avec les partenaires (ex : MCC-MVJS et éducation populaire pour le BAFA) ainsi qu'avec le CNFPT. Adapter les formations aux métiers concernés (éducateurs de rue, animateurs, médiateurs...). Inclure et chiffrer cet objectif dans les conventions et contrats des partenaires et structures subventionnées ; pour la justice, renforcer les partenariats par une convention entre les PTF (ENPJJ en déconcentré) et les DRAC. 24-2 Développer un partenariat et une convention <i>ad hoc</i> avec le réseau national des ESPE, afin de favoriser la mise en la sensibilisation des futurs enseignants à l'éducation à l'art par l'art et à la pratique artistique et culturelle. 24-3 Organiser des journées de partage d'expérience et de savoir-faire, des formations en commun, à l'instar de ce qui existe dans les PREAC (<i>pôle de ressources pour l'EAC</i>). 24-4 Proposer une communication et un plan de formation de bénévoles, par territoire, en accord avec les collectivités.	Ministères soutenant des opérateurs : MVJS, Défense, MENESR, CGET et MCC (SG et DG) et collectivités Tous ministères MCC : SG et DG Préfectures de région (DRAC) et services déconcentrés
B- Favoriser l'insertion par les métiers et l'apprentissage	25- Sensibiliser les futurs artistes et professionnels de la culture à la <i>médiation</i> , notamment en direction des populations éloignées de la culture. 26- Encourager l'insertion professionnelle au sein des structures culturelles (lycées	25-1 Concevoir des modules de formation à la « médiation » dans les établissements d'enseignement supérieur notamment Culture et autres, en formation initiale comme en formation continue. 25-2 Prévoir une formation aux priorités territoriales pour les agents, notamment MCC (prise de poste) en déterminant, pour chaque agent arrivant en service déconcentré, une période de travail en commun avec le conseiller chargé des actions interministérielles et des politiques transversales. 26-1 Prévoir un suivi de cet objectif d'accueil de jeunes en insertion dans les contrats d'objectifs et les CPO. Certaines DAC Outre-mer (Mayotte, Guyane	Tous ministères et associations partenaires MCC : SRH et DAT (SG) Tous ministères Services déconcentrés et en DG, bureaux chargés des EP.

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
	professionnels, CFA, service civique, stages...) et la formation de bénévoles par les structures.	notamment), pourraient accueillir des jeunes en services civiques pour les actions.	
ORIENTATION 3 : Rationaliser une partie des procédures et moyens des actions de démocratisation culturelle (modalités/durée/crédits/gestion)			
A- Optimiser l'usage des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)	27- Donner de la stabilité aux actions de démocratisation culturelle en augmentant la part des crédits pouvant être conventionnés, notamment dans les territoires les plus fragilisés (QPV, zones rurales) où la mise en place des partenariats et des actions requiert du temps long. Moyen : MCC : Dialogue de gestion avec les DRAC et les DG (pilotage : SG), pour identifier les bénéficiaires possibles, par région, d'une CPO supérieure à deux ans.	27-1 Allonger la durée des CPO sur trois ou quatre ans pour les structures dont le travail est reconnu et récurrent (grandes associations, fédérations, labels....). <i>NB : cette durée est déjà de trois ans pour une partie des ministères (ex. MENESR) et des conventions (MCC en partie), mais une part importante des conventions de ces actions sont signées pour un an en région.</i> 27-2 Pour les institutions culturelles qui mènent de manière récurrente des actions de démocratisation culturelle par appel à projet ; identifier ces structures en DRAC ; identifier le montant pouvant être donné chaque année sur le 224/2, l'inclure dans la CPO, faire un bilan à mi-parcours.	Tous ministères lançant des appels à projets Tous ministères MCC : pilotage SG, DG et DRAC
B- Rationaliser les appels à projets, outils adaptés à la déclinaison d'une politique nationale au niveau déconcentré, au plus près des territoires	28- Simplifier et alléger la procédure des appels à projets (tous ministères, niveaux central et déconcentré), en identifiant leur nombre, le montant et le calendrier de cette gestion ; - o Identifier la part des crédits susceptible d'être affectée en service déconcentré pour optimiser la gestion et le calendrier. - o A terme, mettre en place un Plan pluriannuel d'appels à projets, permettant de donner une visibilité au moins sur deux ans à chaque politique, pour les services déconcentrés et les partenaires. Ces leviers s'appliquent à cette procédure dans tous les ministères, dans l'esprit de la Charte sur la déconcentration.	28-1 Faire la part des crédits qui peuvent être l'objet d'un conventionnement (au MCC : sur le Pr. 224 des DRAC vers les labels & réseaux et autres structures s'agissant des actions récurrentes, en plus de la subvention CPO venant du Pr.131, 175). Garder une enveloppe qui corresponde à la souplesse d'action nécessaire aux services (en centrale et service déconcentré). MCC : préciser dans la DNO les rôles respectifs des Pr.224 et des autres programmes (131, 175,334) et donner aux DRAC davantage d'éléments de comparaison et de synthèse sur les dispositifs. 28-2 Inscrire la mise en œuvre des dispositifs sur une durée de trois ans chaque fois que cela est possible, la durée étant un élément structurant des actions conduites dans des territoires prioritaires.	Tous ministères SG et DG, en dialogue avec les DRAC

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
	29- Alléger le cahier des charges des appels à projets : la lourdeur du cahier des charges contredit l'objectif initial de la LOLF qui visait une responsabilisation et une évaluation ex-post : or le contrôle ex-ante est très lourd. 30- Rationaliser les procédures en opérant une coordination renforcée entre les acteurs publics de cette politique, voire en identifiant un chef de file par territoire pour coordonner l'information et éventuellement la gestion de ces appels à projets (tous ministères et collectivités). La délégation ou le transfert de compétences (dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe) peuvent être étudiées pour tout ou partie de ces actions. <i>Ex. : pour Culture à l'hôpital en Rhône-Alpes, appui sur une association qui coordonne, mais chaque acteur public conserve sa compétence et ses crédits.</i>	29-1 Simplifier les cahiers des charges en diminuant les critères, par un contrôle <i>ex post</i> et non <i>ex ante</i>. 29-2 Organiser des journées d'échanges et de comparaisons sur ces outils, y compris organiser des bilatérales DEDAC/SG/MCC et DRAC (usage du Pr. 224) sous la forme d'une conférence de gestion annuelle. 30-1 Identifier les modalités d'une coordination renforcée par type d'appels à projets, soit par une procédure commune, soit par mutualisation des crédits. Ce mode de gestion sera laissé à l'initiative des acteurs en fonction des spécificités du territoire et des compétences de chacun. La rationalisation ne passe pas forcément par la délégation à un opérateur mais peut prendre la forme d'une coordination de gestion (forme la plus souple) ou d'un conventionnement (appui sur une structure existante, type EP ou EPCI) <i>au plus près de chaque territoire</i>. Un « bonus » de gestion sous forme de crédits supplémentaires par exemple, pourrait être attribué aux services qui auraient mis en place une mutualisation de ces appels à projets auprès d'un opérateur ou service unique. sur le mode « dites-le nous une fois », privilégiant le numérique.	Tous ministères Services déconcentrés et au MCC : DEDAC/SCPCI (SG), DAT (SG) et DRAC Tous ministères Services déconcentrés et centraux pour le suivi de gestion MCC : SCPCI et DAT (SG)
ORIENTATION 4 : Optimiser l'évaluation et le suivi de cette politique			
A- Renforcer et rationaliser les indicateurs et les dispositifs de suivi et d'évaluation	31- Faire un bilan <i>ex post</i> des indicateurs de chaque structure culturelle, sur la durée du contrat d'objectifs, pour les faire évoluer le cas échéant (<u>tout en conservant les indicateurs du RAP</u>). Même raisonnement pour les services déconcentrés de l'Etat : faire le bilan de l'usage des indicateurs LOLF par les services. 32- Elargir le champ des données de fréquentation recueillies au plan national	31-1 Simplifier les autres indicateurs en les adaptant aux objectifs du contrat de performance de chaque structure : cibler des actions et/ou dispositifs qui seront particulièrement suivis et évalués. Formaliser un dialogue de gestion sur ce sujet entre les services concernés (MCC : SAFIG et SCPCI). Pour les services déconcentrés, rationaliser les indicateurs en ne retenant que les plus pertinents. 32-1 Définir un chef de file pour les synthèses (par ministère, et au plan national, pour la synthèse, ou s'appuyer sur des institutions spécialisées	Tous ministères gérant des EP MCC : DG et SG (SAFIG, DAT et SCPCI) et DRAC Coordination interministérielle ou bilatérale

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
	(EAC partenariale au niveau des communes, rythmes scolaires, festivals pour le MCC, etc.), dans l'optique de dresser une synthèse au niveau national. 33- Cibler l'observation et l'évaluation sur les territoires prioritaires, notamment au moyen d'études qualitatives (suivi de dispositifs et de cohortes notamment, expérimentation en cours cf. DGCA, ou DGMIC/Lecture publique dans les QPV). Exemple de périmètre Volet culturel dans chaque Contrat de ville en Politique de la ville (objectif interministériel MCC/Ville signé le 21 mai 2015) 34- Harmoniser les indicateurs de cette politique par ministère entre services centraux et déconcentrés, en conservant les indicateurs du RAP (fréquentation, public en REP et REP+), mais en ciblant d'autres indicateurs. Cette harmonisation devrait s'étendre aux données demandées par les collectivités territoriales, parfois très différentes.	(INSEE...) ou des observatoires professionnels. Réaliser un Schéma directeur sur cinq ans avec un axe national et des volets « territoires prioritaires » (MCC, MENESR notamment, CGET ?). Cf. Travail sur la billetterie (DGCA). 33-1 Prévoir des suivis de cohorte pluriannuelle avec des laboratoires de recherche : réaliser des suivis de dispositifs par territoire prioritaire (pour plusieurs dispositifs), ou par type de dispositif (sur tout le territoire). EAC : S'appuyer en région sur les comités de pilotage territoriaux de l'EAC qui élaborent des analyses à partir de diagnostics territoriaux et peuvent mesurer l'impact des dispositifs sur les apprentissages et en matière de démocratisation. Expérimentation possible : sur l'une des régions évaluées (Hauts de France ou Grand Est par exemple). Politique de la ville : cibler une évaluation qualitative d'actions sur un nombre défini de QPV. 35-1 Associer des indicateurs de moyens et de résultats, en y intégrant des mesures plus qualitatives. Le cadre est le <i>contrat d'objectifs ou la CPO</i> : au-delà des indicateurs du RAP, déterminer des mesures adaptées, combinant des indicateurs de moyens (nombre de conventions, heures de formation par médiateur culturel, nombre de personnels dédiés à ces actions...) et des indicateurs de résultats à la fois quantitatifs et qualitatifs (ex. : sur le nombre de jeunes concernés, comportement, les acquis au terme de l'action, cf. grille PJJ par exemple). 35-2 Développer l'auto-évaluation, expérimentée notamment entre le ministère de la justice (PJJ) et les partenaires (EP et associations partenaires du MCC). 35-3 Adapter et rationaliser les indicateurs par structure : identifier des indicateurs « de niche » par type de territoire ou de dispositif ; opter pour le suivi d'indicateurs de <i>moyens</i> plus que de <i>résultats</i> sur certaines actions dans les zones prioritaires (formation des médiateurs, éducateurs, enseignants...) où le quantitatif n'exprime pas à lui seul la réussite de l'action. Mettre en cohérence entre le niveau central et déconcentré.	MCC : point avec le CNC et le CNV sur les données et DEPS/SCPCI (SG) Tous ministères, notamment : MCC : DEPS/SCPCI (SG), BO (DGCA) et DDP (DGP) ; MENESR : DGESCO, DGRI, DGEIP, DEEP Tous ministères Tous ministères (les SG et DG) et leurs EP Tous ministères et leurs EP, administration centrale et déconcentrée

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
	36- Clarifier les objectifs pour tous (administrations et structures) : les mêmes données peuvent être interprétées positivement ou négativement selon les objectifs recherchés (scolaires, diversité, touristes)... Si le qualitatif prime, il faut donner un poids plus relatif au quantitatif. Enfin, les objectifs doivent être adaptés au contexte territorial.	36-1 Préciser le sens et le contenu des données (scolaires, jeunes, diversité, etc...) et leur degré de priorité dans le projet, pour en simplifier le suivi. (ex : jeunes = moins de 26 ans généralement, mais parfois « moins de 30 ans » ; scolaires : toujours un objectif mais quelle part réserver pour le « grand public » ? ; diversité : elle a des sens différents selon l'endroit où la structure se situe), etc.	Tous ministères (SG et DG administration centrale et déconcentrée)
AXE STRATEGIQUE 3 : GENERALISER LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE ET LA GOUVERNANCE EN COMMUN			
ORIENTATION 1 : Clarifier les compétences entre les acteurs publics à partir d'un diagnostic partagé			
A - Partager le diagnostic culturel par territoire	37- Clarifier les compétences des différents acteurs en matière de démocratisation culturelle : la réforme territoriale dessine une cartographie en pleine mutation qui appelle une coordination des acteurs sur ces enjeux ainsi que l'étude d'hypothèses de délégations ou transferts de compétences dans certains domaines. La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP, présidée par l'exécutif régional) peut offrir un cadre de coordination adapté en matière culturelle, comme le prévoit la loi Création, architecture et patrimoines de juillet 2016. L'optimisation des moyens humains et financiers doit redessiner les liens et les dispositifs. La préservation des compétences acquises en la matière se présente comme un enjeu majeur (services, agences territoriales). <i>Bonne pratique repérée en Alsace avec le GIP ACMISA (Rectorat de Strasbourg, DRAC Alsace,</i>	37-1 Réaliser une analyse par territoire et/ou par domaine pour envisager un pilotage renforcé (conventionné ou structuré) de ces actions par une ou des collectivités ou un opérateur sur la base de bonnes pratiques. Prendre appui sur la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP, présidée par l'exécutif régional) pour disposer d'un cadre de coordination adapté. 37-2 Mettre en œuvre ce diagnostic par territoire (région, pays, département...), plutôt que par discipline, avec les collectivités territoriales et des acteurs culturels (agences culturelles notamment). Associer les collectivités et services concernés au comité de pilotage et rechercher ensemble la meilleure organisation pour le suivi et la cohérence du parcours, en s'appuyant le cas échéant sur un Pôle de compétences et de moyens territorial existant qui concentre expertise, suivi et crédits. Au MCC, une nouvelle base de données du SG (les atlas régionaux du DEPS) constitue un outil pertinent pouvant servir de socle au diagnostic territorial. 37-3 Désigner une structure ou d'une collectivité chef de file sur un territoire pour mutualiser expertise et procédures, sur la base d'un cahier des charges <i>unique</i>. La désignation de ce pilotage peut varier d'un territoire à l'autre.	Tous ministères (services déconcentrés) et collectivités territoriales Pilotage : Adm° centrales Préfectures de région (services déconcentrés) et collectivités territoriales chefs de file le cas échéant

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
	<i>Canopé, villes de Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Eurométropole de Strasbourg, Région Alsace, conseils départementaux des Haut et Bas Rhin et Crédit mutuel enseignants Alsace)</i>		
ORIENTATION 2 : Territoires prioritaires (QPV/milieu rural) : équilibrer les interventions en fonction des priorités			
A - Optimiser les moyens par type de territoire prioritaire (quartiers en politique de la ville -QPV- et milieu rural)	38-1 Généraliser le diagnostic territorial partagé associant tous les acteurs (collectivités, associations concernées et services de l'Etat), afin d'optimiser la répartition des interventions et des moyens par territoire. L'appui sur les compétences données par les lois aux Régions permet de travailler sur les champs économiques (<i>filière librairie</i> par exemple). 39- Coordonner et adapter la politique au territoire concerné (soit par champ : petite enfance, adolescence..., soit par discipline) ou par territoire géographique. Dans le cadre de l'EAC, renforcer la coordination existante, avec des correspondants par territoire en lien avec les collectivités territoriales et partenaires. L'appui sur les CTAP Culture, quand elles existent, est un atout. Ces instances de diagnostic et de coordination permettent aux différents secteurs de mieux se connaître et de tisser des liens. Outils : les critères des labels peuvent être perçus comme contraignants, dans le dialogue avec les collectivités (exigence, moyens...).	38-1 Définir des projets culturels de territoire en mobilisant l'ensemble des acteurs, en fonction du territoire, pour identifier et mettre en synergie des acteurs, et désigner si possible un chef de file (collectivité, Etat, agence territoriale, etc...) 39-2 S'appuyer sur la trame culturelle de proximité (établissements scolaires, conservatoires, écoles de musique, lieux de lecture publique, centres sociaux, MJC et foyers ruraux, sites et monuments, parcs naturels régionaux, centres culturels de rencontre, FRAC et centres d'art, théâtres et opéras, réseaux comme les VPAH, etc...) et sur les acteurs culturels (artistes, auteurs, associations partenaires, galeries et librairies, etc.)... 39-1 Identifier le bon niveau de coordination et d'action. S'appuyer sur les Chartes culturelles des collectivités (villes en général). Solliciter les nouvelles collectivités territoriales sur ces compétences (QPV, ruralité...) pour optimiser le champ d'action. Les COPREAC/Comités territoriaux de pilotage, sont des outils de gouvernance efficaces (fonctionnent dans plusieurs régions) rassemblant tous les acteurs ; collectivités, Etat et professionnels. 39-2 Adapter les dispositifs au territoire concerné : privilégier les résidences, le mode itinérant (surtout en milieu rural), les actions Hors les murs et dans l'espace public (notamment en QPV et en rénovation urbaine) et la diffusion en réseau. En EAC, choisir le dispositif en fonction du territoire et des acteurs culturels.	Services déconcentrés, rectorats et collectivités territoriales <i>MCC : DRAC (Pôles action culturelle et territoriale)</i> <i>MENESR</i> Préfectures de région, rectorats, collectivités territoriales Idem

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
	40- Adapter les missions des structures et les dispositifs au territoire en fonction du diagnostic territorial et des besoins identifiés avec les acteurs locaux : statut, nature du label ou d'un autre type de soutien (appel à projet, résidences, soutien à l'itinérance...)	40-1 Adapter le dispositif et le cahier des charges (pluridisciplinaire, diffusion/création...) au contexte du territoire. - Les résidences et le soutien à l'action culturelle itinérante sont particulièrement adaptés aux aires périurbaines et rurales, <i>avec l'appui de réseaux existants</i> (médiathèques, écoles, archives, centres d'art ruraux, parcs naturels, musées territoriaux, etc...) ; - les actions artistiques et culturelles hors les murs et dans l'espace public conviennent particulièrement au milieu urbain, existant ou en devenir (réhabilitation et rénovation urbaines, projets d'aménagement, de nouveaux quartiers), convoquant différents champs disciplinaires (création, mémoire, architecture...).	Tous ministères ayant des EP et structures partenaires, DG et services déconcentrés Tous ministères et structures
ORIENTATION 3 : Renforcer le diagnostic territorial en EAC			
A- EAC/Parcours : gouvernance et modalités d'actions avec les partenaires : grande variété des solutions de pilotage, en raison des découpages administratifs (circonscriptions) qui diffèrent des autres partenaires (MENESR et Justice par exemple)	41- Renforcer le rôle des comités territoriaux (instauré en 2013, mais diversement mis en place) en matière d'EAC ; 1- en matière de diagnostic territorial , en s'appuyant sur l'enquête EAC du MEN, élaborer des outils de mise en œuvre. 2- en matière de pilotage : analyser les besoins, les actions à mettre en œuvre et les modalités de partenariat (par les comités territoriaux de l'existant). Exemples d'identification de zones prioritaires en milieu rural . Ex. 1: Auvergne (rôle du Comité territorial de l'EAC, mise en place d'un PEDT, après identification des territoires prioritaires non urbains par le CGET, le rectorat et la DRAC, identification des collectivités volontaires pour des actions fédératrices). Des réunions DRAC-Rectorats-Collectivités-Associations sont organisées périodiquement, permettant un	41-1 En matière de diagnostic, élaborer un outil (cartographie des ressources, charte commune par académie ou par région) rappelant les enjeux et la méthodologie du diagnostic, définissant les priorités et actions partenariales à mettre en œuvre sur le territoire. Le coordinateur de réseau a la responsabilité de faciliter les partenariats de tous domaines, dont la culture. Le PEAC peut être l'objet de travail dans le cadre des réunions de réseaux afin de permettre un temps d'échange et de travail. 41-2 En matière de pilotage : mobiliser les instances existantes pour une meilleure cohérence dans la mise en œuvre du parcours EAC : comités territoriaux, comités de pilotage du réseau (éducation prioritaire), conseil école-collège (cycle 3), pour une meilleure cohérence dans la mise en œuvre du parcours EAC. Dans le cadre des réunions de réseaux, des conseils de cycle 3 (école-collège), le PEAC doit être un objet de travail. Pour les zones d'éducation prioritaire, le comité de pilotage du réseau associe tous les partenaires et se réunit au moins deux fois par an (coordonnateur, IEN, IA-IPR référent, chef d'établissement). L'EAC peut être intégrée dans le projet du réseau.	Préfet de région, rectorats, DASEN, services déconcentrés concernés collectivités territoriales, partenaires, MCC, MVJS, Agriculture, Défense, Justice

MESURES	DESCRIPTION DES MESURES	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER ET SERVICES CONCERNES
	dialogue nourri. Pour les zones d'éducation prioritaire, le comité de pilotage du réseau associe tous les partenaires et se réunit au moins deux fois par an (coordonnateur, IEN, IA-IPR référent, chef d'établissement). L'EAC peut être intégrée dans le projet du réseau. Ex.2 : Rhône-Alpes : Comité de pilotage EAC : Préfet de région, diagnostic à partir cartographie CGET pour cibler les EPCI prioritaires lesquelles désignent un référent pour coordonner les dispositifs. Composition : rectorat, DSDEN, DRAC, DRJS, DDJS, DRAAF, CAF...		

CONCLUSION

Les institutions culturelles du secteur public reçoivent des subventions qui supposent de manière générale trois contreparties : l'exigence professionnelle, des tarifs adaptés et une démarche spécifique en direction des publics éloignés de la culture.

La démocratisation culturelle est globalement comprise comme l'accès du plus grand nombre à la culture et certains la réduisent à la combinaison d'actions d'éducation artistique et culturelle et d'une politique tarifaire favorable aux plus démunis et aux publics « empêchés ». Or la notion de démocratisation culturelle a évolué : de l'accès de tous à l'offre, elle opère une mutation pour s'inscrire dans la durée, comme une *démarche* appuyée sur des actions adaptées comprenant notamment la reconnaissance des usages et des pratiques des habitants, dans une double exigence de qualité et d'ouverture à la proximité. Elle entraîne un changement dans les méthodes de travail, avec une diversification des partenariats et une ouverture à la diversité, accordant une place aux droits culturels évoqués par des lois récentes.

Les tutelles (Etat, collectivités territoriales) pourraient rappeler aux institutions culturelles dans leurs textes de gouvernance (statuts, contrats d'objectifs, lettres de mission) qu'au-delà de la qualité professionnelle, artistique et culturelle, elles doivent s'adresser au plus grand nombre de manière *active*, plus ouverte, dans une double ambition que certaines équipes ont su combiner avec succès.

Les institutions culturelles, en particulier celles situées dans les territoires prioritaires, ont intégré ces enjeux depuis une quinzaine d'année et développé des outils en direction des publics cibles des politiques publiques (politique de la ville, prévention, jeunesse, milieu rural, accessibilité, etc...) : elles affichent des fréquentations en hausse sur ces dispositifs. En outre, ces institutions ont globalement mobilisé les crédits dédiés à ces actions de manière plus forte que la progression de leur propre budget.

Le suivi de cette politique reste surtout quantitatif et ne donne pas la mesure des efforts entrepris dans des démarches de fond, construites sur la durée et mobilisant des publics plus réduits que ceux des dispositifs de masse. Une rationalisation des indicateurs, trop nombreux actuellement, est souhaitable, de même qu'une mesure plus qualitative et ciblée de l'impact de ces actions sur les publics.

Une meilleure appropriation des mécanismes de soutien des fonds européens ainsi que des mécènes est à encourager, notamment auprès des équipes les plus modestes, au cœur des territoires. Les correspondants de ces outils en service déconcentrés sont à remobiliser sur ces enjeux financiers, notamment en DRAC.

La politique de démocratisation culturelle mobilise quasiment tous les ministères, sur des programmes divers : elle est présentée dans le Jaune budgétaire de manière incomplète, ne donnant pas une pleine lisibilité des missions et des moyens des ministères : elle gagnerait à inclure le ministère chargé de l'agriculture (avec l'enseignement agricole), de l'égalité des territoires (CGET qui pilote la politique de la ville et des territoires ruraux) et enfin le ministère chargé de la famille, ainsi que la CNAF et les CAF et centres sociaux.

Les collectivités territoriales sont le premier financeur de la culture et, partant, de ces dispositifs, appuyées par un soutien croissant des fondations et mécènes qui accompagnent des initiatives innovantes. Un consensus existe entre tous les partenaires publics et privés sur cette politique, même si des tensions budgétaires existent, notamment du fait de la réforme territoriale et de

l'évolution des dotations. Ce contexte appelle une coordination renforcée des acteurs, de manière partenariale, afin de valoriser les expertises et les moyens des parties prenantes à partir de diagnostics territoriaux (équipements, population, présence artistique et culturelle...) afin de prioriser les crédits.

Décloisonner l'approche des publics et optimiser les actions suppose la définition d'objectifs partagés par les partenaires, définis de manière plus souple qu'aujourd'hui, où les procédures (appels à projets notamment) et les modalités de gestion séquentent les moyens et les dispositifs, fragilisant certains acteurs parmi les plus modestes, alors qu'ils sont essentiels à la vitalité artistique et culturelle des territoires.

Pour déjouer l'indifférence et favoriser l'insertion dans la proximité, les seuls outils de la politique tarifaire et de l'accessibilité ne suffisent pas à attirer le plus grand nombre. Si celles-ci ont démontré leur efficacité (gratuité événementielle et catégorielle notamment), elles supposent un accompagnement fort en termes de communication et de médiation, s'appuyant sur des partenariats renouvelés et sur les réseaux sociaux, très utilisés par les jeunes. Les facilités en termes d'ouverture élargie, d'horaires ou de transports favorisent l'attractivité des structures culturelles.

La révolution du numérique, si elle a élargi la notion d'accès à la culture, n'a *a priori* pas bouleversé la manière dont les catégories les plus défavorisées s'en emparent. Elle a cependant créé une dynamique nouvelle qui enrichit à la fois l'offre et la demande culturelles pour les internautes, favorisant notamment la visibilité de la pratique amateur. Cette mutation n'est pas encore pleinement entrée dans les habitudes de certains professionnels, que ce soit dans l'éducation, la médiation ou la conception d'outils culturels.

Le rôle particulièrement positif des propositions artistiques destinées à la petite enfance en direction des territoires prioritaires doit être souligné, car il bénéficie à la fois aux tout-petits et aux parents : l'étendue de ce réseau et le nombre des acteurs publics concernés constituent des atouts. De même, les actions en direction de la jeunesse se diversifient et rencontrent du succès quand elles leur donnent une place active. Les projets en direction des personnes les plus fragilisées sont également à encourager, car ils leur proposent des moments d'émotion et peuvent aussi leur permettre de prendre de l'assurance, notamment par des ateliers : des actions existent, encore modestes dans certains réseaux culturels.

La mobilisation croissante des structures culturelles est de fait observée sur ces enjeux, tous secteurs disciplinaires confondus. Les projets démontrent leur efficacité quand ils s'inscrivent dans la durée et auprès de partenariats liant l'ensemble des acteurs : du champ social et local, de l'école aux amateurs, des bénévoles aux professionnels de la prévention et de l'insertion, des réseaux de l'éducation populaire aux associations de solidarité. Les retours sont alors très positifs et les résultats également, en termes de fréquentation et d'image, de ressenti, de cohésion sociale et sont un gage de légitimité pour les équipes et les responsables.

Le rôle clé de la formation des personnels (éducateurs, enseignants, médiateurs culturels, agents de l'Etat ou des collectivités) et l'utilité pour l'ensemble des professionnels de partager leur expérience et leur savoir-faire sont à souligner. De même, l'insertion de jeunes ou d'adultes par les métiers culturels est à encourager, supposant une diversification des liens avec les établissements de formation.

Enfin, il nous semble vain d'opposer d'une part la démocratisation culturelle qui serait descendante et imposerait la « culture savante » aux populations éloignées de la culture, dans un processus trop lié aux apprentissages et à l'assimilation, et d'autre part la démocratie culturelle, qui suivrait une sorte de chemin inverse, à partir des cultures populaires. Or la culture est

précisément le terrain d'un partage des émotions, des savoirs et des expressions, qui dépasse ces théories, comme les multiples exemples de terrain le démontrent : des publics populaires s'emparent de disciplines résolument classiques pour produire des contenus de qualité, souvent en appui avec des professionnels, ou développent des propositions innovantes, notamment chez les jeunes. Permettre une plus grande porosité entre l'offre culturelle, exigeante, professionnelle et accessible, et les publics, est un objectif qui anime un nombre croissant de responsables culturels de tous les secteurs.

Remerciements

Des remerciements chaleureux doivent être adressés à l'ensemble des personnes ayant contribué à cette évaluation : experts et personnalités qualifiés, artistes et professionnels de la culture de toutes disciplines, élus et personnels des collectivités territoriales et enfin personnels de l'État auprès des différents ministères, en administration centrale et dans les services déconcentrés et les établissements publics, qui nous ont consacré du temps, orienté dans nos travaux et nos rencontres, fourni des données et documents précieux pour l'évaluation, et parfois ont aimablement accepté de relire, toujours avec pertinence, les premières versions du rapport de diagnostic.

Les personnels des établissements publics et structures associatives qui ont répondu au questionnaire doivent également être particulièrement remerciés, pour la contribution utile et riche qu'ils ont apporté à la connaissance des moyens et contenus de la politique culturelle développée en direction des publics les plus larges. Ils sont souvent sollicités et doivent avoir ici l'assurance que leur contribution a été utile et appréciée.

De même, les personnes qui ont pris le soin de participer au rapport de diagnostic, dans les services du MCC méritent notre reconnaissance toute particulière, notamment au Secrétariat général du MCC, à la DGCA, la DGMIC et à la DGP notamment, comme dans tous les ministères et services partenaires de l'évaluation : éducation nationale, agriculture, défense, justice, famille, CGET ... Des remerciements tout particuliers doivent être adressés à Mme Françoise Legendre, inspectrice générale des bibliothèques, à M. Pierre-Loïc Aubert, inspecteur de l'enseignement agricole, à M. Jean-Marc Lauret, chargé de mission d'inspection générale à l'IGAC, à Mmes Sylvie Pébrier, Anne-Claire Rocton et à M. Philippe Ribour, inspecteurs de la création, à Mme Floriane Mercier et M. Bertrand Munin à la DGCA, à Mmes Jacqueline Eidelmann, Emmanuelle Lallement et Anne Jonchery à la DGP, à MM. Thierry Claerr et Colin Sidre à la DGMIC-SLL, aux services de la DGESCO auprès de Mme Françoise Pétreault, aux équipes en charge de l'enfance et de la famille auprès de M. David Blin, aux équipes du ministère de la Justice Mme Virginie Kalifa, MM. Cédric Fourcade et Franck Baldi, ainsi qu'aux services du CGET de la ville et de la cohésion urbaine auprès de M. Eric Briat.

Les personnes ayant directement participé à la mise en œuvre de cette évaluation doivent être vivement remerciées, notamment Camille Laporte au SGMAP, et l'équipe du département stratégie et modernisation au secrétariat général, en particulier Mathilde Guillarme, Fabrice Lemessier, Yvan Navarro, Gayané Rast-Klan, Laura Truffier et Ferdinand Blaising.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Lettre de mission et note de cadrage

Annexe 2. Méthodologie de l'évaluation

Annexe 3. Enquête BVA - janvier 2016 : contexte, méthodologie et extraits de l'étude

Annexe 4. Institutions culturelles ayant répondu au questionnaire

Annexe 4-1. Liste des établissements publics et structures culturelles ayant répondu au questionnaire

Annexe 4-2. Stratégie de démocratisation culturelle dans les institutions culturelles : outils et gouvernance (extrait des réponses au questionnaire)

Annexe 5. Groupes de travail : thèmes, participants et synthèses

Annexe 5-1. Synthèse du groupe de travail « L'impact de la révolution numérique sur la démocratisation culturelle »

Annexe 5-2. Synthèse du groupe de travail « Diversité culturelle et dialogue interculturel »

Annexe 5-3. Synthèse du groupe de travail « Métiers et compétences »

Annexe 6. Liste des personnes rencontrées ou ayant participé

Annexe 7. Données sur les régions de l'évaluation

Annexe 8. Les lois mentionnant la notion de démocratisation culturelle dans les ministères de l'évaluation

Annexe 9. Tableaux des opérations nationales par ministère

Annexe 10. Protocoles bilatéraux, opérations nationales et dispositifs partenariaux : déclinaison au niveau déconcentré

Annexe 11. Indicateurs du RAP mesurant les objectifs de la politique de démocratisation culturelle du MCC

Annexe 12. Exemple d'autoévaluation : projet anima par la PJJ

Annexe 13. Crédits affectés par les ministères en dehors du périmètre de l'évaluation au titre de la politique « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »

Annexe 14. Estimation des crédits du Pr. 224 participant à la démocratisation culturelle

Tableau 14-1 - Crédits par action du Pr. 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » identifiés comme participant à la politique de démocratisation de la culture entre 2011 et 2016 (reconstitution Secrétariat général du MCC)

Tableau 14-2 - Programme 224 - Estimation par le SG des ETP liés à la politique de démocratisation culturelle - 2014

Annexe 15. Evolution du programme 186 sur la période

Annexe 16. Contribution des autres programmes du MCC à la politique de démocratisation culturelle

Annexe 16-1 Exemples d'actions retenues au sein des programmes à partir du Référentiel par activité

Annexe 16-2 Estimation de la participation des autres programmes que le Pr.224 du MCC à la politique de démocratisation culturelle (hors EP et hors T2)

Annexe 17. Crédits affectés au titre du programme « Transmission des savoirs et de la démocratisation de la culture » par le MENESR entre 2011 et 2016 (jaune budgétaire)

Annexe 18. Origine des financements des activités culturelles dans les établissements pénitentiaires

Annexe 19. Déclinaison territoriale de la convention interministérielle « Culture/santé » : crédits affectés par les services déconcentrés du MCC (DRAC) et ministère de la santé (ARS)

Annexe 20. Crédits affectés au titre de la « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports - et le CGET entre 2010 et 2016

Annexe 21. Appel à projets national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français », 2015

Annexe 22. Localisation de l'effort budgétaire supplémentaire 2015 du ministère de la Culture et de la Communication en faveur des questions prioritaires de la politique de la ville

Annexe 23. Contribution de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Annexe 24. Glossaire des sigles

Annexe 1. Lettre de mission et note de cadrage

Le Premier Ministre

Paris, le 27 AOÛT 2015

Madame la ministre,

Le gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste.

Les évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens. L'objectif de ces évaluations est en effet de réinterroger les politiques publiques, leurs résultats, leur utilité et leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires, et d'identifier leurs marges d'amélioration et d'évolution. Ces évaluations s'inscrivent par ailleurs dans une logique démocratique d'association des parties prenantes de la politique évaluée et de transparence quant à leurs objectifs, leur déroulement et leurs conclusions.

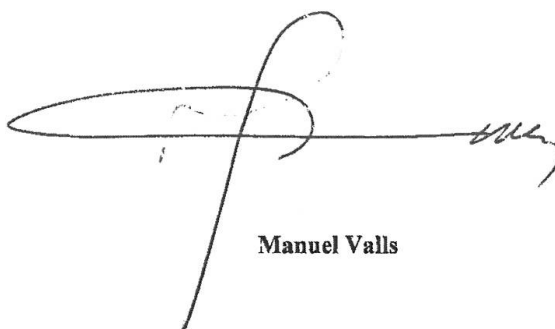
J'ai décidé de retenir votre proposition d'engager une **évaluation de la politique de démocratisation culturelle**. Vous en assurerez la maîtrise d'ouvrage dans le cadre et selon les modalités que vous avez précisés dans la fiche ci-jointe. Je demande par lettre séparée à la cheffe du service de l'inspection générale des affaires culturelles et à votre secrétaire général de bien vouloir désigner un inspecteur général et un expert de haut niveau qui en assureront la maîtrise d'œuvre, le cas échéant en association avec des experts ou évaluateurs externes à l'administration que vous jugerez bon de solliciter.

.../...

Madame Fleur PELLERIN
Ministre de la culture et de la communication
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), vous réunirez et présiderez à trois reprises au moins un comité d'évaluation qui sera composé des principales parties prenantes et auquel la maîtrise d'œuvre présentera ses travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic, ainsi que les scénarios de transformation qu'elle proposera. Tout au long de la mission, le SGMAP devra pouvoir rendre compte à mon cabinet de l'avancement des travaux engagés et de leur bon déroulement ; à cet effet, le cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat, placée auprès de moi, sera votre interlocuteur privilégié.

En vertu du principe de transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.



Manuel Valls

Copie à :

- ✓ Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ✓ Monsieur le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports
- ✓ Madame la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
- ✓ Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- ✓ Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- ✓ Madame la garde des sceaux, ministre de la justice
- ✓ Monsieur le ministre de la défense
- ✓ Madame la cheffe du service de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC)

Intitulé de l'évaluation : Evaluation de la politique de démocratisation culturelle

Date de la fiche : 07 mai 2015



Fiche de cadrage à produire par le ministère pilote de l'évaluation

(à établir avec l'appui méthodologique du département évaluation du SGMAP)

Ministère pilote de l'évaluation : Ministère de la Culture et de la Communication (MCC)

Personne à contacter au sein du ministère : Madame Ann-José ARLOT et Monsieur Christopher MILES

Autre(s) ministère(s) concerné(s) : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESER) ; Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports (MVJS) ; Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (METL) ; Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes (MASSDF) ; Ministère de la agriculture et de la forêt (MAAF) ; Ministère de la justice (MJ) ; Ministère de la Défense (MINDEF).

Politique ou action publique à évaluer

1. Finalités, principaux objectifs de la politique ou action à évaluer :

La démocratisation culturelle figure parmi les priorités d'action du Gouvernement, qu'il s'agisse des engagements pris par le Président de la République ou de ceux annoncés par la Ministre de la Culture et de la Communication. L'égal accès de tous à la culture tout au long de la vie constitue en effet une garantie de l'exercice effectif de la citoyenneté. Pour atteindre cet objectif, il s'agit de mettre en œuvre des politiques à l'attention des populations et des territoires les plus éloignés de la culture, pour des raisons géographiques, économiques ou encore sociales. Cette politique recouvre enfin des objectifs connexes : permettre l'accès du plus grand nombre à la culture, favoriser l'émancipation des citoyens et renforcer la cohésion sociale.

2. Principales parties prenantes de l'action à évaluer (services de l'État, centraux et déconcentrés, opérateurs nationaux et locaux, collectivités, organismes de sécurité sociale, etc., liste préfigurant la composition du futur comité d'évaluation) :

L'État, dans toutes ses composantes ministérielles – ministère de la Culture et de la Communication bien-sûr à travers ses services centraux, déconcentrés et établissements publics mais aussi les ministères en charge de l'éducation nationale, de la politique de la ville, de la jeunesse, de l'agriculture, de la justice, de la défense, de la cohésion et des affaires sociales – les collectivités territoriales, les associations et les organismes de philanthropie contribuent à la réalisation des objectifs fixés à la démocratisation culturelle.

Plus précisément, les principales parties prenantes à associer la démarche sont les suivantes :

- MCC : Secrétariat Général (Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation ; Département de l'action territoriale ; Service des affaires financières et générales) ; Directions générales (DGP, DGCA, DGMIC, DGLFLF) et Directions déconcentrées (DRAC) ; Établissements publics du ministère ; IGAC
- Autres ministères impliqués : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESER) ; Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports (MVJS) ; Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (METL) ; Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes (MASSDF) ; Ministère de la agriculture et de la forêt (MAAF) ; Ministère de la justice (MJ) ; Ministère de la Défense (MINDEF).
- Collectivités territoriales : associations représentatives des maires de France, des métropoles, des départements et des régions
- Associations : notamment dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la solidarité et de la culture
- Organismes de philanthropie : associations de mécènes, etc.

3. Principales données financières relatives à l'action à évaluer (ordres de grandeur) :

- Le programme budgétaire 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture » indique un montant de 77 M€ en dépenses d'intervention relevant de l'action 2 consacrée au soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle. 67,4 M€ sur ces 77 M€ sont gérés de manière déconcentrés par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) (Implication des programmes 131,175 et 334).
- Mobilisation des programmes des autres ministères. A titre d'exemple, le budget du MVJS/CGET alloué à l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ainsi que l'offre culturelle (programme n°147) s'élève à 8,6 M€ en Loi de finances 2015.
- Enfin, d'autres sources de financement privé contribuent aussi à la mise en œuvre de la politique de démocratisation culturelle

Attentes du ministère pilote de l'évaluation

4. Principaux enjeux d'évolution/transformation/réforme de l'action à évaluer :

1. Au regard des résultats récurrents des études du DEPS sur les pratiques culturelles des français, rendre plus opérantes les politiques publiques, notamment interministérielles, d'accès à la culture pour tous
2. Renforcer la cohérence de la politique publique, plus particulièrement l'articulation entre les différents acteurs, partenaires et collectivités territoriales afin de gagner en efficience.
3. Renforcer l'articulation entre démocratisation culturelle et démocratie culturelle, en tant que politique publique définie par les acteurs publics et la société civile afin de promouvoir une approche émancipatrice de la culture et de valoriser la diversité culturelle. Cela suppose une forte mobilisation des forces vives des différents territoires, qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels ou d'acteurs associatifs (relais locaux de l'éducation populaire et des pratiques amateurs, etc.) pour co-construire et mettre en œuvre les dispositifs de la politique publique. A cet égard, il conviendra d'interroger la place qu'occupent aujourd'hui dans la politique publique certains outils tels que la médiation culturelle ou le numérique et leur adéquation aux nouveaux usages. L'apport de ces outils à l'atteinte des résultats de la politique de démocratisation culturelle peut-il être davantage précisé et mesuré ?

5. Principales questions auxquelles devra répondre l'évaluation :

L'évaluation s'attachera à répondre **trois questions principales** qui peuvent être déclinées en un ensemble de sous-questions évaluatives :

- **1. Quels sont aujourd'hui les moyens et les résultats de cette politique publique ?** Comment en mesurer fidèlement les effets ? Comment rendre plus opérant l'accès à la culture pour tous, notamment au niveau interministériel ?
 - Les objectifs de la politique publique sont-ils suffisamment affichés, traduits, relayés par le MCC et ses partenaires et intégrés dans la stratégie des différents acteurs impliqués (engagement sur l'atteinte d'objectifs spécifiques, de plans d'actions et de bilans pour chacun des établissements ou types d'acteurs...) ?
 - Dispose-t-on d'une vision exhaustive de l'ensemble des moyens, financiers et humains, mobilisés dans cette politique publique (qu'il s'agisse des ministères, de leurs établissements publics mais aussi des collectivités territoriales et autres acteurs privés) ?
 - Quel est aujourd'hui le degré d'atteinte des objectifs de la politique publique : quels en sont les résultats ? Les politiques publiques ne se concentrent-elles pas prioritairement sur l'accès à l'offre au détriment de la prise en compte des pratiques et des besoins des citoyens (notamment jeune génération) ?
- **2. Comment améliorer le pilotage et renforcer la cohérence de la politique publique, plus particulièrement l'articulation entre les différents acteurs, partenaires et collectivités territoriales ?**
 - Les dispositifs **mis en œuvre** dans cette politique publique sont-ils suffisamment adaptés aux caractéristiques de chaque territoire (profil des populations, notamment démographique ; contraintes géographiques...)
 - Ces dispositifs sont-ils suffisamment promus par les différents acteurs auprès des usagers (médiation culturelle ; communication) ? Les usagers en ont-ils une connaissance suffisante de leur existence et des modalités d'accès ?
 - La **cohérence** des dispositifs mis en œuvre est-elle assurée, au vu de la multiplicité des acteurs ?
 - Existe-t-il des synergies nouvelles, de nouveaux schémas d'articulation entre acteurs ou des mutualisations

potentielles à imaginer ? A l'inverse, conviendrait-il d'impliquer de nouveaux acteurs (notamment issus du secteur du numérique) dans la définition et la mise en œuvre des dispositifs de la politique publique afin de maximiser ses résultats (élargir encore plus la base des usagers de cette politique) ?

- L'intervention d'acteurs privés dans le champ de la culture (mécénat, fondations, industries culturelles, etc.) peut-elle contribuer à rendre plus accessible la culture aux différents publics ?

3. Comment renouveler la politique publique en la rendant plus participative dans une approche émancipatrice de la culture visant une valorisation de la diversité des usages culturels davantage qu'une logique d'accès à une offre existante ?

- La notion de démocratisation/démocratie culturelle est-elle suffisamment intégrée dans les cursus de formation des métiers de la culture ?
- Dans quelle mesure les actions mises en place dans le cadre de cette politique, et tout particulièrement celles menées au profit des habitants prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, contribuent à infléchir l'action du ministère de la Culture et la Communication dans son ensemble (par exemple l'évolution des critères de soutien aux projets ou à la jeune création, etc.) ?

Globalement, cette évaluation visera à améliorer l'action publique en termes :

- d'utilité, de pertinence : ☒
- d'efficacité, de service rendu : ☒
- d'efficience, de coûts : ☒
- de cohérence, de gouvernance : ☒

6. Suites de l'évaluation visées (révision des objectifs de la politique, alimentation d'un projet de loi ou PLF/PLFSS, réorganisation, expérimentations...) et échéances :

Le rapport devra aboutir à des mesures correctrices de nature organisationnelle et de coordination des politiques publiques.

- Révision éventuelle de certains dispositifs mis en œuvre dans le cadre de cette politique et/ou de la nature des acteurs en charge de leur mise en œuvre.
- Ajustement éventuel des moyens financiers mis en œuvre : redéploiements entre administrations ; mutualisations...
- Formulation de propositions d'amélioration de la gouvernance globale de cette politique publique entre les différentes administrations impliquées (renforcement de la cohérence d'action)
- Ajustement de l'organisation des services en charge de la mise en œuvre de cette politique, pour gagner en efficacité et efficience, au sein du MCC (administration centrale ; DRAC ; Établissements publics)
- Pertinence de la création d'une instance de réflexion permanente sur les sujets de démocratisation et démocratie culturelles où participeraient l'ensemble des acteurs du MCC (Directions générales, IGAC, Secrétariat Général, DRAC et opérateurs et représentants de la société civile) et des représentants des autres administrations ?

7. Profil possible/envisagé de l'équipe d'évaluation (évaluateurs internes au ministère, inspection(s), personnalité qualifiée, chercheur/universitaire, prestataire privé...) :

Il est proposé que le pilotage opérationnel de l'évaluation soit assuré par un triumvirat :

- **MCC/SG** : nomination d'un expert fonctionnel auprès du Secrétaire général afin d'apporter une expertise sur les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de cette politique, de même que sur les réseaux d'acteurs impliqués.
- **IGAC** : appui méthodologique ; coordination des travaux entre les différentes entités du MCC ; implication dans l'analyse des données et la formulation du diagnostic et des recommandations / scénarios de réforme (rôle de neutralité, par exemple dans l'appréciation des objectifs fixés par le SG aux établissements et acteurs pour cette politique et les résultats obtenus).

Maîtrise d'ouvrage : Le Secrétaire Général du MCC (le pilotage de cette politique publique au sein du MCC relevant du périmètre SG) par délégation de la ministre.

En outre, dans l'esprit des principes propres aux EPP MAP (association des parties prenantes, consultation des bénéficiaires), l'équipe d'évaluation pourra s'appuyer sur le SGMAP pour la réalisation, par exemple, d'une enquête / consultation auprès des bénéficiaires de la politique évaluée et/ou la conduite de travaux nécessitant une expertise particulière. A préciser en phase de cadrage opérationnel et d'établissement du cahier des charges.

Principaux risques
8. Principaux risques liés au jeu des acteurs (soutiens/opposants), aux suites de l'évaluation, au calendrier, etc. : - Risque de trop élargir le périmètre de l'évaluation et d'évaluer ainsi trop dans le détail l'éducation artistique et culturelle qui constitue un volet de la politique publique de démocratisation culturelle (EAC). L'un des moyens d'éviter ce risque serait de concentrer l'évaluation sur la cohérence des dispositifs mis en place dans le cadre de la démocratisation culturelle (dont l'EAC fait partie, parmi d'autres), sur l'efficacité des moyens alloués et sur la comparaison entre les résultats aujourd'hui atteints et les objectifs initialement fixés à cette politique publique (efficacité). - Risque de ne pas parvenir à établir un diagnostic complet sur les résultats atteints par cette politique publique en raison d'un manque de dispositifs de mesure des résultats réellement observés sur les différents publics (indicateurs de performance ; enquêtes...). - Risque de réduire à une évaluation de l'accès à l'offre sans tenir compte des enjeux de démocratie culturelle
9. Évolutions, projets parallèles ou travaux en cours ou prévus (réorganisation, projet de loi, études, consultations, assises...) susceptibles d'avoir un impact sur l'action évaluée ou sur le déroulement des travaux d'évaluation : - Les travaux du comité d'histoire (Molinier, Pompougnac, etc.) ont permis de mettre en perspective l'histoire de la démocratisation au sein des politiques du MCC. Un important corpus d'études, de travaux existe. - De récentes études d'inspection ont été conduites par l'IGAC en 2014 (sur le sujet de l'éducation artistique et culturelle notamment) - Une recherche sur l'évaluation de l'impact des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) a été lancée en 2014 par le Département des études, de la prospective et de la statistique du SCPCI/SG/MCC et se poursuit en 2015. - Le programme 2015 des études de l'IGAC prévoit un audit sur la politique en matière d'EAC des opérateurs du MCC : chiffrage et évaluation des moyens humains et financiers consacrés à cette politique.

Annexe 2. Méthodologie de l'évaluation

La maîtrise d'ouvrage de l'évaluation a été confiée à la ministre de la culture et de la communication (déléguée au Secrétariat général), la maîtrise d'œuvre associant l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et le Secrétariat général (SG/SCPCI) du ministère. Une fiche de cadrage décrit le champ de la politique à évaluer, tous projets menés auprès des publics spécifiques⁵²⁸. Les objectifs, les publics cibles, le périmètre étudié et les étapes et les outils de notre travail doivent être précisés.

1 - Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation de la politique de démocratisation culturelle a pour ambition :

- 1 - d'apprécier la cohérence et l'efficacité des actions et outils déployés par chacun, notamment au niveau interministériel et entre les différents acteurs ;
- 2 - d'en améliorer la gouvernance en identifiant les leviers pour mieux articuler l'information et les synergies entre les différents partenaires ;
- 3 - d'apprécier le caractère participatif de cette politique, au plus près des acteurs, au niveau des personnes comme des structures ;
- 4 - de rendre plus opérant l'accès de tous à la culture, en repérant les bonnes pratiques, les acteurs et dispositifs innovants, par type de territoire notamment.

2 - Les bénéficiaires : publics et territoires prioritaires

Les populations les plus éloignées de la culture pour des raisons sociales, économiques, culturelles ou territoriales ont constitué le public cible de l'évaluation, mais les actions destinées au « grand public » ont également été prises en compte. Le comité d'évaluation d'octobre 2015 a souhaité élargir le champ de l'analyse, compte tenu des données économiques et sociales qui voient les publics précaires augmenter en France. La mission a donc étudié, en plus des moyens et résultats, les actions d'élargissement et de diversification des publics, d'ouverture et de communication, au sens large du terme. Le champ de l'évaluation est à double entrée ; sociale d'une part et territoriale d'autre part :

> Entrée sociale

- actions en direction des jeunes et très jeunes enfants, dans et hors temps scolaire, publics scolarisés ou non, ces âges constituant une étape clé des apprentissages sensibles et cognitifs ;
- dispositifs en faveur des jeunes, scolarisés ou non, étudiants ou en apprentissage, actifs ou pas, l'âge variant de « moins de 26 ans » à « moins de 30 ans » selon les cas ;
- actions en direction des publics du champ social : bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs de longue durée, femmes isolées, personnes en situation de précarité ... ;
- actions en faveur des publics « spécifiques » et « empêchés » : personnes en situation de handicap, public sous-main de justice, publics cibles des actions de prévention, publics dans les établissements de santé ou de séjour de longue durée (hôpitaux, EPHAD).

> Entrée territoriale

La mission a porté son attention sur les territoires définis comme prioritaires par des lois :

- au titre de la politique de la ville : loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la ville et à la cohésion urbaine, à destination notamment de 1 300 quartiers prioritaires⁵²⁹ du programme national de renouvellement urbain (remplaçant les 2 500 ZUS) ;
- les réseaux d'éducation prioritaires définis par l'Éducation nationale : 350 REP+ et 739 REP, ils concernent 19,8 % des écoliers et 20,5 % des collégiens.

⁵²⁸ Personnes sous-main de justice, en prévention ou en détention, public en situation de handicap, public hospitalisé, notamment.

⁵²⁹ Identifiés par l'arrêté du 27 mars 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Par ailleurs en 2013, avec l'appui du CGET, le ministère de la culture et de la communication avait déterminé des zones d'actions prioritaires sur la base d'une cartographie des équipements culturels et des territoires qui ciblait des zones rurales et péri-urbaines très peu dotées en équipements culturels. Ces territoires « arides » ont été positionnés en priorité dans les actions conduites par les directeurs régionaux des affaires culturelles (DRAC). Les territoires ruraux figurent depuis 2015 parmi les priorités de l'action publique, avec des actions portées par les comités interministériels aux ruralités (67 mesures prises en leur faveur en 2015).

2 - Le périmètre de l'évaluation

Le périmètre de l'évaluation concerne l'État, particulièrement les ministères conduisant des actions de démocratisation culturelle, ainsi que les partenaires de cette politique ; les établissements publics (du ministère de la culture, mais aussi des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la défense⁵³⁰ et de la jeunesse et des sports⁵³¹, soit 55 établissements publics. Les services à compétence nationale ont aussi été compris dans l'évaluation (archives, musées).

Les **collectivités territoriales** sont devenues le premier soutien de la culture devant l'État dans une proportion de l'ordre de 70 % / 30 % (chiffres 2010) et se trouvent au cœur de la mise en œuvre des politiques culturelles et sociales des territoires et quartiers prioritaires. L'évaluation concerne les dispositifs qu'elles développent avec l'État et les partenaires culturels communs.

Les **associations partenaires** de la démocratisation culturelle qui mettent en œuvre les actions et projets au contact des publics et des territoires sont au centre de l'évaluation, côté offre (structures culturelles de tous statuts) et demande (associations sociales, comités de quartiers, fédérations, usagers, etc) ainsi que les **professionnels** au contact des populations : artistes, responsables de structure, enseignants, intervenants du champ social (caisses d'allocations familiales, centres sociaux, animateurs et éducateurs).

Des associations non partenaires des ministères mais porteuses d'ambitions nouvelles ont été reçues.

Les **fondations d'entreprises et les mécènes** dont le soutien augmente dans ces actions sont inclus dans le périmètre évalué, pour les opérations menées aux côtés de structures soutenues par l'État.

3 - Les étapes de l'évaluation

La méthodologie du Secrétariat général à la modernisation de l'action publique a été appliquée selon la séquence : besoins ; objectifs ; ressources ; actions ; résultats ; impacts.

- Sur les **besoins/attentes**, le comité d'évaluation a souhaité distinguer le terme de « besoins » (méthodologie SGMAP) de celui d'**attentes**, qui correspondrait davantage au champ culturel, la notion de « besoin culturel » étant parfois niée. La mission a cependant retenu la notion de « besoins », commune aux évaluations de politiques publiques.
- 1- Les **objectifs** figurent dans la lettre de mission comme des enjeux prioritaires : l'accès à la culture pour tous tout au long de la vie ; l'émancipation individuelle ; le renforcement de la citoyenneté et de la cohésion sociale. Leur déclinaison dans les textes a été examinée (décrets des ministères et des établissements publics ; contrats de performance ou d'objectifs ; lettres de mission des dirigeants, etc.).
- 2- Les **ressources** affectées à cette politique ont été analysées à partir des budgets ministériels et des opérateurs, précisant les chiffres des documents budgétaires communs⁵³². Dans les budgets de l'État ont été retenues les dépenses des actions liées directement ou indirectement à la démocratisation culturelle, après une analyse du **référentiel par activité (RPA)**. Les emplois affectés à ces politiques ont été décomptés, autant que possible. Les données recueillies dans les directions générales⁵³³ des ministères ont enfin été exploitées. Les moyens des collectivités locales sont fournis par le DEPS (SG/MCC) et la DGCA (Bureau de l'observation). La période retenue s'étend de 2010 à 2014 pour l'évolution des budgets et des actions des structures, et de 2010 à 2015 ou 2016 pour celui de l'État, selon les cas. Dans les budgets de l'État, en particulier de la culture, ont été exclus de l'analyse le

⁵³⁰ Trois musées et un établissement audio-visuel.

⁵³¹ Le musée national du sport.

⁵³² Le « Jaune Culture », celui sur les Associations.

⁵³³ À partir des données issues des outils UNIDO et OMEGA à la DGCA/MCC...

soutien à la création, la commande publique, ou l'entretien des monuments historiques, de même que les investissements consacrés à la rénovation de musées par exemple, quand bien même ils concernent l'accessibilité ou l'introduction d'espaces dédiés à la pédagogie.

- 3- Les **actions** des politiques nationales et leur déclinaison par dispositif ont été listées, celles de l'État (opérations d'intérêt national, politique d'éducation artistique et culturelle, etc.). Les établissements publics ont présenté leurs dispositifs innovants et témoigné de leur expérience sur le numérique (sites internet, pédagogie, réseaux sociaux...). La nécessité d'inclure un champ identifiable a plaidé pour une méthodologie qui s'attache aux actions développées en direction des publics et des territoires prioritaires dans quatre régions nouvelles (huit anciennes), **sélectionnées** en raison de leur activité et de leur typologie (revenus, diplômes, activité culturelle, taux d'équipement, innovation dans les dispositifs et démarches) :
- Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
 - Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - Pays de la Loire ;
 - Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Au-delà de ces régions, la mission a effectué des échanges par téléphone avec d'autres structures.

- 4- L'analyse des **résultats** de cette politique s'est appuyée sur les rapports d'activité des secteurs concernés, ainsi que sur les études disponibles. Quelle a été l'efficacité des actions conduites sur les publics, combien ont été concernés et comment ? Ont-ils été associés aux démarches ? Quelles formes ont pris les éventuelles restitutions des actions ? Des entretiens ont complété ces données.
- 5- Enfin s'agissant des **impacts** de la politique de démocratisation culturelle, la mission s'est efforcée de tirer profit de l'ensemble de la documentation existante, des études et des réponses au questionnaire et des entretiens. Quels retours d'expérience existent ? Quelles évaluations ont été menées ? Ces actions ont-elles contribué à améliorer le développement personnel, l'insertion citoyenne, la façon de vivre ensemble ?

La mission s'est appuyée également sur une enquête qualitative (entretiens semi-dirigés et focus groupes) lancée par le SGMAP avec BVA à l'occasion de la présente évaluation, dans quatre territoires différents (rural, péri-urbain, etc.) auprès de jeunes et de personnes aux revenus proches du revenu médian national⁵³⁴ et avec un diplôme en deçà d'un Bac +2 (cf. en annexe 3).

5 - Comitologie

Un comité de cadrage a été réuni en septembre 2015, associant les ministères concernés, des représentants des élus et d'opérateurs. Un comité d'évaluation (32 membres - cf composition infra) réuni le 22 octobre 2015, a finalisé le cahier des charges. Il a examiné le pré-diagnostic en séance du 11 mai 2016 et a été suivi d'un troisième et dernier comité le 2 décembre 2016, consacré aux scénarios de transformation.

6 - Outils

- Les ministères ont été entendus et ont fourni des données et des contacts ;
- Le questionnaire adressé à 55 établissements publics (EP) et à 49 structures culturelles (SC), majoritairement issues des « labels et réseaux » parmi les régions évaluées...;
- L'enquête qualitative précitée conduite en janvier 2016 avec le SGMAP ;
- Des déplacements dans sept régions, auprès des DRAC, d'élus et d'opérateurs culturels, auprès de 182 personnes (fonctionnaires, responsables culturels, élus ou directeurs de structures).
- Six groupes de travail couvrant les enjeux de la politique évaluée, rassemblant 134 personnes sur les thèmes suivants :
 - o l'élargissement des publics et la diversification des actions ;
 - o l'impact du numérique sur le modèle de la démocratisation culturelle ;
 - o les indicateurs de performance et référentiels d'évaluation de la démocratisation ;
 - o l'offre culturelle pour le public jeune et adolescent ;
 - o la diversité culturelle et le dialogue interculturel ;
 - o les métiers et compétences.

Le rôle des médias et des industries culturelles (TV, radios, sites internet des institutions) dans cette politique a fait l'objet d'entretiens et d'analyses de données existantes, mais pas d'un groupe de travail faute de temps. Ces groupes ont conduit à vingt réunions mobilisant 134 participants (correspondant à 219

⁵³⁴ 1 772 €/mois en 2015, source INSEE.

présences, certains revenant plusieurs fois), dont 69 agents des administrations centrales et déconcentrées de plusieurs ministères, et 65 représentants des opérateurs et associations culturelles ou sociales, de collectivités, de fédérations, de fondations ... (cf. liste en annexe 4).

L'évaluation a enfin pris appui sur des études statistiques et des analyses sur le champ culturel : des séries longues du MCC, comme celle sur les pratiques culturelles des Français conduite par le DEPS⁵³⁵ ainsi que les études thématiques de ce département, sur le numérique, les pratiques des adolescents et des jeunes adultes, ou les valeurs culturelles. S'y ajoutent les études de publics conduites par le département de la politique des publics de la DG patrimoines. Des opérateurs (Centre des monuments nationaux, musée de l'Air et de l'Espace, musée de l'Armée, Louvre ...) nous ont communiqué leurs études de publics.

L'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) développe enfin une expertise sur ce champ avec des travaux récents qui font écho au cadre de cette évaluation, de même que la fondation Jean Jaurès, l'Institut Montaigne et des associations professionnelles comme Bibliothèques sans frontières : ces lectures et points de vue ont contribué à notre travail.

Enfin, les rapports des inspections générales des ministères ayant un lien avec notre sujet ont été exploités, ainsi que ceux des assemblées et conseils, de même que le rapport mondial de la convention de 2015 « Repenser les politiques culturelles », UNESCO - Diversité des expressions culturelles.

La liste des personnes rencontrées figure en fin de rapport. Les mentions bibliographiques sont données au fil du texte ainsi qu'en notes de bas de page.

7- Composition du comité d'évaluation : liste des participants

Comité d'évaluation du mercredi 21 octobre 2015

Ministère de la Culture et de la Communication

- Véronique CHATENAY-DOLTO, Directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France
- Loïc DEPECKER, Délégué général à la langue française et aux langues de France
- Emmanuelle BENSIMON-WEILER, Chef de service, Direction générale des médias et industries culturelles
- Anne JONCHERY, Chargée de mission au département des publics, Direction générale des patrimoines
- Françoise LEGENDRE, Inspectrice générale pour les bibliothèques (MENESR et MCC/DGMIC)
- Floriane MERCIER, Département des publics et de la diffusion : Bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs
- Véronique EVANNO, Département des publics et de la diffusion : Bureau des réseaux pluridisciplinaire, du multimédia et de la numérisation
- Francis LUTTIAU, Adjoint au chef du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, Secrétariat général

Interministériel

- Françoise PETREAU, Sous-directrice de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, représentant Mme Florence ROBINE, DG de l'enseignement scolaire au Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (MENESR)
- Lætitia DREAN, Chargée de mission MAFEJ-DJEPVA, Ministère de la ville de la jeunesse et des sports (MVJS)
- Michel LEVEQUE, Sous-Directeur des politiques de formation et d'éducation, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)
- Pierre-Loïc AUBERT, Inspecteur de l'enseignement agricole, éducation socioculturelle, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)
- Flavien ERRERA, Chef du service de l'administration centrale, Secrétariat général du ministère de

⁵³⁵ La dernière date de 2008.

- la Justice (MJ)
- Caroline HERBAUT, Chargée de mission culture bureau des partenaires institutionnels, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ministère de la Justice (MJ)
- Laurent VEYSSIERE, Chef de la délégation des patrimoines culturels SGA-DMPA, ministère de la Défense (MINDEF)
- Fabrice PEIGNEY, Chef du bureau de l'évaluation et de l'expérimentation à la Direction des stratégies territoriales du CGET
- Camille LAPORTE, Chef de projet au département évaluation des politiques publiques, Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP)

Établissements publics et structures territoriales

- M. Christian BAPTISTE, Général, directeur du Musée de l'armée
- M. James CHAIGNEAUD, directeur de RURART, centre d'art contemporain (Rouillé, dans la Vienne)
- Mme Céline LEGER-DANION, Directrice déléguée du Théâtre Gérard Philipe, Centre dramatique national de Saint Denis (93)
- Maïté ETCHECHOURY, Directrice des Archives départementales de Dordogne

Collectivités territoriales, Observation, Recherche et Mécénat

- David CONSTANS-MARTIGNY, Chargé de mission culture, Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)
- Vincent GUILLON, Directeur adjoint de l'Observatoire des politiques culturelles
- Laurent FLEURY, Professeur de sociologie à l'Université Paris Diderot, directeur de deux Masters (Politiques culturelles et Sociologie et anthropologie : politique, culture, migrations), Université Paris Diderot (Paris VII)

Syndicats professionnels

- Stéphane GEMBARSKI, administrateur UFISC / FEDELIMA
- Serge CALVIER, administrateur UFISC / FEDELIMA

Secteur associatif

- Laurence TOULORGE, Missions Vivre ensemble et RECA, Universcience
- François JOURNET, Secrétaire général du CEFEDM Rhône-Alpes
- Marie-Claire MARTEL, Présidente de la Coordination des fédérations des associations de Culture et de Communication (COFAC)
- Samuel LE FLOCH, Chargé de mission Europe - Commande publique - Culture, Fédération Nationale d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)
- Céline ABISORR, Secrétaire générale de Cultures du cœur
- Serge SAADA, Responsable de la formation et de la médiation culturelle, Cultures du cœur

Comité d'évaluation du mercredi 11 mai 2016

Ministère de la culture et de la communication

- Christopher MILES, secrétaire général
- Loïc DEPECKER, délégué général à la langue Française et aux langues de France (DGLFLF)
- Jean-Baptiste GOURDIN, adjoint du directeur général, (DGMIC)
- Anne-Marie LE GUEVEL, inspectrice générale
- Anne-Christine MICHEU, expert de haut niveau auprès du secrétaire générale Françoise LEGENDRE, inspectrice générale pour les bibliothèques
- Maryline LAPLACE, cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, (SG)
- Bertrand MUNIN, sous-directeur de la diffusion artistique et des publics, (DGCA)
- Ariane SALMET, cheffe du département de l'éducation et du développement artistiques et culturels,

(SCPCI/SG)

- Emmanuelle LALLEMENT, cheffe du département de la politique des publics, (DGPAT)
- Floriane MERCIER, cheffe du bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs, Département des publics et de la diffusion, (DGCA)
- Jacques DEVILLE, directeur du pôle démocratisation culturelle et industries culturelles, DRAC Alsace - Lorraine - Champagne-Ardenne
- Anne JONCHERY, chargée de mission au département de la politique des publics, (DGPAT)
- Yvan NAVARRO, département de la stratégie et de la modernisation
- Laura TRUFFIER, mission évaluation
- Gayané RAST-KLAN, mission évaluation

Interministériel

- Flavien ERRERA, chef du service de l'administration centrale, Secrétariat général du ministère de la Justice (MJ)
- Françoise PETREAU, sous-directrice de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (MENSER)
- Pierre DUPONT, chef du bureau actions éducatives, Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (MENSER)
- Olivia BARROY-ROCCHI, adjointe au chef du bureau des actions culturelles, Ministère de la Défense
- Laure CARDINAL, chargée de mission au bureau de l'évaluation, direction de la stratégie, CGET
- Lætitia DREAN, chargée de mission MAFEJ-DJEPVA, Ministère de la ville de la jeunesse et des sports (MVJS)
- Camille LAPORTE, cheffe de projet au département évaluation des politiques publiques, Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP)

Structures culturelles et services territoriaux

- Maïté ETCHECHOURY, directrice des Archives départementales de Dordogne
- Céline LEGER-DANION, directrice déléguée du Théâtre Gérard Philipe, Centre dramatique national de Saint Denis (93)

Collectivités territoriales

- Frédéric MINARD, élu à la culture de la ville de Roubaix, représentant de France urbaine

Syndicats professionnels

- Patricia COLER, déléguée générale, UFISC
- Stéphanie GEMBARSKI, administratrice, FEDELIMA
- Cyril SEASSAU, directeur, Syndeac

Secteur associatif

- François JOURNET, secrétaire général du CEFEDM Rhône-Alpes
- Vincent NIQUEUX, directeur, Jeunesses musicales de France et secrétaire adjoint, COFAC
- Serge SAADA, responsable de formation, Cultures du cœur, et enseignant à l'université Paris III - Sorbonne Nouvelle

Comité d'évaluation du vendredi 2 décembre 2016

Ministère de la culture et de la communication

- Christopher MILES, secrétaire général
- Jean-Baptiste GOURDIN, adjoint du directeur général, (DGMIC)
- Anne-Marie LE GUEVEL, inspectrice générale des affaires culturelles, (IGAC)
- Françoise LEGENDRE, inspectrice générale des bibliothèques, (MENESR et MCC/DGMIC)

- Maryline LAPLACE, cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, (SG)
- Bertrand MUNIN, sous-directeur de la diffusion artistique et des publics, (DGCA)
- Emmanuelle LALLEMENT, cheffe du département de la politique des publics, (DGPAT)
- Yvan NAVARRO, adjoint au chef du département de la stratégie et de la modernisation, (SG)
- Laura TRUFFIER, chargée de mission, département de la stratégie et de la modernisation, (SG)
- Gayané RAST-KLAN, chargée de mission, département de la stratégie et de la modernisation, (SG)

Interministériel

- Françoise PETREAULT, sous-directrice de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la Recherche (MENESER)
- Cédric FOURCADE, chef des politiques interministérielles et partenariales, ministère de la Justice
- Stéphan LUDOT, adjoint au sous-directeur de la cohésion et du développement social, Commissariat général de l'égalité des territoires (CGET)
- Jonathan RUIZ-HUIDOBRO, adjoint au chef du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESER)
- Camille LAPORTE, cheffe de projet au département évaluation des politiques publiques, Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP)
- Maëlle STEPHANT, chargée de mission au bureau des familles et de la parentalité à la Direction générale de la cohésion sociale, ministère des affaires sociales, de la santé, de la famille de l'enfance et des droits des femmes

Collectivités territoriales

- Florian SALAZAR-MARTIN, président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) et maire adjoint à la culture de Martigues (PACA)

Secteur associatif

- Vincent NIQUEUX, directeur des Jeunesses musicales de France (JMF)
- Marie-Claire MARTEL, présidente de la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC)
- Cécile ABISROR, secrétaire générale de Cultures du cœur
- Serge SAADA, responsable de formation de Cultures du cœur, et enseignant à l'université Paris III-Sorbonne Nouvelle

Excusés

- Laurent FLEURY, professeur de sociologie à l'Université Paris Diderot
- Jean-Michel BERNIGAUD, cabinet du secrétariat général du ministère de la Justice
- Fabrice LEMESSIER, chef du département de la stratégie et de la modernisation, (SG)
- Cyril SEASSAU, président du Syndeac
- Céline LEGER-DANION, directrice adjointe, théâtre Gérard Philippe, Saint-Denis (93)
- François JOURNET, secrétaire général, CEFEDM Rhône-Alpes
- Aurélie Mallet, collaboratrice du président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)

Annexe 3. Enquête BVA - janvier 2016 : contexte, méthodologie et extraits de l'étude

Contexte et objectifs de l'enquête

La réalisation d'une étude qualitative sur « la représentation de la culture » concernant des publics et des territoires peu ou pas usagers de l'offre culturelle traditionnelle (théâtre, musées, médiathèques etc...) a été conduite en janvier 2016. Le cahier des charges en avait été défini avec l'appui des services du ministère de la culture (DEPS/SG et Département des publics/DGP), ainsi que de l'équipe du SGMAP.

Cette étude s'est centrée autour de deux populations :

- Les jeunes de 18 à 25 ans ;
- Des adultes à partir de 26 ans, au revenu inférieur ou égal au salaire médian (en revenus et au diplôme inférieur à bac + 2).

Quatre types de territoires ont été définis :

- Un territoire rural : éloignement des transports et d'une offre culturelle diversifiée ;
- Une ville péri-urbaine type banlieue mixte parisienne, lyonnaise, strasbourgeoise, où il existe une offre culturelle en plus de l'offre du centre-ville ;
- Une ville-agglomération moyenne (entre 30 000 et 50 000 hab.) avec aire urbaine, offre culturelle et transports ;
- Un péri-urbain éloigné des grandes métropoles.

La mission a retenu ainsi Rostronen, Vitry, Roanne et Troyes.

Cette étude poursuivait plusieurs objectifs :

- Cerner les représentations de la culture des publics et/ou territoires *a priori* éloignés de l'offre culturelle traditionnelle, « savante » ;
- Évaluer la perception de la politique culturelle qu'elle soit physique ou sur Internet et de l'offre culturelle territoriale de ces publics (en termes de connaissance, d'usage, d'adéquation aux besoins) ;
- Comprendre les freins et leviers à la pratique de l'offre culturelle classique ;
- Identifier leurs pratiques « visibles » comme « invisibles », physique comme sur Internet, en individuel comme en collectif, en période hors vacances comme en période de vacances, et également cerner les équipements et dispositifs de médiation utilisés et leur usage (par exemple, l'utilisation du téléphone portable pour faire des vidéos, du son, prendre des *selfies* pendant les pratiques culturelles, ou le téléchargement d'applications entre autres).

Il s'agissait *in fine* de disposer d'un diagnostic par type de territoire qui permette de proposer des constats par territoire et des pistes de réforme pour améliorer la portée des politiques culturelles conduites par l'État et les collectivités territoriales avec les acteurs associatifs et privés du secteur culturel.

La méthodologie

Une approche mixte par réunions de groupe et entretiens individuels a été mise en œuvre :

- Des réunions de groupe dans un premier temps afin de balayer et confronter différentes attitudes, logiques et expériences grâce à l'émulation collective ;
- Des entretiens individuels dans un second temps avec certains participants aux groupes afin de creuser en profondeur des éléments de vécus qui appellent une « narration d'expérience ». Les personnes sélectionnées pour cette phase d'entretien l'ont été sur la base de leur niveau de pratique et d'intérêt pour les activités culturelles qu'elles soient classiques ou non classiques. Des personnes pratiquant des activités culturelles et d'autres en pratiquant peu ont été retenues afin d'appréhender les ressorts et les freins de la pratique et des goûts.

Les groupes et les entretiens effectués ont été répartis de la manière suivante :

	Jeunes moins de 26 ans	CSP-	TOTAL
Territoire rural (éloignement des transports et d'une offre culturelle diversifiée) ROSTRENN	1 groupe 4 entretiens - Jusqu'à bac +2 - ½ hommes, ½ femmes	1 groupe 4 entretiens - Revenu inférieur ou égal au salaire médian - Moins du bac - ½ hommes, ½ femmes	2 groupes 8 entretiens
Ville péri-urbaine type banlieue mixte parisienne où il existe une offre culturelle en plus de l'offre du centre-ville VITRY	1 groupe 6 entretiens - Jusqu'à bac +2 - ½ hommes, ½ femmes	1 groupe 4 entretiens - Revenu inférieur ou égal au salaire médian - Moins du bac - ½ hommes, ½ femmes	2 groupes (le groupe des jeunes n'a réuni que 4 personnes suite à de nombreuses défections) 10 entretiens (2 entretiens supplémentaires ont été réalisés auprès de jeunes n'étant pas venu au groupe)
Ville-agglomération moyenne (entre 30 000 et 50 000 hab.) avec aire urbaine, offre culturelle et transports ROANNE	1 groupe 4 entretiens - Jusqu'à bac +2 - ½ hommes, ½ femmes	1 groupe 4 entretiens - Revenu inférieur ou égal au salaire médian - Moins du bac - ½ hommes, ½ femmes	2 groupes 8 entretiens
Péri-urbain éloigné des grandes Métropoles Quartiers périphériques de TROYES	1 groupe 4 entretiens - Jusqu'à bac +2 - ½ hommes, ½ femmes	1 groupe 4 entretiens - Revenu inférieur ou égal au salaire médian - Moins du bac - ½ hommes, ½ femmes	2 groupes 8 entretiens
TOTAL	4 groupes 18 entretiens	4 groupes 16 entretiens	8 groupes 34 entretiens

Le terrain s'est déroulé du 23 janvier au 19 février 2016, totalisant 68 entretiens. La totalité de l'enquête sera mise sur le site de la Performance publique du SGMAP. Les éléments saillants de la présentation de cette étude par BVA en avril 2016 sont proposés ci-après.



UN RAPPORT À LA CULTURE ASSEZ SIMILAIRE ENTRE JEUNES ET CSP- : DES PROFILS DE « DÉTACHÉS » VOIRE DE « DISTANTS » MAIS PAS DE « RÉFRACTAIRES »

- Dans leur grande majorité toutes les personnes rencontrées font montre d'une **POSTURE ASSEZ DÉTACHÉE À L'ÉGARD DE LA CULTURE DE MANIÈRE GÉNÉRALE ET DE LA « CULTURE CLASSIQUE » EN PARTICULIER** qui est le prisme principal par lequel ils abordent spontanément la question de la culture (le théâtre et les musées étant les premières évocations associées à la culture).
- Elles montrent **PEU D'APPÉTENCE POUR CES PRATIQUES QU'ELLES JUGENT GLOBALEMENT ENNUYEUSES ET FIGÉES ET QU'ELLES CONSIDÈRENT NE PAS ÊTRE FAITES POUR ELLES** : un sentiment d'illégitimité ou de moindre légitimité à pratiquer ce type d'activités filtre de manière assez forte les propos des interviewés qui expliquent souvent « ne pas avoir les codes » pour appréhender un univers comme l'opéra par exemple.
- Dans les faits, **LES HABITANTS DES TERRITOIRES RENCONTRÉS PRATIQUENT ASSEZ PEU OU DU MOINS DE MANIÈRE NON SOUTENUE DES ACTIVITÉS CULTURELLES « CLASSIQUES »**, évoquant tant des freins liés à la question financière et à un « principe de réalité » reléguant la culture au second plan (la culture n'est pas prioritaire dans les dépenses du quotidien), qu'à un manque de temps, de connaissance ou d'attrait de l'offre.

QUELQUES DIFFÉRENCES DE PRATIQUES ET DE FREINS ENTRE JEUNES ET CSP-

- **LES JEUNES SEMBLENT PRATIQUER MOINS D'ACTIVITÉS CULTURELLES DITES « CLASSIQUES » QUE LES ADULTES**, alors même qu'ils bénéficient davantage de tarifs préférentiels notamment. Pour eux, c'est moins la problématique financière qui agit comme un frein important à la pratique que le manque d'adéquation de l'offre (une offre perçue comme tournée soit vers les « ado », soit vers les « vieux ») et un problème de transport (nombre ne sont pas véhiculés). En termes de leviers à la pratique, le fait de bénéficier de tarifs privilégiés joue un rôle positif, mais l'influence des pairs stimule également fortement la pratique culturelle des jeunes qui la perçoivent comme une activité de groupe ;
- Les CSP- pratiquent également peu d'activités culturelles « classiques », mais davantage à cause de **FREINS FINANCIERS IMPORTANTS**, particulièrement lorsqu'ils ont des enfants. De plus s'ajoute toute une problématique autour du **MANQUE DE TEMPS POUR SOI** (les enfants passent d'abord). Pourtant, **ILS TIENNENT, DAVANTAGE QUE LES JEUNES, UN DISCOURS SUR LES BIENFAITS DE LA CULTURE**. Tout semble se passer comme si le fait d'avoir des enfants fait prendre conscience de l'importance de la culture et incite les parents à la valoriser... Ainsi, les parents interrogés renvoient la culture à quelque chose de plus utile et bénéfique pour leurs enfants que pour eux. (en filigrane, un sentiment de fatalisme : il est trop tard pour eux pour acquérir les codes de la culture « classique »). **LES ENFANTS SONT DONC D'IMPORTANTS VECTEURS D'ACCÈS À LA CULTURE** pour les parents, qui pratiquent des activités culturelles pour faire plaisir / éduquer leurs enfants.



DES DIFFÉRENCES DE PRATIQUES QUI TIENNENT MOINS AUX CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES QU'ÀUX HISTOIRES FAMILIALES ET INDIVIDUELLES ET AUX DIFFÉRENCES DE CARACTÈRE

- Parmi les personnes rencontrées, **CERTAINES FONT MONTRER DE PLUS D'APPÉTENCE QUE D'AUTRES POUR LES PRATIQUES CULTURELLES CLASSIQUES ET FONT D'AVANTAGE D'ACTIVITÉS**. Les différences observées tiennent moins aux différences d'âge ou de diplôme qu'à des éléments plus personnels.
- En effet, certaines personnes semblent **DAVANTAGE SENSIBILISÉES À LA CULTURE CLASSIQUE PAR HÉRITAGE FAMILIAL** : elles ont acquis un goût pour certaines activités telles que la musique, le théâtre dès l'enfance sous l'égide de leurs parents (la classe sociale des parents joue en partie sur cette sensibilisation familiale mais également les goûts personnels de ces derniers). Aujourd'hui, si elles le peuvent, notamment financièrement, elles continuent ces pratiques ou éprouvent un regret réel à ne pas pouvoir les poursuivre ;
- D'autres sont également plus sensibilisés à la culture classique **PARCE QU'ILS ONT DES ENFANTS JEUNES AUXQUELS ILS VEULENT INCULQUER DES CODES QUI LEUR ONT MANQUÉS**. Par ailleurs, les parents, particulièrement les mères apparaissent comme les plus réceptives au discours sur la culture comme moyen d'épanouissement ;
- Enfin, d'autres encore sont, par nature, curieux d'apprendre et de découvrir, ce qui les amène à s'ouvrir à la culture classique si des occasions se présentent (places offertes, journée portes ouvertes, sur proposition d'un proche souhaitant être accompagné. ...).



EN REVANCHE, LE TERRITOIRE EST UN PLUS GRAND MARQUEUR DE DIFFÉRENCIATION EN TERMES

DE PRATIQUES

• LE TERRITOIRE CONDITIONNE DE MANIÈRE LOGIQUE L'OFFRE CULTURELLE ET DONC EN PARTIE LES PRATIQUES.

De fortes disparités s'observent entre les territoires :

- **ROANNE ET TROYES** apparaissent comme des territoires assez proches en termes de perception de leur offre par les habitants. Ils se caractérisent **PAR UNE OFFRE JUGÉE SANS VÉRITABLE ATTRAIT** de telle sorte que les habitants la méconnaissent et pratiquent peu d'activités culturelles. Au-delà de l'offre culturelle, c'est globalement l'offre de convivialité, tels que des bars ou restaurants, qui pêche sur ces territoires, avec des populations qui tendent à rechercher l'animation de plus grandes villes des environs ;
- **VITRY** apparaît comme un territoire particulier **QUI BÉNÉFICE AUTANT QU'IL SOUFFRE DU RAYONNEMENT DE PARIS**. Parmi les personnes rencontrées, les Vitriots sont certainement les plus consommateurs d'activités culturelles... mais ils consomment peu sur leur ville dont l'offre est jugée peu attirante et figée, d'autant plus qu'elle est comparée à celle de la capitale ;
- **ROSTRENNEN FAIT FIGURE DE TERRITOIRE SINGULIER**, où les habitants apprécient l'offre à la **FORTE IDENTITÉ BRETONNE** et pratiquent des activités par goût mais aussi par revendication... tout en critiquant son caractère monothème qui les prive d'une certaine ouverture à une culture non strictement tournée vers l'identité du territoire local, ce d'autant plus qu'ils sont peu mobiles pour se rendre dans les grandes villes alentours où ils pourraient trouver une offre plus diversifiée.



8



Une sacralisation de la culture...

UNE « SACRALISATION » DE LA CULTURE AUTOUR DE SES APPORTS

L'ACCEPTATION D'UN CARACTÈRE INDISPENSABLE DE LA CULTURE TANT AU PLAN INDIVIDUEL QUE COLLECTIF

- AU PLAN DE LA SOCIÉTÉ, la culture permet **de créer de la cohésion, une histoire commune entre ses membres et donc « de faire société »** ;
- AU PLAN DE L'INDIVIDU, elle permet aux individus de **se forger une identité propre**, de les aider à la réflexion, à grandir, en leur permettant de mieux connaître le monde

« Elle nous aide à grandir, à nous forger une identité en la confrontant à des cultures différentes. » (Guillaume, 23 ans, Rostrenen, Jeune)

LA CULTURE COMME SOURCE DE PLAISIR (ressenti ou fantasmé)

- La culture **permet de s'évader, se distraire**, nourrir son imagination, sa créativité
- Elle permet de **passer un moment plaisant** à accomplir quelque chose que l'on aime

A Rostrenen en particulier, la culture est associée à une dimension de divertissement forte à travers les festivals et les Fest'Noz considérés autant comme des événements culturels que festifs

« La culture apporte un plaisir quand c'est quelque chose que j'aime. » (Jeffrey, 24 ans, Vitry-sur-Seine, Jeune)

LA CULTURE COMME VECTEUR DE VALORISATION DE SOI

Presque inconsciemment, la culture a aux yeux des personnes rencontrées une **valeur sociale**, ce qui se traduit de plusieurs manières :

- Dans les groupes de CSP-, par des **comportements de mise en valeur de ses pratiques culturelles**, voire de sur-déclaration complète ;
- Par la mise en avant dans ses conversations quotidiennes avec ses proches de ses pratiques pour se mettre en valeur

[La culture pour vous qu'est-ce que c'est?] « Si tu ne sais pas [Si tu n'es pas cultivé] tu es un loser. » (Troies, Groupe jeunes)



...Mais une « sacralisation » à double tranchant, la culture renvoyant à un univers codifié dont on se sent éloigné voire exclu

→ UN RENVOI DE LA CULTURE À LA CULTURE CLASSIQUE QUI ÉVOQUE UN UNIVERS FIGÉ ET ACADÉMIQUE

- Activités culturelles « classiques »
- Association avec l'école

→ UNE OPPOSITION INSTINCTIVE ENTRE CULTURE CLASSIQUE ET CULTURE NON CLASSIQUE, AVEC UNE DISQUALIFICATION INTÉGRÉE D'UNE « CULTURE POPULAIRE »

CULTURE DITE CLASSIQUE	CULTURE DITE NON CLASSIQUE
✓ Existence de longue date ✓ Référence au passé ✓ Lieux spécifiques, dédiés ✓ Caractère professionnel, académique ✓ Reconnaissance par tous surtout par « l'intelligentsia »	✗ N'a pas encore passé l'épreuve du temps ✗ Non reconnue par tous ✗ Cadre à priori non dédié (la rue) ✗ Pratiquée en amateur ✗ Proche du divertissement

Dans leur acception de la culture, l'hypothèse d'une « culture populaire » qui serait une vraie culture est majoritairement niée : lire de la presse féminine, aimer les concerts de la Star Academy, regarder la télévision, regarder des séries ou des films de science-fiction... ne sont pas des activités associées à la culture.

→ Au final, le champ culturel a ceci de spécifique qu'il apparaît presque intouchable et pris dans une injonction paradoxale : autant sa dimension institutionnelle est porteuse d'une forme de statisme que l'on souhaiterait voir évoluer, autant il est difficile de l'envisager sous ses formes populaires / de divertissement.

→ LA CULTURE EST PAR AILLEURS DAVANTAGE ASSOCIÉE À L'EFFORT QU'À L'AGRÈMENT

« La culture ce n'est pas toujours hilarant... » (Ophélie, 38 ans, Vitry-sur-Seine, CSP-)

Au final, la culture est plutôt perçue comme réservée à une élite ou tout du moins un public d'initiés dont on ne fait pas partie par manque de moyens financiers (surtout chez les CSP- ayant des enfants) mais aussi de connaissance des codes propres à l'univers de la culture classique



16



Des activités « classiques » peu pratiquées, ou du moins de manière ponctuelle et le plus souvent dans le cadre de l'école

UNE PRATIQUE D'ACTIVITÉS CULTURELLES CLASSIQUES (MUSÉE, THÉÂTRE, BIBLIOTHÈQUE, OPÉRA) RARE

- ✓ Souvent le fait de l'ÉCOLE
- ✓ Et, une fois adulte, dépend souvent d'un ÉVÈNEMENT PARTICULIER (une opération spéciale, une invitation, pour accompagner un ami, une sensibilité particulière à un champ culturel généralement « hérité », ...)

« Juste avec l'école, sinon je n'ai jamais rien fait. Et au collège on ne faisait pas beaucoup de sorties. » (Rachida, 33 ans, Troyes, CSP-)

« Une mamie qui habite au-dessus de chez moi m'a fait découvrir le théâtre un dimanche après-midi, on est allées au théâtre de Champagne, elle a payé la place, c'était un cadeau. » (Valérie, 49 ans, Troyes, CSP-)

LA RÉITÉRATION D'UNE ACTIVITÉ CULTURELLE CLASSIQUE RELÈVE SOUVENT DE LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE VÉCUE, PARTICULIÈREMENT DE LA PREMIÈRE EXPÉRIENCE

- ✓ Une expérience satisfaisante à pu être réitérée
- ✗ Des expériences vécues sous le mode de la contrainte ou décevantes (notamment dans le cadre de l'école) sont autant d'arguments pour mettre à distance d'autres expériences culturelles par la suite



18



Des activités culturelles classiques testées peu pratiquées et peu attirantes

MUSÉE / MONUMENTS HISTORIQUES / EXPOSITIONS

Avec l'école / lors d'occasions spéciales / de vacances / en famille / expo ludiques, en plein air

Pour ceux qui les fréquentent (mineur) :

- Une ouverture sur le passé qui éclaire le présent
- Un moment de plaisir, d'évasion ;
- Un accès jugé abordable (jeunes moins de 26 ans)

Pour ceux qui les fréquentent le moins :

Un univers parfois jugé ennuyeux

- Souvent connoté tableaux, passé, histoire, jugé parfois ardu ou loin de soi et de sa vie quotidienne
- Parfois repoussoir car souvent associé à des modalités d'exposition classiques, à l'ancienne, notamment les musées de tableaux, peu ouverts aux nouvelles technologies ou à l'interactivité
- Un univers du déjà vu : des musées qu'on va voir une fois mais dont on ne voit pas l'intérêt à y retourner
- Un accès onéreux

« Les musées, ce n'est pas toujours intéressant. » (Jeffrey, 24 ans, Vitry-sur-Seine, Jeune)

LE THÉÂTRE

Avec l'école / invitation / acteur connu personnellement
Troupes locales, théâtre amateur, théâtre à la lisière du divertissement

Surtout pour ceux qui le fréquentent, même irrégulièrement (ou ceux qui ne le fréquentent pas mais en auraient envie), le théâtre représente : un moment de plaisir et une occasion d'échange avec son entourage

Pour ceux qui ne le fréquentent pas : Un univers éloigné de soi, qui paraît ardu ou loin d'une optique de distraction = association aux pièces classiques, avec des codes et un parler suranné

- Un univers élitiste, réservé à des catégories aisées et/ou culturellement initiées à cette forme de spectacle
- Une activité plus coûteuse qu'un cinéma

[Théâtre] « Je n'y vais pas du tout, je n'aime pas trop, je trouve ça trop vieillot peut-être. Il n'y a pas de jeunes qui y vont, c'est le style, peut-être trop classique. J'y suis allé une fois avec l'école, à Saint-André, mais ça ne m'a pas plu. » (Alexandre, 27 ans, Troves, CSP-)



19



Des activités culturelles classiques testées peu pratiquées et peu attirantes

SPECTACLES DE MUSIQUE / DANSE / AUTRE SPECTACLE VIVANT

- Les spectacles d'humoristes, les parcs d'attractions, les concerts, et les comédies musicales sont **très appréciés** étant à cheval entre le culturel mais surtout la détente et le divertissement
- À Rostrenen, la population est particulièrement friande de festivals de musique et de Fest' Noz

→ Les principaux freins à la pratique de ces activités sont la question financière pour les CSP-, et celle du manque de tête d'affiche intéressante pour les jeunes pour les concerts

BIBLIOTHÈQUE

- Pour la plupart, la bibliothèque ne représente pas une activité très attractive
- Espace associé à l'enfance ou aux temps des études, délaissé ensuite car jugé trop contraignant (horaires d'ouverture restreints, durée des prêts trop courte, amendes en cas de retard ou d'oubli, programmation d'une lecture dans un espace / temps dédié)
- Un manque d'animations / d'ateliers pour les enfants regretté par certains parents CSP

Pour une minorité,

- La bibliothèque représente une opportunité d'accès à la culture, à moindre coût, surtout pour les parents
- Un espace pour y travailler des cours au calme, faire et imprimer un cv

« J'y ai jamais mis les pieds, j'ai écouté des morceaux par hasard. Même pour faire plaisir à quelqu'un je n'irais pas. Je ne comprends pas, je n'aime pas le chanter de l'opéra. » (Philippe, 49 ans, Roanne, CSP-)

OPÉRA

4 personnes ont déjà approché l'opéra dont 3 physiquement et 1 personne via Youtube, la seule pour qui l'opéra est un moment de plaisir musical intense.

- Activité vieillotte, ringarde, loin de ce qui plaît aux jeunes

- Perçue comme une activité élitiste, réservée à une certaine catégorie de personnes, et pour laquelle il faut avoir été initié, posséder les codes pour en apprécier autant la forme que le contenu

- Un coût d'accès clairement prohibitif



20



Freins à la pratique d'activités notamment culturelles

LE COÛT

Accentué chez les personnes ayant plusieurs enfants à charge, les personnes qui ne sont plus en âge d'être sous le coup de la gratuité ou d'un tarif préférentiel :

- Coût de l'activité elle-même
- Surcoût lié aux à-côtés (restauration / l'hébergement) et aux transports
- Surcoût lié à la garde des enfants pour les parents

LE FACTEUR TEMPS

- Pour ceux qui ont un emploi du temps professionnel ou étudiant chargé ou qui ont des enfants
- Des créneaux horaires inadaptés

LA FATIGUE

- Physique et/ou mentale

L'ACCÈS DIFFICILE EN TRANSPORTS EN COMMUN

- Particulièrement pour les territoires les plus enclavés comme Rostrenen

L'INADÉQUATION DE L'OFFRE ET SON CARACTÈRE STATIQUE

- Particulièrement pour les jeunes sur des territoires comme Roanne et Troyes

LE SENTIMENT D'ILLÉGITIMITÉ

- Perception d'activités élitistes ou réservées à une catégorie de personnes dont on ne se sent pas proche
- Pour les CSP-, le sentiment qu'il est trop tard pour apprendre les codes

L'ABSENCE DE STRUCTURES ACCOMPAGNANTES VIENT CONFORTER CE SENTIMENT DE FATALISME

LE BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ

D'autres freins interviennent en mineur :

- La météo pour certaines activités / sorties de plein air
- L'effet psychose post-attentats,
- A l'étranger pour les week-ends ou les vacances, la barrière de la langue ou de la culture.

« L'argent est un frein car ça coûte cher les spectacles ou surtout les expos. » (Jeffrey, 24 ans, Vitry-sur-Seine, Jeune)

« Moi je me dis qu'il faudrait des pièces plus modernes, et avoir quelqu'un qui explique, avoir les clés pour comprendre. » (Anne-Victoire, 24 ans, Troyes, Jeune)

→ TOUT SEMBLE SE PASSER COMME SI C'ÉTAIT LA COMBINAISON DE TOUS CES FREINS QUI ÉTAIT EN RÉALITÉ LE FREIN



28

Document communiqué
Secrétariat général
pour la modernisation
de l'action publique

Les attentes par cibles : des attentes plus fortes chez les jeunes

ATTENTES DES JEUNES

- Améliorer la visibilité de l'offre culturelle
- Améliorer l'offre en la rendant plus actuelle
- Utiliser les maisons de quartier pour proposer des activités à moindre coût
- Développer l'offre de transports se rendant aux lieux d'activités culturelles
- Proposer des activités animées/participatives surtout dans les musées
- Centraliser les structures proposant des activités culturelles et divertissantes en un seul et même lieu pour limiter les déplacements et réunir un maximum de monde en un lieu unique pour lui donner plus de vie
- Faire venir des célébrités aux événements festifs (concerts, festivals, fêtes...)
- Au théâtre, programmer plus de spectacles humoristiques
- Proposer plus de nocturnes
- Proposer des réductions sur les billets de train pour se rendre à Lyon, Clermont Ferrand et Saint-Etienne (Roanne)
- Avoir une salle pour faire de la danse ou de la musique (Vitry, Rostrenen)
- En mineur, la volonté de bénéficier de programmation moins classiques et notamment de street art [Vitry (spectacles de rue...), Troyes Roanne (hip hop, rap), Rostrenen (exposition de graffitis)]

ATTENTES DES CSP-

- Améliorer la visibilité de l'offre culturelle
- Améliorer l'offre en la rendant plus actuelle
- Proposer des activités ludiques pour les enfants telles que des ateliers
- Au théâtre, proposer des spectacles avec plus de têtes d'affiches
- Elargir les dispositifs favorisant l'accès à la culture à moindre coût, au-delà du seul public des jeunes souvent visés par de tels dispositifs : viser les familles à revenu modeste



35

Document communiqué
Secrétariat général
pour la modernisation
de l'action publique

Annexe 4. Institutions culturelles ayant répondu au questionnaire

Annexe 4-1. Liste des établissements publics et structures culturelles ayant répondu au questionnaire

Etablissements publics nationaux

Musées et monuments

Réunion des musées nationaux-Grand Palais (RMN-GP)
Musée des arts décoratifs
Musée de la Marine
Château de Fontainebleau
Château de Versailles
Musée d'Orsay
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM)
Museum national d'histoire naturelle (MNHN)
Musée du Quai Branly
Musée du Louvre
Musée de l'Armée
Centre national des arts plastiques (CNAP)
Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA)
Centre des monuments nationaux (CMN)
Musée Guimet
Musée national du sport
Cité de la céramique, Sèvres
Musée de l'air et de l'espace
Centre national des arts et métiers
Cinémathèque
Universcience

Spectacle vivant

Théâtre de l'Odéon
Théâtre national de la Colline
Opéra de Paris
Théâtre national de Strasbourg
Théâtre national de Chaillot
Centre national de la danse (CND)
Opéra comique
Comédie française

Lecture publique et lieux ressources

Bibliothèque nationale de France (BnF)
Bibliothèque publique d'information (BPI)
Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD)
Institut national de l'audiovisuel (Ina)

Etablissements « redistributeurs »

Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
Centre national de la variété (CNV)

Enseignement supérieur

Ecole du Louvre
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
Centre national des arts du cirque (CNAC)
Ecole d'architecture de Nancy
Conservatoire national supérieur des arts dramatiques (CNSAD)

Etablissements pluridisciplinaires (EPP assurant des missions patrimoniales et de spectacle vivant)

Cité de la musique/Philharmonie
Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)
Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou
Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)

Structures culturelles (autres statuts)

La Ferme du Buisson, scène nationale, Noisiel (Ile de France)
Centre culturel André Malraux, scène nationale, Vandœuvre-lès-Nancy (Lorraine)
Le Manège, scène nationale, Reims (Champagne Ardenne)
Le Carré, scène nationale, Château Gonthier (Pays de la Loire)
Le Grand bleu, association, Lille (Nord-Pas-de-Calais)
Le Channel, scène nationale, Calais (Nord-Pas-de-Calais)
Le Phénix, scène nationale, Valenciennes (Nord-Pas-de-Calais)
Centre Pompidou, EPCC, Metz (Lorraine)
Centre national du costume de scène, EPCC, Moulins (Auvergne)
Le Quai Nouveau Théâtre, centre dramatique national, Angers (Pays de la Loire)
La Comédie, centre dramatique national, Saint Etienne (Rhône-Alpes)
L'Athénor, scène de musiques actuelles, Nantes Saint-Nazaire (Pays de la Loire)
Aéronef, scène de musiques actuelles, Lille (Nord-Pas-de-Calais)
Le Boulon, centre national des arts de la rue, Vieux-Condé (Nord-Pas-de-Calais)
Cirque Jules Vernes, pôle national du cirque et des arts de la rue, Amiens (Picardie)
Le Vent des forêts, espace rural d'art contemporain, Fresnes au Mont (Lorraine)
Maison de la danse, association, Lyon (Rhône-Alpes)
Le Fresnoy, association, Tourcoing (Nord-Pas-de-Calais)
ACAP pôle image, association, Amiens (Picardie)
Opéra Angers-Nantes, Nantes (Pays de la Loire)
Opéra de Lille (Nord-Pas-de-Calais)
Ballet de Lorraine, centre chorégraphique national, Nancy (Lorraine)
FRAC des Pays de la Loire, Carquefou (Pays de la Loire)
FRAC d'Auvergne, Clermont Ferrand (Auvergne)
La Kunsthalle, centre d'art contemporain, Mulhouse (Lorraine)
FRAC d'Ile de France, le Plateau, Paris (Ile de France)
Centre national de danse contemporaine, Angers (Pays de la Loire)

Annexe 4-2. Stratégie de démocratisation culturelle dans les institutions culturelles : outils et gouvernance (extrait des réponses au questionnaire)

	Établissements Publics	Institutions Culturelles en région	Ensemble	
Présence d'objectifs de DC dans le statut	% de oui	% de oui	% de oui	Nb de oui total
Statut de la structure	70%	68%	69%	41
Lettre de mission du dirigeant	49%	-	49%	20
Contrat pluriannuel d'objectif	73%	58%	68%	40
Tout autre document conventionnel avec le ministère de tutelle	25%	53%	34%	20
Dans l'ensemble des documents stratégiques	20%	21%	20%	12
Construction de la stratégie de DC avec des partenaires	% de oui	% de oui	% de oui	Nb de oui total
Seul	33%	35%	33%	23
Avec les DRAC ou d'autres services de l'Etat	74%	65%	71%	49
Dont avec la DRAC	21%	-%	-%	-
Dont avec d'autres services de l'Etat	74%	-%	-%	-
Avec des partenaires publics	47%	78%	55%	38
Avec des partenaires privés	44%	27%	38%	26
Evaluation des objectifs	% de oui	% de oui	% de oui	Nb de oui total
Les objectifs sont évalués annuellement	88%	90%	88%	53
Des études de publics sont menées	78%	65%	74%	45
Le bilan est communiqué en CA	90%	85%	89%	54
Le bilan est développé dans le rapport d'activité	93%	90%	92%	56
Développement des actions par l'EP lui-même	% de oui	% de oui	% de oui	Nb de oui total
	97%	100%	98%	55
L'établissement est associé à un ou des contrats de ville	% de oui	% de oui	% de oui	Nb de oui total
	21%	47%	29%	16
Partenaires impliqués dans les actions de DC	% de oui	% de oui	% de oui	Nb de oui total
Collectivités territoriales	62%	60%	61%	41
UE, autres ministères, CAF, CS, CCAS, EPCC...	67%	56%	63%	42
Mécènes et Partenaires (sponsors)	60%	32%	49%	33
Associations du champ culturel	67%	56%	63%	42
Associations de solidarité	62%	40%	54%	36
Partenaire de l'éducation populaire	45%	40%	43%	29
L'établissement a-t-il développé une stratégie numérique en faveur de la démocratisation culturelle ?	% de oui	% de oui	% de oui	Nb de oui total
	89%	87%	88%	44
Site internet	100%	100%	100%	45
Réseaux sociaux	88%	100%	100%	45
Autre	72%	62%	69%	31
Existe-t-il des contenus spécifiques à destination :	% de oui	% de oui	% de oui	Nb de oui total
des usagers	79%	52%	69%	42
des enseignants	76%	52%	67%	41
des médiateurs	55%	35%	48%	29
des publics spécifiquement ciblés par l'enquête	46%	43%	45%	27
L'EP a-t-il effectué une étude de son public numérique, ou développé des moyens de savoir s'il a concrétisé sa visite par une fréquentation sur place ?	41%	29,00%	38%	18
Existe-t-il une comptabilité analytique permettant de suivre les dépenses directes et indirectes s'y rapportant ?	% de oui	% de oui	% de oui	Nb de oui total
	38%	53%	43%	24

Source : questionnaire aux EP et aux institutions culturelles en régions, 2016

Méthode : % calculé sur le nombre de réponses et non sur le nombre de structures interrogées

Exemple : 70% des EP ayant répondu déclarent que les objectifs de DC sont inscrits dans le statut de la structure contre 68 % pour les institutions culturelles en région. Sur l'ensemble des structures interrogées, 69% ont des objectifs de DC inscrits dans le statut de la structure.

Remarque : un seul EP indique qu'aucun document stratégique ne mentionne d'objectifs de DC bien que ces objectifs existent : le Musée de l'air et de l'espace.

Annexe 5. Groupes de travail : thèmes, participants et synthèses

5-1. Synthèse du groupe de travail « L'impact de la révolution numérique sur la démocratisation culturelle »

L'impact de la révolution numérique sur la démocratisation culturelle a été traité à travers les aspects suivants : la transformation de l'expérience culturelle, la démultiplication de l'offre, l'accès à la culture, l'adaptation des institutions à l'ère numérique et ses effets sur l'émancipation personnelle et le vivre ensemble.

Le numérique a induit une culture du multiple et des écrans⁵³⁶, le comportement des usagers a changé⁵³⁷. Il accélère la mondialisation des cultures, les modes de création, de diffusion, de réception et d'appropriation des contenus culturels. La rapidité des échanges modifie le rapport au temps et à l'espace : le zapping accélère la consommation de contenus culturels⁵³⁸. L'expérience culturelle est transformée, les univers culturels se fragmentent selon les goûts des usagers ou des communautés⁵³⁹.

I - Expansion quasi infinie et diversification de l'offre culturelle

A- La numérisation des œuvres : un enrichissement de l'offre pour les cultures instituées

Le plan national de numérisation du patrimoine et de la création visait à élargir l'accès à l'offre et en développant une présence hors les murs⁵⁴⁰. En 2014, l'évaluation de la politique de numérisation des ressources culturelles par le MCC (SG et IGAC) relevait néanmoins « *une offre souvent éclatée, peu visible et (...) peu adaptée au grand public* ».

B- Sur le net, tous créateurs, producteurs, diffuseurs

La frontière entre amateur et professionnel tend à se gommer. Chacun peut s'essayer à l'acte créatif et tenter d'activer la chaîne de production-diffusion⁵⁴¹. La désintermédiation des usages numériques a un effet facilitateur pour le développement des expressions artistiques et culturelles. Au plan collectif, le groupe relève que la génération Y est « *créative, disruptive, ambitieuse et ultramobile, chercheuse, productrice, actionnaire ou donatrice* ».

La diffusion numérique tend vers une globalisation de l'offre culturelle dans laquelle les frontières entre cultures savantes et cultures populaires, démocratisation et démocratie culturelles s'effacent, des offres alternatives⁵⁴² à celle des institutions culturelles se multiplient et de nouveaux médias comme *Youtube* apparaissent et permettent à la jeune création et aux amateurs d'exister⁵⁴³.

Les apprentissages relatifs à la culture du « *code* » sont devenus un enjeu d'éducation et de démocratie culturelle : « *savoir coder est le nerf de la guerre*⁵⁴⁴ ».

II - L'accès à la culture à l'ère numérique

En 2015, huit Français sur dix ont un ordinateur et plus de neuf Français sur dix un portable, les plus âgés non diplômés étant les moins équipés. L'accès à internet à domicile est corrélé à l'âge et au niveau de diplôme et dépend peu du niveau de revenus⁵⁴⁵.

⁵³⁶ Serge Tisseron évoque une culture du multiple, du multiculturalisme contre une conception verticale du savoir, celle du livre.

⁵³⁷ Nicholas George Carr, « Est-ce que Google nous rend idiot », *The Atlantic*, juin 2008.

⁵³⁸ Etude CSA Hadopi (2013) portant sur les pratiques culturelles des *digital natives*.

⁵³⁹ Les réseaux sociaux génèrent de nouvelles sociabilités, ils formatent les contenus et les modes d'expression.

⁵⁴⁰ L'Ina (archives audiovisuelle numérisées), la BNF (plus d'un million de pages par mois), le centre Pompidou (centre virtuel en ligne), le Quai Branly (mise en ligne de ses collections 3D), la 3e scène de l'Opéra de Paris.

⁵⁴¹ Un musicien devient producteur, diffuse sa musique sur une plateforme, rencontre ses publics et trouve une source de financements pour ses projets ; il peut aussi se faire rémunérer.

⁵⁴² Les pocketfilms, mashup, selfie, les productions de Youtubers...

⁵⁴³ 400 heures de vidéo sont mises en ligne chaque minute.

⁵⁴⁴ Beaucoup de filles de la mouvance « #girlpower » fréquentent des ateliers de codage dans le 93.

⁵⁴⁵ 75% des français à bas revenus sont connectés contre 95 % pour les hauts revenus, source : *Baromètre numérique* du Crédoc 2015, menée par le Conseil général de l'économie et autorité de régulation des télécommunications et de la poste.

A- Les usages en ligne reproduisent les clivages sociaux

Le Credoc (2015) définit trois groupes par l'intensité et les usages qu'ils font d'internet :

- 29 % exploitent au mieux toutes les possibilités offertes ;
- 34 % sont spécialisés dans certaines pratiques (musicales et audiovisuelles pour les jeunes, vie quotidienne pour les plus âgés) ;
- 37 % sont plus éloignés d'internet (16 % n'y vont jamais et 21 % occasionnellement).

Les usages les plus actifs repérés en ligne correspondraient aux groupes à fort capital culturel. S'il y a une réelle démocratisation des outils et de l'accès à internet, il n'y a pas de démocratisation naturelle des usages d'internet.

B- Un accès à la culture facilité en théorie mais qui se polarise

La facilité d'accès aux contenus culturels est supposée favoriser leur appropriation et désacraliser l'accès aux cultures « savantes », en ouvrant à la visite des espaces considérés inaccessibles⁵⁴⁶. Le numérique renouvelle les outils de médiation et les dispositifs pour une meilleure accessibilité des publics en situation de handicap⁵⁴⁷. La diversité des contenus demeure la première condition de l'attractivité d'une offre en ligne. Les traces des internautes permettent de personnaliser l'offre en réaction, mais l'accès à la diversité des contenus est surdéterminé par les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et les applications.

III - Les équipements culturels et le numérique

A- Du public à l'audience : le statut de l'utilisateur change mais peu d'élargissement

La billetterie et la réservation d'activités culturelles après l'information et la préparation à la visite restent les premiers usages en ligne. Intégrer l'innovation technologique dans les équipements culturels⁵⁴⁸ permet de renouveler l'offre physique, de la rendre plus attractive, et d'inclure, plus d'interactivité⁵⁴⁹. Le visiteur peut s'investir dans le cadre du financement participatif : *crowdfunding*. Les *hackaton*, *museomix*, *biblio remix* ou *labs* dans les équipements favorisent la création, l'innovation participative. Il semble néanmoins que ces dispositifs mobilisent d'abord des professionnels et des fans qui seraient des publics déjà acquis. L'étude sur la « fréquentation des publics et internet »⁵⁵⁰ montre que « *la visite virtuelle est le fait de publics diplômés et plutôt âgés* ». Il a été constaté lors de la *museum week* que le dialogue se fait surtout entre professionnels et établissements.

B- Une observation encore balbutiante

Des observations ont été produites en définissant des indicateurs à partir du nombre de « logs » de connexion et de leurs durées, mais restent embryonnaires. Une meilleure connaissance des usagers en ligne est nécessaire pour déterminer dans quelle mesure la conquête de nouveaux usagers via le numérique contribue à la démocratisation culturelle.

Une enquête auprès des utilisateurs des *Massive Open Online Course (MOOC)* de Versailles et de la RMN-GP⁵⁵¹ révèle que « *pour les non pratiquants de l'histoire de l'art, c'est l'occasion d'une découverte et d'un apprentissage qui donne envie d'aller au musée sans aller à l'école* ».

La *cinquième tour* de la BNF, « *permet de croiser le public sur place, avec la bibliothèque en haut de jardin et la dernière tour de la BNF, Gallica* ». En 2011, la BNF a répertorié cinq types d'internautes : le grand public novice (9%), les technophiles (11%), les loisirs (22%), les loisirs spécialisés (28 %), les professionnels (30%).

⁵⁴⁶ Le Château de Versailles s'est doté d'un robot permettant une extension du domaine de la visite et des visites pédagogiques.

⁵⁴⁷ L'audio description pour les mal voyants, les lunettes connectées pour les malentendants ou encore le robot *Norio*.

⁵⁴⁸ La BNF expérimente auprès des usagers de Gallica une plateforme de correction collaborative de documents numérisés ; le Château de Versailles a réalisé la collecte « photo souvenir »...

⁵⁴⁹ Signalétique électronique, reconstitutions 3D, réalité augmentée, écrans tactiles, tablettes visio-guides, applications aide à la visite, jeux, lunettes connectées, réalité virtuelle ...

⁵⁵⁰ Credoc, DGP, MCC.

⁵⁵¹ Pour le « *Transimooc* » du Grand Palais, ce sont des décrocheurs qui ont réalisé des vidéos pour y inviter leurs pairs.

C- Mutation de la médiation

Les pratiques amateurs se renouvèlent: le Centre de création musicale Grame organise des concerts de *smartphones*, la scène nationale d'Alençon propose des conversations par *Skype* avec des artistes en résidence dans un café rural. La médiation relève de l'innovation et de l'interaction. Dans les lieux de musiques actuelles, les chargés d'action culturelle construisent projet par projet des dispositifs de médiation avec les artistes. Depuis 2014, les Talents lyriques développent *t@lenschool*, un ensemble d'outils numériques innovants de découverte et de pratique musicale pour des élèves non-musiciens. Les Clés de l'écoute présente un dispositif croisé de transmission de la musique via le spectacle vivant et via le numérique avec le dispositif *Sonic Solveig*⁵⁵².

D- Le numérique : un défi pour les organisations et le management

Tout site internet qui ne vit pas est improductif et invisible, leur création par les institutions culturelles pose la question des moyens pour les faire fonctionner, souvent restée sans réponse.

Les établissements publics patrimoniaux s'engagent dans les réseaux sociaux, mais doivent trouver des compétences et des moyens pérennes pour gérer les réseaux sociaux (*community managers*⁵⁵³) afin d'actualiser les contenus, pour une stratégie pertinente en ligne.

L'organisation des services « numérique » des établissements est hétérogène⁵⁵⁴. Les logiciels entre services billetterie, communication et relations publiques ne sont pas toujours compatibles.

E- Vers une stratégie globale pour des publics présents et une audience en ligne

La plupart des équipements culturels expérimentent de nouveaux dispositifs : les équipes de relations publiques sont demandeuses d'orientations pour élaborer une stratégie numérique articulée avec les projets de l'établissement⁵⁵⁵. La stratégie numérique doit être formulée dans le contrat de performance. Des indicateurs d'activité restent à élaborer afin qu'ils puissent figurer dans le tableau de bord des dirigeants. Des enquêtes qualitatives devraient contribuer à éclairer ce nouveau pilotage.

IV - Emancipation du citoyen, nouvelles sociabilités : utopie ou aliénation ?

A- Le débat « culture du partage » contre « économie du big data » impacte la culture et partage le groupe.

La façon dont la culture peut se saisir du numérique dans une perspective de démocratisation culturelle fait débat au sein du groupe : certains pensent que « *les institutions doivent intégrer cette mouvance collaborative pour élargir leurs publics... (...) aller vers des publics à conquérir, les identifier, savoir comment ils agissent et pénétrer ces communautés... et avoir recours au « brainmarketing » et à l'exploitation des « data »* alors que d'autres n'identifient plus les missions de service public dans cette convergence entre les stratégies des grands groupes et celles des institutions culturelles.

B- Affinités entre la culture numérique et éducation populaire

La DRJSCS⁵⁵⁶ de la Nouvelle Aquitaine mène des actions de sensibilisation et de formation à la culture numérique. Elle constate des affinités entre la culture numérique et l'éducation populaire⁵⁵⁷ : l'émancipation, la transformation sociale, le pouvoir d'agir, le partage, l'échange des savoirs... Cette

⁵⁵² Collection d'applications autour des grandes œuvres musicales et littéraires. L'ambition affirmée est de démocratiser « la science musicale » et d'essayer de donner à n'importe qui la possibilité de réorchestrer, réarranger et d'interagir avec le public.

⁵⁵³ Nouveau métier dont les compétences relèvent à la fois du marketing, de la communication mais aussi des relations publiques et de la médiation.

⁵⁵⁴ D'après le groupe de travail qu'anime la DGP avec les établissements publics de son ressort sur tous ces sujets « *les organigrammes des établissements sont divers et variés.* »

⁵⁵⁵ Deux expériences différentes : la stratégie numérique de la RMN-GP centrée sur le parcours du visiteur et dotée d'une direction des publics et du numérique et celle du CMN avec la « mission de la stratégie, de la prospective et du numérique » qui travaille transversalement par projet.

⁵⁵⁶ Elle s'est appuyée sur les anciens ECM, sur des associations de culture scientifique et technique, et sur des structures spécialisées dans le numérique.

⁵⁵⁷ « *Ce projet est fondé sur une démarche qui vise l'émancipation, la transformation sociale, le pouvoir d'agir, l'affirmation des cultures singulières dans la confrontation avec les autres cultures, et les grandes œuvres universelles. Il se base sur l'intelligence et l'action collective, le partage et l'échange des savoirs, l'appropriation de la culture scientifique et technique, l'appropriation des moyens d'information, la reconnaissance des cultures populaires et la figure de l'amateur « qui circule librement dans sa passion ».*

problématique a donné lieu à une étude sur l'appropriation des TIC dans les centres sociaux du Poitou-Charentes⁵⁵⁸, mais les affinités entre l'éducation populaire et les pratiques numériques ne sont pas reconnues par les acteurs de terrain qui en voient les divergences⁵⁵⁹. La question de la connexion reste aussi un sujet dans les zones rurales : l'inégalité territoriale vient redoubler les inégalités économiques, sociales et culturelles.

C- Un nouveau défi pour la transmission

Dans le champ de l'éducation, les modes de transmission sont bousculés par les pratiques collaboratives et peuvent heurter les hiérarchies et la « prescription ». Les jeunes peuvent envisager l'apprentissage sans enseignants au sens classique, ce qui modifie le rapport pédagogique.

D- De nouveaux espaces de sociabilité et de culture et communautés

La sociabilité en ligne ouvre la voie à des rencontres dans des lieux physiques : salons de youtubeurs, compétitions de jeux vidéo, ateliers collaboratifs⁵⁶⁰... Ces lieux sont porteurs d'innovation en matière d'usages numériques, de pratiques sociales et culturelles et développent les pratiques amateurs, la participation à la vie culturelle et sociale. La constitution de communautés interpelle l'institution culturelle. Les politiques de démocratisation culturelle devraient encourager des usages numériques contribuant à une reterritorialisation de la participation à la vie culturelle tant au plan local, que régional ou national.

V - Numérique et politique culturelle

Le plan national de numérisation du patrimoine et de la création, le Dicréam⁵⁶¹, quelques appels à projets⁵⁶² constituent les principaux types d'aides aux projets numériques : tous contribuent à la démocratisation culturelle côté Production de contenus essentiellement.

Les politiques d'EAC dans le champ de l'image, des médias et du numérique devraient pouvoir être articulées entre elles, voire constituer un parcours thématique dans l'EAC ?

La question de la médiation est centrale et le développement de groupes de réflexion et les réseaux professionnels se saisissent progressivement de ces questions. Dans les territoires, il est nécessaire d'accompagner, voire de former l'ensemble des acteurs des champs éducatifs, sociaux et culturels pour l'intégration du numérique dans leurs missions. La définition d'une stratégie numérique globale et d'orientations prioritaires au plan national est un préalable. Un travail en réseaux et en équipes, accompagné d'une offre de formation devrait permettre de progresser sur ces sujets.

VI- Le numérique remède pour les politiques de démocratisation culturelle ?

Le numérique augmente l'offre culturelle et peut faciliter l'accès aux pratiques culturelles. Il permet une meilleure appropriation des contenus, transforme les modes d'apprentissages, génère des pratiques collaboratives et renouvelle les pratiques amateurs. Il est porteur d'émancipation sociale mais peut aussi être générateur d'enfermement⁵⁶³. Les stratégies d'alliance avec la multitude, favorisent la recherche de nouveaux publics et la participation à la vie culturelle. Elles ne sauraient se substituer à l'action culturelle de contact, nécessaire pour les publics les plus éloignés de la culture.

Le numérique développe des potentialités pour la politique de démocratisation culturelle qu'il conviendrait de pouvoir réguler vis-à-vis du maintien de la diversité de l'offre culturelle et d'un point de vue éthique et civique au regard de l'ambition qui fonde le vivre ensemble.

⁵⁵⁸ Réalisée par Nathalie Boucher-Petrovic.

⁵⁵⁹ Confusion entre information des réseaux et savoir construit de façon pédagogique, relations inter écran ne sont pas du lien social et favorisent la désintermédiation...

⁵⁶⁰ Hackerspace, FabLab, makerspace.

⁵⁶¹ Le Dispositif d'aide pour la création artistique multimédia et numérique est géré par le CNC, il fonctionne sur un modèle unique de coopération et de travail en réseau des grandes directions du ministère.

⁵⁶² Services numériques innovants, le Fonds d'Expression à la Jeunesse, médias de proximité.

⁵⁶³ Voir de nouvelles aliénations produites par les algorithmes de recommandation.

5-2. Synthèse du groupe de travail « Diversité culturelle et dialogue interculturel »

I- Diversité culturelle, démocratisation culturelle et démocratie culturelle

Faire que l'ensemble du monde culturel soit à l'image de la diversité de la société est un enjeu de la démocratisation culturelle. Cette question a émergé à l'occasion des Assises de la Jeune Création⁵⁶⁴, une des mesures qui ont suivi a consisté à la nomination d'un Haut Fonctionnaire à la Diversité et d'un Collège⁵⁶⁵ présidé par la Ministre de la culture et de la communication. Dans ce contexte, le groupe de travail a concentré sa réflexion sur les trois items : l'émancipation personnelle, le vivre ensemble.

II- Emancipation personnelle

L'expression artistique et culturelle permet la construction de connaissances, de références partagées et de compétences artistiques et culturelles. Les pratiques artistiques permettent d'affirmer la singularité d'un univers culturel et de mener des projets en autonomie. La valorisation et la mise en commun des apports culturels des personnes peut constituer un puissant levier d'inclusion sociale. La mise au jour de récits contribue à apaiser des blessures symboliques, à donner visibilité et restituer dignité à ceux qui en sont porteurs. Le dispositif *Images de la Diversité*⁵⁶⁶ porté par le CNC et le CGET constitue aussi un levier d'émancipation pour des jeunes créateurs issus de la diversité⁵⁶⁷.

III- Vivre ensemble

La difficulté de trouver des relais dans les territoires a été constatée par une précarisation du tissu associatif, du socioculturel ou du champ social. L'importance de l'éducation populaire et de la culture scientifique et technique ont été rappelées. Les « lieux intermédiaires et indépendants » et les « médiathèques, troisième lieu », expérimentent de nouvelles relations entre art, culture et populations et ambitionnent une construction « en commun » sur les territoires.

La prise en compte de la diversité culturelle s'affirme dans une relation de pair à pair ou dans la capacité à partager sa culture dans un groupe. Le Musée du quai Branly développe de nouvelles formes de médiation, dans laquelle il convient « *d'oublier ses préjugés sur la culture de l'autre pour ouvrir le regard sur d'autres cultures et comprendre qu'il y a d'autres visions du monde que la sienne* ». Ces dimensions de partage et de co-construction sont revendiquées dans des projets de création où la société civile fait entendre sa voix aux côtés de celle des experts⁵⁶⁸. L'accélération des mobilités et l'accroissement des migrations mettent le dialogue interculturel, au premier plan du vivre ensemble, avec notamment les échanges linguistiques⁵⁶⁹.

La mise au jour de la diversité des mémoires est un facteur déterminant du vivre ensemble : « *La diversité, c'est souvent le refoulé de l'histoire (...)* »⁵⁷⁰. Face aux difficultés sociales que rencontrent les populations vivant dans des territoires de relégation, à la montée des extrémismes, l'expérience de l'association Tactikollectif dans les quartiers nord de Toulouse démontre l'importance « *d'occuper le terrain et un terrain symbolique en recréant de l'en commun par la valorisation des apports culturels des personnes et en faisant en sorte que les gens puissent s'identifier à un récit qui participe de notre récit national* »⁵⁷¹. L'action de Zone Franche témoigne aussi de l'engagement militant des musiques du monde dans la lutte contre le sectarisme, la xénophobie, l'intolérance, le racisme.

⁵⁶⁴ Au printemps 2015.

⁵⁶⁵ Il travaille selon trois champs : diversité des acteurs, diversité des territoires, diversité des pratiques et trois thématiques : « mesure », « sémantique et récit », « inclusion » ; ses conclusions et préconisations sont attendues pour fin 2016.

⁵⁶⁶ Mis en place en 2007.

⁵⁶⁷ Il crée un corpus de productions audiovisuelles qui mettent à mal préjugés et font évoluer les représentations de la diversité.

⁵⁶⁸ La participation est une des clés des démarches mémorielles que nous avons étudiées.

⁵⁶⁹ La France n'a pas ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, il n'est pas possible de prendre en compte des langues parlées par une communauté de français, soit les langues régionales et les langues portées par les flux migratoires. Néanmoins, la loi sur la refondation de l'école mentionne les « *langues de la famille* », offrant une entrée pour valoriser le plurilinguisme dans les politiques éducatives.

⁵⁷⁰ Introduction Table Ronde « Histoire et mémoire : ce que le patrimoine donne à voir de la diversité » ; Colloque les Outils du Pluralisme Culturel, Unesco 2 Octobre 2015

⁵⁷¹ Association Tactikollectif.

IV- La diversité des expressions artistiques et culturelles élargit le socle de l'offre instituée

Les esthétiques⁵⁷² issues de la diversité culturelle ont trouvé leur légitimité dans les industries culturelles et créatives puis elles ont été prises en compte pour leurs missions d'intérêt général par la puissance publique. Dans le champ mémoriel, un travail de recherche, de collecte, d'action culturelle a été mené autour de la mémoire des territoires et des populations. Les musiques du monde, les cultures urbaines, les mémoires de l'immigration infusent dans l'ensemble de la société et ne se réduisent pas aux territoires des quartiers populaires, qui ont pu les voir émerger et grandir. L'ensemble de ces productions vient élargir le socle de l'offre artistique et culturelle mais elles sont souvent mal identifiées et accompagnées.

Certaines de ces nouvelles formes peuvent générer une économie ou sociale et solidaire qui ne rendent pas nécessaire un soutien budgétaire, mais une égale attention quant à leur structuration. La danse hip-hop a conquis ses lettres de noblesse avec la création⁵⁷³. En dehors de la perspective de création d'un diplôme national supérieur professionnel de danse hip-hop à Lyon, les danseurs hip-hop ne bénéficient pas de cursus de professionnalisation équivalents à ceux des autres danseurs et le récuse même.

Le secteur musical est le plus engagé dans l'accompagnement et la structuration des musiques populaires⁵⁷⁴ et des pratiques amateurs classiques⁵⁷⁵. Dans les autres champs disciplinaires, les cultures populaires et les pratiques amateurs seraient inégalement prises en compte par la puissance publique.

V- Diversité des expressions artistiques et culturelles et politiques publiques

Les politiques culturelles, sociales, en faveur de la jeunesse, de l'égalité des territoires et les politiques éducatives sont, à des degrés divers, porteuses des actions qui nous ont été rapportées : EAC en direction des publics scolaires, avec des dispositifs d'éducation à l'image, des expériences mémorielles, plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, promotion de la laïcité, promotion des valeurs de la République, lutte contre les discriminations, soutien aux cultures urbaines, appel à projet Culture-Média, appel à projets Maîtrise du Français, lutte contre l'illettrisme, Français langue étrangère, Journée d'une langue à l'autre (MNHI-DGLFLF), politique de la ville et contrats de ville, Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse, politiques du vivre ensemble des collectivités... A toutes les échelles de territoire, la prise en compte de la diversité culturelle dans les politiques publiques fluctue en fonction de choix politiques, ce qui donne à ces acteurs le sentiment que leur activité est soumise à des politiques à éclipses.

Trente ans d'action culturelle dans les quartiers populaires ont fait émerger dans le champ des politiques publiques de nouvelles esthétiques et des thématiques culturelles qui, aux côtés des cultures instituées, irriguent l'ensemble de la société. Artistes et acteurs culturels issus de cette histoire revendiquent pour certains une reconnaissance plus affirmée par les politiques culturelles, à des degrés divers.

VI- Reconnaître et accompagner des champs culturels spécifiques

Les histoires et mémoires de l'immigration contribuent à combler les trous de mémoire du récit national et doivent être remises en partage avec la société française. C'est la mission du musée national de l'Histoire de l'Immigration qui constitue un signal fort de reconnaissance du champ culturel des mémoires de l'immigration. Il apparaît utile de soutenir la coordination de réseaux régionaux, en partenariat avec les collectivités locales, les services déconcentrés de l'Etat, notamment les Drac et les Drjcs. S'agissant du MCC, les projets structurants sont aidés par les Drac selon des entrées diverses qui segmentent leur activité (recherche, patrimoine, création, action culturelle). Il conviendrait de relier, en mode projet, ces bouts de prise en compte au niveau central pour rendre lisible et visible l'intervention du MCC. Enfin, ces acteurs ont besoin pour se structurer et mener une action d'un accompagnement qui ne se résume pas à une succession d'appel à projets; la formalisation de projets pluriannuels et la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs adaptées à la dynamique qu'ils portent apparaît souhaitable.

⁵⁷² Comme les cultures urbaines, les musiques du monde, les musiques actuelles. On peut citer le hip-hop, rap, street-art, slam...

⁵⁷³ Deux centres chorégraphiques nationaux et une vingtaine de compagnies aidées.

⁵⁷⁴ Au début des années 2000, les musiques populaires sont reconnues et une politique en direction des musiques traditionnelles sont initiées, ainsi que les musiques extra européennes, ultramarines, les musiques du monde intégrées dans les centres de musiques traditionnelles d'Ile-de-France et de Rhône-Alpes.

⁵⁷⁵ Chorales, harmonies, batteries fanfares,...

VII- Faire « culture ensemble »

Le groupe s'est interrogé sur la posture de l'offre culturelle institutionnelle ressentie comme descendante. Le Quai Branly pointait la nécessité pour les institutions culturelles de nouer des partenariats avec les associations et les acteurs de terrain pour remplir leurs missions. Pour construire ensemble, il convient de dépasser les différences : nombre de collectivités territoriales, ayant adhéré à l'Agenda 21, ont mis en œuvre de nouveaux principes de délibérations intégrant des formes de démocratie participative. Dans le champ culturel, les Solima, les Sodavi, les conférences territoriales pour la Culture, le réseau paidéia 4D ouvrent une voie qui inscrit la participation à la vie culturelle et plus largement le développement des territoires dans une dynamique de mise en œuvre des « droits culturels ».

VIII- Les droits culturels, cadre propice à la diversité culturelle

L'article 5 de la Déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle⁵⁷⁶ définit les droits culturels comme un « *cadre propice à la diversité culturelle* ». ⁵⁷⁷ Ils mettent les compétences culturelles du citoyen au centre de la politique de protection et valorisation des expressions de la diversité culturelle. La prise en compte de ces exigences peut commencer en matière d'éducation artistique et culturelle : développer le goût pour la diversité des arts et de la culture en prenant en compte l'identité culturelle de chacun, développer la mise en commun et le partage, donner les repères pour que chacun puisse opérer des choix autonomes et prendre part à la vie culturelle.

La construction de la politique à partir des « *droits culturels* » du citoyen déplace les piliers des politiques culturelles instituées, ce qui pose la question de la soutenabilité de l'écart attendu à des institutions culturelles qui s'engagent progressivement dans la réflexion ⁵⁷⁸ et appelle donc une grande vigilance. Pour faire suite à l'introduction des droits culturels dans la Loi Notre ainsi qu'aux expérimentations territoriales en cours, il est d'autant plus nécessaire que le débat puisse s'ouvrir aussi au niveau national.

Le logiciel de la démocratisation culturelle doit évoluer pour être plus inclusif : face à la fragmentation des univers culturels, une meilleure intégration des expressions de la diversité culturelle et la construction *en commun* de références partagées relèvent de l'« urgence sociale ».

5-3. Synthèse du groupe de travail « Métiers et compétences »

La mise en place de projets de démocratisation culturelle sur les territoires implique une interaction entre des métiers et compétences différents qui œuvrent en partenariat : quelles formations qualifiantes pour optimiser l'engagement de chacun ?

Deux témoignages ont porté sur une politique d'Etat :

- Celle qui est menée par le ministère de l'agriculture avec la mise en place après-guerre d'un enseignement à l'éducation socioculturelle dispensé dans les lycées agricoles.
- Celle qui est menée par le ministère de la culture dans le domaine de la lecture publique et plus spécifiquement ce que la prise en compte croissante de l'impératif de démocratisation culturelle a généré comme mutations, évolutions et tensions.

Ministère de l'agriculture

Témoignage sur une politique régionale conçue en référence à l'expérience menée par le ministère de l'agriculture : il s'agissait d'implanter dans la région Poitou-Charentes un réseau d'animateurs culturels dans les lycées de l'éducation nationale. L'articulation de cette politique régionale avec les agents et

⁵⁷⁶ Du 2 novembre 2001.

⁵⁷⁷ « Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants. L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

⁵⁷⁸ Collectif associations citoyennes : « « Certaines frayeurs, comme l'opposition des droits culturels avec la liberté de création, participent plus de peurs que de réalités... Toutefois, la mise en œuvre de la construction des politiques territoriale qui en découle va modifier des comportements professionnels »

administrations du ministère de l'éducation nationale a fait l'objet d'un approfondissement. La question des profils et de l'évolution statutaire des agents recrutés pour mener cette action a également permis de nourrir les débats.

CFMI

Deux témoignages ont porté sur des établissements de formations sous la double tutelle du ministère de la culture de l'éducation nationale pour le CFMI de Lyon, sous tutelle du ministère de la Culture pour l'autre, le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes. Ces deux établissements ont exposé leur inscription dans un double impératif :

- Considérer la démocratisation culturelle comme l'un des vecteurs fondamentaux de la culture professionnelle de l'artiste/enseignant/médiateur/intervenant ;
- Prendre en compte le contexte territorial et les pratiques artistiques contemporaines, supposant de susciter chez ces futurs professionnels une aptitude à la mise en recherche tant artistique que sociale : interroger ses pratiques, expérimenter, savoir aller à la rencontre des publics, des attentes des collectivités territoriales, des partenaires, nécessaires pour bâtir les projets.

Un premier repérage de la diversité des métiers de la culture relevant de la démocratisation culturelle a été effectué à partir du **Référentiel interministériel des métiers de l'Etat et des cadres d'emploi des collectivités territoriales**.

Le questionnement qui a été suscité par ces présentations a été permis par la variété des participants et des positionnements institutionnels, permettant de tenter une mise en perspective et de mesurer la variété des situations et la difficulté à poser un cadre général. Les arts plastiques et la musique ont des réseaux, des organisations, des lieux de formations spécifiques peu comparables. Leurs conceptions de l'artiste et de la place qu'il occupe dans la société s'inscrivent dans des registres et des histoires différents. Il conviendrait de poursuivre le débat dans des espaces d'échanges et de recherche permettant d'enrichir la réflexion, plutôt que de susciter des affrontements. A ce titre le groupe regrette que des représentants d'autres secteurs du spectacle vivant (théâtre, cirque ...) n'aient pu être présents pour apporter leur éclairage et leur expérience.

I- Les forces de la politique menée en matière de démocratisation culturelle : un champ d'expérimentation fertile et mobilisateur

La question mobilise les responsables publics nationaux, locaux et les acteurs, que ces derniers soient professionnels ou amateurs. Pour beaucoup, l'apport que peut représenter la culture comme « levier d'émancipation et de facteur de cohésion sociale » est indéniable. C'est d'ailleurs cet aspect mobilisateur qui draine vers les formations à la médiation culturelle un public sans cesse croissant. Il existe sur le territoire quantité d'expérimentations, de situations singulières qui viennent relativiser l'idée d'un échec de la démocratisation culturelle. Encore faut-il se donner les moyens de voir et de mettre en lumière, « réfléchir » aussi ces richesses qui ne font pas relief de prime abord dans les grands ensembles statistiques.

II - Les points d'attention

Une mutation constante nécessaire, des statuts à géométrie variable.

Les pratiques, les publics, les espaces et les territoires changent. La force de la culture est de permettre à l'œil de considérer le monde, de le mettre en perspective, d'expérimenter l'approche sensible par la pratique tout en capitalisant sur ce que l'art a pu apporter à la société. Il y a là une mise en tension entre des conceptions qui n'ont pas exactement les mêmes finalités, clivant ce qui relève d'une « basse » culture et d'une « grande » culture. La prise en compte de ces deux polarités est nécessaire pour permettre au public visé de s'approprier la culture d'hier, tout en étant ancré dans les pratiques contemporaines. Si l'on se réfère à nouveau au domaine de la lecture publique, le récit historique qui nous a été présenté met en évidence le fait que la gestion de ces tensions fait partie de l'accompagnement de la mutation professionnelle des agents et des équipements dans lesquels ils travaillent. Il ne s'agit pas d'un phénomène conjoncturel, mais d'un aspect consubstantiel à la culture. La tentation existe de faire, dans la lecture publique par exemple, partition, affecter certains agents aux publics et à la médiation, d'autres à la conservation et à la gestion des fonds. On trouve de façon similaire la distinction opérée entre éducation artistique et culturelle et enseignement spécialisé. Les uns se donnent comme objectif premier le public, les autres la transmission d'un geste artistique.

Ces conceptions clivent le champ entre ce qui relèverait du « culturel » et ce qui relèverait du « socioculturel », entre ce qui relèverait de « l'enseignement et de la médiation » et ce qui relèverait de « l'artistique ». Au regard de la politique de démocratisation culturelle, cette répartition pose pour le groupe de travail la question du statut et de la légitimité. Les personnels en charge de cette mission désormais présentée comme une évidence dans la plupart des établissements culturels, se trouvent souvent placés en périphérie du projet artistique avec des statuts précaires ou de catégorie inférieure⁵⁷⁹. Quand ils relèvent de logiques plus installées statutairement, la préoccupation de la démocratisation culturelle s'éloigne au profit de logiques disciplinaires ou patrimoniales. Ces distinctions se trouvent aujourd'hui particulièrement bousculées par les nouvelles technologies qui amènent à repenser le geste artistique et sa transmission ou médiatisation⁵⁸⁰.

La nécessité du transdisciplinaire et de la recherche socle d'un « en commun ».

Deux vecteurs sont revenus de façon récurrente dans les échanges, la nécessité de dépasser les frontières, qu'elles soient disciplinaires dans le champ culturel, professionnel (acteurs sociaux culturels, médiation, enseignement), entre niveaux de collectivités (Etat, collectivités locales), ou encore ministériel. Pour dépasser ces clivages, il nous apparaît la nécessité de construire un *en-commun*, un socle de références, de valeurs permettant aux acteurs de se situer et de se référer, pour y réfléchir une politique de recherche sur l'objet de la démocratisation culturelle. Les formations culturelles existantes, artistiques ou dans le champ de l'administration culturelle, ne sont guère outillées en la matière, centrées leurs objets : le management ou le geste artistique. C'est sûrement dans cette optique que l'Etat peut donner une impulsion décisive.

III - Quelques propositions

L'*en commun* pourrait se fonder autour d'un texte fédérateur, une charte reprenant les principes de l'action culturelle, autour de laquelle les professionnels, les élus, les artistes, les enseignants pourraient imaginer s'associer et se fédérer.

Cette charte devrait pouvoir s'élaborer à partir d'un travail collectif mené dans un forum organisé autour de la question de la démocratisation culturelle et de ses enjeux, où la société civile pourrait être associée à l'élaboration d'une politique publique ambitieuse.

L'action devrait être portée par la puissance et s'inscrire dans une logique interministérielle. L'évidence du propos ne peut masquer les difficultés de mener une politique partagée par les différents acteurs de la puissance publique, cela représente pourtant une nécessité maintes fois réaffirmée.

Mener un référencement des métiers, des statuts et des formations, et de ce que ces dernières proposent, devrait également pouvoir se mettre en place, à partir de ce qui a été initié à travers des outils comme le Répertoire interministériel des métiers de l'Etat. Il convient de mettre en lumière, d'éditorialiser les perspectives offertes aux jeunes qui ont le désir de se vouer au champ culturel et à l'action dans ce domaine.

C'est pourquoi l'inscription d'une réflexion sur les enjeux de la démocratisation culturelle doit pouvoir s'inscrire dans l'apprentissage délivré dans les établissements d'enseignement supérieur Culture, tout particulièrement dans ceux qui forment à l'enseignement⁵⁸¹. Les enjeux de la démocratisation culturelle ne sont guère présents pour les enseignants qui se vouent, avec talent, à ceux qui viennent à eux, mais qui ne perçoivent pas toujours l'absence de ceux qui ne sont pas présents dans les établissements. Au-delà d'une initiation, il s'agit de permettre à ces futurs professionnels de s'approprier une préoccupation, de les doter d'un outillage et de les armer pour mener une action permettant au corps social d'adhérer à la nécessité d'une politique publique en faveur de la culture.

⁵⁷⁹ Les médiateurs, après avoir été comme « convoqués » par les politiques culturelles, apparaissent ainsi abandonnés par le silence de l'appareil gestionnaire des institutions culturelles, qui omettent d'élaborer un véritable pilotage de cette activité : recrutement sans réflexion sur leur insertion dans l'organisation, absence d'identification des compétences requises, évolution de carrières sans construction de filières professionnelles, ni mise en place de formations spécifiques ou de modalités de gestion des compétences, évolution de l'activité vers de nouvelles frontières sans leur affecter de véritables assises professionnelles. In Culture études - 2010 - Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines.

⁵⁸⁰ Il y a là à la fois, innovation technologique et changement de paradigme dans la mesure où l'interactivité est centrale plaçant "l'utilisateur" au coeur de nouveaux processus de transmission ... Ces nouveaux enjeux et modalités de la transmission doivent pouvoir être posés dans le cadre en particulier de l'enseignement supérieur ; ils traversent l'ensemble des enseignements. In contribution de Annie Chevretil Desbiolles, GT métiers et compétences, 23 mars 2016.

⁵⁸¹ Les pôles supérieurs menant, entre autres, au Diplôme d'Etat et au Certificat d'Aptitude.

Liste des participants aux groupes de travail

Noms Prénoms, Fonctions, Structures

GT 1 : Élargissement des publics et diversification des actions

BIRAUD Sophie, Conseillère action culturelle, DRAC Rhône-Alpes
BOULA Krystel, Chargée de mission, CMN
BOULIN-GHICA Irina, Chargée de mission, MCC/SCPCI
BRAEM Didier, Inspecteur SICA, MCC/DGCA
CAFARO Claire, Metteur en scène, comédienne, Cofac/AnPad
CALVIER Serge, Représentant, UFISC/fédération des arts de la rue
COTART-BLANCO Léa, Coordinatrice, FRAAP/UFISC
DAUMAS Elisabeth, Chargée de mission, MCC/DEDAC
DAVALO Solenn, Chargée de réservations et développement des ventes, Musée de l'Air et de l'Espace
GRAZ Christine, Inspectrice de la création artistique, MCC/DGCA
GUILLEMBERT Chrystèle, Directrice des relations avec le public, Théâtre National de Strasbourg
GUINARD Florence, Secrétaire générale, TGP de St-Denis
GUY Jean-Michel, Chargé d'études, MCC/DEPS
HABY Delphine, Chargée de médiation culturelle, CMN
JOUAN Emmanuelle, Directrice, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
LE BERRE Catherine, Directrice marketing, Musée de l'Air et l'Espace
LEMAIRE Christophe, Adjoint SDAT, DRAC Ile-de-France
LEWANDOSKA Sibylle, Chargée du public adulte, Musée de la Marine
LIOGIER Luc, Directeur de projet, MCC/SCPCI
MAILLARD Christine, Conseillère développement et action territoriale, DRAC Ile-de-France
MERLE Nicolas, Chargé de mission, MCC/DEDAC
NIQUEUX Vincent, Délégué général, Jeunesses musicales de France
PAULI Marc, Administrateur, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
PAYSANT Emmanuel, Directeur, Vosges Arts Vivants
PELON Elisabeth, Secrétaire générale, La Ferme du Buisson
PIETTRE Jean-Hugues, Chargé de mission, MCC/DEDAC
SAADA Serge, Responsable de formation, Cultures du Cœur
SCHNOERING Olivier, Directeur communication et relations publiques, La Colline

GT 2 : Impact de la révolution numérique sur la démocratisation culturelle

ALIBERTI Géraldine, Directrice, Les Clés de l'Ecoute
BOULIN-GHICA Irina, Chargée de mission, MCC/SCPCI
CHEVREFILS-DESBOLLES Annie, Inspectrice Collège arts plastiques, MCC/DGCA
COMMINS Eli, Chargé de mission diffusion artistique, MCC/DGCA
DONNAT Olivier, Chargé d'études, MCC/DEPS
GANSEMER Mathilde, Chargée d'études, MCC/DEPS
GEMBARSKI Stéphanie, Chargée d'administration générale, FEDELIMA
GRAZ Christine, Inspectrice de la création artistique, MCC/DGCA
LOISON Raphael, Chargé de mission, MCC/DEDAC
MEULEY Loic, Chargé de mission, MCC/DGCA
NICOLAS Yann, Chargé d'études, MCC/DEPS
OCTOBRE Sylvie, Chargée d'études, MCC/DEPS
ORSINI Nicolas, Adjoint, MCC/DPN
QUEFFELEC Cécile, Chargée de mission, MCC/SLI
SIERRA-MARKIEWITZ Sylvie, Inspection musique, MCC/DGCA
STINES Arnaud, Chargé de mission, Région Poitou-Charentes
STINES-BELLEVILLE Marielle, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, DRJSCS
THEOBALT Jean-Christophe, Chargé de mission, MCC/DEDAC
TRIQUET Camille, Chargée d'info-ressource, FRAAP
VIELFAURE Florence, Chargée de mission, MCC/DGP

ZILLHARDT Sonia, Chargée de mission, MCC/DREST

GT : 3 Indicateurs de performance et référentiels d'évaluation de la démocratisation culturelle

BOULIN-GHICA Irina, Chargée de mission, MCC/SCPCI
COSSE Vincent, Adjoint de l'inspection de la création, MCC/DGCA
DE VIENNE Marie, Responsable administratif et financier, TGP de St-Denis
HUBAULT Vincent, Chef du Service Audit Central National, DPJJ
LAURENT Roxane, Chargée d'études, MCC/DEPS
LE FERRY Agnès, Directrice qualité audit interne, Louvre
LEGER-DANION Céline, Directrice adjointe, TGP de St-Denis
LE MOAL Philippe, Inspecteur coordinateur, MCC/DGCA
LEPHAY-MERLIN Catherine, Chef du bureau de l'observation et du contrôle de gestion, MCC/DGCA
NICOLAS Emilie, Adjointe DEDAC, MCC/DEDAC
PETCHOT Marie, Responsable de la mission contrôle de gestion, CMN
PICARD Tristan, Adjoint, MCC/DEPS
PIETTRE Jean-Hugues, Chargé de mission, MCC/DEDAC
PILLIOT Thierry, Administrateur, La Colline
ROCTON Anne-Claire, Inspectrice musique, MCC/DGCA
WOLF Loup, Chef du département, MCC/DEPS

GT 4 : L'offre culturelle pour le public jeune et adolescent

ATAMNA Farid, Responsable des Centres sociaux Annam, CAF Paris
BALDI Franck, Professeur technique, PJJ Marseille
BALOUP Marie, Chargée de l'action éducative, FRAC Ile-de-France
BERTHOMIER Nathalie, Statisticienne, MCC/DEPS
BOUVIER Anne, Responsable programme Enfance Education, Fondation de France
BRAEM Didier, Inspecteur collège musique, MCC/DGCA
CAILLARD Marc, Fondateur et délégué général, Enfance et musique
CASTERA Florence, Ingénierie sociale, Fondation de France
CHAZOTTES Patrice, Directeur adjoint des publics, Centre Pompidou
CLEMENT Baptiste, Directeur, Mayenne Culture
DE COMAROND Vincentella, Chargée de mission, MCC/DGCA
DUFOR-FERRY Isabelle, Chargée de mission, MCC/DEDAC
FOUBERT-GAUVINEAU Caroline, Responsable des relations avec le public, TGP de St-Denis
LABELLE Gilbert Chargé de mission, MCC/DEDAC
LADRAT Elizabeth, Chargée de mission, MCC/DEDAC
LESEUR Frédérique, Sous-directrice développement des publics, Louvre
LEVI Laurence, Secrétaire générale, Théâtre Jean Vilar (Suresnes)
MARTIN LAPRADE Marion, Chargée de mission, MCC/DPN
PERRIOT-MORLAC Valérie, Directrice des publics, CDN d'Aubervilliers
ROSENWALD Francine, Médiatrice culturelle, CAF Paris
SALLE Jérôme, Directeur des publics, Théâtre Nanterre-Amandiers
SIERRA-MARKIEWITZ Sylvie, Inspection musique, MCC/DGCA
SIMON Benjamin, Adjoint chef service Médiation culturelle, Centre Pompidou
SIMON Joël, Directeur Nova villa

GT 5 : Diversité culturelle et dialogue interculturel

AERTS Lucie, Chargée du développement des publics, Musée du Quai Branly
AMOKRANE Salah, Responsable, Takticollectif

BERTHELOT Philippe, Coordinateur, Collectif associations Citoyennes
BOULIN-GHICA Irina, Chargée de mission, MCC/SCPCI
CALLENS Frédéric, Chef bureau prévention-lutte contre les discriminations, CGET
CLEMENT Baptiste, Directeur, Mayenne culture
DELVAINQUIERE Jean-Cédric, Chargé d'étude, MCC/DEPS
DISDIER Elisabeth, Inspectrice collège danse, MCC/DGCA
EXTRAMANIA Claire, Chargée de mission, MCC/DGLFLF
GEMBARSKI Stéphanie, Chargée des affaires générales, FEDELIMA
GERARD-PIGEAUD Isabelle, Cheffe du département Développement des publics, CNC
GLOANEC-MAURIN Karine, Haut fonctionnaire à la diversité, MCC/IGAC
LAOU HAP Thomas, Directeur, Zone franche/UFISC
LIOGIER Luc, Directeur de projet, MCC/SCPCI
MARTEL Marie-Claire, Vice-présidente FUSE, secrétaire générale adjointe de la Cofac
MERCIER Floriane, Cheffe du bureau pratiques et EAC, MCC/DGCA
MEULEY Loïc, Chargé de mission, MCC/DGCA
MEUNIER-NOEL Manuela, Adjointe responsable du service de la médiation et de l'accueil, Musée du Quai Branly
PICQ Anne, Directrice des publics, Musée du Quai Branly
SERVOLE Fanny, Responsable du département des publics, MNH
SIDRE Colin, Chargé de mission, MCC/SLL
SOPHYS-VERET Sandrine, Chargée de mission, MCC/DEDAC
STEWART Claire, Responsable de la communication, Musée de l'Air et de l'Espace
STINES Arnaud, Chargé de mission, Région Poitou-Charentes
TREGUER Jean-Michel, Inspecteur théâtre, MCC/DGCA
TUGORES François, Chargé d'études, MCC/DEPS

WEIL Laurent, chef du service de la diffusion culturelle, CNC

GT 6 : Métiers et compétences

ALAIME Didier, enseignement supérieur, MCC/DREST
Arnaud STINES, Chargé de mission, Région Poitou-Charentes
AUBERT Pierre-Loïc, Inspecteur enseignement agricole, Ministère de l'agriculture
BASTIEN Anne-Marie, Directrice, CFMI
BOULIN-GHICA Irina, Chargée de mission, MCC/SCPCI
CHEVREFILS-DESBIOLLES Annie, Inspectrice collège arts plastiques, MCC/DGCA
CLAERR Thierry, Chef du bureau de la lecture publique, MCC/SLL
COTART-BLANCO Léa, Coordinatrice, FRAAP/UFISC
DE COMARMOND Vincentella, chargée de mission, MCC/DGCA
HEMERY Emmanuel, Chef du BVIE, Ministère de l'agriculture
JOURNET François, Secrétaire générale, CEFEDM Rhône-Alpes
LABORIE Pascale, Inspectrice danse, MCC/DGCA
LUTTIAU Francis, Adjoint chef de service, MCC/SCPCI
MERCIER Floriane Cheffe bureau des pratiques et de l'EAC, MCC/DGCA
MONQUAUT Nicolas, Chargé de mission, MCC/DEDAC
PATUREAU Frédérique, Chargée d'études, MCC/DEPS
PEBRIER Sylvie, Inspectrice collège musique, MCC/ DGCA
POIDEVIN Aurélien, Professeur Haute école de musique (Genève)
SIERRA-MARKIEWITZ Sylvie, Inspectrice musique, MCC/DGCA
TOUCHANT Florence, Adjointe sous-direction emploi, enseignement sup et recherche, MCC/DGCA
VOLAT Gwendoline, Chargée d'études, MCC/DEPS

Annexe 6. Liste des personnes rencontrées ou ayant participé à l'évaluation

ABISOROR Céline, secrétaire générale de Cultures du cœur
 AERTS Lucie, chargée du développement des publics, musée du Quai Branly (Paris)
 ALAIME Didier, chargé de mission, DREST, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 ALIBERTI Géraldine, directrice, Les Clés de l'Ecoute (Paris)
 ALLAL Mehdi Thomas, chef de la section parcours d'insertion, MI 2, DAP, ministère de la justice
 AMOKRANE Salah, responsable, Takticollectif (Toulouse)
 ATAMNA Farid, responsable des centres sociaux Annam, CAF Paris
 AUBERT Pierre-Loïc, inspecteur de l'enseignement agricole, DGER, ministère de l'agriculture
 BALDI Franck, professeur technique, PJJ (Marseille)
 BALOUP Marie, chargée de l'action éducative, FRAC Ile-de-France (Paris)
 BAPTISTE Christian, général, directeur du musée de l'Armée (Paris)
 BARBIZIER Solange, chargée de mission, délégation théâtre, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 BARON Cristina, conservateur, musée de la Marine (Toulon)
 BARRE Laurent, centre national de la danse (Pantin)
 BARRIER Myriam, chargée de documentation, département du soutien à la création, DGCA, MCC
 BARROY-ROCCHI Olivia, adjointe au chef du bureau des actions culturelles, ministère de la défense
 BASILIS Irène, directrice-adjointe du cabinet, ministère de la culture et de la communication
 BASTIEN Anne-Marie, directrice, CFMI (Lyon)
 BATTIONI Isabelle, déléguée générale, association des centres culturels de rencontres
 BAYLE Jacques, inspecteur de la création, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 BEAUPRE Marie, cheffe de service, développement et action territoriale, DRAC Ile de France
 BELLILI Ali, éducateur, directeur jeunesse de la ville (les Ulis)
 BELLINI Danielle, directrice des affaires culturelles (Tremblay-en-France)
 BERGER Marianne, adjointe au chef de service arts plastiques, DGCA, MCC
 BERGÈS Louis, directeur régional, DRAC Pays de la Loire
 BERLING Philippe, metteur en scène
 BERNIGAUD Jean-Michel, cabinet du secrétariat général, ministère de la justice
 BERTHELOT Philippe, coordinateur, Collectif associations Citoyennes (Paris)
 BERTHOMIER Nathalie, statisticienne, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 BESNARD Camille, chargée de mission culture et prévention des discriminations, CGET
 BIRAUD Sophie, conseillère action culturelle, DRAC Rhône-Alpes
 BLIN David, chef du bureau des familles et de la parentalité, sous-direction de l'enfance et de la famille, service des politiques sociales et médico-sociales, direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ministère des affaires sociales
 BLOUET, Christelle, coordinatrice, réseau culture 21
 BOGEN Laurent, conseiller cinéma et audiovisuel, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Alsace)
 BOLZE Christine, directrice, Enfance, art et langage (Lyon)

BORD Corinne, cheffe du bureau de la promotion de la citoyenneté et prévention de discrimination, CGET
 BOUHASSANE Djamel, spectateur, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 BOUKAMBOU Meyll, chargée de mission, département de la programmation et des moyens, SG, ministère de la culture et de la communication
 BOULA Krystel, chargée de mission, Observatoire des publics, CMN
 BOULIN-GHICA Irina, chargée de mission, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 BRIAT Anne, responsable programme Enfance Education, Fondation de France
 BRAEM Didier, inspecteur collège musique, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 BRIAT Éric, adjoint au directeur de la ville et la cohésion urbaine, CGET
 BRIOT Philippe, directeur, TEC Travail et Culture (Saint-Maurice-l'Exil)
 BROLL Jacqueline, responsable de pôle action culturelle et territoriale, DRAC Auvergne - Rhône-Alpes (Rhône-Alpes)
 BRUNSWICK Alain, directeur du département publics et diffusion, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 BULTER Éric, directeur adjoint, DRAC Auvergne - Rhône-Alpes (Rhône-Alpes)
 CABANIS Anne-Françoise, directrice, Festival mondial des théâtres de marionnettes (Charleville-Mézières)
 CAFARO Claire, metteur en scène, comédienne, Cofac/AnPad
 CAILLARD Marc, fondateur et délégué général, Enfance et musique
 CALLENS Frédéric, chef bureau prévention-lutte contre les discriminations, CGET
 CALVIER Serge, représentant, UFISC/fédération des arts de la rue
 CAMPREDON Vincent, directeur, Musée national de la Marine (Paris)
 CANAPE Serge, directeur fonctionnel, bureau des politiques sociales et de l'insertion et d'accès aux droits, ministère de la justice
 CARDINAL Laure, chargée de mission évaluation, CGET
 CASTERA Florence, ingénierie sociale, Fondation de France
 CAZES Sophie, directrice de la direction juridique et financières, Centre national d'art et de culture Georges Pompidou
 CECILLON Martine, conseillère à l'action culturelle et territoriale et aux politiques interministérielles, DRAC Midi-Pyrénées - Languedoc Roussillon
 CHAIGNEAUD James, directeur de RURART (Rouillé)
 CHAOUITE Abdellatif, directeur, Réseau Traces (Villeurbanne)
 CHARDONNIER Isabelle, chef du département de l'action territoriale, DAT, SG, ministère de la culture et de la communication
 CHASSAIN Laurent, inspecteur création, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 CHATENAY-DOLTO Véronique, directrice régionale, DRAC Ile-de-France
 CHAULIAC Marina, conseillère ethnologie, DRAC Auvergne - Rhône-Alpes (Rhône-Alpes)
 CHAVIGNY Dominique, chargé de mission d'inspection générale, IGAC, ministère de la culture et de la communication

CHAZOTTES Patrice, directeur adjoint des publics, centre national d'art et de culture Georges Pompidou
 CHENU Aurore, cheffe du bureau de l'allocation des moyens, DPJJ, ministère de la justice
 CHEVREFILS-DESBOLLES Annie, inspectrice collège arts plastiques, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 CLAERR Thierry, chef du bureau de la lecture publique, SLL, DGMIC, ministère de la culture et de la communication
 CLEMENT Baptiste, directeur, Mayenne Culture
 COLER Patricia, déléguée générale, UFISC
 COMBES Emmanuelle, directrice, Maison pour tous (les Ulis)
 COMMINS Eli, chargé de mission, sous-direction de la diffusion artistique et des publics, bureau de la diffusion artistique pluridisciplinaire, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 CONSTANS-MARTIGNY David, chargé de mission culture, Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)
 CORMIER-VAN DAM Elisabeth, conseillère théâtre, cirque et arts de la rue, DRAC Pays de la Loire
 COSSE Vincent, adjoint à l'inspection de la création artistique, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 COTART-BLANCO Léa, coordinatrice, FRAAP/UFISC
 COUTOULY Laurent, directeur, Culture commune (Loos en Gohelle)
 DAGUERRE DE HUREAUX Alain, directeur régional, DRAC Auvergne - Rhône-Alpes (Rhône-Alpes)
 DAUMAS Elisabeth, chargée de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 DAVALO Solenn, chargée de réservations et développement des ventes, musée de l'Air et de l'Espace (Le Bourget)
 DE COMARMOND Vincentella, chargée de mission, sous-direction de la diffusion artistique et des publics, bureau des pratiques et de l'éducation artistique et culturelle, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 DE LA CONTE Marie-Christiane, directrice régionale, DRAC Nord-Pas-de-Calais - Picardie (Nord-Pas-de-Calais)
 DE LEGGE Agathe, responsable veille MPDOC, mission de la politique documentaire, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 DEPECKER Loïc, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la culture et de la communication
 DE REBOUL Jacques-Bertrand, sous-direction de la cohésion et du développement social, CGET
 DE SILVESTRI Emilie, spectatrice et participante à des ateliers, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 DE VIENNE Marie, responsable administratif et financier, Théâtre Gérard Philipe (Saint-Denis)
 DELIQUET Julie, artiste associée, metteur en scène, Théâtre Gérard Philipe (Saint-Denis)
 DELVAINQUIERE Jean-Cédric, chargé d'études, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 DESCAMPS Jérôme, directeur, Pellicule ensorcelée (Charleville-Mézières)
 DESTRIKATS Anne-Sophie, inspectrice de la création, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 DEVILLE Jacques, directeur de pôle démocratisation et industries culturelles, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Lorraine)
 DIOUM Idriss, chef de service, Arrimages, association de prévention (Tremblay-en-France)
 DISDIER Elisabeth, inspectrice collège danse, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 DONNAT Olivier, chargé d'études, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication

DREAN Laetitia, responsable du pôle Évaluation et capitalisation des résultats, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
 DUFOR-FERRY Isabelle, chargée de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 DUJOL Benoît, directeur délégué interministériel à la jeunesse, ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
 DUPONT Pierre, chef du bureau actions éducatives, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
 DURCUIST Estelle, chargée des relations publiques et des actions artistiques, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 DURET-MASUREL Cécile, conseillère action culturelle et EAC, DRAC Pays de la Loire
 EIDELMAN Jacqueline, chef du département de la politique des publics, DGPAT, ministère de la culture et de la communication
 EMDIN Diane, responsable programme Vivendi Create Joy, Vivendi (Paris)
 ERNY Nathalie, conseillère livre et lecture, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Alsace)
 ERRERA Flavien, chef du service de l'administration centrale, secrétariat général du ministère de la justice
 EVANNO Véronique, chef du bureau de la diffusion artistique pluridisciplinaire, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 ETCHECOURY Maité, directrice des Archives départementales de Dordogne
 EXTRAMANIA Claire, chargée de mission, DGLFLF, ministère de la culture et de la communication
 FAURE Nathalie, chargée du développement culturel, DAP, ministère de la justice
 FAVERO Emilie, spectatrice, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 FAVERO Vincent, collaborateur de direction, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 FENNETEAU Christophe, conseiller au développement des publics et des territoires, DRAC Pays de la Loire
 FENOGLIO Antoine, designer (Paris)
 FIGAROL Monique, conseillère pédagogique (Sarcelles)
 FLECON Anne, chargée de mission action culturelle, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Alsace)
 FLEURY Laurent, professeur de sociologie à l'Université Paris Diderot (Paris VII)
 FOHR Robert, chef de la mission mécénat, DICOM, ministère de la culture et de la communication
 FORIN Florence, conseillère musique et danse, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Lorraine)
 FOUBERT-GAUVINEAU Caroline, responsable des relations avec le public, Théâtre Gérard Philipe (Saint Denis)
 FOURCADE Cédric, chef de section, politiques interministérielles et partenariales, DPJJ, ministère de la justice
 GANSEMER Mathilde, chargée d'études, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 GARNIER Sophie, responsable du développement des publics, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 GARCIA Simon, chef du département des affaires budgétaires et de la synthèse, sous-direction des affaires financières, SAFIG, SG, ministère de la culture et de la communication
 GELIN Francis, directeur général, Agence culturelle d'Alsace (Strasbourg)
 GEMBARSKI Stéphanie, chargée des affaires générales, FEDELIMA (Nantes)
 GERARD-PIGEAUD Isabelle, cheffe du département développement des publics, CNC (Paris)

GIRODON Sophie, Pôle démocratisation et action territoriale, DRAC Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes
 GLOANEC-MAURIN Karine, inspectrice générale des affaires culturelles, IGAC, ministère de la culture et de la communication
 GOMES Aude, responsable du service développement culturel, Ardenne Métropole
 GOULET Annick, responsable, Culture 21
 GOURBIER Anne-Claire, cheffe de pôle, Délégation à la musique, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 GOURDIN Jean-Baptiste, adjoint du directeur général, DGMIC, ministère de la culture et de la communication
 GRABOWSKI Camille, docteure en Histoire, auteure de la thèse sur « L'éducation artistique dans le système scolaire français de 1968 à 2000 » (Centre d'histoire de Sciences-Po)
 GRAZ Christine, inspectrice de la création artistique, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 GUEPRATTE Juliette, directrice des publics, Louvres Lens (Lens)
 GUEY Gilles, directeur de la Culture (Roubaix)
 GUILLEMBERT Chrystèle, directrice des relations avec le public, Théâtre National de Strasbourg
 GUILLEMONT Benoît, conseiller action culturelle et territoriale, DRAC Auvergne - Rhône-Alpes (Rhône-Alpes)
 GUILLON Vincent, directeur adjoint de l'Observatoire des politiques culturelles (Grenoble)
 GUILLOU Catherine, directrice des publics du centre national d'art et de culture Georges Pompidou
 GUIMAS Julie, chargée des relations publiques et des actions artistiques, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 GUINARD Florence, secrétaire générale, Théâtre Gérard Philipe, (Saint Denis)
 GUY Jean-Michel, chargé d'études, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 GYGER Patrick, directeur, Lieu Unique (Nantes)
 HABY Delphine, chargée de médiation culturelle, CMN
 HADIZADEH Ayda, chef du Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
 HADJ Aïcha, association les P'tits Pioufs (Tremblay-en-France)
 HARAMBURU Pierre, chef de pôle département du soutien à la création, Service des arts plastiques, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 HARLE Victor, chef adjoint au département des affaires budgétaires et de la synthèse, sous-direction des affaires financières, SAFIG, SG, ministère de la culture et de la communication
 HATCHONDO Régine, directrice générale, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 HEMERY Emmanuel, chef du bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion, ministère de l'agriculture
 HEQUINBRANT Christophe, spectateurs, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 HERBAUT Caroline, chargée de mission culture au bureau des partenaires institutionnels, DPJJ, ministère de la justice
 HERMOSO Jean-Yves, sous-directeur à la direction affaires financières, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
 HERVIEU Dominique, directrice, Maison de la danse (Lyon)
 HOUDMON Emilie, chargée des publics, Lieu Unique (Nantes)
 HUBAULT Vincent, chef du service audit central national, DPJJ, ministère de la justice
 HUGUENIN Nicolas, directeur, Hors cadre (Lille)
 HUSSON Elisabeth, élue à la culture, Ardenne Métropole

JONCHERY Anne, responsable des études, DGPAT, ministère de la culture et de la communication
 JOSSE Béatrice, directrice, FRAC Lorraine (Metz)
 JOUAN Emmanuelle, directrice, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 JOURNET François, secrétaire générale, CEFEDM Rhône-Alpes (Lyon)
 KAGAN Judith, conservateur général du patrimoine, chef du bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental, sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés, DGPAT, ministère de la culture et de la communication
 KALFA Emmanuelle, directrice de la médiathèque L'Odysée (Lomme)
 KALIFA Virginie, cheffe du bureau des partenaires institutionnels et des territoires, ministère de la justice
 KERIVEL Aude, cheffe du pôle évaluation et capitalisation des résultats, DJEPVA, INJEP, ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
 KNOP Jean-Michel, DAC Guadeloupe
 LABAR Valérie, spectatrice et participante à des ateliers, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 LABELLE Gilbert, chargé de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 LABORIE Pascale, inspectrice danse, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 LADRAT Elizabeth, chargée de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 LAFORGUE Martine, adjointe au chef du département de l'orientation et de la vie des campus, DGESIP, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
 LALLEMENT Emmanuelle, cheffe du département de la politique des publics, DGPAT, ministère de la culture et de la communication
 LANDOT Gildas, chargé des relations avec les publics, centre national d'art et de culture Georges Pompidou (Paris)
 LANGLOIS Hélène, responsable du projet cirque et du développement territorial, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 LAOU HAP Thomas, directeur, Zone franche (Paris)
 LAURENT Roxane, chargée d'études, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 LAURET Jean-Marc, chargé de mission d'inspection, IGAC, ministère de la culture et de la communication
 LE BERRE Catherine, directrice marketing, musée de l'Air et l'Espace (Le Bourget)
 LE BOUEDEC Mickaël, délégué, Délégation théâtre, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 LE BOURHIS Marc, directeur adjoint, DRAC Pays de la Loire
 LE FERRY Agnès, directrice qualité audit interne, musée du Louvre (Paris)
 LE MOAL Éric, responsable de pôle publics et territoires - Industries culturelles, DRAC Nord-Pas-de-Calais - Picardie (Nord-Pas-de-Calais)
 LE MOAL Philippe, inspecteur création, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 LE PIOUFF Marc, association Hors-cadre (Lille)
 LE ROY Péguy, conseillère action culturelle et EAC, DRAC Nord-Pas-de-Calais - Picardie (Nord-Pas-de-Calais)
 LEANDRI Paul, DRAC Guyane
 LEBARBÉ Emilie, chargée des relations publiques et de l'action culturelle, le Carré (Château-Gontier)
 LEFEBVRE-ROSAS Isabelle, conseillère éducation artistique et culturelle, DRAC Nord-Pas-de-Calais - Picardie (Picardie)
 LEFEVRE Nicolas, directeur, la Cave aux poètes (Roubaix)

LE FLOCH Samuel, chargé de mission Europe - Commande publique - Culture, Fédération Nationale d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)
 LEGENDRE Françoise, inspectrice générale des bibliothèques, service du livre et de la lecture, DGMIC, ministère de la culture et de la communication
 LEGER-DANION Céline, directrice adjointe, Théâtre Gérard Philipe (Saint Denis)
 LEMAIRE Christophe, adjoint SDAT, DRAC Ile-de-France
 LEMAIRE Daniel, trésorier Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 LEMBA Boufeldja, employé polyvalent, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 LEMESSIER Fabrice, chef du département de la stratégie et de la modernisation, DSM, SG, ministère de la culture et de la communication
 LENOIR Daniel, directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales
 LEPHAY-MERLIN Catherine, chef du bureau de l'observation et du contrôle de gestion, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 LEROUX Mona, professeur-documentaliste, ex-membre du CA du Forum du Blanc-Mesnil
 LESEUR Frédérique, sous-directrice développement des publics, musée du Louvre (Paris)
 LEVEQUE Michel, sous-directeur des politiques de formation et d'éducation, ministère de l'agriculture
 LEVET Magdalena, chargée de mission, Cultures du cœur 91
 LEVI Laurence, secrétaire générale, Théâtre Jean Vilar (Suresnes)
 LEWANDOWSKA Sibylle, chargée du public adulte, musée de la Marine (Paris)
 LIOGIER Luc, directeur de projet, SCPCI, SG, ministère de la culture et de la communication
 LOEFFEL Françoise, inspectrice générale, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
 LOISEAU Alain, chef du service de l'inspection de la création artistique, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 LOISON Raphael, chargé de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 LUDOT Stéphan, adjoint au sous-directeur de la cohésion et du développement social, CGET
 LUTTIAU Francis, adjoint au chef de service, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 MAILLARD Christine, conseillère développement et action territoriale, DRAC Ile-de-France
 MALTER Fanny, professeur de lettres, lycée Jean Zay & collège Gérard Philipe (Aulnay)
 MARGUERIN Jean-François, ancien DRAC Rhône-Alpes
 MARIE François, directeur adjoint, DRAC Nord-Pas-de-Calais - Picardie (Hauts de France)
 MARIETTE Béatrice, professeur, collège Evariste Galois (Sevran)
 MARTEL Marie-Claire, vice-présidente FUSE, secrétaire générale adjointe de la Cofac
 MARTIN LAPRADE Marion, chargée de mission, DPN, ministère de la culture et de la communication
 MARTIN Laurence, chargée de mission, DEDAC, SCPCI, SG, ministère de la culture et de la communication
 MARTY-SMAILI Delphine, directrice adjointe et de la communication, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 MASURE Christelle, secrétaire générale, Lieu Unique (Nantes)
 MEHAR David directeur adjoint, Arrimages, association de prévention, (Tremblay-en-France)
 MERCIER Floriane, cheffe du bureau pratiques amateurs, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 MERLE Nicolas, chargé de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication

MEULEY Loïc, chargé de mission, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 MEUNIER-NOEL Manuela, adjointe responsable du service de la médiation et de l'accueil, Musée du Quai Branly
 MIDALI Sylvie, chef du bureau de l'action territoriale, sous-direction des affaires financières et générales, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 MILLIES Isabelle, conseillère pour l'éducation artistique et culturelle, DRAC PACA
 MINARD Frédéric, élu à la culture (Roubaix)
 MISTLER Anne, directrice régionale, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Alsace)
 MONLOUIS-FELICITE, Catherine, directrice du projet en charge de la production culturelle, Radio France
 MONQUAUT Nicolas, chargé de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 MORIO Fabrice, DAC Martinique
 MORY Antoine, administrateur, Théâtre national de Strasbourg
 MUFFANG Anne, chargée des relations publiques et des actions artistiques, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 MUNIN Bertrand, sous-directeur de la diffusion artistique et des publics, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 NEANT-DUMAREST Mélanie, éducatrice spécialisée, Arrimages, association de prévention (Tremblay-en-France)
 NEDDAM Alain, inspecteur création, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 NEVIASKI Alexis, conservateur en chef, ministère de la Défense
 NGO Nicolas, adjoint au chef du département de la culture scientifique et des relations avec la société, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
 NICOLAS Émilie, adjointe, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 NICOLAS Yann, chargé d'études, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 NIQUEUX Vincent, délégué général, Jeunesses musicales de France (Paris)
 NOUSCHI Marc, DAC Réunion
 OCTOBRE Sylvie, chargée d'études, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 ORSINI Nicolas, adjoint, DPN, ministère de la culture et de la communication
 PACI Sébastien, conseiller politique de la ville, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Lorraine)
 PATUREAU Frédérique, chargée d'études, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
 PAUL Rémy, inspecteur création, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 PAULI Marc, administrateur, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
 PAYSANT Emmanuel, directeur, Vosges Arts Vivants (Epinal)
 PEBRIER Sylvie, inspectrice collège musique, DGCA, ministère de la culture et de la communication
 PECOUT Gilles, recteur, Rectorat Nancy-Metz
 PEDUZZI Francis, directeur le Channel (Calais)
 PELLEGRIN Julie, adjointe de la directrice chef du département des manifestations culturelles, CMN
 PELON Élisabeth, secrétaire générale, La Ferme du Buisson (Noisiel)
 PERRIOT-MORLAC Valérie, directrice des publics, Théâtre de la Commune (Aubervilliers)
 PETCHOT Marie, responsable de la mission contrôle de gestion, CMN

PETIT Françoise, conseillère action culturelle, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Champagne-Ardenne)

PETIT Laurence, chargée de tutelle, sous-direction de la politique des musées, bureau du pilotage des musées nationaux, DGPA, ministère de la culture et de la communication

PETREAU Françoise, sous-directrice de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

PEIGNEY Fabrice, chef du bureau de l'évaluation et de l'expérimentation à la direction des stratégies territoriales du CGET

PHAM CHAN THE Laura, chargée d'analyse financière transversale, DABS, SG, ministère de la culture et de la communication

PHILIPONSKA Dominique, vidéaste

PHOYU-YEDID Nicole, directrice régionale, DRAC Nord-Pas-de-Calais - Picardie (Picardie)

PICARD Tristan, adjoint, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication

PICQ Anne, directrice des publics, musée du Quai Branly (Paris)

PIERRE Jean-François, adjoint chef du bureau des familles et de la parentalité, sous-direction de l'enfance et de la famille, service des politiques sociales et médico-sociales, direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ministère des affaires sociales

PIERROT Péguy, artiste en résidence, FRAC (Metz)

PIETTRE Jean-Hugues, chargé de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication

PILLIOT Thierry, administrateur, théâtre de la Colline (Paris)

PIRALLA LUC, conservateur en chef et directeur par intérim, Louvre Lens (Lens)

POIDEVIN Aurélien, professeur Haute école de musique (Genève)

POISNEUF Anne, chargée de mission illettrisme, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Lorraine)

POMPOUGNAC Jean-Claude, sociologue, Comité d'Histoire, ministère de la culture et de la communication

PROUVOST Benoît, chef du département de la programmation et des moyens, SG, ministère de la culture et de la communication

QUEFFELEC Cécile, chargée de mission, service du livre et de la lecture, ministère de la culture et de la communication

RECOING Eloi, directeur, Institut international de la marionnette (Charleville-Mézières)

RIBOUR Philippe, inspecteur création, DGCA, ministère de la culture et de la communication

RICHTER Christine, directrice du pôle patrimoines, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Champagne-Ardenne)

RITZLER Matthieu, secrétaire général, Maison de la danse (Lyon)

ROCTON Anne-Claire, inspectrice musique, DGCA, ministère de la culture et de la communication

ROSENWALD Francine, médiatrice culturelle, CAF Paris

ROUARD Éric, chef de la mission politique documentaire, SCPCI, ministère de la culture et de la communication

ROUSSEL Michel, directeur adjoint, DRAC Nord-Pas-de-Calais - Picardie (Nord-Pas-de-Calais)

RUIZ-HUIDOBRO, adjoint au chef du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

SAADA Serge, responsable de formation, Cultures du Cœur

SABOUREAU Carole, chargée des politiques interministérielles et partenariales, DPJJ, ministère de la justice

SALLE Jérôme, directeur des publics, Théâtre Nanterre-Amandiers (Nanterre)

SALMET Ariane, cheffe du département de l'éducation et du développement artistiques et culturels, SCPCI, SG, ministère de la culture et de la communication

SANTELLI André, chargé de mission, SCPCI, ministère de la culture et de la communication

SARRE Frédérique, inspectrice théâtre, DGCA, ministère de la culture et de la communication

SATONNET Évelyne, secrétaire générale, musée de la Marine (Paris)

SCHNEIDER Céline, psychomotricienne

SCHNOERING Olivier, directeur de la communication et des relations publiques, théâtre de la Colline (Paris)

SCHPITZ Sabrina, cheffe du bureau de la synthèse, ministère de la justice

SEASSAU Cyril, directeur, Syndeac

SERODE Anne, directrice de FIP, Radio France (Paris)

SERVOLÉ Fanny, responsable du département des publics, MNH (Paris)

SIDRE Colin, chargé de mission, service du livre et de la lecture, DGMIC, ministère de la culture et de la communication

SIERRA-MARKIEWITZ Sylvie, inspectrice musique, DGCA, ministère de la culture et de la communication

SIMON Agnès, chargée de mission, Délégation théâtre, DGCA, ministère de la culture et de la communication

SIMON Benjamin, adjoint au chef service de la médiation culturelle, centre national d'art et de culture Georges Pompidou (Paris)

SIMON Joël, directeur Nova villa (Reims)

SIMONET Nathalie, conseillère des politiques interministérielles et du développement des publics, DRAC Nord-Pas-de-Calais - Picardie (Picardie)

SOLOCH Jean-Michel, conseiller théâtre, cirque et arts de la rue, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Lorraine)

SOPHYS-VERET Sandrine, chargée de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication

STEPHANT Maelle, chargée de mission au bureau des familles et de la parentalité, sous-direction de l'enfance et de la famille, service des politiques sociales et médico-sociales, direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ministère des affaires sociales

STEWART Claire, responsable de la communication, musée de l'Air et de l'Espace (Le Bourget)

STINES Arnaud, chargé de mission, Région Poitou-Charentes

STINES-BELLEVILLE Marielle, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, DRJSCS, Poitou-Charentes

THEOBALT Jean-Christophe, chargé de mission, DEDAC, SCPCI, ministère de la culture et de la communication

THIBAUT Nicolas, directeur, compagnie du Huitième Jour (Paris)

TOUCHANT Florence, adjointe sous-direction de l'emploi, l'enseignement supérieur et de la recherche, DGCA, ministère de la culture et de la communication

TOULORGE Laurence, missions Vivre ensemble et RECA, Universcience (Paris)

TREGUER Jean-Michel, inspecteur théâtre, DGCA, ministère de la culture et de la communication

TRIQUET Camille, chargée d'info-ressource, FRAAP

TUGORES François, chargé d'études, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication

VAHE Francine, spectatrice et secrétaire au Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)

VENOT Cécile, chef de service du développement des publics, Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (Paris)

VEYSSIERE Laurent, chef de la délégation des patrimoines culturels SGA-DMPA, ministère de la Défense
VIDAL Isabelle, spectatrice Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
VIEAUX Christian, inspecteur, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
VIELFAURE Florence, chargée de mission, DGP, ministère de la culture et de la communication
VILLAUME Jérémie, conseiller théâtre, cirque et arts de la rue, DRAC Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (Alsace)
VIMEUX Nathalie, experte sur le spectacle vivant
VINCENT Jacques, chargé de mission, bureau de la diffusion artistique pluridisciplinaire, DGCA, ministère de la culture et de la communication

VOLAT Gwendoline, chargée d'études, DEPS, ministère de la culture et de la communication
WATREMEZ Marina, chargée de mission musiques actuelles, Délégation musique, DGCA, ministère de la culture et de la communication
WEIL Laurent, chef du service de la diffusion culturelle, CNC
WOLF Loup, chef du département, DEPS, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
YOKEL Nathalie, responsable danse, Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France)
ZILLHARDT Sonia, chargée de mission, DREST, SCPCI, ministère de la culture et de la communication
ZIMMERMAN Catherine, conseillère EAC, service des publics et des territoires, DRAC Grand Est (Alsace)

Annexe 7. Données sur les régions de l'évaluation

1- Données statistiques (2012)

- La région **Hauts-de-France** (ex Nord Pas-de-Calais-Picardie) est la plus touchée par la pauvreté avec 18,4 % des habitants sous le seuil de pauvreté en avril 2015. La population en politique de la ville y est de 13 % contre 7,7 % en France métropolitaine. Dans les QPV, 1/3 de la population active est au chômage. La région concentre également 14,6 % des REP et REP+ (159) ainsi que 15,3 % des QPV (199).

- La région **Grand Est** (Alsace-Lorraine-Champagne Ardenne) concentre 45 % de ses habitants en QPV, qui vivent sous le seuil de pauvreté, et compte également 7,7 % des REP (84) et 8,92 % des QPV (116).

- En région **Pays de la Loire**, le taux de chômage est passé de 5,6 % au 1er trimestre 2008 à 8,9 % au 4^e trimestre 2015 (+3,3 points), inférieur à la moyenne métropolitaine, mais la région a dépassé en 2011 son niveau de PIB d'avant 2008. Elle compte 31 REP et 46 QPV, et onze contrats de ville. De ses 221 communes, 75 se trouvent hors espace urbain.

- La région **Auvergne-Rhône-Alpes** est la quatrième région de France par sa population en quartiers de la politique de la ville (140 QPV soit 400 000 personnes). Si les disparités de revenus sont marquées, le taux de pauvreté y est de 12 %, contre 14 % au niveau national. Elle compte aussi 86 établissements scolaires en REP/REP+.

Source : centre national de lutte contre l'exclusion.

2- Fréquentation des musées de France dans les régions de l'étude (2010 à 2013)

- Alsace : 1,45 M d'entrées payantes (+ 10 % par rapport à 2010) et les entrées gratuites constituent 32,4 % du public en 2013, en baisse de 10 % ;
- Auvergne : 1 M d'entrées payantes (- 10 %) et les entrées gratuites (48,3 % du public) diminuent de 5 % ;
- Champagne-Ardenne : 350 470 entrées payantes (-5,36 %) les entrées gratuites (54,5 % du total des entrées) baissent de 11 % ;
- Lorraine : 1,2 M d'entrées payantes (- 2,9 %) mais les gratuites (plus de 60 % des entrées) sont en hausse de 22,6 % ;
- Nord-Pas-de-Calais : 2,5 M d'entrées payantes (+ 86,5 %) et les gratuites (47 % des entrées) font plus que doubler ;
- Pays de la Loire : 1,29 M d'entrées payantes (- 3,26 %) et les gratuites (59,4 % du total des entrées) progressent de 3 % ;
- Picardie : 413 348 entrées payantes (- 15,7 %), les gratuites (51 % des entrées) baissent de 15 % ;
- Rhône-Alpes : 2,53 M d'entrées payantes (stable) tandis que les gratuites qui constituent 51,2 % des entrées, diminuent de 7 %.

On constate globalement un fléchissement des entrées payantes dans les régions étudiées, en décalage avec l'évolution nationale.

- Le doublement de la part d'entrées gratuites dans le Nord-Pas-de-Calais est directement lié à l'ouverture du Louvre Lens en décembre 2012.

- La forte proportion des entrées gratuites dans ces régions cibles de l'étude traduit la prééminence des publics jeunes et/ou défavorisés, premiers bénéficiaires de la gratuité, qui peuvent constituer la moitié des entrées comme en Champagne-Ardenne ou jusqu'à 60 % des entrées en Pays de la Loire.

3- Liste des quartiers en politique de la ville et de réseaux d'éducation populaire dans les régions de l'évaluation

Territoires prioritaires dans les régions de l'évaluation	REP+	REP	Pourcentage de réseaux d'éducation prioritaire sur le total en France (soit 1 089)	Quartiers en politique de la ville (QPV)	Pourcentage de QPV sur le total en France (1 300)	Contrats ville (CV)	Nombre de CV incluant un volet culturel	Soit en %
Grand est	31	53	7,71%	116	8,92%	40	19	47,50%
Alsace et académie de Strasbourg	12	9	1,93%	31	2,38%	8	6	75,00%
Lorraine et académie de Nancy-Metz	9	24	3,03%	51	3,92%	21	7	33,30%
Champagne-Ardenne et académie de Reims	10	20	2,75%	34	2,62%	11	6	54,50%
Auvergne R-Alpes	30	56	7,90%	140	10,77%	45	45	100,00%
Rhône-Alpes - et académie de Lyon et Grenoble	25	50	6,89%	124	9,54%	38	38	100,00%
Auvergne et académie de Clermont-Ferrand	5	6	1,01%	16	1,23%	7	7	100,00%
Haut-de-France	54	105	14,60%	199	15,30%	43	43	100,00%
Nord-Pas-de-Calais et académie de Lille	41	76	10,70%	155	11,92%	24	24	100,00%
Picardie et académie d'Amiens	13	29	3,90%	44	3,38%	19	19	100,00%
Pays de la Loire et académie de Nantes	12	19	2,85%	46	3,54%	11	11	100,00%

Source : MCC, DEDAC, education.gouv.fr
et CGET

Annexe 8. Lois mentionnant la notion de démocratisation culturelle dans les ministères de l'évaluation

(textes de base, classés par date, les textes plus récents étant dans le corps du rapport)

Les lois patrimoniales, celle de 1913 sur les monuments historiques et celle de janvier 1979 sur les archives, ne comportent pas d'objectifs relatifs aux publics, la loi sur les archives prévoyant cependant, outre l'accès aux fonds d'archives, leur valorisation, donc, *a priori*, une présentation au public. Cette mission avait été concrétisée par la création d'un service éducatif aux Archives nationales dès 1950, puis par une circulaire du 5 novembre 1951, avant la création du ministère de la culture.

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions prévoit à l'article 140 que l'accès à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif pour tous les citoyens.

Dans le champ de la **lecture publique**, les professionnels s'appuient sur trois sources de référence et des réflexions communes⁵⁸² : la Charte des bibliothèques⁵⁸³ (1991), le Manifeste sur la bibliothèque publique produit en 1994 par l'Unesco et enfin le Code de déontologie du bibliothécaire (2003).

La loi de 2002 sur les musées prévoit l'accès aux œuvres des musées de France du *plus large public*⁵⁸⁴ ainsi que l'obligation pour ces musées de disposer d'un *service des publics*. Le projet scientifique et culturel de chaque musée, formalisé par un modèle en 1998 et repris au sein de la loi, doit comprendre une *politique des publics*.

Dans le **secteur de la justice**, la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 ajoute aux fonctions liées à la sécurité la mission de réinsertion des personnes détenues et prévoit en particulier une obligation d'activité à l'article 27. Le dernier protocole culture-justice du 30 mars 2009⁵⁸⁵ renforce les dispositifs d'insertion destinés aux personnes placées sous-main de justice.

Au **ministère de l'agriculture**, la mission d'animation et de développement des territoires confiée à l'enseignement agricole figure au Livre 8 du code rural⁵⁸⁶ ainsi que dans une circulaire du 23 février 1965 sur « *L'éducation socioculturelle dans les établissements d'enseignement public agricole* » ; ces actions s'appuient sur un corps de fonctionnaires au sein des 280 lycées agricoles⁵⁸⁷, qui regroupent 8 % des lycéens de France (dont 98 % en internat) ainsi que des pré-apprentis. L'ESC a fêté ses 50 ans en 2015.

⁵⁸² Site internet bibliodroit.hypotheses.org.

⁵⁸³ Produite par le Conseil supérieur des bibliothèques.

⁵⁸⁴ Cf. article 7 de la loi de 2002 (la gratuité jusqu'à 26 ans ressort d'une décision présidentielle de 2009, cf. partie I).

⁵⁸⁵ Une circulaire d'application de ce troisième protocole a été signée le 3 mai 2012.

⁵⁸⁶ Loi du 13 octobre 2014.

⁵⁸⁷ Dont 218 lycées publics.

Annexe 9. Tableaux des opérations nationales par ministère⁵⁸⁸

Opérations nationales
Ministère de la culture et de la communication et partenaires
La fête de la musique (1982) a pour vocation d'encourager les musiciens amateurs à se produire bénévolement dans les rues et espaces publics. Grâce à l'organisation de nombreux concerts gratuits, d'amateurs mais aussi de professionnels, elle permet à un public large d'accéder à diverses formes musicales.
Les Journées Européennes du Patrimoine (1984) : des plus anciens vestiges au patrimoine du XXI ^e siècle, partout en France près de 17 000 monuments ouvrent leurs portes gratuitement et proposent plus de 25 000 animations.
La semaine de la langue française et de la francophonie (1995) est organisée chaque année en mars. Des milliers de manifestations sont organisées en France et à l'étranger : ateliers d'écriture, joute oratoire, compétitions de slam, conférences, débats, expositions, rencontres, etc.
Le mois du film documentaire (2000) est l'occasion pour de nombreuses bibliothèques, salles de cinéma, associations d'organiser des projections. L'objectif est donc de rendre visible à un large public des films documentaires peu vus.
Rendez-vous aux jardins (2002) est une manifestation nationale et une invitation à découvrir et à profiter de la richesse des parcs et jardins. Le temps d'un week-end, des animations à dimension culturelle.
Dis-moi dix mots (2003) est un temps fort de la Semaine de la langue française et de la francophonie. Chaque année, dix mots sont mis à l'honneur. Cette opération de sensibilisation à la langue française invite chacun à jouer et à s'exprimer sous une forme littéraire ou artistique de septembre à juin. En parallèle de cette opération menée par le ministère de la Culture et de la Communication, le concours des dix mots est lancé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, et le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
La Nuit européenne des Musées (2005), initiative européenne, est l'ouverture exceptionnelle et gratuite de musées durant une soirée afin d'inciter de nouveaux publics, notamment familial et jeune, à pousser les portes des musées.
Les Journées européennes des métiers d'art (2006) mettent chaque année en lumière plus de 200 métiers et savoir-faire alliant gestes de tradition, de création et échanges humains, ancrés dans l'économie réelle de nos territoires dont ils concourent au dynamisme et à l'attractivité. Coordination : INMA et le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire.
Lors des Journées nationales de l'Archéologie (2010) tous les acteurs en lien avec l'archéologie se mobilisent pour faire découvrir au public les trésors du patrimoine. Opérateurs de fouilles, organismes de recherche, universités, musées et sites archéologiques, laboratoires, associations, centres d'archives et collectivités territoriales sont encouragés à organiser des activités innovantes, originales et interactives pour le grand public. Coordination : Institut national de recherches archéologiques préventives.
Premières pages (programme national lancé en 2010) est une action du livre et de la lecture en faveur des très jeunes enfants et de leur famille. Cette opération vise à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit, à sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge et d'inscrire la manifestation dans le cadre du projet national d'Éducation artistique et culturelle (EAC). Un livre est offert à chaque nouveau-né des départements membres du réseau. En 2016, 16 départements font partis du réseau pour 160 000 enfants bénéficiaires. Partenariats : CAF, association ACCES et le syndicat national de l'édition (SNE)

⁵⁸⁸ Les opérations sont listées par ministères et par ordre chronologique.

Le festival de l'Histoire de l'art (2011) est une manifestation annuelle gratuite de trois jours qui réunit un public autour d'environ 300 événements. Il propose conférences, débats et tables-rondes, projections de films, concerts, lectures, visites guidées, médiation, présentations d'ouvrages, pour faire découvrir, approfondir et partager l'histoire de l'art. INHA et le Château de Fontainebleau, avec le concours du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
Le ministère de la Culture et de la Communication initie avec La Belle saison (2014) une série de rendez-vous et de manifestations afin de découvrir toutes les richesses de la création contemporaine pour l'enfance et la jeunesse.
Lire en short (2015) désormais Partir en Livre (2016) est une fête du livre pour la jeunesse afin que le livre vienne à la rencontre des enfants et des adolescents sur leurs lieux de vie ou de vacances. Cette initiative associe le temps des loisirs à celui de la découverte du plaisir de lire à travers 1600 événements sur toute la France durant quinze jours. Coordination : Centre national du livre

Opérations nationales
Ministère de la culture et de la communication et ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
La Semaine de la presse et des médias (1989) permet aux élèves de mieux connaître l'univers des médias et de comprendre ses enjeux culturels et démocratiques.
Le Printemps des poètes (1999) est une manifestation nationale et internationale, organisée tous les ans au mois de mars, elle a pour vocation de sensibiliser à la poésie sous toutes ses formes et supports. Avec le centre national du livre.
La classe, l'œuvre ! (2013) est une opération d'éducation artistique et culturelle qui permet aux jeunes de se familiariser avec les musées. Il propose aux élèves de devenir des passeurs de culture, en s'appropriant un patrimoine commun et en le restituant auprès de leurs pairs et de leurs proches.
L'Ecole en chœur (2015) a pour objectif de favoriser et de développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein des écoles primaires, collèges et lycées à travers un concours national. Opération menée exclusivement par le Ministère de l'Education nationale.
La Journée des arts à l'école (2015) a pour objectif de faire connaître, notamment auprès des parents d'élèves, la diversité et la richesse des projets portés par les élèves, les enseignants et les partenaires de l'école.

Opérations nationales
Ministères de la culture et de la communication et ministère de la justice
L'opération Bulles en Fureur (1991) à destination des jeunes de la protection judiciaire. Cette opération participe à la lutte contre l'illettrisme, au développement de la lecture et à la maîtrise de la langue. À cette fin, une sélection de bandes dessinées est soumise aux jeunes.
Parcours du goût (1998) est un concours gastronomique national qui rassemble sur un week-end des jeunes placés sous protection judiciaire.
Les Rencontres scène jeunesse (2000) entrent dans le cadre du protocole Culture/Justice. L'objectif de ce festival qui a lieu à Montpellier est de provoquer des rencontres entre les jeunes et les artistes autour de la création artistique et de permettre aux adolescents de se mettre en scène en présentant leurs créations.
Des cinés, la vie (2006) est une opération nationale destinée à sensibiliser à l'image et à la citoyenneté les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Annexe 10. Protocoles bilatéraux, opérations nationales et dispositifs partenariaux : déclinaison au niveau déconcentré

Politiques nationales	Dispositifs déconcentrés
Convention Culture/Justice MCC et ministère de la justice	Convention DRAC, DISP, DIPJJ et collectivités territoriales
Convention Culture/Santé MCC et ministère de la santé	Convention DRAC, ARS ou ARH et collectivités territoriales
Convention Culture/Agriculture MCC et ministère de l'agriculture	Convention DRAC, DRAAF et collectivités territoriales
Convention Politique de la ville MCC et ministère délégué à la ville	Convention DRAC, préfets région, collectivités territoriales
Protocole Culture/Défense MCC et ministère de la défense	Restauration du patrimoine (DGP) Insertion sociale et professionnelle (EPIDE/SCPCI/SG)
Convention Culture/Université MCC et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Convention DRAC et délégations régionales à la recherche et à la technologie, les rectorats d'académies-chancellerie des universités, les universités, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et les collectivités territoriales
Parcours éducation artistique et culturelle (PEAC) MCC et MEN	Convention DRAC, rectorat et collectivités territoriales
Contrat éducatif local (CEL) MCC, ministère de l'éducation nationale et ministère de la Ville, jeunesse et sports	Convention préfet, DRAC, DRPJS, DASEN, et collectivités territoriales
Convention sur l'éducation aux médias et à l'information MCC et ministère de l'éducation nationale	Convention DRAC, DAN, DAAC et coordinateurs académiques du CLEMI
Contrat local d'éducation artistique (CLEA) MCC et MEN	DRAC, collectivités territoriales, DSDEN, Rectorat
Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) Ministère de l'éducation nationale	Préfet, collectivités territoriales, DASEN, DSDEN
Jumelage MCC et MEN	Jumelage DRAC et Rectorat
Lecture publique Ministère de la culture et de la communication	Contrat territoire lecture (CTL) DRAC ou préfet et collectivités territoriales
Ville d'art et d'histoire / Pays d'art et d'histoire Ministère de la culture et de la communication	Conventions Ville d'art et d'histoire / Pays d'art et d'histoire DRAC ou préfet et collectivités territoriales
Ecole au cinéma, Collège au cinéma Lycéens et apprentis au cinéma MCC et MEN, Coordination : Enfants de cinéma et CNC	DRAC, DASEN et les collectivités territoriales
Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité Ministère de l'emploi et de la solidarité Ministère de l'éducation nationale Ministère de la jeunesse et des sports Ministère délégué à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées Ministère délégué à la ville Fonds d'action sociale (FAS) Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)	Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) Comités départementaux, services déconcentrés de l'État, préfets de départements, caisses d'allocations familiales et de mutualité sociale agricole, délégués de l'Acsé et les collectivités territoriales
Conventions culturelles de territoire Accord cadre Etat et collectivités territoriales	Convention territoriale de développement culturel DRAC, préfets, collectivités territoriales
Passeurs d'images, dispositif national d'éducation à l'image	400 coordinations locales, 27 coordinations régionales et une coordination nationale, ainsi que des partenaires nationaux et régionaux, des collectivités territoriales, des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, des associations caritatives...
Les Portes du temps Ministère de la culture et de la communication, ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et le commissariat général à l'égalité des territoires	DRAC, DRJSCS, DDCS et préfets

Annexe 11. Indicateurs du RAP mesurant les objectifs de la politique de démocratisation culturelle du MCC

Programmes	Objectifs	Indicateurs
131 - Création	3. Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire 4. Diffuser davantage les œuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger	3.1. Fréquentation des lieux subventionnés 4.1. Effort de diffusion territoriale
175 - Patrimoine	2. Accroître l'accès du public au patrimoine national	2.1. Accessibilité physique des collections au public 2.2. Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales 2.3. Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux
186 - Recherche culturelle et culture scientifique	1. Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique	1.1. Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels d'Universcience 1.2. Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2. Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle	2.1. Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action EAC 2.2. Effort de développement de l'EAC dans les territoires prioritaires 2.3. Accessibilité des établissements publics de l'enseignement supérieur aux personnes en situation de handicap
334 - Livres et industries culturelles	1. Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture	1.1. Fréquentation des bibliothèques 1.2. Amélioration de l'accès au document écrit

Source : PLF 2014

Annexe 12. Exemple d'autoévaluation : projet anima par la PJJ



Annexe 13. Crédits affectés par les ministères en dehors du périmètre de l'évaluation au titre de la politique « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »

MISSION	PROGRAMME	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2011-2016 (en %)
Ministère des affaires étrangères (MAE)								
Action extérieure de l'État	Pr. 105 - Action de la France en Europe et dans le monde	28,96	30,83	28,51	26,67	26,06	27,21	-6,04%
Aide publique au développement	Pr. 185 - Diplomatie culturelle et d'influence	748,85	731,30	708,40	607,54	628,18	603,40	-19,42%
	Pr. 209 - Solidarités envers les pays en développement	47,20	39,00	38,20	36,20	37,50	36,90	-21,82%
Ministère de l'intérieur (MI)								
Outre-mer	Pr. 123 - Conditions de vie Outre-mer	6,40	1,13	0,30	0,70	0,80	0,20	-96,88%
Immigration et asile	Pr. 104 - Intégration et accès à la nationalité française	3,35	3,54	2,93	2,36	0,00	0,00	-100,00%
Ministère de l'économie								
Économie	Pr. 134 - Développement des entreprises et de l'emploi	0,00	1,50	1,94	1,61	1,22	1,57	-
	Pr. 223 - Tourisme	1,45	-	-	-	-	0,00	-100,00%
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Pr. 192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1,53	1,56	1,55	1,55	1,59	1,57	2,61%
Services du Premier ministre								
Direction de l'action du gouvernement	Pr. 129 - Coordination du travail gouvernemental	0,01	0,07	-	-	-	-	-
Ministère du travail								
Travail et Emploi	Pr. 155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0,005	0,003	-	-	-	-	-
TOTAL		837,755	808,933	781,830	676,630	695,350	670,850	-19,92%

Source : jaunes budgétaires « Effort financier de l'État en faveur du domaine culturel » de 2010 à 2016

Annexe 14. Estimation des crédits du Pr. 224 participant à la démocratisation culturelle

Tableau. 14-1 - Crédits par action du Pr. 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » identifiés comme participant à la politique de démocratisation de la culture entre 2011 et 2016 (reconstitution Secrétariat général MCC)

(en M€)	Détail par action	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2011-2016
Dépenses de démocratisation culturelle	01 Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle (bourse sur critères sociaux)	26,93	25,96	28,75	27,84	31,92	33,42	24,10%
	02 (1) Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique culturelle	31,42	31,87	33,22	38,22	41,00	46,72	49%
	03 (2) Soutien aux établissements d'enseignement spécialisé	24,06	22,90	15,93	9,35	9,02	9,02	-62,51%
	04 (3) Actions en faveur de l'accès à la culture	46,40	44,69	43,14	43,01	42,76	46,37	-0,06%
	Sous-total des actions (Actions 1, 2, 3 et 4)	128,81	125,42	121,04	118,42	124,70	135,53	5,22%
	Variation d'une année sur l'autre		-2,63%	-3,49%	-2,16%	5,30%	8,68%	-

Sources : LFI 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, 2016

(1) l'action 2 a vu son périmètre modifié au PLF 2013 ; elle a intégré alors les crédits de l'action 4 « Accès à la culture » et a été renommée « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle »

(2) Neutralisation de - 1,38 M€ au titre de « Marseille 2013 » en 2011, 2012 et 2013 puis à partir de 2011 au titre de « Culture pour chacun » pour 2,25 M€. enfin, mutualisation du transfert MNH sur le Pr. 175 en 2017 ;

(3) l'action 3 a été supprimée en 2015 ; les crédits maintenus (5,5 M€) ont été transférés sur l'action 1 (aides individuelles et subventions CRR/CRD adossés à des pôles d'enseignement supérieur.

Tableau 14-2 Programme 224 -Estimation par le secrétariat général du MCC des ETP liés à la politique de démocratisation culturelle - 2014

	ETP (total)	Part des ETP DC	ETP (DC)	Montant T2 DC
Administration centrale	1 829	10%	185	11 143 264 €
<i>Dont SG</i>	524	16%	83	5 021 221 €
<i>Dont DGP</i>	226	16%	37	2 242 639 €
<i>Dont DGCA</i>	160	24%	38	2 302 322 €
<i>Dont DGMIC</i>	66	25%	17	1 010 393 €
<i>Dont IGAC</i>	47	20%	9	566 688 €
<i>Dont autres services</i>	806	0%	0	0 €
Services à compétence nationale	1 806	14%	244	14 712 358 €
DRAC (3 ETP gestion + conseillers)	2 393	11%	265	15 975 790 €
<i>Dont gestionnaires</i>	78	100%	78	4 702 308 €
<i>Dont conseillers action culturelle</i>	57	100%	57	3 436 302 €
<i>Dont conseillers culturelle + autres secteurs</i>	6	50%	6	361 716 €
<i>Dont conseillers autres secteurs</i>	124	50%	124	7 475 464 €
Opérateurs	4 451	10%	445	26 833 299 €
Autres*	400	20%	80	4 822 880 €
TOTAL ETP	10 879	11%	1 219	73 487 591 €

Coût moyen chargé par agent/an (mode de calcul : montant T2/ Nb d'ETP) :

60 286 €

Source : RAP 2014, DAT pour les conseillers DRAC

*La ligne « Autres » intègre les personnels du ministère affectés dans les archives départementales et les bibliothèques municipales classées (105 ETP), ainsi que les élèves de l'Institut national du patrimoine et de l'école nationale de Chaillot. L'établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), créé le 1er mars 2013 (Décret n°2013-57 du 21 février 2013), s'est notamment constitué à partir des effectifs du service à compétence nationale des arts et traditions populaires.

**Annexe 15. Evolution des programmes 186 « Recherche culturelle et culture scientifique »
et 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » entre 2011 et 2016**

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2011-2016
Programme 224	1 076,45	1 060,85	1 058,58	1 061,87	1 107,81	1 129,24	4,90%
dont T2	634,2	630,88	642,35	653,06	662,09	667,98	5,33%
dont autres titres	442,25	429,97	416,23	408,81	445,72	461,26	4,30%
Programme 186*	125,03	118,85	114,51	0	0	0	-
dont T2	0	0	0	0	0	0	-
dont autres titres	125,03	118,85	114,51	0	0	0	-
TOTAL	1 201,48	1 179,70	1 173,09	1 061,87	1 107,81	1 129,24	-6,01%
Variation d'une année sur l'autre	-0,97%	-1,81%	-0,56%	-9,48%	4,33%	1,93%	
Dont hors T2	567,28	548,82	530,74	408,81	445,72	461,26	-18,69%
Dont T2	634,20	630,88	642,35	653,06	662,09	667,98	5,33%

Source : jaune budgétaires effort financier de l'État en faveur du domaine culturel, 2011-2016

* à partir de 2014, les crédits du programme 186 ne sont plus imputés dans la politique de TSDC mais dans la politique « recherche culturelle et culture scientifique »

Annexe 16. Contribution des autres programmes du MCC à la politique de démocratisation culturelle

16-1 Exemples d'actions retenues au sein des programmes à partir du Référentiel par activité

- **Programme 131**

1 - Certaines actions (9) sont retenues comme contribuant entièrement à la démocratisation culturelle, comme le soutien aux résidences, les bourses des écoles de danse et de théâtre ...;

2 - D'autres activités (63) sont retenues comme contribuant à hauteur de 50 % aux actions de démocratisation culturelle : les soutiens aux labels et réseaux et autres lieux non conventionnés...

- **Programme 175**

1- Actions retenues (10) comme contribuant à la démocratisation culturelle à 100 % : actions éducatives, maîtrise de la langue (dans le patrimoine linguistique), célébrations, événements et opérations nationales...

2- Actions retenues à 50 % (45) : les soutiens aux SCN (musées, archives).

- **Programme 186**

1 - Actions retenues à 100 % (2) : l'accueil du public du LRMH et du DRASSM ;

2- Actions retenues à 50 % (4) : sites de fouilles archéologiques.

- **Programme 334**

1- Actions retenues à 100 % (3) : actions en faveur des publics spécifiques, la coopération et la mise en réseau, le droit de prêt en bibliothèque ;

16-2 Estimation de la participation des autres programmes que le Pr.224 du MCC à la politique de démocratisation culturelle (hors EP et hors T2)

Pr. en M€	2011	2015	Evolution 2011-15
131	238,87	239,85	0,41%
175	62,46	70,6	13,03%
186	0,30	0,13	-56,67%
334	18,49	16,11	-12,87%
TOTAL	337,4	342,79	1,60%

Annexe 17. Données relatives au MENESR

17-1- Crédits affectés au titre de la « Transmission des savoirs et de la démocratisation de la culture » par le MENESR entre 2011 et 2016 (jaune budgétaire)

(en M€)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2011-2016
Programmes	Mission « Enseignement scolaire »						
139 - Enseignement privé du 1er et du 2nd degré	353,63	357,04	371,69	382,68	380,23	381,15	7,78%
dont T2	352,88	356,66	371,29	382,42	379,47	380,85	7,93%
140 - Enseignement scolaire public du 1er degré	741,41	765,11	784,16	828,45	842,00	833,32	12,40%
dont T2	739,58	763,98	783,63	827,93	841,49	832,80	12,60%
141 - Enseignement scolaire public du 2nd degré	1 024,81	1 017,92	1 025,49	1 035,16	1 008,31	1 023,18	-0,16%
dont T2	1 018,64	1 013,15	1 021,75	1 032,53	1 005,61	1 020,48	0,18%
214 - Soutien de la politique d'éducation nationale	0	0,66	0,66	0	0	0	0,00%
dont T2	0	0,66	0,66	0	0	0	0,00%
230 - Vie de l'élève	-	-	0,79	0,78	0,78	0,78	ns
Sous-total MEN	2 119,85	2 140,73	2 182,79	2 247,07	2 231,32	2 238,43	5,59%
dont T2	2 111,10	2 134,45	2 177,33	2 242,88	2 226,57	2 234,13	5,83%
Programmes	Mission « Enseignement supérieur et recherche »						
172 - Recherche scientifique et technique pluridisciplinaire	0,99	0,99	1,536	1,33	1,45	1,45	46,46%
dont T2	0	0	0	0	0	0	-
150 - Formation supérieure et recherche universitaire	0	0	0	443,93	431,59	431,31	-
dont T2	0	0	0	38,78	28,71	24,57	-
Sous-total ESR	0,99	0,99	1,536	445,26	433,04	432,76	ns
dont T2	0	0	0	38,78	28,71	24,57	ns
TOTAL MENESR	2 120,84	2 141,72	2 184,33	2 692,33	2 664,36	2 671,19	25,95%
dont T2	2 111,10	2 134,45	2 177,33	2 281,66	2 255,28	2 258,70	6,99%
Variation d'une année sur l'autre (en %)	0,47%	0,98%	1,99%	23,26%	-1,04%	0,26%	

Source : jaunes budgétaires « Effort financier de l'État en faveur du domaine culturel » de 2010 à 2016

NB : L'intégration à partir de 2014 du programme 150 à la politique « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » conduit à présenter l'évolution uniquement sur la période 2014-2016

17-2 Evolution des effectifs d'élèves et du nombre de divisions en classes à horaires aménagés de collège

France métropolitaine et DOM, établissements publics et privés relevant du MENESR

		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016	
		Nb élèves	Nb classes	Nb élèves	Nb classes	Nb élèves	Nb classes	Nb élèves	Nb classes	Nb élèves	Nb classes	Nb élèves	Nb classes	Nb élèves	Nb classes
6EMES	6EME DANSE	149	6	198	8	216	9	281	11	330	13	324	13	425	16
	6EME MUSIQUE	3 393	137	3 880	152	4 124	163	4 248	169	4 389	174	4 539	180	4 921	195
	6EME THEATRE	98	4	190	8	324	13	462	22	458	19	524	21	538	21
	Somme :	3 640	147	4 268	169	4 664	184	4 991	202	5 177	207	5 387	214	5 884	233
5EMES	5EME DANSE	121	5	190	8	211	8	228	9	319	12	331	12	366	14
	5EME MUSIQUE	3 117	125	3 490	139	3 935	153	4 167	161	4 097	159	4 272	167	4 613	178
	5EME THEATRE	133	6	106	5	289	12	397	17	484	19	581	23	605	24
	Somme :	3 371	136	3 786	151	4 435	173	4 792	187	4 900	190	5 184	203	5 584	217
4EMES	4EME DANSE	104	4	126	5	173	7	195	7	266	10	285	11	319	12
	4EME MUSIQUE	2 739	107	3 082	121	3 390	131	3 598	138	3 767	144	3 804	147	4 240	164
	4EME THEATRE	65	3	141	6	176	7	255	11	401	16	523	21	710	28
	Somme :	2 908	113	3 349	132	3 739	145	4 048	156	4 434	170	4 612	179	5 269	204
3EMES	3EME DANSE	74	3	95	4	136	5	171	6	232	8	248	9	291	11
	3EME MUSIQUE	2 430	98	2 716	107	2 976	116	3 233	127	3 269	127	3 440	133	3 753	145
	3EME THEATRE	12	1	67	3	92	4	161	7	285	12	409	16	519	20
	Somme :	2 516	101	2 878	114	3 204	126	3 565	141	3 786	147	4 097	158	4 563	176
	Somme :	12 435	497	14 281	566	16 042	628	17 396	686	18 297	714	19 280	753	21 300	830

Source : DGESCO /MENESR, décembre 2016

Annexe 18. Origine des financements des activités culturelles dans les établissements pénitentiaires

(en euros)	2012	Part de chaque source de financement	2013	Part de chaque source de financement	2014	Part de chaque source de financement	Evolution 2012-2014
Financement provenant des SPIP (1)	3 020 369	47%	2 741 329	49%	2 526 862	48%	-16%
Financement provenant des établissements	44 491	1%	94 430	2%	14 552	0%	-67%
Financement provenant de la DISP (2)	437 682	7%	165 004	3%	329 087	6%	-25%
Financement provenant des ASCS (3)	578 652	9%	383 003	7%	299 345	6%	-48%
Financement provenant des DRAC	838 633	13%	756 432	13%	884 183	17%	5%
Financement provenant des préfectures (FIPD, ACSé...)	316 187	5%	252 713	4%	191 490	4%	-39%
Financement provenant des collectivités territoriales	653 726	10%	656 256	12%	525 945	10%	-20%
Financement provenant du Mécénat	121 654	2%	323 443	6%	220 069	4%	81%
Autre source de financement	376 423	6%	255 804	5%	239 794	5%	-36%
Total	6 387 817	-	5 628 414	-	5 231 327	-	-18%

Source : Direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de la justice

(1) Services pénitentiaires d'insertion et de probation

(2) Directions interrégionales des services pénitentiaires

(3) Association socio-culturelle et sportive

Annexe 19. Déclinaison territoriale de la convention interministérielle « Culture/santé » : crédits affectés par les services déconcentrés du MCC (DRAC) et ministère de la santé (ARS)

(en €)	2011		2012		2013		2014		2015	
REGION	DRAC	ARS	DRAC	ARS	DRAC	ARS	DRAC	ARS	DRAC	ARS
ALSACE	41 600	40 000	65 750	40 000	40 739	36 578	52 070	nc	52 000	nc
AQUITAINE	50 000	50 000	55 000	50 000	72 300	45 000	72 300	nc	72 300	nc
AUVERGNE	18 000	20 000	17 000	20 000	25 729	25 000	15 000	nc	15 000	nc
BOURGOGNE	18 000	100 000	20 000	100 000	20 000	100 000	26 500	nc	26 000	nc
BRETAGNE	45 000	40 000	44 000	40 000	57 000	57 000	65 000	nc	70 000	nc
CENTRE	8 814	10 000	37 800	10 000	36 142	37 000	34 630	nc	34 630	nc
CHAMPAGNE ARDENNES	30 000	30 000	35 020	30 000	28 500	30 000	30 200	nc	30 200	nc
FRANCHE COMTE	53 386	30 000	55 000	30 000	52 587	35 000	34 970	nc	35 234	nc
ILE DE FRANCE	90 100	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	120 000	nc	120 000	nc
LANGUEDOC ROUSSILLON	52 800	50 000	61 900	50 000	71 320	65 000	70 760	nc	65 807	nc
LIMOUSIN	60 000	60 000	50 470	60 000	50 000	60 000	49 975	nc	50 000	nc
LORRAINE	4 000	13 000	13 000	13 000	10 000	13 000	17 345	nc	15 000	nc
MIDI PYRENEES	17 238	60 000	60 000	60 000	54 635	53 765	52 388	nc	60 000	nc
NORD PAS DE CALAIS	54 000	50 000	114 140	50 000	105 000	117 000	140 000	nc	140 000	nc
HAUTE NORMANDIE	50 000	40 000	50 000	40 000	45 150	40 000	50 000	nc	50 000	nc
BASSE NORMANDIE	37 100	40 000	40 000	40 000	37 500	78 190	40 000	nc	43 300	nc
PAYS DE LOIRE	74 172	80 000	75 800	80 000	73 530	80 000	75 000	nc	75 000	nc
PICARDIE	27 000	30 000	39 360	30 000	79 788	63 799	37 229	nc	22 989	nc
POITOU CHARENTES	18 000	nc	18 000	nc	12 207		11 000	nc	17 000	nc
PACA	130 000	150 000	120 000	150 000	114 000	150 000	50 000	nc	0	nc
RHONE ALPES	120 000	320 000	117 000	320 000	100 000	380 000	121 000	nc	120 000	nc
CORSE	nc	nc	nc	nc	nc	20 000	0	nc	0	nc
GUYANE	nc	nc	nc	nc	2 500	nc	nc	nc	nc	nc
GUADELOUPE	30 000	50 000	30 000	50 000	40 000	50 000	41 000	nc	41 000	nc
MARTINIQUE	8 000	15 000	19 000	15 000	12 766	20 000	3 000	nc	3 000	nc
NOUVELLE CALEDONIE	1 711	nc	3 000	nc	3 000	nc	4 000	nc	10 000	nc
REUNION	nc		15 000	23 000	15 000	25 000	15 000	nc	0	nc
MAYOTTE	nc	23 000	8 000	nc	8 000	8 000	nc	nc	nc	nc
SAINT PIERRE ET MIQUELON	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
TOTAL	1 038 921 €	1 403 000 €	1 289 240 €	1 426 000 €	1 292 393 €	1 714 332 €	1 228 367 €	-	1 168 460 €	-

Source : DEDAC, MCC

Annexe 20. Crédits affectés au titre de la « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports - et le CGET entre 2010 et 2016

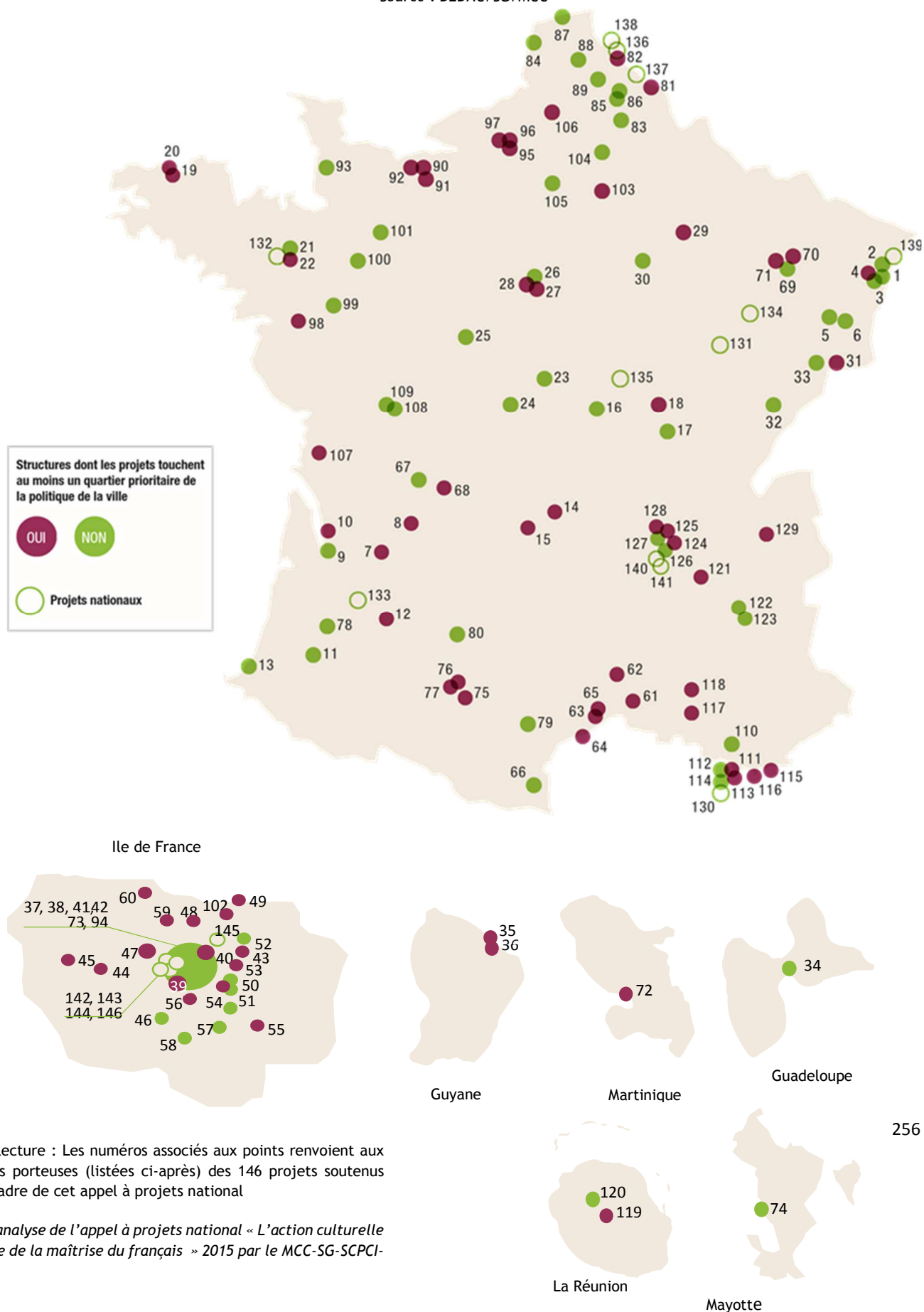
<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
163 - Jeunesse et vie associative	6,32	7,03	37,11	54,73	65,24	99,70
Subventions aux musées*						
(Pr 219 - Sport « Patrimoines »)	1,72	3,41	3,94	2,47	2,89	2,84
TOTAL Jeunesse et sport	8,04	10,44	41,05	57,20	68,13	102,54
CGET						
147 - Politique de la ville	16,05	13,85	13,25	12,63	16,96	nc

Source : Jaunes budgétaires « Effort financier de l'État en faveur du domaine culturel » de 2010 à 2016 et CGET pour la Politique de la ville

* Crédits correspondant à la subvention pour charge de service public au Musée national du sport inscrits à la politique « Patrimoines ».

Annexe 21. Appel à projets national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français », 2015

Source : DEDAC/SG/MCC



Liste des structures porteuses des 146 projets soutenus et des publics ciblés

PROJETS LOCAUX

Alsace

1. Compagnie Villa Théâtre - personnes en situation d'illettrisme
2. CSC Adolphe Sorgus - allophones, personnes en situation d'illettrisme
3. Association Porte ouverte - allophones
4. CSC Victor Schœlcher - allophones
5. Association Koult'hourra - allophones, personnes en situation d'illettrisme, jeunes de 16-25 ans, mineurs sous main de justice
6. Colmar pôle média culture Edmond Gerrer - jeunes de 16-25 ans

Aquitaine

7. Melkior Théâtre - personnes en situation d'illettrisme, allophones, scolaires, jeunes sans emploi
8. CSC du Gour de l'Arche - personnes en situation d'illettrisme, allophones, scolaires, jeunes sans emploi
9. Association Script - allophones, personnes en situation d'illettrisme
10. CSC Danielle Mitterrand - allophones, personnes en situation d'illettrisme
11. Association Sac de billes - personnes détenues
12. Médiathèque de Sainte-Livrade-sur-Lot personnes en situation d'illettrisme, allophones, scolaires
13. EPIC Atabal - personnes en situation d'illettrisme

Auvergne

14. Centre Ressources Illettrisme Auvergne jeunes 16-25 ans, personnes en situation d'illettrisme
15. Association Plein la Bobine - jeunes 16-25 ans

Bourgogne

16. Fédération des Œuvres laïques de la Nièvre jeunes 16-25 ans, personnes détenues, allophones, personnes en situation d'illettrisme
17. Association FCE Collège Jacques Prévert - Radio Prévert scolaires, personnes détenues
18. Maison du patrimoine oral de Bourgogne scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones

Bretagne

19. MJC du Plateau - personnes détenues, allophones, personnes en situation d'illettrisme
20. CLPS - allophones

21. Lire et Délire - allophones, personnes en situation d'illettrisme
22. Langue et Communication - allophones

Centre

23. Compagnie des Transports imaginaires allophones, personnes en situation d'illettrisme
24. Ligue de l'enseignement/ FOL de l'Indre scolaires, allophones
25. Icart sur les chemins - jeunes 16-25 ans, personnes détenues
26. L'Astrolabe - Association Antirouille scolaires UPE2A, jeunes de 16-25 ans, allophones
27. ACM Formation - scolaires, jeunes de 16-25 ans 28
28. La Rêveuse - scolaires, allophones, personnes en situation d'illettrisme

Champagne-Ardenne

29. Le facteur théâtre - jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
30. Compagnie Spokoïno théâtre scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes détenues

Franche-Comté

31. MJC de Valentigney - scolaires
32. Association des Musées des techniques et cultures comtoises allophones, personnes en situation d'illettrisme
33. Mission locale Espace jeunes du Territoire de Belfort jeunes 16-25 ans

Guadeloupe

34. Fore'Alternance Guadeloupe allophones, personnes en situation

Guyane

35. Alliance française de Cayenne - personnes détenues
36. Alliance française de Cayenne - scolaires

Ile-de-France

37. Les œuvres de la Mie de Pain - jeunes 16-25 ans
38. Lecture jeunesse - scolaires
39. Théâtre Paris - Villette - jeunes PJJ, allophones
40. Ombre en lumière / Théâtre le Local - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
41. Belleville en vues - jeunes PJJ
42. Association Kolone - allophones
43. Association du théâtre de Chelles - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme

44. Déclat théâtre - scolaires
45. Collectif 12 - jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
46. Réseau 92 - jeunes PJJ
47. Tutti Quanti - scolaires, allophones
48. Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis -allophones
49. Association Issue de secours - allophones, personnes détenues
50. Bibliothèques de Montreuil - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
51. Association Précipité - jeunes 16-25 ans
52. Office municipal de la jeunesse d'Aubervilliers scolaires, jeunes 16-25 ans
53. Rencontres chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis allophones, personnes en situation d'illettrisme
54. Étonnant Cinéma - allophones
55. Compagnie Sisyphe heureux - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones
56. Association culturelle du Théâtre Aleph allophones, personnes en situation d'illettrisme, jeunes 16-25 ans
57. Compagnie de la Gare - Gare au théâtre - jeunes 16-25 ans
58. Association Vallée Aux Renards Animation (AVARA) allophones, personnes en situation d'illettrisme
59. Mairie d'Argenteuil - allophones
60. Espace CESAME - Sauvegarde du Val d'Oise - allophones, personnes en situation d'illettrisme, jeunes 16-25 ans, personnes détenues

Languedoc-Roussillon

61. Quartier Libre - scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes en situation d'illettrisme, personnes détenues, allophones
62. Éduquer Créer Divertir Cultiver - scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes en situation d'illettrisme, allophones
63. Le Lait sur le feu - allophones bénéficiaires du RSA
64. Médiathèque A. Malraux - scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes en situation d'illettrisme
65. Compagnie des nuits partagées - jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
66. Association 3 petits tours - personnes détenues

Limousin

67. Association « Faites des Livres » - scolaires, allophones, personnes en situation d'illettrisme
68. Compagnie Les Singuliers Associés - scolaires, personnes en situation d'illettrisme

Lorraine

69. Formabilis - allophones, personnes en situation d'illettrisme
70. Association REPONSE - jeunes 16-25 ans, allophones
71. CRIL54 Centre Ressources Illettrisme de Meurthe et-Moselle jeunes 16-25 ans, personnes en situation d'illettrisme

Martinique

72. Atout'Culture - jeunes 16-25 ans

Mayotte

73. Biblionef - scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes détenues, allophones, personnes en situation d'illettrisme
74. Ciné Musafiri - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme

Midi-Pyrénées

75. Association Le Tambour - scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes en situation d'illettrisme
76. Lire et faire lire 31 - scolaires
77. Association La Trame - scolaires, allophones
78. Compagnie Laluberlu - personnes détenues
79. Association Echos-ci, Echos-là - allophones, personnes en situation d'illettrisme
80. Place aux Nouvelles - personnes détenues

Nord-Pas-de-Calais

81. Association Mots et Merveilles - jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
82. Centre Social - Maison de quartier Association Projet - allophones
83. Médiathèque d'agglomération de Cambrai - scolaires, personnes en situation d'illettrisme
84. Centre de formation AAE Profil - personnes en situation d'illettrisme
85. AVM - scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes en situation d'illettrisme
86. L'Hippodrome - scène nationale de Douai - jeunes 16-25 ans, personnes détenues, personnes en situation d'illettrisme
87. Le Channel - scène nationale de Calais - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones
88. Espace 36 - Association d'art contemporain - allophones
89. Compagnie nautique - personnes détenues

Basse-Normandie

90. Association La Voix des Femmes - jeunes 16-25 ans, allophones
91. Association du signe - demandeurs d'asile (CADA)
92. CADA France Terre d'Asile - allophones
93. Comité Coutançais d'action culturelle - scolaires, personnes détenues
94. Compagnie La Sirène tubiste - jeunes 16-25 ans, personnes détenues

Haute-Normandie

95. Compagnie Z - jeunes PJJ
96. Association pour la promotion des migrants de l'agglomération rouennaise - scolaires, allophones
97. Comité d'action et de promotion sociales - jeunes 16-25 ans, allophones

Pays-de-la-Loire

98. Association Espace Lecture - scolaires, allophones, personnes en situation d'illettrisme

- 99. Association La Turmelière - scolaires, personnes détenues
- 100. Lecture en Tête - scolaires, personnes détenues, personnes en situation d'illettrisme
- 101. Copainville - jeunes 16-25 ans
- 102. Compagnies Les Acharnés - Mohamed Rouabhi

Picardie

- 103. Académie Charles Cros - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 104. Fédération des Centres Sociaux - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 105. La Balayette à Ciel - personnes détenues
- 106. CARDAN - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme

Poitou-Charentes

- 107. AAPIQ - APLIS - allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 108. Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes détenues
- 109. Toit du Monde - personnes détenues

Provence-Alpes-Côte-D'azur

- 110. Agence régionale du livre - personnes détenues
- 111. Lieux fictifs - jeunes PJJ
- 112. Urban Prod - jeunes 16-25 ans, jeunes PJJ
- 113. AOC - L'Atelier où l'On Recherche - scolaires
- 114. Centre ressources illettrisme de la région PACA personnes en situation d'illettrisme
- 115. Relais culturel Var Méditerranée - jeunes 16-25 ans, allophones
- 116. Association Cultures du Cœur 83 - jeunes 16-25 ans, personnes en situation d'illettrisme
- 117. RAJE Avignon - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 118. Le Pied à l'étrier - allophones, personnes en situation d'illettrisme

La Réunion

- 119. Association réunionnaise de Vacances, d'échanges et de loisirs scolaires, allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 120. Le Cercle des créatifs résolus - scolaires, allophones, personnes en situation d'illettrisme, jeunes 16-25 ans

Rhône-Alpes

- 121. ADOMA scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 122. Ligue de l'Enseignement de l'Isère - Cinéma Le Méliès scolaires, allophones
- 123. Maison de la poésie Rhône-Alpes - scolaires, personnes en situation d'illettrisme

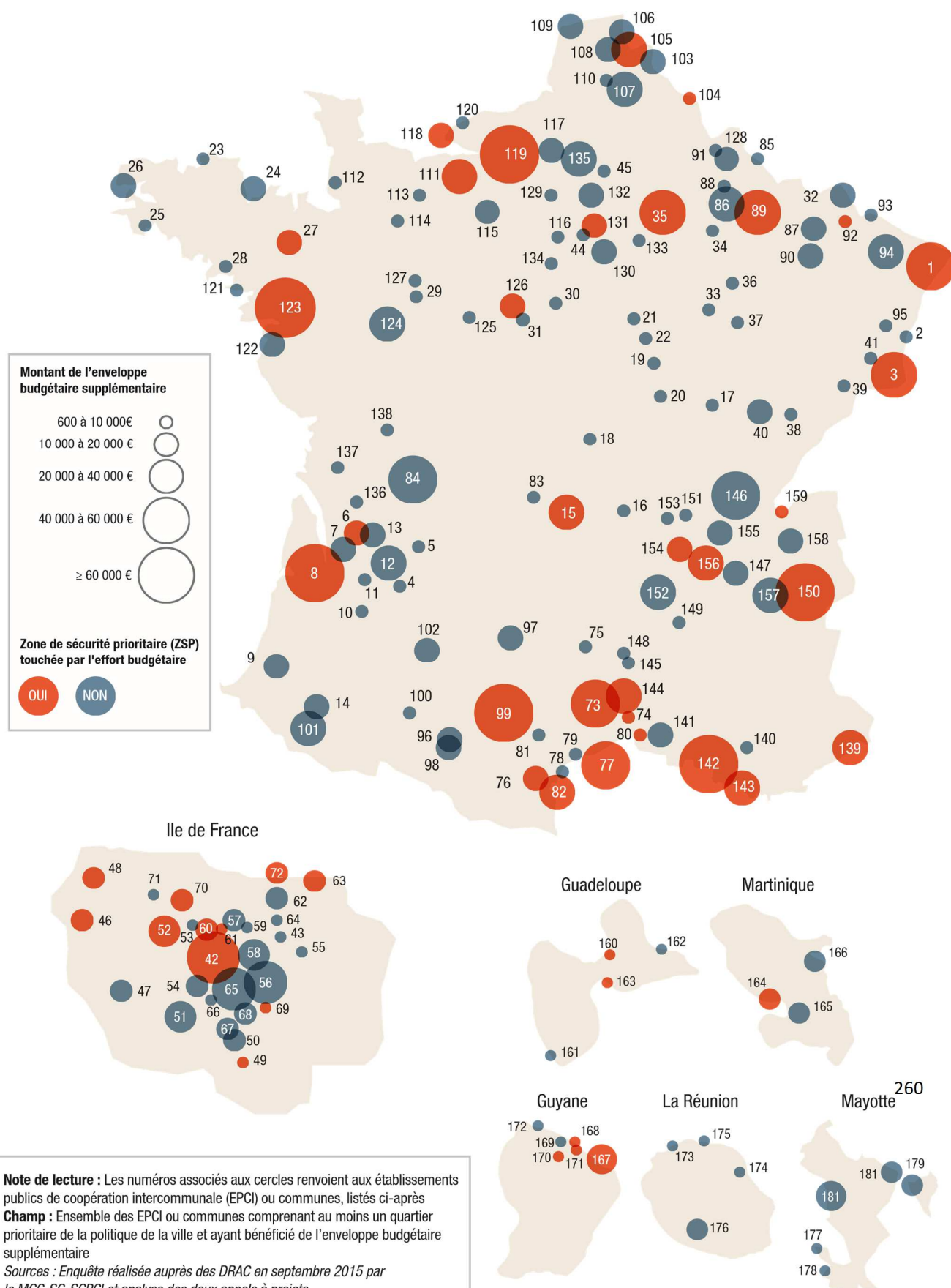
- 124. Association AIME / Le Moutard - scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes détenues, allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 125. Bibliothèques municipales de Vaulx-en-Velin - allophones
- 126. Association Lalouma - personnes en situation d'illettrisme
- 127. ARTAG - Centres sociaux itinérants - personnes en situation d'illettrisme
- 128. Espace Pandora - jeunes 16-25 ans, personnes détenues, allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 129. Co.RAL Dôme Médiathèque Réseau Lever l'encre - allophones, personnes en situation d'illettrisme

PROJETS NATIONAUX

- 130. Association TILT - jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme, personnes détenues ; intervenants éducatifs et culturels
- 131. CESAM Formation - jeunes 16-25 ans, jeunes PJJ
- 132. Point Barre - personnes en insécurité linguistique ; intervenants et formateurs
- 133. INSTEP Aquitaine - jeunes 16-25 ans, personnes détenues, allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 134. Initiales - jeunes 16-25 ans, personnes détenues, allophones, personnes en situation d'illettrisme ; intervenants et formateurs
- 135. Le Prieuré de la Charité Cité du Mot - personnes en insécurité linguistique ; professionnels de la lecture publique
- 136. id6tm - jeunes PJJ ; éducateurs PJJ
- 137. Association Science Technologie Société Nord - Pas-de-Calais enseignants et professionnels du livre
- 138. Signes de Sens - enfants en situation de handicap ou en insécurité linguistique
- 139. Obella Productions - scolaires, jeunes 16-25 ans, personnes détenues, allophones, personnes en situation d'illettrisme ; intervenants
- 140. Association Filigrane - jeunes PJJ, jeunes 16-25 ans ; intervenants
- 141. La Caravane des Dix Mots - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones, personnes en situation d'illettrisme, personnes détenues
- 142. Coallia - allophones, personnes en situation d'illettrisme ; formateurs
- 143. Île aux langues - allophones, personnes en situation d'illettrisme
- 144. Association Médiations culturelles Et expérimentations sociales jeunes PJJ ; éducateurs PJJ
- 145. La Commune - Centre dramatique national Aubervilliers - jeunes 16-25 ans, allophones ; théâtres
- 146. Conseil départemental du Val de Marne - scolaires, jeunes 16-25 ans, allophones

Annexe 22. Localisation de l'effort budgétaire supplémentaire 2015 du ministère de la Culture et de la Communication en faveur des questions prioritaires de la politique de la ville

Source : DEDAC/SG/MCC



**Liste des 181 EPCI ou communes comprenant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville
ayant bénéficié de l'enveloppe budgétaire supplémentaire**

Alsace

1. CU de Strasbourg
2. CA de Colmar
3. CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Aquitaine

4. CA Bergeracoise
5. CA Le Grand Périgueux
6. CA du Libournais
7. CC du Pays Foyen
8. CU de Bordeaux
9. CA du Grand Dax
10. CA Le Marsan Agglomération
11. CA d'Agen
12. CA du Grand Villeneuve
13. CA Val de Garonne Agglomération
14. CA Pau-Pyrénées

Auvergne

15. CA Clermont Communauté
16. CC Thiers Communauté

Bourgogne

17. CA Dijonnaise (COMADI)
18. CC Loire et Nohain
19. CC du Grand Autunois Morvan
20. CU Le Creusot Montceau-lès-Mines
21. CA de l'Auxerrois
22. CC de l'Agglomération Migennoise

Bretagne

23. CA Lannion-Trégor-Communauté
24. CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (SBABA)
25. CA Quimper Communauté
26. CU Brest Métropole Océane
27. CA Rennes Métropole
28. Auray Quiberon Terre Atlantique

Centre

29. CC du Val d'Amboise
30. CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.)
31. CA Orléans Val de Loire (AgglO)

Champagne-Ardenne

32. CA Charleville-Mézières/Sedan
33. CA Grand Troyes
34. CA de Châlons en Champagne
35. CA Reims Métropole
36. CC de Vitry, Champagne et Der
37. CC du Grand Langres

Franche-Comté

38. CA du Grand Besançon
39. CA du Pays de Montbéliard
40. CA du Grand Dole
41. CA de l'Agglomération Belfortaine

Ile-de-France

42. Paris
43. CA Marne et Chanteraine
44. CA Melun Val de Seine
45. CA Pays de Meaux
46. CA de Mantes en Yvelines
47. CA de Saint Quentin en Yvelines
48. Seine & Vexin Com Agglo
49. CA de Seine-Essonne (CASE)
50. CA Evry Centre Essonne (CAECE)
51. CA Europ'Essonne (CAEE)
52. Asnières-sur-Seine
53. Clichy
54. CA Sud de Seine
55. CA de Clichy s/ Bois
56. CA Est Ensemble Bagnolet
57. CA Est Ensemble Aubervilliers
58. CA Est Ensemble Montreuil
59. CA Est Ensemble Pantin
60. CA Plaine Commune Aubervilliers, Saint-Denis
61. CA Plaine Commune Saint-Ouen
62. CA Terres de France
63. Aulnay-sous-Bois, Sevran
64. Le Blanc-Mesnil, Dugny
65. CA Plaine Centrale du Val de Marne
66. CA Seine Amont
67. CA Val de Bièvre
68. Bonneuil-sur-Marne
69. Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne
70. CA Argenteuil - Bezons
71. CA de Cergy-Pontoise

72. CA Val de France

Languedoc-Roussillon

73. CA de Nîmes Métropole
74. CC de Petite Camargue
75. CC Pays d'Uzès
76. CA de Béziers-Méditerranée
77. CA de Montpellier
78. CA du Bassin de Thau
79. CA Hérault-Méditerranée
80. CC du Pays de Lunel
81. CC Lodévois et Larzac
82. Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA)

Limousin

83. CA du Grand Guéret
84. CA Limoges Métropole

Lorraine

85. CC de l'Agglomération de Longwy
86. CC du Bassin de Pompey
87. CC du Lunévillois
88. CC du Toullois
89. CU du Grand Nancy
90. CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse
91. CC de Verdun
92. CA du Val de Fensch
93. CA Portes de France-Thionville
94. Metz Métropole
95. CA d'Epinal

Midi-Pyrénées

96. CC du Pays de Foix
97. CC du Villefranchois
98. CA du Muretain
99. CU Toulouse Métropole
100. CA du Grand Auch Agglomération
101. CA du Grand Tarbes
102. CA Grand Montauban

Nord-Pas-de-Calais

103. CC Coeur d'Ostrevent
104. CA Maubeuge Val de Sambre
105. CU Lille Métropole
106. CA de Saint Omer
107. CA d'Hénin-Carvin
108. CC du Pays d'Aire
109. CC Mer et Terres d'Opale
110. CU d'Arras

Basse-Normandie

- 111. CA Caen la mer
- 112. CC d'Avranches - Mont Saint Michel
- 113. Argentan Intercom
- 114. CA du Pays de Flers
- 115. CC des Pays de L'Aigle et de la Marche

Haute-Normandie

- 116. CA Grand Evreux Agglomération
- 117. CA Seine Eure
- 118. CA Havraise (CO.D.A.H.)
- 119. CA Rouen - Elbeuf - Austreberthe
- 120. CC de Fécamp

Pays-de-la-Loire

- 121. CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
- 122. CC du Castelbriantais
- 123. CU Nantes Métropole
- 124. CA Angers Loire Métropole
- 125. CA Saumur Loire Développement
- 126. CU Le Mans Métropole
- 127. CC de Sablé-sur-Sarthe

Picardie

- 128. CC du Pays des Trois Rivières
- 129. CC des Villes d'Oyse
- 130. CC de la Région de Château Thierry
- 131. CA Creilloise
- 132. CA du Beauvaisis
- 133. CC des Pays d'Oise et d'Halatte
- 134. CC des Sablons
- 135. CA Amiens Métropole

Poitou-Charentes

- 136. CA du Grand Angoulême (GrandAngoulême)
- 137. CA Rochefort Océan
- 138. CA Grand Poitiers

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- 139. Métropole Nice Côte d'Azur
- 140. CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CAPAE)
- 141. CA Salon Etang de Berre Durance (Agglopolo Provence)
- 142. CU de Marseille Provence Métropole (MPM)
- 143. CA Toulon Provence Méditerranée
- 144. CA du Grand Avignon (COGA)
- 145. CC Rhône Lez Provence

Rhône-Alpes

- 146. CC Haut - Bugey
- 147. CC Bugey Sud
- 148. CC Pays d'Aubenas-Vals
- 149. - CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes
- 150. CA de Grenoble-Alpes-Métropole (Métro) -
- 151. CC du Pays Roussillonnais
- 152. CU de Lyon (Grand Lyon)/Givors
- 153. CU de Lyon (Grand Lyon)/Vaulx-en-Velin
- 154. CU de Lyon (Grand Lyon)/Vénissieux
- 155. CU de Lyon (Grand Lyon)/Rilleux-la-Pape
- 156. CU de Lyon (Grand Lyon)/Lyon
- 157. CA Chambéry Métropole

- 158. CC de la Région d'Albertville (CO.RAL)
- 159. CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération

Guadeloupe

- 160. Les Abymes
- 161. Basse-Terre
- 162. Le Moule
- 163. Pointe-à-Pitre

Martinique

- 164. Fort-de-France
- 165. Le Lamentin
- 166. Le Robert

Guyane

- 167. Cayenne
- 168. Kourou
- 169. Macouria
- 170. Matoury
- 171. Rémire-Montjoly
- 172. Saint-Laurent-du-Maroni

La Réunion

- 173. Le Port
- 174. Saint-Benoît
- 175. Saint-Denis
- 176. Le Tampon

Mayotte

- 177. Bouéni
- 178. Chiconi
- 179. Dzaoudzi
- 180. Kani Kéli
- 181. Mamoudzou

Annexe 23. Contribution de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture



A propos d'une évaluation de la démocratisation culturelle

La commande initiale du processus d'évaluation des politiques publiques culturelles, initié en 2016 dans le cadre de la Modernisation de l'action publique (MAP) et auquel la FNCC a été associée, était double : évaluation de la démocratisation culturelle et évaluation de la démocratie culturelle.

La *démocratisation culturelle*, c'est promouvoir l'accès de toutes et tous à ce que les pouvoirs public estime relever du périmètre de la culture. La *démocratie culturelle*, elle, exige la participation et la contribution de toutes et de tous à la culture, y compris dans le périmètre de ce que chacune et chacun considère comme « *un reflet et une expression de ses valeurs, croyances, savoirs et traditions* » (Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Faro, 2005) – c'est-à-dire la reconnaissance de son ou ses héritages culturels propres – ainsi que dans les différentes modalités de l'accès à ses propres capacités expressives (apprentissage, pratiques en amateur). La dernière comprend la première.

L'articulation des deux constituent le contenu des *droits culturels des personnes*, désormais inscrits dans la loi (NOTRe et LCAP), c'est-à-dire la finalité des politiques culturelles publiques : « *La culture émane de la communauté tout entière et c'est à elle qu'elle doit retourner : ni sa production, ni ses bienfaits ne sauraient être l'apanage d'élites. La démocratie culturelle repose sur la participation la plus large de l'individu et de la société au processus de création de biens culturels et aux décisions qui concernent la vie culturelle, de même qu'à la diffusion et à la jouissance de la culture* » (Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Unesco, 1982).

Proposition 1. Prendre en compte de manière approfondie l'important corpus de textes internationaux traitant des politiques vis-à-vis de la culture et des arts – et notamment ceux concernant la démocratisation culturelle : Recommandations de Nairobi, de Belgrade, Convention sur la diversité culturelle, Convention de Faro, etc. – ainsi que les expériences menées dans d'autres pays.

LA DEMOCRATISATION CULTURELLE : UN PROCESSUS AU SERVICE DE LA DEMOCRATIE CULTURELLE. On a longtemps considéré que la démocratisation constituait l'objectif ultime des politiques culturelles et que son achèvement ou du

moins son progrès constant signerait leur réussite. Aujourd'hui, au regard des nombreux textes internationaux explicitant le contenu des droits culturels ainsi qu'à la lumière du *Rapport sur l'évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle* réalisé par le ministère de la Culture, il apparaît que la démocratisation est l'un des processus permettant d'avancer sur la voie du respect et de la mise en œuvre de droits culturels des personnes, quelle que soit d'ailleurs la manière dont on interprète ces droits culturels. En effet, d'une part de très nombreuses politiques publiques telles que le soutien à l'enseignement artistique initial, l'aide aux amateurs, la lecture publique, etc. et, d'autre part, l'accès aux œuvres en tant qu'il contribue de manière essentielle à nourrir la liberté d'invention par la connaissance, relèvent implicitement de la démocratie culturelle, laquelle suppose l'alliage de la connaissance et de la reconnaissance.

Pour autant, dans les travaux en cours de la mission d'évaluation du ministère, la notion de démocratie culturelle a été traduite par deux dimensions – *la diversité de la création* et *l'accès des publics éloignés* – qui, si elles relèvent de la notion de droits culturels (notamment en regard de la Convention sur la diversité culturelle de 2005), ne la recouvrent pas entièrement. Ne faudrait-il pas y ajouter la notion de *participation*, entendue en un double sens : *participation* de chacun et de chacune à la vie culturelle et reconnaissance de la légitimité de la *contribution* de chacun et de chacune à l'imaginaire partagé. C'est-à-dire non seulement l'accès à sa créativité propre mais la mise en valeur publique, à sa juste place notamment par rapport au travail des professionnels, des contributions des personnes au bénéfice d'une circulation de l'intelligence sensible.

Par exemple, les Règles pour l'égalité des chances des personnes handicapées (ONU, 1993) demandent que leur relation à la culture ne soit pas appréhendées comme un problème (en tant que le handicap constituerait un obstacle, une raison "d'éloignement" vis-à-vis de la culture) mais comme une richesse : « *Les Etats devraient faire en sorte que les personnes handicapées aient la possibilité de mettre en valeur leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui de la collectivité* ». Cette attention pour la reconnaissance des personnes dans leur singularité même, tant dans leur accès que par leur participation et leur contribution à la vie culturelle partagée, exige d'envisager le processus de la démocratisation culturelle comme participant d'une démarche politique humaniste globale.

Proposition 2. Placer la question de la démocratisation culturelle au cœur de l'ensemble des dimensions des politiques publiques non comme un objectif mais comme une démarche contribuant, aux côtés des actions en faveur de la démocratie culturelle, à promouvoir le respect des droits culturels des personnes.

De la même manière, la démocratisation culturelle peut être envisagée comme la volonté de favoriser une démocratisation des cultures de chacune et de chacun. Ce qui est le sens même de la formule citée plus haut : « *La culture émane de la communauté tout entière et c'est à elle qu'elle doit retourner.* » Pour sa vitalité, la société a besoin d'apprendre de toutes et de tous, d'écouter et non seulement de proposer. C'est à cette circulation de l'intelligence sensible que doit notamment s'attacher l'ensemble des partenariats existants et à venir entre les collectivités et l'Etat.

Proposition 3. Inscrire la démocratisation culturelle en tant qu'exigence prioritaire dans tous les objets contractuels élaborés entre les collectivités et l'Etat.

Proposition 4. Inscrire dans les cahiers des charges de tous les lieux et équipements culturels la prise en compte de la démocratisation culturelle et la nécessité de son évaluation.

LES NOUVELLES VOIES DE LA DEMOCRATISATION CULTURELLE ET DE SON EVALUATION. Il semblerait important de penser, dans le cadre de l'évaluation des politiques culturelles publiques, le lien entre démocratisation et démocratie culturelle et de réarticuler les politiques d'accès à l'offre à celle promouvant l'accès de toutes et de tous à ses propres potentialités sensibles – ce que la FNCC traduit plus concrètement par l'accès à l'expérimentation de la liberté au travers des arts et de la culture.

La question serait peut-être la suivante : comment évaluer l'efficacité des politiques de démocratisation dans la mise en œuvre des droits culturels des personnes ? Ici, l'hypothèse que ces politiques de démocratisation puissent parfois constituer un frein à la mise en œuvre effective des droits culturels ne doit pas être éludée.

Tout d'abord, l'accès aux œuvres – promu par les actions de sensibilisation, de médiation, d'éducation artistique et culturelle (EAC), de politiques tarifaires, de maillage en équipements du territoire, etc. – fait partie intégrante des droits culturels. A ce titre, l'évaluation "classique" et essentiellement quantitative des résultats de ces politiques s'impose dans ce cadre de l'évaluation de l'efficacité des politiques de démocratisation comme outils de la mise en œuvre des droits culturels des personnes.

Mais un autre aspect, qui exige sans doute des mesures d'ordre plus qualitatif et qui ne fait sens qu'à une échelle de temps long, doit également devenir l'objet d'une évaluation : mesurer l'apport des politiques culturelles quant à l'accès des personnes à leurs propres capacités créatives.

Proposition 5. Promouvoir la réflexion sur les formes nouvelles de démocratisation culturelle aptes à favoriser le principe du respect des droits culturels de chacune et de chacun.

Proposition 6. Approfondir notamment la réflexion sur la gratuité de l'accès à la culture à la lumière des expérimentations existantes.

Si l'outil qu'est la démocratisation (l'accès à l'offre) a aussi permis de favoriser l'expérimentation des arts par les personnes (par exemple par l'enseignement artistique), alors elle peut être considérée comme un outil pertinent au regard de la finalité du respect des droits culturels. La fréquentation des œuvres constitue en effet un corollaire indispensable au déploiement de ses capacités expressives propres.

Si, en revanche, cet outil n'a pas favorisé, ou même a bridé l'expérimentation par les personnes de leurs propres capacités sensibles – par exemple en favorisant une attitude de "consommation" (on parle parfois de formation des "publics de demain") ou en déclenchant des attitudes de rejet, d'intimidation (par l'imposition de la révérence envers les œuvres "légitimes") –, alors tout ou partie de ces politiques de démocratisation de la culture auront constitué un frein supplémentaire à celui des déterminations socioprofessionnelles quant à l'accès des personnes à leurs droits culturels. L'héritage de décennies de politiques culturelles déployées verticalement par une politique de l'offre et évaluées au travers de critères

quantitatifs d'accroissement des publics répondant à cette offre appelle à reconsidérer en profondeur les formes de la médiation culturelle.

Proposition 7. Renouveler la formation des acteurs et médiateurs de politiques culturelles sur les multiples modalités des actions de démocratisation culturelle afin de l'appréhender comme un processus qui, aux côtés de celui de la démocratie culturelle, doit contribuer à l'émancipation de chacune et de chacun.

QUELQUES CHAMPS CONCERNENT. En quoi les politiques de démocratisation (dans quelle mesure, où, à quelle échelle de temps ?) ont-elles contribué à la formation non de "publics" mais de personnes, dans le sens où une personne est un individu qui, par l'articulation de son héritage culturel (à la fois patrimoine et création professionnelle) et de sa liberté d'y puiser, de s'en détacher, de l'enrichir d'autres héritages, inscrit sa singularité en dialogue avec le groupe et de ce fait devient légitimement l'objet de l'attention du politique ?

Pour l'heure, il n'existe pas de critères pour évaluer ce processus. Peut-être les quelques items qui suivent pourraient-ils permettre une évaluation de l'efficacité de l'outil de la démocratisation au bénéfice de l'expérimentation par les personnes de leurs capacités sensibles :

1. l'évolution de la fréquentation des scènes professionnelles par les amateurs en théâtre et en danse,
2. l'essor ou le repli de la demande d'accompagnement professionnel par les amateurs,
3. l'assiduité des musiciens des musiques actuelles, souvent en situation de statut intermédiaire entre professionnels, préprofessionnels et amateurs, dans les SMAC (notamment dans leur usage des possibilités proposées de studios de répétitions, etc.), festivals, etc.,
4. l'accompagnement de l'autodidactisme (potentialisé par Internet),
5. les pratiques en amateur effectives des élèves des établissements d'enseignement artistique initial, à la fois pendant et surtout après leurs années de fréquentation,
6. l'évolution du choix des élèves des établissements d'enseignement artistique initial vers une professionnalisation,

Ici se pose la question des stéréotypes de genre mais aussi de classe qui, trop souvent, conduisent à s'interdire le désir même de telle ou telle pratique artistique, de telle ou telle perspective de professionnalisation comme c'est par exemple le cas dans l'univers très "viriliste" des musiques actuelles : « Si une fille ou un garçon imagine pratiquer un art "contraire" à son sexe, les résistances mises sur son chemin peuvent l'en dissuader au fil du temps : dénigrement, stigmatisations pratiques d'exclusion accompagnent encore ces pratiques vécues comme transgressives – et donc opposées à l'ordre genré "naturel" – par une majorité de la population » (Marie Buscatto et Anne Montarjet, revue *Ethnologie française*, dossier "Arts et jeux de genre", janvier 2016).

7. l'évolution de la participation aux ateliers de pratiques, notamment d'écriture (dans les bibliothèques) et d'art plastiques (écoles d'art ou autres offres),
8. la participation des personnes de culture d'origine étrangère et des acteurs des cultures traditionnelles et/ou régionales (souvent non organisées selon l'opposition amateurs/professionnels) dans l'offre des politiques culturelles,

9. de manière plus générale, la visibilité dans les institutions culturelles des arts “du monde”, des expressions traditionnelles et des pratiques en amateur,
10. la progression des initiatives participatives initiées par l’Etat et les collectivités,
11. la progression des initiatives “mixtes” (amateurs/professionnels) et notamment les effets du cadre légal des spectacles mixtes de ce point de vue,
12. l’alphabétisation (fondement de l’émancipation symbolique),
13. l’évolution et la visibilité des pratiques chorales,
14. la prise en compte des (récentes) pratiques citoyennes du cinéma et de l’image ainsi que de ce qu’on a pu appeler les “proam” (des personnes qui se saisissent des outils d’Internet et de la démocratisation de l’accès à un public pour transgresser les instances de légitimation de la valeur culturelle),
15. le soutien au tissu associatif (par exemple pour les cinéclubs, mais bien au-delà),
16. le soutien aux expressions esthétiques, professionnelles comme en amateurs, non artistiques, comme les artisanats, les savoir-faire, etc. qui sont aussi des voies de l’expérimentation de ses capacités symboliques, c’est-à-dire la prise en compte du champ de ce qu’est la culture pour les personnes (soit au-delà des secteurs traditionnellement soutenus par la puissance public) – une perspective qui fait sens à l’échelle interministérielle et intersectorielle.

On peut noter ici qu’une récente enquête du DEPS, *Les Représentations de la culture dans la population française* (Jean-Michel Guy, 2016), constate que, par exemple, les voyages et la gastronomie font autant et même davantage partie des représentations de la culture. D’où cette conclusion : « La conception que les Français ont de la culture paraît globalement plus large que celle qu’en donnent les principales instances de légitimation que sont l’école, les équipements et institutions culturelles et les médias. Même si le ministère de la Culture est loin d’ignorer ces questions, il faut reconnaître que ces domaines demeurent nettement moins mis en avant que la création, le patrimoine ou les médias. »

REMARQUES. Chacun de ces items concerne l’effet de réappropriation par les personnes de leurs droits culturels grâce au processus de la démocratisation (accès aux œuvres et aux pratiques). Quatre remarques.

- Cette première ébauche de secteurs où évaluer l’effet de la démocratisation sur l’accession aux droits culturels (ici, l’un des textes internationaux de référence est sans doute la Recommandation de Nairobi sur la participation culturelle, Unesco 1976) suppose, à chaque item, de prendre en compte tant l’action de l’Etat que celle des collectivités territoriales mais aussi du monde associatif soutenu par de l’argent public.
- Par ailleurs, et de manière plus générale, les questionnements devraient prendre en compte la plus ou moins grande emprise des industries culturelles de pur divertissement sur l’imaginaire partagé, tout particulièrement via Internet. Et ce, sachant l’extrême faiblesse de la présence de la puissance publique sur le Web. Cette perspective s’avère essentielle dans la mesure où l’industrie culturelle promeut la consommation et donc un accès aux “œuvres” beaucoup plus efficace que celui opéré par les politiques publiques (comme l’avait déjà constaté le fondateur du DEPS, Augustin Girard) qui, par sa puissance d’uniformisation, fonctionne a contrario du respect des droits culturels.
- Les items énumérés ne font également sens qu’au regard d’une évolution sur le long terme, à l’échelle de dix ou vingt ans pour les personnes et, pour la société, à l’échelle de plusieurs générations. Par

exemple, l'impact positif de la fréquentation d'un conservatoire au regard d'un accès et d'un déploiement de ses propres capacités sensibles ne doit pas être mesuré à l'échelle d'une ou deux années mais à celle d'une vie entière, voire de plusieurs vies, car l'effet de long terme sur soi-même rejaillit plus tard sur la famille, sur les enfants, etc.

- Enfin, en l'absence d'évaluations précédentes de ce type, elle ne pourrait constituer qu'un point de départ pour des évaluations futures.

Quoi qu'il en soit, une telle évaluation éclairerait d'un jour nouveau la finalité des politiques culturelles et pourrait contribuer à élaborer une nouvelle approche de l'action culturelle

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS

Proposition 1. Prendre en compte de manière approfondie l'important corpus de textes internationaux traitant des politiques vis-à-vis de la culture et des arts – et notamment ceux concernant la démocratisation culturelle : Recommandations de Nairobi, de Belgrade, Convention sur la diversité culturelle, Convention de Faro, etc. – ainsi que les expériences menées dans d'autres pays.

Proposition 2. Placer la question de la démocratisation culturelle au cœur de l'ensemble des dimensions des politiques publiques non comme un objectif mais comme une démarche contribuant, aux côtés des actions en faveur de la démocratie culturelle, à promouvoir le respect des droits culturels des personnes.

Proposition 3. Inscrire la démocratisation culturelle en tant qu'exigence prioritaire dans tous les objets contractuels élaborés entre les collectivités et l'Etat.

Proposition 4. Inscrire dans les cahiers des charges de tous les lieux et équipements culturels la prise en compte de la démocratisation culturelle et la nécessité de son évaluation.

Proposition 5. Promouvoir la réflexion sur les formes nouvelles de démocratisation culturelle aptes à favoriser le principe du respect des droits culturels de chacune et de chacun.

Proposition 6. Approfondir notamment la réflexion sur la gratuité de l'accès à la culture à la lumière des expérimentations existantes.

Proposition 7. Renouveler la formation des acteurs et médiateurs de politiques culturelles sur les multiples modalités des actions de démocratisation culturelle afin de l'appréhender comme un processus qui, aux côtés de celui de la démocratie culturelle, doit contribuer à l'émancipation de chacune et de chacun.

la FNCC, 6 février 2017

Annexe 24. Glossaire des sigles

ACESC Association contre les exclusions et les ségrégations culturelles	CSP Catégorie socio-professionnelle (devenues professions et catégories socioprofessionnelles (PCS))
ACMISA Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace	CTL Contrat territoire-lecture
ACSé Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (intégrée au CGET)	CV Contrat de ville
ADDM Agence Départementale danse et musique	DAAC Délégué académique aux arts et à la culture
ADIAM Association départementale d'information et d'action musicales	DASEN Directeur académique des services de l'éducation nationale
ARDM Agence régionale danse et musique	DATAR Délégation interministérielle à l'aménagement des territoires et à l'attractivité régionale (intégrée à présent dans le CGET)
ART Artiste rencontre territoire	DDP Département de la politique des publics (direction des patrimoines, MCC)
ARTS Artiste rencontre territoire scolaire	DEDAC Département de l'éducation et du développement artistique (SCPCI, SG, MCC)
BM Bibliothèque municipale	DEPS Département des études, de la prospective et des statistiques (SCPCI, SG, MCC)
BO Bureau de l'observation (DGCA, MCC)	DG Direction générale (MCC)
BOP Budget opérationnel de programme	DGCA Direction générale de la création artistique, MCC
CAF Caisse d'allocations familiales	DGESCO Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN)
CAP Certificat d'aptitude professionnelle	DGP Direction générale des patrimoines, MCC
CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	DIRPJJ Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (justice)
CDN Centre dramatique national	DISP Direction interrégionale des services pénitentiaires (justice)
CEJ Contrat enfance et jeunesse	DLL Direction du livre et de la lecture, DGMIC, MCC
CFA Centre de formation d'apprentis	DNO Directive nationale d'orientation
CFMI Centre de formation de musiciens intervenants	DRAC Direction régionale des affaires culturelles
CGET Commissariat général à l'égalité des territoires	DROM Département et régions d'Outre-Mer
CHAM Classe à horaires aménagés musique	DUMI Diplôme d'université de musicien intervenant
CHAT Classe à horaires aménagés théâtre	EAC Éducation artistique et culturelle
CHAP Classe à horaires aménagés arts plastiques	EACEA Agence exécutive éducation audiovisuelle culture (UE)
CIEC Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (pilotage CGET)	ECPAD Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
CLEA Contrat local d'éducation artistique	EHPAD Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
CLEAC Comités locaux d'éducation artistique et culturelle	EHESS École des hautes études en sciences sociales
CMN Centre des monuments nationaux (MCC)	ENPJJ École nationale de protection judiciaire de la jeunesse
CNAF Caisse nationale d'allocations familiales	EP Établissement public
CNAP Centre national des arts plastiques	EPCC Établissement public de coopération culturelle
CNC Centre national du cinéma et de l'image animée	EPCI Établissement public de coopération intercommunale
CNLE Centre national de lutte contre les exclusions	EPL Établissement public local
CNDP Centre national de documentation pédagogique (devenu Canopé)	EPLE Établissement public local d'enseignement
CPER Contrat de plan État-Région	EPM Établissement pour mineurs (min. <i>Justice</i>)
CPO Convention pluriannuelle d'objectifs	EPPGHV Établissement public du parc et des grandes halles de la Villette
CRD Conservatoire à rayonnement départemental	
CRDP Centres régionaux de documentation pédagogique	
CREDOC Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie	
CRL Centre régional du livre	
CRR Conservatoire à rayonnement régional	

ESC Enseignement socio-culturel (agriculture)
 ESPE École supérieure du professorat et de l'éducation
 ETP Équivalent temps plein
 FEJ Fond d'expérimentation pour la jeunesse
 FEP Foyer d'éducation populaire
 FNADT Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
 FNARS Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (regroupe 870 associations de solidarité).
 FNCC Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture
 FONJEP Fonds jeunesse et éducation populaire
 FRAC Fonds régional d'art contemporain
 FSRF Fonds de soutien à l'expression radiophonique (MCC-DGMIC)
 FSRF Fond de soutien aux rythmes scolaires (MEN)
 GIP Groupement d'intérêt public
 ICCEAC Inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle
 IGAC Inspection générale de l'action culturelle, MCC
 IGAEN Inspection générale de l'éducation nationale
 Ina Institut national de l'audiovisuel
 INRAP Institut national de recherche archéologique préventive
 INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
 LOLF Loi organique à la loi de finances
 MAAF Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
 MCC Ministère de la culture et de la communication
 MEN Ministère de l'éducation nationale
 MENESR Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
 MESR Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
 MFR Maisons familiales rurales
 MVJS Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
 NOTRe (loi) Nouvelle organisation territoriale de la république
 ONL Orchestre national de Lyon
 OPC Observatoire des politiques culturelles
 PJJ Protection judiciaire de la jeunesse
 PLAT Plan de lutte anti-terroriste (justice)
 PLF Projet de loi de finances
 PQR Presse quotidienne régionale
 PREAC pôle ressources pour l'EAC
 PTEA Plan territorial d'éducation artistique
 QPV Quartier politique de la ville
 RAP Rapport annuel de performance
 REP/ REP+ Réseau d'éducation prioritaire
 RMN-GP Réunion des musées nationaux - Grand palais
 RPA Référentiel par activité
 RPROG Responsable de programme

SACEM Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
 SCEREN-CNDP Centre national de documentation pédagogique
 SCPCI Service de la coordination des politiques de démocratisation culturelle et de l'innovation (SG MCC)
 SGMAR Secrétariat général à la modernisation de l'action publique
 SMAC Scène de musiques actuelles
 SN Scène nationale
 T2 Titre 2 (budget de l'Etat)
 TLM Télévision Lyon métropole
 VPAH Villes et pays d'art et d'histoire
 ZSP Zone de sécurité prioritaire
 ZUS Zone urbaine

